

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille Université
le 2 février 2021 par

Camille Michel

Les quartiers anciens de Lyon, un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économiques des territoires

Discipline

Géographie

École doctorale

ED 355 – ESPACES, CULTURES, SOCIÉTÉS

Laboratoire/Partenaires de recherche

UMR 7300 Espace

Pluricité

Ville de Lyon

ANRT



Composition du jury

Catherine RHEIN Rapporteur-se

Université Paris Diderot

Stéphanie VERMEERSCH Rapporteur-se

INSHS – CNRS

Brigitte BACCAÏNI Examineur-riche

Conseil général de l'environnement et du
développement durable

Jean-Yves AUTHIER Président -e du jury

Université Lumière Lyon 2

Sébastien OLIVEAU Directeur-riche de thèse

Aix-Marseille Université

Affidavit

Je soussigné, Camille Michel, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de Sébastien Oliveau, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2020



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Résumé

Les « quartiers anciens » de la ville de Lyon sont depuis longtemps des territoires d'intervention de l'action publique, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont connu au cours du temps de nombreuses transformations et depuis 2014 certains d'entre eux ne font plus partie de la géographie prioritaire. Les nombreuses actions menées ont favorisé le processus de gentrification et ont contribué à la modification du profil social des habitants de ces quartiers. Le contexte actuel de forte attractivité du centre-ville et de pression immobilière contribue également à leur transformation.

Les quartiers anciens constituent donc un terrain intéressant pour appréhender les dynamiques de transformation des territoires. A travers une analyse des transformations sociales de l'espace et une analyse des inégalités socio-économiques à l'échelle de la ville de Lyon, nous regardons la place qu'occupent ces quartiers dans ces dynamiques et nous interrogeons également le rôle des politiques publiques dans ces évolutions.

Mots clés : Inégalités – Analyse quantitative - Politiques publiques - Politique de la ville – Mixité sociale – Gentrification – Quartiers anciens - Lyon

Abstract

The "old districts " of the French city of Lyon have long been territories characterized by a strong public action, particularly in the context of what is called "la politique de la ville" (literally, the urban policy). These districts have undergone many transformations over time and since 2014 some of them are no longer in the priority geography of the "politique de la ville". The many actions carried out within these districts have favoured gentrification processes and have contributed to change the social profile of their inhabitants. The strong downtown attractiveness and property pressure are also contributing to their transformation

Old districts are therefore an interesting field for understanding the dynamics of change of territories. In this study we focus on the social transformations of the space and the socio-economic inequalities at the scale of the city of Lyon. Our analyses allow us to investigate how these districts are affected by these dynamics and to question the role of public policies in these evolutions.

Keywords : Inequalities - Quantitative analysis - Public policies - "Politique de la Ville" – Social diversity - Gentrification - Old districts – Lyon

Aix-Marseille Université
ED 355 - Espaces, Cultures, Sociétés

UMR 7300 ESPACE

Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'université d'Aix-Marseille en Géographie

Présentée et soutenue publiquement le 02 Février 2021

Les quartiers anciens de Lyon, un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économiques des territoires



Camille MICHEL

Sous la direction de Sébastien Oliveau, Maître de conférences HDR, Aix-Marseille Université

2021

Membres du jury :

- Jean-Yves Authier, Professeur des Universités, Université Lumière Lyon 2, Examineur
- Brigitte Baccaïni, Inspectrice Générale de l'Administration du Développement Durable, Examinatrice
- Sébastien Oliveau, Maître de conférences HDR, Aix-Marseille Université, Directeur
- Catherine Rhein, Directrice de recherche émérite au CNRS, Rapporteuse
- Stéphanie Vermeersch, Directrice de recherche CNRS, Rapporteuse



pluricitē
GEOURB



VILLE DE
LYON



Aix-Marseille
université

Réalisation de la couverture : création originale de Joël Querci (2020)

Photo de couverture : Immeuble des Pentes de la Croix-Rousse et de Moncey - Voltaire - La Guillotière, Mai 2020 – Camille Michel

« Des écoles de penseurs apparurent alors qui interprétèrent l'histoire comme un processus cyclique et prétendirent démontrer que l'inégalité était une loi inaltérable de la vie humaine »

George Orwell, *1984* (1949)

« Depuis près d'un demi-siècle, il se servait de son esprit comme d'un coin pour élargir de son mieux les interstices du mur qui de toute part nous confine »

Marguerite Yourcenar, *L'Œuvre au noir* (1968)

« Toute ville, sans doute, est un être compliqué, Lyon plus qu'une autre, qui frappe l'historien par sa richesse, ses brusques transformations, ses originalités, voire ses étrangetés. Elle n'est pas la même d'un siècle au siècle suivant et, plus contrainte qu'allant de son plein gré, elle passe sans fin d'une originalité à une autre. [...] »

Fernand Braudel, *L'Identité de la France* (1990)

Avant-propos

Naissance du projet de recherche

Après un Master recherche en géographie à l'Université d'Aix-Marseille, mon projet professionnel m'a conduit à réaliser six mois de stage dans le cadre d'un Diplôme Universitaire. J'ai réalisé ce stage à la mairie de Lyon, auprès du service en charge de la politique de la Ville : la Direction du Développement Territorial (DDT). J'ai ensuite travaillé près de deux ans en CDD en tant que chargée d'étude dans ce même service. C'est pendant cette période qu'un projet de thèse a été monté avec la mairie, celle-ci s'interrogeant sur la nature et la forme des changements sociaux dans ses quartiers anciens.

D'un point de vue administratif, une convention de R&D a été passée entre la ville de Lyon et le cabinet d'études Pluricité. Plus précisément, cette thèse est issue d'un financement en convention CIFRE avec le cabinet d'études Pluricité et a débuté en septembre 2016. Le travail de recherche s'est déroulé en alternance entre le laboratoire ESPACE (UMR 7300) de l'Université d'Aix-Marseille et les institutions qui portent le projet : Pluricité et la Ville de Lyon. Au sein de celle-ci, c'est la DDT, via la mission Observation-Évaluation, qui a fourni le terrain de recherche, notamment avec la Mission Quartiers Anciens.

Concilier le double positionnement issu de la thèse en CIFRE

Dans le cadre de cette thèse financée en CIFRE, j'ai occupé la fonction de chargée d'études durant trois ans en évoluant dans plusieurs sphères : celle d'un cabinet d'études spécialisé dans l'analyse et l'évaluation des politiques publiques, celle d'une collectivité publique, et celle de la recherche. Ce cadre m'a donc conduit à endosser un double positionnement : celui du scientifique et celui de l'expert. Plusieurs difficultés peuvent ainsi être rencontrées, notamment la conciliation d'exigences et de temporalités différentes (Hellec, 2014), et la conciliation de productions professionnelles et de productions scientifiques. Une autre difficulté du doctorant en CIFRE est alors d'assurer sa position de chercheur, sa distanciation et son objectivité (Rouchi, 2017). Bien que mon travail soit très inscrit dans le territoire lyonnais, les réflexions et questionnements menés ont permis, me semble-t-il, de prendre le recul nécessaire à la réalisation du travail scientifique.

Remerciements

Cette thèse n'aurait pu se faire sans l'implication de nombreuses personnes et les remerciements qui suivent ne pourront représenter l'ampleur de ce que je dois à ceux qui ont participé à cette aventure. D'avance, toutes mes excuses de ne pouvoir nommer toutes ces personnes.

Pour commencer, je remercie profondément Sébastien Oliveau pour avoir dirigé ce travail. Après mes quelques années loin du système universitaire, il n'a pas hésité à me soutenir dans ce projet, et m'a guidée et conseillée durant toutes ces années. Sa grande disponibilité et son encadrement m'ont permis de mener ce travail à son terme. Merci pour tout.

Je remercie également les membres du jury de m'avoir fait l'honneur d'évaluer ce travail : Catherine Rhein, Stéphanie Vermeersch, Brigitte Baccaïni et Jean-Yves Authier.

Ma reconnaissance va ensuite à Laurence Langer sans qui cette thèse n'aurait jamais pu se réaliser. Dès mon arrivée à la Ville de Lyon elle m'a fait confiance et s'est grandement investie pour moi et pour faire exister ce projet. Je lui dois beaucoup.

Merci à Pluricité d'avoir accepté de financer cette recherche, de m'avoir si bien accueilli et pour votre bienveillance. Malgré ma présence ponctuelle, je me suis toujours sentie comme un membre à part entière de l'équipe, comme une véritable collègue. Merci à toutes et tous : Thibaut, Nicolas S, Alix, Paul, Véronique, Patrick, Aude, Benoît, Pierre, Marie, Axel, Nicolas H, David, Domitille, Florent, Nathan, Blandine, Adrien et Marion.

Merci également à la Direction du Développement Territorial de la Ville de Lyon ; aux directeurs, Pascal Brennot et Michaël Baska, à tous mes collègues de Jaurès et à la Mission Quartiers Anciens, d'avoir rendu ce projet possible et de m'avoir accueilli toutes ces années. Je ne pourrais pas citer tous les noms des personnes avec qui j'ai travaillé, mais merci à Michaël, Cyril, Jean-Luc, Juliette, Myriam(s), Amar, Nathalie, Delphine, Hélène(s), Laure, Hervé...

Ce temps passé au sein de la DDT et de Pluricité a été une très belle expérience, à la fois professionnelle, mais aussi humaine.

Je remercie également toute l'équipe du laboratoire ESPACE pour m'avoir accueillie malgré la distance. Merci à Samuel Robert pour sa disponibilité, et à Frédéric Audard et Samuel Carpentier pour nos échanges lors des comités de suivi de thèse. J'ai aussi une pensée pour les ex-doctorants devenus docteurs : Yoann Doignon et Lionel Kieffer ainsi que Joël Querci et sa touche artistique...

J'exprime ma gratitude aux personnes avec qui j'ai pu échanger, tant sur des sujets scientifiques que techniques. Je pense notamment à Hélène Mathian pour ces précieux conseils et sa disponibilité.

Merci à l'administration de l'ED 355, Sylvie Milhet et Laëtitia Rous-Luzy, pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité.

Cette thèse est l'aboutissement d'une trajectoire entamée il y a déjà quelques années déjà aux côtés de deux personnes pour lesquelles j'ai une pensée particulière : Léa et Ana.

Je pense aussi à mes compagnons de salle lors de mes passages à la MMSH : Quentin et Élise.

Ce travail est également associé à certains lieux et à certains moments. Je pense à ces nombreux temps de décompression et escapades gourmandes en compagnie de Sophie, Laëtitia et Cyril. Un grand merci aux équipes des JO d'été et d'hiver pour leur présence et leur soutien : Fabien, Eva, Clara, Julie, et Alex. J'en profite aussi pour remercier les relecteurs de ce travail (and also SarahB) ainsi que mon « coach de running ». Merci aussi aux plus fidèles d'avoir toujours été là et ce, depuis longtemps maintenant : Marine, Camille et Lily. Merci aux familles Ross et Cabanel pour leurs encouragements et bienveillances.

Je remercie également ma famille, mes parents et ma sœur pour tout ce qu'ils m'ont apporté, pour leur soutien indéfectible et pour m'avoir accompagnée tout ce temps et bien plus encore. Je suis heureuse aussi de pouvoir enfin dire à mes grands-parents que ça y est, mes études sont terminées.

Une pensée particulière à une personne qui aurait été fière de la petite dernière.

Enfin, je remercie Cédric pour sa patience, son soutien constant et ses précieux conseils tout au long de ces années. Ta présence à mes côtés dans cette aventure m'a été indispensable.

Sommaire

Affidavit.....	2
Résumé	3
Abstract.....	4
Avant-propos	11
Remerciements.....	13
Sommaire	17
Sigles	19
Introduction générale.....	21
Première partie : La ville, analyse de la dimension spatiale de nos sociétés.....	29
Chapitre 1. Apprécier la multidimensionnalité des inégalités.....	31
1. Les inégalités et la justice : approche théorique et conceptuelle dans les sciences sociales.....	31
2. Définir les inégalités par leur caractère multidimensionnel	47
3. La dynamique des inégalités.....	55
Conclusion du chapitre 1	66
Chapitre 2. Les inégalités dans l'espace urbain : division sociale de l'espace et politiques publiques	67
1. Les inégalités dans l'espace urbain.....	67
2. Lutter contre les inégalités territoriales.....	77
3. Déterminer les disparités sociales infracommunales : quelles approches et quelles méthodes ?	90
Conclusion du chapitre 2	102
Deuxième partie : Dynamiques spatiales des inégalités socio-économiques à Lyon	103
Chapitre 3. Les transformations urbaines et sociales à Lyon.....	105
1. Histoire de Lyon	105
2. Les mutations urbaines de la ville.....	111
3. La dynamique des transformations sociales dans le temps et dans l'espace.....	122
Conclusion du chapitre 3	148

Chapitre 4. La mesure des inégalités socio-économiques à Lyon.....	149
1. Analyse de la répartition de la population à Lyon : une inégale distribution des groupes sociaux	149
2. Analyse des disparités socio-économiques dans les Iris de Lyon	165
3. Des inégalités internes très fortes entre les espaces de la ville.....	177
Conclusion du chapitre 4	193
Troisième partie : Le rôle des politiques publiques dans la dynamique de transformation des quartiers	195
Chapitre 5. Les quartiers anciens à Lyon : principales caractéristiques	197
1. Les quartiers anciens identifiés dans le territoire lyonnais.....	197
2. Historique de la construction des quartiers anciens à Lyon	208
3. Un profil commun aux quartiers anciens : une grande hétérogénéité sociale marquée par la précarité.....	223
Conclusion du chapitre 5	236
Chapitre 6. Les interventions publiques en quartiers anciens : un moteur de changement urbain	237
1. Les quartiers anciens comme catégorie de l'action publique	237
2. Les conséquences des interventions publiques dans les quartiers anciens de Lyon	246
3. Articulation entre politiques publiques, mixité sociale et gentrification dans les quartiers anciens.....	273
Conclusion du chapitre 6	290
Conclusion générale	291
Bibliographie	299
Annexes	327
Table des figures	355
Table des tableaux.....	358
Table des cartes.....	359
Table des encadrés	361
Table des matières.....	362

Sigles

ACP : Analyse en Composante Principale

Anah : Agence national de l'habitat

AVAP : Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

CAH : Classification Ascendante Hiérarchique

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Social

DDT : Direction du Développement Territorial

DPI : Déclaration d'Utilité Publique

DSQ : Développement Social des Quartiers

DSU : Développement Social Urbain

HVS : Habitat et Vie Sociale

LOV : Loi d'Orientation pour la Ville

MOUS : Maîtrises d'Œuvre Urbaine et Sociale

OFS : Organisme Foncier Solidaire

OGRIL : Opération Groupée de restauration immobilière légère

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLHI : Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne

PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

PSMV : Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur

QPV : Quartier Politique de la Ville

QVA : Quartier de Veille Active

RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZUP : Zones à Urbaniser en Priorité

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Introduction générale

Les inégalités : une question au cœur des sociétés contemporaines

« *Covid is not an equal opportunity killer* » (Stiglitz, 2020). La crise sanitaire, sociale et économique que traverse actuellement la planète remet sur le devant de la scène la question des inégalités sociales. L'épidémie de la COVID-19 met en effet en évidence à la fois l'inégale exposition de la population face au risque de contamination au virus et les conséquences de celles-ci, mais aussi les inégalités face au confinement. L'apparition de *clusters* au sein du territoire national interroge également la répartition spatiale du virus. Les représentations cartographiques proposées par le gouvernement sur la circulation active du virus et la tension hospitalière montrent des départements plus touchés que d'autres. Des études scientifiques (Levratto et *al.*, 2020) confirment également cette différenciation spatiale : il existe une forte hétérogénéité spatiale des cas de COVID-19 liée aux caractéristiques individuelles de la population, mais aussi à des facteurs socio-économiques locaux. Ont ainsi été identifiés comme facteurs explicatifs le contexte économique, démographique et social ; ce sont les départements les plus inégalitaires, les plus denses, et ceux composés d'une part importante d'ouvriers qui sont les plus vulnérables (*ibid.*).

Cette crise a éclairé les inégalités territoriales présentes dans le pays, et notamment leur renforcement (Lambert et *al.*, 2020). Le sociologue Camille Peugny¹ distingue les « vainqueurs de la mondialisation », en particulier les salariés qualifiés confinés chez eux en télétravail et ceux qui sont « à leur service », qui continuent à travailler à l'extérieur, en étant davantage exposés (secteur médical, alimentaire...). Les chiffres sont éloquentes : si l'intégralité (ou presque) des ouvriers et les trois quarts des employés ont continué à travailler à l'extérieur, le rapport est seulement d'un tiers pour les cadres (Dubost et *al.*, 2020). De plus, d'après une enquête de l'INED, 44% des ménages pauvres et 41% des ménages modestes déclarent avoir perdu des revenus, le ratio étant de 23% pour les ménages aisés (Lambert et *al.*, 2020). Le clivage entre les groupes sociaux est ainsi apparu d'autant plus visible. La crise sanitaire a ainsi mis en exergue les inégalités sociales dans la société française et leur caractère multidimensionnel.

¹ https://www.liberation.fr/france/2020/03/24/cette-crise-rend-visibles-ceux-qui-sont-d-ordinaire-invisibles_1782955

La mise en évidence du rôle de la densité démographique dans les facteurs explicatifs des taux élevés de Coronavirus (Levratto et *al.*, 2020) témoigne d'une certaine fragilité présente dans les espaces urbains. Les villes sont en effet des espaces denses où l'on observe d'importantes inégalités. Les inégalités entre les riches et les pauvres s'observent spatialement à travers l'opposition marquée entre différents quartiers au sein des villes, notamment entre ceux habités par des populations aisées et ceux habités par les classes populaires. Les espaces résidentiels de ces deux groupes de population sont donc très différenciés. Le marché immobilier constitue la première source de cette division sociale de l'espace (Charmes et Bacqué, 2016). Des quartiers souvent périphériques restent quant à eux à l'écart et sont marqués par la pauvreté (Buisson et *al.*, 2005). C'est par exemple le cas des « grands ensembles » construits dans les années 1960 à la périphérie des villes dans le cadre des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP). Indépendamment de ces quartiers périphériques où la pauvreté persiste et a tendance à s'accroître, les quartiers populaires anciens et centraux accueillent également des populations précaires. Toutefois, on observe aujourd'hui un phénomène d'enrichissement relatif de ces quartiers, qui engendre une transformation de la structure spatiale et une mutation sociale. Ces transformations se remarquent particulièrement par l'arrivée de nouvelles populations, souvent des jeunes actifs et des catégories socioprofessionnelles plus élevées. Des groupes sociaux très hétérogènes cohabitent dans ces quartiers témoignant d'une relative mixité sociale.

Les politiques publiques, comme la politique de la ville, tentent de réduire les inégalités entre les quartiers en favorisant la mixité sociale. Cependant, la nouvelle géographie prioritaire de 2014 a considérablement réduit les quartiers concernés par ce dispositif. Cette diminution est la conséquence directe de l'utilisation d'un indicateur unique pour sélectionner les quartiers : le seuil de bas revenus (60% du revenu médian de référence). Celui-ci limite la question de la pauvreté à sa seule composante monétaire, sans prendre en compte d'autres dimensions. Le risque est donc de laisser de côté certains espaces et certaines populations qui pour autant se trouvent dans des situations de fragilité sociale. De plus, les quartiers prioritaires ne constituent pas les seuls espaces abritant une population aux faibles revenus. La population pauvre vivant dans les quartiers prioritaires représente deux millions de personnes, soit moins d'un quart de l'ensemble des personnes pauvres recensées en France (Brunner et Maurin, 2017). De ce fait, cela interroge l'objet même de cette politique publique. Elle n'est pas une politique pour la ville, mais une politique à destination de quartiers spécifiques, quartiers créés eux-mêmes par cette intervention publique : les quartiers prioritaires constituent donc un territoire d'action d'une politique publique. Elle suscite de nombreux débats qui interrogent son fondement même,

à savoir si l'usage d'autres politiques publiques en matière d'aide sociale, économique et urbaine ne serait pas suffisant.

Une autre interrogation concernant la politique de la ville est relative à l'un de ses principaux objectifs : lutter contre les inégalités entre les territoires. Pour cela, le principe de mixité sociale est largement utilisé. Or, les modalités d'attribution des logements sociaux ont évolué au cours du temps. Aujourd'hui, les différents types de logements sociaux existants ne sont pas uniquement à destination des populations les plus modestes. De plus, l'article 70 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit désormais qu'au moins la moitié des attributions de logements dans les quartiers prioritaires doivent être à destination des trois quarts des ménages au niveau de vie le plus élevé, calculés parmi les demandeurs (Geymond et Labosse, 2019). En conséquence, en limitant l'accès au parc social aux populations en difficulté dans les quartiers prioritaires, le droit au logement est contesté, cela au nom de la mixité sociale (Charmes et Bacqué, 2016). C'était également le constat fait à la suite de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Le principe de mixité sociale était utilisé pour contrôler les attributions aux logements sociaux aux populations immigrées (Epstein et Kirszbaum, 2003). Sans vouloir remettre en cause cette volonté de mélanger les populations, on peut cependant voir ici une volonté « d'éclatement » des quartiers de pauvreté sans pour autant résoudre le problème à sa base, à savoir la pauvreté des individus. Cela amène à s'interroger sur les politiques publiques et notamment sur la politique de la ville et le principe de mixité sociale. Nous pouvons donc questionner l'objectif de réduction des inégalités dès lors que les actions tendent davantage à disperser les populations via la mixité sociale. « *Surtout, suffit-il de s'attaquer à la répartition géographique pour juguler les inégalités ?* » (Charmes et Bacqué, 2016, p.9).

Lyon et ses quartiers anciens comme terrain, les inégalités socio-économiques comme objet de recherche

La ville de Lyon connaît de nombreuses transformations dans ses quartiers marquées par un renforcement des inégalités (Buisson et al., 2005). De nombreux espaces concentrent une grande pauvreté et des difficultés sociales, particulièrement en périphérie de l'hypercentre, dans les quartiers issus de la politique de la ville comme la Duchère, les États-Unis ou encore Mermoz. Parallèlement, des quartiers plus centraux et plus anciens également classés en géographie prioritaire abritent des populations très fragiles, où le niveau de vie reste faible.

À Lyon, la réforme de la politique de la ville évoquée plus haut a eu pour résultat de diminuer la part de population vivant en quartier prioritaire et de réduire le nombre de quartiers concernés par cette politique. La plupart des « quartiers anciens ² » sont en effet sortis de cette géographie prioritaire. Les dynamiques à l'œuvre de transformations sociales et urbaines tendent à modifier la sociologie de la population de ces quartiers où habite également une population aux moyens plus élevés. Ces évolutions ont des impacts réels et conséquents dans la division sociale de l'espace et les pratiques sociales des habitants. Cependant, de nombreux indicateurs témoignent encore de l'accumulation de plusieurs difficultés : pauvreté, précarité face à l'emploi, précarité face à la santé...

Se pose alors la question des conséquences des politiques publiques sur ces transformations et sur l'organisation et la composition sociales de ces quartiers. Effectivement, les différentes actions menées ont eu tendance à écarter les populations populaires et ont conduit à l'arrivée d'une population plus jeune, plus diplômée et de niveau économique plus élevé, phénomène désigné par le terme de gentrification (voir page 68). C'est pourquoi ces quartiers anciens constituent un terrain intéressant pour appréhender les dynamiques de transformation sociale des territoires. Il semble en effet intéressant de connaître dans le détail les caractéristiques actuelles de ces quartiers, et de savoir si les transformations dont ils ont fait l'objet et la gentrification passée et en cours ont laissé place à des quartiers socialement plus homogènes et exempts d'une population défavorisée socio-économiquement, ce que pourrait laisser penser le retrait de ces quartiers de la géographie prioritaire.

Notre objet de recherche concerne donc les quartiers anciens de la ville de Lyon. Nous l'envisageons comme une catégorie spécifique de l'action publique, dans le domaine de la politique de la ville. Le terme de quartier ancien fait donc référence à une construction politico-administrative. Il ne s'agit pas exclusivement des quartiers les plus anciens de la ville, mais de territoires de la géographie prioritaire qui ne se situent pas en périphérie.

Ils font référence dans ce travail aux trois territoires d'action de la politique de la ville situés dans les secteurs centraux de la commune : les Pentes de la Croix-Rousse, Moncey - Voltaire - La Guillotière et Verdun-Suchet - Sainte-Blandine. Les deux premiers ont fait l'objet de politiques de réhabilitation depuis les années 1970 et sont entrés dans la géographie prioritaire dans le cadre de la politique de la ville à partir des années 1990. Ils ont donc connu d'importantes transformations depuis plus de quarante ans. Le quartier de Verdun-Suchet -

² Le terme de quartier ancien mobilisé ici fait référence à la catégorie administrative utilisée à la mairie de Lyon pour évoquer les quartiers centraux de la politique de la ville et concerne trois territoires. C'est en ce sens que ce terme est utilisé dans l'ensemble de la thèse.

Sainte-Blandine est quant à lui confronté à des transformations beaucoup plus récentes, liées au projet de requalification urbaine du sud de Lyon : le projet Confluence. Une véritable métamorphose de ce secteur de la ville se produit, qui a des répercussions sur le profil social des habitants.

Plusieurs questions se posent alors, notamment dans le contexte de la réforme de la géographie prioritaire de 2014 qui, avec l'indicateur unique a conduit au retrait des quartiers anciens de la politique de la ville (hormis un quartier). On peut alors se demander si la sortie de ce dispositif est liée à une amélioration durable et réelle des niveaux de vie des habitants ou bien à un changement de population résidente. On peut également s'interroger sur les conséquences des interventions publiques dans les quartiers anciens. Nous faisons l'hypothèse que les quartiers anciens de Lyon constituent un type de quartier spécifique à l'échelle de la ville et également que les interventions des politiques publiques dans ces quartiers favorisent la gentrification et accentuent les inégalités internes. On s'interroge par conséquent à la fois sur le processus de transformation de l'espace à Lyon et sur la configuration spatiale de la ville aujourd'hui, tout en questionnant la place des quartiers de centre ancien dans ces transformations.

Comment appréhender la spatialité des inégalités socio-économiques ?

L'objectif principal de ce projet est d'appréhender la spatialité des inégalités socio-économiques observées à Lyon, particulièrement dans les quartiers anciens. Les inégalités ont en effet de fortes inscriptions spatiales (Massey, 1984) que le géographe peut mesurer pour les analyser (Oliveau, 2011). On retracera pour cela l'histoire démographique de ces territoires, en s'intéressant aux caractéristiques de la population. Plus précisément, l'idée est d'étudier les dynamiques des inégalités dans l'espace. En tant que géographe, ces dynamiques s'analyseront sous l'angle des évolutions qui s'opèrent dans l'espace, analyse dans laquelle s'intègre une dimension temporelle. L'intérêt ici est de ne pas seulement porter un regard sur les dynamiques sociales présentes dans les quartiers anciens, mais de les envisager dans leur spatialité à l'échelle de la ville et à un niveau d'observation fin. Les inégalités territoriales nécessitent en effet d'être analysées dans le détail, pour en observer toutes les formes.

Cette analyse se structure à partir de différents indicateurs. Une première approche sera centrée sur les positions sociales et une seconde portera sur les niveaux de vie afin d'étudier les inégalités à travers leur multidimensionnalité. La pauvreté ne se manifeste pas uniformément dans les territoires urbains : il existe donc un enjeu fort à qualifier et identifier les zones de pauvreté dans les villes (Apparicio et al., 2007). Effectivement, la concentration de populations

pauvres dans certains espaces semble être structurée (Bouzouina, 2007). Ce sont ces structures que nous chercherons à analyser à travers l'étude des espaces concentrant la pauvreté. On constate en effet que la pauvreté comporte généralement une forte composante spatiale, autrement dit que les populations les plus pauvres ont tendance à vivre majoritairement dans les quartiers les plus précaires (Herrera et Roubaud, 2003). Il conviendra d'interroger la place des quartiers centraux anciens, qui peuvent apparaître comme des poches de pauvreté au sein d'espaces plus riches.

De plus, l'analyse des inégalités sociales et spatiales questionne le rôle de l'action publique dans la transformation des espaces urbains. En effet, les politiques publiques de logement et d'urbanisme peuvent représenter un facteur d'accentuation des dynamiques de ségrégation (Clerval, 2008) et peuvent favoriser les divisions sociales dans l'espace et accroître les inégalités. En tentant de détruire ce que l'on peut assimiler à des pièges spatiaux à pauvreté, des inégalités peuvent demeurer, moins visibles, plus difficiles à identifier au niveau des quartiers, mais toujours présentes au niveau des individus.

Ces différents objectifs invitent à mener une analyse selon plusieurs objets d'étude : la ville dans sa globalité, la ville à la maille des Iris, et les quartiers anciens. À chacun de ces trois niveaux d'études correspondent plusieurs objets d'analyse et plusieurs méthodes. Nous cherchons ainsi pour la ville à présenter son histoire urbaine et les mutations qu'elle a connues au cours du temps. Pour cela nous mobiliserons des graphiques et cartographies en exploitant des données de l'Insee sur plusieurs années, mais également des fichiers des archives municipales de Lyon. Concernant la maille des Iris, nous analyserons les disparités socio-économiques dans la ville et présenterons les principales transformations. À partir de plusieurs bases de recensement de l'Insee à une échelle infracommunale, nous pourrions avoir une approche historique de l'occupation du territoire par les habitants et nous pourrions analyser finement les évolutions dans le temps. Plusieurs méthodes de statistiques multivariées nous permettront par ailleurs d'appréhender la composition de la population afin de nous rendre compte des inégalités territoriales présentes sur le territoire. Nous pourrions ainsi observer comment les inégalités sociales se répartissent dans l'espace, en réalisant des typologies des Iris selon leur composition sociale. Enfin, concernant l'échelle des quartiers anciens, nous présenterons leur histoire ainsi que les principales caractéristiques actuelles afin de proposer une description de ces territoires. Des cartographies et graphiques seront réalisés en mobilisant principalement des données de l'Insee, mais seront également intégrés des entretiens et des

éléments de « savoirs experts » acquis auprès des acteurs de la ville grâce au statut de doctorant « CIFRE ».

Pour résumer, **cette thèse invite à interroger la place des quartiers anciens de Lyon en tant que catégorie spécifique de l'action publique**. Nous chercherons tout d'abord à analyser la dynamique de transformation dans le temps et dans l'espace mais aussi d'étudier la division sociale de l'espace, cela à l'échelle de la ville. Il conviendra d'analyser la place qu'occupent les quartiers anciens dans ces dynamiques, mais également d'identifier le rôle des politiques publiques dans ces transformations.

La ville, les inégalités, l'action publique

Cette thèse se divise en trois parties, chacune étant constituée de deux chapitres.

La première partie « *La ville, analyse de la dimension spatiale de nos sociétés* » est un cadrage théorique du sujet de recherche qui présente un état de l'art des thématiques de recherche. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une thèse sur les inégalités, le cadre théorique dans lequel elle se situe concerne bien les inégalités. Le premier chapitre présente donc la multidimensionnalité des inégalités, en revenant à ses fondements dans différentes disciplines. Sont également questionnés les concepts de justice sociale et de justice spatiale, notamment dans la perspective de s'interroger sur les politiques publiques. Le deuxième chapitre présente la thématique des inégalités dans l'espace urbain. En partant des travaux de l'École de Chicago, nous évoquons la thématique de la division sociale dans les villes en critiquant l'approche par la ségrégation préférentiellement choisie. C'est dans ce chapitre que nous détaillons notre méthodologie.

La deuxième partie « *Dynamiques spatiales des inégalités socio-économiques à Lyon* » repose sur des approches quantitatives afin de mesurer les transformations et les inégalités à Lyon. Le premier chapitre montre les grandes dynamiques de transformations urbaines et sociales, en se référant à l'histoire et aux grandes mutations de la ville. À cette occasion, nous illustrons la dynamique des transformations sociales dans le temps et dans l'espace, à l'aide de plusieurs indicateurs statistiques. Le second chapitre est un état des lieux des inégalités socio-économiques à Lyon selon trois approches : une analyse de la répartition de la population, une analyse des disparités socio-économiques et une analyse des disparités de revenus des ménages. De nombreuses méthodes statistiques sont menées dans cette partie. Les différentes approches

et données mobilisées ont pour objectif de rendre compte finement des inégalités dans la ville et de leur caractère multidimensionnel.

La troisième partie « *Le rôle des politiques publiques dans la dynamique de transformation des quartiers* » questionne le rôle de l'action publique dans la transformation des espaces urbains. Un premier chapitre s'intéresse spécifiquement aux quartiers anciens de Lyon. Nous présenterons leur périmètre ainsi que l'histoire de leur construction et leurs principales caractéristiques aujourd'hui. Le second chapitre est centré sur les interventions publiques menées en centres anciens. En évoquant la place du quartier et plus précisément du quartier ancien dans les politiques publiques ainsi que les conséquences des interventions publiques dans ceux de Lyon, ce sont les liens existants entre les politiques publiques, la mixité sociale et la gentrification que nous questionnons.

Première partie :
La ville, analyse de la dimension spatiale de
nos sociétés

Chapitre 1. Apprécier la multidimensionnalité des inégalités

La question des inégalités suscite de nombreux débats, aussi bien dans le milieu scientifique que dans la sphère politique et publique. Des auteurs stipulent qu'il n'est pas possible d'arriver à un consensus et qu'il n'existe pas de « vérité scientifique unique » sur un niveau optimal d'inégalité (Alvaredo *et al.*, 2018). Néanmoins, il est possible de s'accorder sur certains points. Par exemple, le caractère multidimensionnel des inégalités est désormais bien admis. Elles sont aussi structurelles et dynamiques (Fitoussi et Rosanvallon, 1996). Afin de traiter le sujet dans sa globalité, nous proposons dans ce chapitre de nous pencher précisément sur la question des inégalités d'un point de vue théorique et d'un point de vue plus opérationnel. Nous reviendrons ainsi dans un premier temps sur la notion même d'inégalité, en nous intéressant à son usage dans différentes disciplines des sciences sociales. Il conviendra dans un second temps de nous pencher sur les différentes définitions de l'inégalité, qui peut être appréhendée de différentes manières. Enfin, nous aborderons la question de leurs dynamiques et de leurs évolutions dans le temps. Notre objectif étant de proposer une définition plus personnelle du terme et de préciser la façon dont nous l'envisageons dans ce travail.

1. Les inégalités et la justice : approche théorique et conceptuelle dans les sciences sociales

L'inégalité est une idée récente dans l'histoire de nos sociétés (Galland et Lemel, 2018). Elle est traitée dans différentes disciplines des sciences humaines et sociales, mais n'apparaît pas systématiquement sous ce terme. Par ailleurs, la notion de justice a été mobilisée pour évoquer les inégalités, notamment en philosophie et en économie. Son usage a suscité de nombreux débats théoriques. Nous démarrerons notre propos en présentant les réflexions portées sur l'inégalité et la justice en philosophie et en économie. Nous verrons ensuite l'usage de la notion d'inégalité en sociologie à travers la stratification sociale. Enfin, nous regarderons comment la question des inégalités s'est développée en géographie, et comment la discipline s'est également appropriée la thématique de la justice à travers le concept de justice spatiale.

1.1. Les fondements théoriques en philosophie et en économie

1.1.1. Les réflexions philosophiques : libéralisme, égalitarisme et justice sociale

Les premiers fondements de l'inégalité trouvent leur origine dans des réflexions philosophiques. Le siècle des Lumières a contribué à de nombreux changements sociaux et intellectuels, constituant ainsi un tournant. Effectivement, c'est dès le XVIII^e siècle que les bases de l'idée d'inégalité sont posées sur le plan intellectuel. Le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Jean-Jacques Rousseau constitue un essai majeur de la discipline. Il met en exergue deux types d'inégalités : l'inégalité naturelle (ou physique) qui fait référence aux différences d'âge, de santé, d'esprit ; et l'inégalité morale (ou politique), qui se réfère aux privilèges détenus par certains individus au détriment des autres (Rousseau, 1762). Plus largement, son œuvre est portée sur une réflexion autour de la justice ; son projet étant de contrecarrer les inégalités qui sont sources d'injustice (Hurtado, 2010). C'est pendant ce siècle que sont développées les questions des libertés individuelles et plus globalement de la pensée libérale – à laquelle Jean-Jacques Rousseau a largement contribué – ainsi que les travaux sur la question de l'égalité – approfondis par Alexis de Tocqueville au XIX^e siècle. Ce dernier a produit les premières réflexions sur l'égalité des conditions avec ses écrits sur la démocratie (Raynaud, 2015). C'est également à l'époque des Lumières que le terme de « classe » pour traiter des phénomènes sociaux a émergé. Toutefois, c'est au XIX^e siècle que le concept se déploie plus fortement, notamment avec Karl Marx.

Par ailleurs, la philosophie a participé à tout un champ de réflexion autour de la justice, plus précisément sur la définition d'une société juste et de son lien avec les inégalités. Les premiers travaux sur cette notion du juste datent de la Grèce antique. C'est Aristote qui a principalement contribué aux réflexions sur la justice à partir de la notion d'égalité et qui a proposé plusieurs définitions de la notion ainsi que plusieurs distinctions. Parallèlement à la justice légale, il identifie la justice particulière qui se fonde sur la notion d'égalité (Saint-Arnaud, 1984). Celle-ci est composée de la justice distributive, qui correspond à une égalité proportionnelle fondée sur le mérite et de la justice directive qui repose sur l'égalité formelle, elle-même divisée en justice commutative et en justice correctrice (*ibid.*). Aujourd'hui il demeure toujours trois conceptions de la justice issues des réflexions d'Aristote et associées à une forme d'égalité : la justice commutative, qui correspond à l'égalité des droits ; la justice distributive, qui correspond à l'égalité des chances et la justice correctrice qui correspond l'égalité des situations.

Le débat sur la justice et l'égalité a été renouvelé par les réflexions de John Rawls. Son ouvrage *A Theory of justice* écrit en 1971 constitue un livre incontournable en philosophie politique. Sa théorie rassemble différentes idées, dont la principale qui entrevoit la théorie de la justice comme équité. Elle vise à étudier des principes qui fondent les règles d'une société bien ordonnée, régie par un contrat social (Adair, 1991). Ces principes de la justice doivent être définis de façon collective, par les individus eux-mêmes et doivent faire consensus. Situés dans une « position originelle », les individus choisissent les principes de justice au sein de la société sous un « voile d'ignorance », donc sans connaître leur position dans cette société. Sous ce « voile d'ignorance » ils opéreraient pour deux principes hiérarchisés de la justice comme équité. Le premier principe est celui de *l'égle liberté* et se définit ainsi : « *chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous, compatible avec un même système pour tous* » (Rawls, 1987, p.341). Le deuxième principe, appelé principe de différence, repose sur une double condition et est défini comme suit : « *les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient : (a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés et (b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste égalité des chances* » (Rawls, 1987, p.341). Ce deuxième principe comprend en réalité deux angles : « la juste égalité des chances » et le « principe de différence » (Gamel, 2015). Il fait référence au principe du maximin, qui vise à avantager la position des individus les plus défavorisés. Aussi, les inégalités de richesse sont justes si elles engendrent des avantages pour les individus les plus désavantagés de la société. Autrement dit, une inégalité est juste si elle améliore le sort des plus pauvres. Les relations entre justice et inégalités conduisent donc à penser qu'une société juste peut ne pas être une société dépourvue d'inégalités (Renaut, 2015). Il peut ainsi y avoir des inégalités justes et des inégalités injustes ; l'inégalité n'est pas synonyme d'injustice.

L'objet premier auquel s'appliquent ces principes est la structure de base de la société, comprise comme « *l'organisation des institutions sociales majeures en un seul système de coopération* » (Rawls, 1987, p.85). Ces principes ont pour fonction de définir les règles d'accès des individus aux « biens sociaux premiers », qui relèvent de la structure de base de la société (Adair, 1991). Ces « biens sociaux premiers » font référence aux droits et libertés relatifs aux institutions politiques pour le premier principe (*libertés de base* entendue comme liberté politique, liberté d'expression, de pensée, de réunion...) et aux avantages issus des structures socio-économiques pour le second principe (répartition des revenus et de la richesse). Les individus font partie de cette structure de base dans laquelle ils occupent des positions sociales différentes qui influent sur leurs perspectives de vie, ces positions sociales étant en partie déterminées par le système

politique et par les circonstances socio-économiques. Se fait ici le lien avec la question des inégalités : les institutions sociales distinguent de façon avantageuse ou non certains éléments de ces positions sociales. Ces inégalités sont profondes et ne se justifient pas par le mérite des individus, « *c'est donc à ces inégalités, probablement inévitables dans la structure de base de toute société, que les principes de la justice sociale doivent s'appliquer en tout premier lieu* » (Rawls, 1997, p.33-34). C'est donc parce que les inégalités sont inhérentes à toute société que les principes de justice sociale doivent être mis en œuvre pour ensuite déterminer une constitution politique et un système socio-économique. La théorie de la justice de John Rawls ne fait pas de l'égalité le synonyme de la justice, mais la considère comme équité dans le sens où elle vise à optimiser certaines inégalités au bénéfice des plus défavorisés (Bret, 2009).

Depuis l'ouvrage de John Rawls, d'autres débats et théories ont émergé, et sont regroupés dans le champ des « théories de la justice » (Kymlicka, 2003). Quatre principales théories de la justice sociale peuvent être distinguées :

- L'utilitarisme, doctrine fondée par Jeremy Bentham, où la société est considérée comme juste dès lors qu'elle maximise le bien-être des individus (Gamel, 2012).
- Le libéral-égalitarisme, développé par John Rawls, a pour objectif de proposer des principes de justice qui réconcilient la liberté et l'égalité (Rawls, 2008).
- Le libertarisme, inspiré par la pensée libérale d'auteurs comme Friedrich von Hayek, se base sur le respect de la liberté individuelle qui ne peut être contrainte par un impératif collectif (Arnsperger et Van Parijs, 2003). Robert Nozick en est l'une des principales figures.
- Le marxisme privilégie une conception radicalement égalitaire de la justice sociale (*ibid.*).

Par ailleurs, il existe d'autres courants, dont certains se situent également dans une conception libérale et égalitaire de la justice, tout en s'éloignant de la théorie de John Rawls. Dans le champ de l'économie, nous pouvons notamment mentionner les travaux d'Amartya Sen (évoqués ci-après). Ces théories ont pour point commun d'avoir une dimension normative, de définir des principes universels et de se fonder sur l'égalité (Arrignon, 2019). Toutefois, elles reposent sur des conceptions différentes de la justice sociale (*ibid.*), qui ont aussi été traduites par les économistes.

1.1.2. Les apports de l'approche économique : inégalités de revenus et justice

La question des inégalités a aussi été abondamment étudiée en économie. Sous l'angle des inégalités économiques et plus précisément des inégalités de revenus, elle a par exemple largement contribué au thème de leur mesure (voir 3.1.2). Cependant, d'un point de vue théorique, c'est la notion d'utilité – par exemple l'utilité tirée du revenu – qui est étudiée, et qui a conduit à un champ de réflexion sur la justice sociale (Galland et Lemel, 2018).

Les questions de justice ont été analysées initialement à travers l'économie normative, sous l'angle de l'économie du bien-être, d'inspiration utilitariste (Gamel, 2012). L'approche de la justice a donc d'abord été employée pour mesurer le bien-être des individus. La publication en 1971 de *A Theory of Justice* de John Rawls va bouleverser l'économie normative, notamment du fait qu'est proposé dans cette théorie une alternative à la pensée utilitariste. Cette approche a un fort impact chez les économistes puisqu'elle a contribué à l'ouverture de la phase actuelle de l'économie normative, qualifiée de « post-welfariste » ou de « non welfariste »³ (*ibid.*). Claude Gamel distingue quatre approches⁴ de la justice sociale, qu'il présente par ordre chronologique ; les premières ayant suscité l'apparition des dernières :

- L'approche « welfariste », économie du bien-être basée sur la notion d'utilité, et appartenant au champ de l'économie normative, dont les deux grands auteurs sont Jeremy Bentham et Vilfredo Pareto.
- La première approche post-welfariste, constituée des travaux d'économistes issus du « contractualisme » rawlsien.
- L'évolutionnisme contemporain, qualifié de « non welfariste », fortement développé par Friedrich August von Hayek.
- La seconde approche post-welfariste, qualifiée de « comparatiste » par Amartya Sen.

À ces débuts, le champ de recherche autour de l'évaluation du bien-être collectif, dans une approche de la justice, s'est donc construit à partir de la notion d'utilité (Galland et Lemel, 2018) : la théorie Welfariste base en effet le bien-être sur la notion d'utilité. Initialement axés sur les fonctions d'utilité individuelles et les comparaisons interpersonnelles des utilités, les travaux ont ensuite cherché à s'élargir du fait de critiques, portant par exemple sur le caractère

³ « On qualifie aujourd'hui de « welfariste » toute approche de la justice, où les utilités ou préférences individuelles sont considérées comme les seuls matériaux pertinents pour évaluer le bien-être collectif ; l'utilitarisme classique est ainsi une approche welfariste de la justice, mais il en existe d'autres. A contrario, les théories « non welfaristes » de la justice refusent de considérer l'utilité des individus comme un argument essentiel de l'analyse » (Gamel, 2012, p.2).

⁴ A noter que ces distinctions se rapprochent fortement de celle faite en philosophie, sans totalement se superposer.

subjectif de cette approche (Bourdeau-Lepage et Tovar, 2013). Comme évoqué précédemment, c'est notamment le cas de John Rawls, de Friedrich August von Hayek, et d'Amartya Sen. Amartya Sen a souligné les nombreuses limites que comporte l'approche du bien-être par l'utilité. Avec son ouvrage *Inequality Reexamined*⁵ publié en 1992, il a apporté un nouveau regard sur les inégalités. Selon lui, « *La question clef pour analyser et mesurer l'inégalité, c'est : "Égalité de quoi" ?* » (Sen, 2000, p.9). Remettant en cause les réflexions portées sur les inégalités, il propose une nouvelle analyse de l'égalité et de la justice en mobilisant le concept de « capacité ». La « *capacité est [...] un ensemble de vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie* » (*ibid.*, p.66). Il s'agit donc de la liberté qu'ont les individus de réaliser la vie qu'ils souhaitent ; liberté qui reflète les possibilités de bien-être. Pour Amartya Sen, les inégalités entre les individus s'examinent par leur capacité à convertir leurs dotations en ressources en libertés réelles⁶. Il s'appuie sur le principe de l'égalité des capacités de base, à la différence de John Rawls qui s'appuie sur l'égalité des « biens premiers » (Monnet, 2007). Ces deux auteurs se sont en effet opposés sur leur approche de la justice et de la pauvreté. Ces diverses conceptions sont largement débattues en économie et philosophie et ont initié de nombreuses controverses théoriques ainsi que des travaux empiriques sur la pauvreté (*ibid.*). Certains travaux prônent une approche par les capacités, bien que de nombreuses critiques soulignent sa difficile application (*ibid.*), tandis que d'autres s'appuient davantage sur les principes rawlsiens, plus aisés semble-t-il à mettre en œuvre dans l'action publique.

Les théories de la justice font face à de nombreuses oppositions selon les définitions mêmes de la justice. Par exemple, il existe un clivage important entre « justice de résultat » et « justice procédurale » (Gamel, 2010). La « justice de résultat » est associée à l'utilitarisme et à l'économie du bien-être. La « justice procédurale » s'apparente quant à elle aux approches d'inspiration libérale, tel que le post-welfarisme. Elle se fonde sur certaines règles dans la structure de base de la société, qui doivent être perçues comme juste (*ibid.*). Cependant, les deux approches ne sont pas complètement cloisonnées, en particulier dans l'approche libérale-égalitarisme de Rawls (*ibid.*).

Aujourd'hui, l'opposition principale s'effectue entre la justice procédurale et la justice distributive. Ces deux conceptions sont mobilisées en géographie et ont connu une évolution de leur définition.

⁵ Traduit par *Repenser l'inégalité* en français.

⁶ <https://www.economie.gouv.fr/facileco/amartya-sen>

1.2. Les théories sociologiques de la stratification sociale

Pour aborder les inégalités en sociologie, nous nous sommes principalement basés sur l'ouvrage d'Olivier Galland et Yannick Lemel (2018) qui offre un large panorama de la question dans la discipline. Nous évoquerons rapidement les auteurs principaux, puis nous rendrons compte des réflexions plus contemporaines.

1.2.1. Les courants fondateurs

En sociologie, l'étude des inégalités s'analyse traditionnellement à travers la stratification sociale, qui désigne le découpage des sociétés en catégories hiérarchisées. C'est seulement à partir du milieu des années 1990 que le terme d'inégalité se développe fortement (Galland et Lemel, 2018). Les auteurs classiques ne traitent donc pas directement la question des inégalités, mais proposent des théories de la stratification sociale et cherchent ainsi à expliquer les fondements de la division de la société en groupes sociaux (*ibid.*). Ces théories sont à la base des travaux sur les inégalités qui ont cherché à identifier comment la stratification sociale produit l'inégalité (*ibid.*). C'est un point sur lequel les sociologues s'accordent : l'existence d'une stratification sociale, c'est-à-dire de systèmes de différenciation sociale fondés sur l'inégale distribution des ressources et des positions sociales (Bonnewitz, 2015). Plusieurs « pères fondateurs » structurent la pensée sociologique autour des questions de stratification sociale : Karl Marx, Émile Durkheim, Max Weber ou encore Pierre Bourdieu en sont d'illustres exemples.

La théorie marxiste a largement contribué à l'analyse de la stratification de la société, notamment autour des réflexions sur les classes sociales et la lutte des classes. Les classes sociales occupent une position spécifique dans le système économique (Chauvel, 2001) et s'opposent sur la détention des moyens de production (Riutort, 2013). Ces moyens de production ont d'importantes conséquences sur la structure de la société, entraînant des divisions de classes et une répartition inégalitaire des ressources. Cependant, les évolutions des sociétés contemporaines sont allées à l'encontre des hypothèses de Karl Marx qui pensait à une bipolarisation de la société des suites du capitalisme. Aussi, des travaux prenant en compte l'émergence des classes moyennes se sont développés. Le sociologue germano-britannique Ralf Dahrendorf, par exemple, a analysé le conflit de classe non plus entre deux groupes opposés, mais entre différentes strates du fait de leur fragmentation ; ces classes ne reposant plus sur le critère de propriété, mais sur celui de l'autorité (Galland et Lemel, 2018). À la fin des années

1990, le sociologue américain Erik Olin Wright a quant à lui requestionné l'approche marxiste des classes sociales tout en y introduisant les classes moyennes. Il continue à analyser les relations de classe en termes d'exploitation, tout en considérant leur caractère plus complexe que ce que laissait entendre le marxisme (*ibid.*). D'autres travaux interrogent la vision marxiste de la stratification sociale sous un autre angle, comme celui de l'évolution de la classe ouvrière elle-même. À ce titre, le Britannique John Goldthorpe s'est intéressé aux questions de la moyennisation de la société et de l'embourgeoisement de la classe ouvrière. En France, ces questionnements ont également été discutés par les sociologues Serge Mallet, Henri Mendras (qui a modélisé le concept de moyennisation par la « constellation centrale » figurée au sein d'une toupie) et ceux de l'équipe Louis Dirn.

Un autre grand courant de pensée a également contribué aux réflexions sur l'inégalité à travers la stratification sociale. Il s'agit des travaux de Max Weber. Celui-ci s'éloigne de la vision marxiste en proposant une approche multidimensionnelle de la stratification sociale. Il propose ainsi trois dimensions de la société : la classe comme dimension économique, le statut comme dimension sociale et le pouvoir comme dimension politique. La société est donc organisée en trois systèmes de stratification qui correspondent à chacune de ces dimensions (Stavenhagen, 1968). La dimension sociale forme des groupes de statuts selon le prestige et « l'honneur ». La dimension du pouvoir quant à elle correspond aux moyens mis en œuvre par un groupe pour dominer ou influencer les autres. Dans la continuité de la pensée de Max Weber, de nombreux travaux se sont développés. Néanmoins, il est difficile d'identifier des héritiers directs du fait de l'ampleur de la diffusion de ses idées (Galland et Lemel, 2018). Suivant sa conception de la société structurée à la fois par l'organisation économique et par le prestige, deux grands ensembles de travaux peuvent être repérés : ceux traitant de « groupe de statut » dans lesquels s'insère par exemple John Goldthorpe et ceux traitant des principes d'ordonnement des personnes dans la société, étudiés par Gerhard Lenski (*ibid.*).

D'autres travaux classiques ont contribué à la réflexion en matière de stratification sociale. Il s'agit de ceux relatifs aux théories fonctionnalistes. Ils ont été particulièrement présents aux États-Unis dans les années 1950 et se situent dans la lignée des travaux d'Émile Durkheim (*ibid.*). Ils reposent sur l'idée que la stratification de la société doit se poursuivre. Par exemple, Kingsley Davis et Wilbert E. Moore stipulent que l'inégalité doit correspondre à un besoin interne du fonctionnement des sociétés ; les positions les plus importantes doivent être occupées par les personnes les plus qualifiées (*ibid.*). Selon eux, la société est basée sur un système de récompenses distribuées différemment selon les positions occupées par les individus. Le rang

social d'une position est déterminé par deux facteurs : son importance fonctionnelle (pour la société) et la rareté des personnes en mesure de l'occuper. Leur théorie a été critiquée sur différents points, mais reste une référence incontournable sur la stratification sociale (*ibid.*).

Une autre théorie classique de la stratification est celle de Pierre Bourdieu. Elle se situe à la suite des travaux de Karl Marx, Max Weber et Émile Durkheim. Il a « *renouvelé les approches en termes de domination sociale et introduit l'idée que les inégalités ne sauraient se comprendre sans tenir compte des aspects culturels de celles-ci* » (*ibid.*, 2018, p.62). Si les ouvrages de Pierre Bourdieu ont été tardivement traduits en anglais, ils sont aujourd'hui incontournables dans la littérature anglaise. Cela a contribué au renouvellement de l'étude des pratiques culturelles qui est désormais au centre des travaux sur la stratification sociale (*ibid.*). En effet, dans l'analyse de Pierre Bourdieu, la place accordée aux facteurs économiques est insuffisante pour l'analyse des inégalités ; les facteurs culturels – le capital culturel – ont une place primordiale. Son univers est dominé par l'étude de la reproduction des hiérarchies sociales, hiérarchie impliquant des relations de domination (Bonnewitz, 2015). Pierre Bourdieu reste aujourd'hui une référence actuelle de la sociologie ; sa théorie de la domination inspire tout un courant contemporain de « sociologie critique » (Galland et Lemel, 2018).

1.2.2. *Autres approches et débats actuels*

À la suite de ces théories classiques de la stratification, d'autres travaux émergent après la Seconde Guerre mondiale, mais sans se situer dans la continuité des premiers. Les approches qui ont suivi reposent sur une « *formalisation de la structure sociale comme une combinatoire de caractéristiques individuelles* » (*ibid.*, p.40), les unes étant *ascribed* (héritées) et les autres *achieved* (acquises) (*ibid.*).

Des auteurs nord-américains ont ainsi centré leurs travaux sur la situation des individus inclus dans une structure sociale. Une approche par les positions sociales est ainsi mise en avant par des chercheurs tels que Ralf Linton dans les années 1930 ou Peter Blau à la fin des années 1970. Ces deux auteurs ont chacun proposé une classification des positions sociales selon différentes caractéristiques des individus. À la fin des années 1990, le sociologue américain Neil Smelser s'est appuyé quant à lui sur les caractéristiques individuelles pour comprendre les évolutions des sociétés occidentales, pour lesquelles il a identifié deux types d'évolution : le processus de *differentiation* et de *diversity*. La *differentiation* correspond aux caractéristiques associées à la division du travail productif ; processus au fondement de la sociologie de la stratification (*ibid.*). La *diversity* correspond aux caractéristiques qui ne relèvent pas directement de la division du

travail (*ibid.*). Il s'agit de « différenciation structurelle », d'une diversification culturelle qui s'observe par exemple avec l'apparition de nouvelles catégories d'âge ou de revendications ethniques. Les évolutions des sociétés ont eu pour effet que « *la diversification s'est surimposée à la différentiation comme fondement des statuts, rendant tant leur hiérarchisation que leur identification plus complexe* » (Smelser, 1997, p.66, in Galland et Lemel, 2018, p.71). Si ce discours date de la fin du XX^e siècle, il reste toujours actuel et témoigne de la complexité de l'analyse des inégalités.

D'autres auteurs se sont intéressés quant à eux à la structure sociale en elle-même. C'est par exemple le cas du sociologue Stanislaw Ossowski qui a identifié dans les années 1960 l'existence de deux grands types de représentation de la structure sociale. Ces structures inégalitaires se retrouvent dans toutes les sociétés et se distinguent entre les représentations en « schémas de gradation » et en « schémas de dépendance » (*ibid.*). Les « schémas de gradation » correspondent à un classement de tous les individus ou groupes. Les « schémas de dépendance » correspondent aux relations entre les groupes formant la société n'établissant pas une hiérarchisation continue. Dans la sociologie contemporaine, les schémas de gradation sont très utilisés pour construire des échelles de statut à partir des professions (*ibid.*).

Après la Seconde Guerre mondiale, les réflexions se tournent aux États-Unis vers la question de la transmission avec des recherches sur la mobilité sociale. Dans les années 1950, les préoccupations ne se tournent guère vers les inégalités. Il est plutôt question des facteurs favorisant la croissance ainsi que la place des institutions démocratiques, dans un contexte où les sociologues ont réfléchi à l'évolution des sociétés industrielles. Néanmoins, la question des inégalités est interrogée à travers l'héritabilité des positions et leur transmission intergénérationnelle (*ibid.*). Un débat sur ces sujets va émerger, débat qui va structurer jusqu'à nos jours les travaux sociologiques autour de la mobilité sociale. Ce débat correspond à la thèse de l'« ouverture » des sociétés industrielles, qui sous-entend la disparition progressive des barrières de classe (*ibid.*). Des interrogations sur la perpétuation des positions des enfants et celles de leurs parents apparaissent, qui se traduisent aujourd'hui dans le débat social autour de « l'égalité des chances ».

Dans les années 1990, des sociologues se sont interrogés sur la pertinence des analyses en termes de classes sociales, suscitant de nombreux débats. L'article de Terry-Nichols Clark et Seymour Lipset de 1991 annonçant la « mort des classes », fut à l'origine de discussions houleuses. Plusieurs arguments sont mis en avant pour rendre compte de la difficulté d'analyser les inégalités en termes de classes sociales, tels que le fort développement de l'individualisation

des modes de vie ou encore le développement de mouvements sociaux revendicateurs. Les questions du genre ou de la migration sont en effet des composantes importantes de la compréhension des inégalités. De fait, il apparaît aujourd’hui que les théories de la stratification et de la domination issues des travaux « classiques » et axés sur la mobilité sociale et la reproduction ne permettent pas d’analyser toutes les formes d’inégalités, notamment celles liées aux attributs *ascribed* (*ibid.*). Il coexiste donc des travaux issus des théories « classiques » axés sur les attributs *achieved* (acquis) et des travaux qui mobilisent les attributs *ascribed* (hérités) tel que le genre (Duru-Bellat, 2018).

Afin de synthétiser les travaux cités précédemment, Olivier Galland et Yannick Lemel ont construit un schéma que nous reprenons ci-dessous. Il présente les théories de la stratification et des inégalités en y intégrant les réflexions plus contemporaines. Trois grands axes de réflexion peuvent être observés : l’axe central est celui de la sociologie *mainstream* et correspond aux pères fondateurs et à leurs successeurs, le deuxième axe correspond aux réflexions issues du fonctionnalisme, et le troisième axe s’oriente sur des réflexions centrées sur les positions sociales et les caractéristiques individuelles, opposant ainsi les attributs *ascribed* et *achieved*.

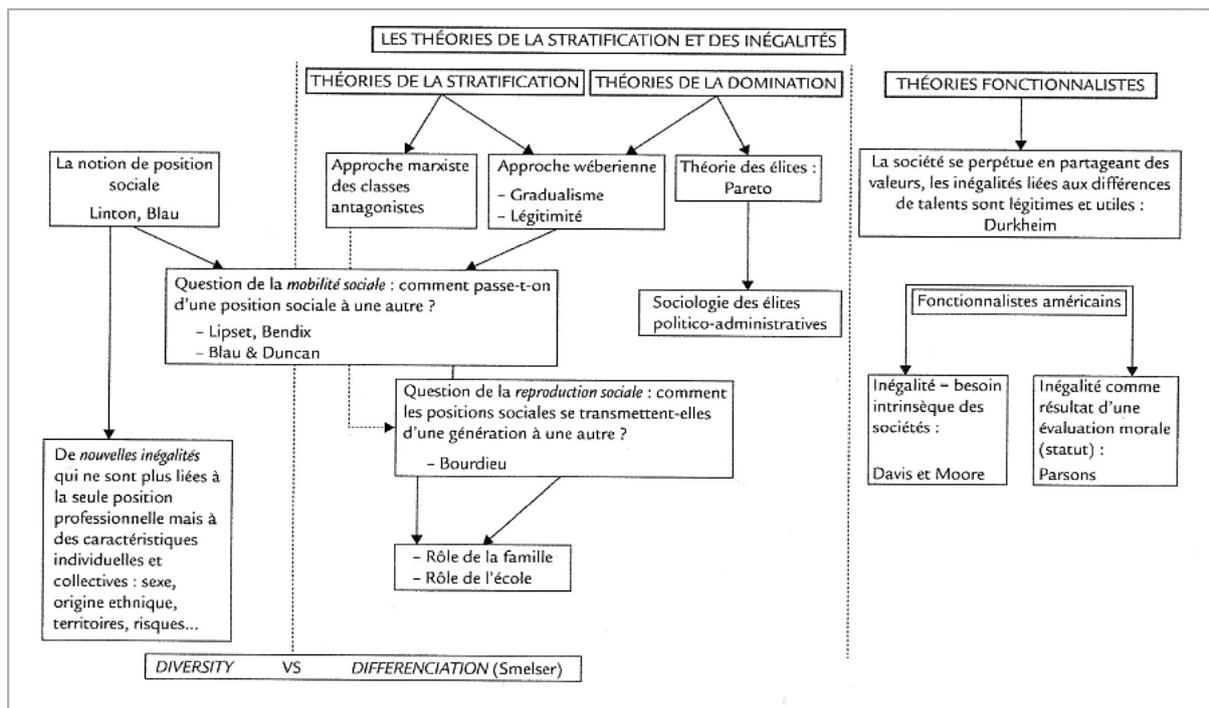


Figure 1 : Schéma synthétique des théories de la stratification et des inégalités
Source : Galland et Lemel, 2018

1.3. Les approches en géographie : inégalités et/ou injustices spatiales ?

1.3.1. De la géographie des inégalités à l'émergence du concept de justice spatiale

Jusque dans les années 1950 et 1960, la géographie était tournée vers les descriptions régionales à caractère encyclopédique (Bailly 2014). Elle s'intéressait peu à la question des inégalités et de la justice. La thématique des inégalités était davantage abordée à travers les travaux sur la géographie du développement avec la question sous-jacente du bien-être des populations. À cette époque, les regards sont tournés vers l'utilitarisme ; largement utilisé dans les sciences économiques pour la recherche du bien-être collectif. La plupart des géographes inscrivent leur approche dans ce courant soutenant la croissance des richesses comme moyen d'assurer le progrès et le bien-être des sociétés (Brennetot, 2011). Sous cette vision, la lutte contre les inégalités n'a pas pour objectif de corriger les injustices mais de permettre aux territoires une croissance économique importante afin d'améliorer les conditions de vie de la population (*ibid*). Plusieurs événements viennent bousculer ces orientations. Avec l'évolution des sociétés, des contestations sociales émergent à la fin des années 1960. Ces mouvements ont des résonances en géographie et la discipline cherche à s'adapter aux mutations de la société (Bavoux, 2009). Ce sont notamment les géographes anglophones qui, les premiers, se sont intéressés à l'étude de la répartition de groupes de population dans l'espace (Bailly et *al.*, 1983). Des recherches sur les inégalités ont émergé à la suite de la révolution quantitative qui se met peu à peu en place avec l'apparition de la « nouvelle géographie ». Celle-ci débute dans les pays anglo-saxons dès 1962 avec les travaux de William Bunge. Les descriptions régionales sont mises de côté au profit de travaux visant à modéliser, expliquer et élaborer des lois (Bailly et *al.*, 2018). L'ouvrage *Geography and Inequality* de B.-E Coates R.-J Johnston P.-L Knox publié en 1977 constitue un incontournable où la question de la mesure des inégalités et de leurs inscriptions spatiales à différentes échelles est étudiée (George, 1978). Par la suite, les travaux se sont orientés vers la question de la mesure des inégalités sociales ou plus précisément des inégalités de répartition de la population dans les quartiers des villes. Les travaux issus de l'École de Chicago ont largement contribué au développement de ce champ⁷. En France, cette révolution théorique et quantitative s'est faite plus tardivement, dans les années 1970 avec la mobilisation des mathématiques dans la discipline (Pumain et Robic, 2002). De nombreuses études ayant une approche quantitative émergent donc dans les années 1970 (Lebart et Tabard,

⁷ Nous reviendrons plus en détail sur l'École de Chicago dans le deuxième chapitre.

1971 ; Pumain, 1976 ; Debonneuil et Gollac, 1978...). Au début des années 2000, la plupart des grandes villes françaises ont été étudiées (Godoye, 2017).

Si les principaux travaux sur la justice sociale proviennent de la philosophie et de l'économie, la géographie s'est également intéressée à cette notion, notamment sous l'angle de son rapport à l'espace. Aussi, une série de travaux traitent de ce qu'on nomme la justice spatiale. Le tournant quantitatif américain issu de la « nouvelle géographie » est comme nous l'avons dit à l'origine d'un renouvellement des travaux sur les inégalités. Cependant, ce courant se diversifie et des travaux critiques fondés sur l'analyse marxiste émergent, tels que ceux de David Harvey (Bailly et *al.*, 2018). Un mouvement se met ainsi en place : la géographie radicale. En parallèle, un fort bouleversement académique apparaît, coïncidant avec un renouveau de la philosophie morale et politique et une remise en cause de l'approche utilitariste. C'est dans ce contexte que la justice apparaît comme un concept central en géographie (Brennetot, 2011). Elle trouve donc son origine dans une géographie radicale et urbaine et est issue des travaux sur la justice sociale. La publication de *Theory of Justice* de John Rawls en 1971 provoque une importante rupture en remettant en cause les bases éthiques de la plupart des politiques économiques jusqu'alors mises en œuvre dans le monde (*ibid.*). Il connaît un immense succès et très rapidement les géographes s'emparent de ce sujet. C'est donc à partir des années 1970 que la notion de justice est traitée en géographie dans le monde anglo-saxon. Avec son ouvrage *Social Justice and the City* publié en 1973, David Harvey est l'un des premiers géographes à mobiliser la notion (Brennetot, 2011). Il l'a mobilisé pour développer une lecture marxiste de l'urbain, comme critique du capitalisme (Quentin et Morange, 2018). Ses réflexions vont inspirer par la suite de nombreux géographes. S'il a contribué à faire avancer la conceptualisation de la justice, il est resté toutefois éloigné des questions de causalité spatiale et n'emploie pas explicitement le terme de justice spatiale (Soja, 2009).

C'est à la fin des années 1970 qu'est introduit en France le thème de la justice spatiale. En 1978 la revue *L'Espace Géographique* publie un numéro où des géographes français évoquent la thématique pour la première fois (Bailly, 1978 ; Claval, 1978 ; Rochefort, 1978). Ensuite, c'est Alain Reynaud qui contribue à la notion, avec un article publié en 1979 et surtout son ouvrage *Société, espace et justice* publié en 1981, où il associe la justice spatiale à l'aménagement du territoire et développe le concept de « classe socio-spatiale » qu'il applique au modèle centre/périphérie (Reynaud, 1979 et 1981). Ces auteurs, anglophones et français, se sont appuyés sur la théorie de la justice de John Rawls et sur les travaux d'Iris Marion Young pour échanger sur la justice spatiale. Ils ont complété l'idée d'une justice « structurelle » qui se

défini par l'existence d'inégalités contre lesquelles les politiques publiques doivent lutter, à celle d'une justice « procédurale », soit les processus de prise de décision concernant l'espace (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009).

Après un certain engouement de la thématique, celle-ci est peu à peu délaissée dans les années 1980 par les géographes anglophones, mais connaît un renouveau à partir de la fin de cette même décennie (Brennetot, 2011). Elle est désormais mobilisée dans de nombreuses thématiques, mais se trouve confrontée à de multiples divergences. Effectivement, les différents courants d'idées qui structurent le débat théorique conduisent à la formulation de différentes conceptions de la justice spatiale (*ibid.*). Jusqu'aux années 1990, il est surtout question dans les débats d'égalité ou d'inégalités socio-économiques (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009). Les travaux menés par Iris Marion Young en 1990 ouvrent une nouvelle voie en proposant une vision de la justice sociale reconnaissant des différences entre les groupes sociaux et dans laquelle les politiques luttent contre l'oppression (*ibid.*). Le concept de justice spatiale s'est donc largement diversifié depuis ses prémices. Différentes approches peuvent ainsi être distinguées.

1.3.2. *Les différentes approches de la notion de justice spatiale*

La notion de justice spatiale est très polysémique et ne fait pas consensus dans la discipline en raison de désaccords théoriques. Depuis son développement dans les années 1970, elle a en effet connu de nombreuses interprétations selon les auteurs et les époques et selon les différentes conceptions retenues de la justice (Brennetot, 2011). À partir de la fin des années 1990, le géographe Bernard Bret applique la théorie de la justice de John Rawls pour analyser les inégalités socio-spatiales et l'aménagement du territoire (Bret, 2001, 2006 et 2009). Il se situe dans une approche rationnelle et universaliste de la justice. En parallèle, avec l'émergence du concept de développement durable, sont reliées les questions d'équité et de justice environnementale ; ouvrant par la suite des thèmes de recherche sur l'équité territoriale (Brennetot, 2011). De plus, la géographie postmoderne et culturelle a remobilisé la notion de justice spatiale. Ce courant s'est développé autour des travaux d'Edward Soja, qui a remis la notion au centre des débats en géographie (Quentin et Morange, 2018). Il évoque le *spatial turn* comme étant une explication de la popularité de la notion. Il envisage la justice spatiale comme un moyen d'adopter une perspective spatiale critique pour examiner la justice et voit en l'analyse de la justice spatiale une manière nouvelle d'étudier les changements urbains et économiques (Soja, 2009). Dans son projet, la justice spatiale devient un programme politique

(Quentin et Morange, 2018). Une partie des travaux de la géographie critique et radicale mobilisent les réflexions d'Henri Lefebvre et de David Harvey pour dénoncer les effets des politiques néolibérales sur les inégalités dans les espaces urbains (Brennetot, 2012).

Dans le champ de la géographie sociale, les questions relatives aux inégalités sociales sont principalement traitées sans référence à la notion de justice spatiale. La notion d'inégalité, considérée comme un objet de recherche, est préférée à celle de justice, vue comme un jugement de valeur (Veschambre, 2010). Il est en effet plus aisé dans une démarche scientifique de traiter des inégalités, qui sont mesurables et objectivables que de traiter de la justice. Vincent Veschambre considère que seule l'analyse des inégalités relève du champ scientifique tandis que la question de la justice relève de l'analyse et de l'action politiques. Cependant, ce point de vue n'est pas partagé par l'ensemble des géographes de ce courant. Raymonde Séchet, Olivier David et Régis Keerle mobilisent quant à eux la notion de justice spatiale pour questionner la territorialisation des politiques sociales (Séchet et *al.*, 2013).

Définir la justice spatiale demande de spécifier la conception de la justice. Il demeure toujours aujourd'hui une opposition entre deux conceptions de la justice, évoquées précédemment : la justice structurelle et la justice procédurale. En mobilisant ces deux conceptions de la justice à la justice spatiale, deux approches peuvent donc être définies. La première approche est celle d'une justice redistributive fondée sur une évaluation des « résultats », et centrée sur les distributions spatiales de biens, de services, de personnes... (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009). La seconde est centrée sur les questions de procédures de prise de décision et questionne les représentations de l'espace, les identités, les pratiques (*ibid.*). La justice spatiale revêtirait ainsi un caractère fédérateur en mobilisant des approches relevant à la fois de l'analyse spatiale et de la géographie des représentations ou de la géographie culturelle, soit des approches quantitatives et qualitatives (*ibid.*). Toutefois, il reste difficile de proposer une définition qui fasse consensus. De nombreux auteurs mobilisent même le terme d'injustice spatiale qui est plus facile à appréhender que celui de justice (Dejean, 2013). C'est pourquoi selon Frédéric Dejean il est préférable de la considérer comme une approche, comme une thématique ou comme un « outil scientifique opératoire »⁸, permettant de traiter différents objets de recherche et problématiques.

La notion est aujourd'hui mobilisée dans des domaines aussi variés que l'aménagement, les études environnementales, et les études urbaines critiques, mais c'est ce dernier champ qui a joué un rôle central dans les réflexions sur la justice spatiale (Quentin et Morange, 2018). C'est

⁸ Il reprend ainsi les réflexions de Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Dufaux (2009).

en effet dans ce domaine que la justice spatiale trouve une place particulière. « *La notion de justice, polysémique, reste un levier politique essentiel, mobilisateur, compris et vécu par les citoyens dans leur quotidien* » (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009, p.4). Elle permet également d'interroger les politiques publiques et l'aménagement du territoire. C'est par exemple le cas de travaux qui analysent les effets des politiques territoriales, telle que la politique de la ville (Quentin et Morange, 2018).

Cependant, la notion de justice demeure délicate à utiliser. Au-delà de la pluralité des conceptions théoriques de la justice et de ses usages, elle contient une dimension normative qui implique la mobilisation d'un jugement de valeur (Quentin et Morange, 2018). C'est en ce sens que peut être lue la définition faite par Arnaud Brennetot : elle s'apparente « *à un ensemble de modèles normatifs à l'aune desquels la réalité géographique devient éthiquement signifiante, débouchant sur la formulation de jugements d'approbation ou de condamnation. [...] la justice spatiale autorise à [...] envisager la géographie comme un savoir à caractère moral et politique, engagé dans le débat d'idées* ». (Brennetot, 2012). Cette définition montre bien le caractère subjectif de la notion, qui dépend d'une norme morale choisie à un instant t et considérée comme juste à cet instant t. Effectivement, la justice fait appel à des jugements de valeur, que l'on observe dans le temps et dans l'espace : ce qui est juste ou injuste de nos jours ne l'était pas obligatoirement autrefois et la conception du juste peut être différente selon les sociétés ou les individus. En conséquence, un même principe moral implique des formes de justice spatiale différentes.

La justice spatiale renferme donc des positionnements très différents selon les géographes, selon le champ qu'ils étudient et selon les périodes temporelles. Elle provoque de nombreux débats qui sont loin d'être achevés. Notre parti pris ici se situe au croisement de différentes approches. Sans partager l'ensemble des points de vue de Vincent Veschambre, nous soutenons l'idée que les inégalités constituent un objet de recherche tandis que la justice spatiale fait référence à un système de valeur et relève d'une construction morale. L'objet même de ce travail concerne les inégalités, leur mesure et leur évolution, objet pour lequel nous tenons à garder une posture objective. C'est pourquoi notre étude de la division sociale de l'espace que nous ferons en deuxième partie de la thèse est analysée uniquement sous l'angle des inégalités. Cependant, dans la troisième partie, ce sont davantage les effets des politiques publiques que nous interrogeons. Dès lors, il nous semble intéressant de mobiliser la notion de justice spatiale pour questionner le rôle des politiques publiques dans ces inégalités. Elle peut en effet être utilisée pour analyser les politiques d'aménagement de l'espace et leurs effets dans les territoires (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009).

2. Définir les inégalités par leur caractère multidimensionnel

Nous venons de voir l'approche des inégalités du point de vue épistémologique dans plusieurs sciences sociales. Nous souhaitons à présent dépasser le cadre du concept théorique pour celui de l'opérationnel, afin de voir comment les inégalités sont mobilisées dans les différentes disciplines. Si elles sont aujourd'hui traitées dans de nombreuses disciplines, les définir reste un exercice délicat, et paradoxalement peu réalisé de manière frontale par les spécialistes du champ (Duru-Bellat, 2018). Nous tentons ici de le faire en mobilisant les approches des sociologues, économistes et géographes. Notre fil conducteur est de considérer la diversité des inégalités ; leur caractère multidimensionnel.

2.1. La diversité des inégalités

2.1.1. *Les champs d'application de la notion d'inégalités dans les sciences sociales*

L'inégalité est une notion très utilisée dans divers domaines, que ce soit dans le milieu scientifique ou non. Partant de leurs bases théoriques, les différentes disciplines des sciences humaines et sociales les traitent différemment. Par exemple, les philosophes ont orienté leurs réflexions sur la question de la justice et plus précisément sur la recherche d'une organisation juste de la société (Galland et Lemel, 2018).

Dans les sciences économiques, l'analyse de l'inégalité s'est principalement portée sur l'opposition entre les revenus du capital et les revenus du travail et est aujourd'hui centrée sur l'inégalité des revenus du travail eux-mêmes (Piketty, 2008). La répartition des revenus constitue pour certains le cœur de l'inégalité économique (Nolan et *al.*, 2011). Les revenus sont principalement étudiés à partir des salaires et du patrimoine. Toutefois, des économistes s'interrogent sur la pertinence de cette attention portée sur les aspects monétaires, et portent davantage leurs réflexions sur les développements récents de « l'économie du bien-être » (Galland et Lemel, 2018), correspondant à une approche contemporaine qui contraste avec l'héritage utilitariste qui repose sur des comparaisons interpersonnelles d'utilité (Baujard, 2003). Par ailleurs, la discipline a développé tout un champ sur la mesure des inégalités, que nous aborderons plus tard (voir 3.1.2).

En sociologie, les réflexions n'ont pas été orientés vers la construction d'une société juste ; c'est à partir des travaux sur la stratification sociale qu'il est possible de déterminer le champ que recouvrent les inégalités (Galland et Lemel, 2018). L'analyse en termes de classes sociales a

longtemps dominé les études, aussi la prise en compte d'autres variables telles que l'âge, le genre ou l'origine ethnique a été lente et limitée (Pfefferkorn, 2007). Cette analyse en termes de classes sociales a été remise en cause avec les évolutions sociétales. Elle a perdu de sa pertinence face à la diversification et à la multiplication des inégalités (Dubet, 2011). Pour analyser les inégalités à travers la structure sociale de la société, les sociologues s'appuient sur l'étude de l'inégale répartition des biens sociaux dit « ressources », tels que le prestige, le pouvoir et la richesse (reprenant Max Weber) ou encore la culture, le social, la santé, etc. Le système de stratification sociale se décrit ainsi par rapport à ces biens sociaux dits « ressources » qui suscitent des positions sociales inégales (Galland et Lemel, 2018).

En géographie, la révolution scientifique qu'a connue la discipline avec la « nouvelle géographie » met au centre de celle-ci le concept d'espace, qui devient son objet d'étude : « *science de l'organisation spatiale des sociétés, ou la science de la dimension spatiale du social* » (Robic et al., 2006, p. 45). L'analyse des inégalités s'effectue donc sous le prisme de l'espace. Elle s'articule selon plusieurs échelles d'analyse (George, 1981), et traite de diverses thématiques : les inégalités en milieu urbain, en milieu rural, les inégalités de développement entre les pays développés et les pays en développement⁹... Les géographes s'intéressent également aux conséquences spatiales des inégalités économiques et sociales (Dunlop, 2009). De ce fait, l'étude des inégalités en géographie consiste plus précisément en une étude des rapports de la société à son espace.

L'approche multidimensionnelle des inégalités ne se limite pas aux seules sciences sociales. Des organisations comme l'UNESCO mettent également en évidence cette multidimensionnalité. Par exemple, dans son rapport mondial sur les sciences sociales, intitulé *Lutter contre les inégalités : pistes vers un monde juste*, les auteurs distinguent sept dimensions : l'inégalité économique, l'inégalité sociale, l'inégalité culturelle, l'inégalité politique, l'inégalité spatiale, l'inégalité environnementale, l'inégalité fondée sur les connaissances (CISS/IDS/UNESCO, 2016). Le rapport insiste également sur l'importance de prendre en compte le lien entre les différents types d'inégalités et de ne pas rester dans une lecture compartimentée en sous-domaines spécialisés. Elles formeraient ainsi un système.

⁹ L'analyse des inégalités de développement a notamment mobilisé le concept d'opposition centre/périphérie proposé par l'économiste Samir Amin en 1973 puis par le géographe Alain Reynaud en 1981.

2.1.2. *Le système des inégalités*

Selon Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, la majorité des études sur les inégalités sociales sont très spécialisées et s'étudient souvent de façon scindée. Or, l'analyse des inégalités requiert la compréhension de leurs relations, comment elles se conjuguent, se renforcent, se cumulent et se reproduisent. Cette considération demande ainsi de s'intégrer dans une approche systémique des inégalités ; de mettre en exergue leur caractère de système afin de montrer les interactions entre les différentes inégalités (Bihr et Pfefferkorn, 2008). En parlant de « système des inégalités » les auteurs font référence à la théorie des systèmes. Ils la définissent en se basant sur les travaux d'Edgar Morin qui l'envisage comme une unité complexe constituée par l'organisation des interrelations entre de nombreux éléments, lui conférant des propriétés spécifiques et une capacité de rétablir son ordre propre et de se maintenir malgré des modifications internes ou externes (Morin, 1977).

Le propos d'Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, est donc de montrer que les inégalités forment un système dans lequel les éléments composants sont des inégalités, c'est-à-dire des rapports entre des catégories d'individus au sein de la société (Bihr et Pfefferkorn, 2008). « *Cela implique d'établir successivement que les inégalités interfèrent entre elles, en se déterminant et même en se générant réciproquement ; qu'elles tendent par conséquent à former un processus cumulatif, au terme duquel les privilèges s'accumulent à l'un des pôles de l'échelle sociale tandis que, à l'autre pôle, s'accumulent les handicaps, cette accumulation et cette polarisation constituant des propriétés originales du système des inégalités ; que se dessine ainsi une structure (un ensemble cohérent de rapports) relativement permanente dotée d'une forte capacité de se reproduire de génération en génération* » (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p.29). Si certaines interactions sont aisément repérables – par exemple celles entre les inégalités de revenu et de patrimoine – d'autres le sont beaucoup moins – les causes des inégalités de santé par exemple.

À cette étape de la réflexion, nous pouvons donc retenir deux idées fondamentales concernant les inégalités. Tout d'abord, elles sont multidimensionnelles et forment un système. En considérant ces deux caractéristiques, nous envisageons ainsi dans ce travail les inégalités comme un système multidimensionnel. Cela nous permet de prendre en compte à la fois la multiplicité des inégalités existantes et le fait qu'elles s'engendrent entre elles et sont cumulatives.

2.1.3. Une tentative de définition de l'inégalité en géographie

La façon dont les inégalités sont traitées dans les différentes sciences sociales est riche d'enseignement et montre bien la multitude d'approches possibles, ainsi que les différentes théories auxquelles elles font référence et la question sous-jacente de la justice à laquelle elles renvoient. Les définir reste un exercice délicat à effectuer.

En économie, le champ des inégalités semble principalement centré sur la question des revenus, limitant ainsi leur caractère multidimensionnel. En sociologie, il n'apparaît pas de définition explicite des inégalités, mais quelques auteurs se sont prêtés à l'exercice. Nous avons retenu celle proposée par Alain Bihr et Roland Pfefferkorn : « *une inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres* » (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p.8). Cette définition mêle des éléments à la fois objectifs en intégrant une dimension mathématique et subjectifs avec la question d'injustice. Cependant, elle fait référence aux inégalités sociales, or comme nous l'avons évoqué précédemment, les inégalités ne se limitent pas seulement au champ social. De plus, dans ces différentes approches des inégalités la question spatiale n'est pas abordée. Or, les inégalités se projettent dans l'espace. C'est notamment sur cette dimension spatiale que portent les travaux en géographie. Les inégalités ayant des origines et des transcriptions spatiales, les géographes tiennent donc une place importante dans les réflexions aux côtés des autres sciences sociales (Oliveau, 2011). Toutefois, on peut souligner l'absence de la discipline dans l'ouvrage d'Olivier Galland et Yannick Lemel qui présente pourtant les approches dans d'autres domaines que la sociologie. Cela est peut-être lié au fait que la géographie des inégalités ne constitue pas une branche de la géographie¹⁰, mais une thématique étudiée sous différents angles et faisant appel à différentes méthodologies. Effectivement, il nous est apparu que la question des inégalités est traitée dans de nombreuses études, mais que les références théoriques sur l'inégalité elle-même restent peu présentes. Ce constat peut ainsi témoigner de l'existence d'une coupure entre les travaux empiriques et les considérations théoriques (Quentin et Morange, 2018). De nombreux travaux qui portent sur les inégalités de répartition de la population dans la ville mentionnent les travaux de l'École de Chicago mais sans les aborder réellement (Godoye, 2017). D'autre part, l'étude des inégalités en milieu urbain est davantage centrée sur la notion de ségrégation, pour laquelle

¹⁰ On trouve la question des inégalités dans différents courants de la géographie : géographie critique, géographie sociale, géographie théorique et quantitative.

le champ théorique n'est pas toujours apparent¹¹, notamment dans les travaux portant sur la mesure de la ségrégation. Plus récemment, c'est autour de la notion de justice spatiale que de nombreux travaux se sont tournés. Aussi, il semble qu'il n'existe pas de définition explicite des inégalités en géographie. Dans certains dictionnaires de la discipline (Lévy et Lussault, 2003 ; Pumain et *al.*, 2006 ; Baud et *al.*, 2008 ; Antoni, 2009), le mot n'est pas référencé, tandis que dans d'autres la dimension spatiale n'est pas clairement apparente. Dans *Les mots de la géographie* elle est définie comme une « *différence perçue ou vécue comme injuste ; comme n'assurant pas les mêmes chances à chacun. [...] Il existe des inégalités d'origine géographiques, qui ne dépendent pas directement des revenus, mais des caractéristiques des lieux dans lesquels on vit [...]. L'inégalité ne s'apprécie donc que dans une dialectique de la différence et de la disparité* » (Brunet et *al.*, 1993, p.276), où la disparité s'entend comme une « *différence de niveau dans les domaines économiques, sociaux, culturels, perçue et vécue comme injuste* » (*ibid.*, p.162). Cette définition suscite plusieurs remarques. Tout d'abord, comme en sociologie, elle fait référence à la notion d'injustice. On peut donc penser que lorsque l'on aborde les inégalités, on ne peut s'abstraire d'une réflexion sur l'injustice et plus largement sur la justice. Cette considération des inégalités comme différences jugées injustes demande donc d'être au fait des théories de la justice et de se positionner théoriquement dans un de ces courants. Or il semblerait que cela est rarement réalisé dans les travaux portant sur les inégalités. Une autre remarque concerne l'emploi du terme de différence pour définir l'inégalité. Si l'on observe dans toutes les sociétés l'existence de différences entre les individus, ces différences ne forment pas pour autant des inégalités. Elles deviennent des inégalités quand elles se traduisent en termes d'avantages ou de désavantages (Bonnewitz, 2015).

Au vu de ces différentes remarques et en nous inspirant de diverses définitions des inégalités, nous avons tenté d'en proposer une nouvelle. Nous envisageons l'inégalité comme **une différence d'accès à des biens sociaux dans une société donnée qui a pour conséquence une distribution inégale des ressources entre les membres de cette société, certains étant avantagés par rapport aux autres ; différence pouvant être jugée comme injuste. Elle relève donc à la fois de critères que l'on peut objectiver par la mesure et de critères subjectifs liés au sentiment d'injustice. Les inégalités forment un système multidimensionnel, elles sont dynamiques et reproductibles. Elles se matérialisent dans l'espace par des distributions inégales.** Elles recouvrent donc une grande variété de registres (inégalités de revenus, de patrimoine, d'accès au soin, à la culture, à l'éducation...) et

¹¹ Cependant, des travaux questionnent la notion même de ségrégation et la resitue dans un contexte épistémologique et méthodologique (Brun et Chauviré, 1983 ; Brun et Rhein, 1994 ; Madoré, 2005),

s'observent dans différents contextes. En milieu urbain les inégalités s'analysent notamment à travers la division sociale de l'espace, et conduisent à questionner les politiques publiques mises en œuvre afin d'aller vers davantage de justice spatiale. C'est dans ce contexte et avec cette approche que porte plus précisément ce travail.

2.2. La pauvreté : une dimension des inégalités

2.2.1. *Les évolutions de l'approche de la pauvreté et de son rapport à l'inégalité*

Traiter des inégalités appelle inéluctablement l'évocation de la pauvreté. Or il nous a semblé que les travaux sur ces deux champs sont souvent scindés. Soit les recherches traitent exclusivement des inégalités, soit elles traitent exclusivement de la pauvreté. La relation entre les deux semble rarement explicite. C'est notamment le constat fait par Mireille Elbaum (1995) et Marguerite Bey (1999). Toutefois, cette distinction n'a pas toujours été présente. Le phénomène de la pauvreté et la définition qu'on lui donne dépendent des sociétés et des représentations sociales à un moment donné. Les regards portés sur la pauvreté évoluent donc selon les changements de paradigmes (Séchet, 1996). Plusieurs phases peuvent être repérées dans l'analyse de la pauvreté et dans la conception qui en est faite. Entre 1960 et 1984, deux principales approches de la pauvreté sont identifiées : une qui assimile la pauvreté à l'exclusion et une qui intègre la question de la pauvreté dans celle plus large de la production des inégalités (*ibid.*). Les études sur la pauvreté arrivent plus tardivement en géographie. La première approche géographique de la question provient de la revue *Antipode* qui publie un numéro en 1970 sur la géographie de la pauvreté aux États-Unis (*ibid.*). Plusieurs auteurs abordent ainsi à la fois les questions de pauvreté et d'inégalités (Colenutt, 1970 ; Peet, 1975). C'est davantage autour de la deuxième approche de la pauvreté, via les inégalités que les analyses sont menées. À cette époque, c'est donc la problématique des inégalités qui dominait la question sociale en France. Toutefois à la fin des années 1970, la lutte contre les inégalités connaît un fort ralentissement. Deux facteurs ont contribué à ce ralentissement : le développement de nouvelles théories autour des questions de justice sociale et d'équité, ainsi que le contexte du développement d'un chômage de masse dans lequel la précarité et le sous-emploi sont devenus des problématiques prioritaires (Elbaum, 1995). Les années 1980 constituent ainsi un tournant historique dans le ralentissement de la réduction des inégalités. L'apparition de « nouvelles formes de pauvreté » contribue à ce basculement des préoccupations. C'est également à cette période qu'émerge la thématique de l'exclusion, qui est devenue dominante dans les débats et

dans les politiques sociales. Une opposition est alors apparue entre la lutte contre l'exclusion et la lutte contre les inégalités (*ibid.*). L'analyse de la pauvreté à travers les inégalités ne constitue plus la voie d'analyse privilégiée. Ce sont les problématiques de « grande pauvreté », de « nouvelle pauvreté », de « précarité » ou encore d'« exclusion » qui sont au cœur des débats. Ces évolutions sur le regard porté à la pauvreté ont conduit à la transformation de l'intervention sociale sur cette problématique (Séchet, 1996). Depuis la fin des années 1990, les politiques sociales en France et en Europe sont donc orientées sur la réduction de la pauvreté et la lutte contre l'exclusion (Elbaum, 2017). Cela a eu pour conséquence « *de dissocier le traitement de la pauvreté des processus économiques qui l'engendrent* (*ibid.*, p.216-217).

Cette tendance à distinguer la question de la pauvreté de celle des inégalités a été rediscutée par plusieurs auteurs. Déjà au début des années 1990, Serge Paugam affirmait que « *le terme de pauvreté [...] ne peut correspondre à un problème différent de celui des inégalités sociales* » (Paugam, 1993, p.28). À la suite des réflexions de Mireille Elbaum (1995), Isa Aldeghi (2001) propose une approche de la pauvreté dans une logique de compréhension et de mise en évidence des inégalités. Elle replace ainsi la pauvreté dans une réflexion sur les inégalités dans l'ensemble de la société. C'est également le point de vue de Emmanuelle Boulineau et Emmanuelle Bonerandi-Richard. Dans leur ouvrage *La pauvreté en Europe*, elles affirment qu'il existe un risque « *d'une essentialisation des phénomènes de pauvreté par leur extraction du contexte social, économique et politique* » (Boulineau et Bonerandi-Richard, 2014, p.10) du fait que l'approche par l'exclusion tend à ignorer les inégalités qui ne sont pas replacées dans l'ensemble de la société. Plus récemment, dans son ouvrage *Inequality. What can be done ?*¹², Anthony B. Atkinson (2016) envisage une approche qui considère la pauvreté comme une traduction, une dimension des inégalités. Il pense que se focaliser sur la pauvreté limite les champs d'action et ne permet pas d'appréhender les sociétés dans leur globalité. « *Nous devons appréhender nos sociétés globalement et comprendre qu'il existe d'importantes connexions [...]. Ce qui se passe au sommet de la répartition a un impact sur ceux qui se trouvent en bas* ». (Atkinson, 2016, p.53).

Partageant ces différents constats, nous envisageons donc ici la pauvreté comme une dimension des inégalités. Par conséquent, dans notre analyse des inégalités nous incluons une approche de la pauvreté afin de déterminer les espaces de vie des populations les plus pauvres. Il convient donc à présent de connaître les différentes définitions et mesures de la pauvreté afin de préciser notre approche.

¹² Traduit par le titre *Inégalités* en France.

2.2.2. Définir et mesurer la pauvreté

Dans les différentes disciplines des sciences sociales la thématique de la pauvreté a été largement étudiée. Chaque discipline ayant exploré ce champ selon ses propres démarches, il existe une grande variété d'approches, tant sur la définition même de la pauvreté que sur les méthodes pour la mesurer. Alexis de Tocqueville et Karl Marx peuvent être considérés comme les précurseurs de la sociologie de la pauvreté tandis que Georg Simmel en serait le fondateur (Paugam, 2005). Dans son ouvrage *Les pauvres*, paru en 1907 et traduit en français quatre-vingt-dix ans plus tard, il définit l'individu pauvre par sa relation d'assistance à la société (Simmel et *al.*, 1998). De ce fait, l'objet d'étude en sociologie n'est pas la pauvreté en tant que telle, mais la relation d'assistance et d'interdépendance entre les pauvres et la société (Paugam, 2005). La pauvreté n'étant pas un phénomène statique, son approche évolue dans le temps selon les changements économiques et sociaux des sociétés. C'est ce que révèlent les trois formes élémentaires de la pauvreté définies par Serge Paugam. Celles-ci correspondent à un type de relation d'interdépendance entre la population pauvre et le reste de la société : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante (*ibid.*). Ces formes élémentaires dépendent de chaque société, aussi, la pauvreté n'est pas universelle et prend des formes différentes selon les sociétés.

La notion de pauvreté peut être entendue comme une absence ou une insuffisance de ressource permettant de satisfaire les besoins d'un individu (Zwarthoed, 2009). S'il est communément admis qu'elle fait référence à un état de privation (Bisiaux, 2011), sa définition a fait l'objet de nombreux débats. Elle reste polysémique, et il n'existe pas de consensus sur sa définition. C'est pourquoi on trouve de nombreuses approches et mesures de la pauvreté, certaines étant monétaires d'autres pas :

- La pauvreté absolue est associée à une insuffisance de revenu pour assurer les besoins essentiels. Il s'agit d'un seuil de ressources qui ne varie pas en fonction des évolutions de la richesse (Damon, 2016). C'est notamment la méthode qui est utilisée aux États-Unis.
- La pauvreté relative se définit en fonction d'un seuil monétaire exprimé en pourcentage de niveau de vie et en dessous duquel la population est en situation de pauvreté. En Europe, on utilise généralement un seuil à 60 % du niveau de vie médian.
- La pauvreté subjective, généralement renseignée à partir d'enquête, se base sur le ressenti, l'opinion des individus quant à leur situation.

- La pauvreté en condition de vie fait référence à une privation ou une difficulté matérielle à partir d'une liste de biens établie. On considère une personne pauvre si elle n'a pas un certain nombre des éléments de cette liste.
- La pauvreté en termes de manque de « biens premiers » a été développée par John Rawls. Elle consiste en la définition de besoins primaires universels communs à tous les individus ; la pauvreté est définie par le manque de ces biens (Bisiaux, 2011).
- La pauvreté approchée par les « capacités » au sens de « capacité à être ou à faire » a été développée par Amartya Sen. Dans son approche il définit les pauvres comme étant ceux ne possédant pas cette capacité à être ou à faire.

Aucune de ces différentes approches ne fait l'unanimité, que ce soit dans le milieu scientifique ou dans les institutions publiques. Il importe alors que lorsqu'une approche est choisie, de prendre en considération qu'il en existe d'autres, qui peuvent conduire à d'autres analyses de la pauvreté et à d'autres résultats. Ce travail portant sur la mesure des inégalités, nous nous situons davantage dans une approche monétaire de la pauvreté, telle que la pauvreté relative.

Nous avons proposé une définition des inégalités en prenant en compte leur caractère multidimensionnel, approche dans laquelle nous incluons la question de la pauvreté. Dans cette définition, nous évoquons également le fait que les inégalités sont dynamiques. C'est ce que nous souhaitons à présent approfondir.

3. La dynamique des inégalités

Au cours du temps, le champ des inégalités s'est étendu avec l'apparition de « nouvelles inégalités » (Fitoussi et Rosanvallon, 1998). Dès lors, les inégalités ne sont pas statiques, mais sont par essence dynamiques (Najib, 2013). La dynamique des inégalités est appréhendée ici de différentes manières. Tout d'abord, il s'agit de rendre compte des phénomènes de reproduction qui contribuent à faire perdurer les inégalités. Ensuite, nous souhaitons présenter des éléments historiques de l'analyse des inégalités en économie à partir des évolutions dans l'histoire des sociétés industrielles et des questions de mesure. Enfin, c'est de manière plus concrète que nous terminons cette partie en étudiant l'évolution des inégalités dans le monde et en France.

3.1. Appréhender l'héritage des positions sociales et leurs évolutions historiques

3.1.1. La transmission des inégalités : le rôle de la reproduction

Les inégalités ont tendance à se transmettre entre les générations. L'héritage social est d'autant plus important aux deux extrémités de l'échelle sociale. Des études empiriques qui ont étudié la transmission des positions sociales d'une génération à l'autre ont montré que deux principaux facteurs y contribuent. Il s'agit de la famille et de l'école (Galland et Lemel, 2018).

La famille joue un rôle prépondérant dans la transmission des positions. Il existe une importante corrélation entre le statut social des parents et la réussite de leurs enfants. Le lien entre les origines sociales et le niveau d'éducation s'est renforcé et « [...] *les chances de réussite continuent d'être fortement dépendantes des bonnes conditions à la naissance*¹³ » (Esping-Andersen, 2004, p.115). Des travaux ont ainsi révélé que les inégalités se formaient très tôt dans l'enfance et que ces inégalités de départ chez les très jeunes enfants sont celles des capitaux économiques et culturels dont disposent leurs parents (Galland et Lemel, 2018). Par conséquent, la famille représente un facteur fondamental du phénomène de reproduction sociale.

Le deuxième vecteur de transmission des positions sociales est l'école. À partir du milieu du XX^e siècle, le système éducatif français devait assurer une égalité des chances à chaque enfant et corriger les inégalités liées à l'origine sociale (*ibid.*). Dans les années 1960, l'ouverture de l'institution scolaire qui a été qualifiée de « massification », a été entendue comme une démocratisation dans le sens où tous les élèves auraient les mêmes chances d'accès à l'école et aux diplômes indépendamment de leur origine sociale (Jourdain et Naulin, 2019). Néanmoins, les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont bouleversé ce postulat. L'analyse quantitative faite dans leur ouvrage *Les héritiers : les étudiants et la culture* (1964), met en exergue l'importance de l'origine sociale dans la différenciation de l'accès aux études supérieures. Ils stipulent que « *un fils de cadre supérieur a quatre-vingts fois plus de chances d'entrer à l'université qu'un fils de salarié agricole et quarante fois plus qu'un fils d'ouvrier* » (Bourdieu et Passeron, 1964, p.12). Ils voient également en l'école une instance de reproduction sociale et un moyen de domination, du fait d'un système fondé sur la culture de la classe dominante : « *l'école sert d'instrument de légitimation des inégalités sociales. Loin d'être libératrice, elle est conservatrice et maintient la domination des classes populaires* » (Bonnewitz, 2009, p.28). Si de nos jours l'héritage économique tient une place importante dans les inégalités, il n'en reste pas moins que le capital culturel continue de contribuer lui-aussi aux

¹³ “*life chances continue to be powerfully dependent on the luck of birth*”.

inégalités d'une génération à l'autre, bien qu'il soit moins structurant qu'à l'époque des *Héritiers* (Spire, 2015).

Cette analyse de la transmission des positions entre générations et de la reproduction ne reste pas cantonnée au champ de la sociologie. Ces questions sont également traitées en économie. Anthony B. Atkinson différencie deux approches des inégalités, l'inégalité des chances et l'inégalité des résultats, et insiste sur l'importance de prendre en considération la seconde, car elle « *alimente directement l'inégalité des chances – à la génération suivante. [...] Les bénéficiaires de l'inégalité des résultats aujourd'hui peuvent transmettre à leurs enfants un avantage injuste pour demain* » (Atkinson, 2016, p.35). Un autre facteur qui contribue largement à la perpétuation des inégalités concerne le patrimoine. Effectivement, ce patrimoine se transmet d'une génération à l'autre et se trouve être une source très importante d'inégalité entre les individus. Du fait de ces inégalités patrimoniales, l'héritage reprend une place importante dans nos sociétés, à tel point qu'il « *n'est pas loin de retrouver en ce début de XXI^e siècle l'importance qu'il avait à l'époque du père Goriot* » (Piketty, 2013, p.49). C'est cette tendance à se reproduire de génération en génération qui fait de l'inégalité un système (Bihr et Pfefferkorn, 2008).

3.1.2. Histoire et mesure des inégalités : approche économique

Selon Thomas Piketty (2013), l'histoire des inégalités est avant tout une histoire politique et tumultueuse, marquée par des mouvements à la fois sociaux, politiques, militaires, culturels, et économiques. Pour appréhender les inégalités économiques et leurs évolutions dans le temps long, plusieurs théories ont été développées. L'économiste Simon Kuznets a ainsi proposé dans les années 1950 une théorie majeure de l'économie des inégalités selon laquelle lorsque les pays s'industrialisent, les inégalités augmentent dans un premier temps avant de diminuer dans un second temps. Cette relation entre le niveau de développement d'un pays et les inégalités de revenu est décrite par une courbe en U inversé, la « courbe de Kuznets ». Cette hypothèse validée dans un premier temps est aujourd'hui contestée car elle n'explique pas la hausse récente des inégalités dans les pays développés. Une autre grande théorie des inégalités a été proposée par Thomas Piketty dans son ouvrage *Le Capital au XXI^e siècle*. Il explique la trajectoire des inégalités depuis le XX^e siècle ; leur réduction serait liée aux guerres et à leurs conséquences économiques et politiques, et leur hausse après les années 1980 serait liée par leur lien avec le système capitaliste. Cependant, selon Branko Milanovic (2019) cette théorie ne permet pas d'expliquer la hausse des inégalités aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il a donc présenté

un prolongement de l'hypothèse de Simon Kuznets appelé « vague de Kuznets » ou « cycle de Kuznets ». Il avance que les cinq derniers siècles sont caractérisés par des « vagues de Kuznets » où alternent des phases d'augmentation et de diminution des inégalités (*ibid.*). Bien que toutes les théories ne soient pas présentées ici, on voit bien que les évolutions récentes tendent à remettre en question des positionnements clairement établis autrefois. Il n'existe donc pas d'approche unanime : « *l'inégalité économique, [...] peut être diversement interprétée* » (Atkinson, 2016, p.24).

À la suite de travaux de statisticiens et d'économistes portant sur les manières de mesurer les inégalités, de nombreux indicateurs ont été construits et sont régulièrement mobilisés.

L'économie a investi depuis longtemps la question des inégalités dans ses recherches. Principalement centrée sur la répartition des revenus, elle a largement contribué à la question de leur mesure, au point que l'on parle de théories de la mesure de l'inégalité (Gajdos, 2001). Il s'agit d'un champ de la théorie économique qui a connu son essor dans les années 1970 notamment avec les travaux de Serge-Christophe Kolm, Anthony B. Atkinson et Amartya Sen. C'est à cette période que les théories économiques de la justice connaissent un fort développement, dont les réflexions ont contribué au champ de la mesure des inégalités.

La mesure des inégalités en économie porte principalement sur l'argent, car il peut être aisément mesuré (Galbraith, 2019). Dans ce cadre, les économistes s'intéressent principalement à trois types d'inégalités : l'inégalité de paie, l'inégalité de revenu et l'inégalité de richesse (*ibid.*).

La difficulté de la mesure de l'inégalité tient en partie du fait qu'il existe de multiples manières de procéder, de multiples indicateurs et de multiples sources de données. Pour mesurer les inégalités de revenu, deux types de méthodes peuvent être utilisées : les indicateurs de disparités, qui consistent à comparer des moyennes relatives (écarts entre revenus moyens) et les indicateurs de dispersion ou de concentration qui visent à analyser les répartitions des unités observées (Begué et *al.*, 1982). Le taux de pauvreté par exemple, est un indicateur relatif qui renseigne la disparité. Les indicateurs de dispersion consistent quant à eux en un découpage d'une série statistique et sont appréhendés par les quartiles, les déciles ou les encore rapport interdéciles. Enfin, nous pouvons citer comme exemple d'indicateurs de concentration, le coefficient de Gini. Il permet de mesurer la concentration des ressources monétaires et de préciser si l'on se trouve dans une distribution parfaitement égalitaire ou parfaitement inégalitaire. Est associée à cet indice la courbe de Lorenz.

Au-delà des indicateurs existants, le choix qui est fait pour mesurer une inégalité n'est pas neutre et peut même avoir une incidence sur les résultats d'une étude (Alvaredo et *al.*, 2018).

Par ailleurs, ces indicateurs comportent eux-mêmes quelques limites qu'il importe d'avoir à l'esprit. Par exemple, un indicateur comme le rapport interdécile peut fausser une interprétation des inégalités. En effet ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur les valeurs extrêmes. Les valeurs obtenues d'une année sur l'autre peuvent rester stables et donc faire conclure à une stabilisation de l'inégalité. Or si les revenus des 1% les plus riches ont augmenté, cela ne fera pas varier le rapport ; mais signifiera en revanche une augmentation des inégalités. De même, le coefficient de Gini a tendance à minimiser les évolutions aux deux extrémités de l'échelle, or c'est à cet endroit qu'ont lieu les changements les plus importants (*ibid.*). La mesure des inégalités n'est donc pas une chose aisée. Elle implique des prises de position et des choix qui seront déterminants pour le reste de l'analyse. Pourtant, elle reste essentielle pour comprendre les sociétés et pour guider les politiques publiques afin de les combattre. C'est en ce sens et en faveur d'une plus grande coopération des sciences sociales traitant de ce sujet que Thomas Piketty critique certaines approches économistes avant d'avancer que « *les autres chercheurs en sciences sociales ne doivent pas laisser l'étude des faits économiques aux économistes, et doivent cesser de partir en courant dès qu'un chiffre apparaît, ou bien de crier à l'imposture, et de se contenter de dire que chaque chiffre est une construction sociale, ce qui bien sûr est toujours vrai, mais insuffisant* » (Piketty, 2013, p.947).

Ces différents points abordés montrent bien qu'il n'existe pas de manière idéale de mesurer les inégalités économiques. Il apparaît cependant important de ne pas se limiter à une seule mesure, mais de mobiliser plusieurs indicateurs relevant de plusieurs domaines.

3.2. Les tendances des évolutions des inégalités dans le monde et en France

Nous rentrons ici dans le cœur du sujet en présentant les évolutions des inégalités à deux échelles : au niveau mondial et au niveau de la France. L'objectif étant de faire un état des lieux de l'évolution des inégalités.

3.2.1. Tendances au niveau mondial

L'importance de s'intéresser aux inégalités mondiales a notamment été soulignée par Thomas Piketty (2013) et par Branko Milanovic (2019). Dans son ouvrage *Le capital au XXIe siècle*, Thomas Piketty constate que depuis l'époque de Simon Kuznets, aucun travail d'ampleur de collecte de données historiques sur la dynamique des inégalités n'a été entrepris. Toutefois, depuis 2015, il existe une base de données sur les inégalités mondiales : la *World Inequality*

*Database*¹⁴. Cette base englobe à la fois des données sur les revenus et sur les patrimoines. Elle a pour objectif de « proposer un accès ouvert et pratique à la plus vaste base de données actuellement disponible sur l'évolution historique de la répartition mondiale des richesses, à la fois au sein d'un pays donné et entre les pays¹⁵ ». Elle est alimentée par *Le Laboratoire sur les Inégalités Mondiales (World Inequality Lab)*, qui produit également des rapports et documents de travail. Tous les deux ans est publié le Rapport sur les Inégalités Mondiales. C'est nous appuyant sur le rapport de 2018 que nous présentons les principales tendances des évolutions des inégalités au niveau mondial.

Comme le soulignent les auteurs, l'objectif de ce rapport n'est pas d'obtenir un consensus sur la question des inégalités, mais de fournir les données les plus récentes et complètes sur le sujet afin de contribuer au débat mondial sur les inégalités (Alvaredo et al., 2018). Deux principaux types de données sont mobilisées : les inégalités de revenus et les inégalités de patrimoine. Le résultat principal indique que les inégalités de revenus ont connu une augmentation à l'échelle mondiale, mais à des rythmes différents selon les régions. Il apparaît ainsi que les institutions et les politiques publiques nationales jouent un rôle déterminant dans l'évolution des inégalités, expliquant les fortes disparités du degré d'inégalité dans les pays (*ibid.*). Ces inégalités de revenus varient fortement selon les régions : elles sont les plus faibles en Europe et les plus fortes au Moyen-Orient et ont augmenté depuis 1980 à des rythmes différents (*ibid.*). Cette augmentation des inégalités est fortement visible lorsque l'on regarde la répartition de la croissance du revenu mondial. Il s'avère que « les 1% des individus recevant les plus hauts revenus dans le monde ont profité deux fois plus de cette croissance que les 50% des individus les plus pauvres » (*ibid.*, p.21). En parallèle, la classe moyenne mondiale – qui concentre 90% des individus les plus pauvres en Europe et aux États-Unis – a vu la croissance de ses revenus faiblir. Ces affirmations sont visibles dans le graphique suivant :

¹⁴ Elle remplace la *World Top Incomes Database (WTID)* créée en 2011 et initialement centrée sur les hauts revenus.

¹⁵ <https://wid.world/fr/wid-world-fr/>

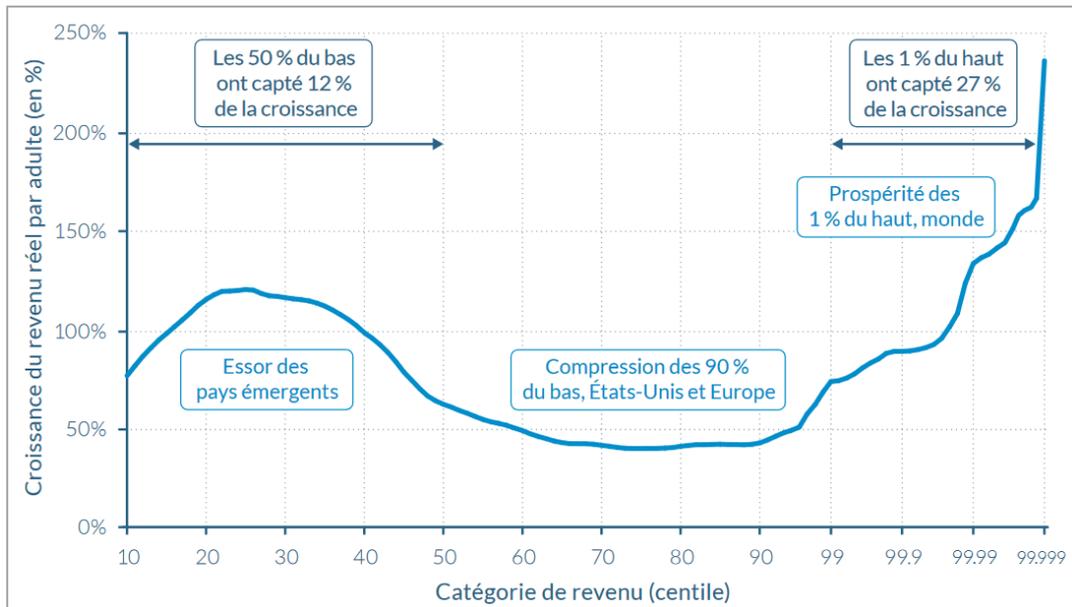


Figure 2 : « Inégalités mondiales et croissance : la courbe de l'éléphant, 1980-2016 »
 Source : WID.world (2017)

La croissance du revenu est donc très différente selon les groupes de population. Pour rendre encore mieux compte de ces disparités, le même graphique que ci-dessus a été refait en fonction de la part de croissance obtenue par chaque groupe de revenus.

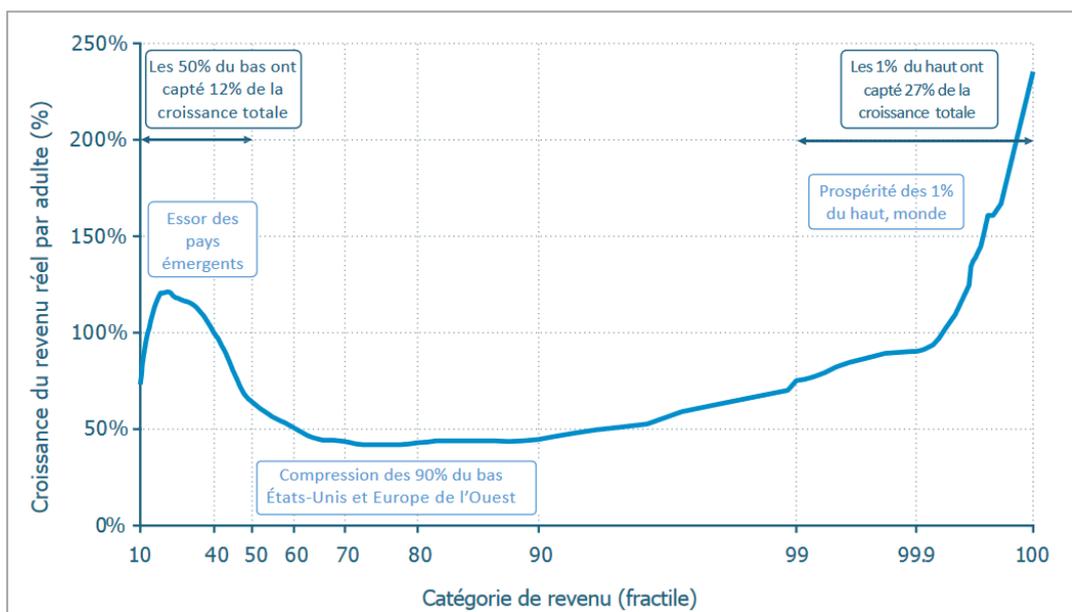


Figure 3 : « Croissance du revenu total par fractile dans le monde, 1980-2016 : graduation selon la part de croissance obtenue »
 Source : WID.world (2017)

Les inégalités y apparaissent encore plus clairement. Ici, l'axe des abscisses est divisé en fonction de la part de croissance bénéficiant à chaque groupe : les écarts entre les groupes sont proportionnels à la part perçue par chacun des groupes. On remarque bien que les écarts les plus importants se situent sur la droite du graphique, qui correspond aux groupes les plus riches.

Parallèlement, les inégalités de patrimoine entre les individus ont fortement augmenté, à des rythmes également différents. Cette hausse a été particulièrement importante en Russie et aux États-Unis, et plus modérée en Europe (*ibid.*). Cette aggravation des inégalités de patrimoine est notamment le résultat d'importants transferts de patrimoine public à la sphère privée depuis 1980. Si la richesse nationale a considérablement augmenté, la richesse publique quant à elle est souvent négative ou proche de zéro, ce qui limite considérablement la capacité des États à agir contre les inégalités (*ibid.*). Les auteurs du rapport soutiennent donc que la réduction des inégalités de revenus et de patrimoine passe inexorablement par les politiques publiques mises en place dans les pays ainsi que par d'importants changements de politique fiscale au niveau national et mondial.

Selon le rapport mondial sur les inégalités de l'UNESCO (CISS/IDS/UNESCO, 2016), les années 1980 et 1990 ont vu les inégalités économiques augmenter, ce qui correspond à la période où s'est imposé le modèle néolibéral dans les pays occidentaux. La lutte contre les inégalités constitue donc un défi majeur, classée dans les priorités de ces institutions internationales.

3.2.2. Tendances en France

L'inégalité au sein de la population mondiale est bien plus importante que celle observée à l'échelle nationale. Dans le cas de la France, il semblerait que la forte réduction des inégalités au XX^e siècle résulte principalement de la chute du nombre de rentiers et de l'effondrement des très hauts revenus du capital (Piketty, 2013). Thomas Piketty affirme ainsi que cette diminution n'est pas liée à un « *processus structurel de compression généralisée des inégalités [...] contrairement aux prédictions optimistes de la théorie de Kuznets* » (*ibid.*, p.432).

Les inégalités de revenus étaient très importantes au siècle dernier et ont connu d'importantes fluctuations de 1900 à nos jours. Les 10% du haut de la distribution recevaient 50% du revenu national en 1900, chiffre qui tombe à 33% en 2014. Ces évolutions, représentées sur le graphique ci-après, peuvent être découpées en trois grandes phases (Alvaredo et *al.*, 2018).

La première, qui s'étend entre les deux guerres mondiales (1914-1945) est marquée par une chute brutale des revenus des 10% les plus aisés. Cela s'explique principalement par l'effondrement des revenus du capital, impactés par une succession de chocs, liés en partie aux deux guerres (*ibid.*).

La deuxième phase, qui va de 1945 à 1983, est une période pendant laquelle les disparités de salaire d'avant-guerre se reconstituent, accompagnée d'une croissance des inégalités. Celle-ci est stoppée avec les événements de mai 1968 (*ibid.*).

La troisième phase est quant à elle marquée à partir de 1982 par un ralentissement considérable de l'augmentation des revenus. Néanmoins, le degré d'inégalité est resté assez stable, hormis sur le sommet de la distribution (*ibid.*). Ces tendances rendent ainsi compte d'une diminution des inégalités depuis 1900, bien qu'elles restent ancrées dans la société.

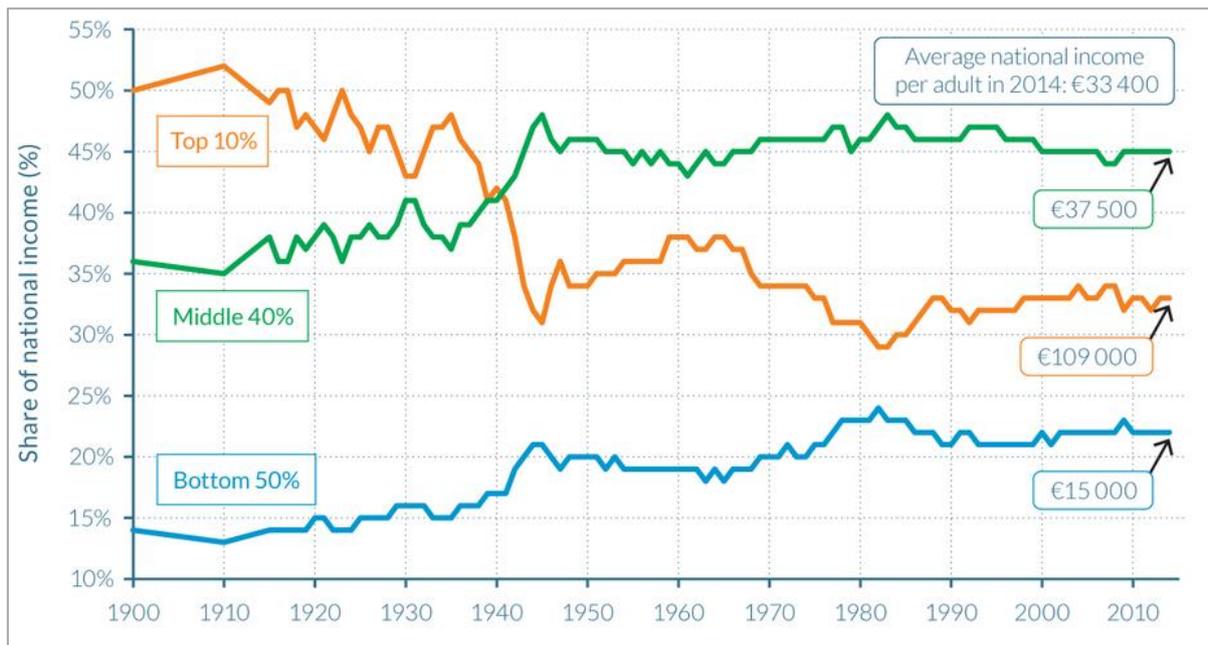


Figure 4 : Parts du revenu national en France, 1900-2013 : croissance pour les classes inférieure et moyenne

Source : Garbinti, Goupille-Lebret et Piketty (2017)

De ces évolutions, différents constats sont faits en 2014. Si le revenu moyen par adulte est de 33 400€, de fortes disparités existent dans la distribution. Effectivement, les 50% du bas gagnent en moyenne 15 000€, ce qui représente 22,5% du revenu national français. En revanche, les 10% du haut gagnent environ 109 000€, soit plus du triple de la moyenne nationale, ce qui représente 33% du revenu national français (*ibid.*).

Plus récemment, on observe une hausse considérable de la part des revenus au sommet de la distribution, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

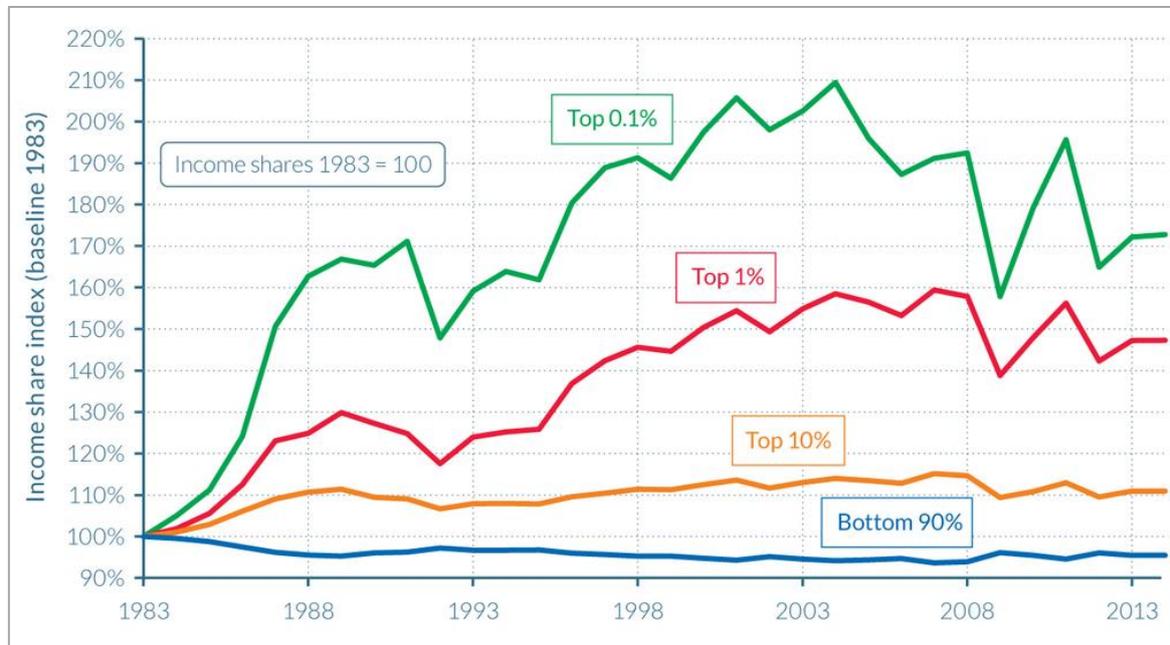


Figure 5 : Croissance des inégalités au sommet de la distribution en France, 1983-2013
Source : Garbinti, Goupille-Lebret et Piketty (2017)

Cette hausse est principalement due à de très fortes augmentations des salaires et du capital (*ibid.*). Ainsi, en 2013, la part du revenu national des 1% du haut a augmenté de 34% par rapport à celle de 1983 et celle des 0,1% du haut a augmenté de 60% (*ibid.*).

D'autres indicateurs permettent également d'appréhender la question des inégalités de revenus et peuvent apporter des informations complémentaires, voire parfois différentes. Deux indicateurs « classiques » sont souvent mobilisés : le rapport interdécile qui calcule l'écart de revenus entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres, et l'indice de Gini qui mesure la dispersion de la distribution des revenus.

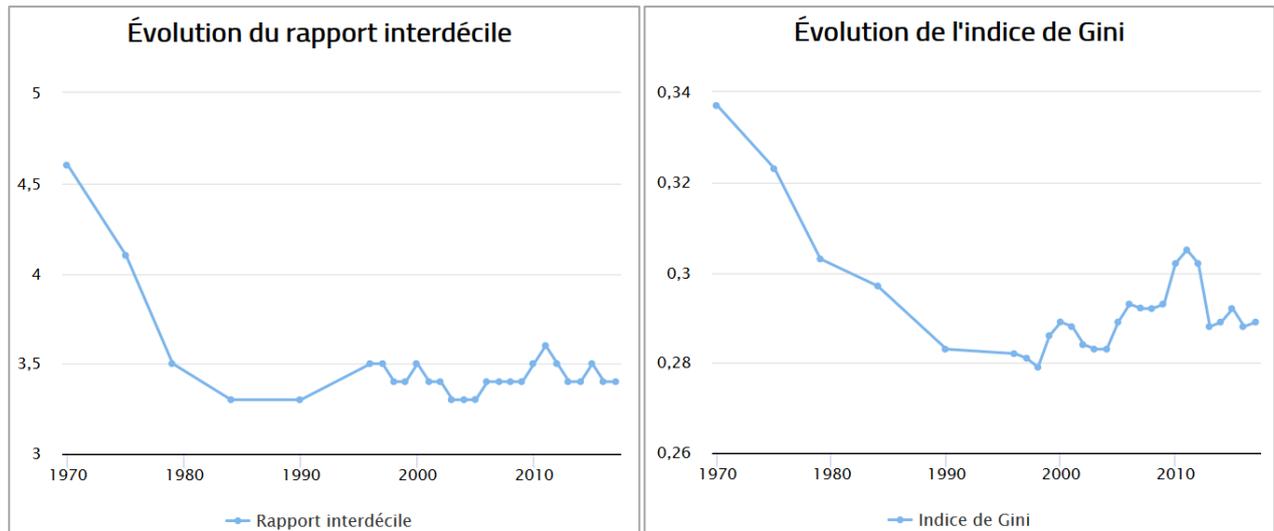


Figure 6 : Graphiques de l'évolution du rapport interdécile et de l'indice de Gini entre 1970 et 2017
Source : Insee - Observatoire des inégalités

L'évolution de ces deux indicateurs dans le temps (voir figure ci-dessus) permet de dire que les inégalités de niveau de vie ont baissé jusqu'au milieu des années 1980, puis elles ont stagné et se sont à nouveau accrues à partir des années 1990 (Taugourdeau, 2015).

Par ailleurs, il s'avère que les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus importantes que celles de revenus. En 2010, 48% du patrimoine total était détenu par les 10 % les plus riches tandis que les 20 % les moins riches en possédaient une quantité négligeable (*ibid.*). Le patrimoine se transmet de génération en génération et contribue ainsi fortement à la reproduction des inégalités.

Toutes ces approches sont centrées sur les inégalités économiques, or les inégalités ne sont pas uniquement économiques et doivent être traitées dans leur globalité, dans toutes leurs dimensions. Cependant, la prise en compte de leur pluralité peut également brouiller les analyses et rendre une lecture difficile du phénomène. L'étude des inégalités constitue donc un champ d'analyse aux approches variées et complexes. Il nécessite d'être au clair sur les positionnements choisis et de garder à l'esprit que les conclusions qui peuvent être faites résultent de choix préalablement effectués et qu'il s'agit d'une réalité donnée à un instant t.

Conclusion du chapitre 1

Ce travail portant sur la mesure des inégalités socio-économiques, il nous a paru essentiel de revenir dans le détail sur la notion même d'inégalité. Sujet abondamment traité dans la littérature scientifique, mais également largement débattu dans le débat public, son usage est couramment mobilisé. L'utilisation du terme nécessite néanmoins d'être au clair sur les fondements mêmes de la notion. En effet, les usages qui en sont faits diffèrent selon les disciplines et les analyses présentent des angles très variés. La philosophie et l'économie ont en commun d'avoir ouvert un champ de recherche sur la notion de justice. Effectivement, lorsque l'on aborde la thématique des inégalités on ne peut faire l'impasse de toutes les réflexions autour de la justice et de son lien avec les inégalités. Les sciences économiques ont également apporté une contribution quantitative en matière de mesure des inégalités. En sociologie le champ de recherche s'est construit quant à lui sur l'étude de la stratification sociale. En géographie, il apparaît que les inégalités ne constituent pas une branche spécifique de la discipline, mais davantage une thématique étudiée selon différentes approches. L'étude des inégalités s'est principalement développée lors du tournant quantitatif américain, à la suite duquel de nombreux travaux sur leurs mesures ont émergé. Les nouveaux développements théoriques sur la justice apparus dans les années 1970 dans les sciences sociales ont conduit à la mobilisation de ce concept en géographie avec l'apparition de la justice spatiale.

Ce travail ne porte pas à proprement parler sur les inégalités, dans le sens où le contexte théorique des inégalités ne constitue pas le cœur de la réflexion. Cependant, il nous a semblé important de nous replacer dans ce cadre théorique, ce que nous avons tenté de faire dans ce premier chapitre. Il s'agit ici d'étudier l'inscription spatiale des inégalités dans un contexte précis, le milieu urbain et plus précisément la ville de Lyon. À travers ce terrain d'étude, ce sont les dimensions spatiales des inégalités socio-économiques que nous questionnons. L'enjeu ici est de se situer dans une approche empirique pour questionner les inégalités. Nous mobilisons ainsi le champ théorique des inégalités pour analyser la division sociale de l'espace au moyen de méthodes quantitatives et en gardant une posture la plus objective possible. Nous mobilisons également le concept de justice spatiale pour questionner le rôle de l'action publique.

Chapitre 2. Les inégalités dans l'espace urbain : division sociale de l'espace et politiques publiques

Après un premier chapitre qui nous a permis de nous positionner dans un cadre théorique, nous proposons à présent de nous centrer sur le contexte même où nous étudions les inégalités : le milieu urbain. Selon Edward W. Soja, le fonctionnement même du système urbain est source d'inégalité et d'injustice (Soja, 2009). Ces inégalités ne sont pas statiques, mais au contraire, se transforment et se déplacent sans se réduire (Préteceille, 1995). Aussi, les politiques publiques mettent en place différentes actions dans l'objectif de les réduire.

C'est pourquoi ce chapitre cherchera à rendre compte des inégalités présentes dans la ville. Dans un premier temps, nous présenterons le vaste champ d'études qui existe autour des questions de répartition de la population. Nous nous intéresserons ensuite à la façon dont sont appréhendées ces questions par les politiques publiques et comment l'État agit sur les territoires en s'appuyant sur un idéal de justice territoriale. Enfin, nous verrons dans le détail de quelle façon nous analyserons les inégalités dans un contexte précis, celui de la ville de Lyon.

1. Les inégalités dans l'espace urbain

Ville « fragmentée », ville « éclatée », ville « ségréguée », ville « divisée » ... Les termes sont nombreux pour qualifier les différenciations à la fois sociale et spatiale dans le milieu urbain. D'innombrables études traitent ainsi des inégalités de répartition de la population et nombreuses sont celles qui s'inspirent des travaux de l'École de Chicago. En effet, les recherches sur la division sociale de l'espace trouvent leur origine dans les travaux sur l'écologie urbaine développés par les chercheurs de l'École de Chicago (Madoré, 2005), la ville ayant servi de laboratoire de la recherche urbaine (Brun, 1998). Il apparaît donc important de présenter cette École ainsi que les courants qui en sont issus, afin de situer plus précisément notre approche. Nous verrons ensuite les nombreuses transformations à l'œuvre dans l'espace urbain qui tendent à renforcer les inégalités ; évolutions importantes à prendre en compte dans l'analyse de la division sociale de l'espace.

1.1. Un champ d'études vaste et ancien

1.1.1. L'École de Chicago

L'École de Chicago consiste en une sociologie urbaine, qui a eu principalement pour objet d'étude la ville même de Chicago et la thématique de l'immigration (Coulon, 1992). Elle s'est intéressée à la répartition des groupes sociaux dans l'espace. L'une de ses contributions majeures concerne l'originalité des méthodes de recherche utilisées. Celles-ci, parfois nouvelles, étaient très qualitatives : récits de vie, études de cas, enquêtes de type ethnographiques, articles de journaux... Ces méthodes initialement qualitatives se sont ensuite substituées en une sociologie plus quantitative (*ibid.*).

L'Université de Chicago est créée à la fin du XIX^e siècle dans un contexte de fort développement économique et démographique de la ville. Elle ouvre ses portes en 1892 et le département de sociologie et d'anthropologie devient au début du XX^e siècle le principal centre d'enseignement et de recherche en sociologie dans le pays (*ibid.*). À ces débuts, le département qui est géré par Albion Small et Robert E. Park connaît quelques difficultés (Godoye, 2017). Ce n'est qu'entre les années 1910 et 1930 qu'apparaît une certaine homogénéité au sein de celui-ci avant que des différends ne prennent place (Chapoulie, 2001). Les années 1950 sont considérées comme une période de transition, marquée par une modification du contexte socio-politique ainsi qu'une évolution de la sociologie aux États-Unis, qui tend davantage à être reconnue scientifiquement (*ibid.*) Parallèlement, les sociologues manifestent un intérêt croissant pour les techniques statistiques, intérêt qui s'intensifia fortement après la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit ainsi d'une période de crise – marquée entre autres par des dissensions entre qualitativistes et quantitativistes – qui a conduit le département à réaliser un bilan des recherches et une réflexion sur son avenir, à la demande des autorités de l'université (Topalov, 2003). De ce fait, les sociologues de Chicago ont évoqué pour la première fois l'existence dans les années 1920-1930 d'une école de sociologie de Chicago (*ibid.*). Selon Andrew Abbott (1999), la création de la première École de Chicago date ainsi de 1951-1952. Elle a ensuite connu des prolongements théoriques qui ont conduit à l'apparition d'une seconde École. Effectivement, entre ces événements et l'existence d'une certaine rupture avec la sociologie de Robert E. Park, le département de sociologie a pris une nouvelle direction et de nouveaux travaux de recherche furent développés. Il existe donc plusieurs Écoles de Chicago, d'ailleurs Jean-Michel Chapoulie (2001) préfère utiliser le terme de « tradition de Chicago » que celui « d'École », en raison de la variété des œuvres et des chercheurs.

Les chercheurs de l'École de Chicago se sont appuyés sur la notion d'écologie urbaine pour porter un nouveau regard sur la ville. Bien qu'il y ait des débats sur l'origine même de la notion, le développement de ce néologisme est associé à cette école (Topalov, 2003). Plus précisément, c'est la notion d'écologie humaine¹⁶ qui est utilisée dès 1916 par Robert E. Park (Rhein, 2003). Il s'agit de mettre en avant les rapports entre la nature et la ville, et de considérer la société urbaine comme un organisme vivant (Blanc, 1998). Il existe une compétition dans les rapports spatiaux entre les individus ; compétition qui explique les phénomènes de différenciations dans la ville (Joseph et Grafmeyer, 2009). Autrement dit, les rapports de force entre les individus déterminent l'organisation de la ville, révélant une hiérarchie dans la place des individus dans la ville en fonction de plusieurs caractéristiques (âge, catégorie sociale, nationalité ou couleur de peau) (Godoye, 2017). Par conséquent, les individus ayant le moins de ressources se regroupent dans les quartiers désertés par les autres groupes sociaux. Les méthodologies très qualitatives mises en place par les chercheurs de l'École de Chicago ont permis d'élaborer trois modèles de répartition de la population : le modèle concentrique de Burgess (1925), le modèle sectoriel de Hoyt (1939) et le modèle polynucléaire de Harris et Ullman (1945). Ces modèles ont par la suite été diffusés et étudiés en géographie.

Si l'École de Chicago fût introduite en France dès les années 1930 par le sociologue Maurice Halbwachs (Roncayolo, 1994), sa connaissance se développa plus tardivement. Ce n'est qu'en 1979 que les grands textes de l'École sont traduits en français par Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (Topalov, 2003). L'écologie urbaine devient célèbre en géographie à la fin des années 1970, notamment à la suite des répercussions de la « nouvelle géographie » dans la discipline (Brun, 1981).

1.1.2. L'écologie urbaine factorielle pour déchiffrer les différenciations spatiales

Depuis les premières réflexions et approches sur l'écologie urbaine portée par l'École de Chicago, la discipline s'est ensuite orientée dans plusieurs directions. Des auteurs se sont ainsi intéressés aux configurations sociales et spatiales, dans la lignée des travaux de Hoyt, Harris et Ullman. Peu à peu, un champ de recherche s'est développé autour de l'« analyse de l'espace social », qui désigne une branche spécifique de l'écologie urbaine selon laquelle il est possible de décrire et d'expliquer le peuplement dans les villes à partir de trois grands principes : le « statut économique », le « statut familial » et le « statut ethnique » (*ibid.*). Ces trois dimensions

¹⁶ Selon Catherine Rhein (2003), l'écologie humaine est souvent nommée écologie urbaine, bien que cette dernière ait un sens plus large aujourd'hui.

ont été développées dans les années 1950 par Eshref Shevky, Wendell Bell et Marilyn Williams (Rhein, 1994a). Avec l'avènement de l'usage des mathématiques en géographie, l'étude de l'organisation sociale de l'espace via l'écologie urbaine a été enrichie par l'utilisation des méthodes de l'analyse factorielle (Brun, 1981). Des auteurs mobilisent ainsi l'analyse factorielle dans leurs travaux et peu à peu le terme d'écologie factorielle apparaît, se substituant alors à l'« analyse de l'espace social » (Rhein, 1994a). Selon Rees (1971), le terme d'écologie factorielle a initialement été appliqué aux travaux ayant la ville pour objet d'étude, les secteurs de recensement comme unité d'observation et les variables de recensement comme données, mais a été par la suite élargi à d'autres échelles (Brun, 1981). Elle a été très mobilisée par les géographes pour étudier la répartition des habitants dans les villes et a été utilisée comme un moyen de comprendre les modèles de la différenciation résidentielle dans les zones urbaines (Johnston, 1971). Un des principaux apports connus de l'écologie factorielle est d'avoir démontré la complémentarité des trois modèles de l'École de Chicago : ces derniers ne sont pas contradictoires, mais se superposent (Brun, 1981). À chacune des trois dimensions définies par l'« analyse de l'espace social » est associée une disposition particulière : une disposition sectorielle pour le statut socio-économique, une disposition concentrique pour la structure des ménages et une disposition polynucléaire pour le statut ethnique (*ibid.*).

Cependant, d'autres travaux inscrits eux aussi dans la lignée de l'écologie factorielle ont nuancé ces analyses. Par exemple, dans le numéro spécial de la revue *Economic Geography* consacré à l'écologie factorielle sont présentés des travaux qui montrent certaines limites de l'écologie factorielle, notamment le fait que d'autres facteurs que ceux habituellement mobilisés peuvent être repérés (Berry, 1971). C'est également le propos de R.J. Johnston (1971) qui en évoquant plusieurs études affirme qu'il existe d'autres dimensions que le statut socio-économique, le statut familial et le statut ethnique. En 1979, Robert A. Murdie a proposé une schématisation (voir ci-après) de la structure urbaine selon les références de l'écologie factorielle, représentant ainsi les trois facteurs classiques de l'« analyse de l'espace social », un facteur de croissance ainsi que d'autres facteurs spécifiques à certaines villes (Pruvot et Weber-Klein, 1984).

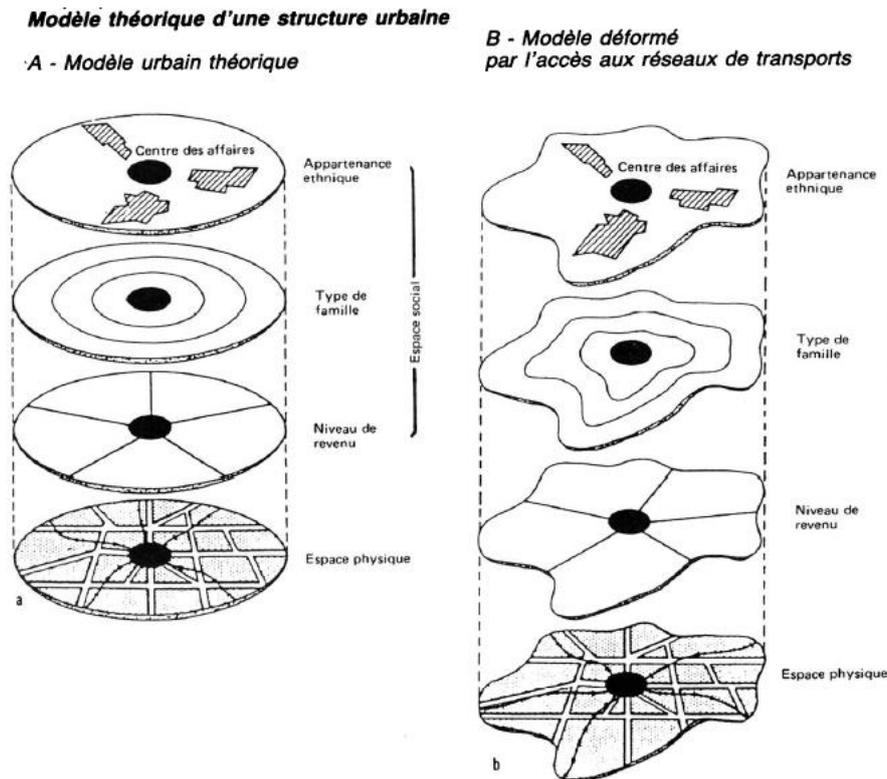


Figure 7 : Le modèle théorique d'une structure urbaine, selon Robert A. Murdie.
Source : Mansuy et Marpsat, 1991

D'autres travaux ont également contribué à élargir le champ d'étude de l'organisation sociale de l'espace. C'est par exemple le cas des travaux au début des années 1970 de Larry Bourne et Robert Murdie sur Toronto ou de Jean-Bernard Racine avec son travail de thèse (Brun, 1981). Lawrence A. Brown et Frank E. Horton ont quant à eux produit une étude sur la structuration spatiale du changement dans la ville de Chicago. Ils ont ainsi proposé une première recherche sur les changements dans l'espace social, qui a ouvert ensuite la porte à de nombreuses suggestions pour des études futures sur les évolutions dans les villes (Brown et Horton, 1970). Selon Markus Schwabe (2007), la complexification de l'espace urbain au début du XXI^e siècle ne permet plus de résumer l'espace social par les trois dimensions classiques issues de l'École de Chicago. Il met ainsi en évidence une importante dimension de différenciation spatiale avec le *statut de marginalité sociale* qui est caractérisé par une forte proportion de chômeurs, de familles monoparentales, d'immigrés, et d'HLM. Ce travail s'appuie donc sur les méthodes et approches développées par l'écologie factorielle, mais s'en dissocie car il ne mobilise pas les trois dimensions classiques et que d'autres variables sont prises en compte.

1.1.3. *La division sociale dans les villes : une approche très centrée sur la ségrégation*

La thématique de la division sociale dans les villes est très étudiée dans les sciences sociales. Elle est issue des travaux portant sur l'écologie urbaine développés par l'École de Chicago (Madoré, 2005). C'est beaucoup plus tardivement qu'est apparue cette thématique de recherche dans la géographie française. Les études urbaines étaient principalement tournées autour de la description en lien avec l'héritage vidalien (*ibid.*). De nombreuses publications présentaient les oppositions entre divers quartiers, faisaient des descriptions minutieuses de la division au sein d'un espace ou d'un immeuble, mais ces travaux restaient très descriptifs et narratifs (Brun, 1994). C'est après la Seconde Guerre mondiale que les travaux en géographie prennent une autre orientation. Les ouvrages de Pierre Georges et de ses disciples ont par exemple questionné les politiques d'urbanisme, les conditions d'accès au marché du travail et le fonctionnement du marché du logement avec une approche orientée sur la division de la société en classes (*ibid.*). C'est à partir des années 1970 qu'émerge un champ de recherche sur la thématique de la division sociale dans les villes, en lien avec le courant de la « nouvelle géographie ». Ce sont notamment les travaux issus de l'écologie factorielle qui vont conduire à un renouvellement des études portant sur ce champ (Madoré, 2005). Dans une grande majorité de ces travaux, les recherches sont orientées sous l'angle de la ségrégation. Le terme est alors largement employé, mais à la fin des années 1980 il fait l'objet d'analyses critiques (Brun et Chauviré, 1983 ; Brun, 1994). Effectivement, l'usage de cette notion n'est pas anodin et nécessite d'y revenir plus attentivement. L'ouvrage collectif *Ségrégation dans la ville* paru en 1994 questionne la notion et son caractère polysémique. Jacques Brun (1994) évoque ainsi les problématiques relatives à l'usage du terme pour étudier la différenciation sociale de l'espace, parmi lesquelles figure l'imprécision de la notion. En effet, elle varie selon les situations historiques et géographiques, elle possède une connotation morale négative et les qualificatifs qui l'accompagnent (sociale, urbaine, résidentielle, spatiale, scolaire...) ne viennent que renforcer son manque de clarté.

Étymologiquement, le mot ségrégation vient du verbe latin *segregare* qui signifie l'action de « mettre un animal à l'écart du troupeau ». Au sens commun du terme, la ségrégation s'entend comme étant une « action de mettre à part ; le fait de séparer (en parlant d'éléments d'une masse ou d'un groupe). Séparation imposée, plus ou moins radicale, de droit ou de fait, de personnes, de groupes sociaux ou de collectivités, suivant la condition sociale, le niveau d'instruction, l'âge ou le sexe » (Le Petit Robert, 2019, p.2341). Comme le soulignent Jacques Brun et Yves Chauviré (1983), la ségrégation n'est pas au sens initial un phénomène spatial,

mais un phénomène de nature ethnologique, culturelle et politique. Il s'agit d'une pratique volontaire, qui s'appuie sur de nombreuses actions, normes et procédures afin d'exclure un groupe. Cette exclusion est majoritairement basée sur des critères d'ordre ethnique et culturel : la « race¹⁷ », la couleur de peau, l'origine géographique, la religion (Brun, 1994). La notion est donc étroitement associée dans son sens premier à celle de racisme, ou à celle de systèmes de castes (Brun et Chauviré, 1983). Elle a été initialement mobilisée dans les travaux portant sur les ghettos juifs et sur l'Apartheid en Afrique du Sud. C'est à partir des années 1970 que le champ d'application du terme s'est élargi, pour désigner des phénomènes très divers où le caractère intentionnel disparaît peu à peu.

Il existe donc plusieurs définitions de la ségrégation qui varient dans leur conception de la notion. La majorité des travaux retiennent uniquement la division qu'elle induit dans l'espace. Nous ne partageons pas cette approche qui retire à la notion certains éléments de son origine. En cela, nous préférons nous appuyer sur la définition suivante : « *politique de mise à l'écart d'une population formant un sous-groupe religieux ou racial, que la législation isole dans un ou des quartiers de la ville (ségrégation spatiale) et qui subissent en outre des discriminations de nature politique ou économique (ségrégation sociale)* » (Pumain et al., 2006, p.254). Nous prenons ainsi le parti pris de considérer comme importante cette volonté de mise à l'écart d'un groupe d'individus dans la définition de la ségrégation et considérons que dans le cas français cette intentionnalité n'est pas manifeste. Par conséquent dans notre analyse des inégalités socio-économiques à Lyon nous n'employons pas ce terme pour évoquer les processus de différenciations sociales de l'espace et les mesures politiques mises en œuvre dans la ville. Bien que les formulations telles que la division sociale de l'espace ou la différenciation sociale des territoires soient plus neutres que celle de ségrégation (Floch, 2017), c'est justement ce caractère de neutralité qui nous oriente vers ce choix. Cette contestation de la notion de ségrégation est également adoptée par d'autres auteurs. Aurélien Dasré, dans sa thèse de démographie refuse l'usage de cette notion, lui préférant le terme plus neutre de regroupement spatial (Dasré, 2012) et Quentin Godoye préfère quant à lui le terme d'agrégation (Godoye, 2017). De même, Maurice Halbwachs n'emploie pas non plus le terme de ségrégation dans ces travaux, mais celui de différenciation sociale (Roncayolo, 1994).

Nous faisons donc le choix dans ce travail d'étudier les inégalités dans l'espace urbain à travers la division sociale de l'espace, sans mobiliser le concept de ségrégation et en faisant référence

¹⁷ Terme employé par Jacques Brun en 1994 dans *Essai critique sur la notion de ségrégation et son usage en géographie urbaine*.

aux travaux de l'écologie factorielle, sans nous situer strictement dans la même démarche. En effet, d'autres dimensions sociales qui structurent l'espace doivent être prises compte en raison des changements économiques, sociaux et démographiques présents dans les villes (Schwabe, 2007). La configuration de l'espace social se modifiant dans le temps, il apparaît donc important de préciser quelques-unes de ces nombreuses transformations.

1.2. La ville, un espace diversifié et changeant

1.2.1. Croissance des inégalités et changements en milieu urbain

Les villes sont des territoires de changements à la fois sociaux et spatiaux. Les changements liés au passage d'une société industrielle à une société post-industrielle ont conduit à de nouvelles organisations sociales dans l'espace des villes. Ces transformations peuvent être repérées par différents processus qui tendent à renforcer les inégalités en ville. Ces dernières connaissent par exemple une dynamique de métropolisation qui entraîne de nouvelles répartitions spatiales des activités et de la population (Buisson et *al.*, 2001). La métropolisation est un « *processus par lequel une ville, très grande le plus souvent mais pas nécessairement, acquiert les fonctions majeures de coordination d'activités économiques complexes de portée mondiale, ou globale. Coordination, complexité et globalité sont les trois fondements de la métropolisation* » (Bourdeau-Lepage et Huriot, 2005, p. 3). Elle se traduit par une très forte concentration à la fois des activités les plus dynamiques et des hautes qualifications, mais aussi par un triple phénomène de concentration, d'étalement urbain et de ségrégation dans les métropoles (Buisson et *al.*, 2005). Effectivement, c'est au sein des métropoles qu'est localisé une grande diversité d'activité et d'emplois. À cette très forte concentration des emplois s'ajoute une forte polarisation géographique, qui risque de creuser les inégalités territoriales (Ferrandon, 2015). On observe en effet une croissance des écarts entre les populations et les lieux qui sont avantagés par le développement économique et les populations et territoires qui en sont exclus (Buisson et *al.*, 2005). La métropolisation est donc sélective dans la mesure où seuls certains territoires, certaines villes, et certains espaces bénéficient de ses effets. De plus en plus de contrastes au niveau de la population apparaissent dans les pôles urbains dans lesquels les inégalités se sont fortement accrues (Behaghel, 2008).

Au sein des villes, l'espace n'est donc pas homogène et les populations sont inégalement réparties. Selon Jacques Donzelot (2004a), la dynamique actuelle tend même vers une tripartition de la ville. L'espace urbain se restructure selon trois processus : la relégation de certaines parties de la population dans des quartiers d'habitat social, la périurbanisation des

classes moyennes qui tendent à établir une frontière entre leur espace et celui des cités, et la gentrification des centres anciens par la partie supérieure des couches moyennes (*ibid.*). Bien que comme l'affirme Jacques Donzelot lui-même cette tripartition est davantage une tendance qu'une réalité stricte à tous les espaces, elle témoigne cependant d'une « logique de séparation à l'œuvre dans la ville » (*ibid.*). Pour en revenir au processus de relégation dont il est question, celui-ci met à l'écart les populations les plus pauvres dans des quartiers excentrés, et il s'est notamment fait à travers le développement des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) dans les années 1960, qui a entraîné la construction des « grands ensembles ». Indépendamment de ces quartiers périphériques où la pauvreté persiste et a tendance à s'accroître, les quartiers populaires anciens et centraux accueillent également des populations précaires. Néanmoins, on observe aujourd'hui un phénomène d'enrichissement relatif de ces quartiers. Ce phénomène – la gentrification – engendre une transformation de la structure spatiale et une mutation sociale. Ces transformations s'observent par l'arrivée de nouvelles populations, souvent des jeunes actifs et des catégories socioprofessionnelles plus élevées. Des groupes sociaux très hétérogènes cohabitent donc dans ces quartiers témoignant d'une relative mixité sociale, mais aussi de la présence de fortes inégalités sociales.

Nous nous intéressons donc ici au processus de gentrification, comme facteur de changement de la ville. Effectivement, notre travail portant plus précisément sur trois quartiers anciens de la ville de Lyon, c'est bien la question des transformations en centre urbain qui nous préoccupent.

1.2.2. La gentrification, un processus de transformation de l'espace en centre ancien

À l'origine, la gentrification est un néologisme anglais créé par Ruth Glass en 1963 pour évoquer la réhabilitation de l'habitat ancien populaire par des ménages aisés à Londres, conduisant à l'éviction des anciens habitants. Elle se définit alors par « *le processus à travers lequel des ménages appartenant aux couches moyennes et supérieures s'installent dans des vieux quartiers populaires situés en centre-ville, réhabilitent l'habitat vétuste et dégradé et remplacent progressivement les anciens habitants* » (Authier et Bidou-Zachariassen, 2008, p.14). Le phénomène de gentrification s'est étendu au cours des années 1970 et 1980, mais restait à cette époque assez limité et très concentré géographiquement (Hamnett, 1997). En France, bien que les processus associés à la gentrification soient présents, l'utilisation du concept a été plus tardive. Catherine Bidou-Zachariassen (2004) évoque même l'existence d'un « tabou français », le terme ayant été utilisé que de façon marginale.

Son processus a été schématisé en 1977 par Timothy Pattinson selon plusieurs étapes successives : une reconquête initiée par de jeunes ménages audacieux au faible capital économique qui rénovent leur logement ; puis une amplification du phénomène qui gagne en visibilité et qui commence à attirer des investisseurs ; enfin, promoteurs immobiliers et pouvoirs publics contribuent à transformer et revaloriser le quartier, faisant venir des classes moyennes en ascension sociale et accentuant le départ des habitants historiques (Dansereau, 1985). La gentrification est perçue selon différentes approches. Certains la considèrent comme un moyen de revaloriser les centres-villes jusqu'alors peu à peu abandonnés par les classes moyennes (notamment dans les pays anglo-saxon) tandis que d'autres la perçoivent comme une menace sur les espaces résidentiels ouvriers, reconverti au bénéfice des populations bourgeoises (Hamnett, 1997). Un véritable débat a ainsi opposé deux visions de la gentrification : la première, liée aux travaux de Neil Smith (1987) est centrée sur la théorie du différentiel de loyer (*the rent gap*), qui insiste sur le rôle du marché immobilier et foncier ; la seconde, développée par David Ley est axée sur le rôle des gentrificateurs dans la transformation des quartiers. Deux conceptions entre l'« offre » et la « demande » se sont donc souvent affrontées. Neil Smith s'est fortement opposé à l'importance du rôle des gentrificateurs dans le processus évoquant même l'existence d'un mythe concernant les pionniers (Smith, 1986). Néanmoins, selon d'autres auteurs la gentrification n'est pas possible sans gentrificateurs : « *la gentrification est définie par la présence de gentrificateurs* » (Beauregard, 1986, p. 41). Au lieu de s'opposer, ces deux approches semblent être complémentaires (Hamnett, 1997).

Les phénomènes de gentrification ont pour conséquence de participer à la forte augmentation des prix fonciers, contribuant alors au renouvellement de la population. Ils ont donc un important pouvoir d'exclusion sur les populations modestes (Décamps, 2011). Cependant, nous pensons qu'aujourd'hui le processus ne se limite pas aux classes moyennes. Si à l'origine, il était lié à l'arrivée d'une classe moyenne au faible capital économique, mais au capital culturel élevé, désormais il s'est étendu aux groupes sociaux plus aisés, qui ont les moyens financiers suffisant pour se loger en centre, particulièrement dans les grandes villes où les prix immobiliers ont fortement augmenté. Ainsi, depuis, son acceptation première, la notion a évolué et s'est élargie à d'autres processus, à d'autres espaces et à d'autres catégories de population (Authier et Bidou-Zachariassen, 2008). Elle ne consiste plus seulement en une stratégie résidentielle et ne représente plus les intérêts de classe analysés par Ruth Glass (Smith, 2003). Elle s'est généralisée et démocratisée et consiste en une stratégie urbaine globale de changement des centres-villes appuyée par l'action publique (Smith, 2002 et 2003). Effectivement, parallèlement au processus de renouvellement social et de transformation du cadre urbain, la

gentrification désigne également les politiques publiques mises en œuvre dans certaines villes pour attirer dans ces espaces centraux une autre population (Authier et Bidou-Zachariassen, 2008). Si le rôle des pouvoirs publics et privés dans le processus de gentrification a été démontré, la notion a eu tendance à la fin des années 2000 à perdre son sens critique (Clerval et Fleury, 2009). Tom Slater (2006) dénonce dans son article *The Eviction of Critical Perspectives from Gentrification Research*, une tendance des chercheurs à considérer la gentrification comme moins problématique qu'auparavant et de voir même certains de ses effets comme positifs. Or, la gentrification est devenue une stratégie politique dans certaines villes. C'est notamment à travers un objectif de mixité sociale que les politiques publiques favorisent la gentrification des quartiers anciens populaires. En effet, elle est souvent favorisée par les politiques publiques, au nom de la mixité sociale (Giroud, 2015). Aussi, la gentrification n'est pas uniforme et varie selon les contextes culturels. C'est pourquoi des auteurs parlent aujourd'hui de « gentrifications » au pluriel et montrent toute la complexité et la diversité de ce processus (Chabrol et al., 2016) dont les causes et les conséquences diffèrent selon les quartiers et les villes.

Des groupes sociaux très hétérogènes cohabitent donc dans les quartiers anciens, témoignant d'une relative mixité résidentielle. Cependant, celle-ci – fortement encouragée – tend à devenir sélective (Chaline, 2007). Des liens forts existent donc entre les transformations des quartiers anciens et les politiques publiques mises en œuvre. C'est pourquoi il semble important à présent d'évoquer les politiques publiques, et plus précisément de s'intéresser à leur rapport aux inégalités.

2. Lutter contre les inégalités territoriales

La question des inégalités territoriales est un thème très présent dans le discours politique. Leur lutte fait partie depuis longtemps des objectifs des politiques publiques qui privilégient une entrée directement sur les territoires. Nous verrons donc ici de quelle façon l'État agit pour lutter contre les inégalités en regardant notamment sur quels fondements il se base. Ces fondements sont à relier avec la question de la justice sociale qui interroge alors les différentes conceptions de l'égalité sur lesquelles se fondent les actions de l'État. Cependant, il existe différentes conceptions de la justice, ce qui témoigne de la difficulté de présenter un propos clair et de se positionner dans une approche précise. Nous verrons également à travers la politique de la Ville, comment l'État a créé une politique spécifique à cette question des inégalités.

2.1. Le rôle de l'État et des politiques publiques

2.1.1. Inégalités, justice et égalité

La question de la justice est au fondement de l'action publique. Si le terme même de justice n'apparaît pas dans les textes constitutionnels, il est associé à la notion d'égalité (Lehman-Frisch, 2009). Effectivement, les pouvoirs publics s'appuient sur différentes conceptions de l'égalité pour contribuer à la justice sociale. Trois conceptions de l'égalité peuvent être distinguées. Comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, ces trois formes d'égalité sont associées à trois conceptions de la justice : égalité des droits (justice commutative), égalité des situations ou égalité réelle (justice corrective) et égalité des chances (justice distributive). Selon François Dubet (2010), l'action publique est partagée entre deux principaux modèles de la justice : l'égalité des chances et l'égalité des places¹⁸.

La société française contemporaine est tournée vers un idéal d'égalité des chances. Il s'agit de l'idée selon laquelle une société juste est une société dans laquelle tous les individus aient les mêmes chances d'accéder à toutes les positions sociales selon un principe méritocratique et une compétition équitable (*ibid.*). Cette conception de la justice selon l'égalité des chances est aujourd'hui dominante. Cependant, elle se heurte à de nombreuses difficultés et limites et peut engendrer de nombreuses injustices et de nouvelles inégalités, qui peuvent être considérées comme justes et efficaces, car issues d'une compétition jugée équitable (*ibid.*). C'est pourquoi il importe selon François Dubet que cette conception de la justice ne soit pas dominante. Il œuvre ainsi pour donner une priorité à l'égalité des places qui consiste à réduire l'ampleur des inégalités entre les diverses positions sociales, permettant une relative égalité sociale en amont de l'égalité des chances (*ibid.*).

Ces questions d'égalité sont donc au centre du modèle républicain français. L'égalité républicaine est mise en place dans les territoires, donnant lieu à l'idéal d'égalité des territoires (Béhar, 2019). Il s'agit d'un idéal politique qui cherche à atteindre un idéal de justice territoriale et qui « *suppose de penser l'articulation entre justice sociale et justice spatiale, entre égalité des personnes et égalité des territoires* » (Laurent, 2013, p.10). L'histoire de l'aménagement du territoire a évolué selon les changements de conception de la justice résumée dans quatre grandes théories contemporaines évoquées dans le premier chapitre. « *La France a évolué d'une conception libertarienne puis utilitariste de sa politique territoriale à une conception rawlsienne de celle-ci (à partir de l'après-guerre). On propose ici, sous la forme de l'égalité*

¹⁸ L'égalité des places est selon Michel Dollé (2011) une « variété » de l'égalité réelle.

des territoires, qu'elle franchisse une nouvelle étape, vers une conception sénienne de sa politique territoriale » (Laurent, 2013, p.15). L'approche des capacités développée par Amartya Sen est appliquée ici aux territoires. Elle permettrait de renouveler l'approche de justice spatiale mobilisée dans l'égalité des territoires en ne s'inscrivent pas dans un modèle de justice qui traite seulement de l'égalité des chances, mais dans un modèle qui revisiterait l'égalité des places en intégrant la notion de capacité (Béhar, 2013). Daniel Béhar s'appuie sur le zonage pour préciser ce propos (*ibid.*). Pour lutter contre les inégalités territoriales, l'État a mis en place un instrument pour garantir l'égalité entre les territoires : le zonage (Béhar, 2013). Cet outil a connu des évolutions dans sa mise en place et dans sa conception qui sont liées à la conception qui est faite de la justice et de l'égalité. Initialement, le zonage avait une fonction distributive ; il était alors pensé selon une conception orientée vers l'égalité des places (par exemple les métropoles d'équilibre). Avec la décentralisation, la conception de l'égalité entre les territoires change au profit de l'égalité des chances (*ibid.*). Le zonage s'inscrit alors dans une logique d'égalité des chances par le développement local (par exemple les pôles de compétitivité ou les ZUS). Ces deux approches ont montré leurs limites et leurs difficultés de mise en œuvre. C'est pourquoi Daniel Béhar propose de revisiter l'égalité des places par les capacités des territoires : « *il ne s'agit plus pour l'État de tenter d'établir à toutes forces une égalité "statique" entre les territoires. L'État se doit en revanche de mettre chaque territoire en capacité de négocier sa place* » (*ibid.*, p.408-409).

On voit bien ici que les références à la justice sont au fondement même des politiques publiques. Plus précisément, la justice spatiale permet d'interroger les rapports entre les territoires, l'action publique et les inégalités (Dufaux et Philifert, 2013). Selon Frédéric Dufaux et Pascale Philifert (2013), la territorialisation des politiques publiques conduit alors à s'interroger sur l'articulation entre justice structurelle et justice procédurale, c'est-à-dire entre une conception où une politique juste s'apparente à une politique de réduction des inégalités centrée sur les questions de redistribution et orientée autour des modèles d'égalité des droits et des chances et une conception centrée sur les questions de procédures de prise de décision partagée entre plusieurs acteurs et qui intègre les différenciations territoriales.

Les pouvoirs publics s'appuient donc sur différentes conceptions de l'égalité et de la justice pour lutter contre les inégalités.

2.1.2. *Le rôle de l'action publique*

La lutte contre les inégalités passe inexorablement par l'intervention de politiques publiques adaptées, mises en place par l'État ou par les collectivités territoriales. Différents moyens sont déployés : fiscalité, redistribution, protection sociale... Par exemple, pour lutter contre les inégalités de revenus, il est possible d'agir sur la redistribution d'une partie des revenus qui sont perçus (Arrignon, 2019). Thomas Piketty (2013) promeut un véritable impôt progressif sur les hauts revenus et sur le capital, impôt qui contribue le plus à réduire les inégalités (Arrignon, 2019). Cependant, les transferts monétaires ne sont pas les seules politiques sociales qui combattent les inégalités. Les politiques d'éducation, de santé et de logement jouent également un rôle important (*ibid.*).

Concernant l'urbanisme, les décisions prises par les pouvoirs publics ont de fortes répercussions sur les espaces et sur les individus vivant dans ces espaces. Il est alors indispensable de questionner le rôle de l'action publique dans la transformation des espaces urbains. Effectivement, les interventions publiques dans l'aménagement urbain peuvent produire des formes d'inégalités notamment dans la rénovation des centres urbains (Préteceille, 1995). L'action publique intervient stratégiquement sur la répartition spatiale des populations et sur la composition des quartiers populaires (Van Criekingen, 2013). Par exemple, les constructions de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU « Solidarité et Renouvellement Urbain » de 2000, ne sont pas uniquement destinées aux classes populaires, puisque différentes catégories de logements sociaux existent, ne nécessitant pas les mêmes plafonds de ressources. La composition sociale des quartiers est donc orientée par les décisions politiques prises en amont. Les politiques publiques contribuent ainsi à la répartition des populations et des activités et au façonnement de la forme urbaine actuelle. Elles ont par conséquent encore un rôle à jouer pour lutter contre les inégalités à travers les modifications de l'usage du sol et du marché foncier et immobilier (Bouzouina, 2008). Par exemple à Montréal, la crainte du développement de processus d'exclusion sociale se traduit par la mise en place d'intervention localisée de revitalisation urbaine dite intégrée (donc visant les territoires de concentration de la pauvreté), interventions ciblées qui rompent avec un modèle d'intervention dit universel (Apparicio et al., 2007). Ces interventions modulées en fonction de la réalité locale exigent des diagnostics réalisés à une échelle fine : il s'agit d'un enjeu d'identification et de qualification des zones urbaines de pauvreté afin de mieux orienter les interventions locales et agir plus efficacement sur les espaces de pauvreté (*ibid.*). La question des échelles géographiques est donc primordiale lorsque l'on traite des inégalités. Les tendances globales de diminution à certains niveaux,

comme à l'échelle nationale, cachent des inégalités qui s'accroissent à une échelle plus fine. C'est par exemple aux échelles locales que les inégalités augmentent ; l'inégalité territoriale est un problème urbain et local (Davezies et Veltz, 2006). Ces inégalités internes sont parfois plus difficiles à repérer et à appréhender ce qui peut rendre leur lutte plus compliquée. Afin de réduire les inégalités entre les quartiers, des politiques publiques axent leurs actions en faveur de la mixité sociale, permettant de garantir une meilleure distribution des populations pauvres dans une volonté d'équité socio-territoriale (Bouzouina, 2007). Elles tendent ainsi vers une meilleure justice spatiale entre les territoires. Cependant, on peut s'interroger sur la façon dont elles doivent être mises en œuvre ; si la justice spatiale consiste en un traitement homogène de tous les espaces ou bien davantage à de la discrimination positive afin de rééquilibrer les inégalités ? (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009). La géographie prioritaire de la politique de la ville qui est issue d'un zonage, repose quant à elle sur une conception de discrimination positive territoriale qui vise à « *remettre à niveau* » des territoires en difficultés » (Béhar, 2019). Elle relève donc d'une certaine conception de la justice et questionne la territorialisation des politiques publiques. Parmi les politiques publiques territoriales, la politique de la ville est en effet « *est celle qui est sans doute allée le plus loin* » (Estèbe, 2004, p.26). C'est cette politique publique que nous allons désormais détailler.

2.2. Réduire les inégalités entre les territoires : une politique spécifique, la politique de la ville

2.2.1. La création de la politique de la ville

La politique de la ville est une politique publique récente au regard des autres politiques. Elle s'est dotée d'un objet – les quartiers prioritaires – afin de résoudre des problèmes dans certains espaces et réduire les inégalités entre les territoires. Son histoire n'est pas linéaire, mais est marquée par une succession de réformes, de nouvelles mesures et lois ; souvent en lien avec les changements de gouvernement (Epstein et Kirszbaum, 2019).

En 2017, la politique de la ville a fêté ses quarante ans d'existence. Bien que le terme même de « politique de la ville » apparaît seulement à la fin des années 1980, on peut fixer comme point de départ de cette politique publique la circulaire du 3 mars 1977 relative au Fonds d'aménagement urbain et au groupe interministériel « Habitat et vie sociale » (HVS) qui lance les premières opérations (Loubière, 2017). Un événement considéré comme déclencheur du développement de cette politique sont les émeutes dans la banlieue lyonnaise durant l'été 1981 (Hammouche, 2012). C'est suite à ce contexte de tension dans les quartiers qu'a été créée la

Commission Nationale du Développement Social des Quartiers (CNDSQ). Présidée par Hubert Dubedout dès l'automne 1981, elle avait pour objectif d'aider le développement des quartiers dans les villes. En 1983, il rend un rapport « Ensemble, refaire la ville » qui reste encore aujourd'hui emblématique de la politique de la Ville, et qui rend compte des différentes difficultés présentes dans les quartiers (Fol, 2013). C'est à la suite de ce rapport, la même année, qu'est créée la démarche de Développement Social des Quartiers (DSQ), dispositif « *considéré comme l'acte fondateur de ce que l'on appellera par la suite la politique de la ville* » (Jaillet, 2017, p.13). Ils constituent ainsi la « matrice originelle » de la politique de la ville (Estèbe, 2004).

En 1988, la politique de la ville connaît une refondation importante avec l'affirmation du Développement Social Urbain (DSU) : il ne s'agit plus de se limiter à l'échelle du quartier au sein d'une ville, mais d'élargir les champs d'application au-delà des quartiers et au niveau de l'intercommunalité (Jaillet, 2017). Il s'agit également de la période d'expérimentation des premiers contrats de ville. Cette refondation intervient dans un contexte politique particulier : la fin de la première cohabitation et le retour de la gauche au pouvoir. C'est en 1993 que les contrats de ville se généralisent. Lors de la campagne présidentielle de 1995, Jacques Chirac promet un « plan Marschall pour les banlieues » qui se concrétise avec la loi du 14 novembre 1996 qui met en œuvre le Pacte de relance pour la ville (Epstein et Kirszbaum, 2019). La politique de la ville est à nouveau centrée sur le quartier et trois types de zones d'intervention sont définis : les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et les Zones Franches Urbaines (ZFU).

En 1998 un nouveau revirement a lieu. Le retour de la gauche au pouvoir lors de la 3^{ème} cohabitation est marqué par un retour aux contrats de ville à l'échelle intercommunale après une période de latence (Jaillet, 2017). En 2003, la droite revenue au gouvernement opère une rupture avec la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo. Celle-ci réoriente complètement la politique de la ville en dissociant l'approche urbaine et l'approche sociale (*ibid.*). Dans cette lignée, les contrats de ville sont remplacés en 2007 par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). La dernière réforme en date est celle de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine – dite loi Lamy – du 21 février 2014. Cette loi rétablit les contrats de ville, élabore une nouvelle géographie prioritaire et met en place des conseils citoyens en vue d'une co-construction avec les habitants. Elle rapproche à nouveau la question urbaine et la question sociale (*ibid.*). Le quinquennat de François Hollande est ainsi marqué par une *synthèse historique* des différentes approches de cette politique (Epstein et Kirszbaum, 2019). Les Quartiers Prioritaires de la politique de la

Ville (QPV) sont désormais sélectionnés selon un indicateur unique. En parallèle de ces QPV, la loi prévoit également l'instauration des Quartiers de Veille Active (QVA) qui font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités territoriales, mais pour lesquels aucun moyen financier n'est engagé. Les attentats de 2015 peuvent également être considérés comme un nouveau tournant idéologique de cette politique publique, avec le discours de Manuel Valls sur « l'apartheid social » (Jaillet, 2017). Plus récemment, avec l'élection d'Emmanuel Macron, un nouveau cap a été annoncé par le président en 2018. Bien qu'il soit trop tôt pour analyser les effets de ce nouveau tournant, il apparaît néanmoins que les discours tendent aujourd'hui vers une désolidarisation envers ces quartiers (Epstein et Kirszbaum, 2019). L'histoire de la géographie prioritaire est donc ponctuée de plusieurs phases et a traversé de nombreuses alternances politiques. Ces variations concernent tant le vocabulaire employé, les dispositifs instaurés, les acteurs mêmes de cette politique que les méthodes employées. Étant partenariale, elle a nécessité la mise en place d'un cadre contractuel territorialisé. Celui-ci a pris la forme de contrats de plan. Huit périodes peuvent ainsi être identifiées et ont été synthétisées dans la figure suivante avec les principales dates clés mentionnées précédemment.

En dépit de tous les changements qu'a connus cette politique publique, une certaine continuité s'observe. Il s'agit d'un fil rouge qui « *tourne autour de la géographie prioritaire, du traitement de la question sociale sous un angle géographique. Quels que soient les changements ou les périodes, cette constante est restée : la politique de la ville intervient par le biais d'une géographie prioritaire* » (Béhar et al., 2011, p.37). Elle est confrontée à une variété de difficultés dans les quartiers et se retrouve face à une gestion simultanée d'une multiplicité de configurations (Champion et Marpsat, 1996), ce qui n'est pas sans conséquence dans son efficacité et ses résultats.

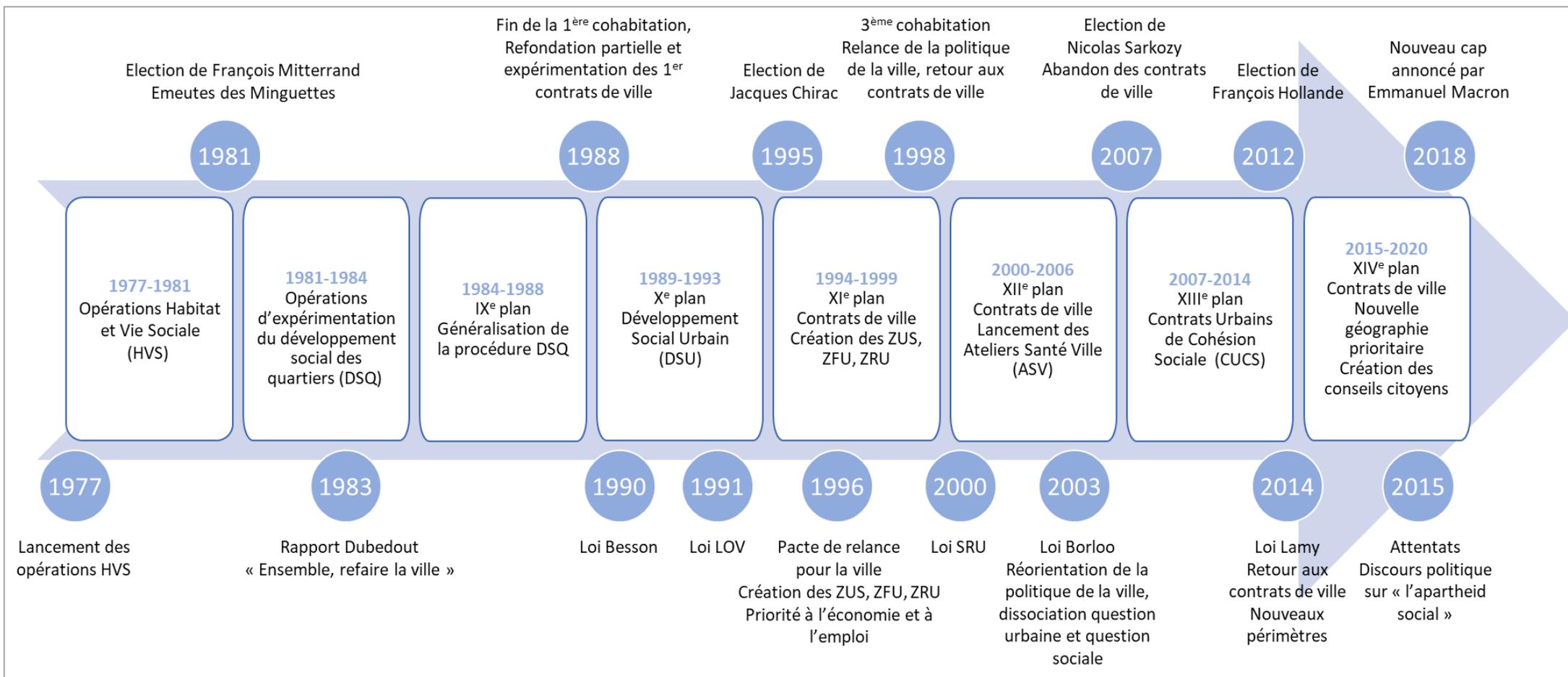


Figure 8 : Les grandes étapes et dates clés de la politique de la ville
Auteur : Camille Michel, 2020

2.2.2. *Évolutions et résultats de la politique de la Ville*

Le développement de la politique de la ville et ses changements d'orientation sont liés aux modifications à l'échelle des politiques publiques. Elle est en effet indissociable de la dynamique de décentralisation et de la relation entre l'État et les collectivités (Kirszbaum, 2017). La politique de la ville naît au début des années 1980 dans le contexte de la mise en place des lois de décentralisation. L'acte I de la décentralisation en 1982-1983 a renforcé le pouvoir des collectivités territoriales en leur transférant de nouvelles compétences tout en entraînant une transformation du rôle de l'État. Les services territoriaux de l'État se sont vus fortement fragilisés (Bezes, 2008). Dans ce contexte, la politique de la ville a constitué un modèle dans la gestion publique des territoires à travers ses modes opératoires et ses instruments (Epstein, 2013).

À ses débuts, elle faisait une large place à la dimension du développement social. (Fol, 2013), mais à partir des années 1990, l'approche urbaine a été privilégiée à l'approche sociale (Lelévrier, 2004). Les nouveaux dispositifs de renouvellement urbain mis en place en 1999 constituent un tournant dans cette politique, en priorisant une restructuration urbaine des quartiers à travers la démolition. La diversification de l'offre de logement, le renforcement de l'attractivité sont mis en avant afin de développer la mixité résidentielle dans les quartiers. La loi « Borloo » qui crée l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), s'inscrit dans ce cadre, et remet au goût du jour la rénovation urbaine, tant décriée par le passé en instituant le programme national de rénovation urbaine (PNRU). La politique de la ville connaît ainsi une réforme profonde qui se produit lors d'une importante recomposition de l'État (Epstein, 2013). En effet, cette loi prend forme dans le contexte de l'acte II de la décentralisation – acté en 2003 et 2004 en vue de réformer les collectivités territoriales – et de la loi organique relative aux lois de finances – la LOLF qui a bouleversé la gestion budgétaire de l'État. Ces réformes néo-managériales, suivies par la révision générale des politiques publiques (RGPP) en 2007, ont profondément transformé l'organisation de l'État et ont bouleversé les relations entre l'État et les territoires (*ibid.*). Par exemple, elles ont conduit au retrait de l'État des territoires au profit d'une agencification de l'administration qui se manifeste par un transfert des activités des ministères vers des agences nationales (*ibid.*).

Cependant, les résultats du PNRU restent limités. Dans sa synthèse, le Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) fait état de plusieurs limites importantes : « *les conditions de vie des habitants ne se sont pas suffisamment améliorées [...] la mixité sociale espérée n'est globalement pas atteinte [...] l'application d'un modèle sans*

prise en compte du contexte » ... (CES ANRU, 2011, p.17). Cette loi promeut donc la rénovation urbaine en vue d'une transformation des quartiers et fait de la « *valorisation* » des territoires dits « *en difficulté* » une finalité » (*ibid.*, p.65), mais cela au détriment de l'insertion des populations quant à leur condition de vie, l'accès à l'emploi la culture... (*ibid.*). De plus, le PNRU est remis en cause par la Cour des comptes en pointant le manque d'articulation entre le volet urbain et le volet social et invite à interroger ce modèle du « gouvernement à distance » (Epstein, 2013). Pendant cette période, la gestion de la politique de la ville s'est effectuée à l'échelle de la commune, échelon auquel est instauré le PNRU 1. C'est également à cet échelon que les CUCS sont établis entre 2007 et 2014. La dernière réforme de 2014 a quant à elle restauré les contrats de ville à une échelle intercommunale, revenant à la logique présente au début des années 2000 (Kirszbaum, 2017).

Depuis sa création, la politique de la Ville a suscité de nombreux débats sur ses fondements, ses résultats, son efficacité et a fait l'objet de nombreuses critiques (Fol, 2013 ; Jaillet, 2017). Les nombreux rapports réalisés « *ont souvent débouché sur une disqualification* » (Jaillet, 2017., p.24) de celle-ci. Par exemple, l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles (ONZUS) stipule dans son rapport de 2006 que « [...] *le processus de décrochage entamé depuis des années n'est pas enrayé. On constate même le creusement d'écart entre les quartiers classés en ZUS et les autres quartiers des agglomérations auxquelles ils appartiennent* » (ONZUS, 2006, p.2). Les articles de presse sont également critiques à l'égard de cette politique¹⁹. Deux lectures peuvent être proposées. D'une part, l'évaluation de la politique de la Ville est centrée sur ses manques et non sur ses réussites. La dynamique de mouvement qu'elle permet pour les habitants par la reprise d'emploi, les meilleures conditions de vie, et les déménagements hors du quartier est rarement présentée (Lelévrier, 2004 ; Jaillet, 2017). Or on peut faire l'hypothèse d'une mobilité des habitants. Les quartiers jouent ainsi un « *rôle d'accueil (et de transit) des populations pauvres et/ou venues d'ailleurs* » (*ibid.*, p.25). D'autre part, les évaluations sont menées à partir d'indicateurs entre différentes dates et s'effectuent sur des stocks et non pas sur les flux de sortie et entrée dans les quartiers (Jaillet, 2017). Elles ne prennent donc pas en compte le turnover des populations.

Jacques Donzelot (2005, 2014 et 2016 ; Donzelot et *al.*, 2003) montre quant à lui les limites et échecs de la politique de la Ville en France selon plusieurs registres : la montée des populismes

¹⁹Article Le Monde du 5 février 2015 « *Politique de la ville : quarante ans d'échecs* https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/02/05/politique-de-la-ville-quarante-ans-d-echecs_4569855_4355770.html et du 15 novembre 2017 « *L'éternel retour de la politique de la ville* » : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/11/15/l-eternel-retour-de-la-politique-de-la-ville_5215255_3232.html

et l'échec de l'intégration, l'échec de la mixité sociale ou encore l'accent mis sur les lieux au détriment des habitants. À ce sujet, il la compare aux politiques urbaines mises en place aux États-Unis. Deux approches diffèrent entre les deux pays : une démarche « *people* » aux États-Unis, centrée sur les personnes et les communautés et une démarche « *place* » en France focalisée sur les lieux, approche qui s'appuie principalement sur les institutions (Lévy, 2007). Il s'agirait là d'une spécificité française qui trouve son origine dans la question des grands ensembles (Fol, 2013). C'est cette spécificité qui a conduit les dispositifs à privilégier le volet urbain, contrairement aux autres pays européens qui ont davantage axé leurs actions en faveur du développement économique et social (Blanc, 2007). Plusieurs rapports publics dénoncent cette dissociation entre l'espace (*place*) et les habitants (*people*). En 2001, le Conseil national des villes dresse le constat *d'une préjudiciable absence d'articulation entre les dimensions urbaines, sociales et économiques des grands projets de ville* » (Lelévrier, 2004, p.77). En 2010, les députés François Goulard et François Pupponi annoncent dans leur rapport parlementaire que « *la dichotomie entre l'« urbain » et le « social » demeure un problème et doit être aménagée* » (Goulard et Pupponi, 2010, p.196). « *En circonscrivant l'action prioritaire à des quartiers supposés concentrer la quintessence du « malaise social », on est passé d'une politique en direction de populations à un traitement de l'espace* » (Simon, 1995, p.27). Dans le cadre des CUCS, cette différenciation était prononcée, mais depuis la réforme de 2014 qui réintègre les contrats de ville, il subsiste de nouveau une volonté de lier les deux (Jaillet, 2017).

Face aux échecs et limites de cette politique, d'autres démarches sont donc à mettre en œuvre afin de garantir une meilleure cohésion sociale. La prise en compte dans les quartiers des particularités et initiatives locales en leur permettant une autonomie et une reconnaissance institutionnelle, peut aider à une transformation de l'action publique, notamment à une échelle locale (Figeat et al., 2004). « *Si on veut réellement que la politique de la Ville soit une politique de développement territorial [...], elle ne doit pas être une politique de dispositifs, ni se décliner sur tous les territoires de la même manière* » (Béhar et al., 2011, p.38). La réforme de 2014, qui introduit les conseils citoyens, et donc à priori, une véritable intégration des habitants, peut ainsi contribuer à cette prise en compte du local à travers les revendications des habitants des quartiers. Par ailleurs, une nouvelle tournure a été prise avec le changement de président lors des dernières élections présidentielles. Selon Jacques Donzelot (2018), Emmanuel Macron a entrepris un changement de méthode de cette politique publique. De nombreuses décisions (réduction des budgets, plus de ministère dédié, suppression des emplois aidés) ont provoqué d'importantes protestations de la part des élus et associations. Le 16 octobre 2017 a lieu

« l'appel de Grigny » lancé par plus d'une centaine de maires pour des « états généraux de la politique de la ville ». À la suite de cet appel, le président a annoncé en novembre 2017 le lancement d'une « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » pour laquelle il a mandaté Jean-Louis Borloo (Epstein et Kirszbaum, 2019). Cependant, le 22 mai 2018 Emmanuel Macron a rejeté le rapport de Jean-Louis Borloo. Bien que de nouvelles annonces ont été faites, la légitimité même de la politique de la ville est aujourd'hui questionnée (*ibid.*). Tout ce développement sur la politique de la Ville conduit également à interroger le choix des quartiers eux-mêmes.

2.2.3. *Interrogation sur les choix des quartiers et sur l'approche de la pauvreté dans la politique de la Ville*

Dans son ouvrage *L'usage des quartiers*, Philippe Estèbe interroge le découpage des périmètres des quartiers d'intervention en se demandant comment ces derniers ont été sélectionnés et sur quels critères. Le choix de ces quartiers a évolué au fil du temps. À ces débuts cette politique conserve un caractère expérimental, et le choix des quartiers répond à des critères multiples, variant selon les contextes locaux (Donzelot, 2004b). Dans les années 1980, ce sont les municipalités qui choisissent les quartiers prioritaires. Ils ont alors une définition imprécise et concernent 40 quartiers. Effectivement, le choix effectué par les élus ne repose pas à l'époque sur des critères objectifs, mais selon une approche intuitive, sensible (Estèbe, 2017). Ensuite, dans les années 1990, cette politique s'institutionnalise et sort du cadre expérimental, notamment avec la création de la Délégation interministérielle à la ville (DIV). L'exigence d'une sélection méthodique émerge et l'utilisation d'indicateurs précis devient nécessaire (Donzelot, 2004b). L'Insee est ainsi mobilisé pour aider la DIV à réaliser, pour la première fois, un découpage minutieux des périmètres à partir de toute une série d'indicateurs (Estèbe, 2017). À la fin des années 1990, une approche davantage économique est demandée (*ibid.*). Ainsi est créé l'indice synthétique d'exclusion combinant trois variables – le taux de jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômeurs et le taux d'étrangers – divisé par le potentiel fiscal de la commune. C'est en 2014 avec la loi Lamy qu'est atteint « *un palier supplémentaire dans la sophistication statistique* » (*ibid.*, p.17). Le choix des quartiers est désormais effectué selon un indicateur unique : le seuil de population à bas revenus, c'est-à-dire les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. D'un point de vue méthodologique, la délimitation des nouveaux quartiers prioritaires, à partir de ce critère de concentration des populations à bas revenus, repose sur l'utilisation de la méthode du « carroyage ». Elle permet d'identifier des carreaux de 200 mètres de côté accueillant une

majorité de population à bas revenu, qui sont ensuite agglomérés pour ne retenir que les entités dépassant 1000 habitants ; formant ainsi le quartier prioritaire (Mas, 2017a).

Le nombre de quartiers concernés par cette politique publique a donc varié dans le temps. Lors des premières opérations HVS en 1977, on dénombrait une cinquantaine de quartiers (Blanc, 2007). En 1982, lors de la phase d'expérimentation des DSQ, seulement 23 sites sont sélectionnés. Puis, avec la volonté de généralisation de la politique, le nombre de périmètres a fortement augmenté. « *Au fil des périodes, les techniques de mesures s'affinent, à la recherche des indicateurs qui vont permettre d'objectiver le plus possible le choix des quartiers, de façon à construire une figure nationale, la moins discutable possible* » (Estèbe, 2017, p.16). Ainsi, pendant le X^e plan (1989-1993), ce sont environ 500 quartiers qui bénéficient des mesures de DSU. Lors du XI^e plan (1994-1999), avec la mise en place des contrats de ville, 1300 quartiers font partie de la géographie prioritaire. La seconde phase des contrats de ville du XII^e plan (2000-2006) porte leur nombre à 1500. Ils connaissent une forte augmentation avec la création des CUCS et sont 2 600 en 2014. Cette forte croissance est ensuite nettement freinée, avec la réforme de 2014 qui réduit le nombre à 1 514 quartiers prioritaires.

Les opérations de sélection des quartiers entreprises au début des années 1990 sont centrées sur la dimension de l'exclusion de la population. Il apparaît ainsi à la suite de travaux de l'Insee que la géographie prioritaire ne coïncide pas avec la géographie de la pauvreté (Estèbe, 2004). La politique de la Ville laisse ainsi de côté certaines zones de grande pauvreté. Aujourd'hui, avec l'utilisation du critère de la concentration de la population à bas revenus, on peut dire que cette politique est présente dans les territoires les plus pauvres de la France. Cependant, il semblerait que plus de la moitié de la population pauvre vit en dehors des quartiers prioritaires (RésO Villes, 2019). « *Cette donnée questionne l'importance à accorder à la politique de la ville et son territoire d'intervention. Le risque, pour les pouvoirs publics, serait d'être obnubilé par les quartiers et d'oublier les habitants des petites villes, des espaces périurbains ou encore ruraux. Ensuite, il s'agit d'une moyenne nationale : les niveaux de pauvreté varient fortement d'un quartier à l'autre* » (RésO Villes, 2019, p.7). Par ailleurs, l'utilisation d'un indicateur unique pour traiter de la pauvreté à travers le prisme monétaire amène à se questionner sur la pauvreté elle-même. Effectivement, cet indicateur unique limite l'approche des difficultés socio-économiques présentes dans ces territoires et questionne la pauvreté uniquement à travers le revenu de la population. Or la question de la pauvreté ne peut être réduite qu'à une définition monétaire dans la mesure où elle revêt des facteurs multidimensionnels. Aussi, des auteurs comme Amartya Sen et John Rawls ont proposé des approches novatrices de la pauvreté, en

termes de « capacités » pour le premier, ou de biens premiers pour le second (Rawls, 1971 ; Sen, 1983). En conséquence, cette rétraction des politiques publiques à travers l'utilisation de l'indicateur de bas revenu met à l'écart certains quartiers en occultant les espaces qui concentrent de nombreuses inégalités sociales et spatiales et limite l'apport de moyens et actions pouvant aider à réduire ces déséquilibres. Les moyens de sélection des quartiers tendent aujourd'hui à faire « *disparaître toute approche sensible et contextualisée des personnes, au profit d'une approche financière et statistique* » (Estèbe, 2017, p.17). Depuis sa création, la politique de la ville alterne son regard sur la question que les quartiers posent, à savoir s'ils sont caractérisés par la pauvreté ou par des problèmes d'intégration (Jaillet, 2017). La dernière réforme en date a réactivé ce débat en mobilisant uniquement l'indicateur de pauvreté. Elle a de fait minoré les problématiques d'intégration (*ibid.*).

3. Déterminer les disparités sociales infracommunales : quelles approches et quelles méthodes ?

Après avoir apporté un éclairage sur la présence des inégalités en milieu urbain, et la façon dont les pouvoirs publics œuvrent pour lutter contre celles-ci, nous rentrons à présent dans le cœur de notre travail, à savoir leur mesure dans un contexte précis, celui de la ville de Lyon. Étudier l'inégale distribution des groupes sociaux dans un espace urbain appelle à une réflexion sur la méthodologie adéquate à mettre en place. Les approches purement économiques qui s'appuient sur les inégalités de revenus ne nous apparaissent pas suffisantes pour analyser les inégalités puisqu'elles ne se limitent pas uniquement à la question monétaire. C'est pourquoi notre parti pris présenté dans le premier chapitre qui est de considérer les inégalités comme étant multidimensionnelles implique nécessairement d'appliquer ce point de vue dans notre analyse même des inégalités. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une approche seulement en termes de revenus ou seulement selon les positions sociales. C'est en combinant les deux approches que nous pouvons rendre compte plus précisément des diverses dimensions des inégalités et de leur complexité. De cette manière, nous sommes conformes aux bases théoriques posées en amont. Il convient donc ici d'explicitier les méthodes d'analyses statistiques mobilisées dans ce travail.

3.1. Mesurer les inégalités : les différentes approches méthodologiques

3.1.1. Étudier quantitativement la division sociale de l'espace

Les travaux de recherches en France portant sur l'analyse de la division sociale de l'espace trouvent leur origine à partir des travaux de l'écologie urbaine factorielle. Depuis, on observe une grande diversité des approches méthodologiques. L'utilisation des méthodes de l'écologie urbaine factorielle, telle que l'analyse factorielle et la classification automatique, ne constitue pas l'unique entrée méthodologique pour étudier les configurations sociales et spatiales. D'autres méthodes peuvent être mobilisées : analyse descriptive, analyse univariée, analyse multivariée, indices de ségrégation, de dissimilarité, autocorrélation spatiale, quotient de localisation... « Parmi les travaux dits quantitatifs, consacrés à la division sociale de l'espace, les techniques et les méthodes, mais aussi les cadres théoriques peuvent être très divers : en d'autres termes, l'utilisateur de techniques quantitatives est constamment astreint à opérer des choix [...] » (Rhein, 1994b, p.229). Comme évoquées précédemment, de nombreuses études s'orientent principalement dans une analyse de la ségrégation ; le concept restant dominant en France pour analyser la stratégie d'occupation de l'espace urbain (Cary et Fol, 2012). Une grande majorité de travaux mobilisent donc ce concept pour analyser la division sociale des espaces avec une approche quantitative : Markus Schwabe (2007), Louafi Bouzouina (2008), Mathias Boquet (2009), Aurélien Décamps (2011), François Madoré (2015), Jean-Michel Floch (2017) ... Comme nous l'avons déjà expliqué, nous ne souhaitons pas employer le terme de ségrégation pour ce travail, mais nous envisageons l'étude de la division sociale de la ville par l'exploration des configurations sociales et spatiales et l'inégale distribution des groupes sociaux dans l'espace urbain.

De plus, une grande majorité des études portant sur la division sociale dans les villes se situe dans une approche statique des inégalités. Comme le rappelle Godoye et Oliveau (2019), à la différence des travaux américains, les études françaises mobilisent peu la dimension temporelle dans leurs travaux, à l'exception des travaux de Markus Schwabe (2007) ou Jean Rivière (2008). Or, « la division sociale doit être jugée en termes de mouvement, non de statique » (Roncayolo, 1972, p.18). Effectivement, comme l'écrit Catherine Rhein, l'analyse de la division sociale prend son sens dans une interrogation plus globale sur les structures sociales et leurs évolutions (Rhein, 1994b). « Par ailleurs, les inégalités sont par essence dynamiques (socialement, géographiquement, économiquement, démographiquement, politiquement...) » (Najib, 2017, p.2). Il semble donc intéressant et important d'intégrer une analyse des inégalités

par une approche dynamique aux études portant sur cette thématique de recherche. « *C'est en effet au fil de l'histoire urbaine, sur le long terme, que se créent, puis que s'accroissent ou se résorbent les formes d'inégalités socio-économiques s'inscrivant, se réfléchissant, se traduisant et se reproduisant dans l'espace (urbain), non seulement parce que la société urbaine ne cesse de se transformer, mais aussi parce que chaque cycle d'urbanisation se matérialise par des stocks de logements dont les caractéristiques physiques et la localisation relative sont socialement marquées* (Rhein, 1994b, p.231). Étudier le contexte historique des villes peut permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la ville et les phénomènes d'inégalités (Najib, 2017). C'est pourquoi nous intégrons une dimension temporelle dans notre analyse des inégalités dans la ville de Lyon.

3.1.2. La complémentarité des approches selon les niveaux de vie et les positions sociales

Différents types de données peuvent être utilisés pour étudier les différenciations sociales dans l'espace. De nombreux travaux mobilisent comme données les positions sociales des habitants. Effectivement, la question de la polarisation sociale est le plus souvent traitée à l'aide d'indicateurs sociaux des catégories sociales, soit les catégories socio-professionnelles (CSP) (François et *al.*, 2011). Cela résulterait d'une tradition française, que l'on ne retrouve pas aux États-Unis où l'approche par les revenus est privilégiée (*ibid.*). Lorsque l'on regarde les différents travaux portant sur la division sociale de l'espace – que l'approche soit centrée sur la ségrégation ou non – on observe bien une prédominance d'études mobilisant les catégories socio-professionnelles. À titre d'exemple, Quentin Godoye (2017) a recensé les travaux de recherche s'intéressant à la répartition de l'ensemble de la population dans plusieurs espaces urbains – donc avec une approche comparative – et réalisés en France depuis le milieu du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui (voir figure ci-après). Sur les quatorze études répertoriées, seulement trois utilisent les revenus (dont une qui mobilise également les catégories socioprofessionnelles). Ainsi, un grand nombre d'études se positionne soit dans une analyse d'indicateurs sociaux issus du recensement de la population, soit dans une analyse des niveaux de revenus.

Périmètres géographiques	X. Debonneuil et M. Gollac (1978)	M. Mansuy et M. Marpsat (1991)	N. Tabard (1993)	R. Dodier (1994)	H. Reymond, M. Vigouroux et C. Rhein (1995)	G. Lajoie (1998)	M. Schwabe (2007)	J. Rivière (2008)	L. Bouzouina (2008)	A. Dasrè (2008)	G. Dabet et J.-M. Floch (2014)	J.-M. Floch (2014)	F. Madoré (2016)	K. Najib (2017)	Q. GODOYE (2017)
France métropolitaine			X									X		X	
Unités urbaines															
Les plus peuplées (jusqu'au rang 20 et 36)		X													
Choix sélectif de 8 grandes unités urbaines					X	X									
Large panel (jusqu'au rang 118)											X				
Unités urbaines d'un ensemble régional	X			X										X	
Aires urbaines															
Les plus peuplées (jusqu'au rang 8 et 18)							X			X					
Large panel (jusqu'au rang 78 et 100)								X	X						
Choix sélectif de 4 grandes aires urbaines															X
Unités spatiales au sein de ce périmètre															
Communes								X	X		X	X			
Quartiers Insee	X	X	X	X	X	X									
IRIS							X			X			X	X	X
Méthodes traitement des données															
Analyse factorielle	X	X			X	X	X	X	X	X					X
Classification automatique	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X
Indices (ségrégation et/ou dissimilarité)			X			X	X			X	X		X		X
Autocorrélation spatiale															X
Quotient localisation, corrélation				X			X		X	X	X	X	X	X	X
Variables socio-économiques															
PCS	X	X	X	X	X	X	X		X	X			X	X	X
Diplôme								X	X						
Activité				X	X			X						X	
Revenus									X		X	X			

Figure 9 : Recensement d'études sur la répartition de la population en France
Source : Godoye, 2017

Il est néanmoins reconnu l'existence d'une grande proximité entre ces deux types de données pour traiter de la question des inégalités (François et *al.*, 2011), bien que la réalité sociale présente derrière les catégories socioprofessionnelles soit de plus en plus complexe. Le fait d'être cadre ou ouvrier aujourd'hui peut recouvrir des niveaux de salaires forts différents d'avant ; des cadres pouvant avoir des bas niveaux de salaires et inversement pour les ouvriers. De même, être centré uniquement sur une approche par les revenus renvoie à une vision purement monétaire des inégalités. Or, comme abordé en première partie de la thèse, les inégalités et plus spécifiquement la pauvreté sont multidimensionnelles. « *Les inégalités spatiales sont difficiles à appréhender et quantifier, il est donc nécessaire de croiser plusieurs méthodes statistiques, cartographiques et géostatistiques pour appréhender au mieux les multiples dimensions de ce phénomène* ». (Godoye et Oliveau, 2019, p.2). De ce fait, nous avons pris le parti pour ce travail de nous situer dans une approche plurielle des inégalités, tant sur les méthodes utilisées que sur les indicateurs choisis. Nous souhaitons en effet rendre compte le plus finement possible de la situation à Lyon. Les méthodes mobilisées et les indicateurs

sélectionnés permettent ainsi de ne pas se limiter à une seule approche, mais d'examiner précisément les disparités sociales sous différentes formes. Nous pourrions ainsi confronter nos différentes analyses, voir si des configurations différentes ou similaires ressortent selon l'approche choisie.

D'un point de vue méthodologique, les études mesurant les divisions sociales de l'espace doivent prendre en compte trois éléments : le périmètre géographique et le découpage de l'espace au sein de ce périmètre considéré, la méthode de calcul la plus adéquate, et les choix de variables ou de catégorisation sociale à privilégier (Madoré, 2015). Nous allons donc présenter ci-dessous ces trois éléments : l'échelle géographique choisie, les méthodes employées ainsi que les données mobilisées pour chacune de ces méthodes.

3.2. Qualifier l'espace urbain lyonnais : une démarche statistique à une échelle fine

3.2.1. *À Lyon, de nombreuses études sur l'aire urbaine, moins sur la commune à une échelle infracommunale*

L'agglomération de Lyon a été très étudiée en sociologie et géographie, à la fois dans des travaux comparatifs entre différentes agglomérations (Bonneville, 1985 ; Tabard, 1990 et 1993 ; Mansuy et Marpsat, 1991 ; Caubel, 2005 ; Mignot et *al.*, 2007 ; Bouzouina 2007 et 2008 ; Schwabe, 2007 ; Safi, 2009) et dans des études spécifiques à ce territoire (Bonneville 1997 ; Buisson et *al.*, 2001 ; Caubel, 2005 et 2006 ; Ferrand, 2010 ; Boïno, 2009 ; Authier et *al.*, 2010) ou à certains quartiers (Bensoussan, 1982 ; Grafmeyer, 1991 ; Authier, 1995 et 2008 ; Collet, 2010 et 2015 ; Bonneval et Robert, 2012). Toutefois, plus rares sont les travaux géographiques portant spécifiquement sur l'échelle stricte de la commune et à une maille fine. Nous pouvons toutefois citer l'étude comparative sur la répartition de la population dans quatre métropoles françaises (dont celle de Lyon) réalisée par Quentin Godoye (2017). Dans son approche, il mobilise les variables traditionnellement employées pour étudier les modèles de l'École de Chicago.

Par ailleurs, de nombreuses études pointent le fait que les inégalités spatiales sont moins importantes à Lyon que dans d'autres aires urbaines de taille comparable (Rosales-Montano et *al.*, 2015) et que la pauvreté est principalement présente dans des communes de l'est lyonnais à l'opposé des secteurs riches de l'ouest et d'une situation « moyenne » dans la ville-centre. D'autres travaux montrent également que l'aire urbaine de Lyon est caractérisée par des profils de population très divers, et qu'il existe de fortes hétérogénéités sociales infracommunales

(Caubel, 2006). De plus, la ville de Lyon a l'image d'une ville riche, ayant une bonne situation socio-économique au regard d'autres communes de même importance. Dans ce contexte, nous avons souhaité mener une analyse fine des disparités socio-économiques uniquement à l'échelle de Lyon. Nous cherchons à rendre compte précisément des différenciations spatiales dans la ville ainsi que mesurer et analyser les inégalités et la pauvreté qui sont bien présentes.

C'est à un niveau infracommunal, l'Iris, que se situe notre analyse sur les inégalités à Lyon. Ce choix est déterminé par notre sujet même de travail ; l'échelon de l'Iris permet ainsi de renseigner sur les discontinuités socio-résidentielles à un échelon micro-local (François et al., 2011). « *L'analyse à l'échelle infra-communale permet de saisir des mécanismes internes très importants pour caractériser avec précision les structures de la division sociale de l'espace, mais plus encore pour appréhender les "stratégies" et les "arrangements" d'individus et d'institutions impliquées dans le logement des populations urbaines* » (Oberti, 1995, p.128). De cette manière, en nous focalisant sur une maille fine et dans une seule ville, nous privilégions « *l'étude de la localité pour en mieux embrasser la complexité* » (Joseph et Grafmeyer, 2009, p. VII). Les Iris, *Ilots Regroupés pour l'Information Statistique*, constituent la maille la plus fine et fiable pour les analyses infracommunales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en Iris. Ce découpage divise l'espace en mailles où sont regroupés en moyenne 2000 habitants. La ville de Lyon est composée de 185 Iris, 168 Iris dits d'habitat, 16 Iris dits d'activité et un unique Iris classé « divers » (le Parc de la Tête d'Or). Les Iris lyonnais regroupent aujourd'hui en moyenne presque 3000²⁰ habitants chacun.

Plus précisément, il sera proposé dans ce travail trois niveaux d'études qui correspondent à plusieurs objets d'analyse et qui seront traités selon différentes analyses, différentes méthodes et différentes données. Le premier niveau d'étude concerne la ville dans sa globalité. Il s'agit d'étudier l'histoire urbaine de la commune et ses mutations à l'aide de cartographies et de graphiques, en mobilisant des données temporelles et des documents des archives municipales de Lyon. Le deuxième niveau d'étude se situe au niveau de l'Iris afin d'analyser les dynamiques de transformations sociales et les disparités socio-économiques à un niveau plus fin. Différentes méthodes sont employées : analyses factorielles, classifications automatiques et indices à partir de bases de données de l'Insee à différentes dates. Le troisième niveau concerne quant à lui les quartiers anciens. Il convient de présenter leur histoire et leurs caractéristiques. Plusieurs

²⁰ En 2015, sur l'ensemble des Iris la moyenne est de 2 973 habitants et la médiane de 2 884 habitants. Il est à noter une exception sur un Iris : Danton-Bir Akeim qui concentre à lui seul 9 576 habitants en raison de la configuration des logements.

méthodes sont mobilisées : cartographies, statistiques descriptives ainsi que des entretiens et des éléments de « savoirs experts ». Ces éléments résultent à la fois de l'expérience acquise durant deux ans en tant que chargée d'étude au sein de la Mission Observation-Evaluation de la Direction du Développement Territorial de la mairie de Lyon, et du statut même de cette thèse CIFRE. Ces deux positionnements nous ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances auprès des agents de la ville sur les quartiers anciens de Lyon ainsi que sur les politiques mises en place.

Ces trois grands objets d'étude sont représentés dans le tableau suivant :

Objet d'étude	Objet d'analyse	Méthodes
Ville	HISTOIRE URBAINE (Mutations)	Cartographies Graphiques
Ville Iris	DISPARITES SOCIO-ÉCONOMIQUES (Transformations)	Cartographies Analyse factorielle Classification automatique Indices
Quartiers anciens	HISTOIRE ET CARACTERISTIQUES (Description)	Cartographie Statistiques descriptives Entretiens Savoirs experts

Figure 10 : Échelles d'analyse, méthodes et données
Auteur : Camille Michel, 2020

3.2.2. Données mobilisées et démarche méthodologique au niveau infracommunal

Notre démarche, comme nous l'avons explicitée plus haut, s'appuie sur l'analyse de deux grands groupes de données : les données socio-économiques et les données de revenus.

Les données socio-économiques que nous mobilisons sont issues du recensement de la population. Il s'agit des bases de données infracommunales publiées annuellement par l'Insee : « *Recensement de la population 2015 : bases de données infracommunales - IRIS, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)* ». Ces données infracommunales sont découpées en cinq thématiques et ont toutes été utilisées. Il existe en effet une base infracommunale « population », « activité des résidents », « couples-familles-ménages », « diplôme-formation » et « logement ». Par ailleurs, deux autres sources de données sont utilisées provenant de deux autres institutions ; la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) : « *Bénéficiaires des prestations légales, 2015 : Données par IRIS – CNAF (producteur), INSEE (diffuseur)* » et « *Bénéficiaires de la couverture maladie*

universelle complémentaire, 2015 : Données par IRIS – CNAM (producteur), INSEE (diffuseur) ».

Les données de revenus utilisées proviennent également de l'Insee. Il s'agit de la nouvelle base de revenu, FiLoSoFi (Fichier Localisé Social et Fiscal) : « *Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) – 2014, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur) »*. Ce fichier annuel est disponible depuis 2016 à l'échelle des Iris pour les revenus concernant l'année 2012. Il remplace les anciens fichiers relatifs aux revenus, les « revenus fiscaux localisés (RFL) et les « revenus disponibles localisés » (RDL). Il est alimenté par le rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) et des données sur les prestations sociales (caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Il permet donc d'avoir une estimation plus précise des prestations réellement perçues par les ménages à des niveaux locaux fins. Deux grands types de revenus sont exploitables au niveau des Iris, les revenus déclarés et les revenus disponibles. C'est à partir de cette deuxième catégorie que nous avons effectué nos analyses. Selon l'Insee, il s'agit du revenu dont disposent les ménages au cours d'une année pour consommer et épargner ; il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales²¹ auxquels sont déduits les impôts directs. L'ensemble de toutes les sources mobilisées par la suite sont résumées dans un tableau en annexe 1.

Dans la deuxième partie de la thèse, nous cherchons à mettre en évidence les différenciations des structures sociales et spatiales à Lyon, en intégrant une dimension temporelle. Dans un premier temps, nous réaliserons une typologie temporelle rendant compte de la transformation des Iris de Lyon sur 25 ans (Chapitre 3 – sous partie 3.3). Dans un second temps, nous réaliserons des cartes univariées pour décrire les espaces de la ville et analyser la répartition de la population (Chapitre 4 – partie 1). Ensuite, nous ferons l'usage d'un indice, le quotient de localisation, qui nous permettra de rendre compte de la distribution inégale de la population dans la ville avec la sur ou sous-représentation de certains groupes dans certains espaces (Chapitre 4 – sous-partie 2.1). Ces analyses seront complétées par une analyse multivariée de données socio-économiques (Chapitre 4 – sous-partie 2.2). Enfin, nous terminerons en nous appuyant exclusivement sur les données de revenus. Nous commencerons par réaliser des cartes univariées pour identifier les zones de richesse et de pauvreté (Chapitre 4 – sous-partie 3.1).

²¹ Les prestations sociales font référence aux les prestations familiales, prestations de logement, et minima sociaux dans le total des revenus disponibles.

Puis, nous appliquerons une méthode multivariée nous permettant de réaliser une typologie des Iris de Lyon afin de mettre en exergue les disparités de revenus dans la commune (Chapitre 4 – sous-partie 3.2).

Cette démarche méthodologique au niveau de l'Iris a été synthétisée dans le schéma suivant pour plus de clarté. Il est ensuite reporté dans chaque sous-partie afin de visualiser à quelle étape se situe l'analyse.

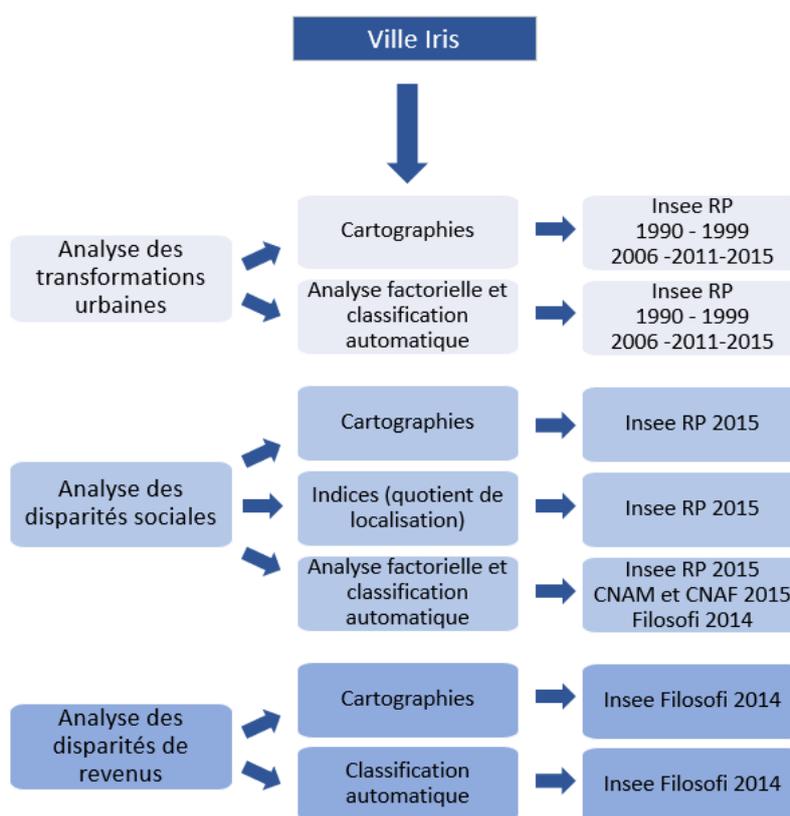


Figure 11 : Schéma des analyses menées au niveau des Iris
Auteur : Camille Michel, 2019

Plus précisément, les analyses multivariées que nous allons entreprendre sont construites à partir d'une analyse factorielle et d'une classification automatique. L'analyse factorielle consiste en une technique permettant d'extraire et ordonner des informations contenues dans un tableau de données caractérisant des unités d'observation à l'aide de variables (Brun, 1981). Il en résulte des facteurs qui résument les principales liaisons statistiques. Elle permet d'individualiser les dimensions principales (ou facteurs) en les hiérarchisant (Sanders, 1989 ; Pumain et Saint-Julien, 2001). « *Entreprendre l'analyse factorielle d'un ensemble de données, c'est supposer d'abord qu'elles sont structurées et que cette structure n'est pas le fruit du hasard* » (Pruvot et Weber-Klein, 1984, p.138). Il existe plusieurs types d'analyse factorielle, dans notre cas, nous allons réaliser une analyse en composantes principales (ACP).

Il s'agit d'une technique d'analyse des données multivariées qui sert à résumer et hiérarchiser l'information contenue dans un tableau constitué de variables quantitatives (Groupe Chadule, 1997). L'ACP permet de mettre en évidence les interrelations entre les variables ainsi que les ressemblances et oppositions entre les unités géographiques analysées. Cette méthode est complétée par une CAH qui rassemble les individus en fonction de plusieurs variables, en créant des classes les plus homogènes possible et les plus différentes possible les unes des autres (Sanders 1989 ; Dumolard, 2011). Le choix de l'agrégation repose sur la méthode de Ward, qui minimise la variance intra-classes et permet donc de créer des groupes les plus homogènes (Dumolard, 2011). Nous réaliserons par la suite deux ACP suivies de deux CAH. Ces traitements statistiques ont été réalisés à l'aide du logiciel Xlstat²².

3.2.3. *Contraintes et choix dans les recensements de la population étudiés*

Une question qui reste difficile lorsque l'on travaille avec les données de recensement est celle de l'année d'étude à prendre en considération. Lorsque ce travail de recherche a démarré en 2016, les données de recensement disponibles à l'échelle infracommunale étaient à cheval entre 2011 et 2012. Du fait de contraintes au cadre de la thèse CIFRE, les premiers traitements réalisés se sont combinés aux données déjà exploitées par la ville de Lyon qui se trouvaient être sur l'année 2011. De ce fait, de nombreux traitements ont été réalisés pour l'année 2011. L'utilisation de recensements plus récents nous a posé un problème important : en effet, depuis 2013, des modifications ont été apportées concernant les niveaux de diplômes et ne nous permettent plus de distinguer finement ces niveaux. Par exemple, nous n'avons plus la distinction entre les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court et long. Cette perte d'information peut avoir un impact dans notre analyse, cependant, il serait dommage de faire abstraction de données plus récentes, qui correspondent certainement mieux à la réalité sociale des habitants aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons opté pour refaire nos traitements avec les données de 2015, nécessitant alors pour certains traitements de reconstituer une base pour 2011 agrégeant les niveaux de diplômes²³. Par ailleurs, pour chacune des cartes réalisées, nous avons retiré les Iris dits « d'activité », catalogués comme tels dans le recensement de la population. Ils font référence à des territoires très spécialisés, caractérisés par la forte présence d'activité

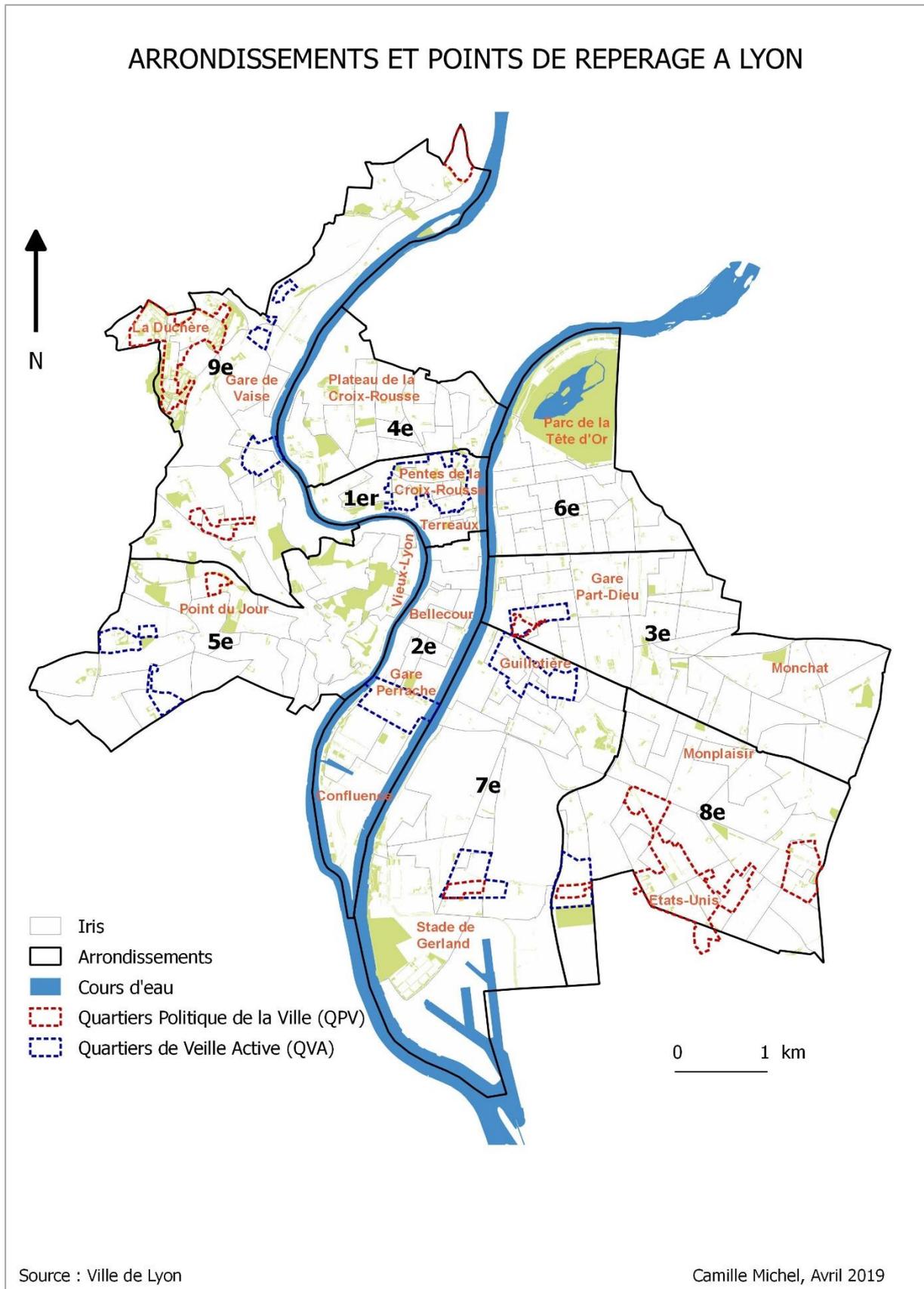
²² Les analyses statistiques présentées dans cette thèse ont été réalisées avec le logiciel Excel et l'extension Xlstat.

²³ Néanmoins, nous perdons une information importante qui s'observe dans nos traitements à plusieurs dates. C'est pourquoi, nous ferons apparaître dans la deuxième partie les résultats cartographiques que nous avons obtenus au début de la thèse, qui utilisent comme dernière année de recensement 2011, et qui distinguent plus finement les niveaux de diplômes.

économique (poste salarié en grand nombre) et sont globalement très peu peuplés (à part exception). Seul l'Iris d'activité de la Part-Dieu a été maintenu en raison du nombre conséquent d'habitants.

Avant de démarrer notre analyse, nous avons représenté ci-dessous une carte²⁴ des arrondissements de Lyon avec la localisation de quelques lieux emblématiques que nous évoquerons par moment. Celle-ci a pour vocation de permettre de se situer au sein de la ville et de localiser les quartiers anciens que nous abordons brièvement dans la deuxième partie, car ils seront plus particulièrement étudiés dans la troisième partie.

²⁴ Toutes les cartes ont été réalisées avec le logiciel libre Qgis. Les fonds de cartes ont été fournis par la Ville de Lyon.



Carte 1 : Éléments de repérage dans Lyon

Conclusion du chapitre 2

Les premières études portant sur la mesure des inégalités sociales et leurs dimensions spatiales proviennent des États-Unis, et plus précisément de la ville de Chicago dans les années 1920. Ce sont en effet les chercheurs de l'École de Chicago qui ont fait émerger ce champ de recherche dès le début du XX^e siècle. C'est plus tardivement que ces analyses quantitatives se développent en France, suite à l'intérêt d'étudier et mesurer les différenciations à l'intérieur de l'espace urbain. « *A l'intérieur des limites de tout territoire naturel, les populations tendent à se distribuer suivant des formes définies et typiques. Tout groupe donne à voir une configuration plus ou moins définie de ses composants individuels* » (Park dans Joseph et Grafmeyer, 2009, p.23). Ainsi, la ville a été et demeure toujours un milieu d'étude prédominant pour analyser les inégalités de répartition de la population. Il s'agit d'un espace hétérogène qui connaît de nombreuses évolutions internes. La ville représentait ainsi selon Robert E. Park un véritable « laboratoire social ».

L'étude des inégalités en ville amène à questionner le rôle de l'action publique dans la transformation des espaces urbains. C'est en se référant aux théories de la justice que sont mises en œuvre les politiques publiques, mobilisant alors différentes conceptions de l'égalité. La politique de la Ville a ainsi été créée afin de lutter contre les inégalités entre les territoires. Elle s'accompagne d'une forte territorialisation de l'action publique qui rend compte de la « spatialisation des problèmes sociaux » (Tissot et Poupeau, 2005). Les nombreuses limites et échecs attribués à cette politique interrogent ainsi la façon dont elle est mise en œuvre en France et questionnent cette forte territorialisation de l'action publique.

On dit que la ville se transforme, que la gentrification affecte les quartiers de centre ancien. Mais de quelle façon l'espace se transforme-t-il ? Qu'en est-il de cette gentrification ? La ville de Lyon offre un cadre intéressant pour traiter de ces questions et pour rendre compte des évolutions d'un point de vue statistique et spatial.

Deuxième partie :
Dynamiques spatiales des inégalités socio-
économiques à Lyon

Chapitre 3. Les transformations urbaines et sociales à Lyon

Après avoir vu dans la première partie de ce travail les références théoriques sur lesquelles nous nous appuyons, nous cherchons dans cette partie à mettre en exergue les dynamiques des transformations urbaines et sociales dans l'espace, en nous intéressant à différentes échelles spatiales et temporelles. En partant de l'histoire de la capitale des Gaules pour arriver à la réalité urbaine d'aujourd'hui et en nous appuyant sur des dimensions économiques et démographiques, c'est l'ensemble des métamorphoses de la ville que nous tentons d'illustrer dans ce chapitre. Nous ferons dans un premier temps une rapide présentation de l'histoire de Lyon et de certaines de ses caractéristiques qui jouent aujourd'hui encore un rôle dans le développement et la sociologie des quartiers de la ville. Dans un second temps, nous aborderons les différentes mutations de la ville à travers l'emprise urbaine, les nouvelles dynamiques économiques et les changements plus actuels. Enfin, nous étudierons statistiquement la dynamique des transformations sociales dans le temps et dans l'espace afin de voir comme la ville se transforme à un niveau infracommunal.

1. Histoire de Lyon

Il serait présomptueux de vouloir écrire l'histoire de Lyon, ville bimillénaire, en seulement quelques pages d'une partie d'un chapitre relatif aux transformations de la ville. De nombreux ouvrages historiques sur la capitale des Gaules existent et font état du long passé de la ville. Néanmoins, pour comprendre la ville et ses évolutions, il semble important et intéressant de revenir sur certains points saillants de son histoire. Nous proposons ainsi de présenter succinctement des éléments de l'histoire de Lyon, allant de sa création à la période actuelle, en ayant conscience que des manques pourront apparaître tant l'histoire de Lyon est riche et ancienne, et que nous ne nous substituons pas au travail des historiens.

1.1. Les grandes périodes emblématiques de l'histoire lyonnaise

Il semblerait que les premières traces d'une occupation humaine à Lyon remontent à la préhistoire. Cependant, sa véritable naissance en tant que ville découle de la Rome antique, lorsque Lucius Munatius Plancus, un lieutenant de Jules César, fonde Lugdunum en 43 av. J.-C. sur la colline de Fourvière (Benoit, 2013). L'expansion et l'urbanisation de la ville datent du règne de l'empereur Auguste, allant de 27 av. J.-C à l'an 14, période pendant laquelle Lyon

devient la capitale des Gaules. Aux I^e et II^e siècle, Lugdunum s'impose comme « *une métropole politique, religieuse, économique, à la parure monumentale éclatante* » (Goudineau, 1998, p.237). Toutefois, son influence décline dès la fin du II^e siècle jusqu'aux invasions des Burgondes dans les années 470-474 (Delas, 2016).

Durant le Moyen-Age, elle est sous la domination du Saint-Empire romain germanique, mais c'est l'archevêque de Lyon qui règne véritablement sur la ville. Ce pouvoir ecclésiastique cessa lorsque la ville fut rattachée à la France lors de la signature du traité de Vienne le 12 avril 1312, date à laquelle l'archevêque de Lyon céda la souveraineté de la ville (Benoit, 2013). Cette alliance a pour conséquence de renouer avec la prospérité économique grâce aux privilèges royaux (*ibid.*).

À la fin du Moyen-Age et pendant la Renaissance, Lyon connaît une grande période de prospérité économique. Néanmoins, au XVII^e siècle elle fait face à un ralentissement de son développement avec les guerres de religion et le déclin des foires (La Selle et *al.*, 2018). Au XVIII^e siècle, la ville se densifie fortement et de grands travaux urbanistiques sont menés : constitution de nouveaux quartiers, construction d'un deuxième pont sur le Rhône, extension de la ville vers le sud...

À la fin du XVIII^e siècle, la ville est marquée par les événements liés à la Révolution française. À la suite de différentes circonstances, malentendus et méconnaissance, Lyon est en effet considérée par la capitale comme étant antirévolutionnaire. Lorsque les « Chaliers », au pouvoir à Lyon, sont renversés le 29 mai 1793, la Convention déclare Lyon en état de rébellion. Les événements s'accroissent dès lors que Joseph Chalier – à la tête du mouvement de son nom – est guillotiné le 16 juillet. La ville est assiégée du 8 août au 9 octobre 1793, et subit de nombreux bombardements et incendies, qui l'endommagent. Lyon est prise le 9 octobre et un décret de la Convention la débaptise le 12 octobre, lui attribuant alors le nom de « Commune-Affranchie ».²⁵

« La ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par le riche sera démoli [...]

Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de ville affranchie.

*Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne avec cette inscription : Lyon fit la guerre à la Liberté ; Lyon n'est plus ».*²⁶

²⁵ Ces éléments sur la Révolution sont issus de l'émission de France Culture, La Fabrique de l'Histoire - Histoire de Lyon (3/4) 1793, Lyon n'est plus – 2018 – avec Michel Biard, Côme Simien et Paul Chopelin.

²⁶ Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 9 octobre 1793, Archives de Lyon.

La Convention ordonne ainsi la destruction de Lyon, mais dans les faits il s'agit d'une destruction symbolique des immeubles de la place Bellecour. À la suite de ce décret, une terrible répression est menée dans la ville avec la mise en place de tribunaux d'exception. Au total, entre octobre 1793 et avril 1794, près de 1 900 personnes sont exécutées (La Selle et *al.*, 2018). Cette période de l'histoire de la ville est un événement traumatique de la construction et de l'identité lyonnaise : elle a eu de nombreuses conséquences à la fois politiques, sociales et urbaines. D'un point de vue politique, la ville perd son autonomie et doit attendre 1805 pour retrouver une mairie centrale (Benoit, 2013). De plus, ces événements sont à la base de « *l'affirmation politique lyonnaise* » (Benoit, 2014) ; celle de la centralité politique. Effectivement, la mémoire des violences perpétrées en 1793 fait l'objet d'une construction politique au cours du XIX^e siècle (Gainot, 2001). Celle-ci est marquée par un modérantisme « *qui trouve sa parfaite expression politique dans la centralité, pouvant osciller entre gauche et droite, à condition de ne pas se rapprocher des extrêmes* » (Benoit, 2014, p.36). À titre d'exemple, en 2001 les électeurs lyonnais font le choix d'élire un membre du parti socialiste plutôt modéré (Gérard Collomb), face à un candidat jugé trop à droite (Charles Million) ; le représentant de la droite modérée étant absent au second tour (*ibid.*).

Après ces événements marquants pour la ville, Lyon retrouve au XIX^e siècle sa fortune, sa respectabilité et son « autonomie » politique grâce à Napoléon Bonaparte (Benoit, 2013). Ce siècle est celui de la Fabrique de la soie, qui connaît son apogée sous le Second Empire. De grandes transformations urbanistiques ont également lieu pendant ce siècle : haussmannisation, nouveaux espaces publics, densification et agrandissement de la ville.

Le début du XX^e siècle est marqué quant à lui par le développement de l'industrie, Lyon se tourne alors vers de nouveaux secteurs d'activités. Ce siècle connaît également un développement conséquent de la ville sous le mandat de Louis Pradel, « *dans une culture de la modernité qui devait durablement façonner sa physionomie contemporaine* » (La Selle et *al.*, 2018, p.123).

Le 1^{er} janvier 1969 est créée la communauté urbaine de Lyon qui prend le nom de COURLY en 1971 et de Grand Lyon en 1991 avant d'obtenir le statut de métropole le 1^{er} janvier 2015. Sa création permit ainsi à la ville d'élargir son territoire administratif.

1.2. Une grande cité commerçante et financière

La position centrale de Lyon, au carrefour de plusieurs routes (croisement entre la Méditerranée et la Mer du Nord, entre les Alpes et l'Atlantique) lui a permis d'acquérir très tôt une forte

dimension commerciale, qui marquera durablement la ville. Sa situation géographique a en effet favorisé les échanges à la fois locaux, nationaux et européens, garantissant ainsi sa prospérité (Rosales-Montano et *al.*, 2015). À la fin du moyen-âge, Lyon est un des sites commerciaux et bancaires les plus riches et les plus peuplés d'Occident avec plus de 70 000 habitants (La Selle et *al.*, 2018).

L'époque de la Renaissance (située entre la fin du XV^e et le début du XVII^e siècle) correspond à l'âge d'or de l'histoire lyonnaise. La ville est reconnue comme étant la capitale économique et marchande de la France (Authier et *al.*, 2010). Les foires annuelles (au nombre de quatre) créées à la fin du Moyen-Âge, ont contribué à son développement et à accroître sa visibilité, lui permettant ainsi de devenir une plaque tournante du commerce de l'argent, des soieries et des épices (La Selle et *al.*, 2018). Dans les années 1460, les succursales des banques italiennes sont transférées de Genève à Lyon et le centre international du commerce du luxe et du change est également déplacé entre ces deux villes (Meillerand, 2006). Lyon attire alors des marchands venant de toute l'Europe occidentale faisant de la cité une des principales villes européennes aux côtés de Venise, Florence ou Anvers (Payre, 2013). Les principales activités ayant permis cet essor se concentrent autour de la finance, la soie, et l'imprimerie. C'est d'ailleurs à Lyon qu'est imprimé le premier livre traduit en français (Moiroux, 2000).

Cette période de l'histoire de Lyon est visible dans l'architecture urbaine. La prospérité économique ajoutée à une forte croissance démographique a contribué à la multiplication des constructions urbaines. La bourgeoisie lyonnaise, les marchands et les banquiers ont fait bâtir de beaux immeubles et de larges maisons (Authier et *al.*, 2010), encore visibles dans l'architecture actuelle. Cependant, il ne reste dans la toponymie lyonnaise comme mémoire de ces foires disparues, que la place et la loge du change (Benoit, 2013), illustrée ci-dessus.



Figure 12 : Le Temple du Change
Auteur : Gravure de Bellicard montrant le dessin de Soufflot
Source : Archives municipales de Lyon

Le déclin des foires au XVII^e siècle signe la fin de l'essor économique, mais la ville connaît par la suite d'autres phases de prospérité. À la fin de l'Ancien Régime, Lyon est une ville de commerce et d'industrie, la seule ville de France dans laquelle il existe une vocation industrielle d'une telle ampleur²⁷.

1.3. La Fabrique de la soierie : Lyon, grande ville industrielle d'Europe

L'année 1536 constitue une date fondatrice de l'histoire de Lyon (Benoit, 2013). Elle correspond à l'introduction dans la ville du tissage de la soie, privilège octroyé par le roi François 1^{er}. L'activité de la soie donne ainsi naissance à la « Fabrique », terme utilisé pour décrire l'ensemble du système socio-économique lié à ce domaine. La Fabrique de la soierie marque pendant plus de trois siècles l'histoire de Lyon. Elle a constitué l'activité principale de son économie et en a fait la première ville ouvrière du royaume et la plus grande ville industrielle d'Europe (Authier et *al.*, 2010). Son rayonnement entre le XVII^e et le XIX^e siècle a fait de Lyon la capitale mondiale de la soie au XVIII^e siècle (Moiroux, 2000). Au XIX^e siècle la Fabrique structure la société lyonnaise de façon hiérarchisée. Effectivement, l'essentiel de la population travaille dans l'industrie de la soie : marchands-fabricants, négociants, chef d'atelier, canuts... au total, plus de 40 000 personnes travaillent dans ce secteur (Benoit, 2013). L'activité de la soie connaît des alternances entre des périodes de crise et des périodes de prospérité. Elle est en difficulté sous la Révolution française puis à son apogée sous le Second Empire avant de décliner progressivement sous la III^e République. Elle subit également des périodes de perturbations lors des révoltes de canuts (notamment en 1831 et 1834).

Les canuts – les ouvriers de la soie – et plus largement l'activité de la soierie constituent ainsi une composante fondamentale de l'histoire et de la géographie urbaine de la ville. Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, Lyon comporte la plus forte concentration ouvrière en Europe, et le secteur de la soie représente la plus grande exportation de l'époque à l'échelle européenne pour la France²⁸. Le paysage urbain témoigne encore de ce temps. Initialement située dans le quartier du Vieux-Lyon, l'activité soyeuse se répand au cours du temps dans l'ensemble de la presqu'île et dans les faubourgs. Au XIX^e siècle, elle quitte le Vieux-Lyon pour s'installer dans les Pentes de la Croix-Rousse, où se développent des immeubles-usines.

²⁷ France Culture, La Fabrique de l'Histoire - Histoire de Lyon (3/4) 1793, Lyon n'est plus – 2018 – avec Michel Biard, Côme Simien et Paul Chopelin.

²⁸ France Culture, La Fabrique de l'Histoire - Histoire de Lyon (1/4) L'identité lyonnaise au fil de son histoire – 2018 – avec Xavier de la Selle et Isabelle Lefort.

Selon un modèle urbain inspiré par la Fabrique, une véritable ville artisanale et préindustrielle s'édifie en quelques années dans ce quartier (Delas, 2016). Les ouvriers vivent et travaillent dans leur logement, dont les hauteurs sont très élevées afin d'y introduire les métiers à tisser volumineux, dits métier Jacquard. Il s'agit là de l'expression d'un urbanisme à la fois fonctionnel et ordinaire, implanté sur une topographie difficile (La Selle et *al.*, 2018).

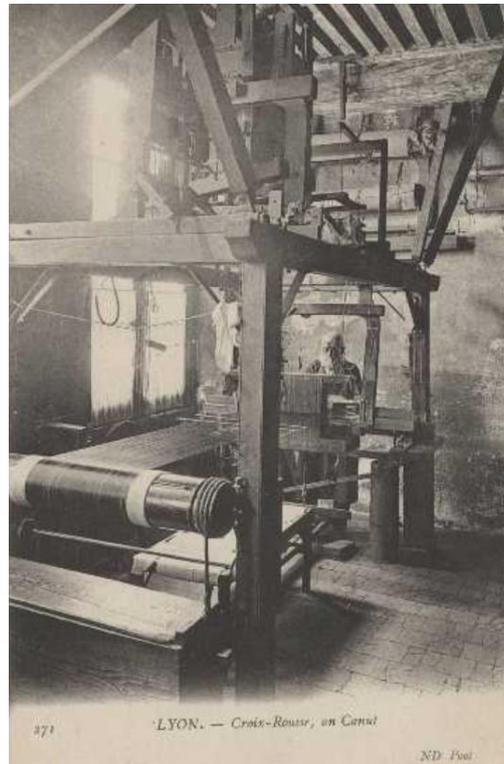


Figure 13 : Un canut de la Croix-Rousse vers 1910
Source : Archives municipales de Lyon

Sous la III^e République, l'industrie de la soie décline peu à peu. Plusieurs facteurs viennent expliquer ce constat : mécanisation des métiers à tisser, développement de nouveaux secteurs économiques, fabrication de nouveau textile, accroissement de la concurrence étrangère... Bien que le secteur cherche à s'adapter et se moderniser, la Fabrique de la soie prend fin au milieu du XX^e siècle, et se reconvertit en partie dans le marché des textiles techniques. Néanmoins, Lyon garde dans son histoire et dans son identité ce passé de capitale de la soierie. Plusieurs évènements ont en effet lieu pour valoriser cette activité : le Festival Label Soie qui vise à valoriser l'importance de la soierie dans l'histoire de Lyon et Le Marché des Soies. Bien que la ville ne porte plus cette industrie comme principal secteur d'activité, elle a su se reconvertir et diversifier son économie. L'industrie du textile constitue toujours une composante importante de son économie, notamment avec les textiles nouveaux. Un pôle de compétitivité des textiles

et matériaux souples en région Auvergne-Rhône-Alpes nommé Techtera est d'ailleurs présent sur la commune depuis 2005.

Toutes ces grandes phases historiques du développement de la ville ont été accompagnées par des importantes mutations urbaines.

2. Les mutations urbaines de la ville

La situation géographique de la ville de Lyon est marquée à l'ouest par les premiers contreforts du Massif Central avec les monts d'Or et les monts du Lyonnais, à l'est par les plaines vallonnées qui s'étendent jusqu'aux Préalpes, et entre les deux par le Rhône et la Saône, à la confluence desquels elle se situe. Les spécificités de son site, formé de collines (la Croix-Rousse et Fourvière), et de cours d'eau (un fleuve et une rivière importante) ont fortement contraint l'expansion urbaine de la ville ; elle s'est d'abord développée sur les collines et à leur pied avant de s'étendre sur la presqu'île puis au-delà.

2.1. Expansion urbaine et organisation territoriale

Les débuts de l'installation humaine s'effectuèrent sur la colline de Fourvière ainsi que sur les Pentes de la Croix-Rousse, où sont encore visibles des vestiges antiques (théâtre, odéon, amphithéâtre...). Puis peu à peu la ville s'est construite en contre-bas, le long des rives de la Saône et du Rhône. La situation de Lyon a fortement contraint son expansion urbaine : cantonnée à l'ouest par le relief, l'urbanisation s'est effectuée par une lente progression vers l'est et le sud, un développement qui s'est fait par étapes. La géographe Isabelle Lefort²⁹, explique que cette géographie très contrainte de la ville – à la fois physique car liée à la spécificité du site, mais aussi administrative, car il s'agissait d'une ville à la frontière entre le Royaume de France et le Saint-Empire romain germanique – a contribué à la naissance de projets urbains d'envergure, dont deux des architectes emblématiques sont Jean-Antoine Morand et Antoine Michel Perrache. Les opérations urbaines s'apparentent à des opérations de conquêtes qui ont permis d'étendre progressivement le périmètre de la ville. Ainsi, la ville s'est développée d'est en ouest par un déplacement de sa centralité, en conservant les différentes strates des époques antérieures (Delas, 2016). Du fait, de sa situation et de la barrière naturelle que constitue le Rhône – fleuve dangereux aux nombreuses crues et difficile à franchir – les

²⁹ France Culture, La Fabrique de l'Histoire - Histoire de Lyon (1/4) L'identité lyonnaise au fil de son histoire – 2018.

limites de la ville restèrent cantonnées jusqu'au XIX^e siècle à la rive droite de la Saône et à la presqu'île. La ville est alors caractérisée par une très forte densité de population, la majorité des habitants étant localisée sur la presqu'île dont la superficie habitable était bien moindre qu'aujourd'hui, comme l'illustre la figure ci-dessous.

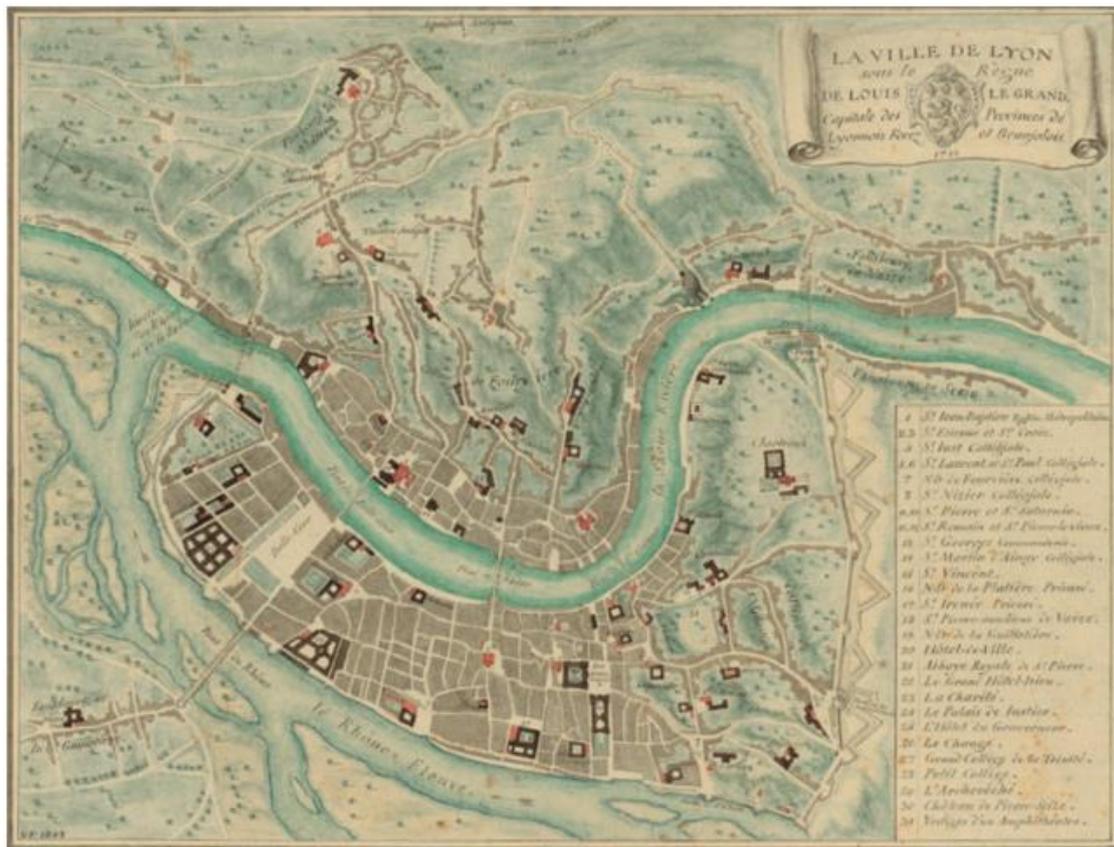


Figure 14 : Lyon au début du XVIII^e siècle
Source : Musées Gadagne

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle la surface de la ville construite est très réduite : elle serait d'une superficie de 364 hectares mais occupée sur 150 hectares seulement (Garden, 1975). Cependant, ce siècle peut être considéré comme la première étape de l'urbanisme lyonnais contemporain (La Selle et al., 2018). Avec l'essor des faubourgs, la population croît rapidement. Néanmoins, la ville s'étend peu et les seules transformations d'importance sont la reconstruction et le rehaussement de nombreuses maisons (Trénard, 1976). Il s'agit principalement de travaux d'amélioration et d'embellissement de la ville. Pourtant, c'est lors de ce siècle que des réflexions sont menées sur l'extension physique de la ville. D'importants projets, ambitieux et novateurs, de planification urbaine sont ainsi élaborés (De Rogalski Landrot, 2020). Les deux plus emblématiques sont celui de Jean-Antoine Morand en 1766, visant à développer une partie de la rive gauche du Rhône (quartier des Brotteaux aujourd'hui) et celui de Michel Antoine Perrache en 1776, visant à urbaniser le sud de la presqu'île (quartier Perrache

aujourd'hui). Ces deux projets d'envergure ne virent pas le jour à cette époque, mais bien plus tard au XIX^e siècle. C'est également au XVIII^e siècle, en 1775 qu'est construit un deuxième pont sur le fleuve, signe de la future extension de la ville. En effet, jusqu'à cette date il existait qu'un seul pont dans la ville permettant de franchir le Rhône ; le pont de la Guillotière.

Durant le XIX^e siècle, la ville connaît une importante accélération de sa transformation, en lien avec la forte croissance de l'époque. Une longue période de transformation urbaine voit alors le jour et un urbanisme d'extension et de rénovation se mit en place (La Selle et *al.*, 2018). Ainsi, une grande métamorphose de la ville s'opère à travers la mise en œuvre du « plan d'alignement » de l'ingénieur Louis-Benoît Coillet : élargissement et redressement des rues, uniformisation et monumentalisation des façades, démarcation de l'espace public et de l'espace privé, densification, opérations de percements... (*ibid.*). Cette « réforme » urbaine est visible dans de nombreuses villes à cette époque, notamment à travers l'haussmannisation. Une grande partie du tissu urbain central est ainsi transformée, seul le quartier du Vieux-Lyon garde le tissu médiéval et de la Renaissance. Aujourd'hui encore, on observe les stigmates de ces périodes dans l'architecture lyonnaise.



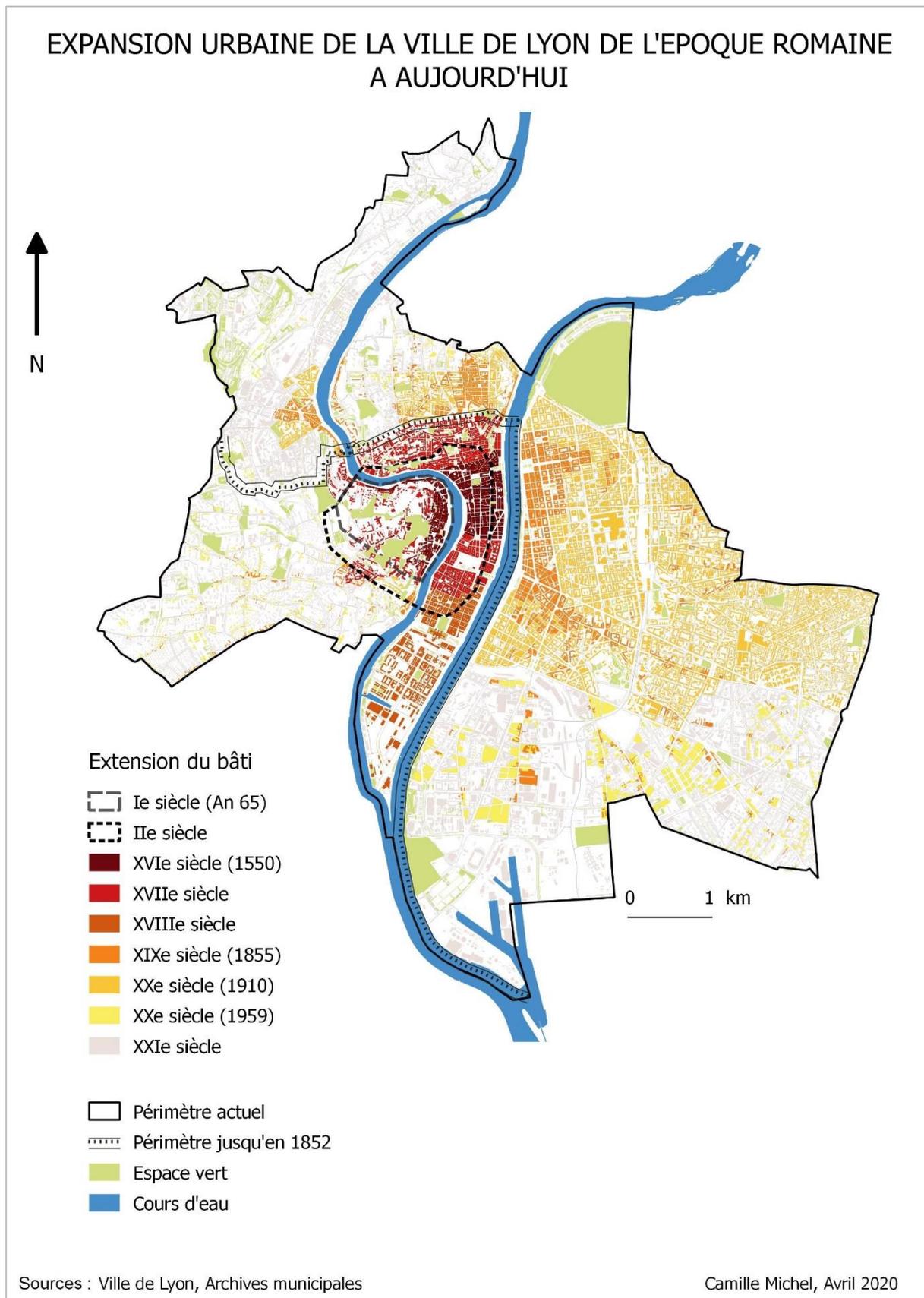
Figure 15 : Rue Saint-Georges et montée du Gourguillon, Vieux-Lyon vers 1910 (en haut)
 La place Le Viste et l'entrée de la rue de la République, presque île vers 1910 (en bas)
 Source : Archives municipales de Lyon

C'est pendant ce siècle que la commune vit son territoire communal s'accroître. Le contour de la ville resta limité jusqu'au milieu du XIX^e siècle et ce fut seulement le 24 mars 1852 qu'il s'étendit avec l'annexion de trois anciens faubourgs devenus des communes sous la Révolution française : la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise (Benoit, 2013). La surface de la commune est alors multipliée par trois, donnant à Lyon un territoire plus conforme à celui d'une grande ville (Authier et *al.*, 2010). Le périmètre actuel de la ville émane de cette date (si l'on excepte le rattachement de Saint-Rambert-l'Île Barbe en 1963). À la suite de ces annexions sont créés les cinq premiers arrondissements de Lyon. Leur nombre passe à six en 1867, à sept en 1912, à huit en 1959 puis à neuf en 1964. L'existence de ces arrondissements constitue l'expression de l'organisation contemporaine de Lyon : chacun d'eux présente au départ un profil socio-économique spécifique (Benoit, 2013). Bien que ces spécificités tendent parfois à disparaître, la rive gauche du Rhône s'est construite selon un plan en damier et se décline selon un nuancier social : d'un secteur très bourgeois au nord, en bordure du parc de la Tête d'Or, jusqu'à l'ancienne commune de la Guillotière qui reste emblématique du Lyon populaire (La Selle et *al.*, 2018).

D'autres évolutions majeures prendront formes au cours du XX^e siècle, dont l'association à certains noms reste emblématique de l'histoire et l'urbanisme de Lyon. C'est le cas par exemple de l'architecte Tony Garnier qui est à l'origine de grands projets urbains (abattoirs de la Mouche et halle Tony-Garnier, hôpital Édouard-Herriot, stade de Gerland, quartier des États-Unis). Deux maires sont également à citer pour leurs actions menées qui façonnent aujourd'hui encore la physionomie de la ville : Edouard Herriot et Louis Pradel (respectivement maires pendant 52 ans et 19 ans).

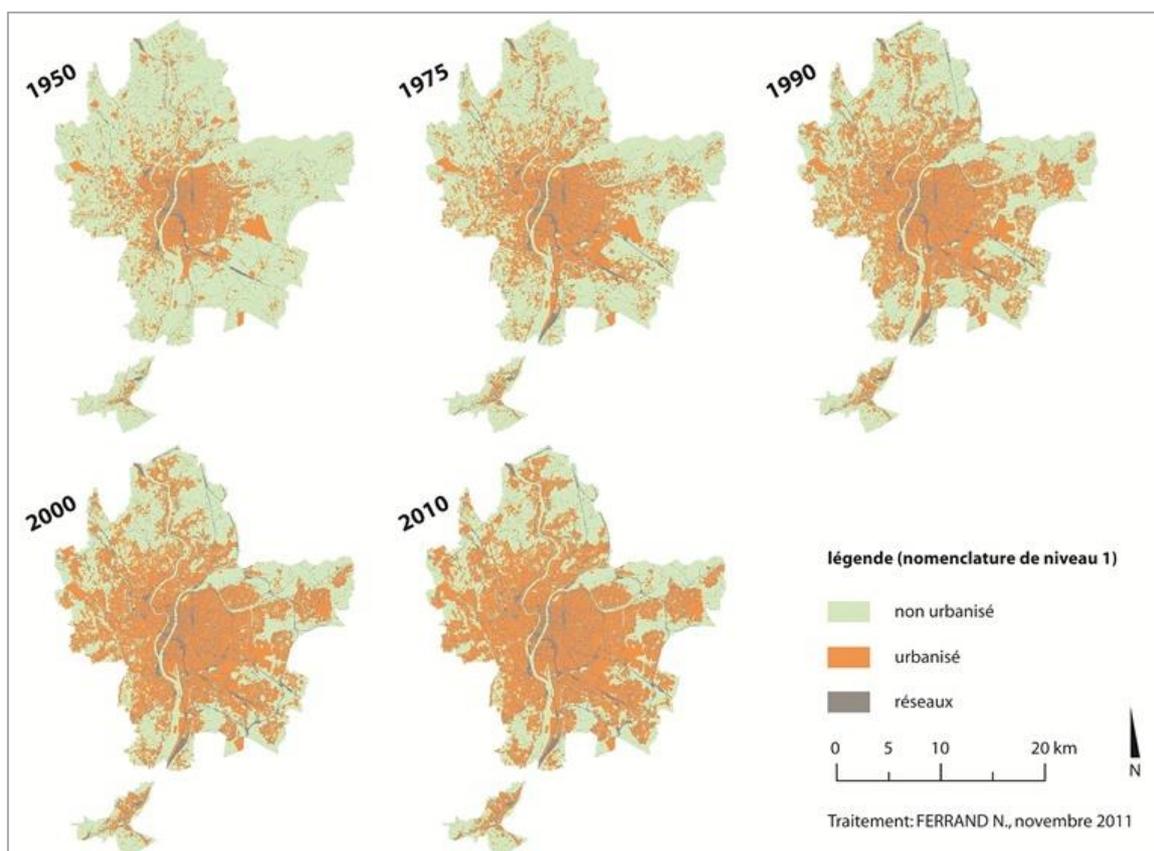
Afin de rendre compte de cette expansion urbaine au cours du temps, nous avons cartographié l'expansion du bâti de l'époque romaine à aujourd'hui (carte ci-après). À l'aide d'un SIG, nous avons géoréférencé de nombreux fonds de carte disponibles sur le site des archives municipales de Lyon³⁰ et avons reporté l'expansion de la ville sur un fond de carte actuelle. Les siècles représentés correspondent à ceux dont nous avons eu accès. On voit bien que la forte expansion de la ville arriva tardivement, au milieu du XIX^e siècle lors de l'annexion des faubourgs autour de Lyon. Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle et au cours XX^e siècle la ville s'est principalement étendue vers l'est. De nos jours, c'est le secteur sud qui est investi par de nombreux projets de requalification urbaine sur d'ancienne emprise industrielle.

³⁰ <http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ac69v2/plan.php>



Carte 2 : Expansion urbaine de l'époque romaine à aujourd'hui

Cette expansion urbaine ne s'est pas limitée aux frontières de la ville, mais s'est propagée à l'ensemble du territoire métropolitain. La communauté urbaine de Lyon, le Grand Lyon (qui a depuis 2015 le statut de métropole), est passée de 750 000 habitants en 1950 à 1 250 000 en 2010, sur une superficie qui a plus que doublé (de 11 000 hectares à plus de 24 000 hectares sur la même période) (Ferrand, 2012). Les villes comme Bron, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin ou encore Vénissieux ont contribué à cette extension spatiale, notamment en accueillant sur leur sol de nombreux grands ensembles. En 1975, on recense par exemple dans l'Est Lyonnais la création de plus de 8 500 logements sociaux (Ferrand, 2010). La carte ci-dessous rend compte de cette importante expansion entre 1950 et 2010. La métropole de Lyon constitue aujourd'hui un espace extrêmement urbanisé, laissant peu de place aux espaces naturels (voir en annexe 2 la carte d'occupation des sols – Corine Land Cover – et en annexe 3 la nomenclature complète).

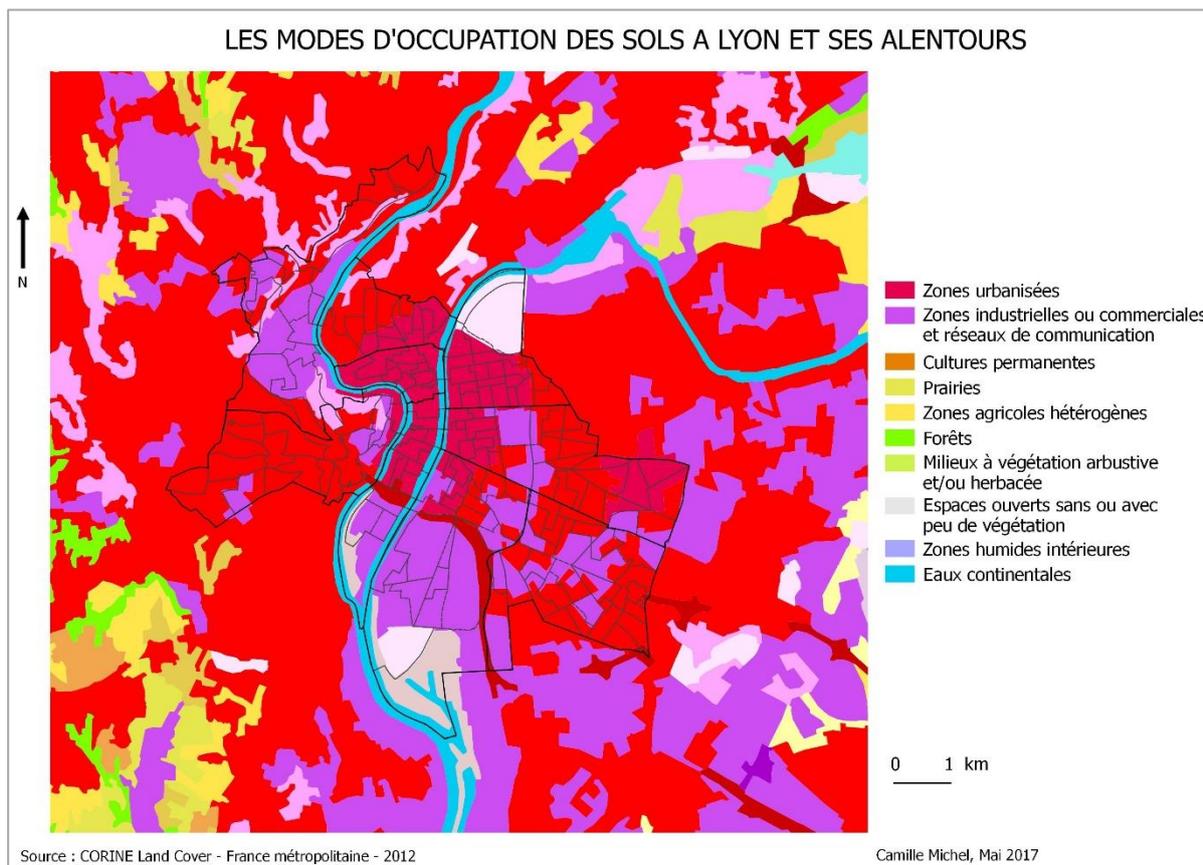


Carte 3 : Expansion urbaine de l'agglomération lyonnaise de 1950 à 2010

L'espace urbain lyonnais est dense et différencié, fruit de cette histoire urbaine et les séquences de son expansion se lisent nettement dans l'espace : « *Le centre de Lyon a migré d'ouest en est, occupant trois sites successifs : Fourvière, le "Vieux-Lyon" à l'ouest de la Saône, la "Presqu'île". [...] Par là, Lyon diffère de la plupart des villes d'Europe occidentale, où le*

centre-ville actuel s'est édifié aux XVIII^e et XIX^e siècles, à l'emplacement même de la ville médiévale et romaine » (Lebeau, 1987, in Authier et al., 2010, p.24-25). Au cours des dernières décennies, ce mouvement s'est poursuivi avec la montée en puissance du nouveau centre directionnel de la Part-Dieu (*ibid.*). Ce dernier, emblème de la forte tertiarisation de la Lyon, est un témoin des changements des activités économiques de la ville.

Aujourd'hui, la ville est fortement urbanisée, comme l'atteste la carte ci-dessous d'occupation de sols (voir en annexe 3 la nomenclature complète). Cependant, nous remarquons une organisation territoriale spécifique : le cœur de la presqu'île formée par un tissu urbain continu (2^{ème} arrondissement entre la place Carnot et une partie du plateau de la Croix-Rousse, et 6^{ème} arrondissement), le sud et nord-ouest de Lyon composé par des zones industrielles et commerciales (au sud : Confluence et le sud du 7^{ème} arrondissement ; au nord-ouest : la grande majorité du 9^{ème} arrondissement ; ainsi que quelques zones du 8^{ème} arrondissement). Ces deux principales zones sont complétées par un tissu urbain discontinu. On remarque également la présence de zones portuaires dans le sud de la ville (comprises dans les zones industrielles).



Carte 4 : Carte d'occupation des sols à Lyon

2.2. Les mutations industrielles : vers de nouvelles dynamiques économiques

Lyon est depuis longtemps une ville de tradition industrielle, notamment avec la Fabrique de la soierie dès le XVI^e siècle. L'économie de la ville fut dominée par cette activité durant le XIX^e siècle et sous les effets de la seconde Révolution Industrielle, elle connut de nombreuses transformations : apparition de la soie industrielle, mécanisation des anciens métiers à tisser grâce à l'électrification, développement des teintures... Toute une série de progrès qui participèrent à l'industrialisation de la Fabrique. Ensuite, d'autres secteurs virent peu à peu le jour, contribuant à la diversification économique de la ville. Ainsi, la fin du siècle est marquée par d'importantes innovations : élaboration de la soie artificielle en 1884, invention du cinématographe par les frères Lumière en 1895, création de firmes automobiles... (Delas, 2016). D'autres secteurs émergent également – industrie pharmaceutique, métallurgie – dont certains sont liés à la Fabrique ; c'est par exemple le cas de la chimie qui est directement issue de l'activité soyeuse (nécessitant des teintures et colorants), mais aussi de la mécanique. La bourgeoisie lyonnaise a joué un rôle dans ces transformations. Celle-ci, s'est en effet construite autour de la fonction économique de la ville (Angleraud, 2008) et a contribué à la reconversion industrielle de la ville. Les richesses produites par l'activité de la soie ont été réinvesties dans d'autres activités. La soie constitue ainsi un moteur du développement économique de Lyon. Les excédents retirés de la Fabrique ont ainsi permis d'investir dans de nouveaux secteurs qui ont contribué à l'essor de l'industrialisation au XIX^e siècle (Four, 2007).

Cette diversification s'est poursuivie et s'est renforcée au XX^e siècle. Durant la première moitié du siècle, quatre groupes d'activité dominaient l'activité économique lyonnaise : l'industrie de la soie, l'industrie de transformations des métaux, la construction automobile et l'industrie chimique (Payre, 2013). La chimie a également conduit à un autre secteur de se développer à Lyon : la pharmacie. D'ailleurs, les grands noms liés à ce secteur, comme Boiron ou Mérieux sont initialement issus de familles de soyeux (Four, 2007).

Lyon est alors une grande ville industrielle qui a su reconvertir sa principale activité et s'adapter aux nouvelles industries. Des grandes usines sont présentes dans la ville et plus largement dans l'agglomération, en particulier dans les secteurs du textile, de l'automobile et de la métallurgie. Cette dernière est à cette période le premier secteur industriel dans l'industrie locale et emploie près de 88 000 personnes dans l'agglomération à la fin des années 1950 (Delas, 2016). À cette époque, l'analyse de l'activité économique ne devient plus pertinente à la seule échelle de la ville, mais est intéressante lorsque l'on étudie l'agglomération – aujourd'hui la métropole lyonnaise – ou encore l'aire urbaine. Ce passé de ville industrielle a joué un rôle important dans

la composition sociale des habitants. Effectivement, les emplois ouvriers étaient très nombreux dans la ville et certains quartiers avaient principalement une vocation ouvrière, comme ce fut le cas des Pentes de la Croix-Rousse et de Gerland.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'agglomération de Lyon se caractérise par un profil généraliste sans spécificité industrielle et commerciale majeure, comme cela peut-être le cas à Toulouse avec l'aéronautique ou à Clermont-Ferrand avec Michelin (Payre, 2013). Néanmoins, certaines industries – pouvant être regroupées autour cinq thématiques que sont la santé, la chimie environnementale, le transport, le textile et les activités du numérique – forment des symboles forts de l'économie lyonnaise et contribuent à son rayonnement économique en France et à l'international (*ibid.*). Depuis les années 1980 la structure économique de l'agglomération évolue vers la tertiarisation de l'économie, largement encouragée par le processus de désindustrialisation qui touche la France. Les secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la construction regroupaient 40% des emplois en 1982 et plus que 20% en 2011. Inversement, la part des emplois des services aux entreprises et aux particuliers a quasiment doublé en passant de 17% à 30% (Rosales-Montano et *al.*, 2015).

L'activité économique est aujourd'hui dominée par les services, et donc majoritairement par le secteur tertiaire. Plus précisément, les secteurs non marchands de l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent 29% des emplois. Néanmoins, Lyon possède toujours une spécificité industrielle. Une étude de l'Insee³¹ datant de septembre 2016 compare la capitale de la région Rhône-Alpes avec treize autres métropoles européennes³². Il s'avère que le taux d'emploi dans le secteur industriel à Lyon est proche de celui de métropoles allemandes. Avec un taux à 12% (voir figure ci-après), elle se situe bien au-dessus d'agglomérations comme Amsterdam (4%), Manchester (5%) ou encore Barcelone (6%).

³¹ Reynaud et Simon, 2016, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes N° 23.

³² Bruxelles, Copenhague, Hambourg, Leipzig, Munich, Stuttgart, Barcelone, Turin, Amsterdam, Birmingham, Manchester, Göteborg et Stockholm.

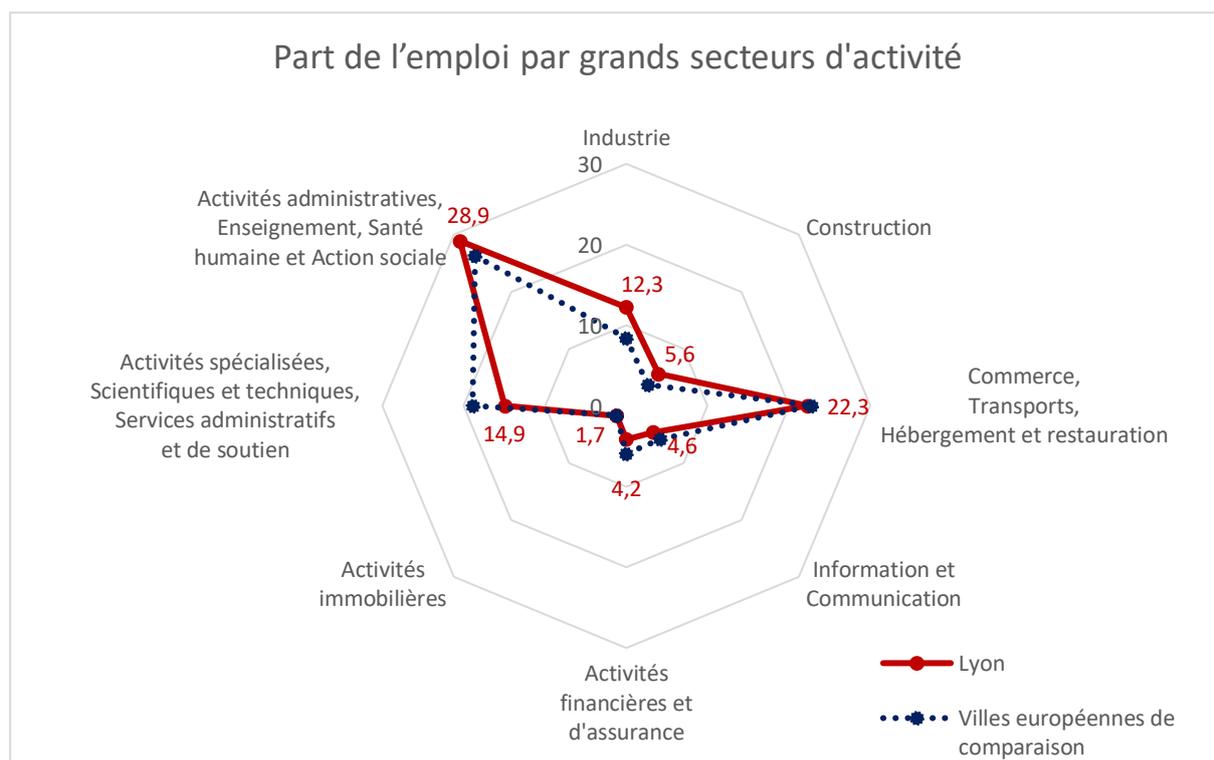


Figure 16 : Les emplois dans les grands secteurs d'activité à Lyon et dans des villes européennes
 Auteur : Camille Michel, 2018 (d'après Reynaud et Simon, 2016)
 Source : Insee, Eurostat 2015

Ces mutations passées et en cours que connaît Lyon ont eu des conséquences quant à l'organisation spatiale de la ville et plus largement de l'agglomération. Les inscriptions territoriales des dynamiques économiques et sociales affichent un territoire segmenté avec un fort déséquilibre entre l'ouest et l'est où se concentrent d'un côté les populations aisées et les activités supérieures (à l'ouest) et d'un autre côté les populations modestes et les activités plus classiques voire industrielles (à l'est) : « la spécialisation économique des territoires s'est progressivement superposée à la ségrégation résidentielle et à la polarisation sociale » (Rosales-Montano et al., 2015, p.71). Un des défis majeurs de l'Aire métropolitaine lyonnaise dans les prochaines décennies est de réconcilier l'attractivité économique et la cohésion sociale (ibid.). Parallèlement à ces mutations économiques, la ville continue sa métamorphose sur d'autres aspects.

2.3. Une ville en mouvement

Lyon est une ville aux multiples visages : elle possède à la fois une image de ville bourgeoise et populaire, d'une ville catholique et franc-maçonne, d'une ville industrielle et épicurienne, d'une ville « fermée » et « ouverte », mais également d'une ville qui change (Authier et al.,

2010). Ce changement d'image date des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix et s'est accéléré dans les années deux-mille : transformations urbanistiques, arrivée de nouvelles élites, événements culturels, classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, aménagement des berges du Rhône, fête des Lumières... Toute une série de projets et d'événements qui ont contribué à modifier la ville.

Depuis les années 2000, de grands projets urbanistiques animent le développement de la ville. Le plus remarquable est le projet « Confluence », au sud de Lyon, qui vise à doubler la superficie du centre-ville et à créer une nouvelle centralité économique et commerciale. Situé à la confluence de la Saône et du Rhône, ce secteur accueillait autrefois les activités industrielles et portuaires de la ville et est depuis les années 2000 en reconversion urbaine. Le quartier de Gerland, autrefois populaire et lieu des abattoirs et industries, devient un pôle de haute technologie, où sont localisées de grandes entreprises multinationales (Sanofi Pasteur, Biomérieux), mais aussi de recherche universitaire (décentralisation de l'École Normale Supérieure de Fontenay, Agrapole...). Plus récemment ont débuté de grands travaux de réaménagement et de restructuration autour des deux principales gares de la ville, la Part-Dieu et Perrache. D'importantes rénovations urbaines ont lieu dans des quartiers d'habitat social, tels que la Duchère et Mermoz. Des zones d'aménagement concerté sont également en cours dans le sud de Lyon où d'anciennes usines et entrepôts étaient localisés. La croissance urbaine est donc soutenue, la ville accueille chaque année de nouveaux habitants.

Des grands événements culturels lui confèrent également une visibilité internationale, avec notamment les biennales de la danse (de réputation mondiale avec son défilé dansant le plus grand d'Europe (Authier et *al.*, 2010)) et d'art contemporain, mais aussi les Nuits de Fourvière, les Nuits Sonores, et la fête des Lumières qui rassemble des millions de visiteurs le temps d'un week-end³³. Tous ces changements et événements ont ainsi contribué à changer l'image de la ville, réputée autrefois froide et fermée (*ibid.*). Lyon n'est plus une simple ville de passage, mais devient une ville d'étape dans le tourisme, qui a d'ailleurs considérablement proliféré ces dernières années (six millions de touristes en 2016 d'après l'office du tourisme de Lyon).

Toutes ces transformations en cours ou légèrement plus anciennes ne sont pas sans conséquence sur le profil de la population résidente. En effet, la forte tertiarisation de la ville a attiré de nombreuses populations cadres, tandis que le taux d'ouvriers a considérablement chuté ces trente dernières années. Contrairement à la périphérie de la ville qui est nettement clivée entre un ouest aisé et un est populaire, la ville de Lyon se caractérise encore aujourd'hui par une

³³ <https://www.fetedeslumieres.lyon.fr/fr/actualite/les-chiffres-de-ledition-2019>

certaine diversité sociale, mais celle-ci est très inégale selon les quartiers (Authier et *al.*, 2010). Néanmoins, les dynamiques actuelles vont vers une disparition progressive des milieux populaires, notamment dans les secteurs centraux de la ville. La forte attractivité du centre et la pression immobilière contribuent à la transformation socio-économique de la ville. Le processus de gentrification est déjà bien amorcé dans de nombreux quartiers de la ville, voire « terminé » pour certains (Henrio, 2015). Il existe un réel risque aujourd’hui de voir la mixité sociale disparaître dans certains secteurs.

3. La dynamique des transformations sociales dans le temps et dans l’espace

La ville de Lyon porte encore aujourd’hui les traces de son histoire. Les mutations urbaines et économiques qu’elle a connues les dernières décennies ont eu de fortes incidences dans le développement de la commune. Elles ont aussi été accompagnées par de fortes transformations sociales et spatiales. Nous avons donc cherché par la suite à étudier ces évolutions à travers le profil démographique et social des habitants en comparant plusieurs années de recensement, mais aussi de montrer comment les espaces se transforment dans le temps. Nous verrons ainsi si à l’échelle de la ville des espaces tiennent une place particulière dans ces évolutions.

Comme le montre le schéma ci-après, nous nous situons ici dans la première phase de notre analyse des Iris de Lyon. Après une présentation des données démographiques de la ville (3.1), nous avons réalisé une série de cartes figurant les évolutions sociales depuis 1990 (3.2), puis nous avons mobilisé des méthodes d’analyses multivariées pour représenter la dynamique des transformations de l’espace dans le temps.

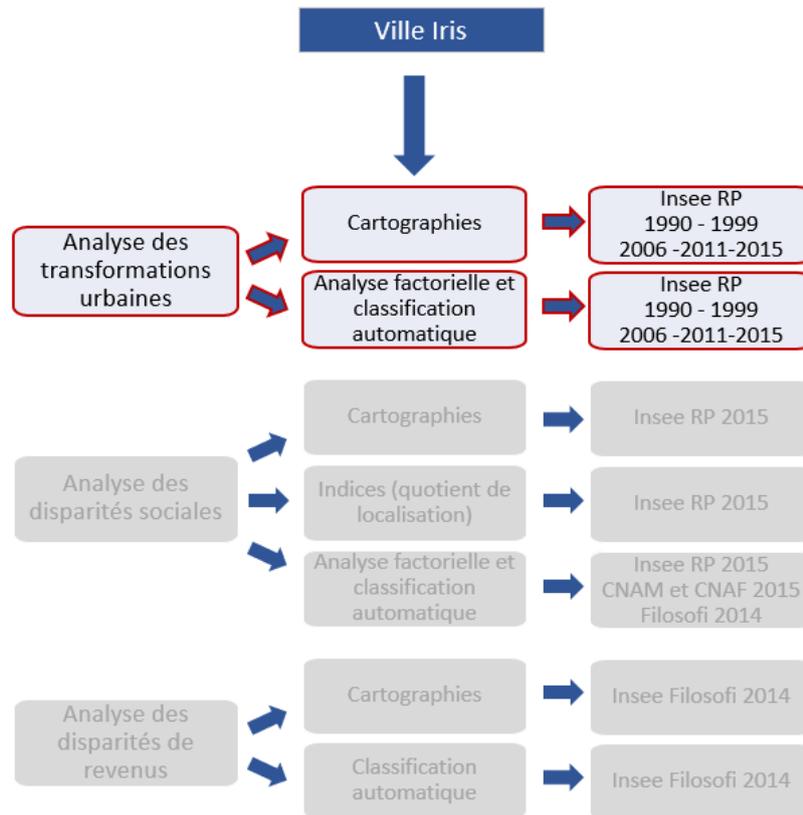


Figure 17 : Situation dans le schéma méthodologique
Auteur : Camille Michel, 2019

3.1. Portrait démographique de la population lyonnaise

La population lyonnaise a connu de nombreuses variations au cours du temps. L'expansion urbaine que nous avons abordée précédemment s'est accompagnée d'une croissance du nombre d'habitants. Au cours du XVIII^e siècle, la population passe de 100 000 à 150 000 habitants, du fait d'une importante natalité mais principalement d'une considérable immigration (Garden, 1975) C'est principalement au cours du XIX^e siècle que la population a fortement augmenté. Cette augmentation fut rapide notamment du fait de l'arrivée d'une classe ouvrière dans la ville (Chatelain, 1954). Nous avons tenté sur le graphique ci-dessous de retracer l'évolution de la population entre 1825 et 1968 à l'aide de plusieurs sources (Chatelain, 1954 ; Bienfait, 1968 ; Saunier 1992 ; Robert, 2006). Ce travail a été rendu complexe en raison d'une surestimation de la population effectuée entre 1901 et 1936 et d'une rectification de l'Insee peu probable (Bienfait, 1968). Aussi, le graphique prend en compte ces différents éléments et se base sur les travaux de Jean Bienfait qui a tenté à l'aide de différentes sources de donner un nombre supposé d'habitants sur la période 1901-1936. Il s'agirait effectivement selon lui d'une période de stabilisation (*ibid.*).

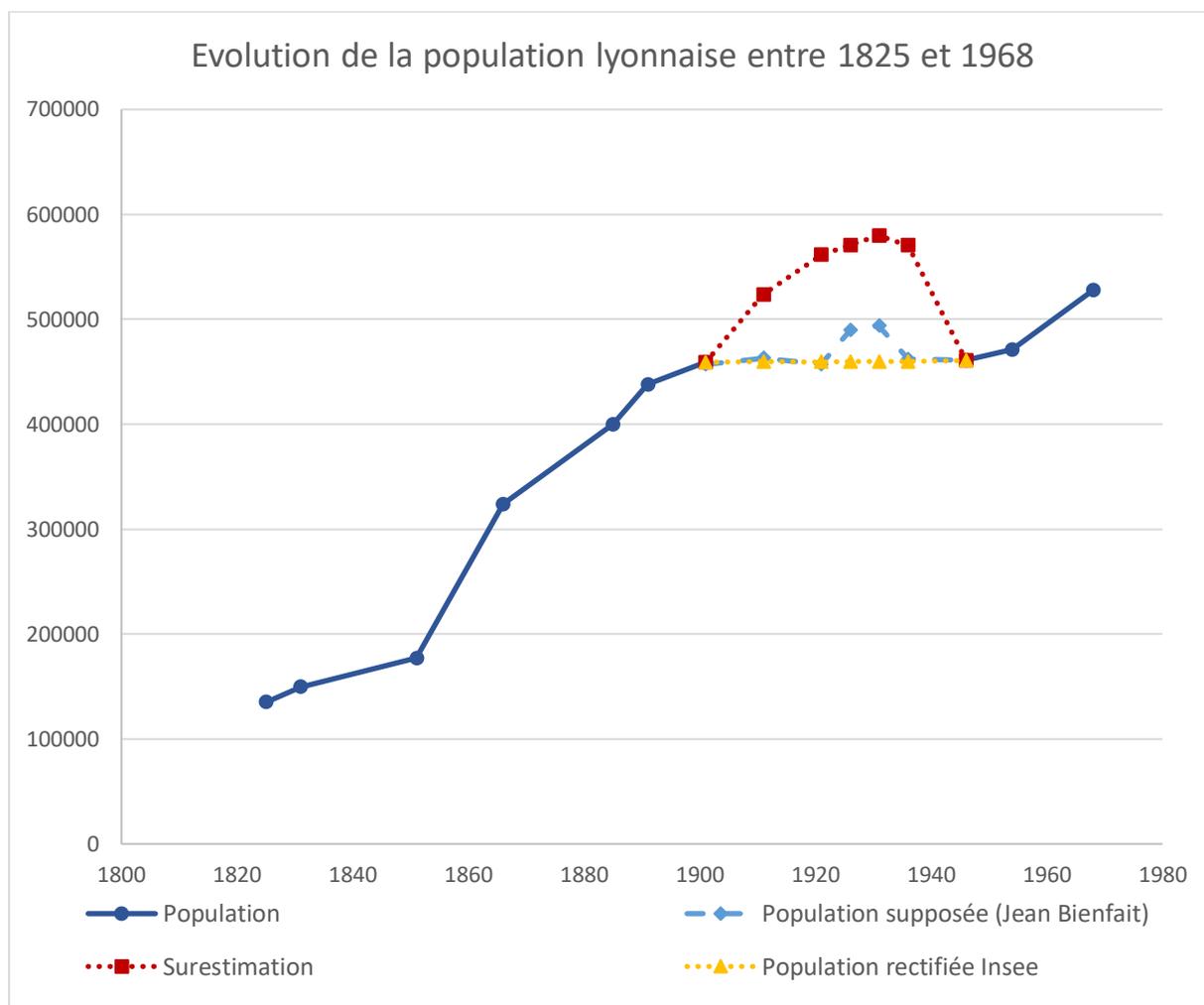


Figure 18 : Évolution de la population lyonnaise entre 1825 et 1968
Auteur : Camille Michel, 2020 (d'après différentes sources)

Au cours du XX^e siècle la population a continué de varier. En effet, après une forte période de croissance, elle a connu comme de nombreuses grandes villes françaises (Marret, 1976 ; Dittgen, 2005 ; Authier et *al.*, 2010 ; Cauchi-Duval et *al.*, 2016), une importante perte de sa population dans les années 1970 comme le montre la figure suivante :

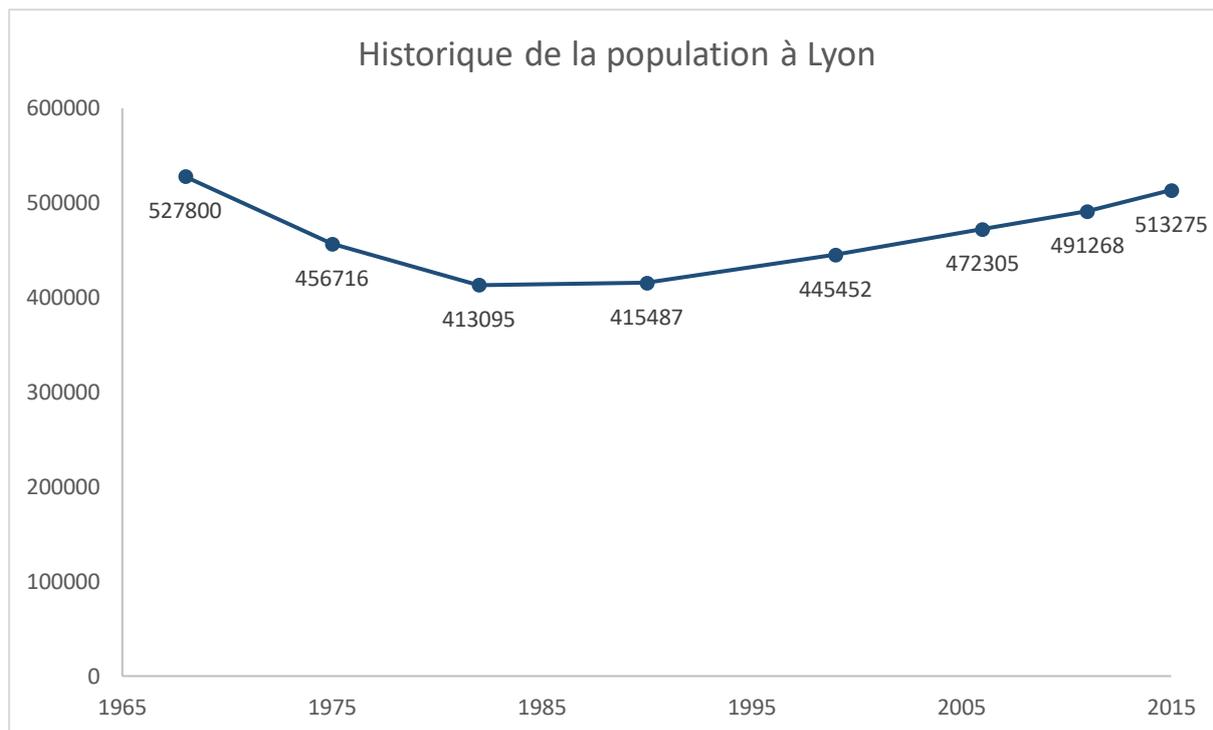


Figure 19 : Historique de la population lyonnaise entre 1968 et 2015

Auteur : Camille Michel, 2018

Source : Insee, Historique des populations légales

Comme nous pouvons le voir sur la courbe, la population décroît de près de 30%³⁴ entre 1968 et 1982 : la ville perd près de 115 000 habitants. Si le seuil des 500 000 habitants a de nouveau été franchi en 2013, la ville n'a toujours pas atteint son niveau le plus haut. Cependant, la forte dynamique démographique tend prochainement à dépasser cet ancien seuil maximal ; la croissance démographique étant en effet très soutenue.

Cette perte de population s'est principalement reportée sur l'aire urbaine de Lyon comme l'atteste le graphique ci-dessous :

³⁴ 27,8% précisément.

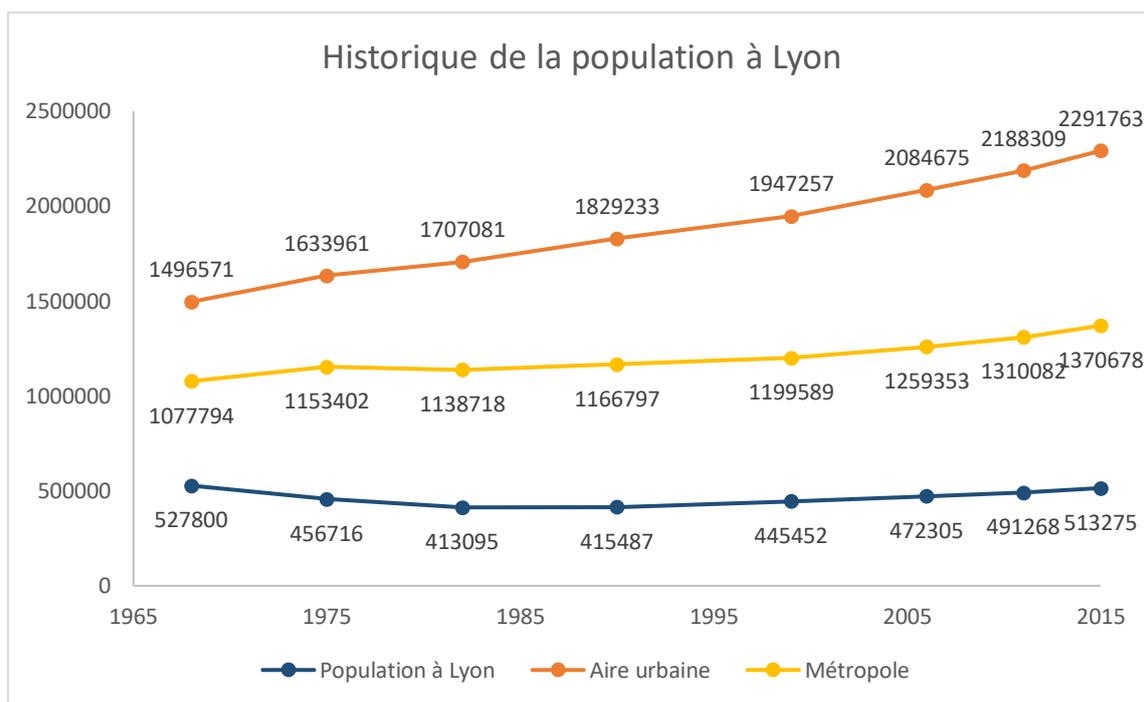


Figure 20 : Historique de la population : Lyon - métropole - aire urbaine entre 1962 et 2015
Auteur : Camille Michel, 2020
Source : Insee, Historique des populations légales

Aujourd'hui, avec 513 275 habitants³⁵, elle est la troisième commune la plus peuplée de France. L'aire urbaine se place en seconde position en termes de population à l'échelle française avec 2 291 763 habitants, derrière Paris qui en comptabilise 12 532 901³⁶. Cependant, la métropole est quant à elle classée troisième (1 370 678 habitants) après Paris (7 020 200 habitants) et Aix-Marseille (1 869 055 habitants).

Parmi les dix villes les plus peuplées de France, Lyon se positionne en quatrième place des communes les plus dynamiques démographiquement (voir tableau ci-après). Entre 2010 et 2015, sa population a augmenté de 6 % soit 1,2% par an, plus du double de la croissance nationale.

³⁵ Insee 2015 – Toutes les données de population ci-après sont celles de 2015.

Villes	2010	2015	Taux de croissance intercensitaire	Taux de croissance annuel moyen
Lille	227 560	232 741	2,3	0,45
Bordeaux	239 157	249 712	4,4	0,87
Strasbourg	271 782	277 270	2,0	0,40
Montpellier	257 351	277 639	7,9	1,53
Nantes	284 970	303 382	6,5	1,26
Nice	343 304	342 522	-0,2	-0,05
Toulouse	441 802	471 941	6,8	1,33
Lyon	484 344	513 275	6,0	1,17
Marseille	850 726	861 635	1,3	0,26
Paris	2 206 488	2 243 833	1,7	0,34
France	62 765 235	64 300 821	2,4	0,48

Tableau 1 : Population et croissance démographique en France et dans les dix villes les plus peuplées

Auteur : Camille Michel, 2018

Source : Insee, *Historique des populations légales*

La population est très inégalement répartie dans l'espace du fait de superficies très différentes entre les neuf arrondissements (voir tableau 2 et carte en annexe 4). À titre d'exemple, le moins peuplé, le 1^{er}, regroupe 29 551 habitants pour une superficie³⁷ de 1,5 km² tandis que le plus peuplé, le 3^{ème}, concentre 101 882 habitants sur 6,4 km². Avec une superficie totale de 47,9 km², la ville connaît une densité de population moyenne de 10 716 hab./km². De même que pour la population, la densité varie fortement selon les arrondissements : elle est de 19 570 hab./km² dans le 1^{er} arrondissement, de 15 919 hab./km² dans le 3^{ème} arrondissement et de 6 865 hab./km² dans le 9^{ème} arrondissement.

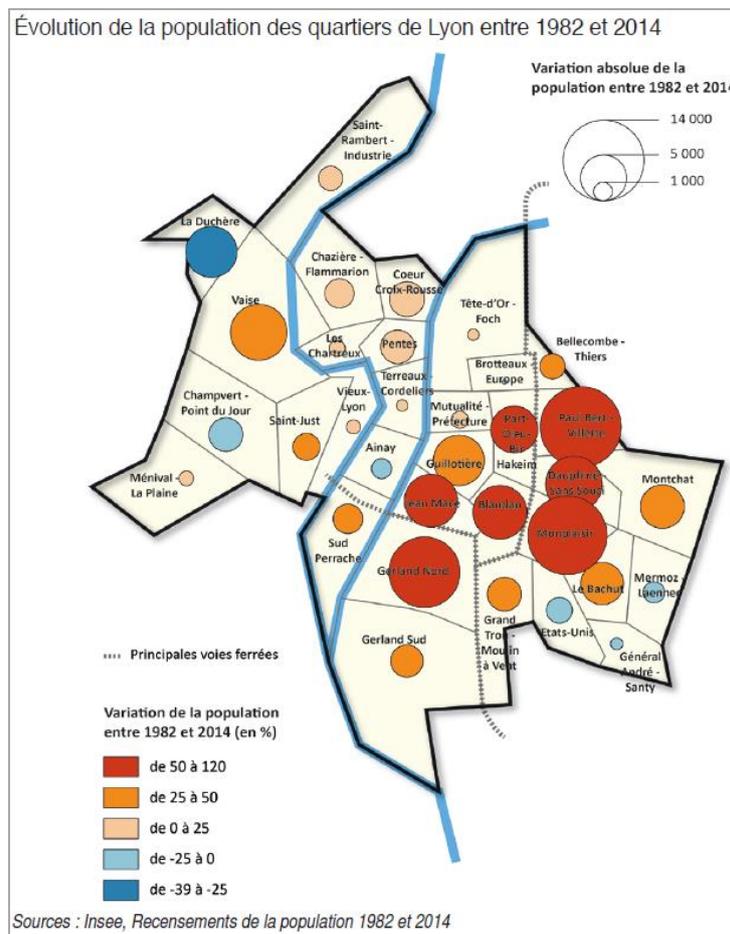
La forte croissance démographique que connaît la ville est très hétérogène selon les arrondissements (voir carte en annexe 5). Ainsi, c'est le 7^{ème} arrondissement qui connaît la plus forte variation ces cinq dernières années avec un taux de croissance de 14,5%, soit 2,7% par an, comme le montre le tableau ci-après. Il s'agit en effet du secteur de la ville où ont lieu aujourd'hui d'importantes requalifications urbaines et de nombreuses constructions de logement. Inversement, le 2^{ème} arrondissement – secteur de la presqu'île – a une croissance beaucoup plus limitée.

³⁷ Informations de superficie données par l'Insee.

Arrondissements	2010	2015	Taux de croissance	Taux de croissance annuel moyen
1er arrondissement	28 755	29 551	2,8	0,55
2e arrondissement	30 103	30 436	1,1	0,22
3e arrondissement	96 162	101 882	5,9	1,16
4e arrondissement	34 988	36 145	3,3	0,65
5e arrondissement	46 738	48 182	3,1	0,61
6e arrondissement	49 088	50 596	3,1	0,61
7e arrondissement	71 171	81 480	14,5	2,74
8e arrondissement	78 793	85 229	8,2	1,58
9e arrondissement	48 546	49 774	2,5	0,50
Lyon	484 344	513 275	6,0	1,17

Tableau 2 : Population et croissance démographique dans les arrondissements de Lyon
 Auteur : Camille Michel, 2018
 Source : Insee, Historique des populations légales

Plus précisément, sur une temporalité plus grande, c’est à l’est de la ville, sur l’ensemble de la rive gauche du Rhône que se localise la plus forte croissance démographique, comme le montre la carte.



Carte 5 : Évolution de la population des quartiers de Lyon entre 1982 et 2014
 Source : Balouzat et al., 2019

Ce dynamisme démographique s'accompagne également d'un fort renouvellement de la population : en 2006 près de 30% des habitants recensés ne résidaient pas à Lyon cinq ans auparavant (Authier et *al.*, 2010). En 2015, 9,5% des Lyonnais habitaient dans une autre commune un an auparavant³⁸. Cet accroissement démographique est principalement lié à un excédent des naissances sur les décès (Berthelot, 2007) : le solde naturel très positif. Cela est notamment lié à la forte concentration d'une population en âge d'avoir des enfants. Le flux migratoire est quant à lui quasi nul, du fait d'une faible différence entre les arrivées et les départs, ce qui a tendance à cacher leur importance (*ibid.*). De plus, les mouvements résidentiels sont importants à la fois dans Lyon et au niveau de l'aire urbaine. De ce fait, l'accroissement démographique continu et le renouvellement de la population contribuent à modifier en partie les grands traits de la population.

La population lyonnaise est aujourd'hui caractérisée par la prédominance de jeunes adultes, particulièrement des femmes comme l'atteste la figure ci-dessous.

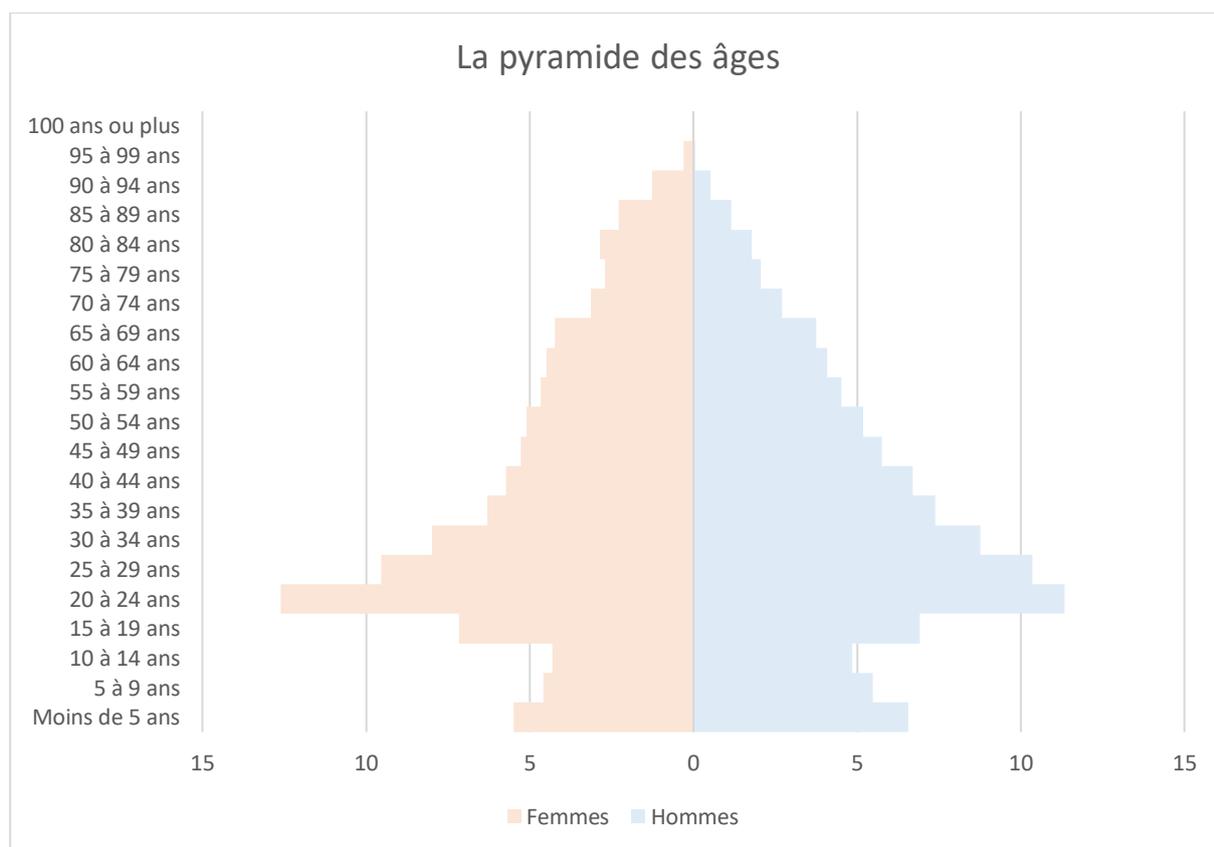


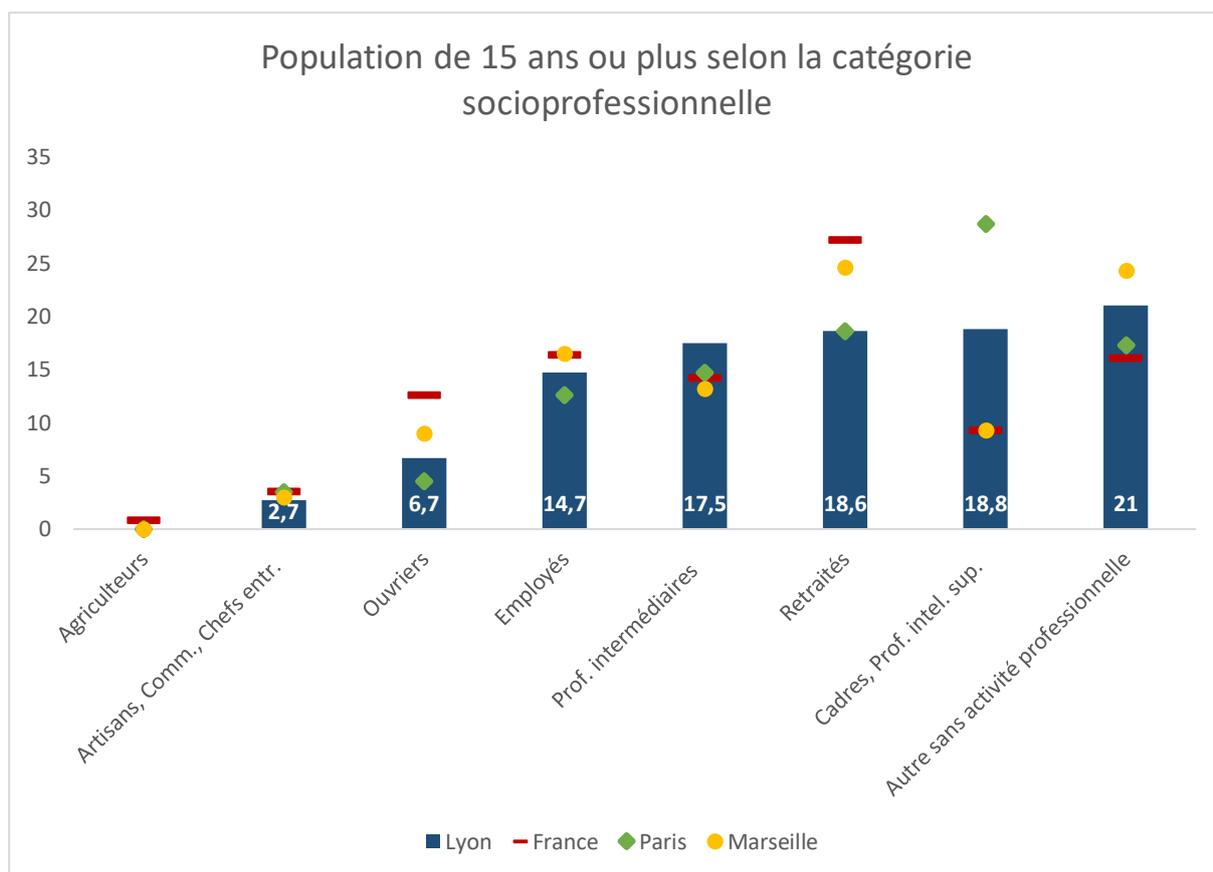
Figure 21 : La pyramide des âges à Lyon
 Auteur : Camille Michel
 Source : Insee fichier détail 2015

³⁸ Des changements dans le recensement ne permet plus d'avoir cette donnée 5 ans auparavant.

On observe ainsi une forte surreprésentation des 20-24 ans et des 25-29 ans, signe de l'attractivité de la ville pour les étudiants et jeunes actifs. Inversement, on constate une sous-représentation des enfants de 0 à 19 ans et des personnes plus âgées. Ce déséquilibre peut s'expliquer par le départ des familles avec enfant(s) vers la périphérie. Par ailleurs, cette population jeune a pour caractéristique d'être fortement diplômée. Selon les données de l'Insee de 2015, la moitié (50,7%) de la population non scolarisée de 15 ans ou plus possède un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux, après Paris, est le plus élevé parmi les dix communes les plus peuplées de France³⁹.

La population lyonnaise présente un profil assez hétérogène. Il n'y a en effet pas de surreprésentation d'un groupe social par rapport à un autre à l'échelle de la ville, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas de fortes disparités à une échelle plus fine. On retrouve ainsi dans une proportion quasi équivalente les cadres et professions intellectuelles supérieures, les retraités et les professions intermédiaires suivis de près par les personnes sans activité professionnelle puis par les employés. Les agriculteurs, les ouvriers, et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont quant à eux bien moins représentés, comme le montre le graphique ci-dessous :

³⁹ A titre d'exemple : Paris 59%, Marseille 30,3%, Toulouse 48,8%, Montpellier 43,4%, Bordeaux 49,3%, Lille 44,4%.



*Figure 22 : Les catégories socioprofessionnelles de la population de plus de 15 ans
Auteur : Camille Michel, 2018
Source : Insee RP 2015*

Cette hétérogénéité confère à Lyon une certaine spécificité. Effectivement, à l'échelle nationale et dans les communes de Paris et Marseille on observe la présence d'un groupe (ou deux) largement dominant par rapport aux autres : les cadres et professions intellectuelles supérieures à Paris, et les retraités et les personnes sans activité professionnelle à Marseille. Toutefois, les évolutions à Lyon ces dernières années tendent vers une polarisation sociale de la ville (Bonneville, 1997 ; Authier et *al.*, 2010), notamment avec la croissance continue des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ce bref portrait de la population actuelle résulte ainsi d'une série de transformations sociales, détaillées ci-après.

3.2. Les évolutions sociales dans la ville

La commune de Lyon a connu d'importantes évolutions de sa population résidente au cours du temps. Initialement ville industrielle où vivaient de nombreux ouvriers, les processus de désindustrialisation et de métropolisation, communs à de nombreuses villes, ont fortement contribué à la transformation fonctionnelle et morphologique de la ville, avec une

reconfiguration des emplois. Avec le développement de plus en plus important d'activités tertiaires et le départ des usines en périphérie de la ville, le profil social des habitants de Lyon s'est vu profondément affecté.

Selon une étude de l'Insee portant sur les mutations socio-économiques des arrondissements de Lyon (Maury et Gilbert 2016), la ville connaît les mêmes transformations que les autres villes françaises : désindustrialisation et tertiarisation de l'économie. Ces changements se répercutent dans la société lyonnaise : la part des ouvriers est divisée par trois, celle des cadres supérieurs et professions libérales triple, tandis que celle des professions intermédiaires double (*ibid.*). Ces évolutions reflètent ainsi la hausse générale du niveau de qualification de la population active, mais également la concentration dans la ville des classes supérieures et des emplois de services qualifiés, de type « métropolitains » (*ibid.*).

Sur le graphique suivant, on peut visualiser les évolutions concernant l'ensemble des catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2015. Il apparaît que les taux de cadres et de professions intermédiaires augmentent tandis que toutes les autres catégories diminuent, principalement les personnes sans activité professionnelle, et les ouvriers.

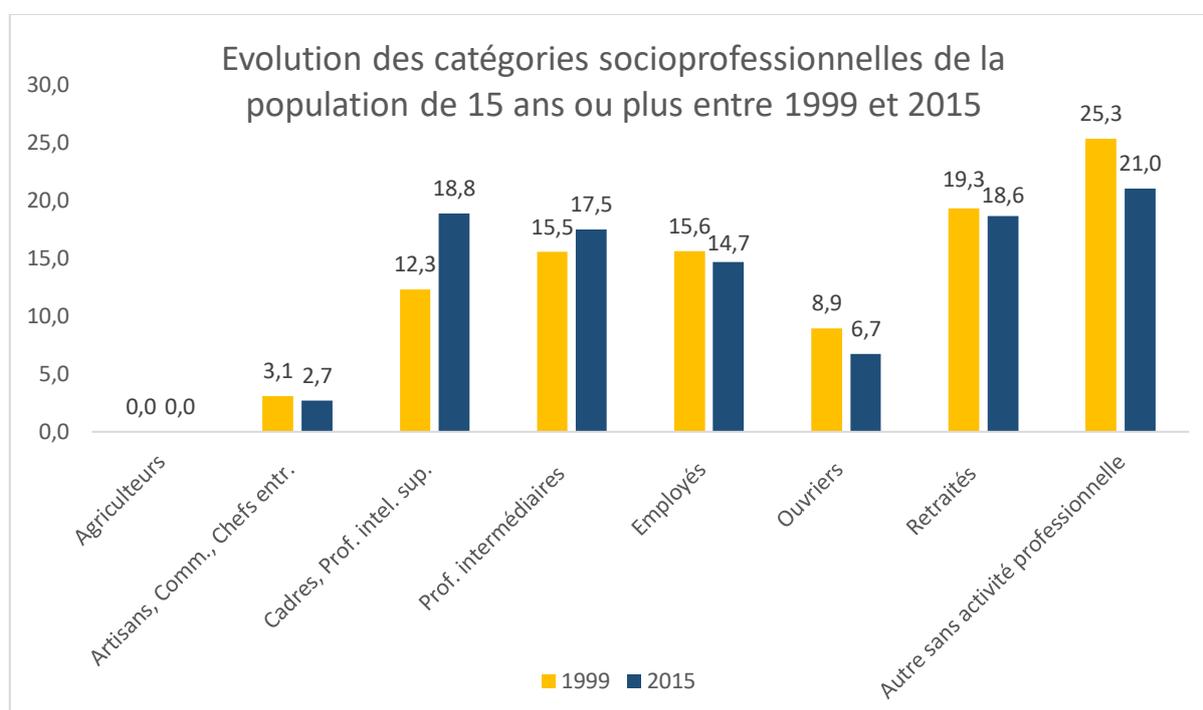


Figure 23 : L'évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2015
 Auteur : Camille Michel, 2018
 Source : Insee RP 1999 et 2015

Lorsque l'on s'intéresse à la population active en emploi (donc hors personnes au chômage), les évolutions sont plus frappantes. Le taux de cadres augmente de près de 10%, celui des employés et ouvriers diminue de près de 5%, comme le montre le graphique ci-dessous :

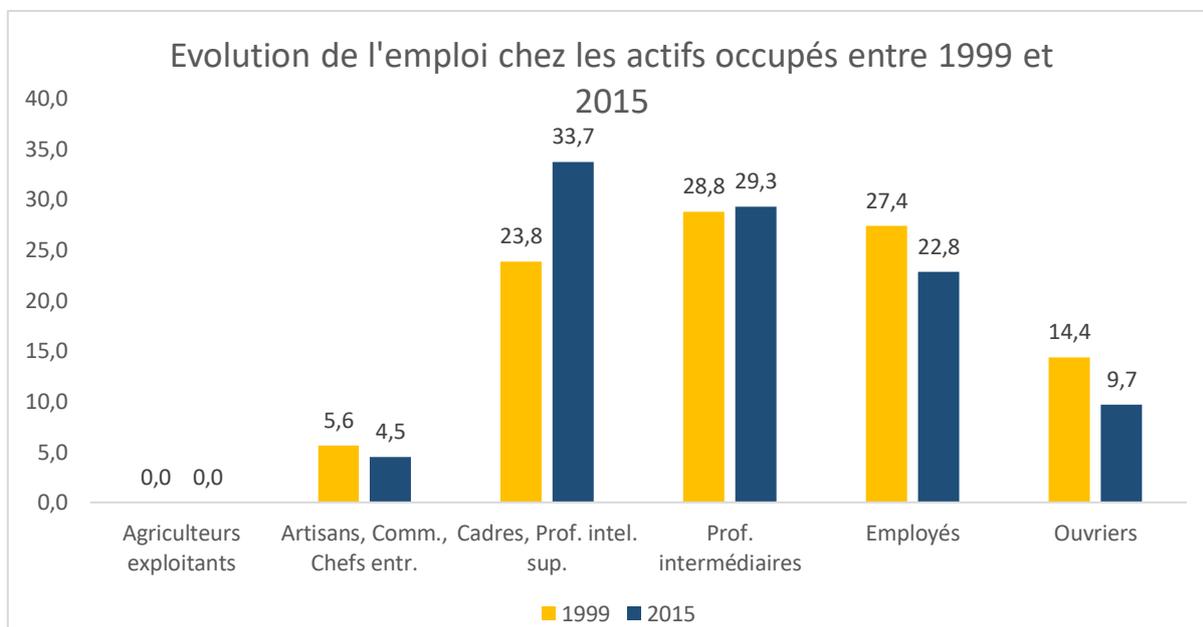


Figure 24 : L'évolution des emplois de la population active occupée entre 1999 et 2015
Auteur : Camille Michel, 2018
Source : Insee RP 1999 et 2015

Ces évolutions globales sont à compléter avec une analyse plus fine à l'intérieure de la ville, car elles ont tendance à masquer des dynamiques plus spécifiques à certains espaces. Les neuf arrondissements présentent ainsi des profils très différenciés. Ils conservent des caractéristiques très marquées liées à leur histoire, et ce, malgré les mutations socio-économiques des dernières décennies.

Les graphiques suivants permettent d'appréhender les changements majeurs dans les arrondissements lyonnais (voir en annexe 6 le tableau complet). On peut ainsi voir qu'en 1975 le taux d'ouvriers dans le 1^{er} arrondissement faisait partie des taux les plus élevés de Lyon, à proportion quasi équivalente avec le 8^{ème} et très proche du 9^{ème}. Le taux de cadres était quant à lui le plus bas de toute la ville. En 1999 le taux d'ouvriers chute dans l'ensemble des arrondissements, mais c'est dans le 1^{er} que la chute est la plus importante, avec une diminution de 30 points du pourcentage d'ouvriers (voir en annexe 7 une représentation cartographique de l'évolution du taux d'ouvriers). Inversement, les taux de cadres augmentent, et principalement dans le 1^{er}. En 2015 ces tendances se confirment, mais de façon moins prononcée, hormis pour les cadres dans les 7^{ème} 8^{ème} et 9^{ème} arrondissement.

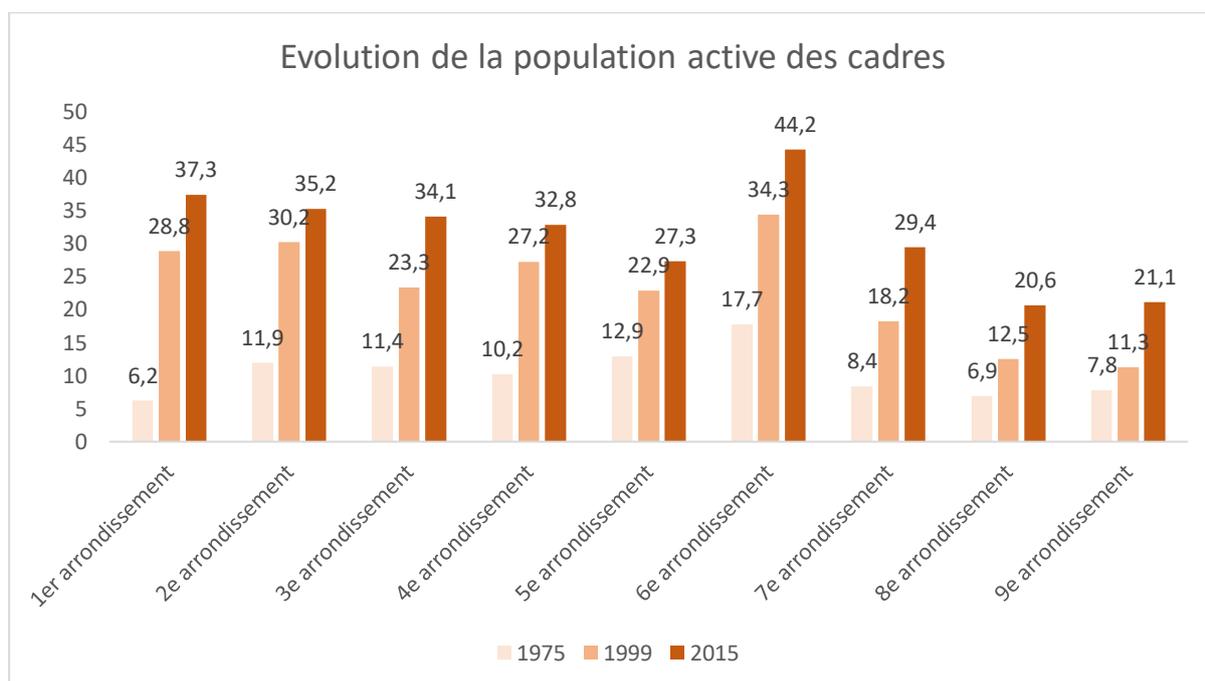
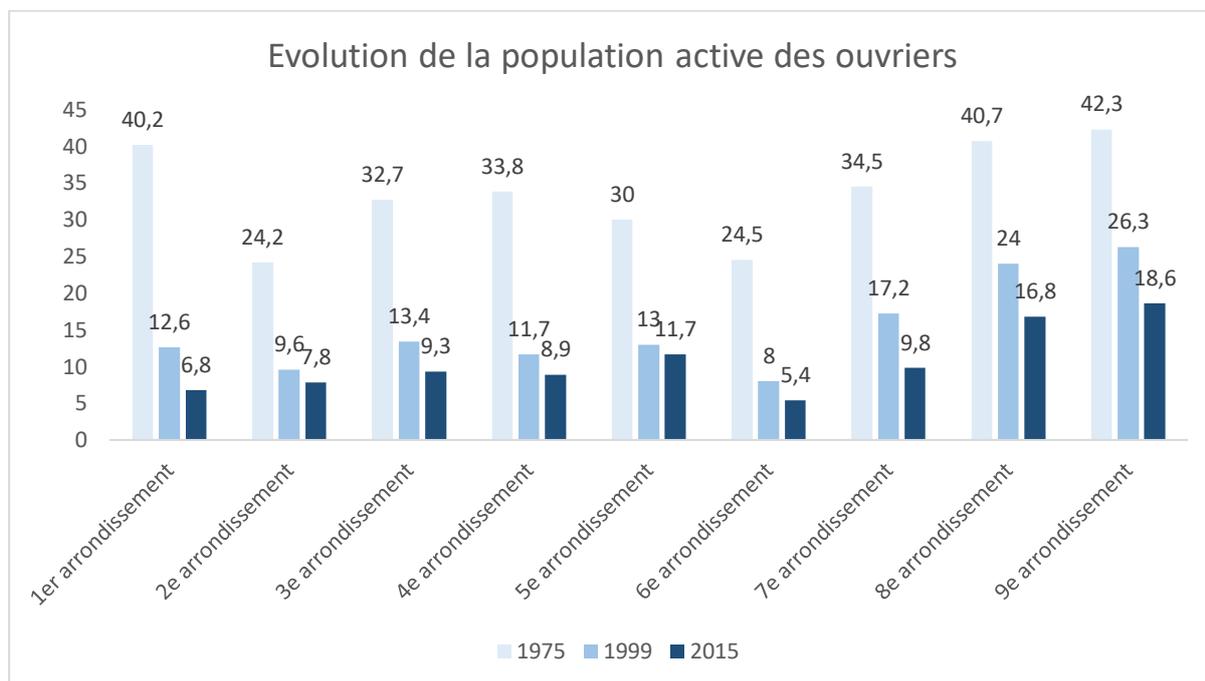


Figure 25 : Évolution de la population active des cadres et ouvriers entre 1975 et 2015
 Auteur : Camille Michel, 2020
 Source : Maury et Gilbert 2016, Insee RP 1975, 1999, 2015

Néanmoins, des caractéristiques de certains arrondissements tendent peu à peu à disparaître. C'est par exemple le cas du 1^{er} arrondissement⁴⁰ qui était autrefois très populaire et ouvrier, et dont le profil a été profondément bouleversé, peut-être de façon plus intense que les autres. Un processus de gentrification a en effet contribué à modifier fortement sa sociologie. Depuis 40 ans, il connaît une spectaculaire évolution sociale, devenant un « laboratoire » de la gentrification (Maury et Gilbert 2016). Effectivement, comme vu précédemment, le quartier était très ouvrier dans les années 1970, et les cadres très peu nombreux. Les niveaux de diplômes étaient parmi les plus bas de la ville et seulement 6 % de la population âgée de plus de 25 ans avait un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat (*ibid.*). Or aujourd'hui la tendance est radicalement inversée. Il concentre une des plus fortes proportions de cadres au niveau de la ville et la population est très diplômée. De plus, il constitue un des espaces où les prix immobiliers sont parmi les plus élevés de la ville. Ce phénomène de gentrification concerne également le 4^{ème} arrondissement, tandis que les 2^{ème} et 6^{ème} arrondissements, historiquement les deux quartiers lyonnais les plus privilégiés socialement, conservent leur caractère aisé. Les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements restent plus modestes et marqués par le logement social : plus d'un tiers du parc de logement est constitué de logements HLM (*ibid.*). Les niveaux de diplôme sont moins élevés (à peine plus de la moitié des habitants a le baccalauréat) et les ouvriers et employés représentent la moitié des résidents (*ibid.*). Enfin, les 3^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements ont des profils sociaux beaucoup moins marqués.

Toutes ces évolutions sociales déclinées par arrondissements s'inscrivent également très fortement dans l'espace, à une échelle plus fine : celle des Iris. La série de cartes qui suit propose de visualiser à quatre dates différentes – 1990, 1999, 2006 et 2011 – la répartition spatiale des quatre principales catégories socioprofessionnelles des actifs occupés, soit les cadres, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. On peut ainsi voir la dynamique de la transformation sociale des Iris de Lyon, et il s'avère que des structures spatiales apparaissent plus marquées dans le temps. Sur ces cartes, sont indiqués les contours des quartiers anciens que nous étudions dans ce travail, mais qui font l'objet d'une analyse plus spécifique dans le chapitre suivant. Néanmoins, nous pouvons dès à présent visualiser les évolutions qu'ils rencontrent.

Sur les cartes concernant les cadres et professions intellectuelles supérieures, on peut apercevoir qu'en 1990 très peu d'Iris étaient fortement concentrés, à l'exception de quelques-uns dans le 6^{ème} arrondissement. Plus on avance dans le temps, plus la concentration en cadres augmente

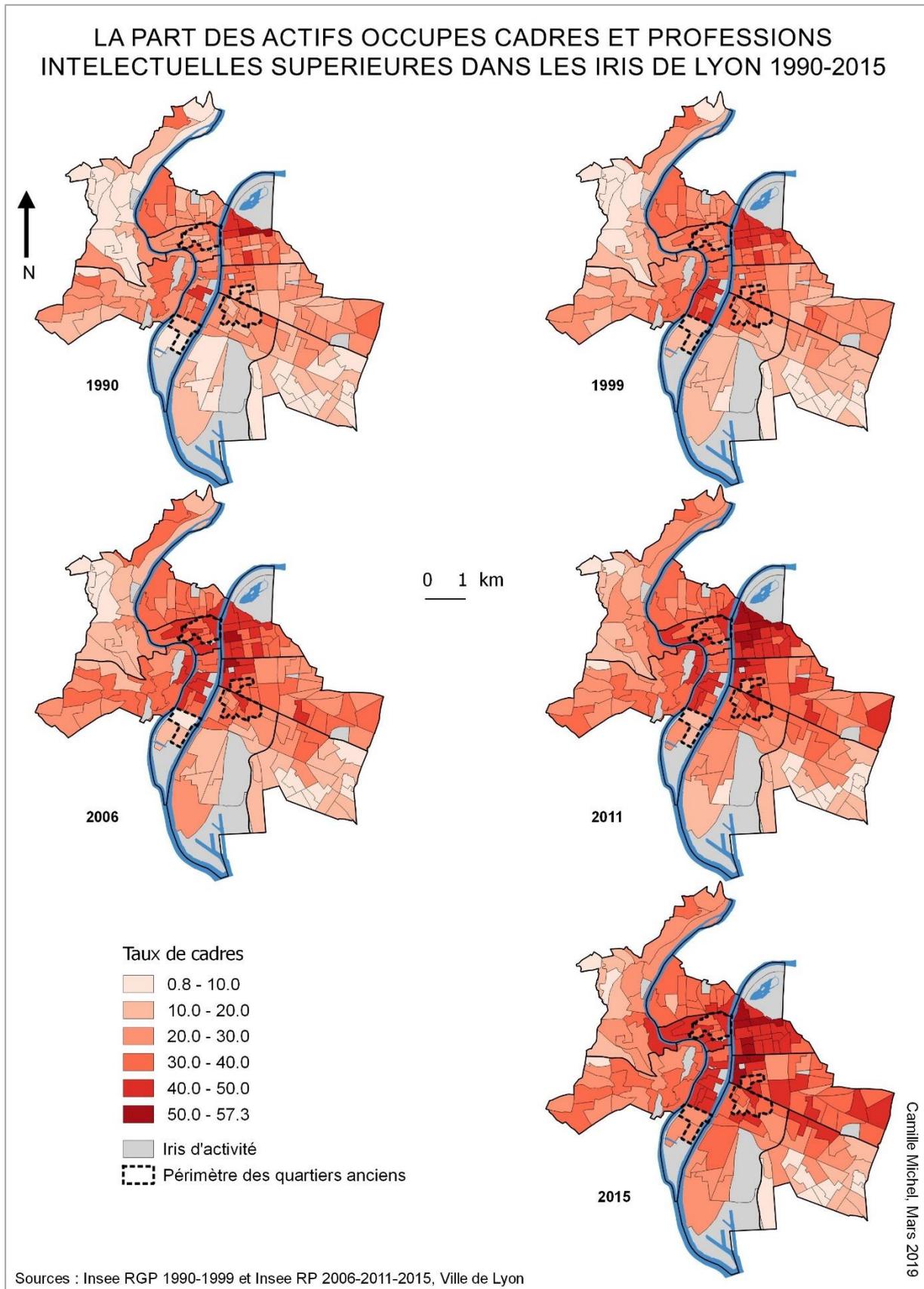
⁴⁰ Cet arrondissement abrite une partie de nos terrains d'étude.

dans la majorité des Iris et s'organise selon une opposition centre/périphérie ; le centre correspondant au 6^{ème} arrondissement, à la presqu'île et aux berges de la Saône et du Rhône.

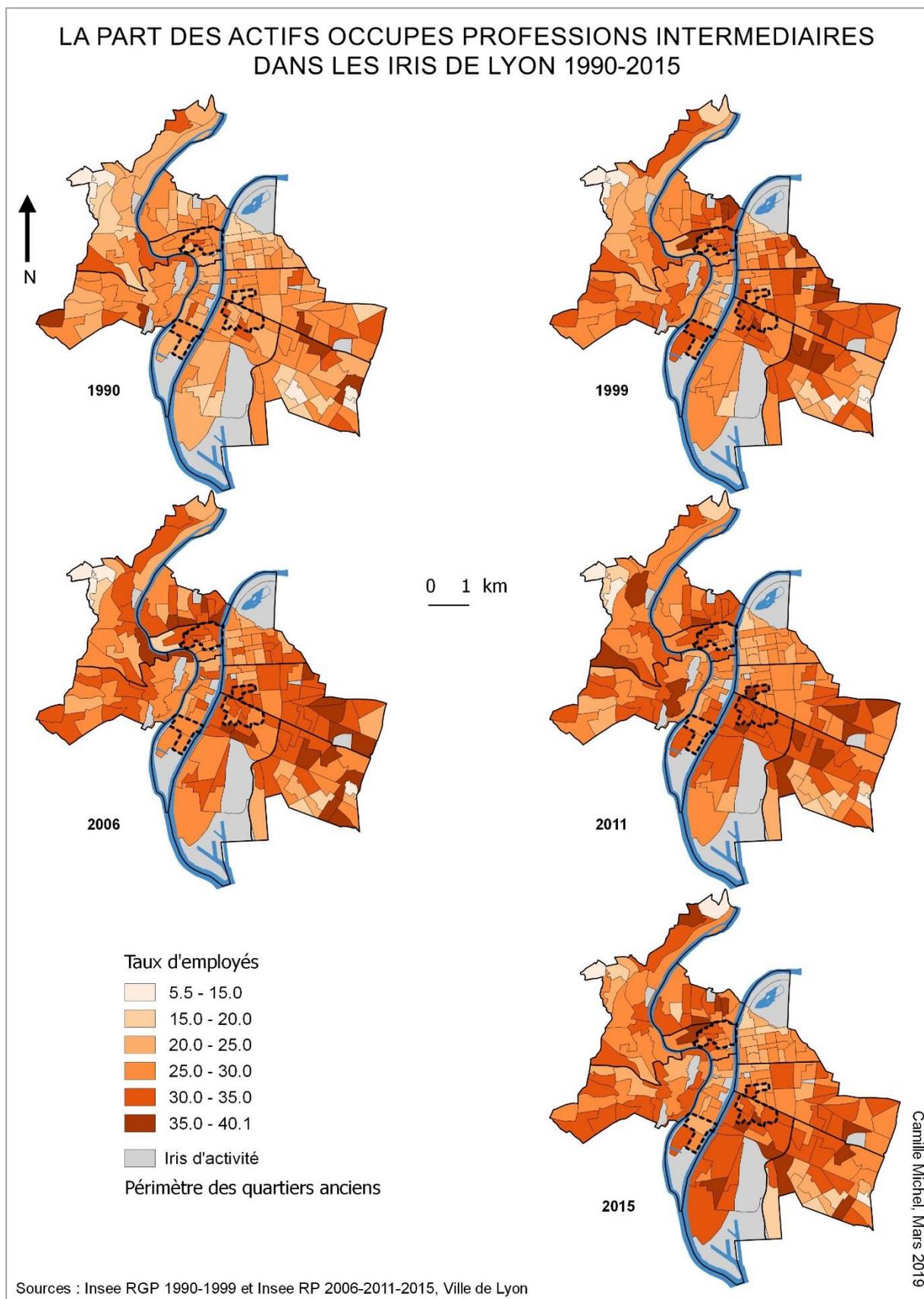
Cette organisation est moins visible pour les professions intermédiaires, mais on observe des secteurs où les taux sont élevés pour certains Iris et bas pour d'autres.

Concernant les employés, on observe qu'ils diminuent progressivement dans les secteurs centraux et se maintiennent en périphérie, notamment dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

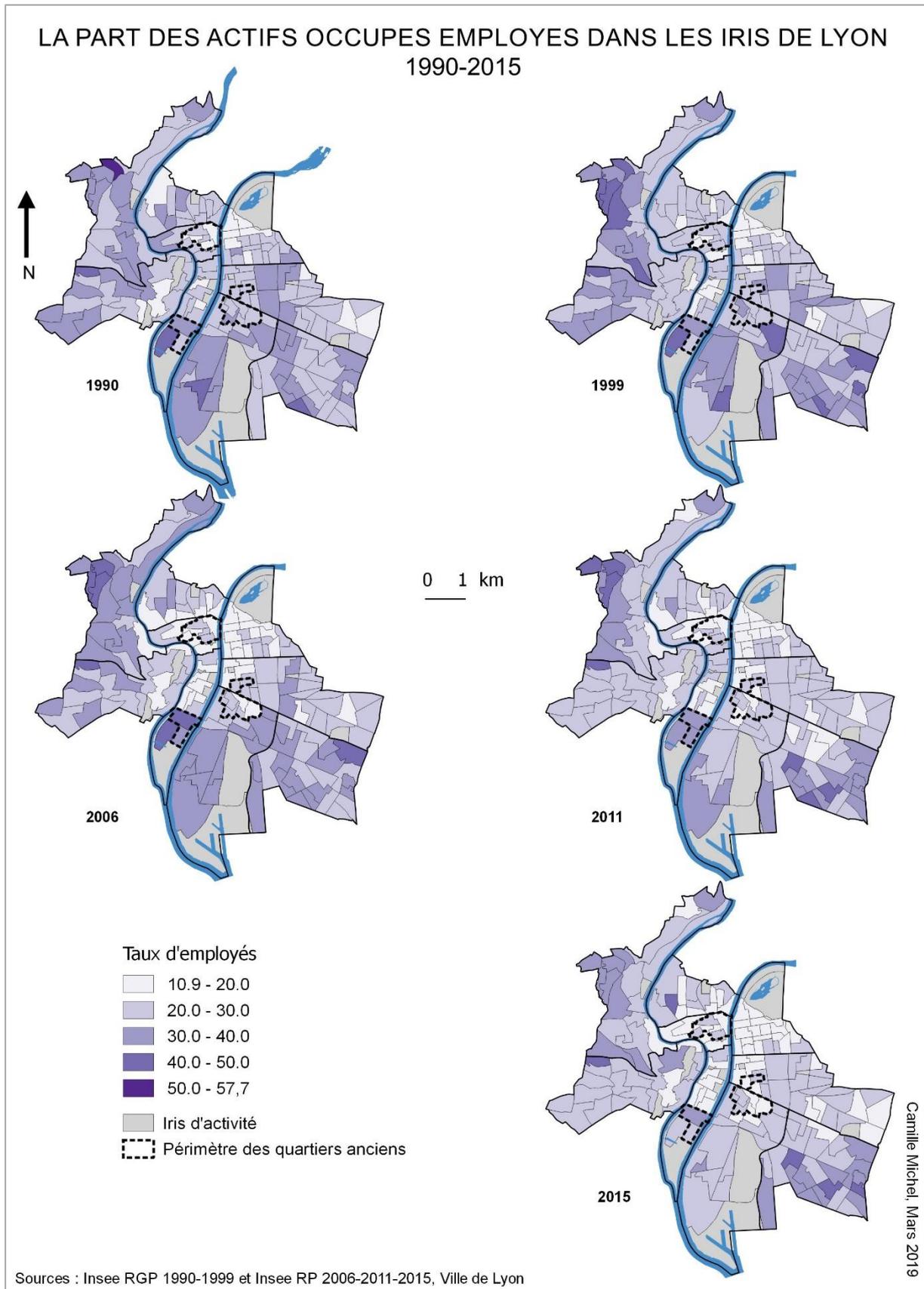
Enfin, pour les ouvriers, on retrouve clairement la structure opposant les secteurs centraux et la périphérie avec une forte diminution des taux dans le temps.



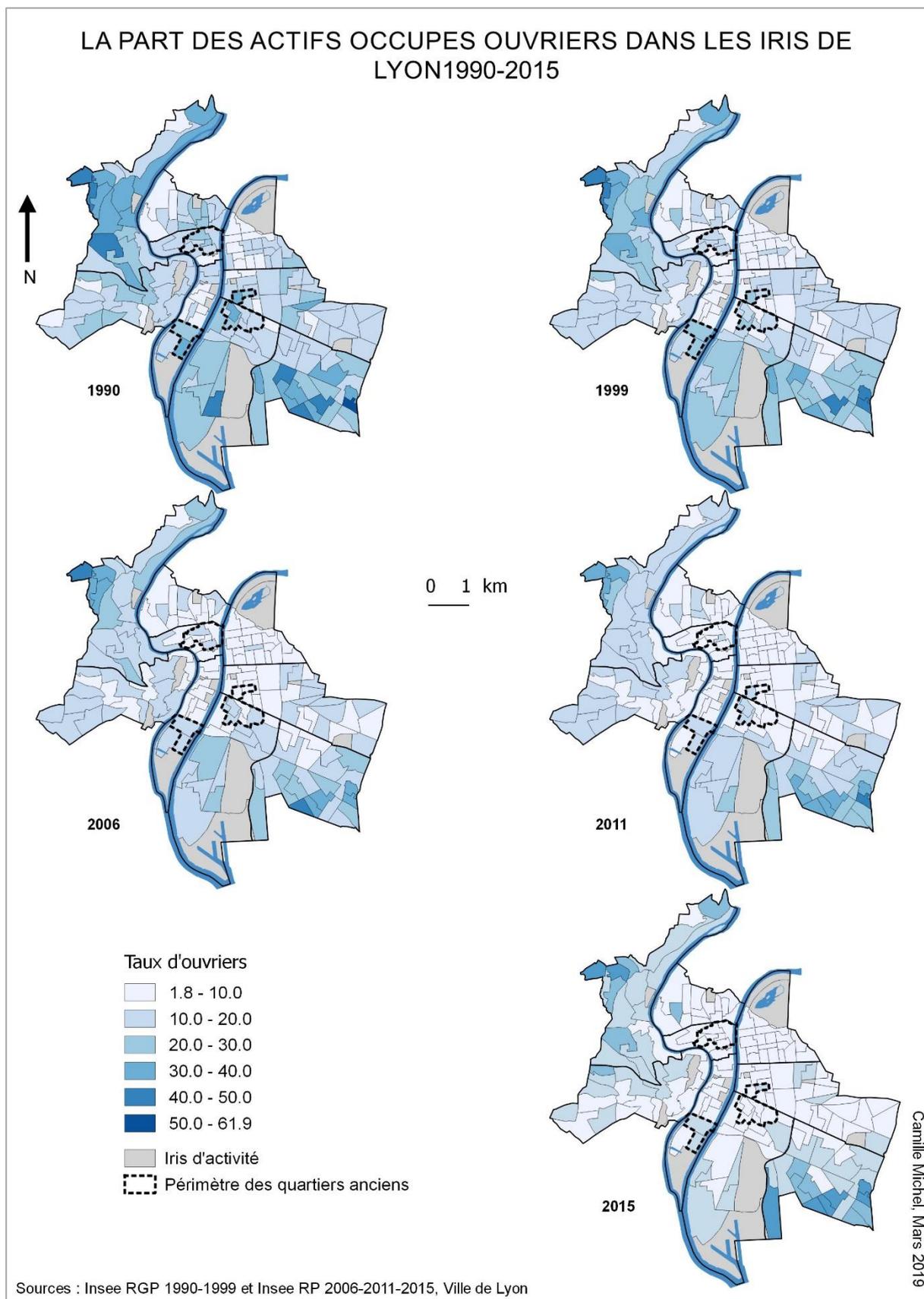
Carte 6 : Les évolutions des cadres et professions intellectuelles supérieures dans les Iris de Lyon 1990-2015



Carte 7 : Les évolutions des professions intermédiaires dans les Iris de Lyon 1990-2015



Carte 8 : Les évolutions des employés dans les Iris de Lyon 1990-2015



Carte 9 : Les évolutions des ouvriers dans les Iris de Lyon 1990-2015

Les évolutions sociales à Lyon ne s'organisent donc pas de façon aléatoire dans l'espace. Au contraire, elles résultent de dynamiques précises liées à l'histoire même de la ville.

Si nous nous sommes attachés à regarder l'évolution sociale de la ville de Lyon au niveau de la commune, des arrondissements et des Iris, nous souhaitons à présent regarder plus spécifiquement l'évolution spatiale dans le temps. Il nous a donc semblé intéressant de compléter ces analyses univariées par des analyses multivariées afin de pouvoir identifier plus finement les caractéristiques des Iris de Lyon.

3.3. Les transformations de l'espace au cours du temps

Afin de déterminer les caractéristiques socio-économiques des espaces et analyser leurs évolutions dans le temps, nous avons cherché à cartographier les dynamiques spatiales de la transformation des Iris de Lyon et voir quelle place occupent les quartiers anciens dans ces dynamiques. Pour ce faire, nous avons réalisé une typologie des Iris de Lyon selon les caractéristiques sociales des habitants et les caractéristiques des logements. Cinq années de recensement ont été analysées : 1990, 1999, 2006, 2011 et 2015. Nous avons opté pour 2006 et 2011, car 2006 correspond au premier recensement rénové diffusé après celui de 1999. L'Insee préconise de respecter un pas de 5 ans pour effectuer des évolutions, ce qui explique le choix de 2011. Cette préconisation n'est pas respectée pour la dernière date étudiée, car les données de 2016 ne sont pas encore diffusées au moment où les traitements sont entrepris. Cependant, nous nous situons dans un environnement urbain très dense, aussi l'effet d'échantillonnage est beaucoup moins important que dans un milieu rural et périurbain. De plus, notre importante connaissance du terrain peut nous permettre d'expliquer d'importants changements entre les deux dates, par exemple dans les zones à forte reconversion urbaine.

Nous avons choisi de synthétiser nos données à l'aide d'une Analyse en Composante principale (ACP) (voir en annexe 8 la projection des variables sur les deux premiers axes) et de construire des catégories à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Les calculs ont été réalisés sur l'ensemble des cinq années de recensement conjointement. De cette façon, les résultats obtenus pour chacune de nos quatre années sont directement comparables, nous permettant ainsi de suivre l'évolution de nos Iris dans le temps. Le choix des variables a été en partie limité par la disponibilité des données présentes dans les quatre recensements et pouvant être comparées. Au total, ce sont tout de même 14 variables qui ont été sélectionnées, celles

ayant le plus contribué à l'analyse après la réalisation de plusieurs ACP. Le modèle présenté vise la parcimonie, nous proposons plus loin un modèle plus compliqué.

Toutes ces données ont été transformées en pourcentage puis standardisées (centrées-réduites) afin de les rendre comparables entre elles. Le tableau ci-dessous référence les variables utilisées (voir en annexe 9 le dictionnaire des données mobilisées et leurs sources).

Caractéristiques sociales	Caractéristiques économiques	Caractéristiques des logements
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme bas • Diplôme haut • CAP-BEP • Cadres et Professions intellectuelles supérieures • Professions intermédiaires • Employés • Ouvriers • Étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs occupés à Temps Partiel • Salariés en emploi précaire • Chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • Logements construits avant 1948 • Propriétaires • Logement HLM

*Tableau 3 : Variables sélectionnées pour l'analyse temporelle des Iris de Lyon
Auteur : Camille Michel, 2018*

La CAH permet d'obtenir des classes distinctes renseignant sur les inégalités existantes entre les Iris à partir de leurs niveaux de pauvreté. Effectivement, à partir des données sélectionnées relatives aux conditions de vie sociales des habitants, nous pouvons obtenir des informations sur les niveaux de vie de la population. Nous nous situons ici dans une approche multidimensionnelle de la pauvreté, où sa mesure s'effectue non pas uniquement à travers les revenus, mais par les conditions de vie.

Nous obtenons ainsi sept classes au profil différent, allant des Iris les plus favorisés aux Iris les plus défavorisés. Trois figures illustrant nos résultats se suivent ci-dessous : le profil de nos classes (voir en annexe 10 le profil détaillé de chaque classe), la représentation graphique de l'ACP sur les Iris, et la représentation cartographique des sept classes qui montre les changements dans la ville en l'espace d'une vingtaine d'années.

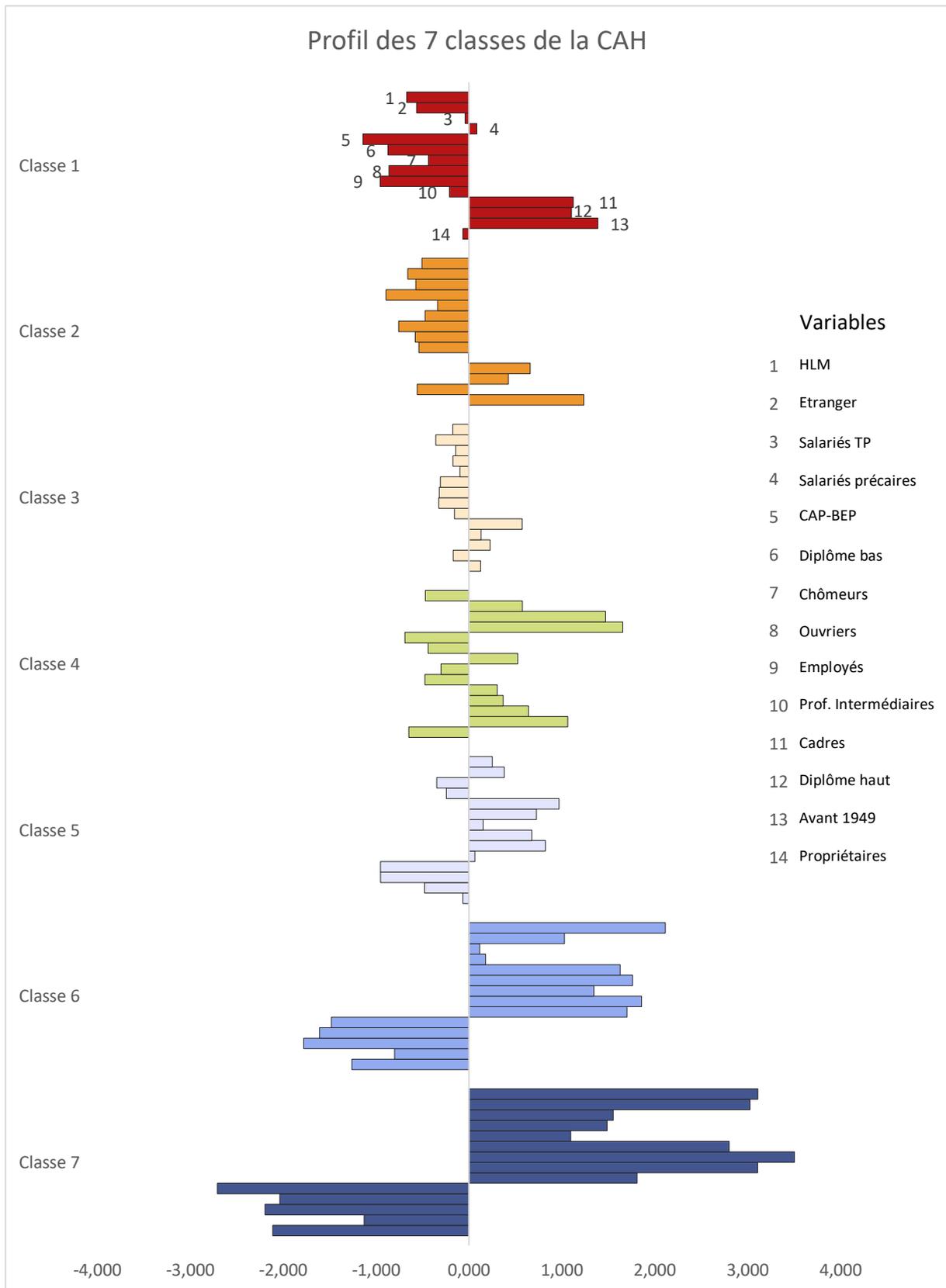


Figure 26 : Profil des 7 classes de la CAH
Auteur : Camille Michel, 2019

La première classe intitulée « *Iris d'habitat ancien, population très favorisée* » regroupe les Iris où les logements font partie des plus anciens de la ville et dont la situation socio-économique des résidents est très favorable. Il s'agit en effet de quartiers anciens habités par une population très aisée où l'on retrouve le plus de cadres et de hauts diplômés.

La deuxième classe appelée « *Iris de classes favorisées et moyennes* » fait référence à des quartiers habités par des populations en situation favorable. On y retrouve une majorité de cadres et de hauts diplômés, ainsi que de très nombreux propriétaires.

La troisième classe nommée « *Iris mixtes, classes moyennes et supérieures* » constitue la classe qui concentre le plus d'Iris de l'analyse. Le profil des habitants est composé majoritairement de professions intermédiaires, puis de cadres. Les niveaux de diplôme sont principalement haut. Ce sont des quartiers où les habitants sont souvent propriétaires de leur logement. La situation socio-économique est en moyenne plutôt favorable.

La quatrième classe intitulée « *Iris de type quartiers anciens, population hétérogène* » regroupe des quartiers d'habitat ancien, initialement ouvrier et populaire. Le profil de la population vivant dans ces quartiers présente de fortes hétérogénéités. Les diplômés sont principalement hauts et les cadres et professions intermédiaires sont assez proches. Les actifs sont très souvent en emploi précaire et en temps partiel ; les chômeurs sont également nombreux. La population d'origine étrangère est également très présente.

La cinquième classe « *Iris mixtes, classes moyennes et basses* », est formée d'Iris dont la population est peu diplômée (principalement de niveau CAP-BEP), et formée principalement d'employés et d'ouvriers. Les cadres sont très peu présents ainsi que les professions intermédiaires. La situation face à l'emploi reste favorable (peu de chômeurs et de salariés précaires et à temps partiel).

La sixième classe dénommée « *Iris de logements sociaux, difficultés sociales* » est composée d'Iris où la population est sans diplôme ou de niveau CAP-BEP, et où les employés et ouvriers sont surreprésentés à l'inverse des cadres et professions intermédiaires. Les chômeurs et populations d'origine étrangère sont également très présents. Le parc de logement est constitué en grande partie par des HLM.

La septième classe appelée « *Quartiers de logements sociaux, très grandes difficultés sociales* », concentre les Iris où la situation socio-économique est très défavorable, avec peu d'hétérogénéité dans la population. Les habitants sont très peu diplômés (majoritairement sans

diplômes ou au maximum le brevet des collèges) et sont principalement ouvriers, puis employés. Les chômeurs sont très présents ainsi que les actifs en temps partiel ou en emploi précaire. Les populations d'origine étrangère sont également très nombreuses. Les logements sont caractérisés par la très forte proportion d'HLM.

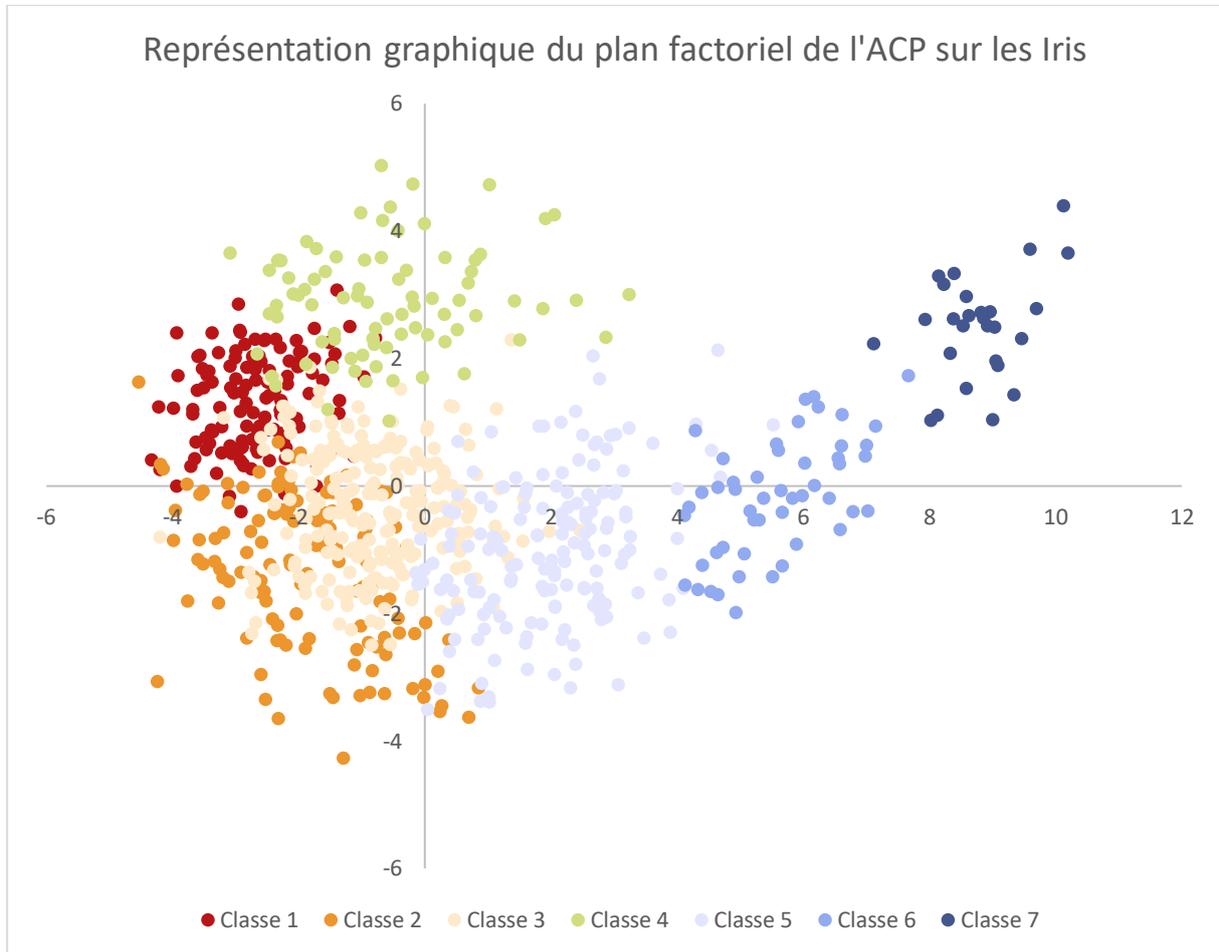
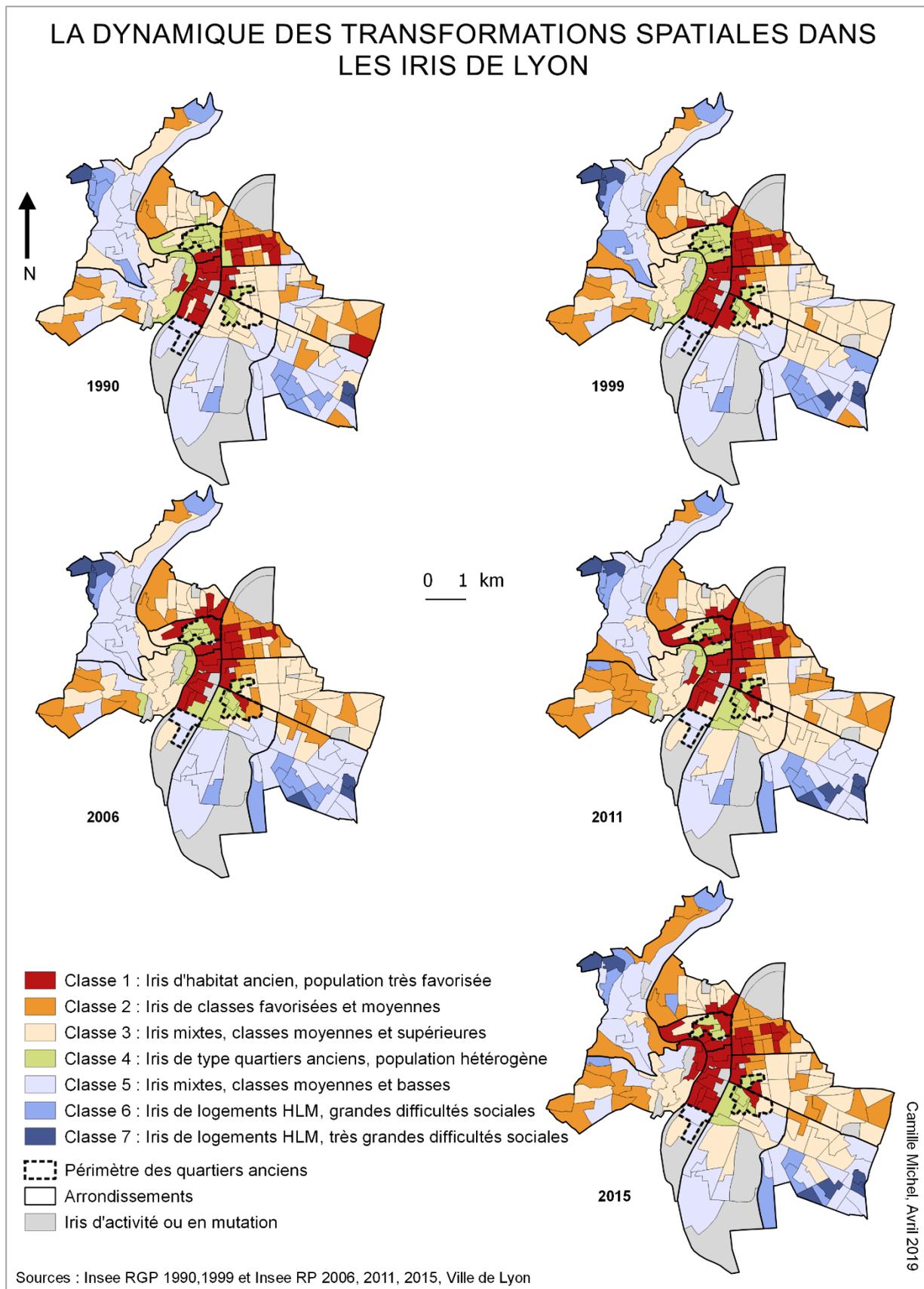


Figure 27 : Représentation graphique du plan factoriel de l'ACP sur les Iris
Auteur : Camille Michel, 2019



Carte 10 : La dynamique des évolutions spatiales des Iris de Lyon

Ces cinq cartes nous permettent ainsi d’appréhender les dynamiques de transformations d’un point de vue spatial. Ainsi, nous pouvons constater l’émergence d’une structure spatiale qui se renforce avec le temps : les Iris avec une population aisée se concentrent dans le 6^{ème} arrondissement, sur la presqu’île ainsi que sur les berges du Rhône et de la Saône. Inversement, les zones périphériques de Lyon accueillent les populations les plus défavorisées, en particulier dans les territoires de la politique de la ville. Cette organisation se maintient dans le temps : les secteurs les plus défavorisés restent identiques en l’espace de 25 ans. En revanche, nous pouvons observer qu’une catégorie évolue plus fortement dans le temps ; il s’agit de la classe verte qui fait ressortir de l’analyse statistique nos quartiers anciens. Nous voyons en effet cette classe se réduire au cours du temps : en 1990 dix-huit Iris de Lyon présentent ce profil alors qu’ils ne sont plus que douze en 2015⁴¹. Par ailleurs, les secteurs limitrophes à ces quartiers anciens évoluent également, ces derniers semblant « encerclés » par des Iris au profil social supérieur.

Cette analyse et sa représentation cartographique nous permettent ainsi d’appréhender la dynamique des transformations sociales et spatiales à Lyon. L’espace s’organise globalement selon une opposition nette entre le centre « riche » et la périphérie « pauvre ». Ces secteurs centraux favorisés sont également formés d’espaces distincts, anciennement des quartiers très populaires de la ville. Les mutations à l’œuvre dans la ville participent à la disparition de ces espaces dans un contexte d’attractivité du centre-ville de plus en plus fort. À travers cette cartographie que nous proposons, nous visualisons ainsi clairement le phénomène de gentrification présent dans la ville de Lyon. Les quartiers anciens représentent donc une catégorie spécifique d’un point de vue statistique, validant ainsi notre hypothèse qu’ils occupent une place particulière au sein de la ville.

⁴¹ La première typologie que nous avons réalisée suivant cette même méthode portait initialement sur quatre années de recensement : 1990, 1999, 2006 et 2011. Les mêmes variables étaient mobilisées (hormis les « CAP-BEP ») et nous pouvions distinguer plus finement les niveaux de diplômes, permettant ainsi pour la variable « diplôme haut » de considérer uniquement les diplômés de l’enseignement supérieur long (supérieur à Bac + 2). Les résultats cartographiques obtenus étaient alors plus probants concernant la catégorie représentant les quartiers anciens et leur diminution au cours du temps. En 1990 près d’une quinzaine d’Iris de Lyon présentent ce profil, et ils ne sont plus que six en 2011. C’est pourquoi nous avons mis en annexe 11 la carte issue de cette typologie temporelle sur quatre années. Celle-ci a été publiée dans un article de la revue *Espace, Population, Sociétés* (Michel, 2019).

Conclusion du chapitre 3

Lyon, ville bimillénaire et capitale des Gaules est riche d'une histoire mouvementée qui apporte des éléments de compréhension sur l'organisation actuelle de la commune. Sa position géographique de carrefour de plusieurs routes lui confère dès son origine une forte dimension commerciale. Son passé de ville de tradition industrielle, notamment avec la Fabrique de la soierie mais aussi l'industrie pharmaceutique et la construction automobile, a eu un impact sur la composition sociale des quartiers de la ville. Bien que la métropole lyonnaise possède toujours une spécificité industrielle, les activités économiques sont désormais dominées par le secteur tertiaire.

Les nombreuses évolutions physiques, économiques et démographiques qu'a connues la ville ont eu des conséquences au niveau de l'organisation sociale de l'espace. L'analyse de la dynamique des transformations sociales dans l'espace sur une temporalité de 25 ans, nous a permis de mettre en évidence l'existence d'une structure spatiale opposant le centre et la périphérie. Par ailleurs, elle a aussi révélé que les quartiers anciens identifiés au titre de la politique de la ville forment une catégorie spécifique d'un point de vue statistique. Ce sont ces quartiers qui tendent à se réduire au cours du temps. Nous visualisons ainsi le phénomène de gentrification présent dans la ville de Lyon.

Chapitre 4. La mesure des inégalités socio-économiques à Lyon

L'espace résidentiel de la commune de Lyon n'est pas homogène. Il existe en effet des espaces de forte polarisation sociale voisinant parfois avec des espaces de relative mixité : les disparités sociales sont plus marquées entre les arrondissements de Lyon et entre les grands secteurs de la proche banlieue qu'entre Lyon et l'ensemble du Grand Lyon (Authier et *al.*, 2010). De façon générale, « *la commune n'est plus considérée comme un espace "homogène", mais un espace différencié par des quartiers qui, eux-mêmes, se distinguent les uns des autres, par des concentrations différentes de populations selon les niveaux de vie et les structures sociales distinctes* » (Caubel, 2005, p.18). Effectivement, on observe au sein de l'espace lyonnais une opposition fortement marquée entre des secteurs favorisés et d'autres moins. Notre objectif ici est donc de mettre en évidence les inégalités sociales et spatiales en observant les structures urbaines et plus précisément leurs différenciations spatiales.

Cette partie est structurée en trois sous-parties, mobilisant différentes méthodologies : nous étudierons tout d'abord la répartition de la population dans la ville en utilisant une série de cartes thématiques, puis nous analyserons les disparités socio-économiques en mobilisant des méthodes de statistiques multivariées, enfin nous mobiliserons des données uniquement monétaires afin d'affiner notre étude à partir des disparités de revenu des ménages.

1. Analyse de la répartition de la population à Lyon : une inégale distribution des groupes sociaux

Nous nous situons ici dans la deuxième phase de notre analyse des Iris de Lyon (voir figure ci-après). L'objectif ici est de mettre en exergue les disparités sociales. Nous avons réalisé une série de cartographies sur différents indicateurs renseignant les configurations sociales de la ville, regroupées autour de trois thématiques : les caractéristiques des logements, du profil de la population et de l'activité des résidents. Notre objectif est ainsi de visualiser la répartition de la population selon les données observées et ainsi repérer les différences de localisation.

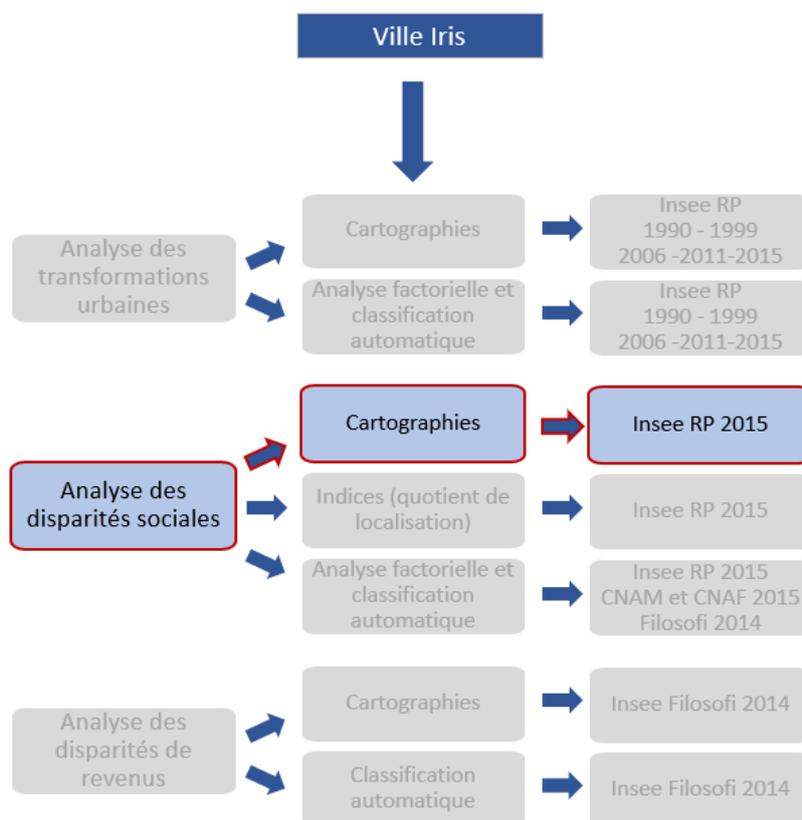
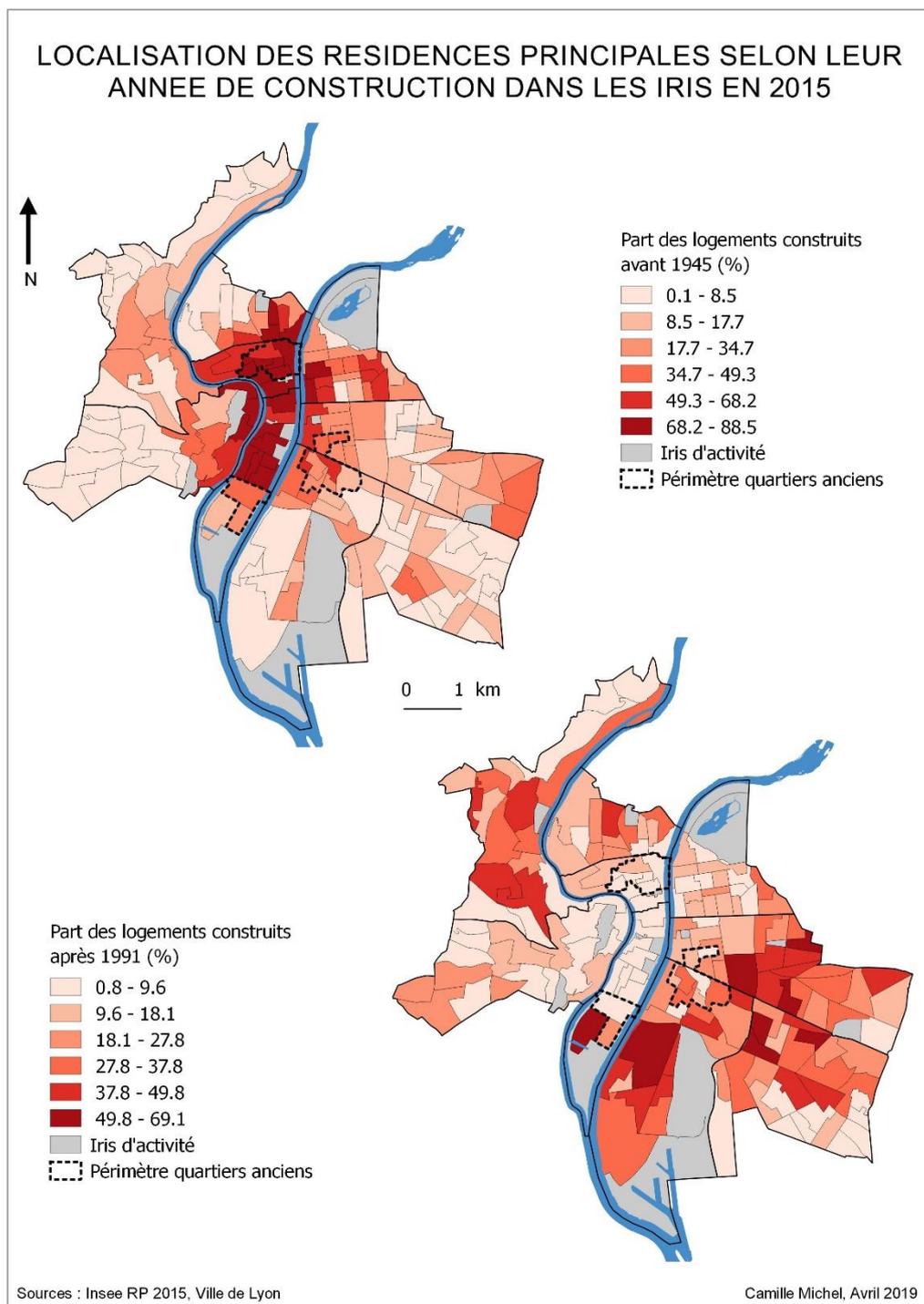


Figure 28 : Situation dans le schéma méthodologique
Auteur : Camille Michel, 2019

Nous avons réalisé l'ensemble de nos cartes selon un découpage en six classes. La discrétisation retenue pour l'ensemble des cartes est la méthode de classification de Jenks. Ce choix repose sur le fait que l'observation des distributions statistiques des variables n'a pas permis de se référer à des modèles standards de discrétisation. La méthode de Jenks permet de construire des classes cohérentes, qui maximise la variance inter-classe et minimise la variance intra-classe. Les cartes obtenues mettent donc en valeur la distribution de chacune des variables et ne doivent être comparées entre elle qu'avec précaution, les classes statistiques résultant des discrétisations n'étant pas similaires.

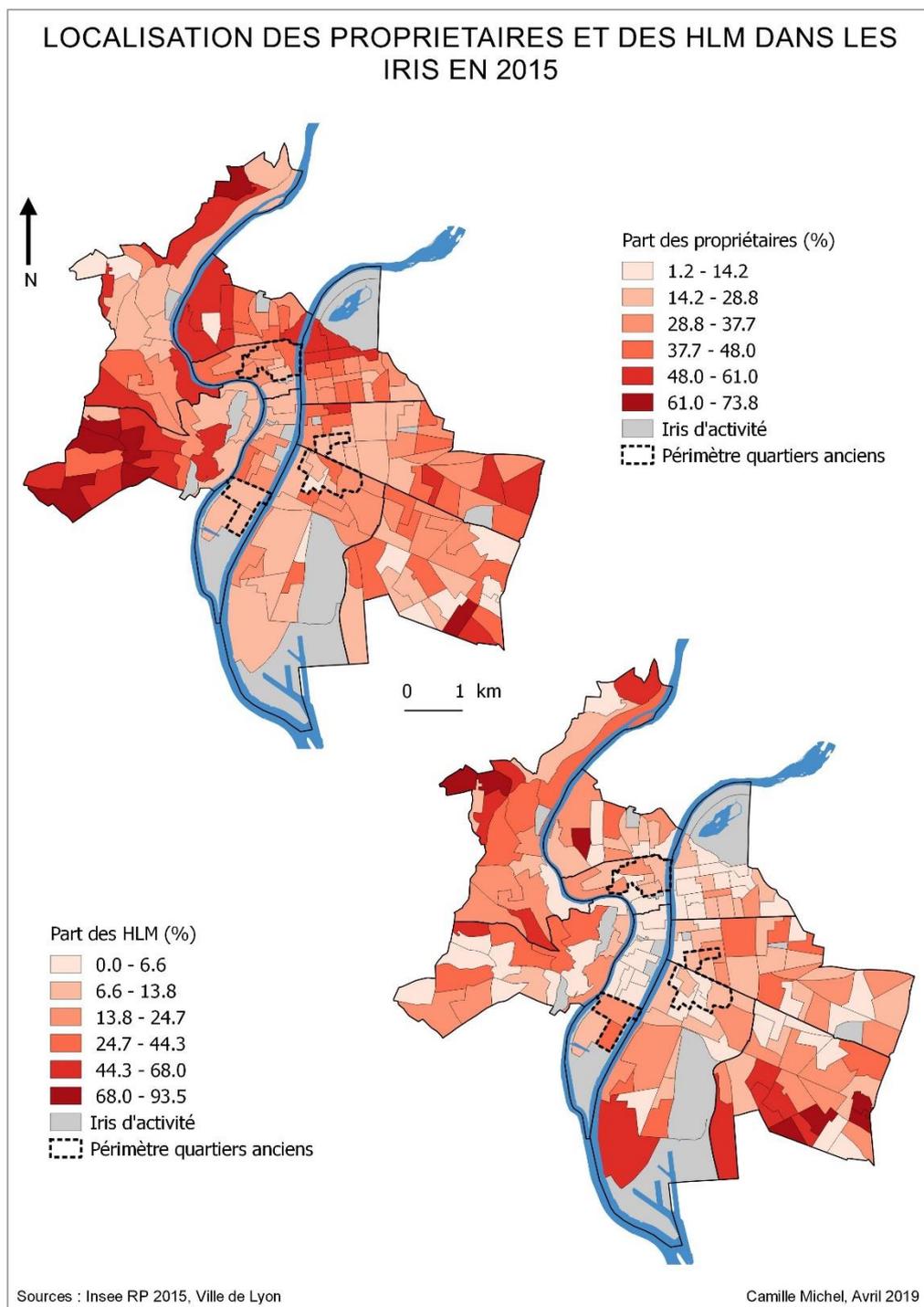
1.1.Caractéristiques des logements : ancienneté, statut d'occupation et taille

Les premières cartes réalisées renseignent le champ du parc de logement, et plus précisément les résidences principales. Nous avons commencé par cartographier l'ancienneté de construction des résidences principales autour de deux variables permettant de localiser les zones les plus anciennes et les zones les plus récentes : celles construites avant 1945 et celles construites après 1991.



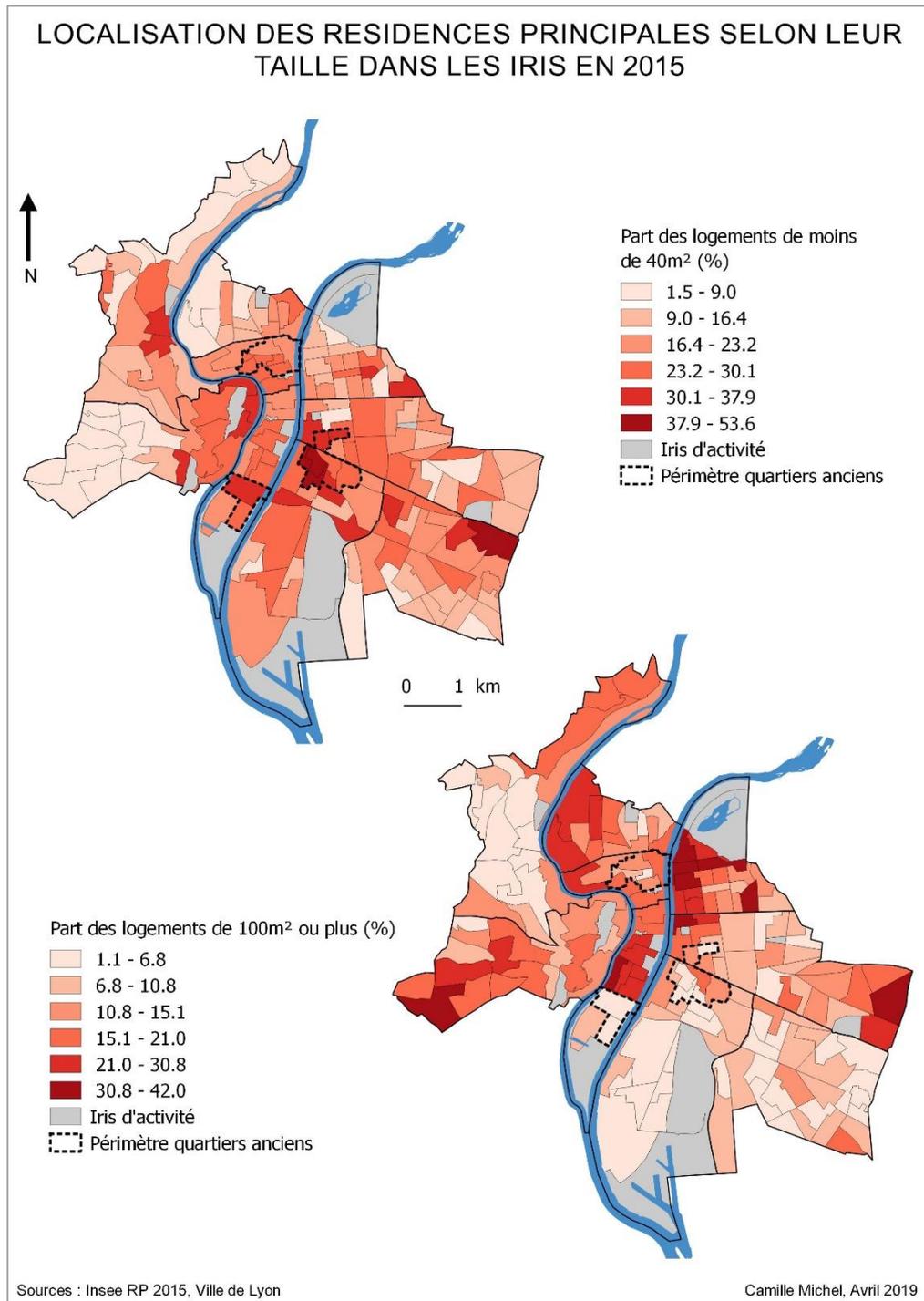
Carte 11 : Les résidences principales selon leur ancienneté de construction en 2015

Les constructions les plus anciennes se cantonnent au cœur de la presqu'île, entre la place Carnot et le haut des Pentes de la Croix-Rousse. Inversement, les plus récentes sont principalement localisées dans le 3^{ème} et le 8^{ème} arrondissement, ainsi que dans le sud du 7^{ème} arrondissement, où de grands projets d'aménagement urbain sont aujourd'hui en cours.



Carte 12 : Les statuts d'occupation dans les résidences principales en 2015

Les données renseignant les statuts d'occupation montrent des espaces très différenciés : les propriétaires sont fortement localisés dans le 5^{ème}, mais également dans une partie des 6^{ème} et 4^{ème} arrondissement. Les HLM quant à eux sont très regroupés dans quelques Iris des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, où l'on retrouve les quartiers prioritaires de la politique de la ville, tandis que le cœur de la presqu'île et le 6^{ème} arrondissement ont des taux très faibles.

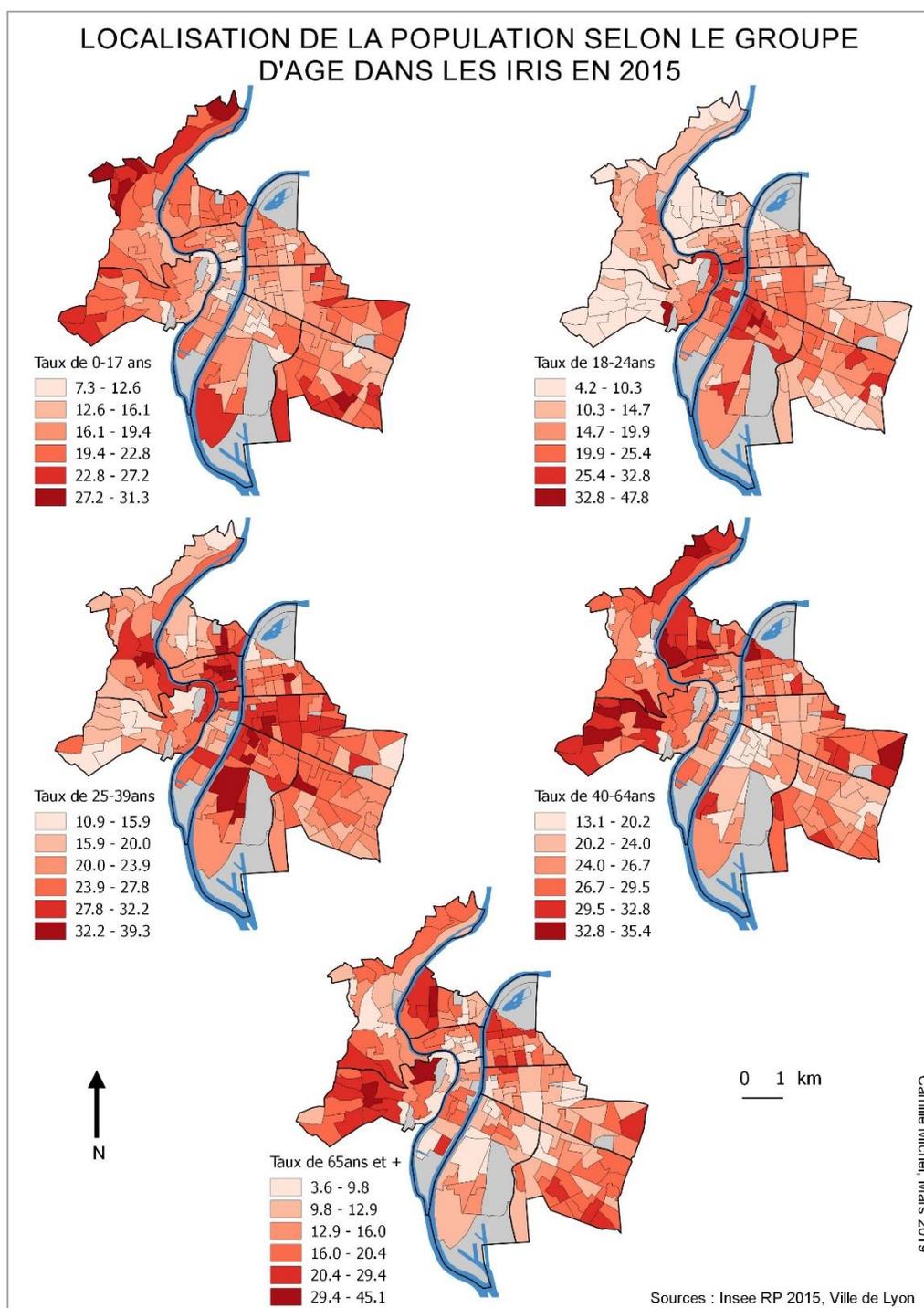


Carte 13 : Les résidences principales selon la taille des logements en 2015

Ces deux cartes sur la taille des logements nous montrent deux configurations opposées entre des secteurs comme le 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements avec très peu de logements de petite taille et au contraire de nombreux logements de plus de 100m² ; et des secteurs comme une grande partie du 9^{ème}, et les environs de la Guillotière avec de nombreux petits logements et très peu de grands logements.

1.2. Caractéristiques de la population : âges, diplômes et profil social

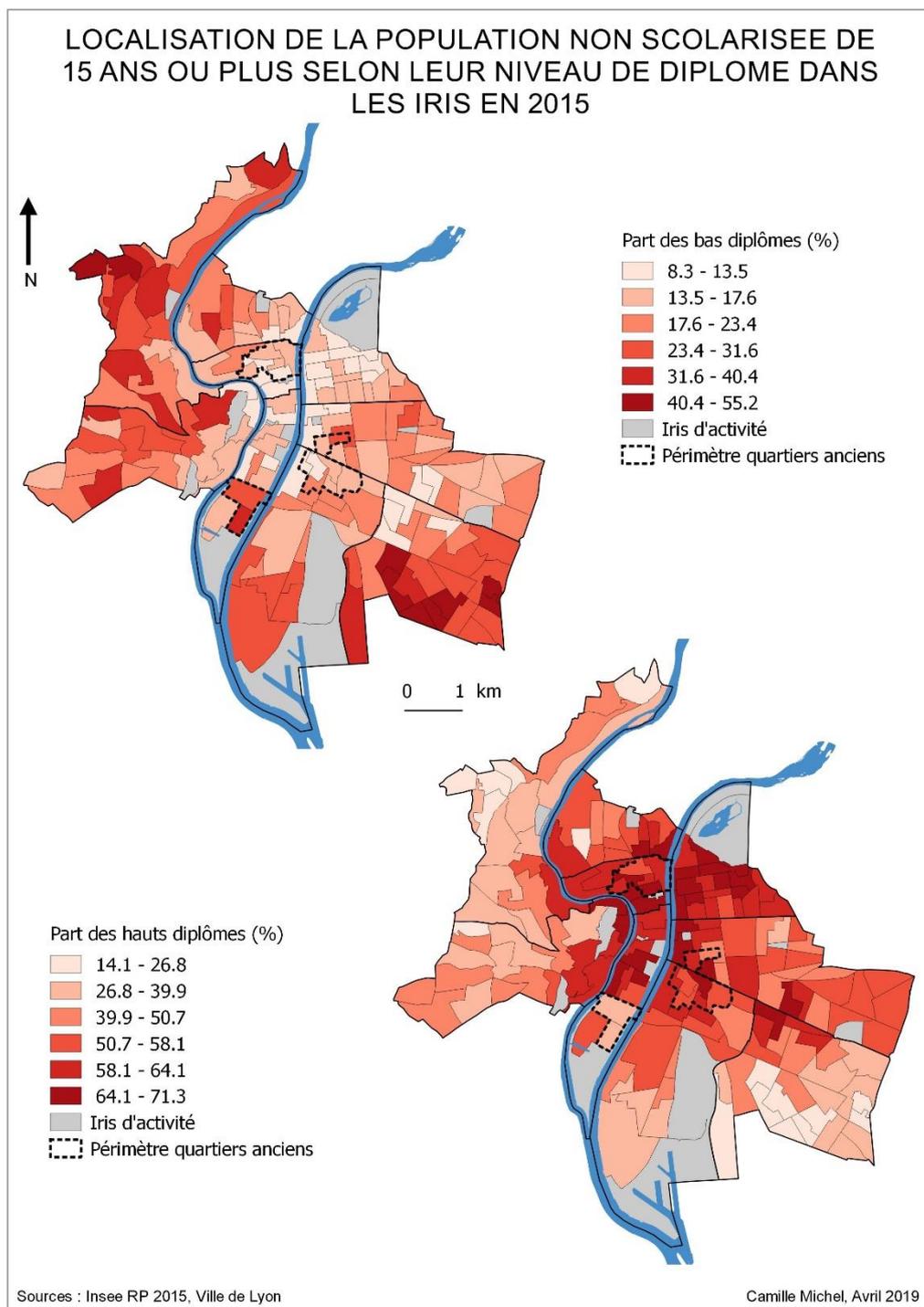
Cette deuxième série de cartes présente quelques grandes lignes du profil social des Iris. Nous commençons par les âges de la population résidente, répartis en cinq groupes.



Carte 14 : Localisation de la population selon les groupes d'âge

La localisation de la population selon les différents groupes d'âge n'est pas uniforme dans les Iris et nous donne des indications sur le cycle de vie. La population des enfants et mineurs se situe principalement dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissement et particulièrement dans les quartiers prioritaires, où les familles sont nombreuses, et les logements composés de grands appartements. De plus, ce sont les secteurs où les prix immobiliers restent moins élevés que dans le centre, permettant ainsi l'accès à des logements plus grands. Ils sont ensuite globalement présents sur l'ensemble des Iris, à part exception (notamment les Iris où l'on trouve de nombreux étudiants, les logements étant moins adaptés aux familles). La population jeune (18-24 ans) principalement composée d'étudiants se localise quant à elle exclusivement dans certaines zones de la ville : l'hypercentre (entre la place Bellecour et de l'hôtel de ville) et le Vieux-Lyon, où l'on trouve la majorité des lieux de sorties festives et de sorties culturelles, le long des berges du Rhône (entre le cours Gambetta et l'avenue Berthelot) où sont situés des équipements d'enseignements supérieurs ; mais aussi de manière plus dispersée dans certains Iris où sont localisés d'autres établissements d'enseignements supérieurs ou des cités universitaires (par exemple l'Iris Saint Irénée). La typologie des logements dans ces secteurs favorise également l'implantation de cette population. Les « jeunes » actifs (25-39 ans) semblent davantage présents dans les 1^{er}, 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, et très peu présents dans le 5^{ème} arrondissement. Ils se localisent donc en proximité directe de l'hypercentre, dans des secteurs de la ville où les services et commerces sont très nombreux. Les 40-64 ans se situent quant à eux majoritairement dans les 4^{ème}, 5^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Leur répartition se rapproche de celle des enfants et mineurs : prix et typologie des logements étant plus abordables et adaptés. Enfin, les personnes de plus de 65 ans sont localisées essentiellement dans le 5^{ème} arrondissement, où l'on trouve de nombreux établissements pour personnes âgées, puis le 6^{ème} arrondissement. Ils sont beaucoup moins présents dans les 1^{er}, 3^{ème} et 7^{ème} arrondissement.

La carte suivante présente les niveaux de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans ou plus. Deux niveaux sont utilisés : les bas diplômes formés par les titulaires d'aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges et les hauts diplômes formés par les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

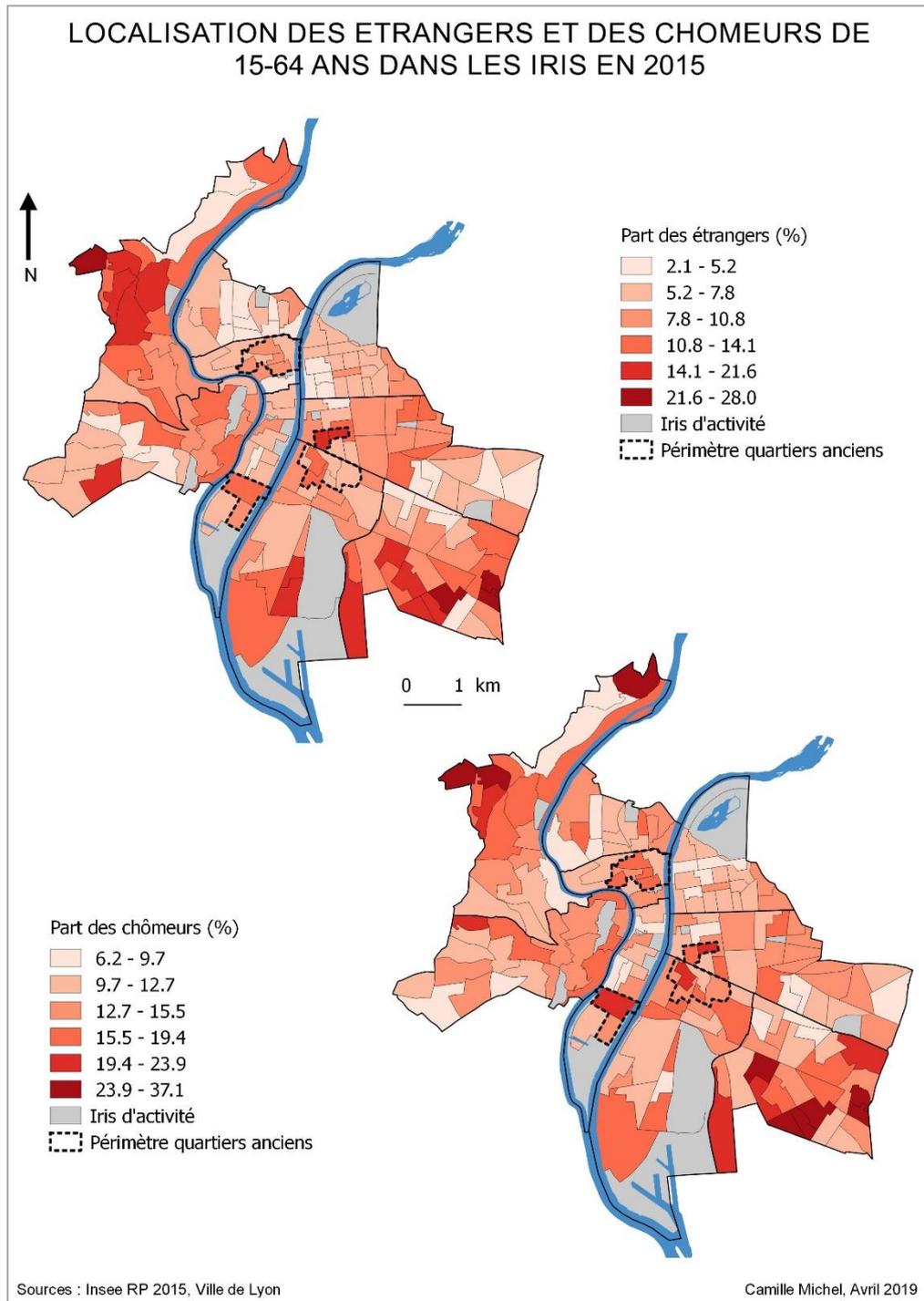


Carte 15 : Les niveaux de bas et haut diplômes de la population non scolarisée en 2015

Une forte opposition apparaît entre les secteurs centraux et périphériques. Le cœur de la presqu'île et le 6^{ème} arrondissement concentrent les plus forts taux de diplômés de l'enseignement supérieur tandis que les arrondissements du 8^{ème} et du 9^{ème} ont des taux très faibles et au contraire regroupent de nombreuses personnes ayant un bas diplôme. On peut faire ici un parallèle avec les niveaux de ressource. En effet, les personnes les moins diplômées ont généralement des niveaux de salaires moins élevés que les personnes diplômées, et habitent des

espaces où les loyers sont plus bas, à savoir les espaces périphériques. Les plus diplômés quant à eux, cherchent à occuper les espaces les plus centraux et en ont souvent les moyens financiers. Le 6^{ème} arrondissement est par exemple l'arrondissement où les professions médicales et les cadres d'entreprises sont très représentés.

Les cartes suivantes présentent deux autres données : le taux d'étrangers et le taux de chômeurs.



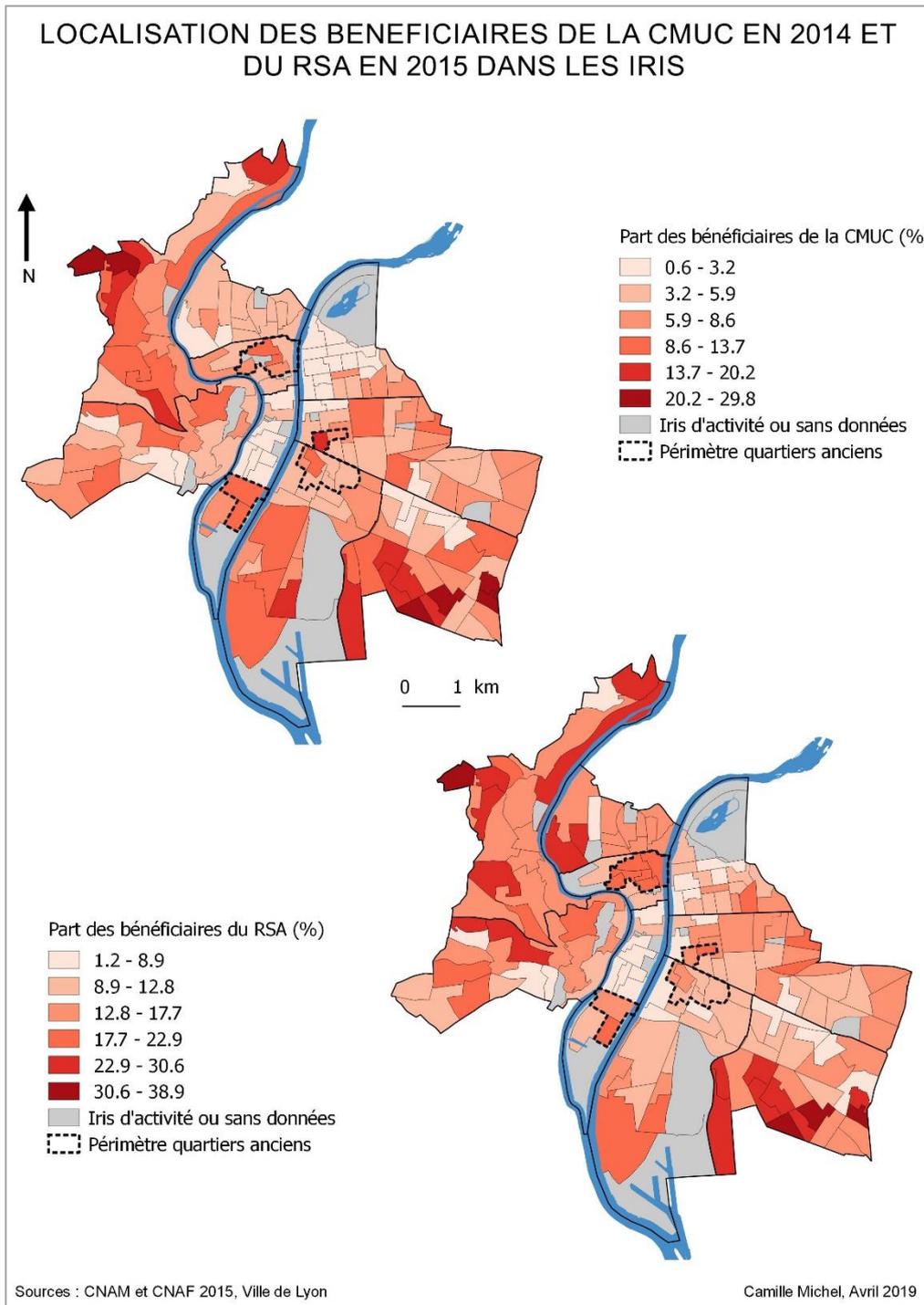
Carte 16 : Localisation de la population étrangère et des chômeurs en 2015

Pour rappel, la population étrangère correspond ici à celle définie comme telle par l'Insee : « *Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs isolés notamment)* »⁴².

Sur la carte, on peut deviner une corrélation entre le taux d'étrangers et de chômeurs : les espaces qui concentrent le plus de populations étrangères correspondent également à ceux qui concentrent le plus de chômeurs. Ces populations partagent avec les populations peu diplômés les espaces périphériques, et les quartiers prioritaires. On observe également de façon ponctuelle des zones plus centrales avec des concentrations importantes, qui correspondent aux quartiers anciens que nous traiterons par la suite.

Les deux données présentées ensuite renseignent les taux de population bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Le RSA permet d'assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu et la CMU-C permet d'avoir une protection complémentaire santé gratuite, selon les conditions de ressource. Ainsi, ces deux indicateurs nous permettent d'appréhender les difficultés socio-économiques de la population.

⁴² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1198>



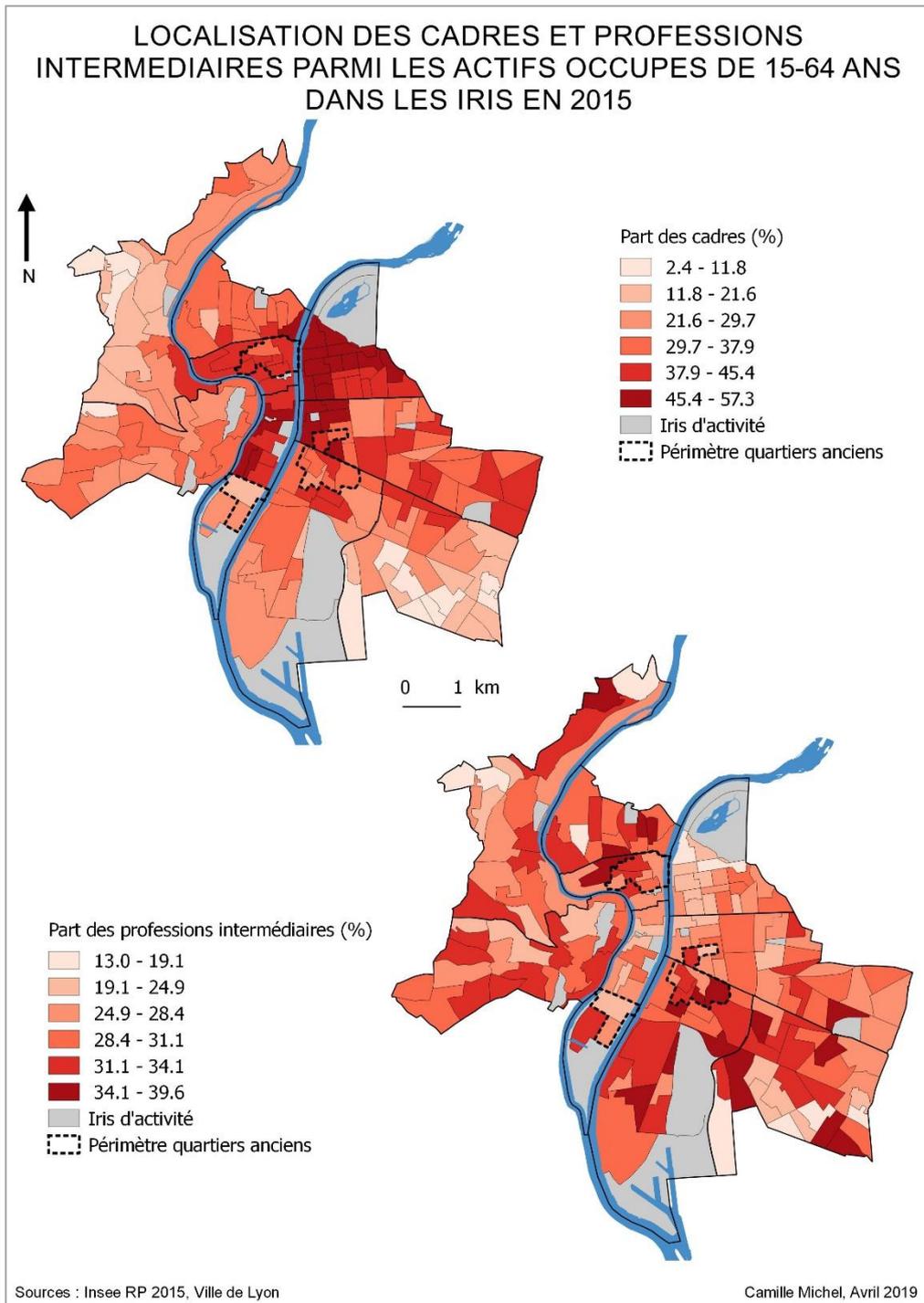
Carte 17 : Les bénéficiaires du RSA et de la CMUC en 2015

Concernant ces deux variables, l'organisation de la ville semble répondre à la même logique que précédemment, avec une distinction centre/périphérie ainsi que la présence de secteurs très localisés. La population qui présente des difficultés socio-économiques est fortement localisée dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissement ainsi que dans certains Iris des 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements et dans les quartiers anciens.

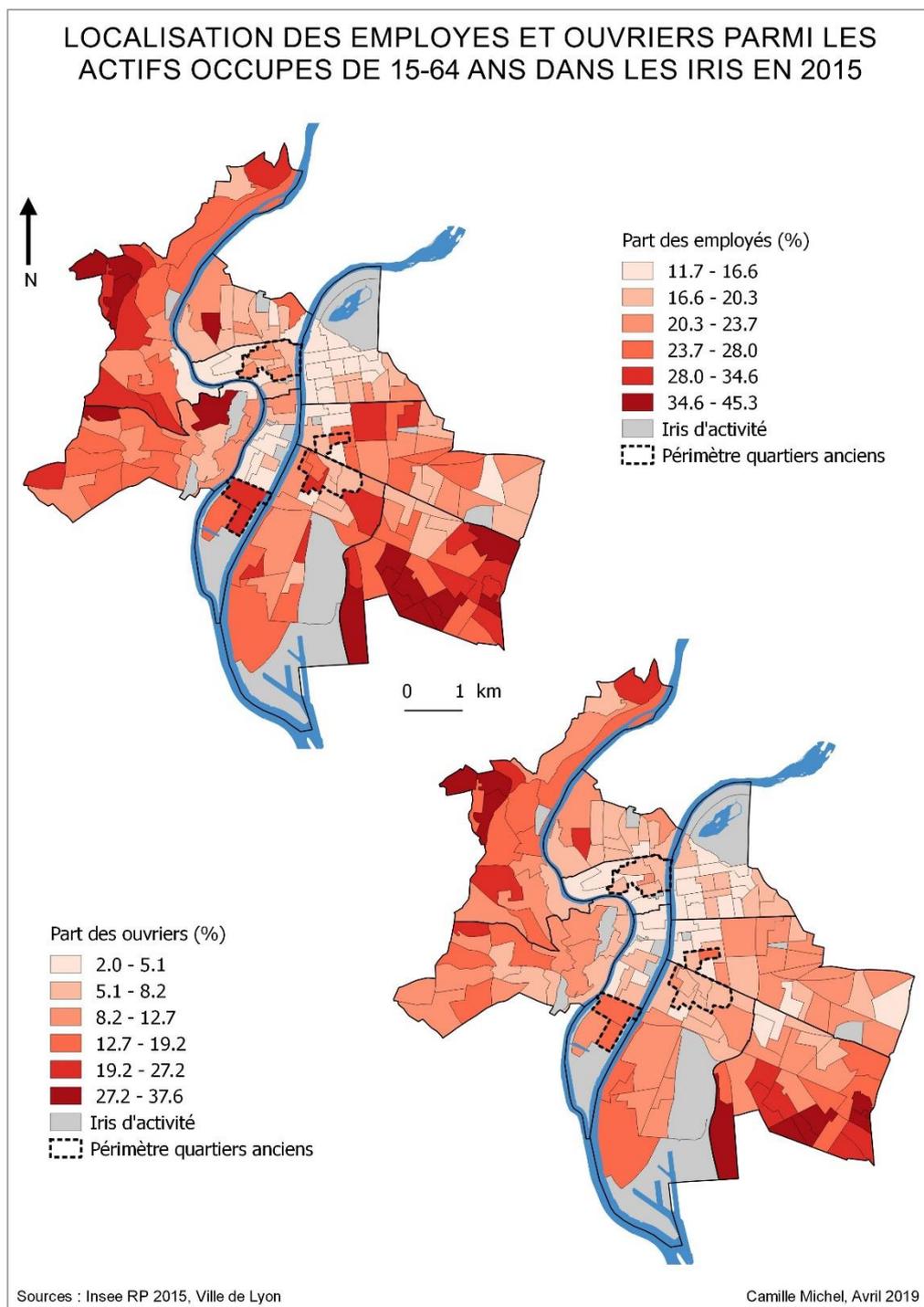
1.3. Caractéristiques de l'activité : catégories socioprofessionnelles et types d'emplois

Pour finir notre série de cartes montrant la division de l'espace à Lyon, nous nous sommes intéressés à l'activité des résidents. Deux groupes de variables ont été représentés : les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de la population active en emploi âgée entre 15 et 64 ans, ainsi que le type de contrat.

Sur les six PCS présentes dans le recensement, nous en avons utilisé seulement quatre. Nous avons retiré les agriculteurs exploitants, très peu présents dans un environnement très urbain (leur taux est quasiment nul), ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. En effet, le taux à l'échelle de la ville est seulement de 4,5%. De plus, un seul Iris comporte un taux inférieur à 1% et seulement trois Iris ont un taux compris entre 10% et 11%, le pourcentage maximal (tous situés dans le 6^{ème} arrondissement). C'est pourquoi il nous a semblé peu pertinent de représenter la variable à l'échelle des Iris ; les taux et effectifs étant très faibles. Sont donc représentés dans les deux cartes qui suivent les cadres et professions intellectuelles supérieures (pour lesquels nous utilisons seulement le nom de « cadres » par simplicité) avec les professions intermédiaires, puis les employés avec les ouvriers.



Carte 18 : Localisation des cadres et professions intermédiaires en 2015

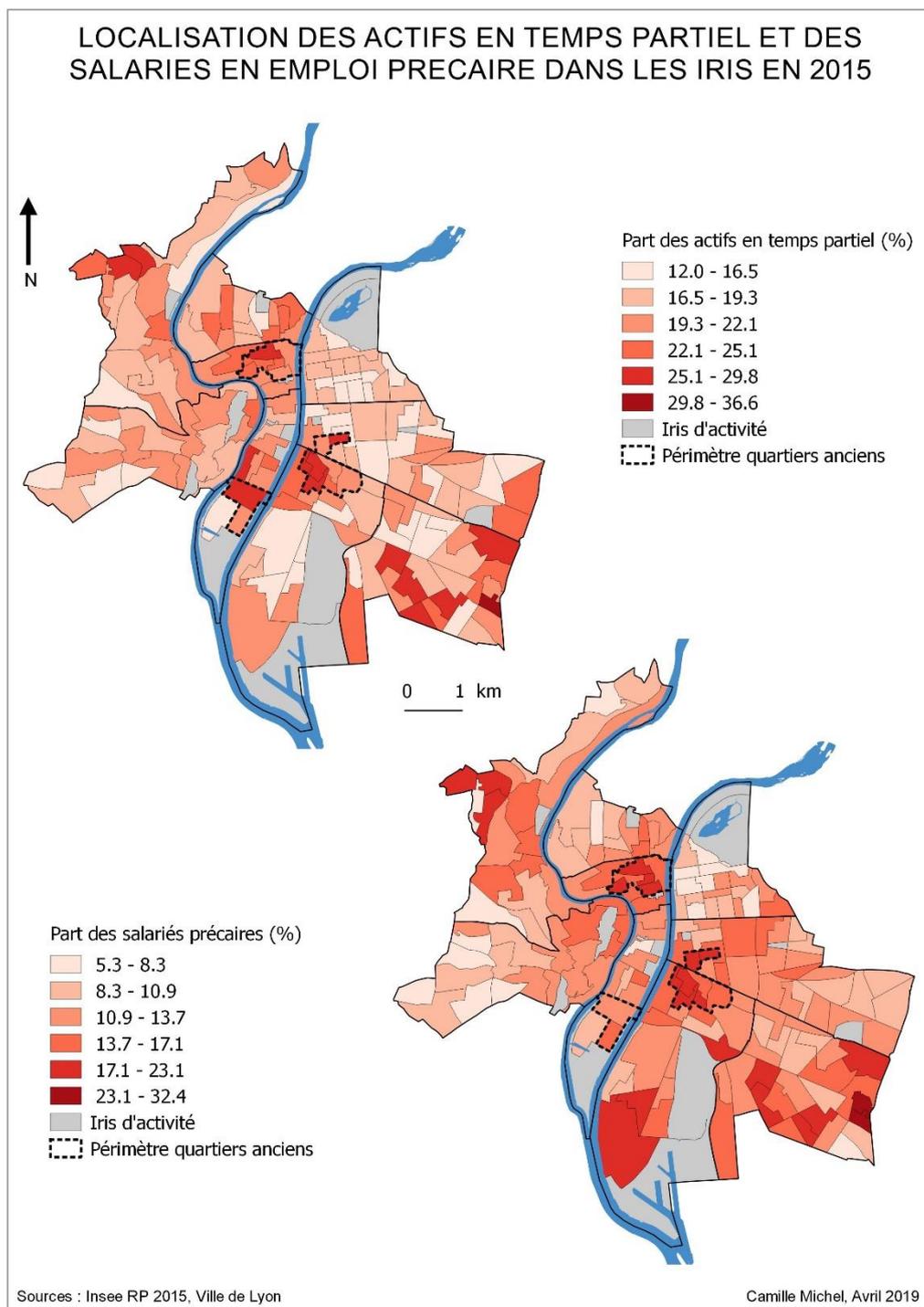


Carte 19 : Localisation des employés et des ouvriers en 2015

L'organisation spatiale des cadres montre une division très nette de l'espace. L'ensemble du 6^{ème} arrondissement ainsi qu'une partie de la presqu'île concentrent la majeure partie des cadres, et plus l'on s'éloigne de ces secteurs plus les taux sont faibles : le minimum, 2,4% de cadres se situe dans un Iris du 8^{ème} arrondissement et le maximum, 57,3% se situe dans un Iris du 6^{ème}. La répartition des professions intermédiaires semble davantage dispersée : on distingue des

secteurs où les taux sont élevés, mais de façon diffuse, principalement dans des Iris du 7^{ème} et 8^{ème} arrondissement ; ainsi que des zones où il y en a peu, comme dans le 6^{ème} arrondissement. Tout comme la répartition des cadres, celle des employés et des ouvriers montre une répartition spatialement structurée avec l'opposition que l'on retrouve souvent entre le cœur de la presqu'île ainsi que le 6^{ème} arrondissement et les secteurs plus périphériques (8^{ème} et 9^{ème} arrondissements). On remarque bien que les employés et ouvriers sont beaucoup moins présents dans les 2^{ème} et 6^{ème} arrondissements à contrario des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

La carte qui suit présente deux variables décrivant le type de contrat : les actifs à temps partiel de plus de 15 ans et les salariés en emploi précaire. Cette dernière donnée est issue d'un regroupement entre trois variables : les salariés en contrat à durée déterminée, les salariés intérimaires et les salariés en emploi aidés.



Carte 20 : Localisation des actifs à temps partiel et des salariés en emploi précaire

Ces deux cartes mettent en exergue l'existence de secteurs très localisés qui concentrent les actifs à temps partiel et les salariés en emploi précaire. Ces secteurs sont situés principalement dans des Iris des quartiers prioritaires : États-Unis et Mermoz (8^{ème} arrondissement), Duchère (9^{ème} arrondissement), ainsi que les quartiers anciens des Pentes de la Croix-Rousse et de Moncey - Voltaire - La Guillotière. Concernant les salariées précaires, on observe également d'autres secteurs comme le sud du 7^{ème} arrondissement.

Cette approche via une série de carte sur la répartition de la population dans les Iris de Lyon nous donne des premiers éléments sur les différenciations sociales de l'espace. La configuration urbaine de la ville présente d'importantes disparités avec la présence de secteurs très marqués socialement et une importante opposition entre les quartiers centraux (cœur de la presqu'île et 6^{ème} arrondissement) et les zones plus éloignées (8^{ème} et 9^{ème} arrondissements). Cette lecture se fait donc par l'analyse d'une succession de cartes et nous permet seulement d'avoir une vision d'ensemble succincte. C'est pourquoi, afin de mieux appréhender les structures de la division sociale et spatiale et synthétiser ces cartes, nous avons complété cette approche par des méthodes statistiques multivariées afin de réaliser une typologie des Iris de Lyon.

2. Analyse des disparités socio-économiques dans les Iris de Lyon

Comme l'illustre la figure ci-dessous, nous nous situons ici dans la deuxième partie de notre analyse des disparités sociales.

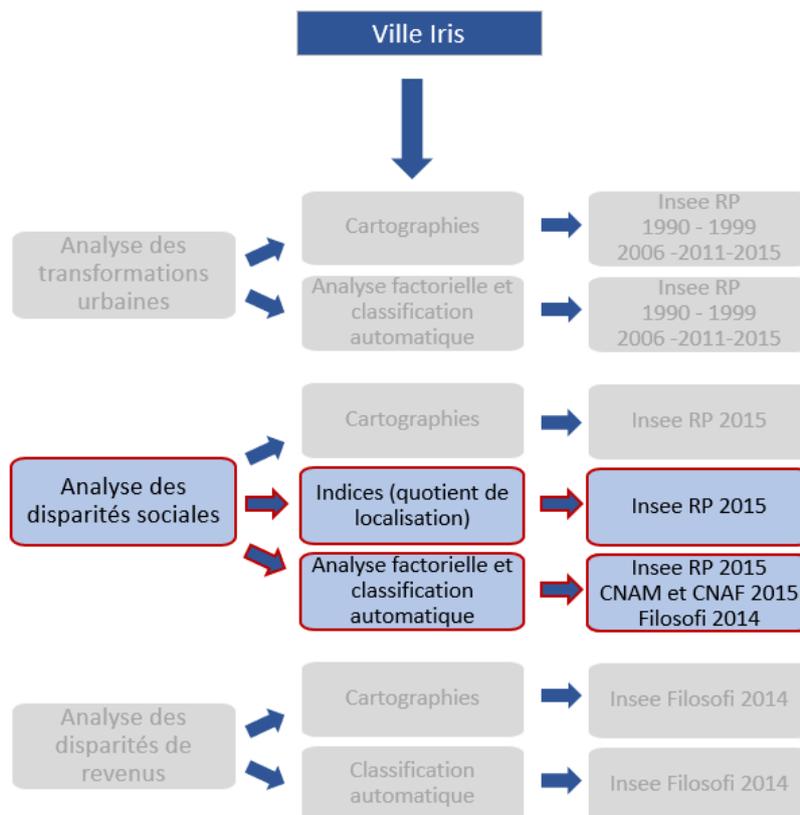


Figure 29 : Situation dans le schéma méthodologique
Auteur : Camille Michel, 2019

Notre analyse se poursuit avec l'utilisation de trois méthodes de traitement des données : le calcul et la représentation cartographique de quotients de localisation et la combinaison d'une analyse en composante principale (ACP) et d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Notre objectif est de mettre en évidence l'organisation de l'espace urbain et de décrire l'espace dans lequel réside la population.

Nous proposons dans un premier temps de calculer des quotients de localisation. Leur représentation cartographique nous permet de mettre en évidence la division sociale de l'espace en localisant la surreprésentation ou la sous-représentation des groupes dans la ville. Cela nous permettra de cartographier les inégalités en localisant les différents groupes étudiés selon leur concentration dans la ville. Après cette cartographie d'indices, notre analyse sera ensuite affinée par une cartographie multivariée des Iris de Lyon. Nous réaliserons une typologie des Iris de Lyon à l'aide d'une ACP suivie d'une CAH.

2.1. Quotient de localisation

Nous cherchons ici à étudier la distribution des groupes de population dans la ville. L'objectif est de localiser la surreprésentation ou la sous-représentation d'un groupe dans les unités spatiales en mobilisant le quotient de localisation. Le quotient de localisation trouve son origine dans des travaux datant de la première moitié du XX^e siècle. Dans un article publié en 1936, Edgar Hoover (1936) s'intéresse au développement d'outils d'analyse, et met en place le « coefficient of localization » pour étudier la question de la localisation industrielle. Une dizaine d'années plus tard, d'autres indices pouvant expliquer les divers types de répartition spatiale des industries sont mis en place par Philip Sargant Florence (1948). Une évaluation de ces indices est d'ailleurs effectuée dès 1957 par Wilbur R. Thompson (1957), pointant leur faiblesse et l'importance de développer des indices plus « puissants ». Effectivement, si les premiers indices de ségrégation développés aux États-Unis ne prenaient pas en compte la répartition spatiale de la population étudiée, la dimension spatiale est cependant indispensable à ce type d'études (Duncan et Duncan, 1955).

Le quotient de localisation utilisé ici a été proposé par Walter Isard (1960) ; il s'agit d'un indicateur de concentration. Il permet de repérer la surreprésentation et la sous-représentation d'un groupe dans la ville. Il qualifie ainsi la proportion du groupe dans chaque Iris par rapport à la proportion du groupe dans l'ensemble de la ville (il exprime donc un rapport de taux). Plus précisément, il donne une information sur le degré de concentration d'un groupe par rapport à

une population et est issu du rapport entre la proportion du groupe dans l'unité spatiale et la proportion du groupe dans la ville (Hoover, 1936 ; Apparicio, 2000 ; Séguin et *al.*, 2013). Cet indice a pour avantage de pouvoir être cartographié ce qui n'est pas le cas des autres indices de ségrégation (indices d'égalité, d'exposition, de concentration, de regroupement, de centralisation...). Nous avons donc calculé les quotients de localisation sur 22 variables donnant des caractéristiques socio-économiques des Iris et réalisé les cartes associées. Nous présentons ci-dessous une sélection de cartes les plus illustratives (voir en annexe 12 l'ensemble de ces cartes). Les calculs ont été effectués à partir de l'application Géo-Ségrégation Analyzer⁴³.

L'interprétation des résultats obtenus pour chaque variable se lit de la façon suivante : un résultat inférieur à 1 indique que le groupe dans l'unité spatiale est moins concentré qu'en moyenne dans la ville (sous-représentation), s'il est supérieur à 1 le groupe dans l'unité spatiale est plus concentré qu'en moyenne à l'échelle de la ville (surreprésentation). Pour un résultat égal à 1, la concentration du groupe dans l'unité spatiale est égale à la moyenne de la ville. Nous avons choisi pour chaque carte une discrétisation en 5 classes avec le découpage suivant :

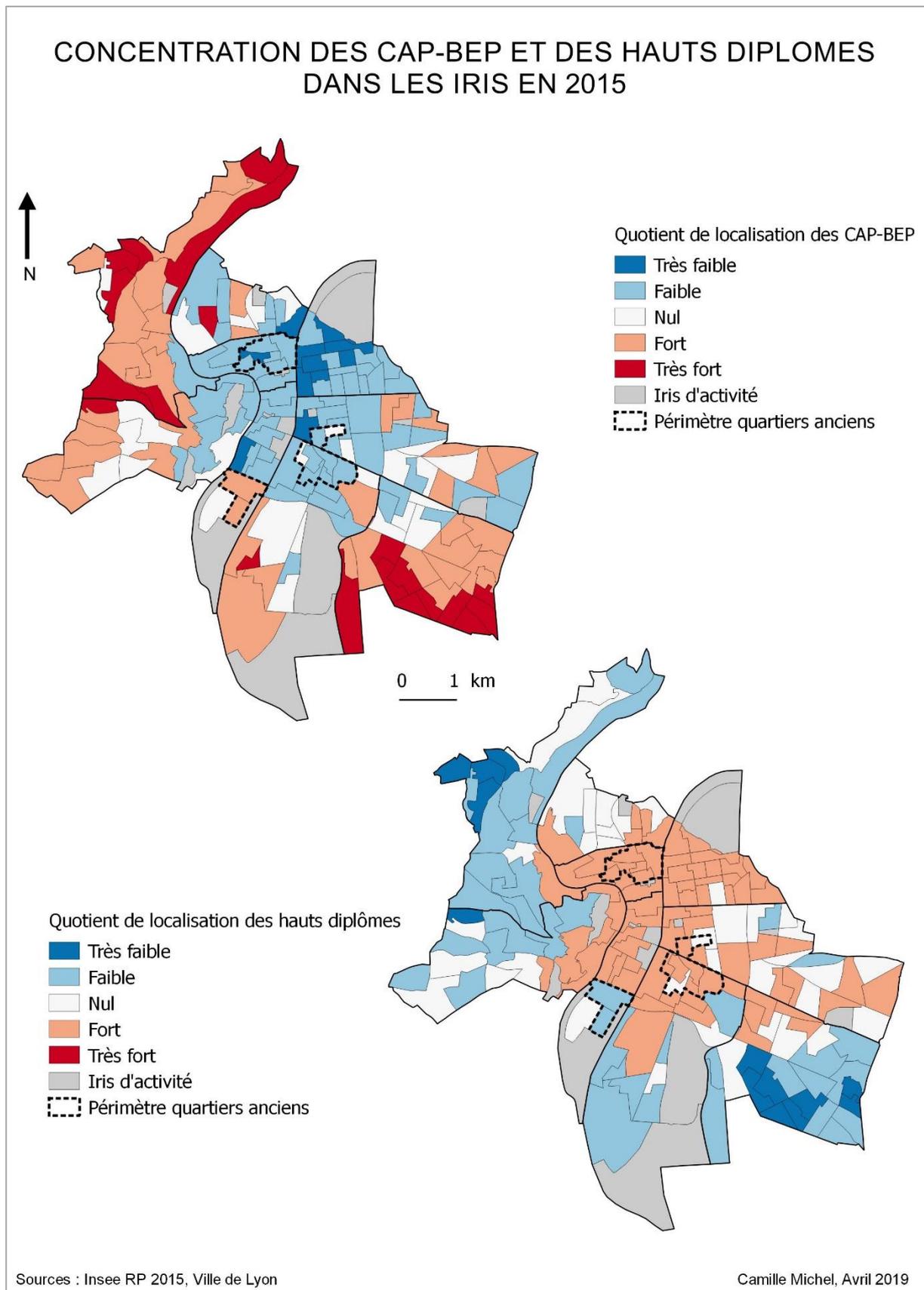
- Très faible = [min – 0,5⁴⁴[
- Faible = [0,5 – 0,9[
- Nul = [0,9 – 1,1[
- Fort = [1,1 – 1,5⁴⁵[
- Très fort = [1,5 – max]

⁴³ Logiciel Open Source dédié au calcul des indices de ségrégation résidentielle :

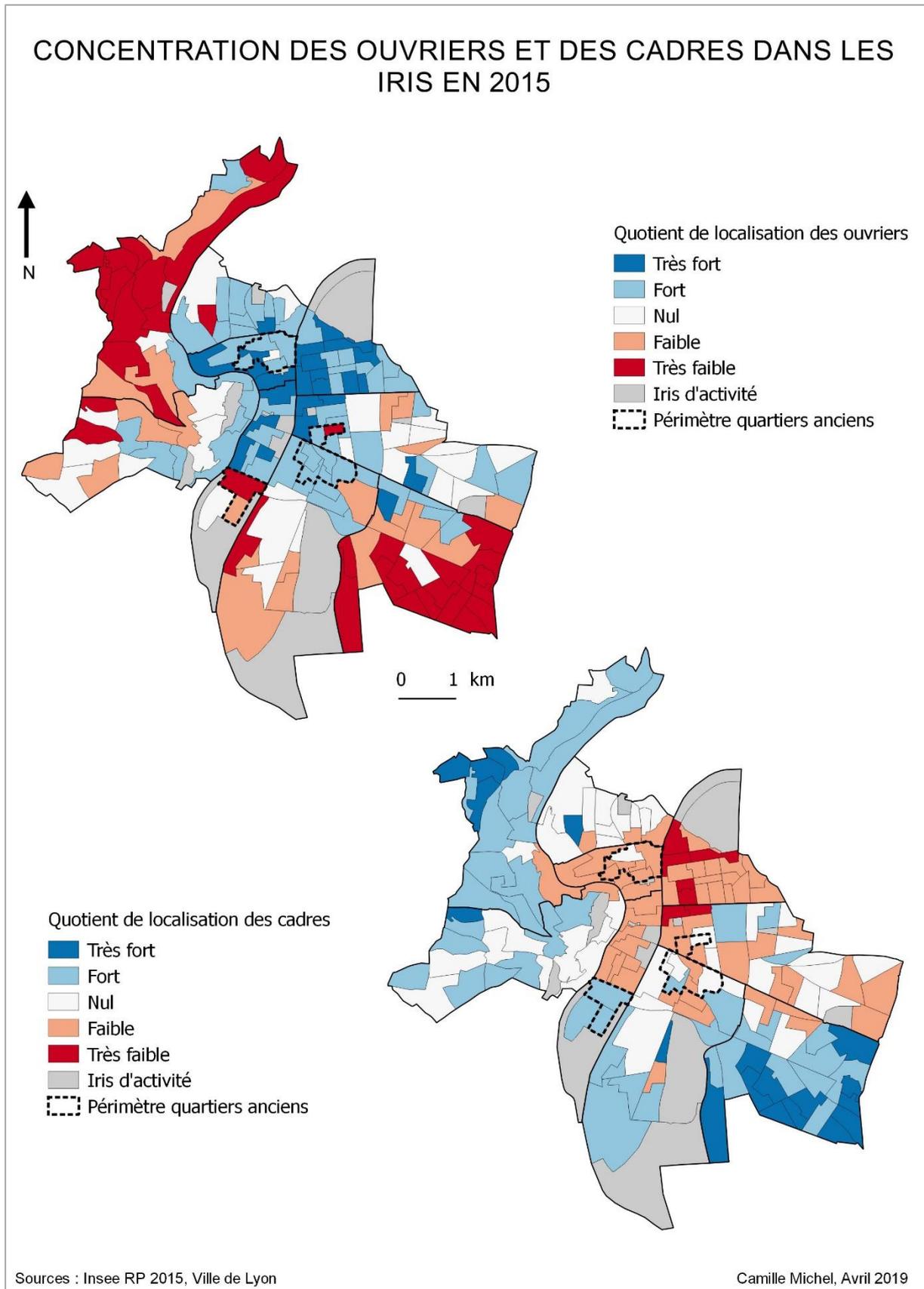
<http://geoseganalyzer.ucs.inrs.ca/FR/Accueil.html>

⁴⁴ Un QL de 0,5 signifie que la proportion du groupe dans l'unité spatiale est deux fois moins importante que la proportion de ce groupe dans l'ensemble de la ville.

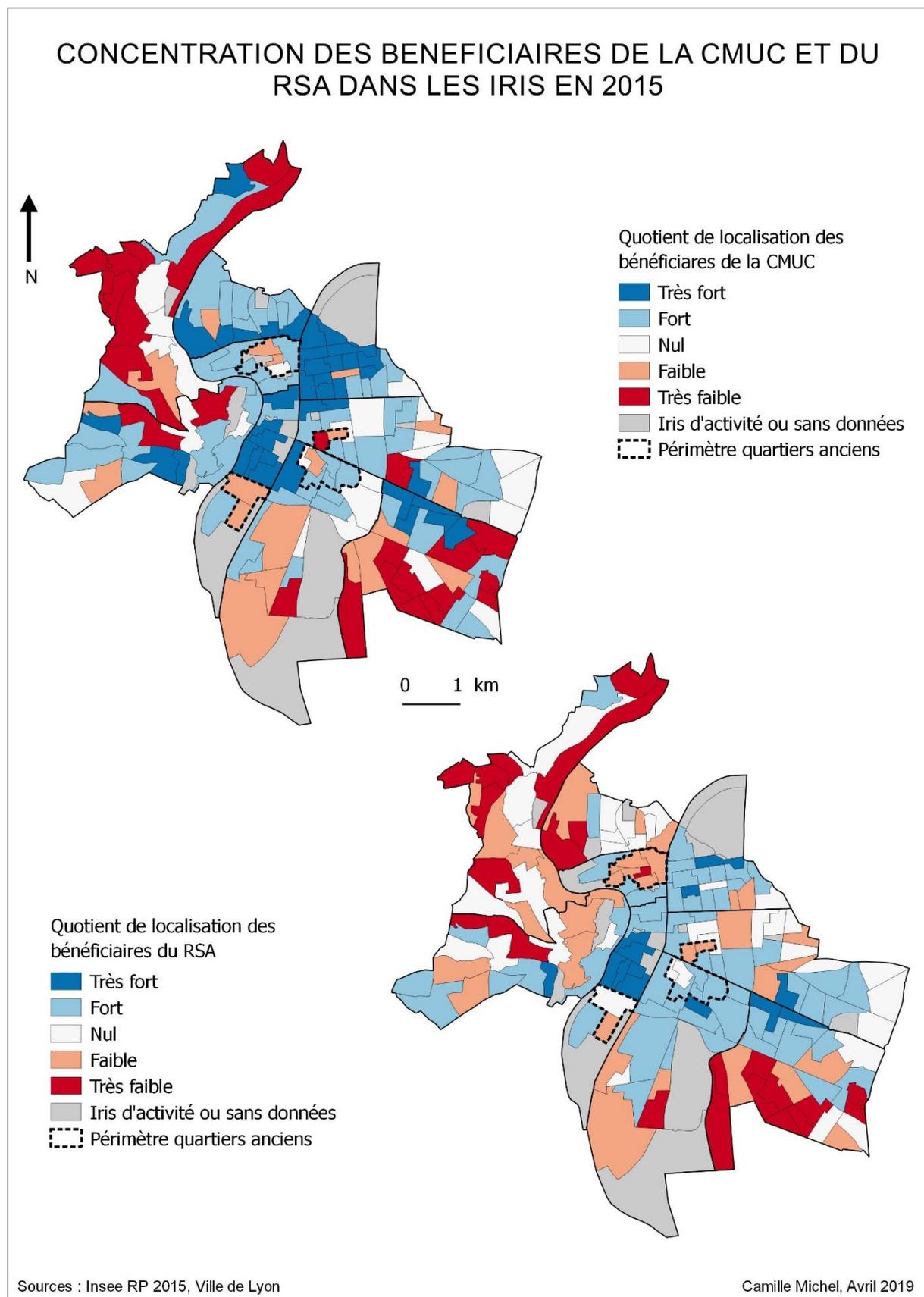
⁴⁵ Un QL de 1,5 signifie que la proportion du groupe dans l'unité spatiale est une fois et demi supérieure que la proportion de ce groupe dans l'ensemble de la ville.



Carte 21 : Quotient de localisation des niveaux de diplômes



Carte 22 : Quotient de localisation des ouvriers et cadres



Carte 23 : Quotient de localisation des bénéficiaires de minimas sociaux

Notre choix s'est porté sur ces six cartes, car elles viennent corroborer les constats précédents : il existe une forte différenciation de l'espace lyonnais, notamment entre le centre de la ville et les secteurs plus périphériques. Cette organisation spatiale est fortement visible sur les cartes opposant les deux niveaux de diplômes et les deux PCS. On observe une surreprésentation de hauts diplômés et de cadres dans le 6^{ème} arrondissement, la presqu'île, les quais du Rhône et de la Saône ainsi que quelques secteurs du 3^{ème} arrondissement et une sous-représentation dans l'ensemble des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements et une partie du 5^{ème} arrondissement. Cette situation est inversée pour les titulaires du CAP-BEP et les ouvriers.

Les cartes sur la CMUC et le RSA conservent globalement cette structure opposant le 6^{ème} arrondissement la presqu'île et les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissement, mais la situation du 5^{ème} arrondissement est moins clivée. De plus, des zones de rupture apparaissent dans les secteurs centraux qui viennent apporter d'autres éléments d'analyse et appuyer la présence d'espace atypique. Ces lieux de rupture sont par endroit très prononcés : les deux catégories extrêmes (rouge et bleu sombres) sont situées à proximité, sans espace de transition.

Cette cartographie d'indices est à présent complétée par une analyse multivariée.

2.2.L'organisation sociale de l'espace lyonnais

La constitution d'un tableau de données a été la première étape à réaliser. Nous avons mobilisé l'ensemble des fichiers de recensement de l'Insee de 2015 répertoriés autour de cinq thématiques (population, activité des résidents, couples-familles-ménages, diplôme-formation, logement) ainsi que trois autres sources : Filosofi, la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et la caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) (cf. Partie I. 3.2.2).

L'ensemble des caractéristiques socio-économiques de la population et de la structure des logements ont ainsi été compilées. Nous n'avons pas mobilisé les données de revenus, mais avons approché la question économique à travers trois indicateurs afin d'enrichir notre base de données : les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de la CMUC et le taux de prestations sociales. Il a fallu réaliser plusieurs ACP afin de l'affiner au mieux en retirant les variables contribuant le moins à l'analyse. Ainsi, nous avons obtenu une ACP dont les deux premiers axes regroupent près de 70% de l'information avec un total de 23 variables (voir en annexe 13 la projection des variables sur les deux premiers axes). Elles ont toutes été rapportées en pourcentage et sont présentées ci-dessous (voir en annexe 14 le dictionnaire des données mobilisées et leurs sources) :

Caractéristiques sociales	Caractéristiques économiques	Caractéristiques des logements
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme bas • Diplôme haut • CAP-BEP • Cadres et Professions intellectuelles supérieures • Professions intermédiaires • Employés • Ouvriers • Étrangers • Retraités 	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs occupés à Temps Partiel • Salariés en emploi précaire • Chômeurs • Bénéficiaires du RSA • Bénéficiaires de la CMUC • Prestations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Logements construits avant 1948 • Logements construits après 1991 • Logements de 40m² ou moins • Logements de 100m² ou plus • Propriétaires • Logement HLM • Ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans • Ménages ayant emménagé il y a 10 ans ou plus

*Tableau 4 : Variables sélectionnées pour l'analyse temporelle des Iris de Lyon
Auteur : Camille Michel, 2019*

Nous avons ensuite réalisé une CAH sur l'ensemble des axes de l'ACP afin d'obtenir une typologie des Iris que nous pouvons cartographier. La CAH nous a permis d'obtenir six classes, allant des secteurs les plus favorisés aux plus défavorisés. Trois figures illustrant nos résultats se suivent ci-dessous : le profil de nos classes (voir en annexe 15 le profil détaillé de chaque classe), la représentation graphique de l'ACP sur les Iris, et la représentation cartographique des six classes qui montre l'organisation sociale de l'espace.

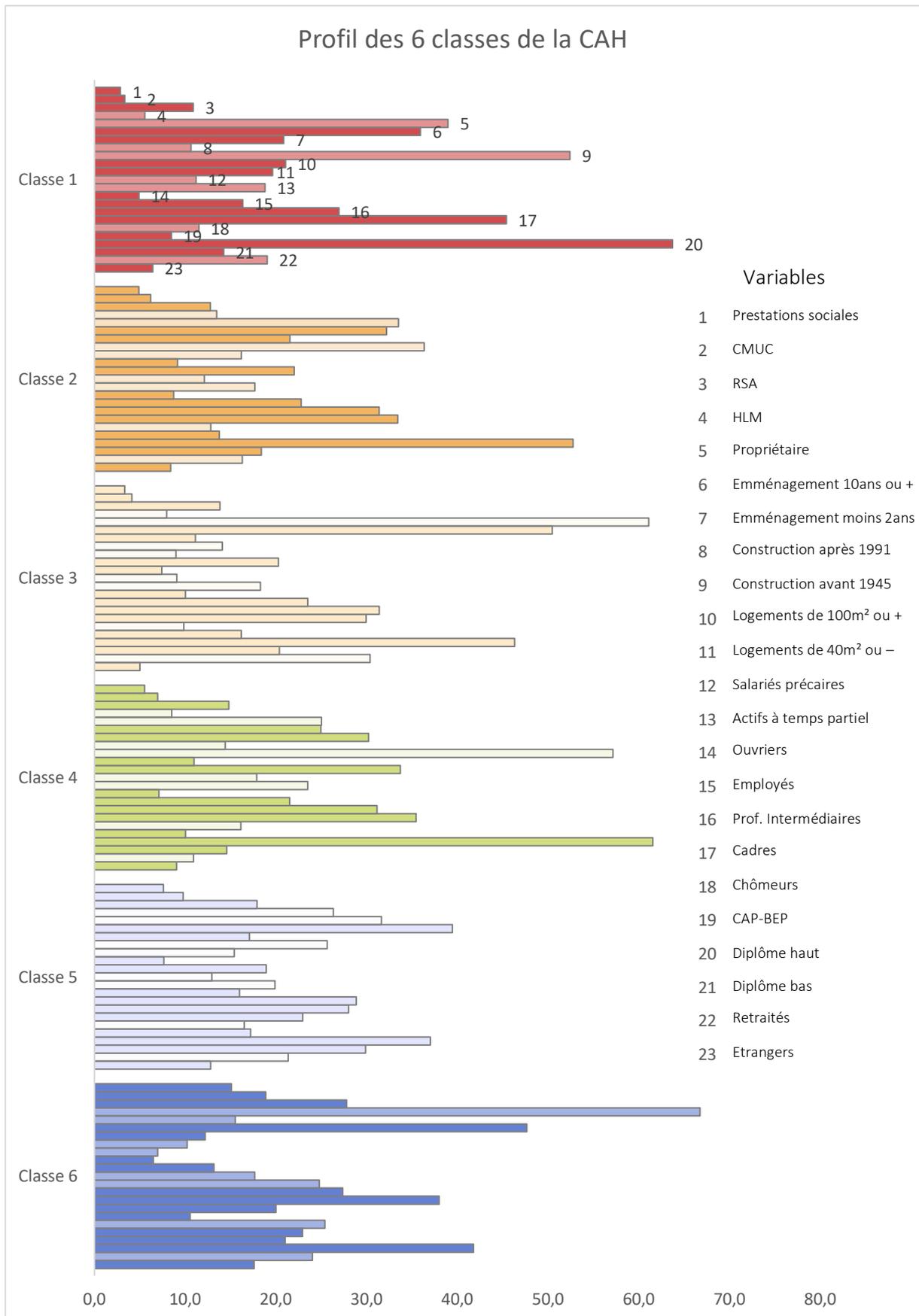


Figure 30 : Profil des 6 classes de la CAH
Auteur : Camille Michel, 2019

Nous avons choisi de nommer la première classe « *Beaux quartiers anciens, population très favorisée* ». Il s'agit principalement d'Iris comprenant des logements anciens (construits avant 1948) habités par une population ayant une très bonne situation socio-économique. C'est dans ce profil que les cadres, haut diplômés et les logements de plus de 100m² sont les plus sur-représentés. Inversement, les bas diplômés, les employés, les ouvriers et les minimas sociaux (bénéficiaires du RSA, de la CMUC et prestations sociales) sont les plus sous-représentés.

Nous avons nommé la deuxième classe « *Quartiers récents, classes moyennes et supérieures* ». Elle rassemble les Iris dont les logements sont principalement récents (construits après 1991) et où se localisent les classes moyennes et supérieures. Le profil est davantage constitué de hauts diplômés et de cadres et professions intermédiaires. Il s'agit de la classe qui compte le plus d'Iris de l'analyse.

Nous avons nommé la troisième classe « *Quartiers résidentiels, population mixte et vieillissante* ». Elle est composée d'Iris situés dans des espaces à forte spécialisation résidentielle (les postes salariés sont peu nombreux au regard du nombre de résidents, ainsi que les commerces de proximité). Les retraités sont sur-représentés, de même que les propriétaires et les ménages ayant emménagé il y a plus de 10 ans. Les cadres et professions intermédiaires sont majoritaires au niveau des PCS et les niveaux de diplômes plutôt hauts.

Nous avons nommé la quatrième classe « *Quartiers anciens, population hétérogène et précarité économique* ». Elle regroupe des quartiers d'habitat ancien (avant 1948), dont les logements de petite taille sont sur-représentés ainsi que les ménages ayant emménagé récemment. Les niveaux de diplômes sont principalement hauts et les PCS sont constitués majoritairement de cadres et professions intermédiaires. Les actifs à temps partiel et les salariés en emploi précaires sont très représentés dans ce profil ainsi que la population bénéficiant de certaines prestations sociales.

Nous avons nommé la cinquième classe « *Quartiers de logements mixtes, classes moyennes basses et populaires* ». Elle est formée d'Iris avec plus de logements récents que de logements anciens (en moyenne 25,7% pour les logements construits après 1991 et 15,4% pour ceux construits avant 1945). On y retrouve à la fois des hauts et bas diplômés. Les PCS les plus présentes sont les employés et les professions intermédiaires. Les logements HLM sont plus nombreux que dans les profils précédents ainsi que les minimas sociaux. La population présente une certaine hétérogénéité mais se caractérise par une situation économique défavorable.

Nous avons nommé la sixième classe « *Quartiers de logements sociaux, très grandes difficultés sociales* ». Elle concentre les Iris où la population présente le plus de difficultés sociales. Les habitants ayant des diplômes bas et un niveau CAP-BEP sont sur-représentés. Les chômeurs ainsi que les actifs à temps partiel ou en emploi précaire sont très présents. Les principales PCS sont les ouvriers et les employés. Les populations d'origine étrangère sont également très nombreuses ainsi que celles bénéficiant des minimas sociaux. On retrouve aussi une surreprésentation de logements HLM. Ces Iris correspondent en grande partie aux quartiers de la politique de la ville. On y trouve également beaucoup de familles nombreuses.

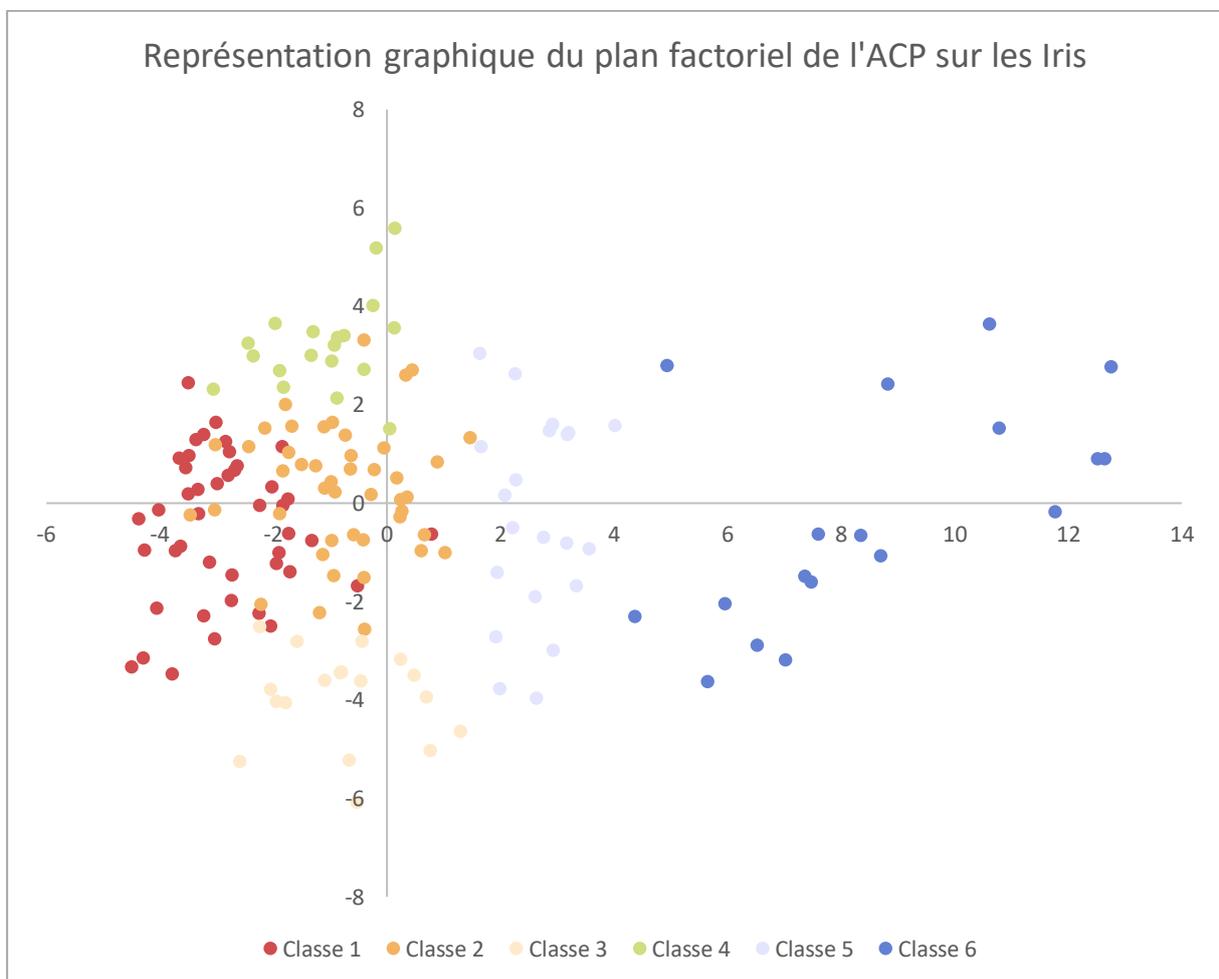
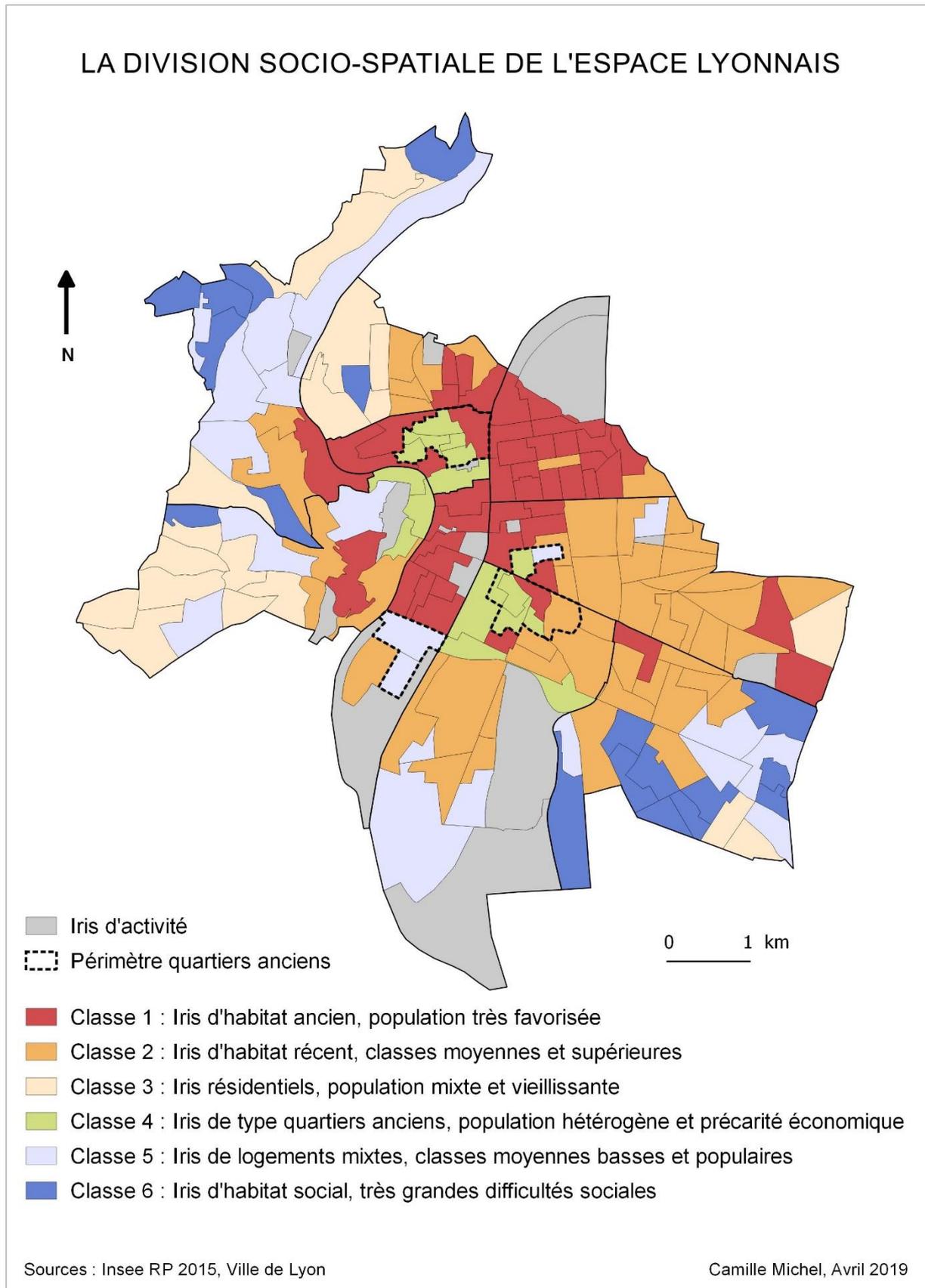


Figure 31 : Représentation graphique du plan factoriel de l'ACP sur les Iris
Auteur : Camille Michel, 2019

La représentation cartographique est visible ci-après.



Carte 24 : L'organisation sociale de l'espace lyonnais

L'organisation sociale visible à travers cette typologie des Iris de Lyon révèle des différenciations importantes entre les espaces de la ville. La dichotomie entre le centre et la périphérie mentionnée précédemment se confirme, ainsi qu'une opposition entre l'est et l'ouest (les classes 2 et 3 étant présentes presque exclusivement d'un côté ou de l'autre). De plus, des secteurs atypiques ressortent d'un point de vue statistique : il s'agit de la classe 4 qui correspond notamment aux quartiers anciens que nous aborderons plus en détail dans le chapitre 5.

Au début de la thèse, une même carte a été produite avec les données de 2011. Elle a pour avantage de mobiliser les anciens niveaux de diplômes, qui distinguent les diplômés du supérieur court (Bac + 2) des diplômés du supérieur long (Bac + 3). Cette donnée permet d'obtenir une information plus fine et propose une structure spatiale qui diffère légèrement de celle de 2015. Elle permet également d'appréhender plus précisément les quartiers anciens qui apparaissent différemment ; plus regroupés. Cette carte est ainsi présente en annexe 16.

L'ensemble des analyses que nous avons effectuées pour étudier les disparités sociales à Lyon nous a montré l'existence de structures spatiales très prononcées dans la ville. Les données mobilisées sont riches d'information et nous permettent d'analyser finement l'espace et d'en donner des caractéristiques précises. Néanmoins, comme nous l'avons expliqué au début de cette partie, nous avons souhaité compléter cette approche des inégalités en mobilisant des données monétaires. La complémentarité des deux grandes sources de données (sociales et monétaires) nous paraît pertinente pour saisir la complexité des inégalités dans la ville. Cette deuxième approche nous permettra de renforcer les analyses déjà effectuées, mais peut-être aussi de mettre en évidence d'autres divisions spatiales.

3. Des inégalités internes très fortes entre les espaces de la ville

Nous nous situons ici dans la troisième phase de notre analyse des Iris de Lyon Cette dernière étape s'appuie sur une analyse des disparités de revenus.

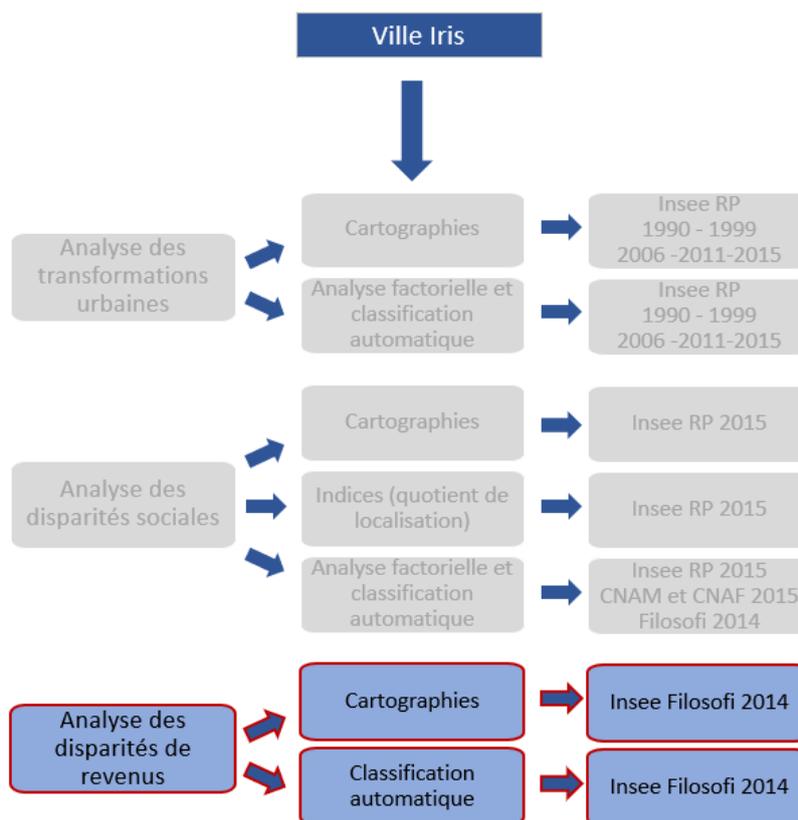


Figure 32 : Situation dans le schéma méthodologique
Auteur : Camille Michel, 2019

La première étape vise à mettre en évidence les disparités de revenu des ménages en regardant les répartitions de différents niveaux de revenu dans l'espace tandis que la seconde étape s'attache à élaborer des profils d'Iris selon l'écart des niveaux de décile à la moyenne de la ville.

Nous mobilisons ici la base de données de l'Insee sur les revenus : Filosofi. Au moment où nous effectuons les traitements, la dernière année que nous avons à disposition à l'échelle des Iris est 2014.

3.1. Une inégale répartition des niveaux de revenu dans l'espace

La localisation des individus n'est pas homogène au sein de la ville de Lyon. Comme nous l'avons vu, il existe une importante division sociale entre les quartiers. Une opposition apparaît entre des catégories de population qui choisissent leur lieu de résidence et des catégories qui ne peuvent choisir en raison de contraintes socio-économiques. La ville concentre à la fois des ménages aisés et des ménages pauvres. De fortes disparités de revenus sont visibles à l'intérieur

même de la ville-centre. Ces revenus présentent également une évolution inégale, dans la mesure où les revenus des ménages des plus riches augmentent beaucoup plus vite que ceux des ménages modestes (Rosales-Montano et *al.*, 2015).

Nous avons donc voulu par la suite présenter la situation de Lyon du point de vue des niveaux de vie des ménages en 2014. Pour cela, nous commençons tout d’abord par situer la ville de Lyon au regard des neuf autres plus grandes villes de France. La donnée mobilisée est le taux de pauvreté à 60%, qui correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la France métropolitaine⁴⁶.

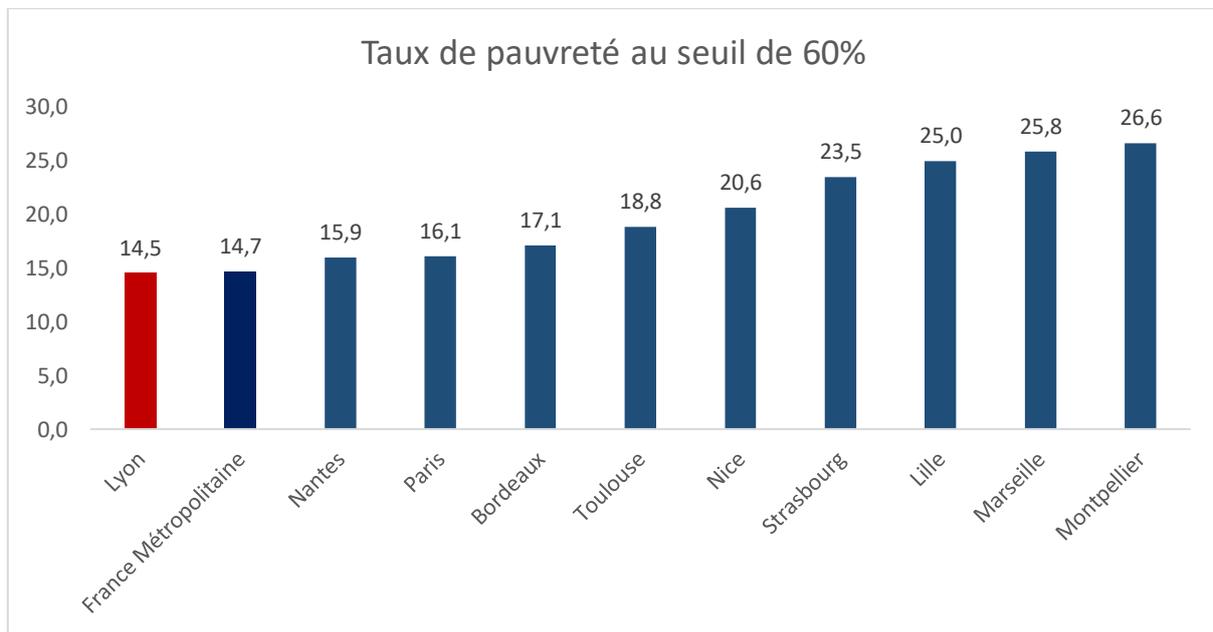
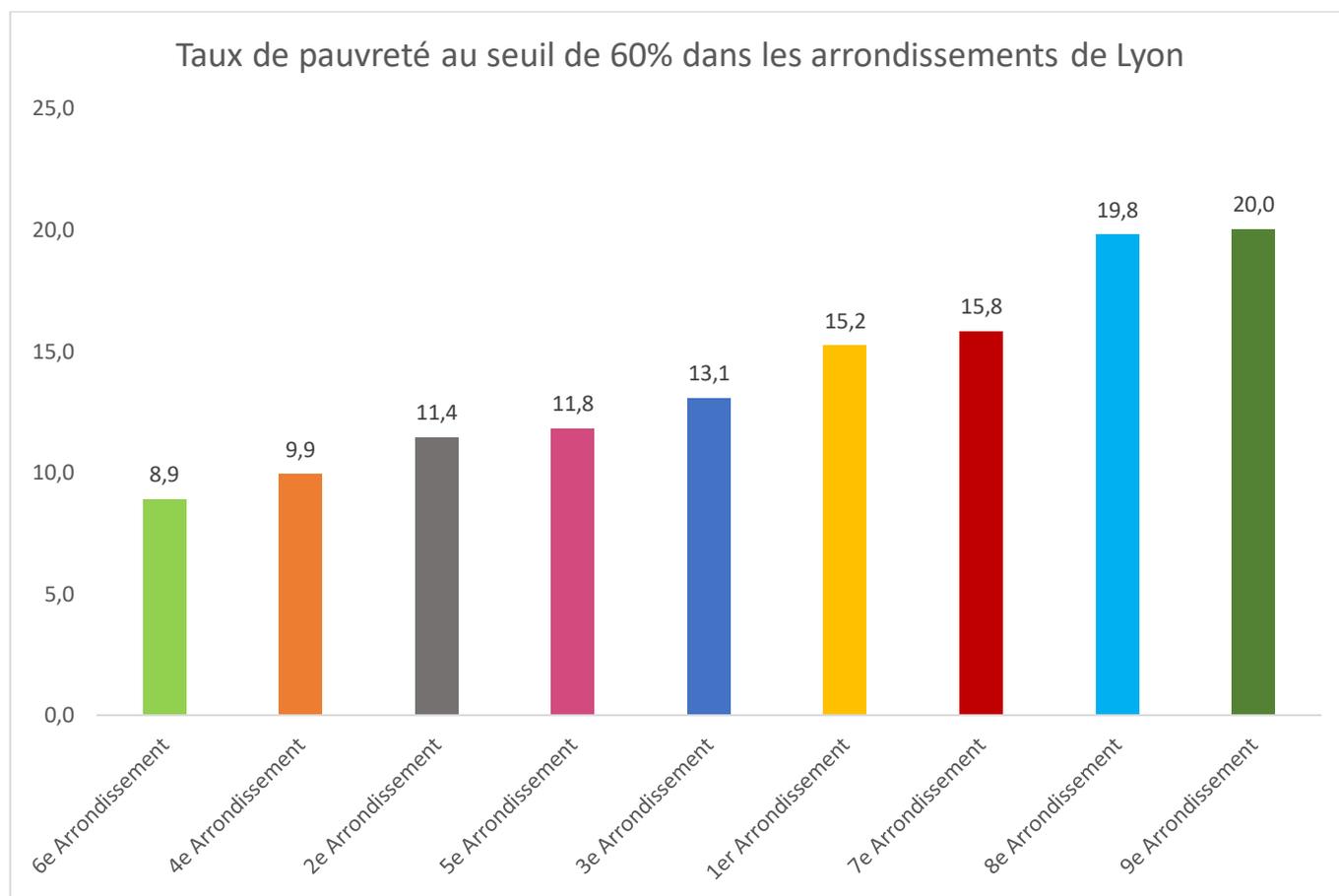


Figure 33 : Les taux de pauvreté dans les dix plus grandes villes de France
 Auteur : Camille Michel, 2019
 Source : Insee Filosofi 2014

Nous pouvons observer que le taux de pauvreté à Lyon est le plus bas parmi les plus grandes villes de France ; il est quasiment équivalent à celui de la France métropolitaine. Néanmoins, il est intéressant de dépasser ce constat pour s’intéresser de plus près à ces données à d’autres mailles géographiques. Ainsi, nous voyons sur le graphique suivant l’existence de disparités entre les arrondissements (voir en annexe 17 la représentation cartographique).

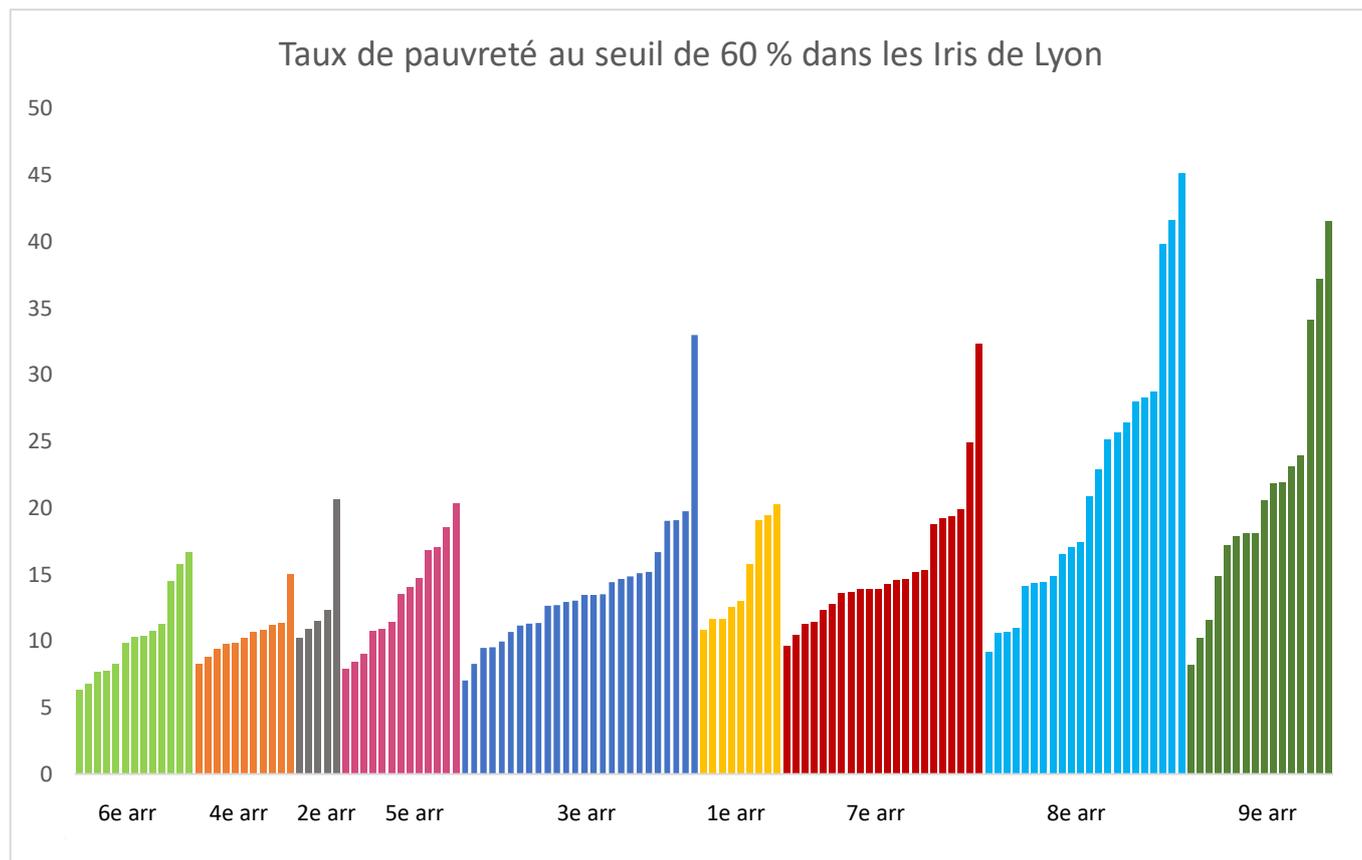
⁴⁶ Selon la définition de l’Insee.



*Figure 34 : Les taux de pauvreté dans les neuf arrondissements de Lyon
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee Filosofi 2014*

La situation économique des ménages entre les 4^{ème} et 6^{ème} et arrondissements et les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements est très différente : le taux de pauvreté dans ces deux derniers arrondissements étant plus de deux fois supérieurs à ceux du 6^{ème} et 2^{ème}.

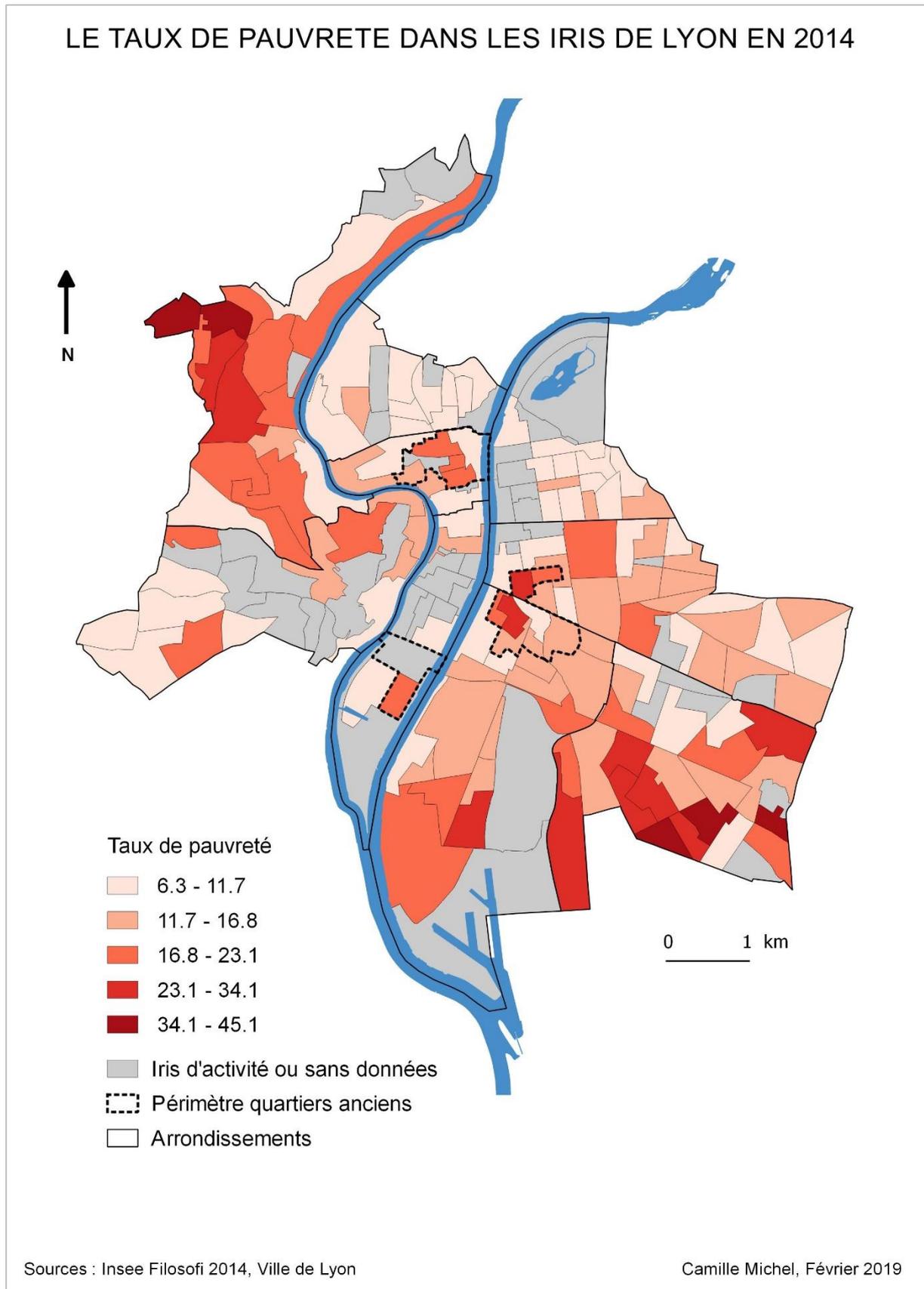
Cependant, au sein même de ces arrondissements, de fortes disparités existent, d'où l'importance d'observer les données de revenu à une maille beaucoup plus fine, les Iris. Nous avons représenté les taux de pauvreté dans les Iris dans le graphique suivant en les regroupant par arrondissement selon le code couleur utilisé dans le graphique précédent.



*Figure 35 : Les taux de pauvreté dans Iris de Lyon
Auteur : Camille Michel, 2020
Source : Insee Filosofi 2014*

Ce graphique nous apporte différents enseignements. Tout d'abord, nous pouvons voir l'importante hétérogénéité présente entre les arrondissements et dans chacun d'entre eux. Certains, comme les 6^{ème}, 4^{ème} et 2^{ème} arrondissements ont des écarts entre les Iris beaucoup moins élevés que d'autres, comme les 8^{ème}, 9^{ème} et 7^{ème} arrondissements. Par ailleurs, nous pouvons apercevoir la présence d'Iris « atypique » dans certains arrondissements, dans le sens où un seul Iris ressort fortement au regard des autres. C'est notamment le cas dans le 3^{ème} arrondissement où un Iris se démarque nettement des autres. Il s'agit de l'Iris de Moncey – appartenant à nos quartiers anciens – qui a un taux de pauvreté de 13% de plus que le 2^{ème} Iris le plus pauvre de l'arrondissement. Cette situation est aussi observable dans le 2^{ème} arrondissement, où l'on remarque un écart très important entre l'Iris le plus pauvre (également un Iris de nos quartiers anciens) et les autres ; et dans une moindre mesure dans le 7^{ème} arrondissement. Dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, cette rupture peut sembler moins marquée, dans la mesure où il ne s'agit pas simplement d'un seul Iris « isolé ».

Cette donnée a ensuite été représentée dans la carte ci-après.



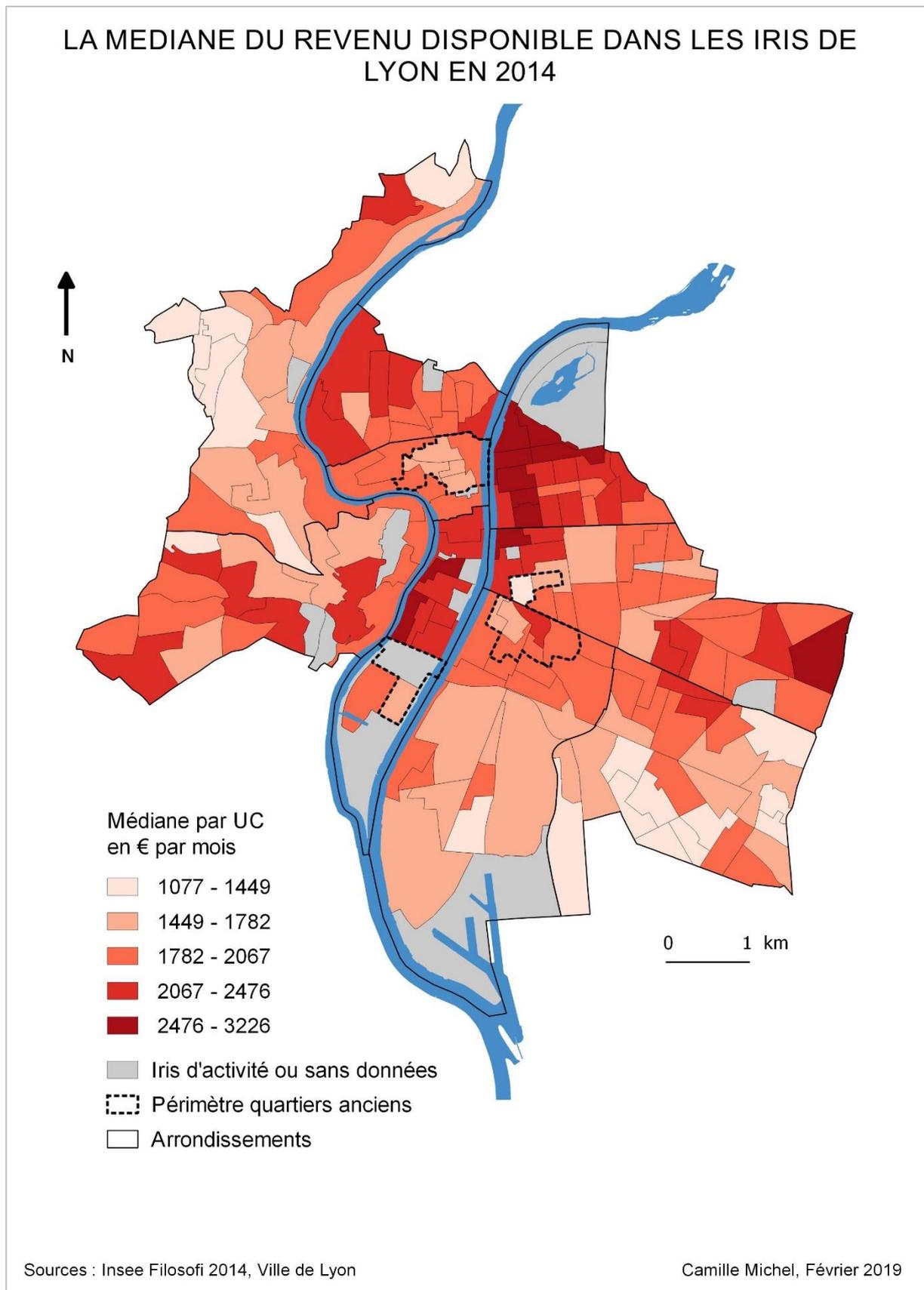
Carte 25 : Les taux de pauvreté dans les Iris de Lyon

On observe ainsi que certains Iris des quartiers anciens ressortent parmi les Iris aux taux de pauvreté élevés, notamment à Moncey - Voltaire - La Guillotière.

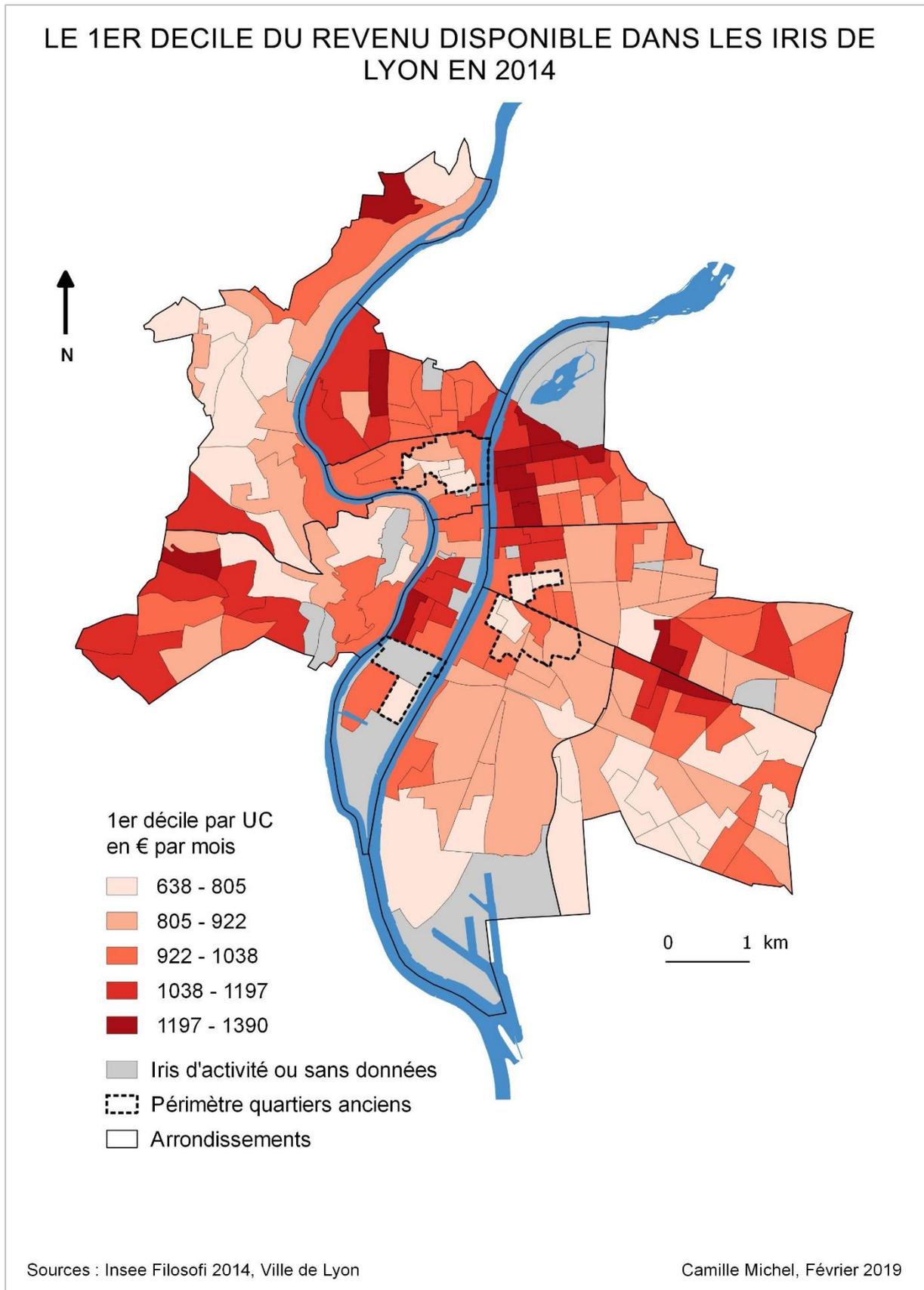
Cependant, en raison du secret statistique, on aperçoit que de nombreux Iris de la ville sont sans données. Il nous apparaît ainsi que cette variable est insuffisante pour saisir la question de la pauvreté sur l'ensemble de la ville. C'est pourquoi nous avons souhaité intégrer d'autres variables afin d'obtenir des informations complémentaires. Effectivement, différentes données de revenu peuvent être mobilisées pour identifier les niveaux de vie de la population dans les Iris. Le revenu utilisé ici est le revenu disponible par unité de consommation (UC), définie par l'Insee comme étant le revenu disponible par équivalent adulte. Trois représentations cartographiques vont suivre, dont les données sont exprimées en euros par mois :

- La médiane du revenu disponible : il s'agit du salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires et au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.
- Le 1^{er} décile du revenu disponible : il s'agit du salaire au-dessous duquel se situent 10% des salaires.
- Le 9^{ème} décile du revenu disponible : il s'agit du salaire au-dessous duquel se situent 90% des salaires.

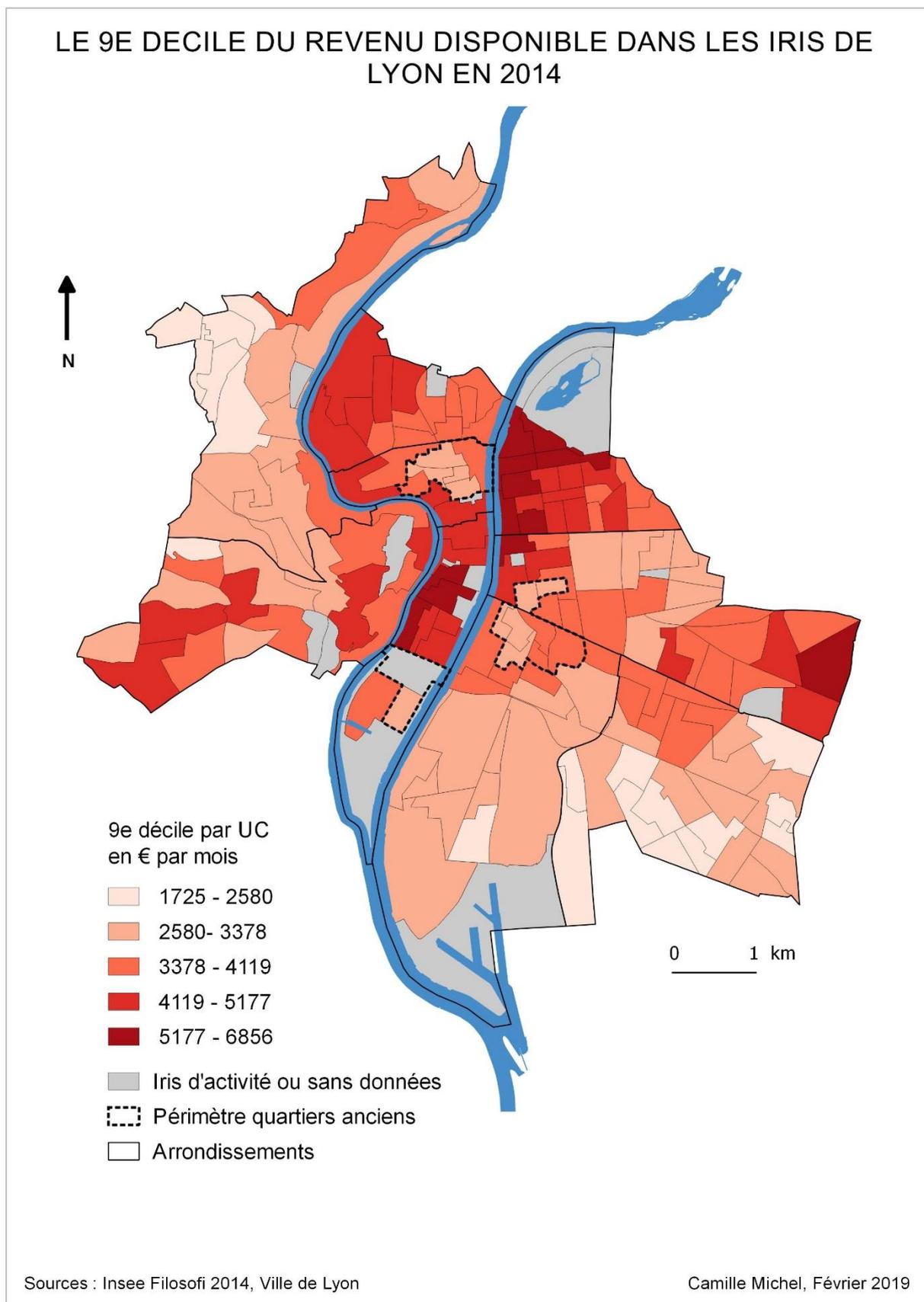
L'objectif est de regarder les caractéristiques des Iris selon ces différentes données, qui nous permettent d'appréhender à la fois les espaces les plus pauvres, les espaces les plus riches et leur situation au regard de la position intermédiaire.



Carte 26 : Médiane du revenu disponible par unité de consommation dans les Iris de Lyon



Carte 27 : 1^{er} décile du revenu disponible par unité de consommation dans les Iris de Lyon



Carte 28 : 9^{ème} décile du revenu disponible par unité de consommation dans les Iris de Lyon

Ces cartes nous montrent des niveaux de revenu très différents selon les Iris, opposant des secteurs centraux à des secteurs situés en périphérie. Le 6^{ème} arrondissement, la partie nord du 2^{ème} arrondissement (entre la gare de Perrache et la place Louis Pradel) et une partie du 5^{ème} arrondissement sont composés d'Iris pour lesquels les indicateurs sont tous élevés, bien plus que les moyennes de la ville renseignées ci-dessous :

	Médiane en € par mois	1er décile en € par mois	9e décile en € par mois
Commune de Lyon	1 845	886	3 672

*Tableau 5 : La médiane, le 1^{er} décile et le 9^{ème} décile du revenu disponible à Lyon
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee Filosofi 2014*

La carte présentant le 9^{ème} décile montre quant à elle une division spatiale très nette, avec des espaces très distincts les uns des autres.

À l'inverse, on observe des Iris pour les lesquels les niveaux de revenu sont tous très bas quels que soient les indicateurs observés. Ces Iris se situent principalement dans les secteurs plus périphériques, notamment dans les territoires de la politique de la ville. Dans ces Iris, les taux de pauvreté dépassent parfois les 40% de la population.

En plus de ce schéma opposant centre et périphérie, nous apercevons des secteurs centraux qui possèdent des bas niveaux de vie, bien inférieurs aux moyennes lyonnaises, et se rapprochant de ceux des secteurs périphériques. Ils sont facilement repérables sur les cartes par leur opposition marquée avec les Iris voisins, créant des ruptures très visibles. Ces territoires centraux forment nos quartiers d'étude que nous analyserons en détail dans le chapitre 5.

On retrouve dans ces cartes la même configuration obtenue précédemment avec les données sociales. Ces cartographies semblent davantage mettre en exergue les quartiers anciens qui forment une discontinuité claire au centre de la ville. Cependant, cette analyse carte après carte de quelques niveaux de décile ne nous renseigne pas sur les niveaux de vie dans leur globalité et sur les profils des revenus des Iris. Nous avons donc complété cette analyse en réalisant une typologie des Iris selon leur niveau de déciles.

3.2.Des îlots de pauvreté repérables dans la ville : une configuration spatiale très fragmentée

Nous avons voulu dresser le profil de chacun des Iris par rapport à la moyenne de Lyon et mettre en exergue les écarts de revenus dans la ville. Pour cela nous avons calculé pour chacun des Iris de Lyon et pour tous les neuf⁴⁷ niveaux de déciles leur écart moyen à la moyenne lyonnaise. Cela nous permet ainsi de repérer quels Iris ont des écarts inférieurs ou supérieurs à la moyenne de Lyon. À partir de ces données, nous avons eu recours à une classification ascendante hiérarchique sur l'ensemble des déciles de revenus (toutes les données ont été centrée-réduite).

La CAH nous a permis d'obtenir 6 classes distinctes dont les profils sont les suivants :

⁴⁷ Nous avons neuf déciles et non pas dix, car l'Insee publie les données sans indiquer le minimum et le maximum : nous avons donc neuf valeurs pour dix intervalles.

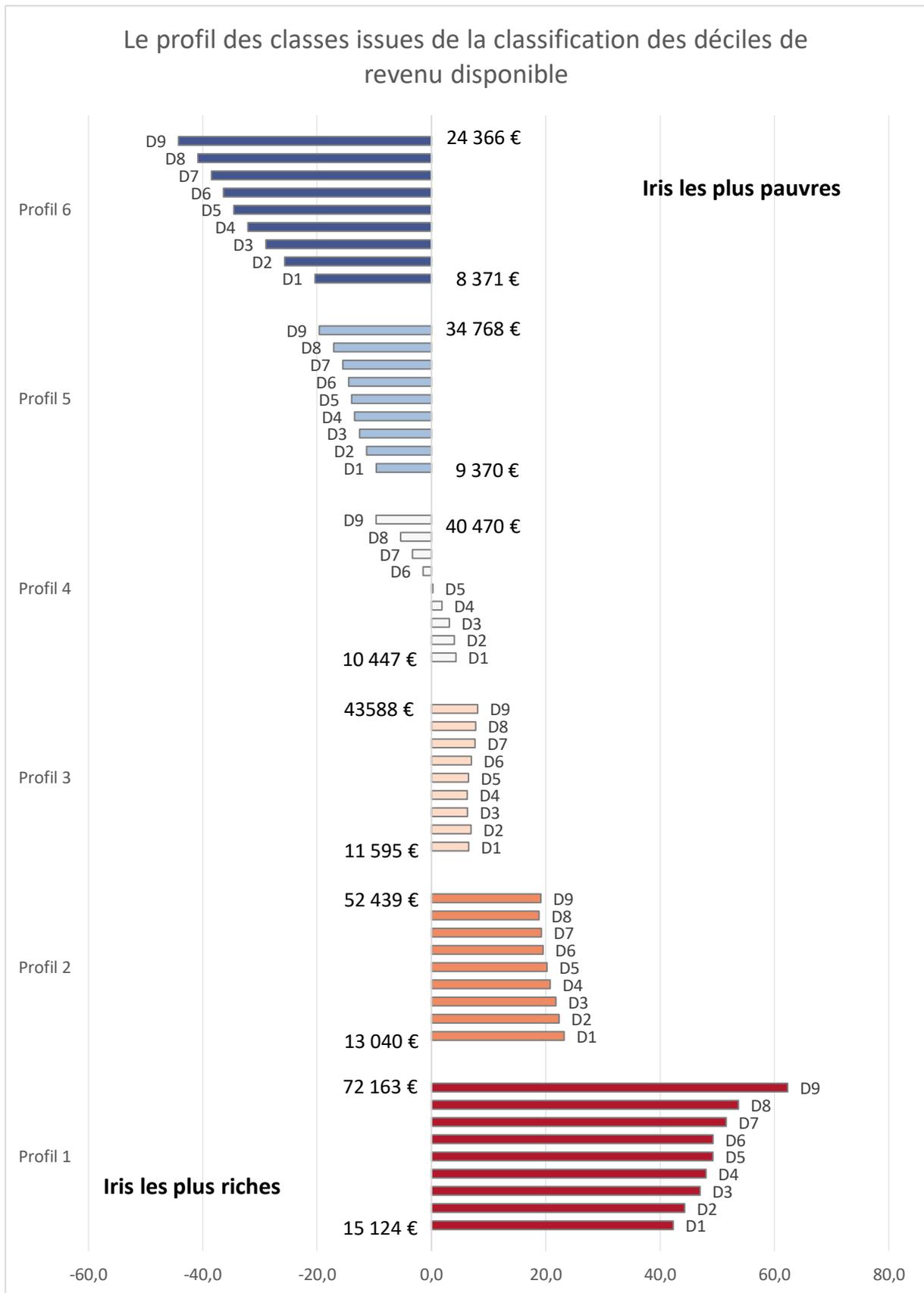


Figure 36 : Le profil des classes issu de la CAH sur les écarts moyens des déciles de revenu
Auteur : Camille Michel, 2019

Le **profil 1** rassemble les Iris où résident les populations les plus aisées de la ville. Par exemple, les 10% les plus pauvres ont un salaire annuel en moyenne inférieur à 15 124€. Les neuf niveaux de déciles sont très supérieurs à la moyenne lyonnaise mais aussi à ceux des autres profils (le D1 du 1^{er} profil reste plus élevé que tous les D9 des autres profils). Cet écart à la moyenne est d'autant plus important sur les hauts niveaux de déciles.

Le **profil 2** correspond aux Iris où résident également les populations aisées, tous les niveaux de déciles étant supérieurs à la moyenne lyonnaise. Cependant, ces écarts présentent un « dessin » différent de celui du profil 1 puisque l'ensemble des déciles ont un écart à la moyenne presque similaire, avec des taux légèrement plus élevés pour les déciles les plus faibles.

Le **profil 3** regroupe des Iris pour lesquels tous les niveaux de revenus se situent également au-dessus de la moyenne lyonnaise. Toutefois, ils sont très proches de la moyenne de la ville. Il s'agit donc d'un profil moyen.

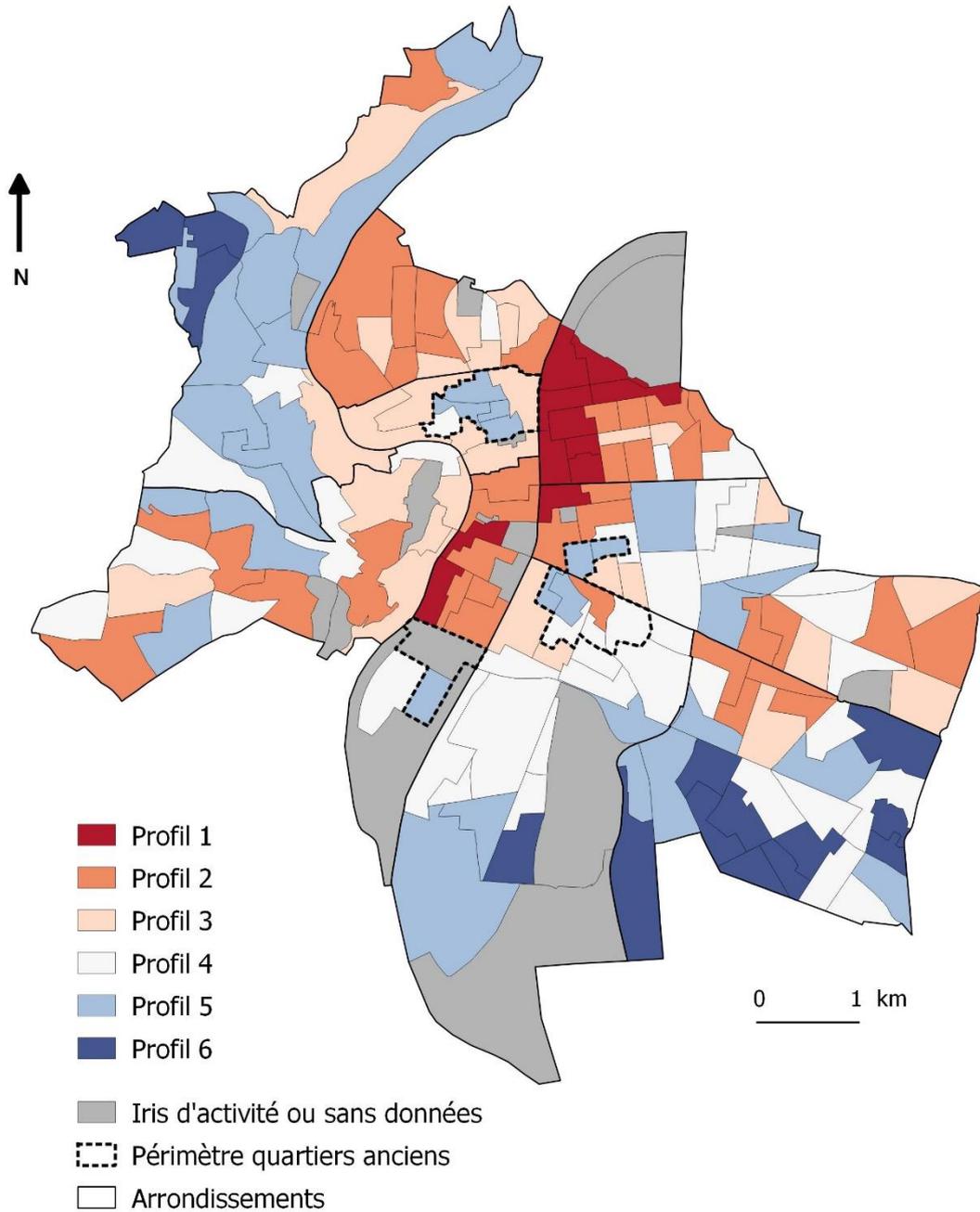
Le **profil 4** quant à lui se compose de deux groupes. Le premier regroupe le D1 au D5 où les écarts sont légèrement supérieurs à la moyenne lyonnaise tandis que le deuxième regroupe le D6 au D9 où les écarts sont légèrement inférieurs à la moyenne. On est donc dans le cas d'Iris où les populations les plus aisées ont des revenus inférieurs à la moyenne lyonnaise, et où les populations les moins aisées ont des revenus supérieurs à cette moyenne.

Le **profil 5** rassemble le premier groupe d'Iris pour lesquels tous les niveaux de décile se situent en dessous de la moyenne lyonnaise. Ces écarts à la moyenne sont légèrement plus importants dans les déciles les plus hauts que dans les plus bas.

Le **profil 6** concentre les Iris les plus pauvres et défavorisés. Les 10% les plus pauvres ont en moyenne un salaire annuel inférieur à 8 371€. Tous les niveaux de déciles se situent bien au-dessous de la moyenne lyonnaise, et ce d'autant plus pour les hauts niveaux de déciles.

Nous avons ensuite cartographié ces profils ci-dessous. La carte révèle une configuration urbaine qui présente d'importantes disparités.

LE PROFIL DES IRIS DE LYON SELON LES DECILES DE REVENU DISPONIBLE EN 2014



Sources : Insee Filosofi 2014, Ville de Lyon

Camille Michel, Janvier 2019

Carte 29 : Le profil des Iris selon l'écart moyen à la moyenne des revenus

On observe une forte différenciation entre de nombreux secteurs de la ville. Les quartiers les plus favorisés (**profil 1**), où les écarts à la moyenne lyonnaise de l'ensemble des niveaux de décile sont les plus importants, sont exclusivement situés dans le 6^{ème} arrondissement à l'exception de deux Iris au nord de Perrache (dans le secteur d'Ainay).

D'autres quartiers favorisés apparaissent (**profil 2**), où l'on retrouve les autres Iris du 6^{ème} arrondissement, ceux situés entre Perrache et Bellecour, une majorité du plateau de la Croix-Rousse, les Iris à proximité de la Préfecture, les quartiers de Monplaisir et Monchat, ainsi que quelques secteurs du 5^{ème} arrondissement.

Ensuite, les Iris pour lesquels les niveaux de décile sont tous supérieurs à la moyenne lyonnaise, mais relativement proche de celle-ci (**profil 3**), sont principalement localisés sur le plateau et dans les Pentes de la Croix-Rousse (hors périmètre de la géographie prioritaire), dans quelques secteurs du 5^{ème} arrondissement, ainsi qu'autour de Monchat et Monplaisir.

Le **profil 4**, où les hauts niveaux de décile sont supérieurs à la moyenne et les bas niveaux inférieurs à la moyenne lyonnaise, se localise majoritairement dans les 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissement.

Le **profil 5**, où tous les niveaux de décile sont en dessous de la moyenne lyonnaise se situent dans les arrondissements les plus éloignés du centre-ville, notamment les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissement. On le trouve également dans quelques secteurs du 3^{ème} du 5^{ème}, et dans le sud du 7^{ème} arrondissement. Néanmoins, certains secteurs centraux apparaissent dans ce profil, créant une discontinuité dans les profils du centre-ville. Il s'agit des Iris situés dans les périmètres des quartiers anciens de la politique de la ville.

Enfin, le dernier profil (**profil 6**), le plus défavorisé, où les écarts inférieurs à la moyenne lyonnaise sont les plus importants, correspond exclusivement à des Iris situés aux marges de la commune, dans les quartiers prioritaires : la Duchère, États-Unis, Mermoz, Moulin à Vent, Cité Sociales Gerland, ainsi qu'un autre Iris : Rockefeller la Buire.

Conclusion du chapitre 4

Les méthodes mobilisées pour mesurer les inégalités socio-économiques à Lyon nous ont permis de mettre en évidence les divisions sociales et économiques de l'espace. La ville de Lyon présente d'importantes différenciations spatiales et l'on observe des inégalités très fortes entre les quartiers de la commune.

L'utilisation de plusieurs méthodologies et sources de données permet de renforcer notre analyse et de ne pas se limiter à une seule approche (données sociales du recensement ou données monétaires). La comparaison des deux cartes typologiques permet d'affiner les résultats obtenus : les Iris où résident les populations les plus riches sont beaucoup plus restreints spatialement que ne le sont ceux des classes favorisées issues de la carte de l'organisation sociale de l'espace (profil 1 versus classe 1). Néanmoins, la configuration urbaine opposant le cœur du centre-ville et les espaces plus périphériques s'observe à chacune de nos analyses. Il est également intéressant de voir que les quartiers anciens occupent une place très particulière au sein de la ville. Cela s'observe à la fois sur la carte de l'organisation sociale de l'espace lyonnais, où ces quartiers forment avec quelques autres Iris une classe à part entière, mais également sur les cartes montrant les quotients de localisation, ainsi que la typologie des revenus où l'on voit qu'ils forment une discontinuité dans l'espace.

Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, les quartiers anciens représentent une catégorie spécifique d'un point de vue statistique et ont connu d'importantes évolutions au cours du temps. Il apparaît donc intéressant de mener une analyse détaillée de ces espaces en revenant plus précisément sur leur riche histoire, leurs évolutions, leurs caractéristiques actuelles et leur situation actuelle au regard de la pauvreté et des inégalités.

Troisième partie :

Le rôle des politiques publiques dans la
dynamique de transformation des quartiers

Chapitre 5. Les quartiers anciens à Lyon : principales caractéristiques

Les analyses quantitatives menées dans la deuxième partie montrent que les quartiers anciens de Lyon forment une catégorie statistique spécifique à l'échelle de la ville. Cela a été révélé à la fois à partir des différentes typologies réalisées, mais aussi au niveau de certains indicateurs. L'étude de la dynamique de transformation urbaine et sociale a mis en évidence une importante évolution concernant les quartiers anciens au cours du temps. Au-delà de leurs traits statistiques, ils constituent également une catégorie spécifique de l'action publique. Aussi, cette position particulière questionne ces quartiers eux-mêmes : qui sont-ils ? Comment se sont-ils construits ? Quelles sont leurs caractéristiques ?

Pour présenter dans le détail ces territoires, nous situerons dans un premier temps ces quartiers dans la ville et donnerons quelques éléments de démographie. Dans un second temps, nous ferons l'historique de la construction de ces espaces dans le temps. Enfin, nous présenterons leurs caractéristiques à partir de données qui leur sont communes.

1. Les quartiers anciens identifiés dans le territoire lyonnais

Les différentes étapes de construction et d'évolution de la ville de Lyon sont visibles à travers sa morphologie urbaine. Les contours de la ville restent cantonnés à la Presqu'île et au Vieux Lyon jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, entraînant très tôt une très forte densité sur ces deux secteurs (Bayard, 1997). Les quartiers les plus anciens de la ville se situent donc dans ce périmètre initial (Saint-Jean et Saint-Georges, Pentes de la Croix-Rousse, Terreaux, Bellecour, Ainay...). Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, la désignation quartiers anciens utilisée ici ne fait pas référence aux quartiers historiquement les plus anciens de la ville au regard de leur construction, mais qualifie les quartiers d'action de la politique de la ville situés dans le centre de la commune. Ils regroupent trois territoires localisés dans des arrondissements différents : les Pentes de la Croix-Rousse (1^{er}), Moncey - Voltaire - La Guillotière (3^e et 7^e) et Verdun-Suchet (2^e), que nous nommons Verdun-Suchet - Sainte-Blandine.

1.1.Des quartiers liés à la politique de la ville

À partir des années 1980, avec la création du dispositif des DSQ (Développement Social des Quartiers)⁴⁸, de nombreux quartiers de Lyon entrent dans la politique de la ville. Ces derniers correspondent aux quartiers « classiques » de cette politique publique, c'est-à-dire des quartiers situés en périphérie et constitués de grands immeubles de logements sociaux. C'est en 1989 que le quartier des Pentes de la Croix-Rousse candidate au dispositif et constitue alors l'un des rares quartiers anciens centraux classés en DSQ (puis DSU), représentant ainsi un laboratoire de la politique de la ville (Michalski, 2016). Ce dispositif avait pour objectif de répondre aux problématiques économiques, sociales et urbaines du quartier, mais également de permettre aux habitants de s'insérer dans le contexte urbain tout en favorisant le développement d'une mixité sociale (*ibid.*). Le quartier intègre donc ce dispositif à la fin de l'année 1989, et ce, jusqu'au début de l'année 1994. Lors du XI^e plan, les Contrats de Ville sont créés et intègrent de nombreux quartiers anciens contrairement aux anciens dispositifs. De ce fait, en 1994 la Croix-Rousse poursuit son inscription dans la politique de la ville en signant un Contrat de Ville. C'est à cette même période que les quartiers de Moncey - Voltaire - La Guillotière intègrent à leur tour cette politique publique. Ceux-ci font l'objet d'un Contrat de Ville et sont classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) en 1996, ainsi que les Pentes de la Croix-Rousse. À la fin des Contrats de Ville, ils intègrent en 2007 les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Les CUCS sont catégorisés en trois degrés de priorisation, conditionnant les enveloppes budgétaires. Les trois catégories sont définies dans la circulaire du 24 mai 2006⁴⁹ :

- Catégorie 1 : « quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée est indispensable. L'essentiel des crédits spécifiques seront mobilisés sur ces territoires, en prenant en compte les charges et les ressources des collectivités contractantes ».
- Catégorie 2 : « quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire ».
- Catégorie 3 : « quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun ».

Selon cette classification, les quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, de Moncey et Voltaire sont classés en catégorie 1 jusqu'en 2015 et font l'objet d'un projet global de transformation

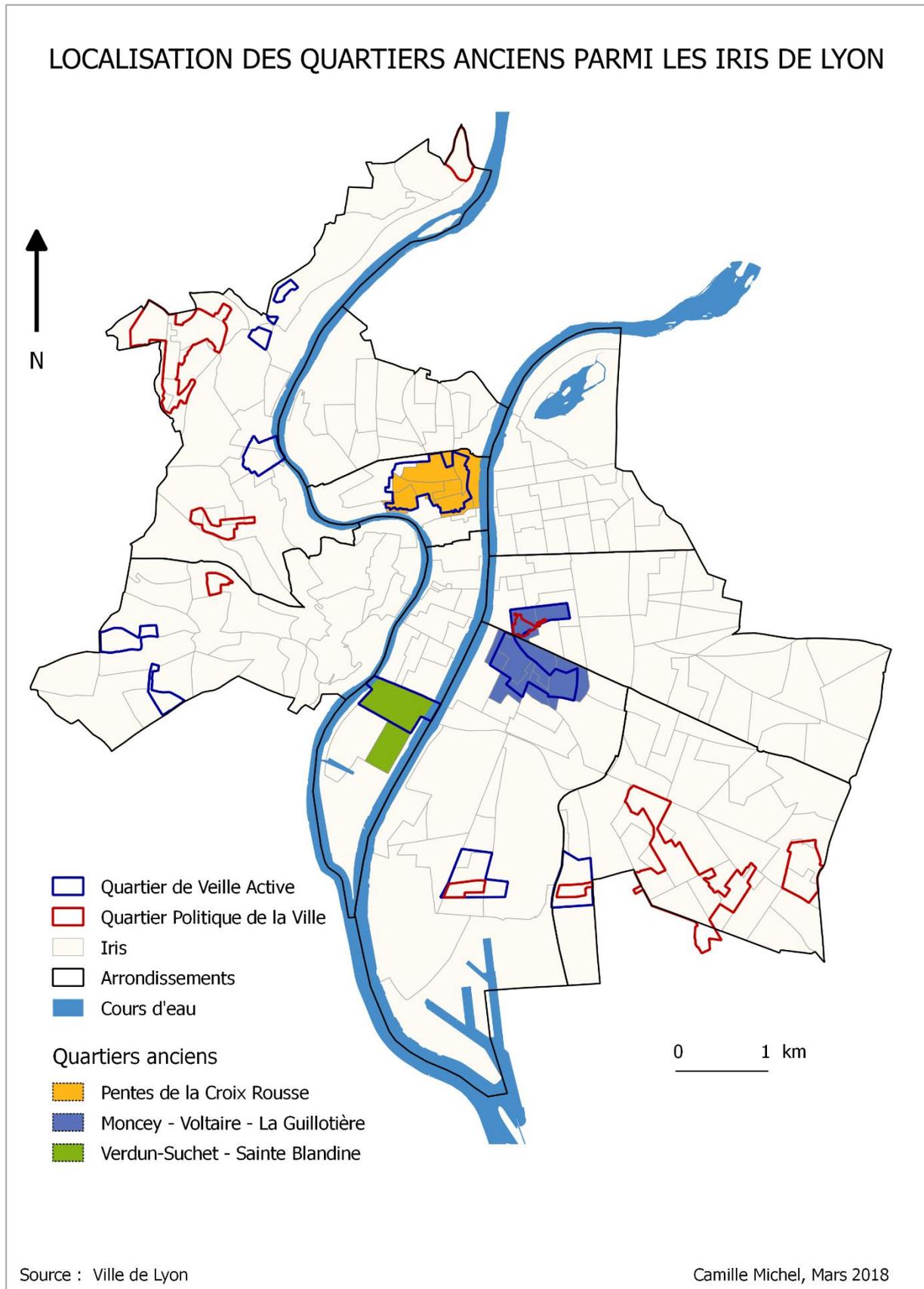
⁴⁸ Pour plus de détail sur la politique de la ville, voir Chapitre 2, partie 2.2.

⁴⁹ « Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 », Grand Lyon, 2007, 98 p.

tant sur le plan urbain, que social et culturel. La Guillotière quant à elle, est classée en catégorie 2 jusqu'en 2015 et fait l'objet d'un projet d'amélioration des conditions de vie des habitants. La dernière réforme en date de la politique de la ville, en 2014, instaure à nouveau les Contrats de Ville et met en place les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Cette réforme provoque un chamboulement dans les quartiers anciens de Lyon. En effet, depuis 2015 il ne subsiste qu'un seul de ces quartiers en géographie prioritaire : Moncey. Les autres quartiers sont classés désormais en Quartiers de Veille Active (QVA). Ils ont été identifiés par la Ville de Lyon et la Métropole du Grand Lyon, et ont un statut moins prioritaire, et n'ont pas de budget dédié, à l'inverse des QPV. Avec cette réforme, apparaît également un nouveau quartier de centre ancien classé en QVA : Verdun-Suchet. À ce périmètre strict du QVA, la Ville de Lyon a ajouté à ses observations le quartier de Sainte-Blandine, dont les caractéristiques sociales des habitants approchent celle de Verdun-Suchet. Ce sont ces deux quartiers qui sont analysés par la suite. Les quartiers anciens que nous étudions donc relèvent ainsi d'une politique publique particulière, la politique de la ville, qui, notamment à ses débuts, n'est pas pensée pour les quartiers anciens.

1.2. Contours géographiques et éléments de démographie

Les quartiers anciens que nous étudions ici dans le cadre de la politique de la ville font référence d'un point de vue spatial à un périmètre qui peut différer. Effectivement, un habitant du quartier, un acteur de terrain ou encore l'administration publique n'ont pas les mêmes représentations des contours de ces quartiers. Cela interroge alors l'ancrage spatial élaboré par les pouvoirs publics (comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 2, en sous-partie 2.2.3), qui interviennent avec des politiques et dispositifs cibles dans ces territoires spécifiques. Pour notre travail, nous avons choisi pour des raisons méthodologiques de mobiliser la maille de l'Iris pour définir ces quartiers. De cette façon, nous sommes dans une continuité avec les traitements statistiques réalisés précédemment. De plus, l'utilisation de données quantitatives nécessite l'usage de contours définis administrativement. Il s'avère que la délimitation des Iris ne correspond pas exactement aux quartiers de la géographie prioritaire, mais s'en rapproche fortement (certains Iris étant intégralement dans le périmètre, d'autres partiellement). Sur la carte présentée ci-après qui montre la localisation de ces quartiers au sein de la ville figure également les contours administratifs de la politique de la Ville. Est alors mis en évidence ce léger décalage dans les périmètres.



Carte 30 : Localisation des quartiers anciens

Les Iris étudiés pour chaque quartier sont les suivants (voir en annexe 18 la localisation des Iris dans le détail) :

- Pentès de la Croix-Rousse⁵⁰ : *Annonciade-Saint-Benoît, Capucins-Griffon, Chardonnet, Grande-Côte-Bon-Pasteur, Griffon-Royale, Trois-Gaules*
- Moncey - Voltaire - La Guillotière : *Le Prado, Moncey, Pasteur, Saint-Louis, Saint-Michel, Stalingrad, Victor Bach, Voltaire*
- Verdun-Suchet - Sainte-Blandine : *Sainte-Blandine-Casimir Perier, Verdun-Suchet*

Ces trois quartiers ont été construits à des périodes différentes, mais sont cependant relativement anciens. Le graphique⁵¹ ci-dessous illustre les taux de logements construits avant 1919 et la part entre 1919 et 1945. Le quartier des Pentès de la Croix-Rousse apparaît comme étant le plus ancien de tous, puisque plus de la moitié des Iris sont constitués de plus de 50% de logements datant d'avant 1945.

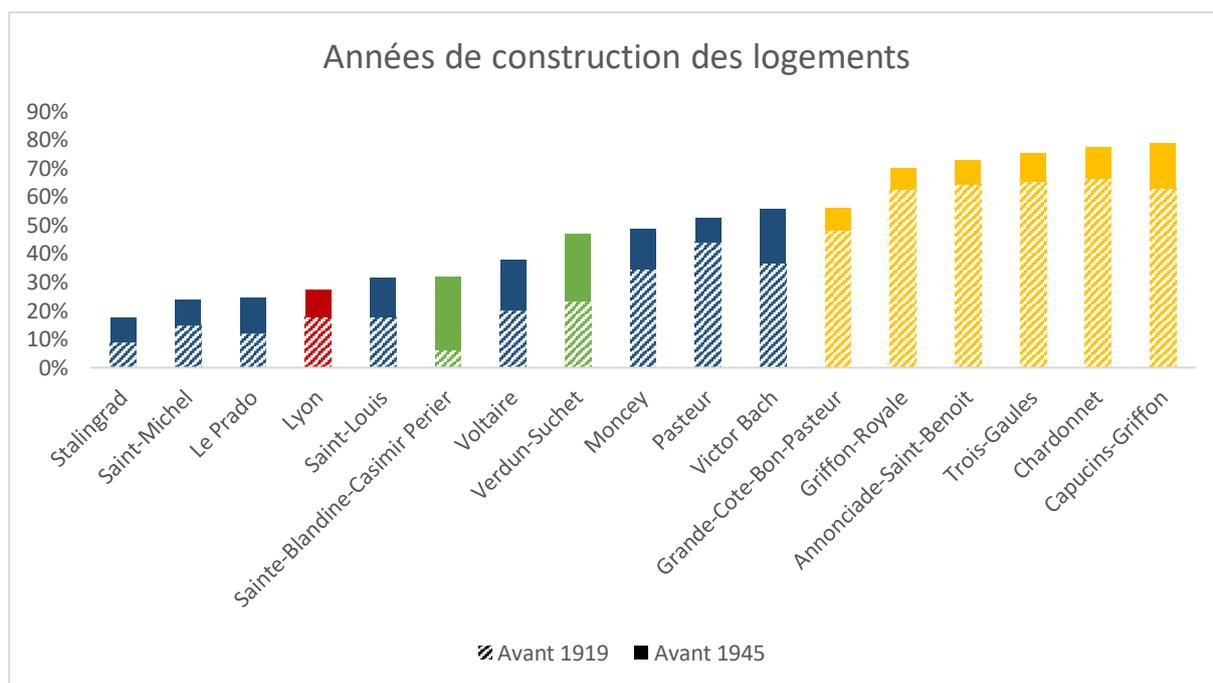


Figure 37 : Les taux de logements construits avant 1919 et 1945 dans les Iris des quartiers anciens
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee RP 2015

⁵⁰ L'Iris Normale-Chartreux n'est pas sélectionné en raison de sa très faible partie située dans le quartier prioritaire.

⁵¹ Tous nos graphiques concernant les quartiers anciens sont construits en suivant le même code couleur qui reprend celui de la carte 30 : les Iris des Pentès de la Croix-Rousse sont en jaune, les Iris de Moncey - Voltaire - La Guillotière sont en bleu et les Iris de Verdun-Suchet - Sainte-Blandine sont en vert.

D'après les données du recensement de 2015, 48 848 personnes habitent dans les trois quartiers anciens réunis (cumul des Iris cités précédemment), soit un peu plus de 10% de la population lyonnaise :

- Pentes de la Croix-Rousse : 17 811 habitants
- Moncey - Voltaire - La Guillotière : 25 696 habitants (19 990 La Guillotière, 5 706 Moncey - Voltaire)
- Verdun-Suchet - Sainte-Blandine : 5 341 habitants

Le nombre d'habitants est très variable selon les Iris, allant de 1 322 personnes pour Verdun-Suchet à 4 860 pour Stalingrad, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

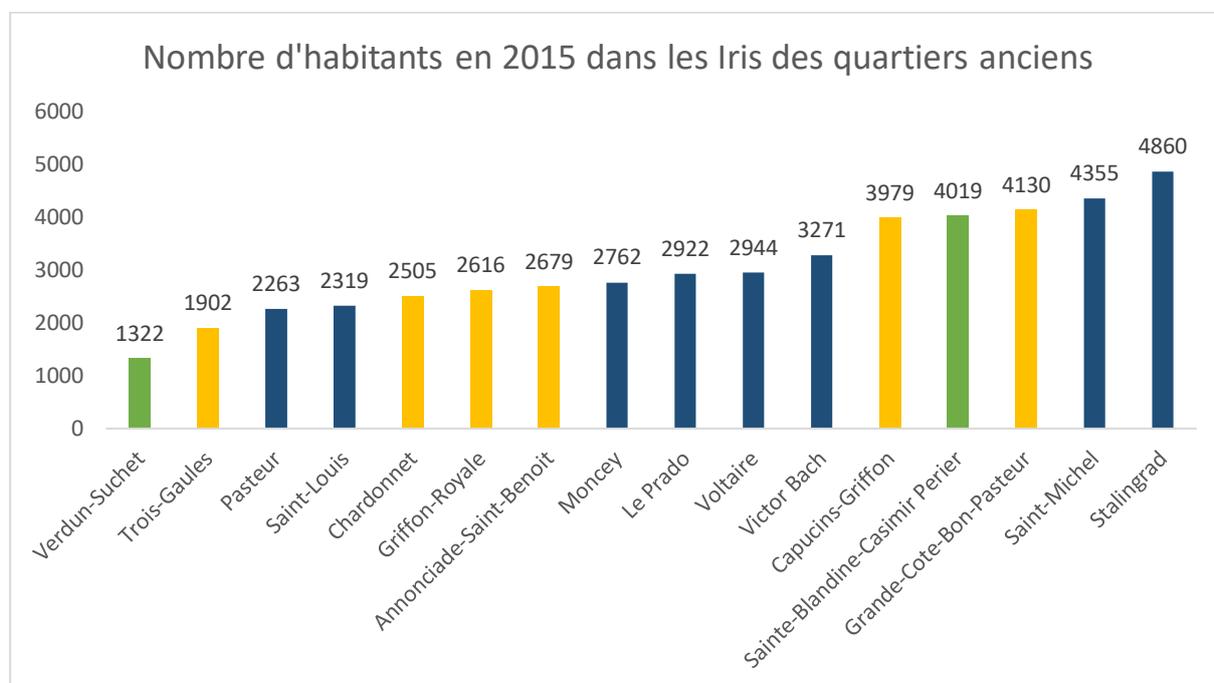
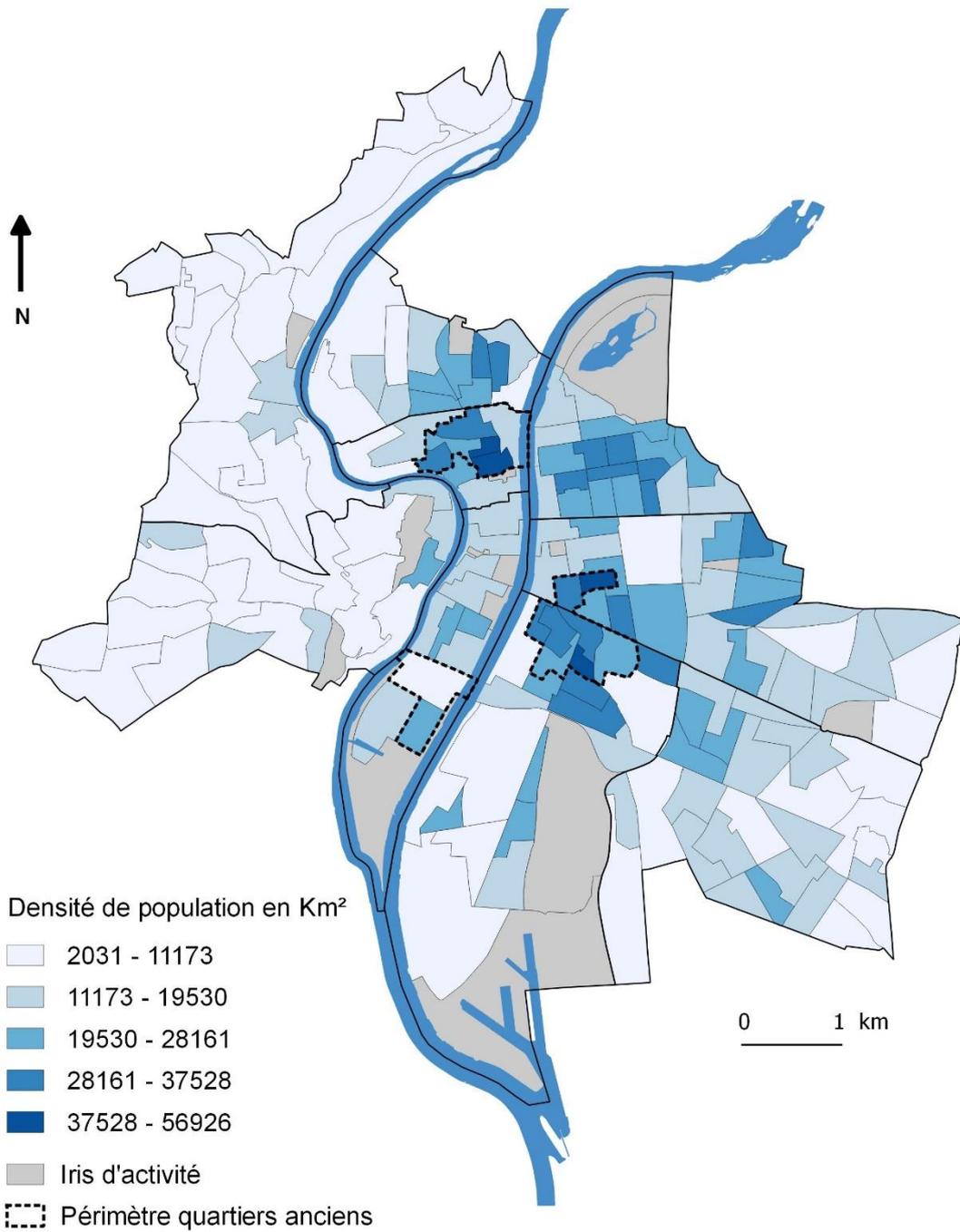


Figure 38 : Le nombre d'habitants par Iris dans les quartiers anciens
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee RP 2015

On observe de fortes différences en termes de volume de population dans les Iris. En revanche, une caractéristique commune à ces territoires porte sur la densité de population, qui est représentée sur la carte ci-dessous. Celle-ci est très élevée dans la plupart de ces Iris : la majorité d'entre eux font partie des plus denses de la ville (excepté Verdun-Suchet qui comprend la gare de Perrache).

LA DENSITE DE POPULATION EN 2015 DANS LES IRIS DE LYON



Sources : Insee RP 2015, Ville de Lyon

Camille Michel, Mai 2019

Carte 31 : Les densités de population à Lyon

Sept des neuf Iris les plus denses de la ville sont situés dans notre aire d'étude, dont les quatre plus denses sont : Chardonnet, Capucins-Griffon, Voltaire et Saint-Louis. Comme l'illustre le graphique ci-contre, les densités de population sont globalement très élevées.

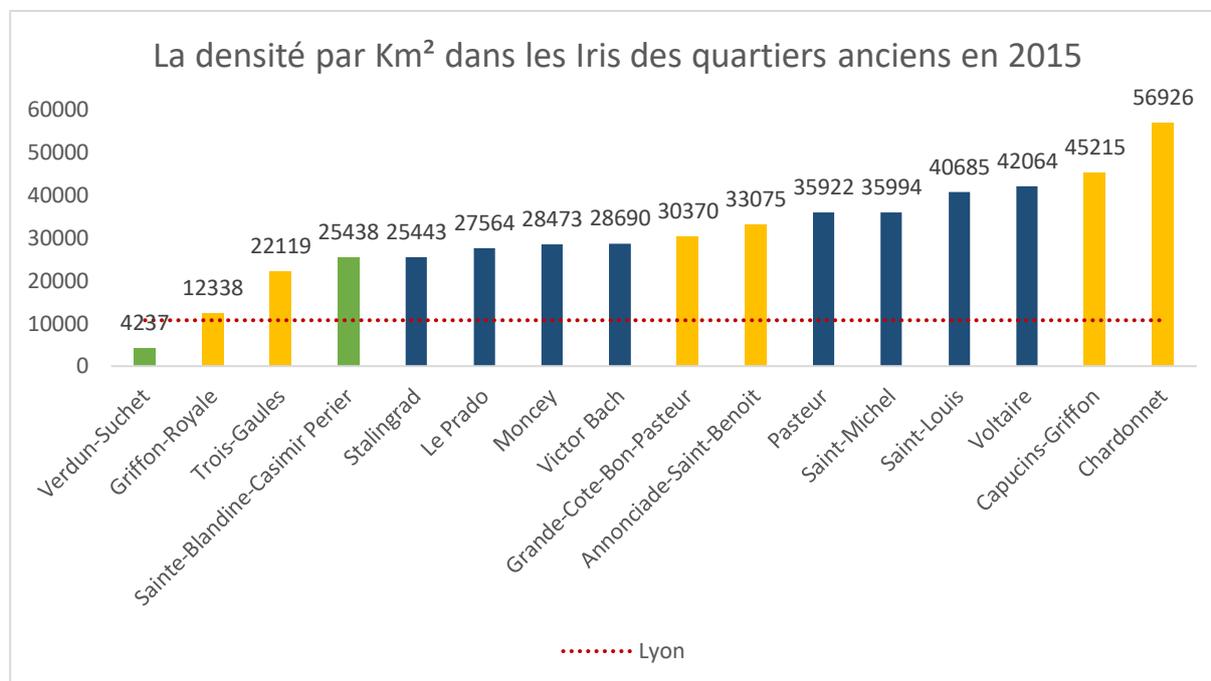


Figure 39 : Les densités de population dans les Iris des quartiers anciens
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee RP 2015

Cette forte concentration de population dans ces espaces induit que les populations concernées par des difficultés sociales représentent un volume de population très important.

1.3. Une fonction d'accueil de populations diverses

Les quartiers anciens se caractérisent par une multiplicité de fonctions qui tentent de coexister les unes avec les autres : une fonction résidentielle où se côtoient plusieurs catégories de populations dans un environnement très dense, une fonction de passage et de centralité du territoire dans la ville et une fonction d'accueil et d'intégration de populations marginalisées et/ou primo arrivantes sur l'agglomération.

En 2014, dans le secteur des Pentes de la Croix-Rousse et en proximité immédiate, on comptait un peu plus de 1 600 personnes domiciliées dans les trois associations de l'arrondissement, et un peu plus de 400 personnes à proximité des quartiers anciens des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

La forte présence de personnes domiciliées sur ces territoires a un effet sur certaines statistiques. Par exemple, selon les sources utilisées – pour le RSA, la source CAF ou CNAF et pour la CMUC la source ARS ou CNAM – le nombre de personnes concernées n'est pas le même, principalement dans les Pentes de la Croix-Rousse.

De plus, les quartiers anciens se caractérisent par des populations aux origines géographiques variées. Les populations étrangères et immigrées (source Insee, voir encadré ci-dessous) représentent une part importante des habitants dans la plupart des Iris (part au-dessus de la moyenne lyonnaise).

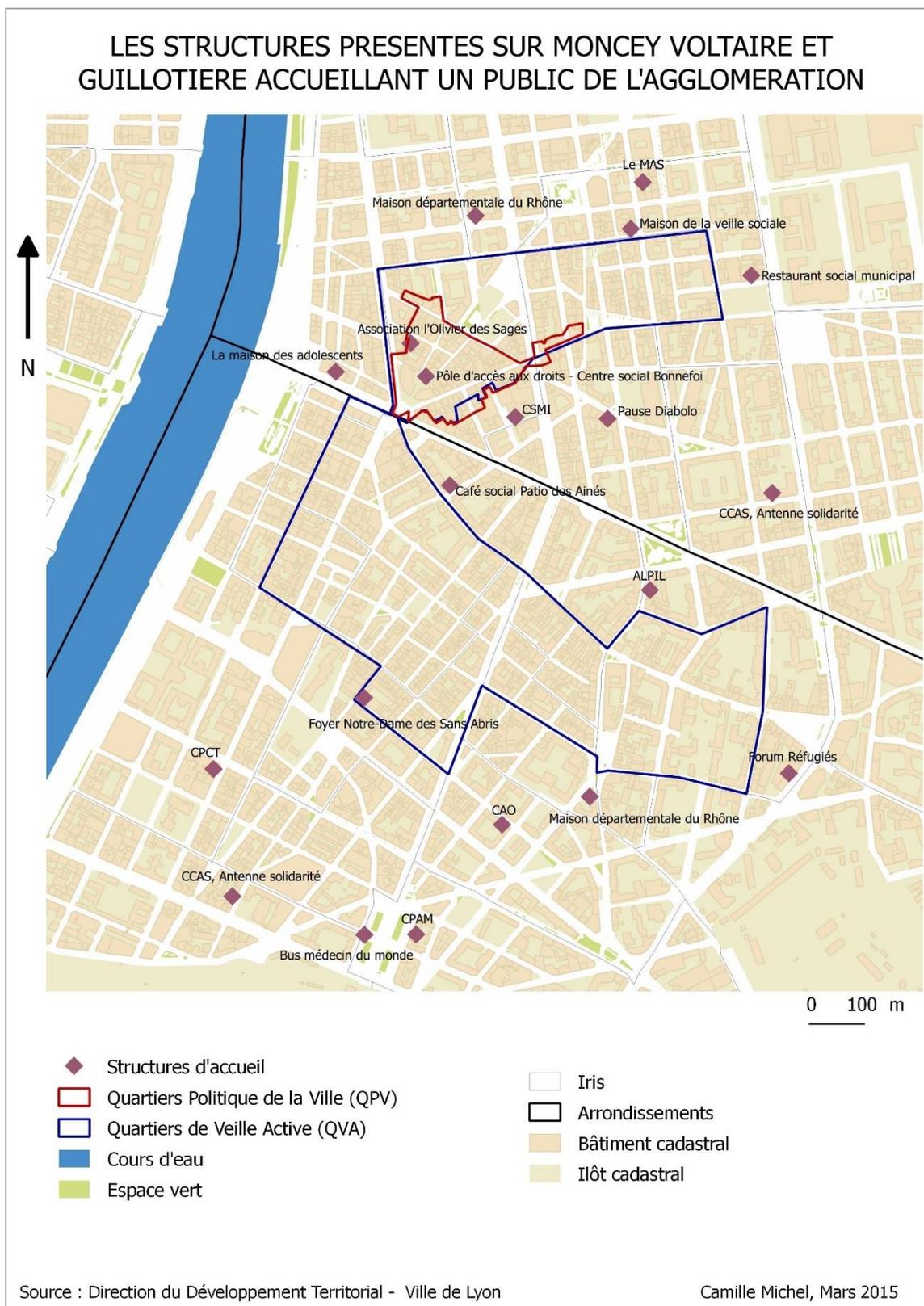
Définition des étrangers et immigrés selon l'Insee :

- **Les étrangers** : *Un étranger est une personne qui réside de façon permanente en France (personnes qui travaillent ou étudient en France) et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité, soit qu'elle n'en ait aucune (personnes apatrides). Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les enfants mineurs notamment).*

- **Les immigrés** : *(la donnée affichée correspond à la définition de l'Insee).*

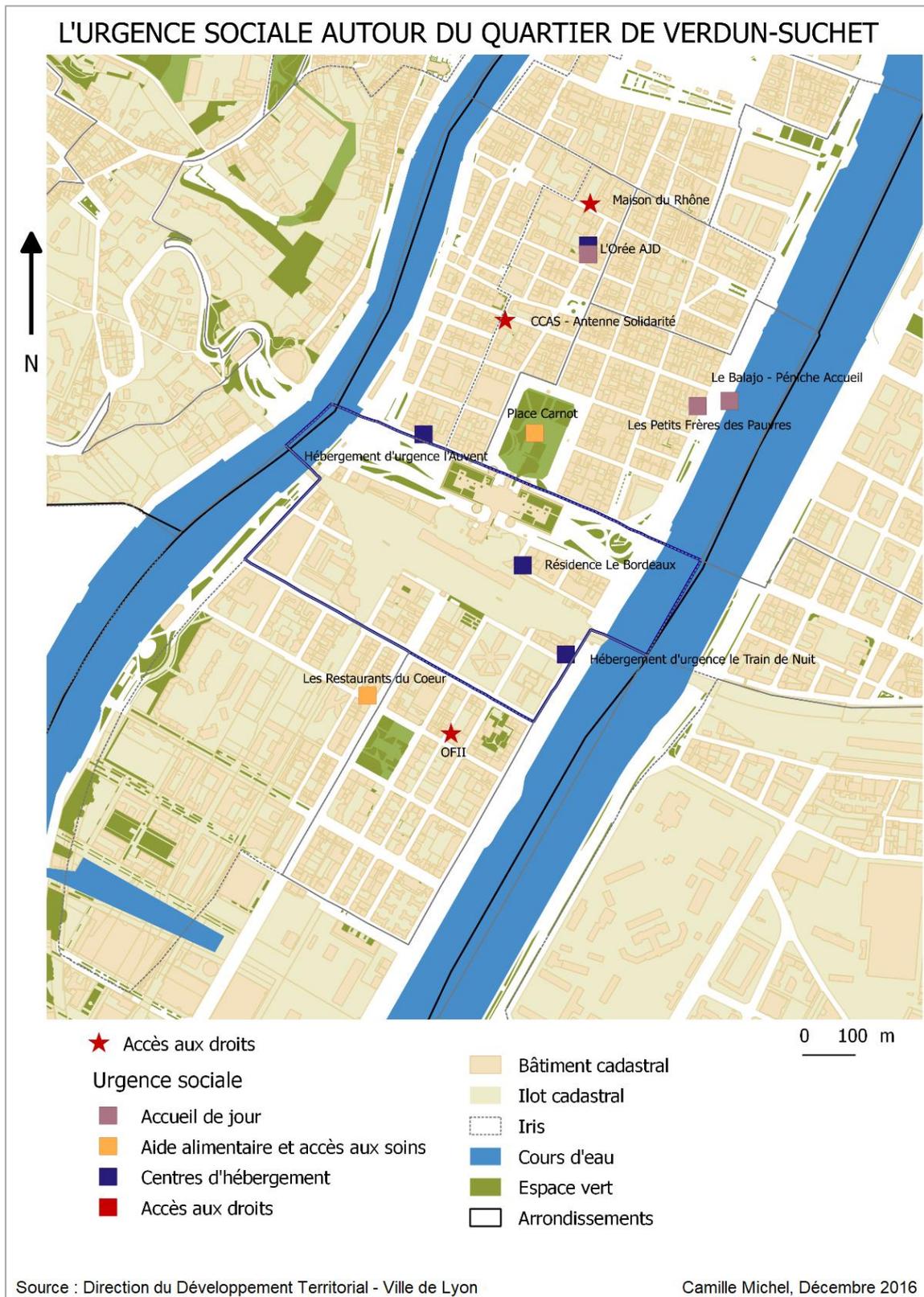
Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restants étrangers. Mais la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

Par ailleurs, le tissu associatif est très présent dans ces quartiers. Par exemple, sur le quartier de Moncey - Voltaire - La Guillotière et en proximité immédiate, on dénombre une vingtaine de structures axées dans l'accueil d'un public lyonnais et d'un public provenant de toute l'agglomération. Celles-ci ont été représentées dans la carte ci-dessous.



Carte 32 : Les structures accueillant un public de l'ensemble de l'agglomération

Sur le secteur de Verdun-Suchet - Sainte-Blandine, une problématique autour de l'urgence sociale s'observe à travers le nombre de structures et associations présentes sur le périmètre, comme l'illustre la carte ci-dessous :



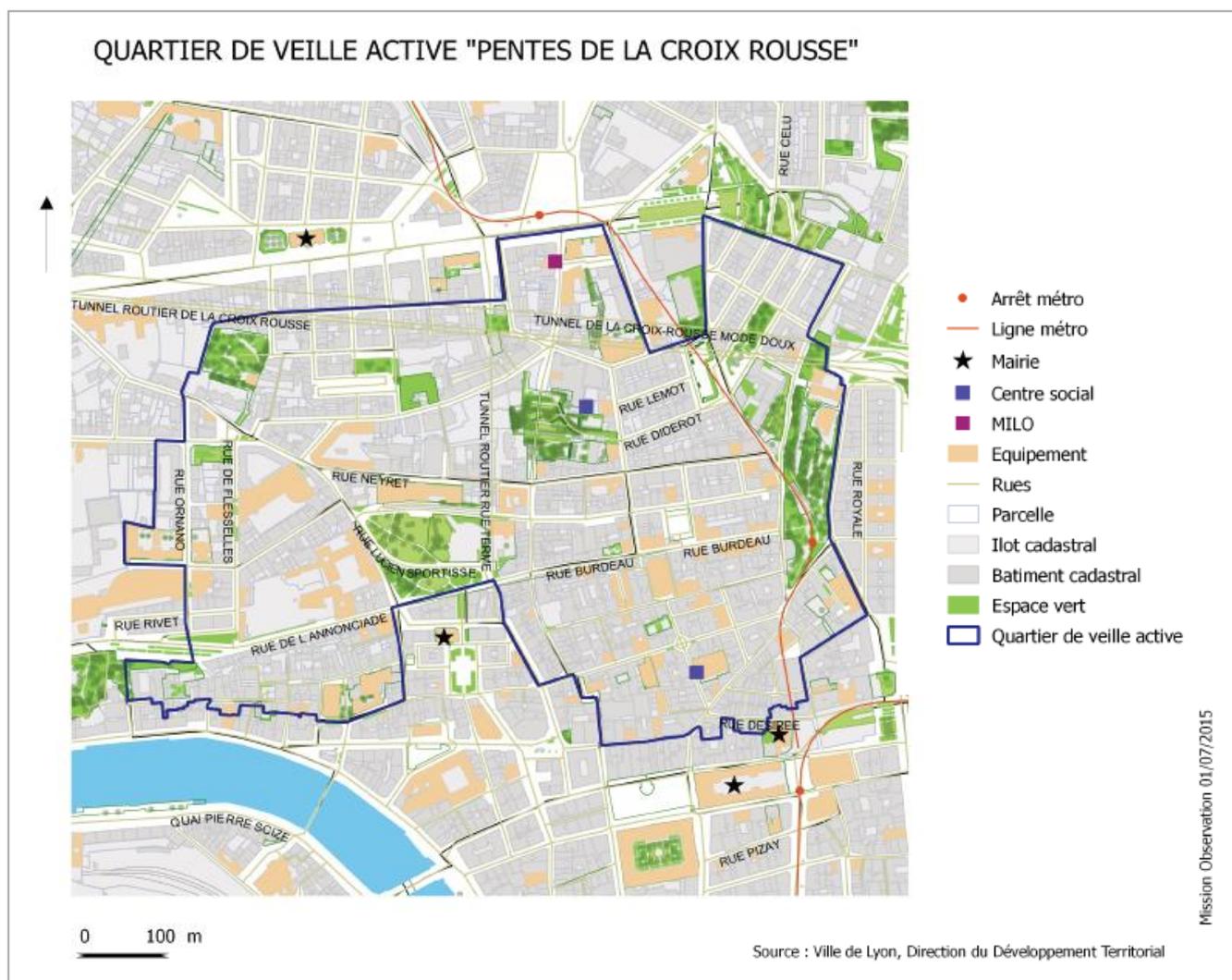
Carte 33 : La problématique de l'urgence sociale à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine

2. Historique de la construction des quartiers anciens à Lyon

Les trois quartiers anciens que nous étudions sont localisés à différents endroits de la ville et ont chacun une histoire qui leur est propre. C'est cette histoire que nous avons souhaité présenter rapidement, afin de connaître les spécificités et caractéristiques de chacun de ces quartiers. Nous commençons par présenter les Pentes de la Croix-Rousse, puis Moncey - Voltaire - La Guillotière, pour terminer par Verdun-Suchet - Sainte-Blandine.

2.1.L'emblématique quartier des Pentes de la Croix-Rousse

Le quartier des Pentes de la Croix-Rousse (carte ci-dessous) est situé dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, sur le flanc de la colline de la Croix-Rousse. Il est limité au nord par le boulevard de la Croix-Rousse, à l'est par le Rhône, à l'ouest par la Saône et au sud par la place des Terreaux.



Carte 34 : Périmètre du quartier des Pentes de la Croix-Rousse

Ce quartier possède une identité particulière, marquée par des événements historiquement connus : les révoltes des canuts (les ouvriers de la soierie) de 1831 et 1834, symboles de la naissance du mouvement ouvrier et de l'histoire de la ville qui font de la Croix-Rousse un haut lieu de l'histoire lyonnaise (Bensoussan, 1982).

Bien que son origine date de l'époque gallo-romaine, la majeure partie du site a été construite dans la première moitié du XIX^e siècle (*ibid.*), en lien avec le développement de la soierie. Différents facteurs dont la situation du site (exposition au sud offrant plus de lumière) ont fait des Pentes de la Croix-Rousse le lieu de prédilection pour l'installation des activités de la soierie entraînant alors une vague d'urbanisation importante (Grolée, 2011). Les immeubles construits à cette époque sont caractérisés par la grande hauteur sous plafond des logements pour pouvoir accueillir les métiers à tisser hauts de deux mètres.

Dès la fin du XIX^e siècle, l'industrie de la soierie décline. La mécanisation des outils entraîne une délocalisation de l'activité dans les communes environnantes. Commence alors un déclin du quartier de la Croix-Rousse qui voit sa population fortement baisser. Dans l'ensemble du 1^{er} arrondissement, la population chute de 63 000 à 48 000 habitants entre 1931 et 1954 (Barre, 2001). Parallèlement, le bâti se dégrade fortement dans le quartier. À cette même époque, une population d'origine immigrée vient s'installer dans les immeubles vétustes.

Dans la seconde partie du XX^e siècle, l'insalubrité et la vétusté des logements sont très prégnantes : en 1968 près de la moitié des logements n'ont pas d'eau chaude, ni de salle de bain et de toilettes intérieures (Grolée, 2011).

« L'impression qui dominait, c'était celle d'un délabrement et d'une saleté tels que je n'en ai jamais rencontrés en France, sur une si vaste échelle, à l'intérieur d'une ville. [...] Les murs étaient encore plus encrassés que dans le Vieux-Lyon. [...] Dans ces taudis jadis habités par les canuts sont parqués aujourd'hui les Nord-Africains »

(De Beauvoir, 1978, p. 325).

L'état des immeubles et logements nécessite dès les années 1970 l'intervention des politiques publiques afin de mener des actions de réhabilitation (interventions qui seront détaillées dans le chapitre suivant).

Au début des années 2000, on trouve encore de l'habitat indigne⁵², comme en témoignent les images suivantes :



*Figure 40 : Photos d'immeubles situés dans les Pentès de la Croix-Rousse dans les années 2000
Source : Mission Quartiers Anciens, Ville de Lyon*

L'état dégradé de certains immeubles a conduit les politiques publiques à intervenir de façon importante jusqu'au début des années 2010.

⁵² La notion d'habitat indigne est devenue une catégorie juridique avec la loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Kesteman, 2014).

2.2. La Guillotière : la porte d'entrée dans la ville

Jusqu'en 1852, la Guillotière était une commune indépendante de la ville de Lyon. Elle regroupait les 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements (secteur en bleu en et rose sur la figure ci-dessous).

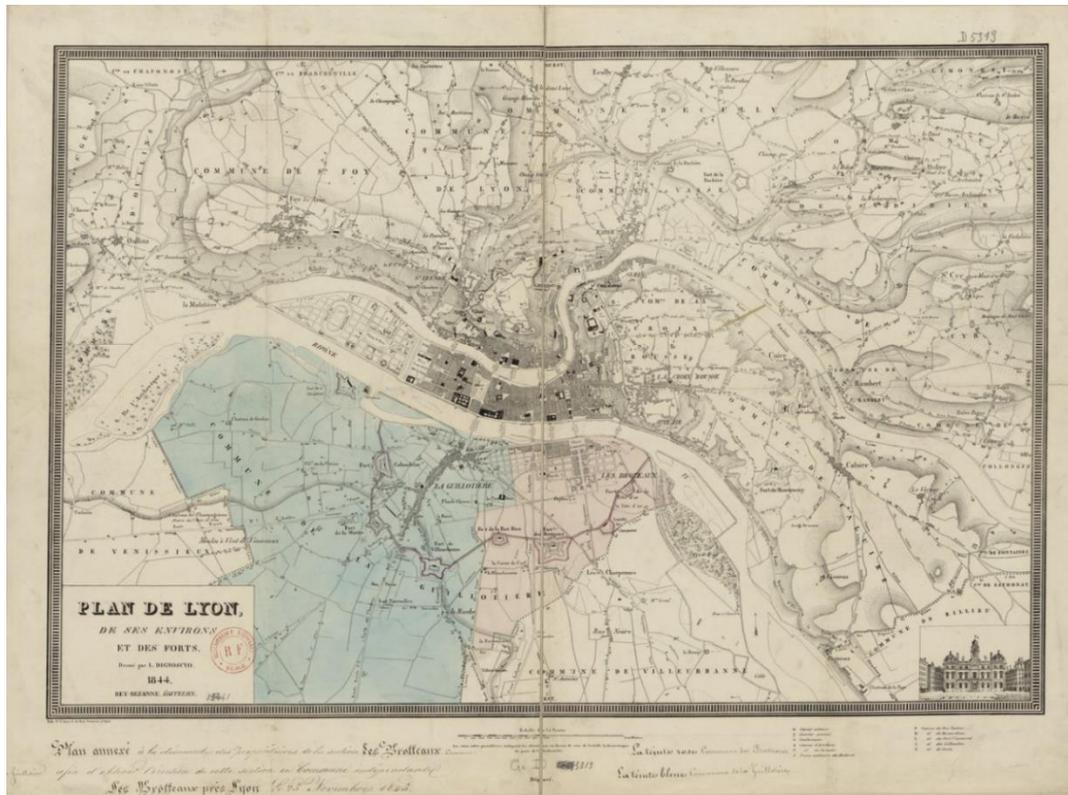


Figure 41 : Le Plan de Lyon, de ses environs et des forts en 1844, dressé par L. Dignoscyo
Source : Bibliothèque nationale de France, GED-5313, gallica.bnf.fr

Cet ancien faubourg développé au Moyen-Age marquait la frontière entre Lyon et le Dauphiné. Le Pont de la Guillotière, construit au XII^e siècle était le seul pont de Lyon situé sur le Rhône jusqu'en 1774 (Dubief, 2012). Ce quartier constituait un carrefour de routes commerciales et migratoires, lui donnant un rôle de porte d'entrée dans la ville (Berthet, 1999b). Il regroupait de nombreuses auberges, écuries et hôtels à bon marché (Moissonnier, 1999). C'est seulement en 1852 que le faubourg est rattaché à la commune de Lyon, pour devenir le 3^{ème} arrondissement de la ville. La croissance de cet espace est fortement liée au développement industriel à l'époque du Second Empire, notamment avec l'arrivée de la métallurgie, de la chimie, ou encore de la teinturerie. Ainsi, la population a connu une très forte croissance : sur la rive gauche du Rhône, on dénombre 6 000 personnes en 1800, 43 000 en 1851 et 87 700 en 1866 (*ibid.*). Pendant la Troisième République, cet afflux de population s'accroît avec la venue des populations des départements voisins, des territoires coloniaux et aussi de territoires étrangers limitrophes

(Italie, Espagne, Portugal...), lui conférant sa diversité culturelle et sa caractéristique de quartier populaire (*ibid.*). Historiquement, la position de carrefour et de porte d'entrée a attribué à la Guillotière un rôle commercial très important. Les circulations, les échanges et les productions de marchandises ont permis le foisonnement de commerces très diversifiés, attirant depuis longtemps un très large public : « *La caractéristique du quartier [...] réside dans cette mixité commerçante : à la fois commerces de proximité tirant leur clientèle du quartier et de ses alentours et en même temps commerces d'agglomération à zone de chalandise large, parfois internationale. [...] spécificité qui lui permet une fois de plus de créer centralité pour des populations différenciées de l'agglomération lyonnaise* » (Berthet, 1999b, p. 28).

Aujourd'hui, la Guillotière fait référence à la partie nord du 7^e arrondissement et au sud-ouest du 3^e arrondissement, à proximité de la station de métro « Guillotière - Gabriel Péri ». Moncey est situé à l'extrême ouest du 3^{ème} arrondissement, le long des berges du Rhône, et Voltaire se situe dans la continuité de Moncey en direction de l'Est et de la Part-Dieu (carte ci-dessous).



Carte 35 : Périmètre du quartier des Pentès de la Croix-Rousse

Autrefois intégrés dans le faubourg de la Guillotière, ces trois secteurs désormais distincts ont connu de nombreuses interventions publiques en vue d'améliorer l'habitat et de transformer l'espace urbain. Le quartier de Moncey est à ce titre connu comme étant un lieu de changement permanent où se sont succédé d'innombrables projets urbains, comme par exemple le « *fameux axe Moncey - la diagonale dans la ville*⁵³ - » (Berthet, 1999a, p.3). Cette rue a vu de nombreux aménagements, puis réaménagements au cours du temps. Elle suscite toujours aujourd'hui des questionnements et des débats : un projet de requalification de la rue (« la promenade Moncey ») est actuellement en cours, faisant appel à des concertations avec les habitants⁵⁴. Ainsi, différents projets de démolitions, reconstructions, et réhabilitations se sont succédé au cours du temps. Ces projets très souvent réorientés et non aboutis ont permis au Grand Lyon et à la Ville de Lyon d'acquérir un foncier public important.

Comme sur les Pentes de la Croix-Rousse, la dégradation du bâti a conduit les politiques publiques à intervenir pour améliorer et réhabiliter les immeubles et logements. Aujourd'hui, on observe une diversité d'immeubles dans le quartier, allant de logements anciens encore dégradés par endroits à des logements de plus haut standing à d'autres endroits (voir encadré 1 ci-après).

⁵³ La rue traverse une partie du 3^{ème} arrondissement en coupant en diagonale le plan en damier

⁵⁴ <https://www.lyon.fr/actualite/quartiers/moncey-en-mode-promenade>
<https://www.leprogres.fr/lyon/2017/03/01/promenade-moncey-des-habitants-demandent-l-abandon-des-demolitions>

Une diversité d'immeubles à la Guillotière

23 rue Bechevelin



7 rue Bechevelin



10 grande rue de la Guillotière



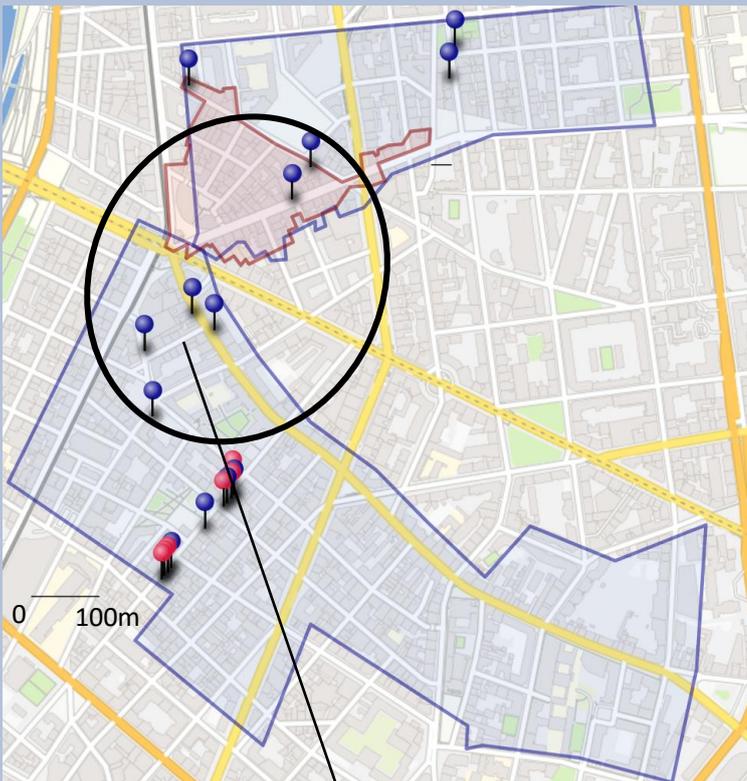
23 rue Paul Bert



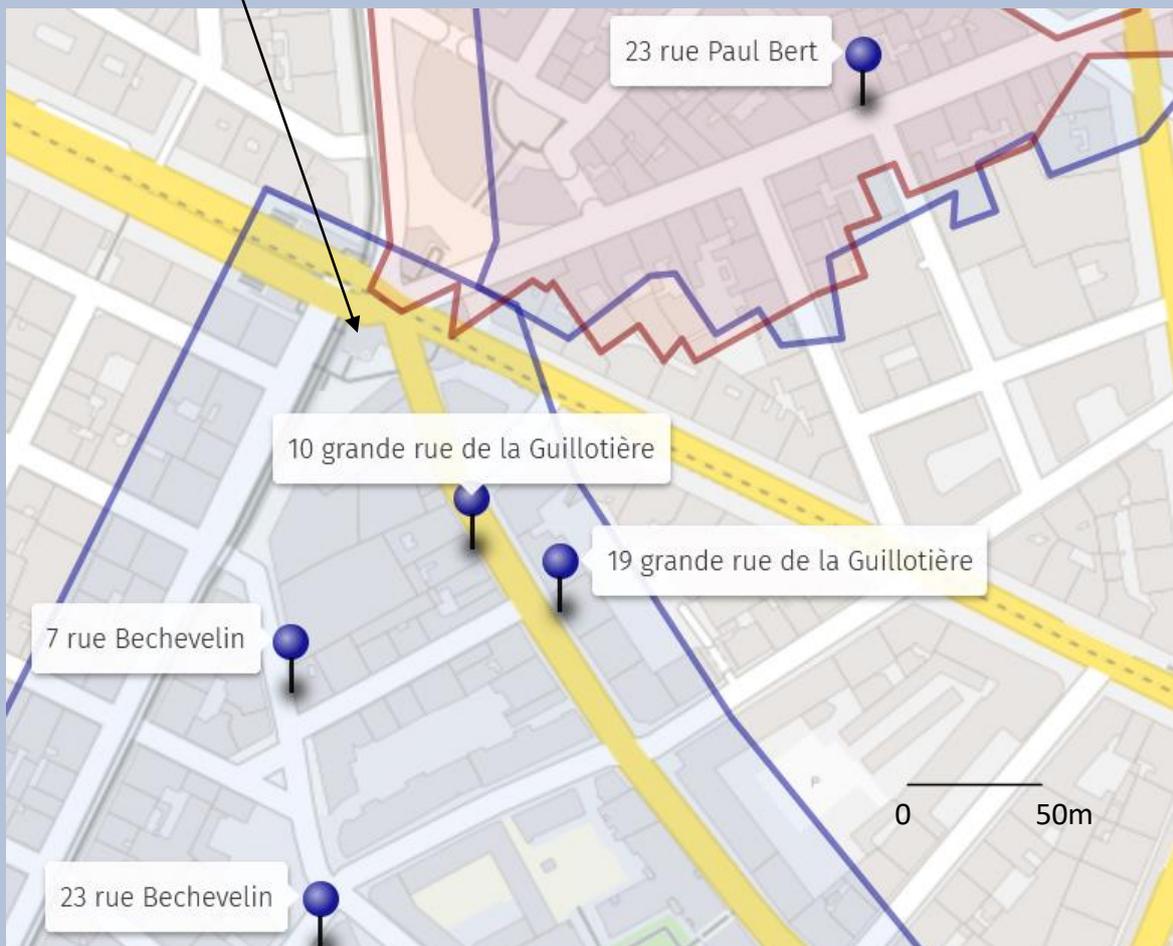
19 grande rue de la Guillotière



Photos : Camille Michel, Mai 2020



Localisation des immeubles photographiés

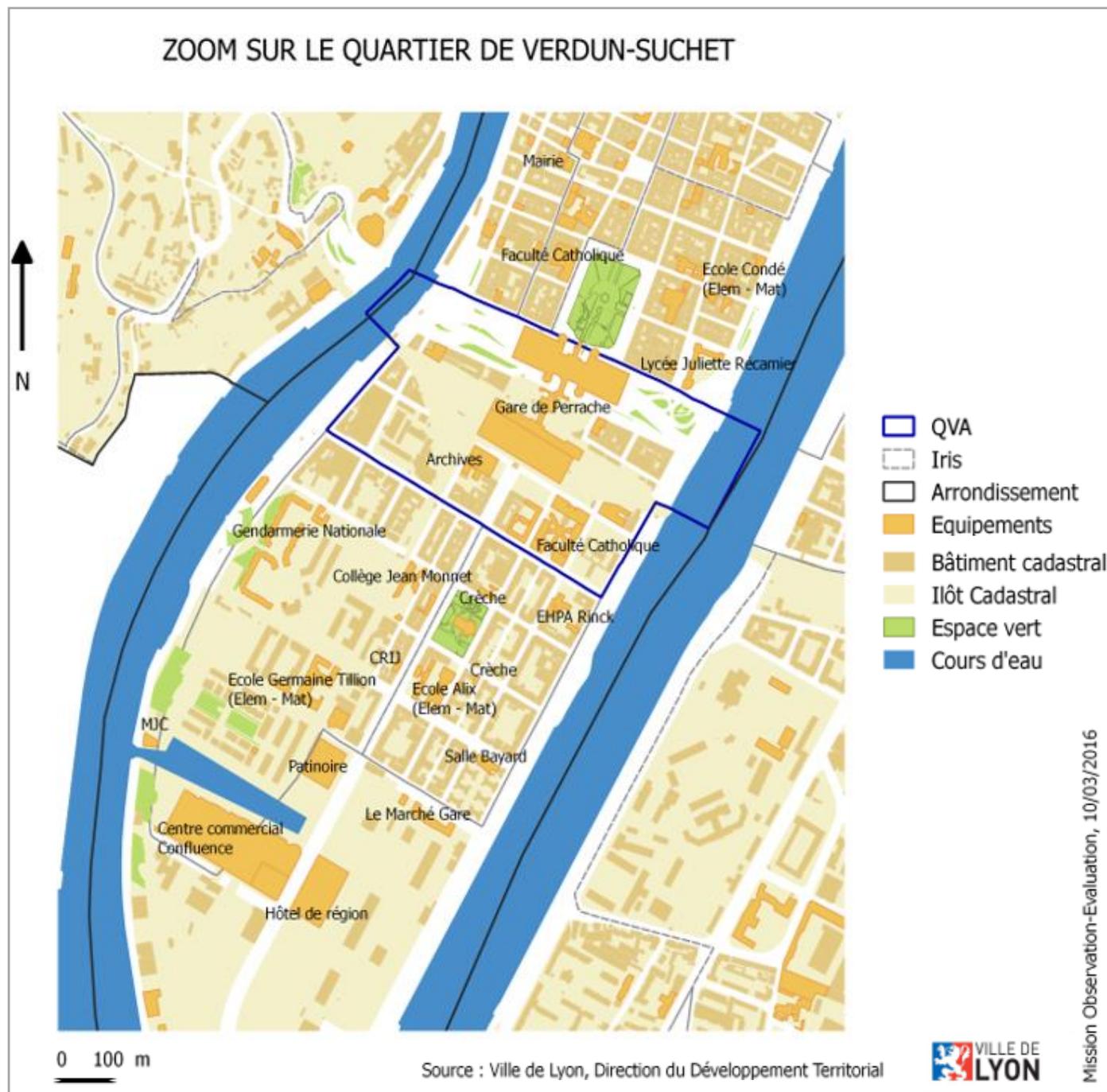


Cartes : Umap - Camille Michel, Mai 2020

Encadré 2 : Localisation des immeubles photographiés à la Guillotière

2.3.« Derrière les voûtes » : les environs de la gare de Perrache

Le quartier de Verdun-Suchet fait partie de la géographie prioritaire de la ville de Lyon depuis 2015 en tant que Quartier de Veille Active. Il est situé sur la presqu'île de Lyon dans le 2^{ème} arrondissement, et plus précisément au sud de la gare de Perrache, comme le montre la carte ci-dessous.



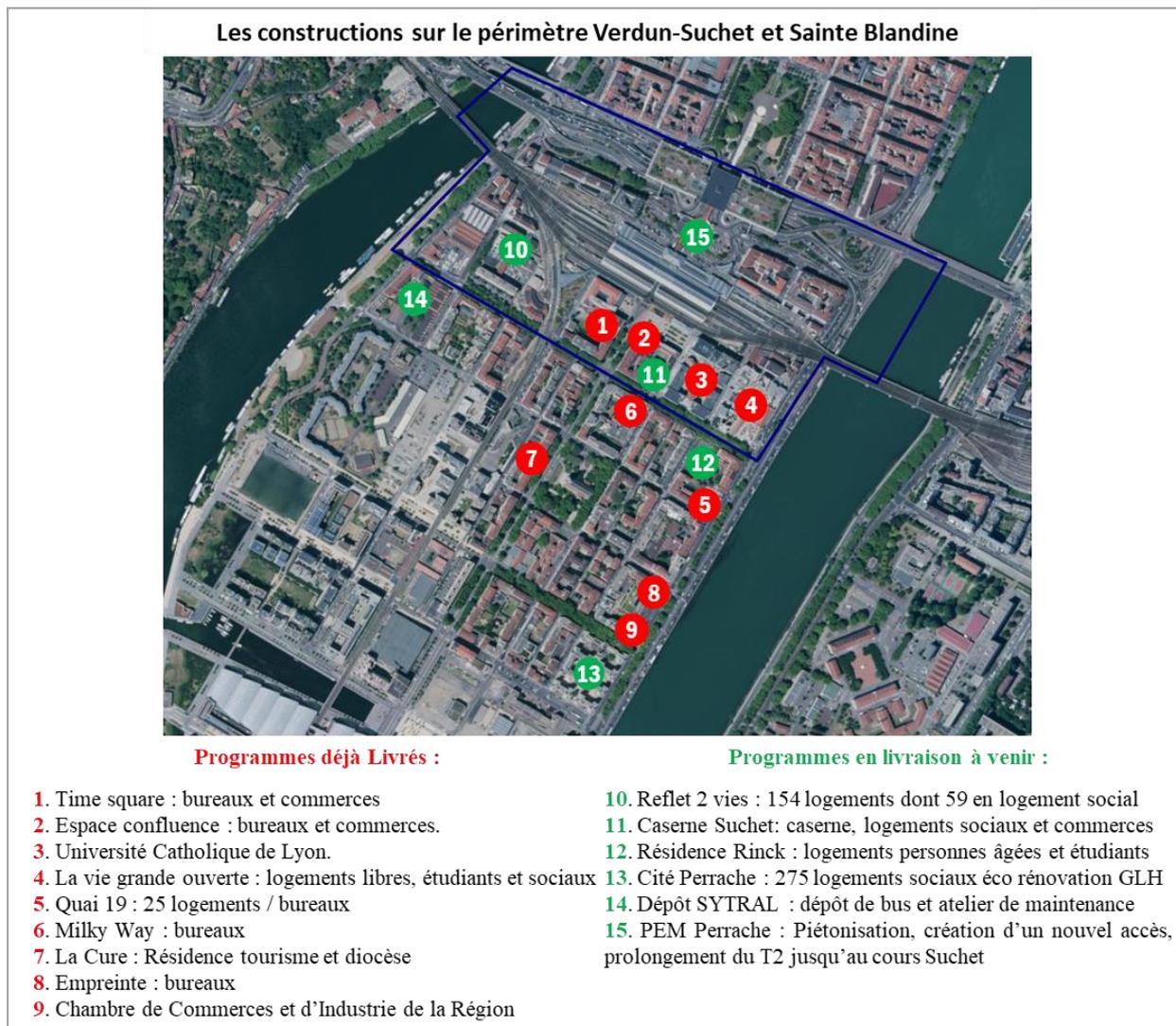
Carte 36 : Périmètre du quartier de Verdun-Suchet

La gare ferroviaire fut construite en 1855 et marqua une frontière avec le reste de la ville qui conféra à cette partie sud un certain isolement, illustré par une expression connue à Lyon : « au-delà des voûtes ». Une image négative de ce quartier « au-delà des voûtes » va se construire au cours du temps : quartier aux industries polluantes, quartier ouvrier, quartier des prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph, quartier de la prostitution lyonnaise... À la barrière physique de la gare, s'est ajoutée une barrière mentale des habitants.

Ce quartier, et celui adjacent de Sainte-Blandine, connaissent depuis quelques années un renouveau urbanistique (voir encadré 3 ci-après). La mutation des activités industrielles et économiques a permis de libérer un vaste espace (150 ha), sur lequel deux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été créées en 2003 et 2012. Un nouveau quartier a vu le jour : la Confluence. La SPL Confluence est en charge du réaménagement de ce quartier, en intégrant également dans son projet les secteurs situés dans l'Iris de Sainte-Blandine et dans l'Iris de Verdun-Suchet. De nombreuses transformations apparaissent donc et tendent à métamorphoser ces deux secteurs en les « réintégrant » au reste de la ville, modifiant profondément leur image. Ces transformations peuvent notamment se repérer par la variété des dates de construction des immeubles ; des bâtiments anciens étant juxtaposés à des constructions neuves (voir encadré 5 ci-après). Les prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph désaffectées depuis 2009 ont été réhabilitées pour accueillir depuis 2015 l'Université Catholique de Lyon (voir encadré 3 ci-après), ainsi que des logements étudiants et sociaux. De nouveaux espaces publics ont été créés – comme la place des Archives en 2010 – et une ligne de Tram a été prolongée.

En parallèle de ces projets, d'autres transformations sont programmées, comme par exemple le projet de requalification du pôle d'échanges multimodal de Perrache. D'importants travaux sont prévus entre 2017 et 2020 pour moderniser cet ensemble : piétonnisation d'un secteur, création d'un nouvel accès à la gare, prolongement du Tram...

La figure suivante présente les différents projets de constructions achevés ou à venir sur les secteurs de Verdun-Suchet - Sainte-Blandine.



*Figure 42 : Les constructions sur les secteurs de Verdun-Suchet - Sainte-Blandine
Source : Présentation 74 repères Lyon confluence, Juin 2016, SPL confluence*

Les quartiers de Verdun-Suchet - Sainte-Blandine sont confrontés à une forte mutation urbaine qui leur a permis de devenir des quartiers de centre-ville. Autrefois enclavés, ils sont désormais fréquentés par des populations aux profils variés : des habitants du quartier et d'autres quartiers, des étudiants, des travailleurs, des usagers des équipements (centre commercial de Confluence, archives municipales...), des usagers des transports en commun. Le projet de Confluence a eu et continue d'avoir un impact significatif sur ces territoires. Néanmoins, des signes de précarité sociale demeurent, visibles également par les problématiques d'urgence sociale présentes autour de la gare de Perrache (distribution de repas alimentaire, présence de migrants, de SDF...).

Un quartier aux constructions modernes

15 rue Delandine



Université Catholique

31 cours Suchet



14 quai Rambaud

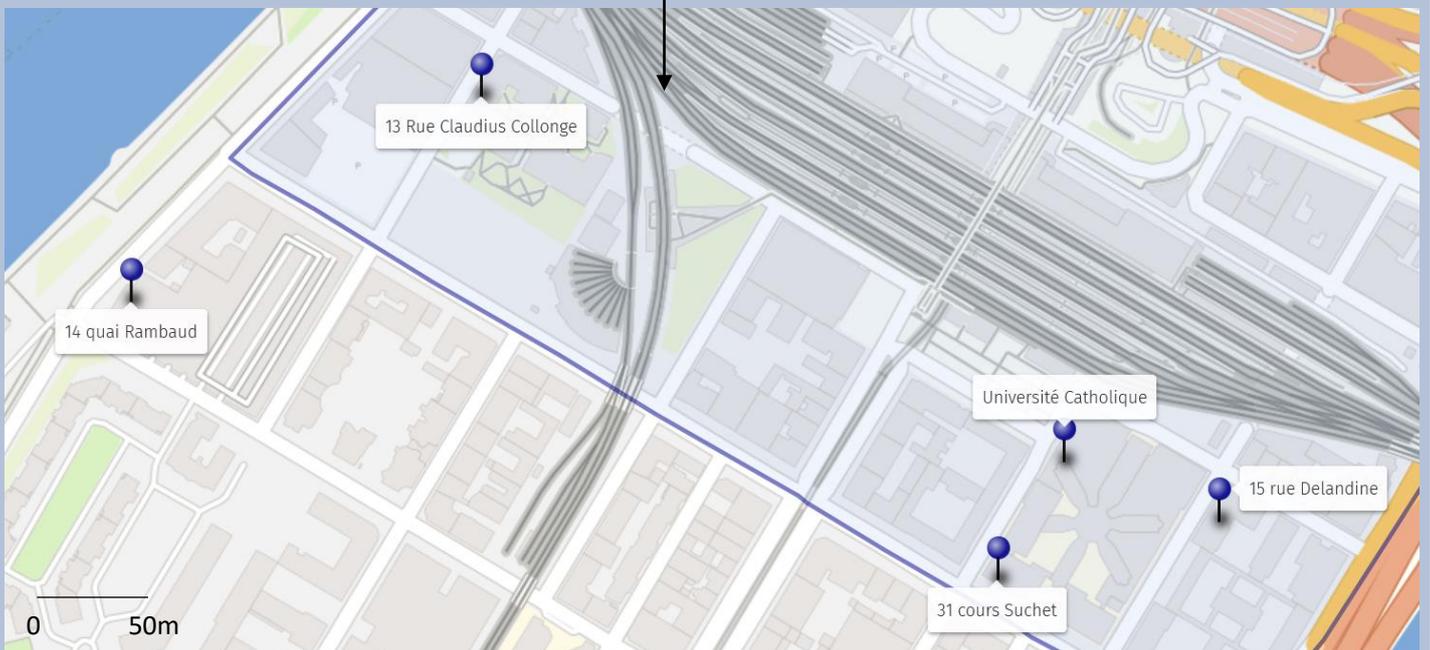
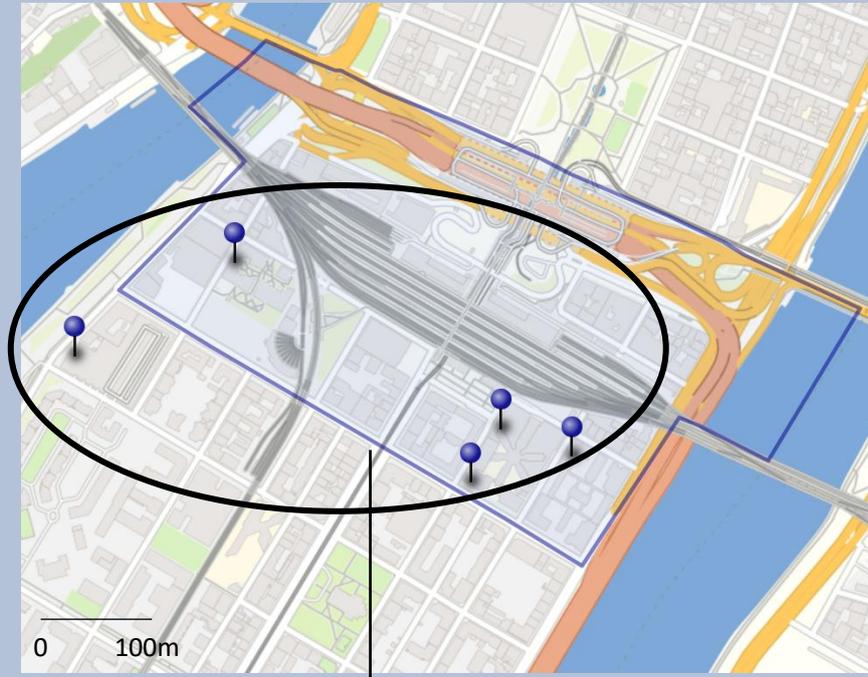


13 Rue Claudius Collonge

Photos : Camille Michel, Mai 2020

Encadré 3 : Verdun-Suchet - Sainte-Blandine : un quartier aux constructions modernes

Localisation des photographies des constructions modernes



Cartes : Umap - Camille Michel, Mai 2020

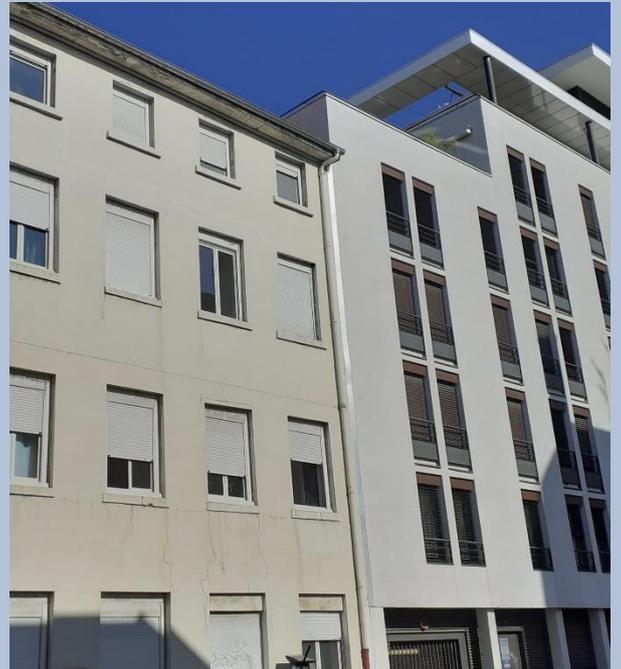
Encadré 4 : Localisation des bâtiments photographiés à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine

Des immeubles aux dates de construction très variées

9 et 7 rue Seguin



27 et 29 rue Marc-Antoine Petit



5 et 7 rue Smith



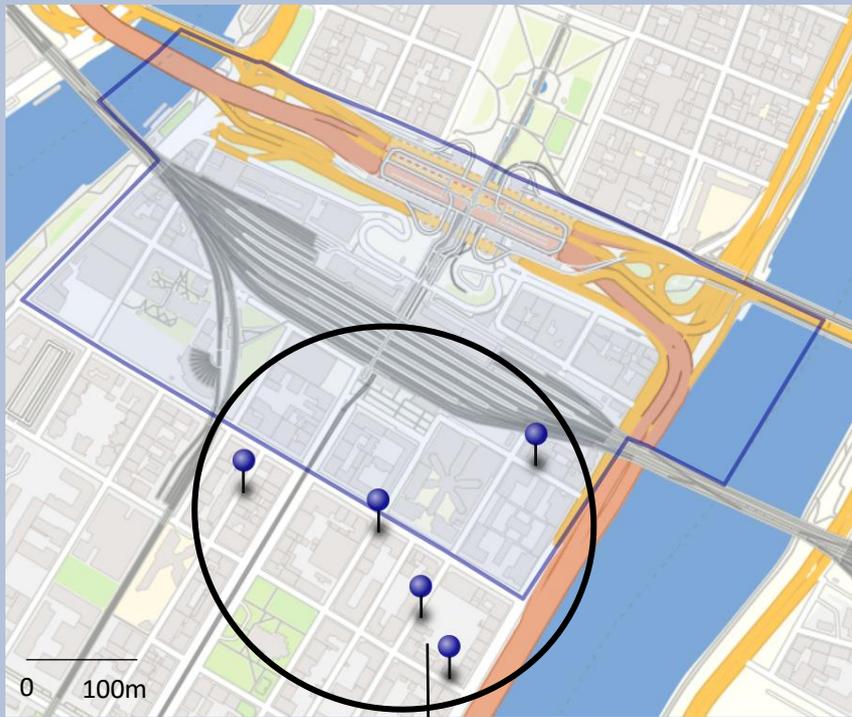
23 et 25 rue Delandine



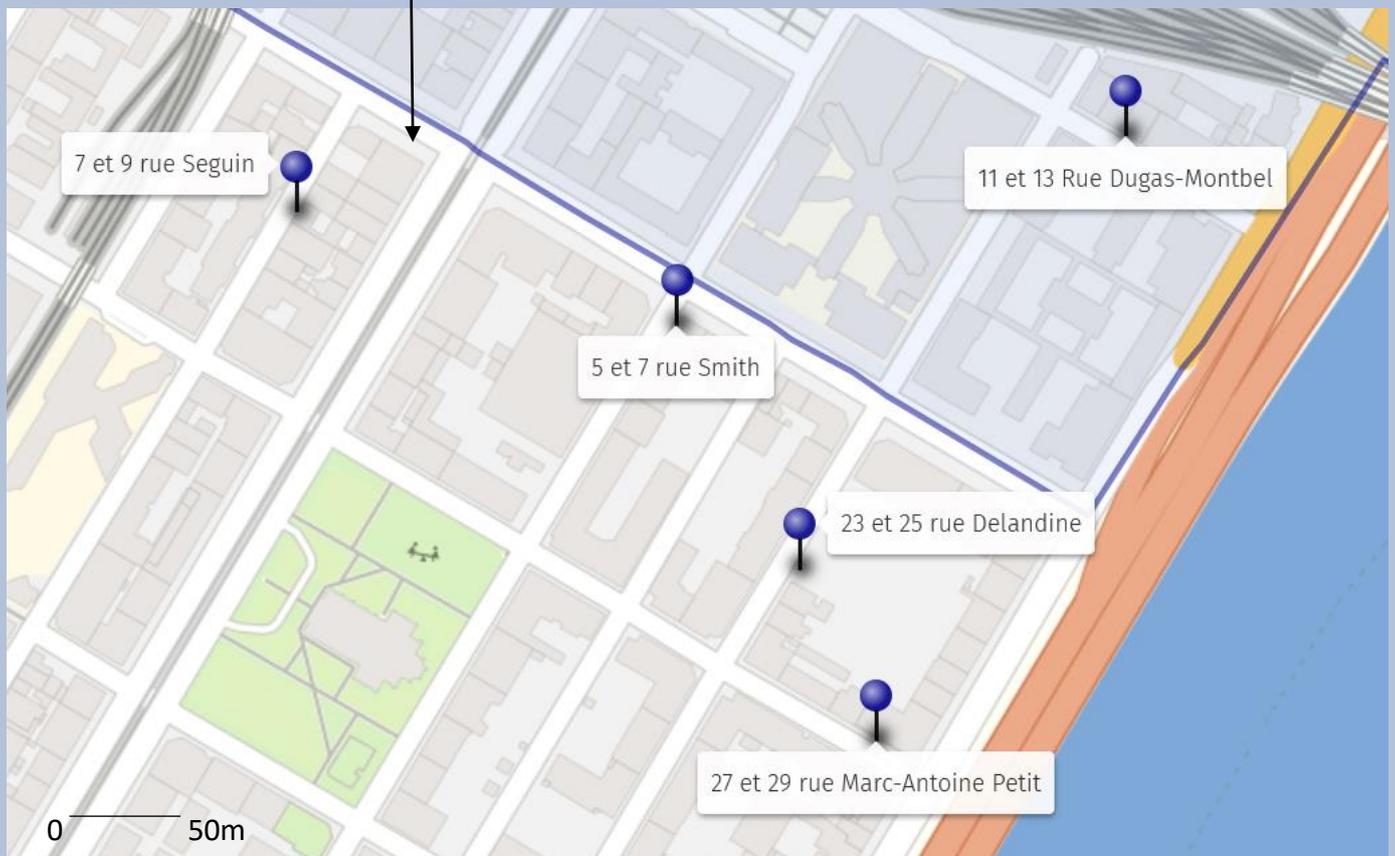
11 et 13 Rue Dugas-Montbel



Photos : Camille Michel, Mai 2020



Localisation des immeubles photographiés



Cartes : Umap - Camille Michel, Mai 2020

Encadré 6 : Localisation des immeubles photographiés à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine

Ces trois quartiers de la ville de Lyon relevant de la géographie prioritaire pour la municipalité (soit en tant que QPV, soit en tant que QVA) ont une histoire riche d'événements. Il convient désormais de faire un état des lieux de leur situation actuelle et d'identifier leurs caractéristiques communes.

3. Un profil commun aux quartiers anciens : une grande hétérogénéité sociale marquée par la précarité

Bien que présentant chacun leurs spécificités, ces trois quartiers ont des caractéristiques qui permettent de dresser un profil commun. Comme nous l'avons vu précédemment à partir de la typologie socio-économique réalisée sur l'ensemble des Iris de la ville de Lyon, les quartiers anciens ressortent comme une catégorie à part entière. D'un point de vue statistique, ils présentent des similitudes qui permettent de les considérer comme un type d'espace distinct des autres espaces lyonnais. Selon cette typologie, les habitants de ces quartiers sont caractérisés par une grande hétérogénéité des profils sociaux, mêlant population précaire et population plus favorisée.

3.1. Le profil de la population résidente

Cette hétérogénéité s'observe par la grande diversité des situations sociales des habitants. Concernant les niveaux de diplômes, les quartiers anciens suivent la même tendance qu'au niveau de la ville ; à savoir une nette surreprésentation des hauts diplômés (personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur), bien que celle-ci soit plus importante dans ces quartiers, suivis par des niveaux très bas (personnes ayant un niveau d'étude égal au niveau du brevet des collèges, ou sans aucun diplôme). On observe néanmoins des spécificités sur certains secteurs. Par exemple, à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine, les taux de hauts diplômés sont équivalents à ceux des bas diplômés. Sur certains Iris de Moncey - Voltaire - La Guillotière, les taux de bas diplômés se situent en-dessous de la moyenne lyonnaise (c'est par exemple le cas à Voltaire et Le Prado). Il est dommage, en raison des changements dans le recensement de la population, de plus avoir de distinction fine concernant les hauts diplômés ; distinction qui se révèle être importante dans nos quartiers et qui conduisent à une rupture dans l'observation des évolutions.

Les catégories socioprofessionnelles sont très diversifiées. On recense à la fois des cadres, des professions intermédiaires et des employés. Il n’y a pas de situation de forte prédominance d’une catégorie par rapport aux autres, comme cela peut être le cas dans le 6^e arrondissement qui est composé d’une grande majorité de cadres, comme l’illustre la figure suivante.

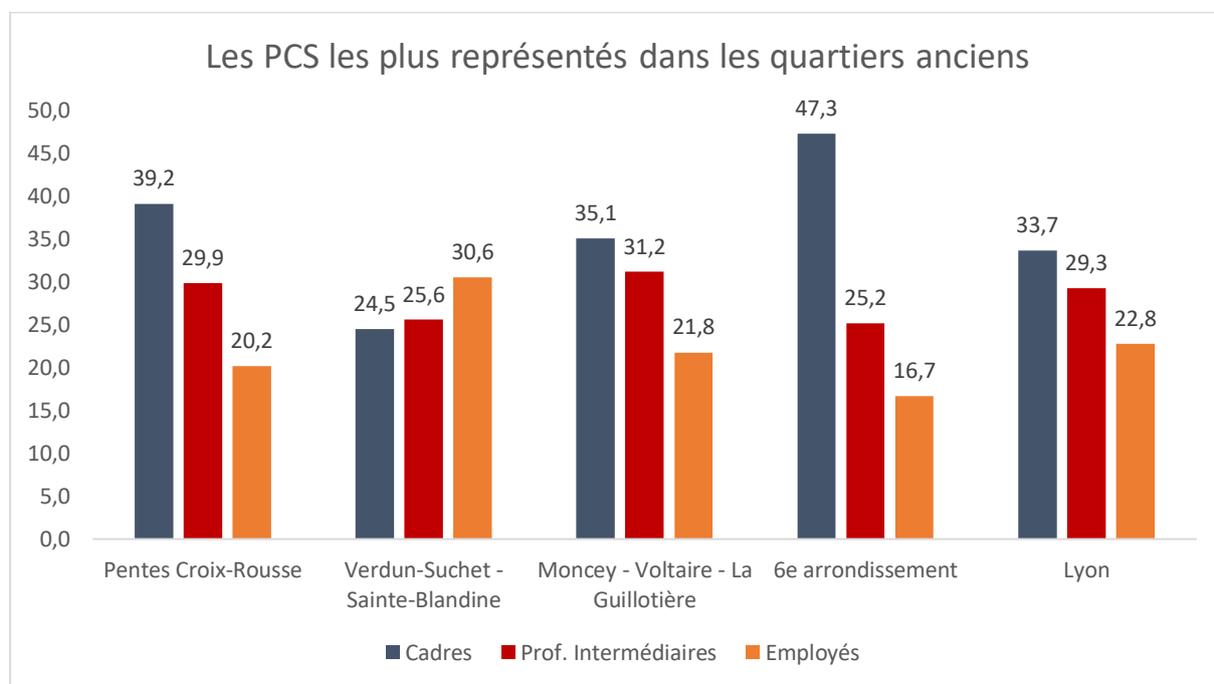


Figure 43 : Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans les quartiers anciens
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee RP 2015

Au niveau de la population active, on dénombre de nombreux salariés en emploi précaire et en temps partiel. De plus, les personnes bénéficiant des minimas sociaux et de la CMUC sont nombreuses et le premier décile de revenu est particulièrement faible.

Par ailleurs, les quartiers anciens ont comme caractéristique commune d’héberger de nombreux étudiants. La proximité avec certaines universités (Lyon 2 sur les quais du Rhône, l’Université catholique sur la place des Archives) peut expliquer cet attrait géographique pour ce public, que renforce l’offre de logement, constituée d’appartements de petite taille. Sur les trois quartiers cumulés, vivraient environ 9 000 étudiants⁵⁵ : près de 2 500 dans les Pentes, plus de 5 900 à Moncey - Voltaire - La Guillotière et près de 600 à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine.

⁵⁵ Approche du public étudiant à l’aide du fichier détail. Les fichiers détail anonymisés permettent un usage personnalisé des données du recensement de la population. Nous avons utilisé le fichier « Individus - localisation au canton-ou-ville » qui renseigne les données à l’Iris et dont chaque ligne correspond à un individu décrit selon ses caractéristiques, celles de son ménage et de sa résidence principale. Ici nous considérons les étudiants comme la population de plus de 18 ans inscrite dans un établissement supérieur dont le niveau de diplôme minimum est le bac. Le taux est calculé par rapport à la population totale.

Dans plus de la majorité des Iris de ces quartiers, les taux d'étudiants sont supérieurs à la moyenne lyonnaise, comme le montre le graphique suivant :

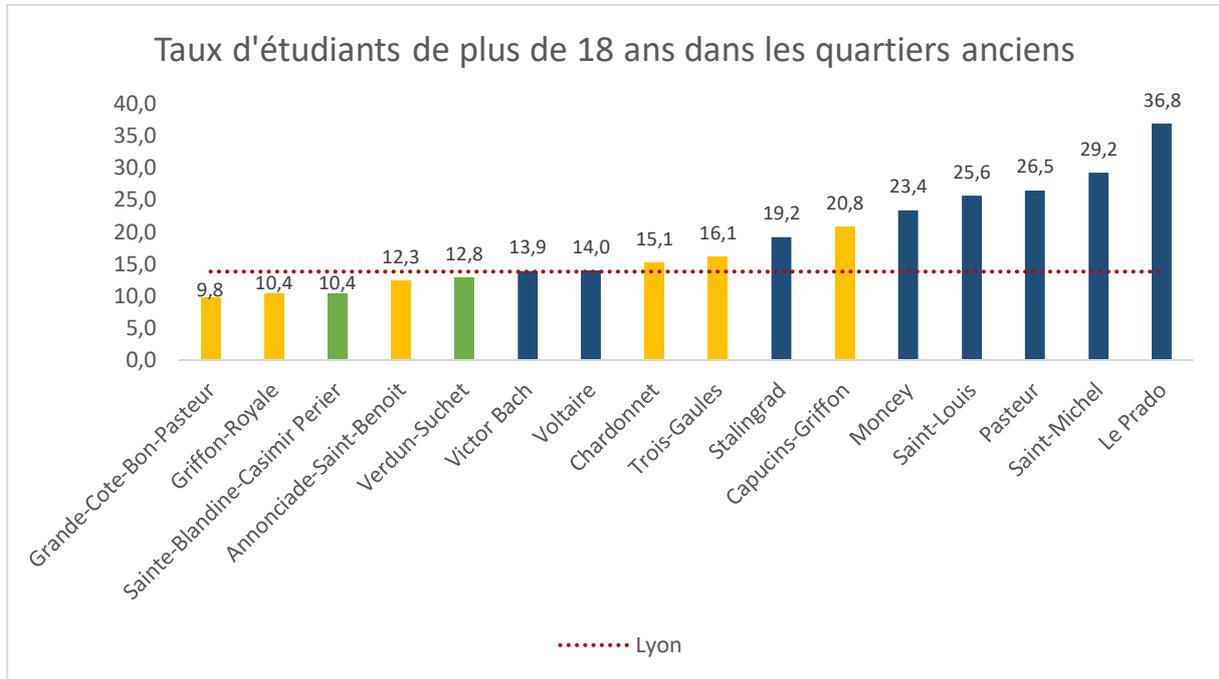
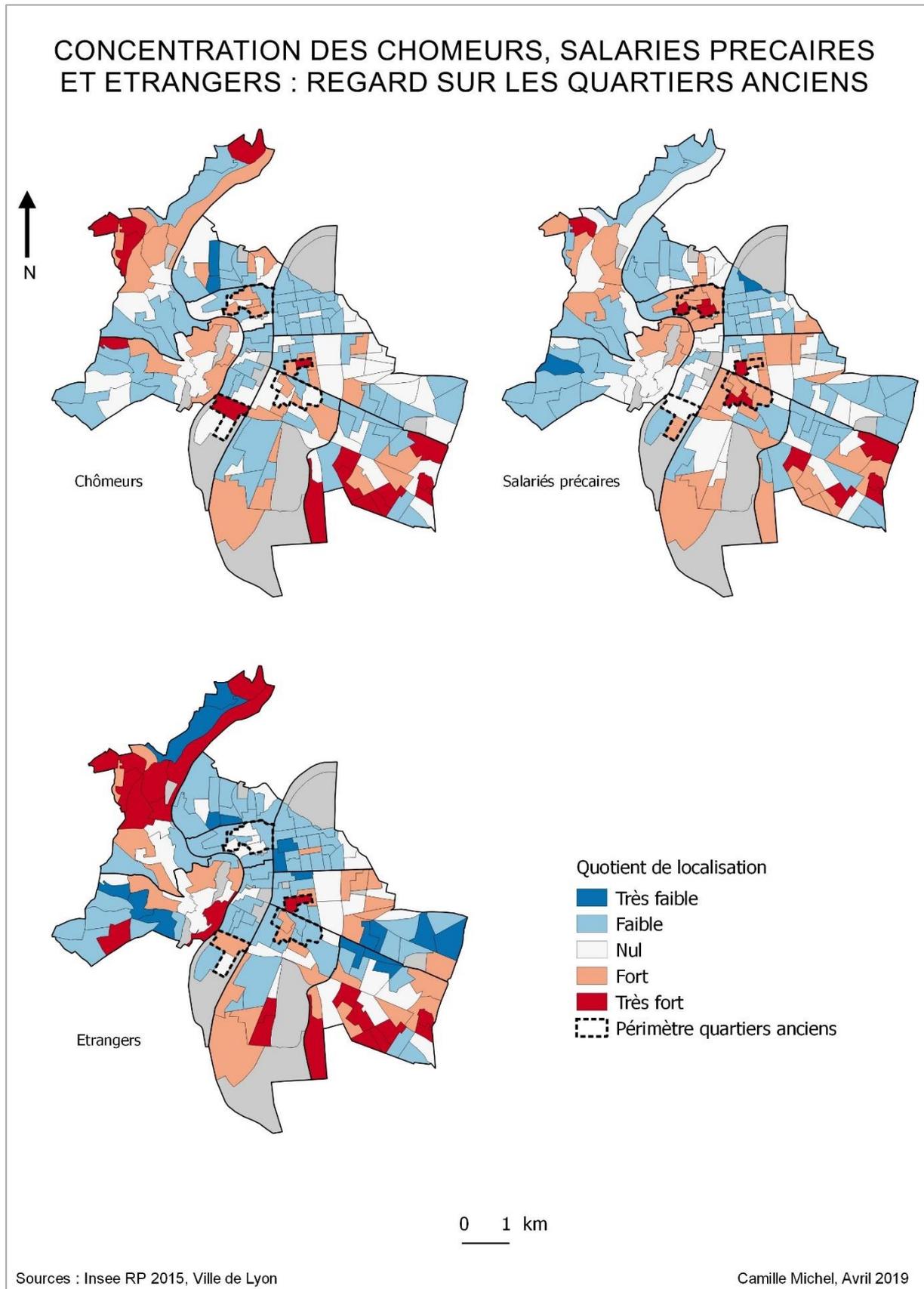


Figure 44 : Le taux d'étudiants dans les iris des quartiers anciens
 Auteur : Camille Michel, 2019
 Source : Insee fichier détail 2015

La forte présence de population étudiante s'observe principalement à Le Prado, Saint-Michel, Pasteur et Saint-Louis (les deux premiers font partie des 10 Iris de Lyon où le taux d'étudiants est le plus élevé), puis à Moncey, Capucins-Griffon et Stalingrad. Entre Annonciade-Saint-Benoît et Trois Gaules les taux se rapprochent de la moyenne lyonnaise.

Une autre caractéristique que l'on remarque dans ces quartiers concerne la surreprésentation de certains groupes de population. En calculant les quotients de localisation de plusieurs variables dans la partie précédente⁵⁶, nous avons relevé trois d'entre elles qui semblent mettre en exergue certains de nos quartiers. Il s'agit des chômeurs, des salariés précaires et des étrangers. Les quotients de localisation de ces trois variables ont été représentés dans la carte ci-contre.

⁵⁶ Pour plus de détail voir le chapitre 4, sous-partie 2.1.



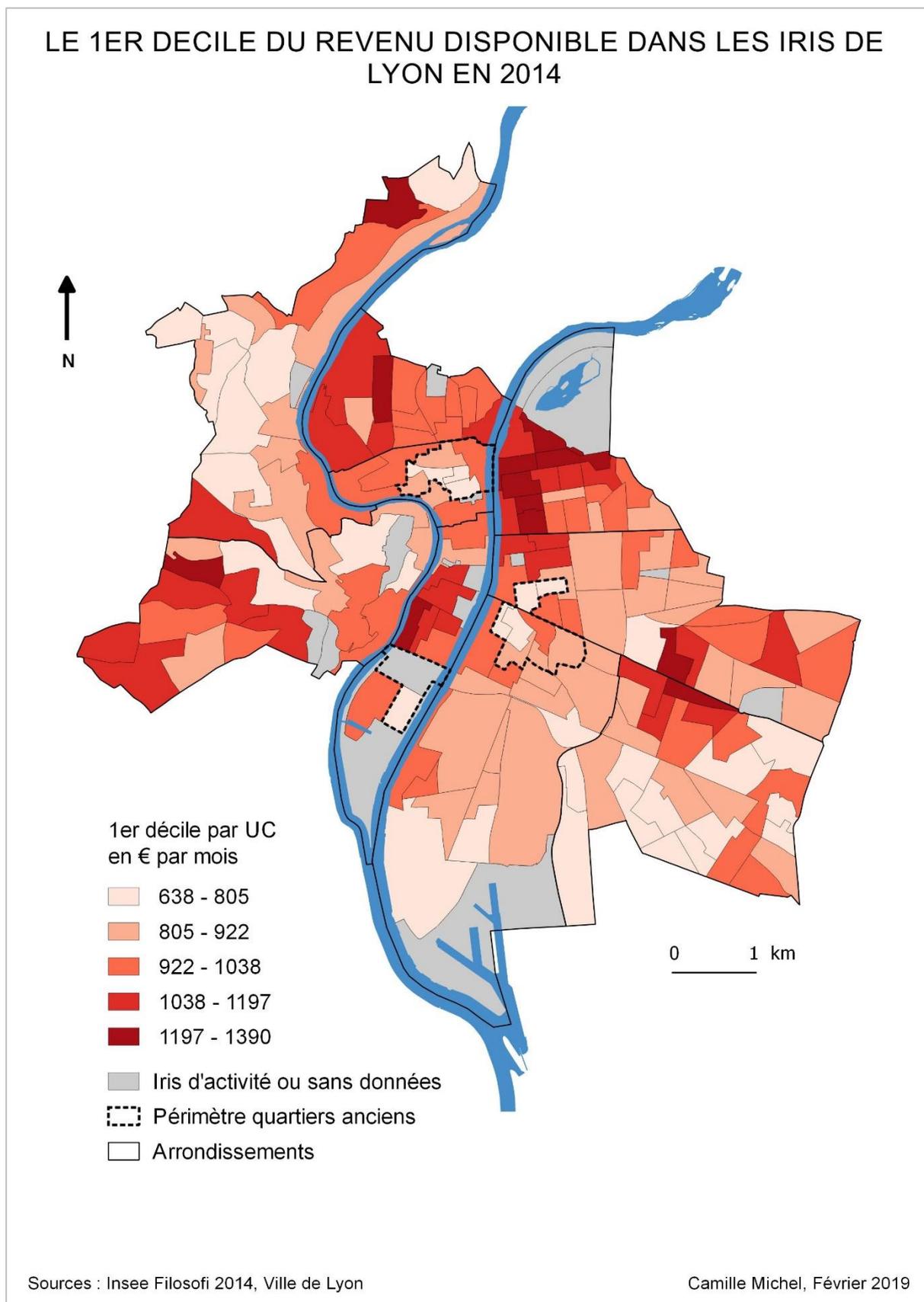
Carte 37 : Les quotients de localisation des chômeurs, salariés précaires et étrangers dans les quartiers anciens

Concernant les chômeurs et les salariés précaires, nous pouvons voir que leur localisation est surreprésentée dans nos trois quartiers : le quotient de localisation est dans la majorité des Iris soit très fort, soit fort. La population étrangère est quant à elle surreprésentée sur les Iris de Moncey et Voltaire (QL très fort), ainsi que sur les Iris de Verdun-Suchet, le Prado et Saint-Michel.

3.2.Des phénomènes de pauvreté et de précarité visibles dans les territoires

Les différentes étapes de réhabilitation et de requalification urbaine, ainsi que les actions en faveur des habitants se trouvant en difficulté sociale et économique, ont permis d'améliorer au cours des 30 dernières années la situation de ces quartiers. Si l'ampleur des situations de précarité et de pauvreté s'est réduite au cours du temps, celles-ci demeurent cependant ancrées dans ces territoires, mais de façon plus diffuse et parfois moins visible. Aussi, on peut parler de poches ou îlots de pauvreté qui persistent dans ces quartiers et qui sont plus difficilement repérables. La carte 27 présentée dans le chapitre 4 qui représente le 1^{er} décile de revenu disponible⁵⁷, fait ressortir de nombreux Iris des quartiers anciens. Pour plus de clarté, cette carte figure à nouveau ci-après :

⁵⁷ Pour rappel, le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend le revenu déclaré et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs.



Carte 38 : Le 1er décile de revenu dans les Iris de Lyon

À l'exception de trois d'entre eux, tous les Iris des quartiers anciens se trouvent en dessous de la moyenne lyonnaise en ce qui concerne le niveau du 1^{er} décile de revenu disponible⁵⁸, comme l'illustre le graphique ci-dessous. En outre, l'Iris de Moncey, avec un 1^{er} décile de 648€ par mois, est le deuxième Iris le plus bas de toute la ville.

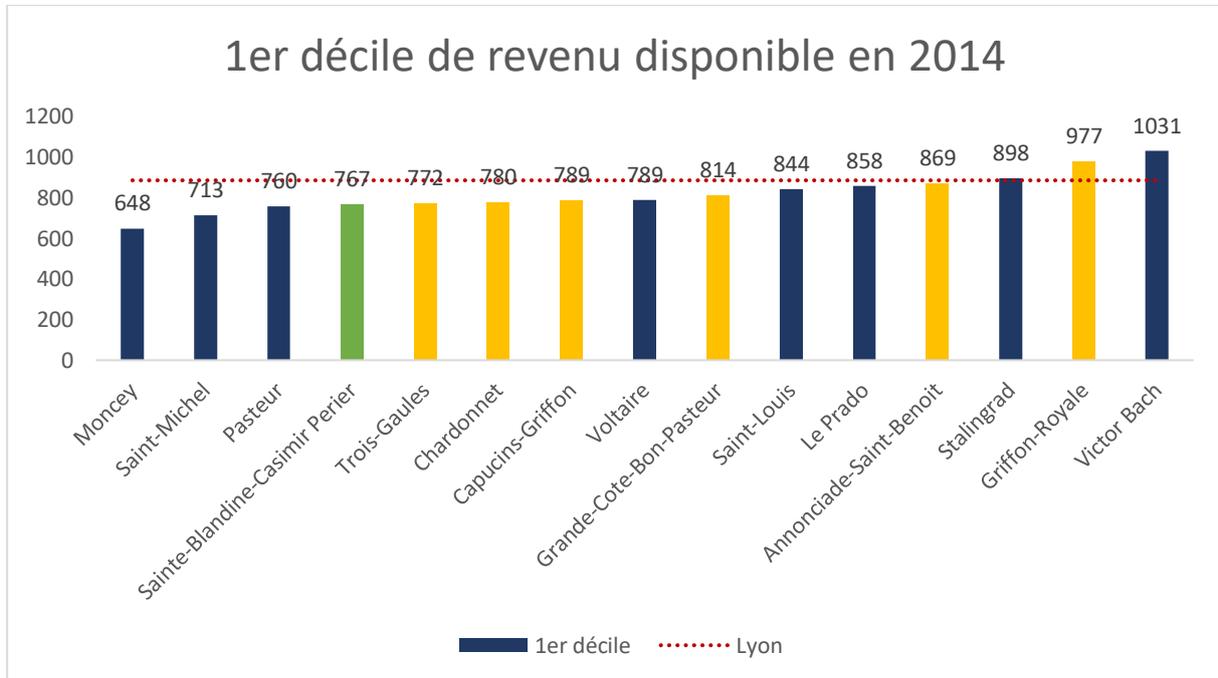


Figure 45 : Les 1^{es} déciles de revenus disponibles en 2014
 Auteur : Camille Michel, 2019
 Source : Insee Filosofi 2014

Les Iris des quartiers anciens se situent donc parmi les Iris où les faibles revenus sont les plus bas. Par ailleurs, il existe des spécificités locales, comme dans les Pentès de la Croix-Rousse où certains Iris comptent une proportion d'habitants très diplômés qui est aujourd'hui quasi équivalente à celle du 6^{ème} arrondissement mais où le revenu moyen des foyers fiscaux est beaucoup plus faible (Authier et al., 2010).

Une autre caractéristique des quartiers anciens en lien avec le 1^{er} décile de revenu disponible s'observe à travers une « discordance » entre cet indicateur et le taux de cadres. En effet, les quartiers anciens se caractérisent par une présence de cadres assez élevée dans la plupart des Iris (bien plus de la moitié se situe au-dessus de la moyenne lyonnaise), excepté pour Verdun-

⁵⁸ Ne figure pas dans le graphique (et la carte précédente) l'Iris de Verdun-Suchet en raison de l'absence de la donnée.

Suchet - Sainte-Blandine ainsi que deux Iris de Moncey - Voltaire - La Guillotière, comme le montre le graphique ci-dessous :

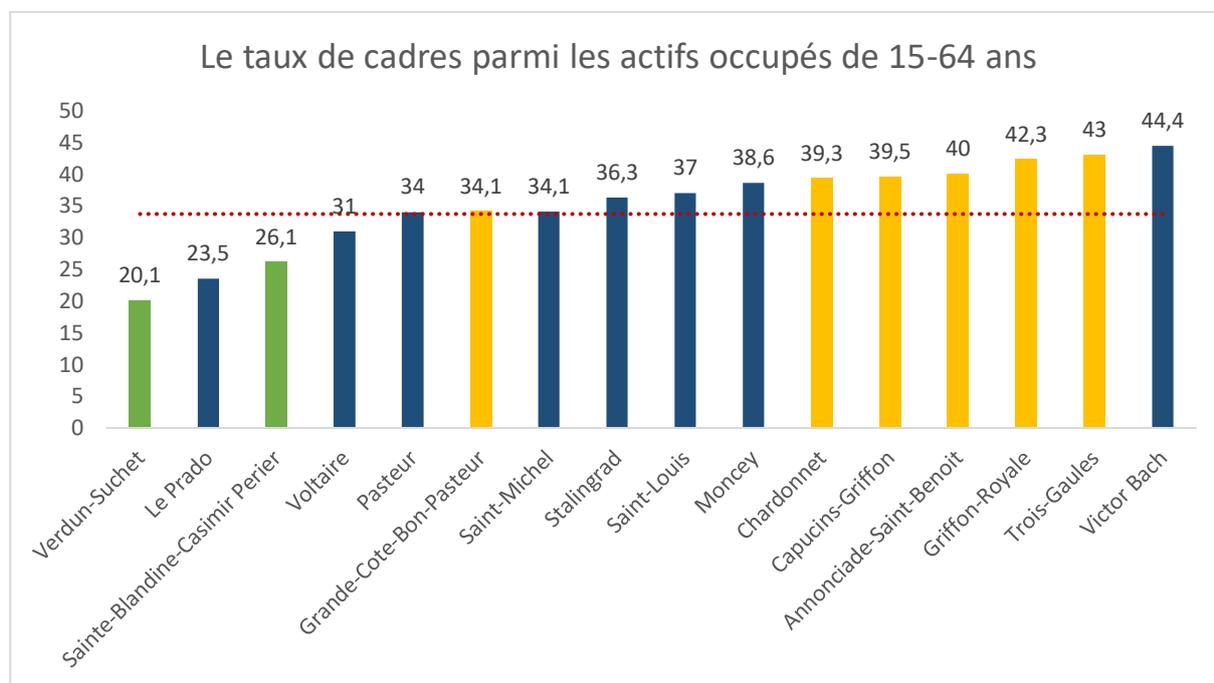


Figure 46 : Les taux de cadres des actifs occupés de 16-64 ans
Auteur : Camille Michel, 2019
Source : Insee RP 2015

Ces taux sont parfois très proches de ceux de certains Iris du 6^{ème} arrondissement (J. Recamier 41,8%, l'Europe 41,1% Mairie 42,8%...). Or, comme nous l'avons mentionné précédemment, les niveaux de revenu sont moins élevés que dans d'autres secteurs de la ville. Le graphique suivant⁵⁹ permet de visualiser la distribution des Iris selon leur taux de cadres et le 1^{er} décile de revenu disponible : à taux de cadres équivalents, on observe de fortes disparités sur les niveaux de 1^{er} décile.

⁵⁹ Ne figure pas dans le graphique l'Iris de Verdun-Suchet en raison de l'absence de la donnée sur le revenu.

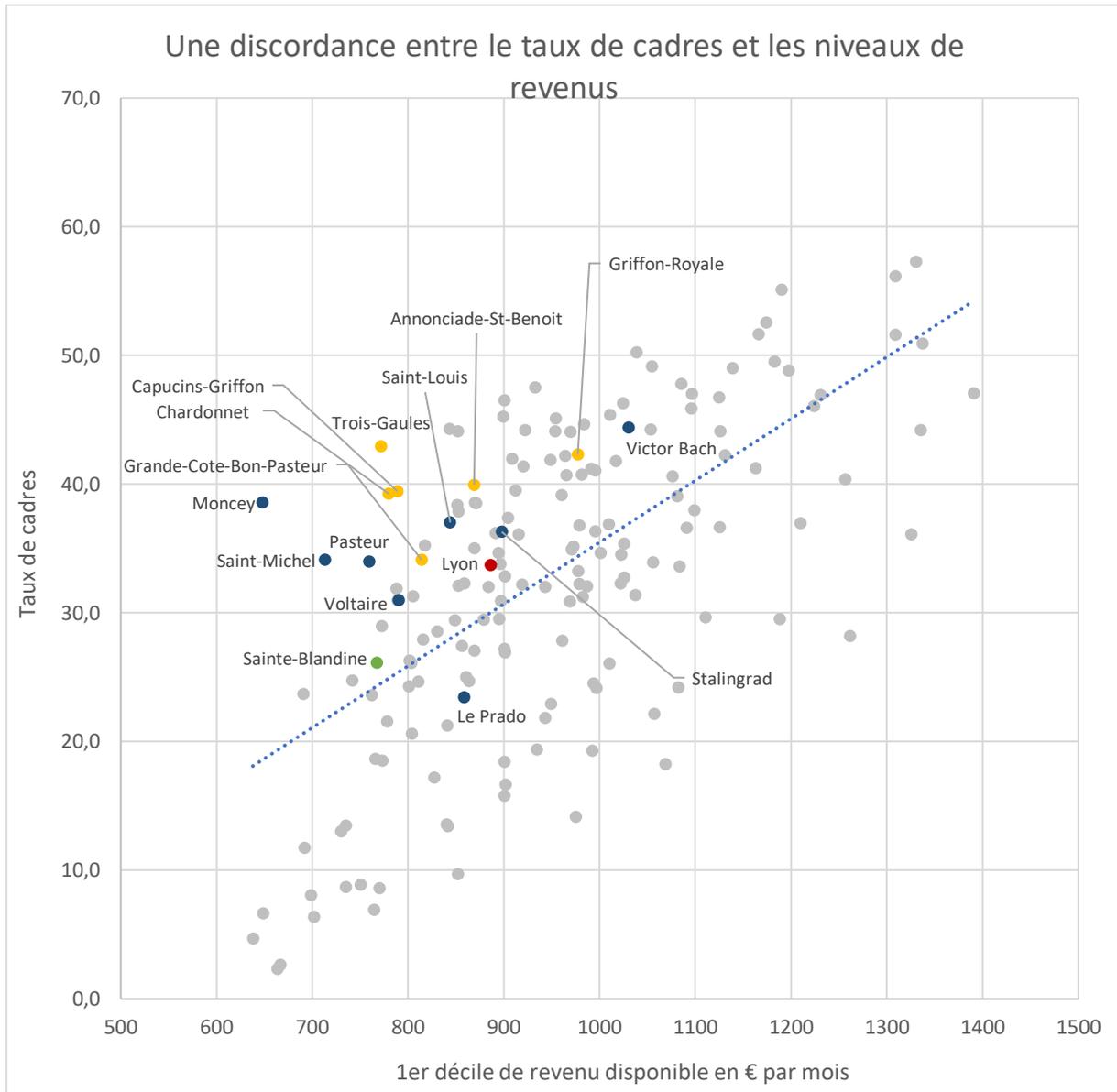


Figure 47 : Une discordance entre les cadres et les niveaux de revenus

Auteur : Camille Michel, 2019

Sources : Insee RP 2015 et Filosofi 2014

Les Iris des quartiers anciens se situent globalement dans la même zone du graphique et semblent appartenir au même groupe, à savoir la présence d'un 1^{er} décile de revenu faible et des niveaux de cadres assez élevés. Par exemple, dans le cas de Saint-Michel, à taux de cadres équivalent, soit autour de 34%, les autres Iris ont un niveau de 1^{er} décile nettement supérieur. Idem pour les autres Iris des quartiers anciens, les niveaux de revenus sont plus faibles que dans les autres Iris où les taux de cadres sont identiques. On retrouve ici une spécificité commune aux quartiers anciens.

Une autre approche de la pauvreté peut s'effectuer via le recensement des personnes percevant le RSA. Nous mobilisons ici la source de la CNAF. À l'échelle de la ville, les taux de bénéficiaires du RSA les plus élevés se situent principalement dans les Iris des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Cependant, on constate également leur forte présence dans les quartiers anciens. La moyenne de Lyon étant à 15,2%, une grande partie se situe au-dessous de cette moyenne et figure parmi les territoires qui concentrent le plus de personnes percevant le RSA en termes de volume. C'est pourquoi, le graphique ci-dessous représente à la fois les taux et volumes de bénéficiaires du RSA. Par exemple, l'Iris de Capucins-Griffon avec 307 personnes bénéficiaires du RSA est le deuxième Iris de Lyon où ce nombre est le plus élevé. De même, Saint-Michel avec 288 bénéficiaires est le cinquième Iris de la ville avec le volume le plus élevé.

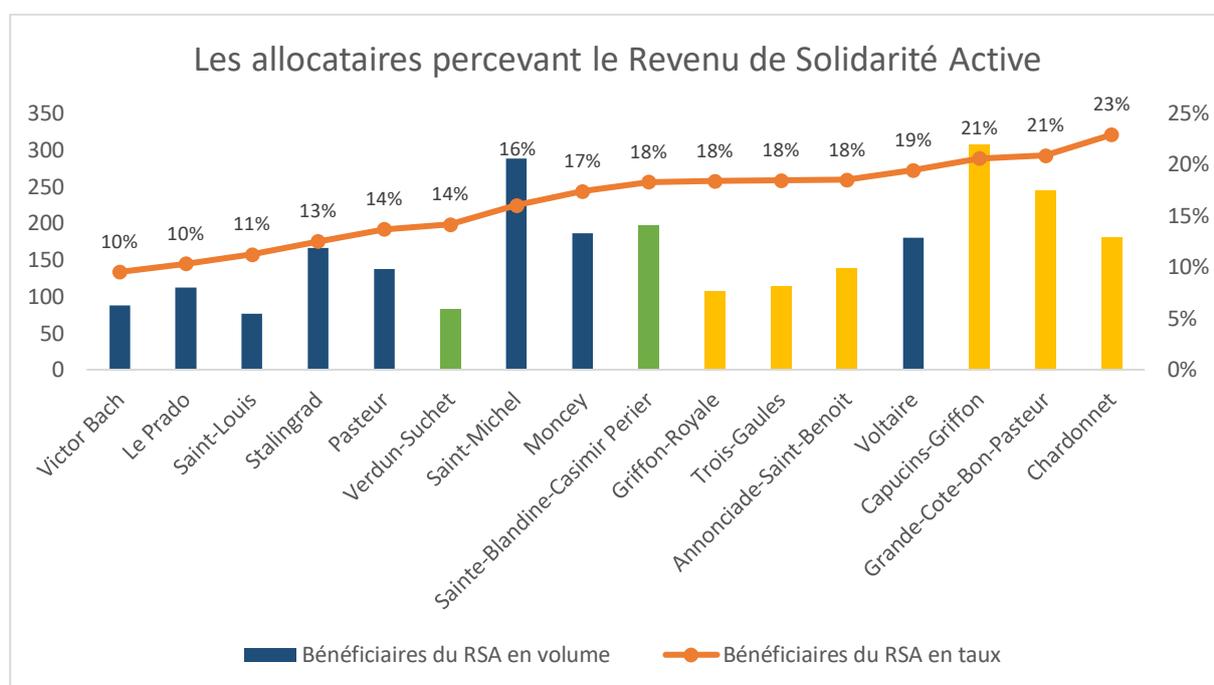


Figure 48 : Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans les quartiers anciens
 Auteur : Camille Michel, 2017
 Sources : Insee – CNAF 2015

Les situations de précarité et de pauvreté restent importantes dans ces quartiers et continuent de concerner un volume important de population.

3.3.Des phénomènes de non-recours très présents

Selon l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services), « *le non-recours (NR) renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre* » (Vial, 2016, p.12). Ce phénomène peut s'expliquer par 4 raisons :

- Non-recours par non-connaissance
- Non-recours par non-réception
- Non-recours par non-demande
- Non-recours par non-proposition

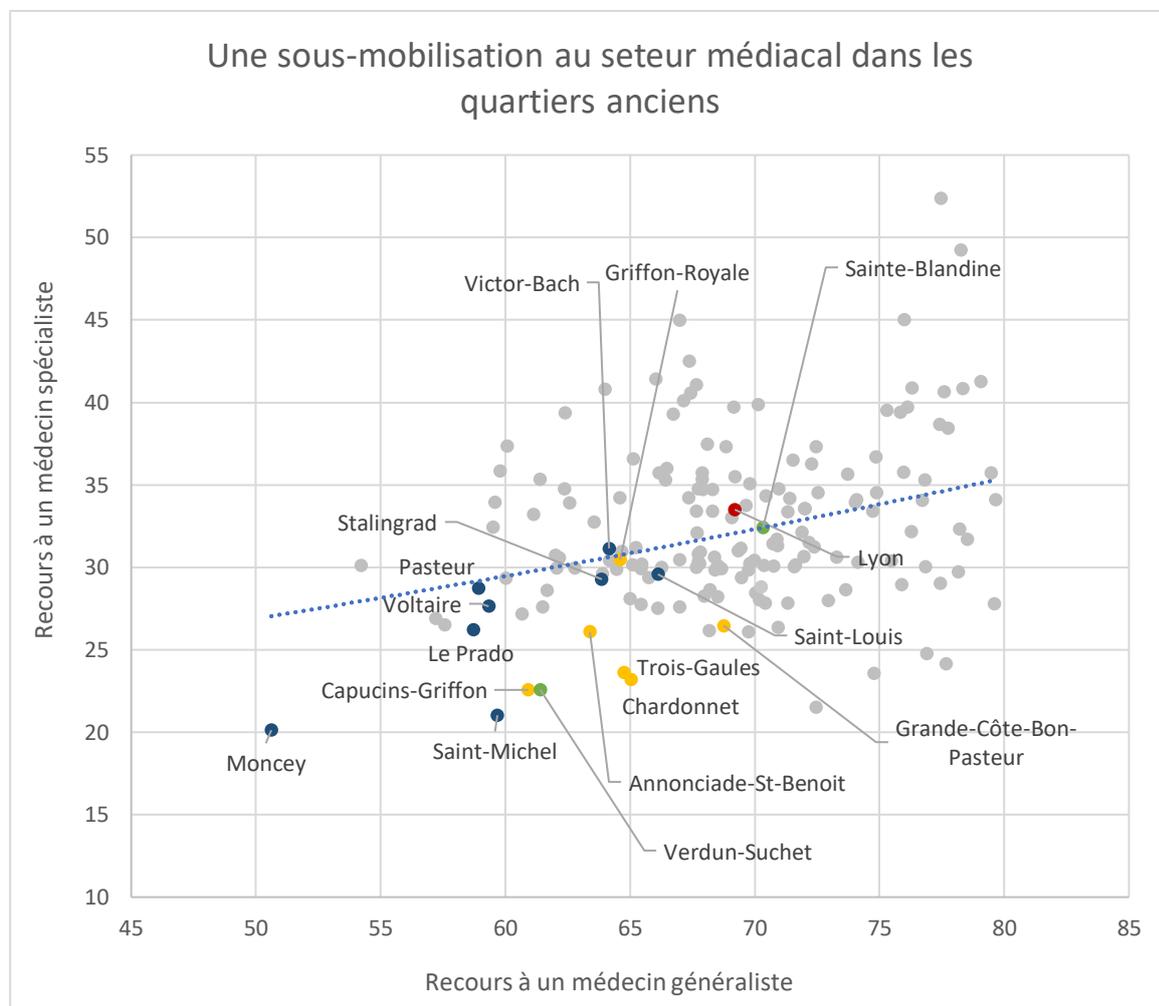
Les indicateurs tels que le revenu ou le RSA permettent d'appréhender les difficultés sociales d'une partie de la population et permettent – selon le type d'indicateurs – de renseigner le volume de population concerné par ces difficultés. Toutefois, ils ont également tendance à occulter une partie de la réalité, ou du moins de sous-estimer la quantité de personnes bénéficiaires des aides sociales, car ils ne rendent pas compte de ce phénomène de non-recours. La quantification de ce phénomène reste encore ponctuelle et trop peu généralisée, mais selon des études de l'ODENORE, le non-recours au RSA serait de 50% à l'échelle nationale, et de 30% pour la CMUC.

D'après les acteurs de terrain et les associations, cette question du non-recours aux dispositifs d'aides sociales est très présente dans les quartiers anciens, particulièrement dans les domaines de la santé et des prestations sociales (prestations familiales, prestations de logement, et minima sociaux). Bien que nous ne puissions pas mesurer quantitativement ce non-recours, nous pouvons néanmoins approcher ce phénomène de deux manières.

Tout d'abord, concernant le domaine de la santé, on remarque une spécificité au niveau de nos quartiers : un recours aux soins peu élevé. Effectivement, d'après les données de l'ARS (2017), les taux de consultation chez le médecin généraliste sont parmi les plus bas de Lyon, tandis que les taux de consultation chez les spécialistes⁶⁰ sont également bas. Ils se situent ainsi dans une situation intermédiaire à celle que l'on peut trouver dans les quartiers en politique de la ville situés en périphérie et les quartiers plus aisés comme ceux du 6^{ème} arrondissement. Dans les premiers, les taux de consultations sont très élevés chez les médecins généralistes, mais très bas chez les spécialistes ; tandis que dans les seconds, le recours aux généralistes est plutôt bas, mais les taux de consultations chez les spécialistes sont élevés. La situation dans les quartiers anciens peut donc s'apparenter à un non-recours aux médecins.

⁶⁰ Les médecins spécialistes regroupent ici les cardiologues, gynécologues et ophtalmologues.

Pour appuyer ce propos, le graphique ci-après situe les Iris selon leur taux de recours à un médecin généraliste et à un médecin spécialiste. On constate ainsi une sous-mobilisation à la fois aux généralistes et aux spécialistes.



*Tableau 6 : Taux de consultation chez un médecin généraliste et spécialiste
Auteur : Camille Michel, 2020
Source : ARS-CPAM 2017, Ville de Lyon*

Ensuite, un autre phénomène de non-recours peut s’observer à partir du dispositif de revenu de l’Insee mentionné précédemment : Filosofi. La visualisation graphique du 1^{er} décile de revenu disponible et des taux de prestations sociales⁶¹ semble mettre en exergue une situation particulière dans les quartiers anciens, l’exemple le plus frappant étant celui de l’Iris de Moncey, comme l’illustre le graphique suivant⁶².

⁶¹ Pour rappel, le pourcentage de prestations sociales est le pourcentage que représentent les prestations familiales, prestations de logement, et minima sociaux dans le total des revenus disponibles.

⁶² Ne figure pas dans le graphique l’Iris de Verdun-Suchet en raison de l’absence de la donnée sur le revenu.

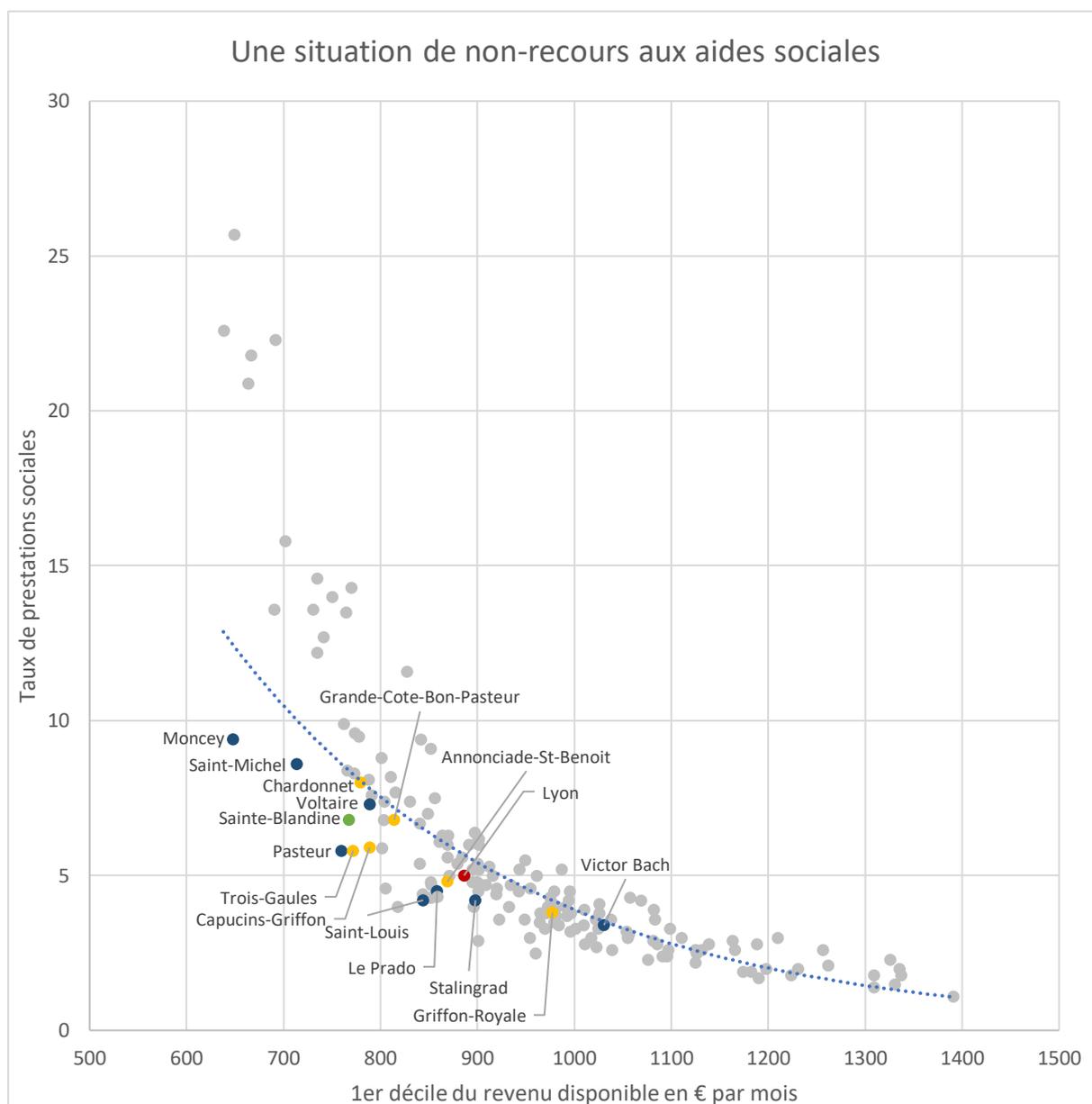


Figure 49 : Une situation de non-recours aux aides sociales
 Auteur : Camille Michel, 2019
 Source : Insee Filosofi 2014

On constate qu'à un niveau de 1^{er} décile équivalent à celui de Moncey (moins de 700 €), les autres Iris de Lyon ont des taux de prestations sociales deux fois plus élevés. Outre ce cas le plus visible, les secteurs de Saint-Michel, Voltaire, Pasteur, Chardonnet, ou encore Sainte-Blandine ont des taux de prestations sociales et des revenus de 1^{er} décile bas, tandis que pour ces mêmes niveaux de revenus, les Iris d'autres territoires, notamment des autres quartiers en politique de la ville, tels que la Duchère ou États-Unis, ont des taux de prestations sociales nettement supérieurs. On peut ainsi faire l'hypothèse de la présence d'une sous-mobilisation, voire d'un non-recours aux aides sociales dans les quartiers anciens.

Conclusion du chapitre 5

La terminologie quartiers anciens utilisée à Lyon dans le cadre de la géographie prioritaire fait référence à trois territoires situés dans ou à proximité directe du centre-ville. Construits à des périodes différentes mais principalement avant 1945, ils constituent aujourd'hui les territoires les plus denses de la ville. Ces quartiers sont caractérisés par la forte hétérogénéité de leur population. Les habitants ont des profils très divers, voire opposés, et leurs conditions de vie sont très différentes, témoignant d'une relative mixité sociale. On y repère des îlots de pauvreté au sein d'espace plus riches, îlots qui peuvent s'apparenter aux micro-secteurs définis par Jean-Yves Authier (1995) dans le quartier de Saint-Georges, qui concentrent des populations aux caractéristiques très différentes au regard du reste du quartier. Ces territoires sont également marqués par les populations qui les fréquentent, notamment dans les espaces publics. La place du Pont et ses alentours en sont justement un exemple : ils ne sont plus à l'écart du processus de gentrification, mais représentent toujours un pôle majeur de « centralité immigrée » pour les populations maghrébines de toute l'aire urbaine (Authier et *al.*, 2010). Ainsi, les quartiers anciens possèdent de multiples fonctions : fonction résidentielle, fonction de passage et de centralité, fonction d'accueil et d'intégration de populations marginalisées et/ou primo arrivantes. De ce fait, différentes populations se côtoient dans ces mêmes espaces : habitants, étudiants, SDF, migrants, usagers...

Depuis leur entrée dans la géographie prioritaire, les quartiers anciens ont beaucoup évolué, tant sur le plan urbain avec de nombreuses réhabilitations, que sur le plan social avec l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. En parallèle, le processus de gentrification présent dans ces quartiers tend à modifier profondément la structure sociologique de ces quartiers en évinçant peu à peu les populations les plus populaires. Il est alors important de s'interroger d'une part sur le rôle des politiques publiques dans ces transformations à la fois sociales et urbaines, et d'autre part sur les actions à mettre en œuvre afin d'éviter que ce processus n'atteigne son paroxysme.

Chapitre 6. Les interventions publiques en quartiers anciens : un moteur de changement urbain

Les politiques publiques interviennent depuis longtemps dans les centres anciens et ont eu des conséquences sur leur peuplement (Miot, 2012 et 2013). En effet, les quartiers de centres anciens dégradés ont fait l'objet de traitements spécifiques depuis les années 1960 avec de grandes opérations de rénovation urbaine qui visaient à lutter contre l'habitat insalubre, suivies par des politiques de réhabilitation. Plus récemment, en 2009, est mis en place le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) qui cible les quartiers concentrant habitat « indigne » et habitants en difficulté sociale et économique. Toutes ces actions ont eu tendance à écarter les catégories populaires et ont conduit à l'arrivée d'une population plus jeune, plus diplômée et de niveau économique plus élevé (Collet, 2010), autrement dit, il y a eu gentrification. En conséquence, les interventions publiques sont considérées dans ces territoires comme « une forme particulière de changement social » (Coing, 1966), pouvant produire des inégalités (Préteceille, 1995). Elles mettent en exergue les liens existants entre les transformations des quartiers anciens et les politiques publiques mises en œuvre.

C'est pourquoi nous interrogeons dans un premier temps la notion de quartier et de quartier ancien comme catégorie de l'action publique, puis dans un second temps nous mettrons en exergue les conséquences des interventions dans ces quartiers, et enfin, nous étudierons les liens étroits entre la mixité sociale, la gentrification et les politiques publiques menées en centre ancien.

1. Les quartiers anciens comme catégorie de l'action publique

L'usage que nous faisons du terme *quartier ancien* est directement lié aux politiques publiques. Il s'agit en effet d'une catégorie de territoire particulier dans le cadre des politiques urbaines et de la politique de la ville. Il apparaît donc intéressant de regarder comment différentes sciences sociales appréhendent ce terme dans leur discipline et quelle place il occupe dans les politiques publiques. L'arsenal d'outils existants pour intervenir dans ces espaces témoigne de l'intérêt qu'ils suscitent dans les politiques publiques.

1.1. Un retour sur la notion de quartier

Etymologiquement, un quartier désigne la portion d'un tout divisé en quatre parties (Brunet et *al.*, 1993). Dans son sens le plus courant, il qualifie une partie d'un espace ; l'expression la plus utilisée est celle de quartier urbain, désignant une portion d'espace urbain individualisée, située à un niveau intermédiaire entre l'îlot et la ville toute entière (Humain-Lamoure, 2012). Dans son article « Urbanisme et quartier », Alain Bourdin (2003) définit le quartier comme un ordre et une offre. Il le conçoit à la fois comme un ordre spatial, fonctionnel et social. Spatial dans la mesure où il fonctionne comme un principe d'organisation spatiale, avec un centre, une périphérie, et des frontières, qui s'inscrit dans un ordre spatial plus large. Fonctionnel, dans la mesure où le quartier se définit par un ensemble de différentes fonctions : résidentielle, commerciale, industrielle, service... Social, car le quartier est un lieu d'appartenance sociale, avec ses hiérarchies, ses systèmes d'échange, et sa culture. Dans le même temps, le quartier peut également être considéré comme un système d'offres : offre de services et de commerces, offre de relations, offre d'animation...

Bien que très présent dans les sciences sociales, le quartier possède un statut ambigu et n'apparaît ni comme un concept clairement défini, ni comme une notion majeure et ni comme un objet d'étude en lui-même (Authier, Fijalkow et Philibert, 2007). De façon générale, le quartier est fréquemment utilisé comme une « entrée », une « échelle d'analyse », une « unité d'observation » (Authier, Bacqué et Guérin-Pace, 2007). Il est très présent dans de nombreux travaux scientifiques, mais diffère selon les disciplines : les modes d'approche et de traitement du quartier des sociologues, des géographes et des politistes ne sont en effet pas identiques.

Dans la sociologie française, les questions qui touchent à la ville sont d'abord peu présentes et c'est au début des années 1950 que se constitue un champ de recherche sociologique consacré à la ville (Grafmeyer, 2007). Le quartier est alors utilisé à des fins de recherche selon deux modes d'utilisation ; comme une unité de mesure afin de reconstituer dans la globalité la morphologie sociale d'une ville et comme un terrain d'enquête permettant l'observation détaillée des pratiques sociales des habitants.

En géographie, le quartier a longtemps été peu exploré et ne devient un objet de recherche qu'à partir des années 1970 dans un contexte de renouvellement des problématiques et des méthodes de la discipline, au moment où la pertinence de la notion de quartier est contestée dans l'ensemble des sciences sociales (Humain-Lamoure, 2007). Deux principaux courants sont explicités par Anne-Lise Humain-Lamoure. Le premier courant s'inspire de certains travaux de

l'École de Chicago et vise à analyser l'inscription spatiale de processus sociaux dans la ville à l'échelle du quartier en se fondant sur les méthodes de l'analyse spatiale et des statistiques (Humain-Lamoure, 2007), comme cela est fait par exemple dans l'Atlas de France l'espace des villes (Pumain et Saint-Julien, 1995). Le deuxième courant évoqué par cette auteure s'inscrit dans une approche plus qualitative, fondée sur la notion de territoire, comme résultat de l'interaction espace/société. Cette démarche fait référence à plusieurs sciences sociales en empruntant ses notions à la philosophie, aux lettres, à la sociologie ; et ses méthodes à la géographie anglo-américaine de la perception des villes, à la psychologie environnementale et sociale et à l'anthropologie (Humain-Lamoure, 2007). Le quartier est analysé en tant qu'objet selon différentes thématiques (modes d'habiter, pratiques et représentations...). Ce courant se développe notamment autour des notions d'espace vécu et/ou perçu (Lynch, 1969 ; Frémont, 1976 ; Bertrand et Metton, 1974 ; Di Méo, 1994). Son étude fait l'objet de différentes démarches sous un angle pluridisciplinaire et constitue un défi pour la géographie, posant la question de l'interaction entre l'espace et la société. Il constitue en effet une forme d'organisation de l'espace qui ferait la liaison entre l'espace géométrique et l'espace social (Lefebvre, 1967 *in* Humain-Lamoure, 2007).

Dans les sciences politiques, la notion de quartier a été pendant un temps peu problématisée, révélant une absence de réflexion et de définition autour de cette notion, pourtant très utilisée dans la littérature (Neveu, 2007). Cette absence de problématisation ne signifie pas que le terme soit absent des travaux des politistes. On le retrouve d'ailleurs aujourd'hui dans au moins deux champs de recherche : celui de l'analyse des politiques publiques et celui s'intéressant aux instances de démocratie « de participation », « locale » ou de « proximité » (*ibid.*). La notion de quartier est donc très présente dans les politiques urbaines, où le quartier est considéré comme un cadre d'action spécifique, une échelle de l'intervention politique. Il est depuis longtemps un des outils territoriaux au service des politiques publiques.

1.2. Le quartier dans les politiques publiques : un besoin de territorialisation

Dans les sciences politiques, la question du quartier est étroitement associée à l'analyse des politiques publiques (Authier, Fijalkow et Philibert, 2007). Les quartiers constituent en effet une cible d'intervention précise dans un territoire délimité : rénovation et réhabilitation urbaine, zone d'aménagement concerté, zone urbaine sensible... Selon Sylvie Tissot (2007b), le quartier s'est imposé dans l'imaginaire collectif comme une catégorie d'action publique. Elle démontre que cette catégorie de « quartier » est un construit social et politique servant à résumer à la fois

des problèmes structurels de la société française en termes de lien social et politique et en termes de moyens à utiliser pour les combattre (Jouve, 2007). La société française a ainsi fabriqué une catégorie générique des problèmes sociaux s'imposant à tous : le « quartier » (Avenel, 2007). Ce dernier est considéré par les politiques publiques comme un instrument susceptible de modifier l'organisation sociale et politique de la ville, dans la mesure où il constitue l'échelon idéal pour une territorialisation des politiques socio-économiques (Humain-Lamoure, 2007). De ce fait, la territorialisation des problèmes sociaux s'est accompagnée d'une territorialisation des politiques : « *le territoire, c'est par définition, la globalité de l'action publique* » (Estèbe, 2004, p.70).

De ce point de vue, la politique de la ville illustre magistralement cet usage territorial en se dotant du quartier comme un objet spécifique. L'idée même de la politique de la ville s'est constituée et mise en œuvre selon une logique de territorialisation de nombreux pans des politiques sociales (Grafmeyer, 2007). Elle s'illustre par une intervention particulière sur les quartiers dits « en difficulté » (Authier, Bacqué et Guérin-Pace, 2007). Dans ce cadre, le quartier devient une catégorie de l'action publique à travers les dénominations telles que « quartiers sensibles », « quartier en difficulté », « quartier difficile » (Tissot, 2007a) ou encore « quartiers anciens ». Ils constituent donc une catégorie spécifique de territoires d'action dans le cadre de la politique de la ville. Toutefois, ces territoires centraux ne forment pas initialement une cible de la politique de la ville ; les dispositifs de cette politique publique étant initialement créés pour les grands ensembles d'habitat social. Lorsque sont instaurés les contrats de Développement Social des Quartiers (DSQ) lors du IX^e Plan (1984-1988), sont intégrés quelques quartiers de centres anciens dominés par l'habitat privé souvent insalubre situés dans le Sud-Est de la France. Cependant, c'est plus tard que se manifeste la volonté d'élargir les dispositifs de la politique de la ville à ces territoires centraux. L'intégration « officielle » des quartiers anciens dans la Politique de la Ville commence avec le X^e Plan (1989-1993), bien qu'il continue de concerner, en grande majorité, les quartiers de la périphérie des villes (Michalski, 2016). C'est lors du XI^e Plan (1994-1999) que la Politique de la Ville se généralise et s'affiche comme politique publique nationale. L'objet officiel de cette politique devient les « quartiers en difficulté » (Estèbe, 2004). On observe alors une grande diversité à la fois sociale et urbaine des quartiers concernés par la géographie prioritaire. L'Insee distingue ainsi plusieurs types de quartiers parmi lesquels les quartiers anciens de certaines villes constituent une catégorie particulière. Ils sont principalement situés dans le Sud et le Nord de la France (*ibid.*). Aujourd'hui, les quartiers de centres anciens regroupent 98 quartiers, soit 7,6% des quartiers et 9 % des habitants des quartiers prioritaires.

De plus en plus d'interrogations s'élèvent sur la pertinence de cette maille de territorialisation qu'est le quartier. En tant que géographe, nous pouvons nous interroger sur les limites du quartier et de son périmètre⁶³. Il peut exister en effet une inadéquation entre l'échelle du quartier et l'observation d'indicateurs sociaux : des phénomènes de fortes concentrations de pauvreté s'étendent au-delà de l'échelle du quartier et des discontinuités très fines s'observent à l'intérieur de ces derniers (Humain-Lamoure, 2007).

Les quartiers et plus précisément ici les quartiers anciens peuvent être ainsi analysés en termes de catégories particulières de l'action publique, dans le cadre de différentes politiques publiques. D'un côté une politique de « droit commun » dans le domaine de l'habitat, qui intervient sur des quartiers anciens dont le bâti dégradé nécessite une intervention spécifique. D'un autre côté, la politique de la ville elle-même qui inclut dans son panel de quartier des centres anciens, dont la situation socio-économique des habitants est difficile.

1.3. Les interventions dans les quartiers anciens : une multitude de procédures

Dans les années 1960 et 1970, la politique nationale en matière de logement a principalement porté sur la construction de logements neufs, avec la mise en place par le décret 58-1464 du 31 décembre 1958 des Zones à Urbaniser par Priorité (ZUP). Ces ZUP ont conduit à la formation des quartiers de grands ensembles en périphérie des villes. Parallèlement, des interventions ont eu lieu dans les quartiers anciens à travers la rénovation urbaine : de grandes opérations de démolition et reconstruction ont été pratiquées dans de nombreuses villes de France afin d'éradiquer l'insalubrité des logements anciens. Ils étaient alors perçus comme un bâti hétérogène, dans lesquels les constructions et le cadre de vie se dégradaient peu à peu faute d'investissements, et dont les conditions d'habitabilité ne répondaient plus à des normes légales minimales de confort devenues plus exigeantes (Chaline, 2007). La crise économique déclenchée par le premier choc pétrolier de 1974 va avoir un impact sur la politique de logement en entraînant un ralentissement de l'effort de construction et de grands projets de rénovation urbaine (Driant, 2009). C'est dans ce contexte de ralentissement de l'expansion urbaine que les préoccupations concernant le patrimoine ancien sont devenues une des priorités des politiques urbaines (Bonneville, 1985). Ainsi, on a assisté à un véritable revirement des politiques publiques avec le développement des politiques de réhabilitation des quartiers anciens, suite à la « *redécouverte de la valeur des centres et quartiers anciens des villes* » (JORF du 28 juillet

⁶³ Voir chapitre 2. sous-partie 3.2.3.

1977, p. 3950). C'est ainsi que sont créées en 1977 les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui ont pour objectif de « *préserver et d'améliorer le patrimoine immobilier en assurant le maintien sur place, dans de meilleures conditions de confort, des populations modestes qui l'occupent* » (*ibid.*). Cette politique volontariste s'inscrit dans un programme d'intérêt général d'amélioration d'immeubles ou de logements ; dispositif concerté entre l'État représenté par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et les collectivités locales. Les subventions accordées aux propriétaires pour la réhabilitation de leurs logements sont majorées si ceux-ci acceptent de conventionner leur logement, c'est-à-dire de mettre en place des loyers modérés pendant une période de 9 ans minimum (Grolée, 2011).

Si la création des OPAH constituait un tournant dans les politiques d'intervention en quartier ancien via la réhabilitation, d'autres procédures existaient déjà et de nouvelles ont été créées par la suite. Les outils d'intervention dans les quartiers anciens sont très nombreux et diversifiés, témoignant de la forte préoccupation des politiques publiques à l'égard de ces espaces urbains. Pour illustrer cette situation, nous allons ci-dessous présenter cet arsenal d'outils et de procédures juridiques mis en œuvre par les pouvoirs publics, certains de ces outils faisant appel à de la rénovation urbaine et d'autres à de la réhabilitation.

- *La rénovation urbaine*

Dans les années 1960, de grandes opérations de rénovation urbaine par la démolition et la reconstruction d'îlots sont lancées pour lutter contre l'insalubrité des centres anciens (Epstein, 2013). Elles ont été par la suite très critiquées, car détruisant une histoire et un patrimoine urbain.

- *Le secteur sauvegardé*

Les secteurs sauvegardés ont été créés dans le cadre de la loi Malraux de 1962. Ils correspondent à des zones urbaines protégées par des règles strictes permettant la conservation, la restauration et la mise en valeur du bâti (René-Bazin, 2004). Ils assurent ainsi la protection d'un périmètre ayant un intérêt patrimonial important défini par l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), mis en place par l'État. Cette procédure a permis de sauvegarder de nombreux centres anciens menacés de destruction en raison de leur vétusté. À titre d'exemple, le quartier du Vieux-Lyon à Lyon fut le premier secteur sauvegardé de France.

- *La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)*

Les ZAC ont été instituées dans le cadre de la loi d'orientation foncière no 67-1253 du 30 décembre 1967, dans le but de restructurer les îlots afin d'aérer certains secteurs et d'acquérir des immeubles en vue de développer de logement social (Grolée, 2011). Elles peuvent être mises en œuvre par l'État, une collectivité territoriale ou un établissement public.

- *La Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)*

La RHI, créée par la loi Vivien en 1970, est une opération publique très coercitive ayant une vocation sociale. Il s'agit d'un dispositif qui consiste en la démolition d'immeubles en insalubrité irrémédiable (par acquisition publique sous forme de Déclaration d'Utilité Publique) et l'expropriation du propriétaire au prix du terrain nu (Miot, 2013). Des programmes de logements sociaux sont par la suite développés sur les terrains. Les opérations sont menées par l'État ou par les collectivités territoriales.

- *Le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) / Opération de Restauration Immobilière (ORI)*

Le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) a été créé par la loi du 4 août 1962, et a été remplacé par l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) en 2005⁶⁴. Il s'agit d'un outil coercitif qui oblige les propriétaires à réaliser des travaux déclarés d'utilité publique par la restauration et la remise en état d'habitabilité, sous peine d'expropriation (Marchesin, 2013). L'ORI peut être engagé à l'initiative des collectivités, des EPCI ou des propriétaires.

- *Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI)*

Le dispositif Thirori est un outil coercitif qui vise à traiter l'habitat indigne ou très dégradé par appropriation publique (Marchesin, 2013). Il concerne notamment les immeubles sous arrêté d'insalubrité remédiable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité⁶⁵. Le dispositif de financement du THIRORI est entrepris par la collectivité locale avec l'aide de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

⁶⁴ Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005.

⁶⁵ <https://www.anah.fr/collectivite/lutter-contre-lhabitat-indigne/utiliser-des-outils-coercitifs-de-resorption-de-lhabitat-insalubre/>

- *L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)*

Les OPAH sont mises en place en 1977 à la suite des Opérations Groupées de Restauration Immobilière (OGRI). Elles ont constitué l'outil majeur de la politique de réhabilitation en incitant les propriétaires à la réhabilitation. Elles font l'objet d'une convention entre une collectivité, l'État et l'Anah. Elles ont évolué dans le cadre de la circulaire du 8 novembre 2002 et se déclinent désormais en plusieurs sous catégories, selon le territoire et la catégorie de problèmes (Marchesin, 2013) :

- L'OPAH de droit commun : bâti dégradé ou logements indignes, en milieu rural, péri-urbain, ou urbain.
- L'OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) : s'applique uniquement sur des territoires urbains confrontés à des dysfonctionnements urbains et sociaux, ainsi qu'à une dévalorisation de l'immobilier importante (*ibid.*).
- L'OPAH de revitalisation rurale (OPAH-RR) : s'applique aux territoires ruraux qui sont confrontés à des problèmes de dévitalisation et d'appauvrissement de la population (*ibid.*).
- L'OPAH « copropriété » : outil qui s'applique dans le cas où des copropriétaires ne peuvent pas financer des travaux face à la vétusté des parties communes (*ibid.*).

Cet outil n'étant pas décisionnel, mais seulement incitatif, il dépend de la volonté des propriétaires à vouloir engager des travaux de réhabilitation. Les résultats sont donc très variés.

- *La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)*

La ZPPAUP est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983⁶⁶. Comme pour les secteurs sauvegardés, il s'agit d'un outil à vocation patrimoniale. Une démarche partenariale est engagée entre une commune soucieuse de protéger et de mettre en valeur son patrimoine, et l'État, représenté par le préfet assisté de l'architecte des bâtiments de France (René-Bazin, 2004). Elles ont été remplacées en 2010 par les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)⁶⁷.

⁶⁶ Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État « loi Defferre » - Article 70.

⁶⁷ Loi 2010.788 du 12 juillet 2010 - Art 28 à 31.

- *Les Programmes d'Intérêt Général (PIG)*

Les PIG sont des programmes d'actions d'intérêt général à caractère incitatif qui visent à améliorer les immeubles ou logements (Marchesin, 2013). Ils peuvent être initiés par les collectivités territoriales, mais aussi par l'État. Les programmes sont établis sur une durée d'une à trois ans.

- *Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)*

Le PNRQAD a été créé par la loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009. Il vise à une requalification globale de quartiers à travers la résorption de l'habitat indigne, la remise sur le marché des logements vacants, la lutte contre la déshérence commerciale, et la lutte contre la précarité énergétique, tout en favorisant la mixité sociale (Marchesin, 2013). Les communes peuvent bénéficier de ce programme sur candidature. 25 quartiers ont été sélectionnés dans le cadre de la 1^{ère} phase d'expérimentation et 15 autres quartiers bénéficient d'un accompagnement de l'Anah.

- *Maîtrises d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)*

Il s'agit d'une prestation d'ingénierie qui a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées. Il existe plusieurs types de MOUS dont certaines sont directement opérationnelles, comme les MOUS insalubrité qui visent à apporter une solution de logement décent aux occupants d'un habitat insalubre⁶⁸. Elles sont conduites par les collectivités territoriales ou les EPCI.

L'ensemble de ces outils ont été synthétisés dans le tableau suivant :

⁶⁸ <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/les-maitrises-d-oeuvre-urbaine-et-sociale-mous-a1292.html>

Outils et procédures juridiques en quartiers anciens	Type de procédure	Type d'outils	Objectifs
Rénovation urbaine	Démolition	Outils pour traiter lutter contre l'habitat insalubre	Démolir et reconstruire à neuf après expropriation
Secteur sauvegardé - PSMV	Revalorisation	Outil patrimonial	Protection d'un ensemble urbain d'intérêt patrimonial
ZAC	Requalification, Démolition	Outils pour la restauration immobilière, le traitement des friches urbaines et l'aménagement	Démolition-reconstruction, changement de parcellaire
RHI	Démolition	Outils pour traiter l'urgence et l'insalubrité	Traitement de l'insalubrité irrémédiable
PRI/ORI	Réhabilitation	Outils pour la restauration immobilière, le traitement des friches urbaines et l'aménagement	Prescription de travaux sur bâti existant sous peine d'expropriation
THIRORI	Réhabilitation	Outils pour traiter l'urgence et l'insalubrité	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé
OPAH - OGRI	Réhabilitation	Outils d'aide au financement pour la restauration immobilière	Amélioration de logements par leurs propriétaires
ZPPAUP/AVAP	Revalorisation	Outil patrimonial	Protection et mise en valeur du patrimoine
PIG	Réhabilitation	Outils pour la restauration immobilière, le traitement des friches urbaines et l'aménagement	Amélioration des logements immeubles ou logemens
PNRQAD	Réhabilitation	Outils d'aide au financement pour la restauration immobilière	Requalification de quartiers
MOUS	Réhabilitation	Outils pour la restauration immobilière, le traitement des friches urbaines et l'aménagement	Promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées

Tableau 7 : Outils et procédures juridiques d'intervention en quartiers anciens

Auteur : Camille Michel, 2020

Source : René-Bazin, 2004 ; Marchesin, 2013

Ces différents outils présentés peuvent parfois se juxtaposer dans les périmètres établis, renforçant alors les interventions possibles. Cependant, ils présentent une certaine limite : malgré cette quantité d'outils disponibles et leur ancienneté d'application, la question de l'habitat insalubre demeure encore très présente dans les centres anciens des villes françaises. À ce titre, le PNRQAD a été créé suite au constat qu'après 30 ans de politique d'amélioration de l'habitat, un certain nombre de quartiers anciens présentent toujours un état important de dégradation : il est comptabilisé entre 400 000 à 600 000 logements indignes⁶⁹.

Néanmoins, ces interventions ont permis d'améliorer conséquemment le parc résidentiel des quartiers anciens, modifiant ainsi leur image et faisant d'eux des espaces attractifs. Toutefois, ces évolutions ont également modifié la sociologie de la population résidente.

2. Les conséquences des interventions publiques dans les quartiers anciens de Lyon

Les outils d'intervention en quartiers anciens sont très nombreux. Les politiques publiques les mobilisent largement pour agir directement sur ces quartiers en menant des actions pour améliorer l'habitat. À Lyon, de nombreuses interventions dans ces quartiers sont également

⁶⁹ Présentation du PNRQAD sur le site de l'Anah (<http://www.anah.fr/>).

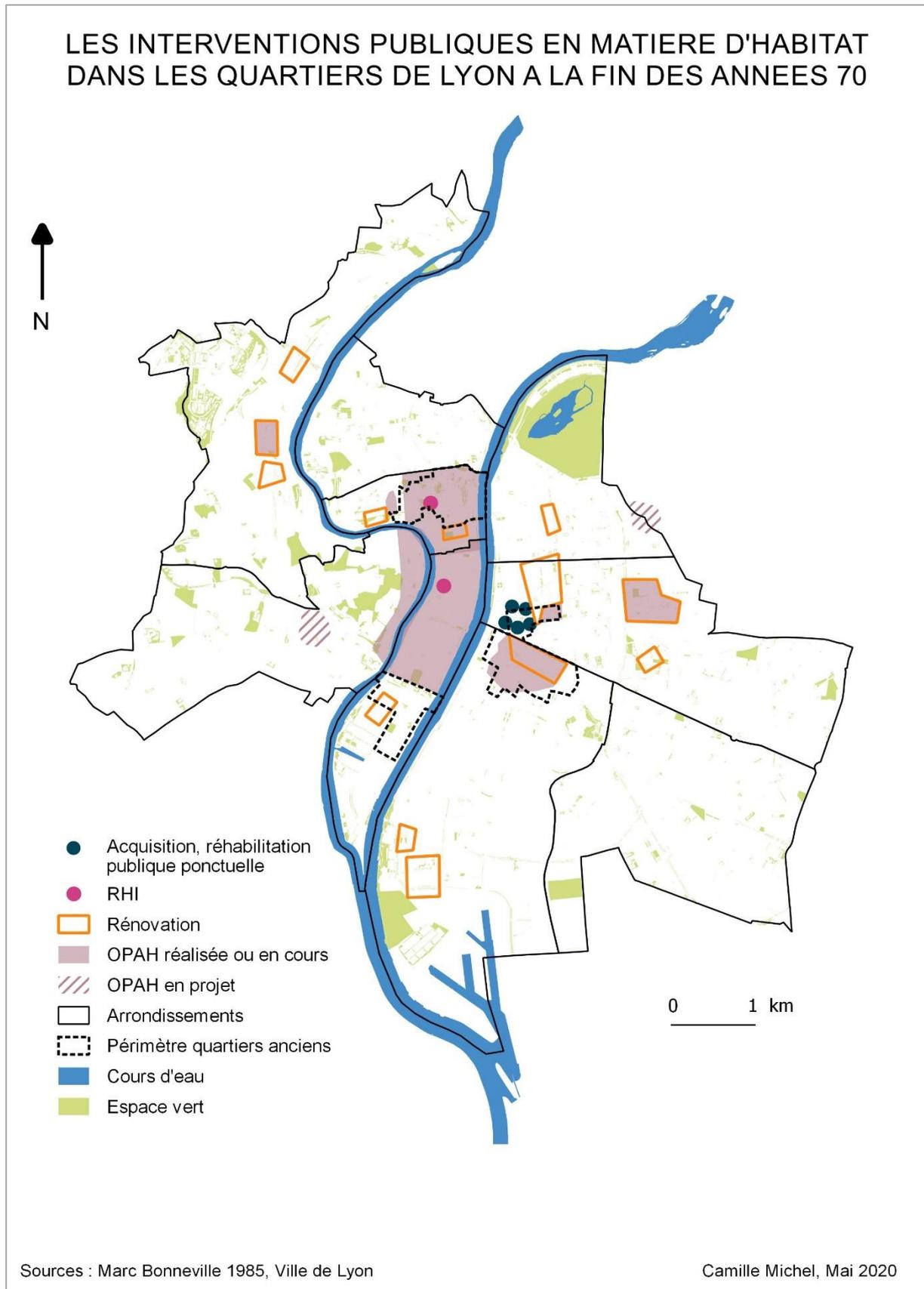
menées dans le cadre de la politique de la ville. Depuis les premières opérations conduites dans les années 1970, ils ont connu de très nombreuses transformations, qui ont eu pour conséquence de modifier la sociologie des quartiers et de favoriser la gentrification. Bien que les interventions publiques soient parfois anciennes, ces quartiers continuent encore aujourd'hui de se modifier.

2.1.Plus de 40 ans d'intervention de l'action publique

2.1.1. *Les interventions en centre ancien à Lyon*

De nombreux quartiers de Lyon ont fait l'objet d'actions dans le cadre de différentes politiques publiques visant à améliorer l'habitat fortement dégradé dans le centre de la ville. Jusqu'en 1977, le principal mode d'intervention dans ces quartiers a été la rénovation urbaine. La réhabilitation a longtemps été considérée comme une procédure réservée au « secteur sauvegardé » de la loi Malraux, correspondant au secteur du Vieux-Lyon. Seules deux expériences de restauration appliquées à d'autres périmètres ont été réalisées : en 1969 sur les Pentes de la Croix-Rousse et en 1970 dans le quartier d'Ainay (Bonneville, 1985). Indépendamment de ces deux opérations, il a fallu attendre la création des procédures destinées aux quartiers anciens (les OPAH) pour qu'une véritable politique de réhabilitation des quartiers anciens voie le jour à Lyon. Entre 1970 et 1984, les procédures d'OPAH ou leurs variantes ont conduit à la réhabilitation de 3 800 logements, avec une forte accélération après 1977 (*ibid.*). Trois secteurs ont été principalement concernés par les premières OPAH : la Presqu'île (dont les Pentes de la Croix-Rousse), le Vieux-Lyon et la Guillotière (et de façon plus ciblée, Moncey). En parallèle, d'autres actions sont mises en œuvre, soit dans ces mêmes secteurs, soit dans d'autres zones de la ville : projets de rénovation, démolitions/reconstructions d'immeubles insalubres dans le cadre de la politique de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).

Ces différentes interventions sont illustrées dans la carte suivante :



Carte 39 : Les interventions publiques de réhabilitation et de rénovation des quartiers anciens
Source : D'après Bonneville M. (1985)

Néanmoins, ces interventions ponctuelles ont été plus rares. L'OPAH est devenue l'outil privilégié d'intervention à Lyon, laissant de côté d'autres actions, comme les possibilités offertes par la loi Vivien (1970) pour supprimer l'insalubrité ou celles permettant d'intervenir sur les immeubles en péril (*ibid.*). Dans un premier temps, l'impact des politiques de réhabilitation est resté limité face à l'ampleur de la tâche, notamment en raison de la durée trop brève des OPAH et l'absence d'intervention plus directe. Les différentes interventions menées n'ont traité qu'une part modeste du parc ancien vétuste. Par ailleurs, cette première période d'intervention dans les quartiers anciens a été caractérisée par un système de délégation des opérations d'urbanisme, témoignant d'un parti pris de non-intervention directe de la municipalité (*ibid.*).

Dans la deuxième moitié des années 1980, les OPAH se poursuivent sur différents secteurs de la ville ainsi que d'autres dispositifs, mais de manière plus développée qu'auparavant : procédures de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et d'acquisition-amélioration, Périmètres de Restauration Immobilière (PRI), Opération Groupée de Restauration Immobilière Légère (OGRIL)⁷⁰, Maîtrises d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), Programme d'Intérêt Général (PIG). En 2002, a été décidé un Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI) couplant une procédure OPAH et une MOUS. Celui-ci portait sur deux secteurs de Lyon particulièrement concernés par la problématique de l'habitat dégradé malgré les nombreuses interventions depuis 30 ans : les Pentes et le Plateau de la Croix-Rousse (1^{er} et 4^{ème} arrondissements) et le quartier de la Guillotière (3^{ème} et 7^{ème} arrondissements).

De nombreux secteurs de la ville ont donc bénéficié depuis les années 1960 de diverses interventions en vue de résorber l'habitat insalubre. Ces interventions se sont parfois cumulées dans certains périmètres, mais elles n'ont pas toujours réussi à résoudre intégralement ce problème. Par conséquent, des actions sont toujours en cours.

2.1.2. *Les interventions dans les Pentes de la Croix-Rousse et à Moncey - Voltaire - La Guillotière*

Au début des années 1970, des interventions publiques ont lieu dans le quartier de la Croix-Rousse à travers des opérations de rénovation urbaine qui conduisent à la destruction de nombreux immeubles. Puis à partir de la fin des années 1970, la réhabilitation est préférée à la

⁷⁰ Il s'agit d'un dispositif qui n'existe plus aujourd'hui. Il consistait en une opération groupée sur un ensemble d'ilots, menée dans le cadre d'un PRI.

rénovation et les OPAH sont largement utilisées, en complément d'autres outils. Les opérations sont très nombreuses, comme en témoigne la figure ci-dessous :

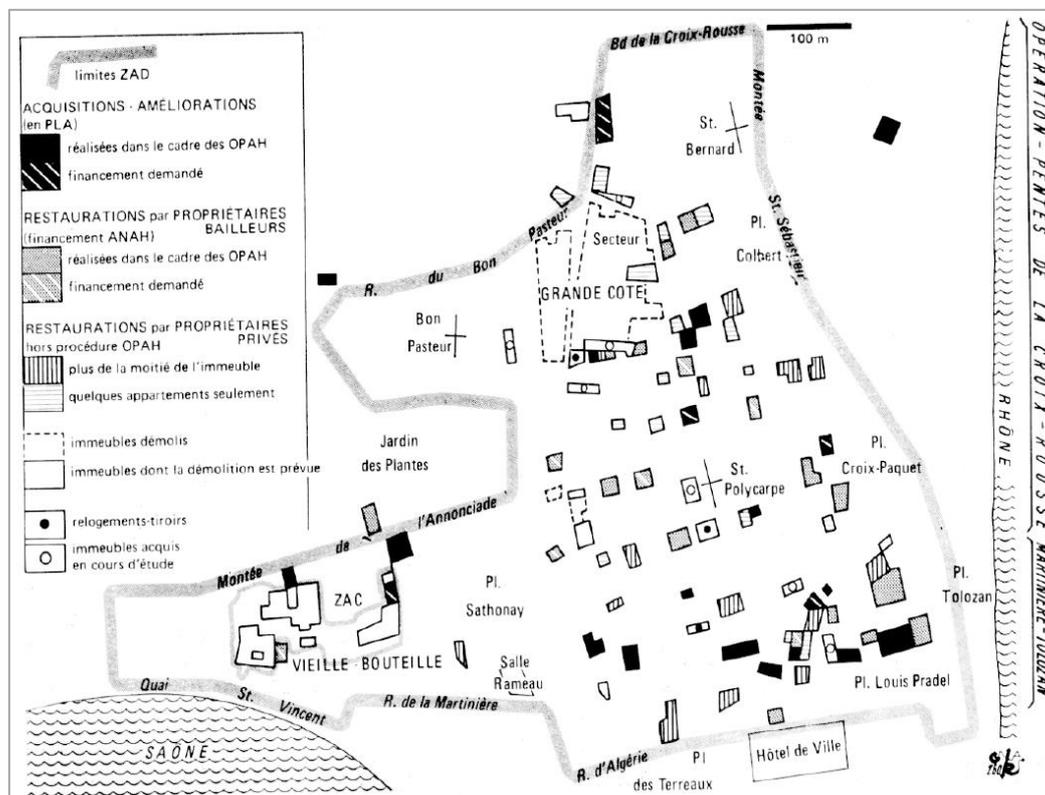


Figure 50 : La réhabilitation du quartier Martinière Tolozan / Pentes de la Croix-Rousse
Source : Bonneville M. (1985)

Pendant les années 1990, les programmes de requalification du parc privé avec des OPAH se poursuivent sur l'ensemble du quartier ainsi qu'un renforcement des interventions avec la mise en place de nouvelles procédures. Les caractéristiques patrimoniales spécifiques au quartier sont prises en compte avec la création en 1994 de la ZPPAUP. Elle est mise en place suite aux dérives⁷¹ du PRI des Pentes Croix-Rousse (1986-1993) qui a eu diverses conséquences négatives : augmentation des prix du foncier, non prise en compte du patrimoine architectural et des droits des locataires, tensions dans le quartier (Grolée, 2011). Un nouveau PRI est mis en place en 1997 (jusqu'en 2005), mais cette fois-ci avec beaucoup plus d'encadrement et sur un périmètre plus restreint. Il a été couplé à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DPI), contraignant les propriétaires à réaliser les travaux : 30 immeubles ont ainsi été restaurés,

⁷¹ Celui-ci, par manque d'encadrement, a attiré les promoteurs immobiliers et investisseurs et a provoqué une augmentation des prix des loyers des appartements restaurés, ne permettant pas aux anciens locataires de s'y reloger (Michalski, 2016).

correspondant à 883 logements (*ibid.*). Les actions mises en œuvre pour améliorer l’habitat ont permis en 1998 l’inscription du quartier au patrimoine mondial de l’UNESCO.

Plus récemment, au cours des années 2000, le PLHI est mis en place (en 2002) ainsi que d’autres procédures : un nouveau PRI, deux PIG, deux MOUS...

Toute cette série d’opérations depuis 1970 jusqu’aux années 2010 a été synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Pentes de la Croix-Rousse	
	Types d'opération (dates de lancement)
Années 1970	OPAH Martinière - Tolozan (1978)
Années 1980	OPAH Pentes de la Croix-Rousse (1981) RHI Vieille Monnaie (1982) PRI Pentes Croix-Rousse (1986) ZAC Bour Saint Vincent (1984) ZAC Multi Sites (1988)
Années 1990	ZAC Pierres Plantées (1993) OPAH Programme Social Thématique (1993) OPAH complexe (1996) OPAH Multi Sites (1999) PRI Montée e la Grande Côte (1997)
Années 2000	Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne (2003) MOUS Saturnisme Insalubrité Indécence (2002) PRI Bas des Pentes (2004) OPAH Renouvellement Urbain (2004) PIG Immeubles Sensibles Lyon Rive Droite (2006) MOUS Meublés et Hôtels sociaux (2006) PIG Loyers Maîtrisés (2008)
Années 2010	MOUS Saturnisme, Insalubrité, Indécence (2010) MOUS Meublés et Hôtels sociaux (2010) PIG Immeubles Sensible Habitat Indigne (2011)

Figure 51 : Synthèse des opérations pour l’amélioration de l’habitat dans les Pentes de la Croix-Rousse des années 1970 à nos jours

Auteur : Camille Michel, 2018

Sources : Grolée 2011, Documents internes Ville de Lyon

À Moncey - Voltaire - La Guillotière, l’intervention publique est également ancienne et très soutenue, comme en témoignent les nombreux outils de requalification utilisés : sept Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat entre 1981 et 2003 ; Résorption de l’Habitat Insalubre (démolition et reconstruction d’immeubles insalubres) ; Plan de Lutte contre l’Habitat Indigne ; Maîtrise d’Œuvre Urbaine et sociale (MOUS) ; Programmes d’Intérêt Général « Immeubles Sensibles » et « Loyers Maîtrisés » ...

Ces interventions ont été synthétisées dans le tableau suivant :

Moncey - Voltaire - La Guillotière	
	Types d'opération (dates de lancement)
Années 1970	ZAC Saxe Paul Bert (1973)
Années 1980	OPAH Lyon 3 ^e Saxe Paul Bert (1981) OPAH Lyon 7 ^e Guillotière (1983) ZAC Les portes de la Guillotière (1986) OPAH Lyon 7 ^e Pasteur Moncey (1987)
Années 1990	ZAC Centre Liberté (1990) OPAH Lyon 3 ^e (1995) OPAH Lyon 7 ^e Nord (1998) OPAH Lyon 1 ^e /3 ^e Nord (1999) RHI 3 ^e (1999)
Années 2000	Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne (2003) OPAH Lyon 7 ^e Guillotière-Gerland (2003) MOUS Saturnisme Insalubrité Indécence (2005) MOUS Meublés et Hôtels sociaux (2006) PIG Immeubles Sensibles Lyon Rive Droite (2006) PIG Loyers Maîtrisés (2008)
Années 2010	MOUS Saturnisme, Insalubrité, Indécence (2010) MOUS Meublés et Hôtels sociaux (2010) PIG Immeubles Sensible Habitat Indigne (2011) PIG Immeubles Sensible Habitat Dégradé (2013) DUP ORI (2013)

Figure 52 : Synthèse des opérations pour l'amélioration de l'habitat à Moncey - Voltaire - La Guillotière des années 1970 à nos jours
Auteur : Camille Michel, 2018
Source : Documents internes Ville de Lyon

Cependant, ces différents dispositifs n'ont pas été suffisants pour éradiquer l'insalubrité et la dégradation du bâti. C'est pourquoi en 2009 la municipalité a fait une demande pour bénéficier du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) en ciblant un périmètre spécifique dans lequel l'habitat est fortement dégradé. Cette demande n'ayant pas abouti, il a été jugé nécessaire de continuer à mobiliser les outils de droit commun pour l'amélioration de l'habitat ancien.

Malgré ces nombreuses interventions, un document de la ville de Lyon⁷² stipulait en 2012 que le phénomène de l'insalubrité et de l'habitat indigne n'avait pas été complètement enravé, nécessitant une continuité des actions en faveur de l'habitat. Effectivement, comme en témoignent les photos suivantes (et l'encadré 7 ci-après), de nombreux immeubles sont toujours très dégradés dans le quartier.

⁷² Info quartier. La lettre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon, n°13, novembre 2012.



*Figure 53 : Photos d'immeubles situés à Moncey - Voltaire - La Guillotière dans les années 2010
Source : Mission Quartiers Anciens, Ville de Lyon*

Les pouvoirs publics poursuivent aujourd'hui encore leurs interventions dans ces quartiers. Des PIG Habitat Indigne (PIG HI), des PIG Habitat Dégradé (PIG HD) sont mis en place depuis 2011, mais également des Opérations de Restauration Immobilière faisant appel à une Déclaration d'Utilité Publique (DPI). Parmi les objectifs du PIG Habitat Indigne figurent l'éradication de l'insalubrité mais aussi le maintien de la population.

**Des façades
abîmées et en
travaux**



32 rue Villeroy



221 rue de Créqui



204 rue de Créqui



3 rue Villeroy

Photos : Camille Michel, Mai 2017 et 2020

**Localisation des
photographies
de façades
abîmées et en
travaux à
Moncey -
Voltaire - La
Guillotière**



Cartes : Umap - Camille Michel, Mai 2020

Encadré 8 : Localisation des photographies des façades abîmées

En outre, dans le cadre de la politique de la ville, de nombreuses actions autres que celles concernant l'habitat ont été menées afin d'améliorer les conditions de vie de la population. Par exemple, des actions ont été mises en place pour aider le développement économique, avec pour objectif principal de freiner leur déclin commercial. Le dispositif FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce)⁷³ a été très utilisé dans les Pentes de la Croix-Rousse et à Moncey - Voltaire - La Guillotière pour aider à la rénovation de locaux vacants permettant l'implantation de nouvelles activités et au maintien d'activités existantes. Cependant, l'ensemble de ces actions n'a pas été pas sans conséquence sur ces quartiers : cette redynamisation a en effet modifié la typologie commerciale initiale (développement d'activité issue de l'industrie créative), et a contribué à augmenter la valeur locative. Dans les Pentes de la Croix-Rousse, est créé en 2001 le *Village des créateurs*⁷⁴, une structure de développement économique des entreprises de mode, déco, design de la région Auvergne Rhône-Alpes, qui vise à aider des créateurs à se déployer. Il constitue aujourd'hui un acteur incontournable des industries créatives dans la région (voir encadré 9 ci-après). Parallèlement à cette structure, de nombreuses activités créatives (mode, galerie d'art) et culturelles (cafés théâtres) marquent désormais l'identité du quartier (voir encadré 10 et 11 ci-après). D'autres actions ont été menées concernant l'aménagement urbain et d'importants travaux ont été réalisés : valorisation des espaces publics, requalification des voiries, amélioration des éclairages publics, développement des espaces verts...

Tout cet ensemble d'interventions ont profondément changé l'image de ces quartiers, les rendant plus attractifs et entraînant ainsi l'augmentation de leur valeur foncière.

⁷³ Créé par la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989, le FISAC a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales

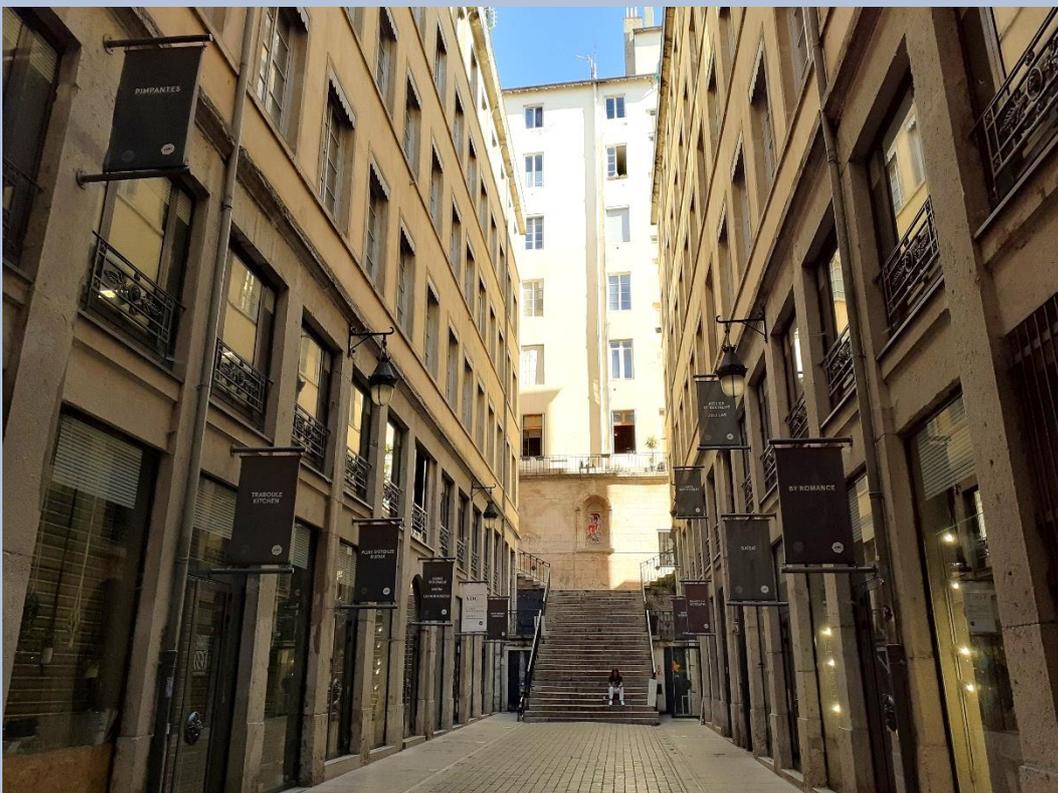
(<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/artisanat/le-fisac>).

⁷⁴ <https://www.villagedescreateurs.com>

Le village des Créateurs : Le Passage Thiaffait



19 Rue René Leynaud



Photos : Camille Michel, Mai 2020

Encadré 9 : Le Village des Créateurs dans les Pentès de la Croix-Rousse

Un quartier investi par les galeries d'art



130 Montée de la Grande-Côte



38 Rue Burdeau



35 Rue René Leynaud



33 Rue René Leynaud

Photos : Camille Michel, Mai 2020

Une multitude de cafés théâtres



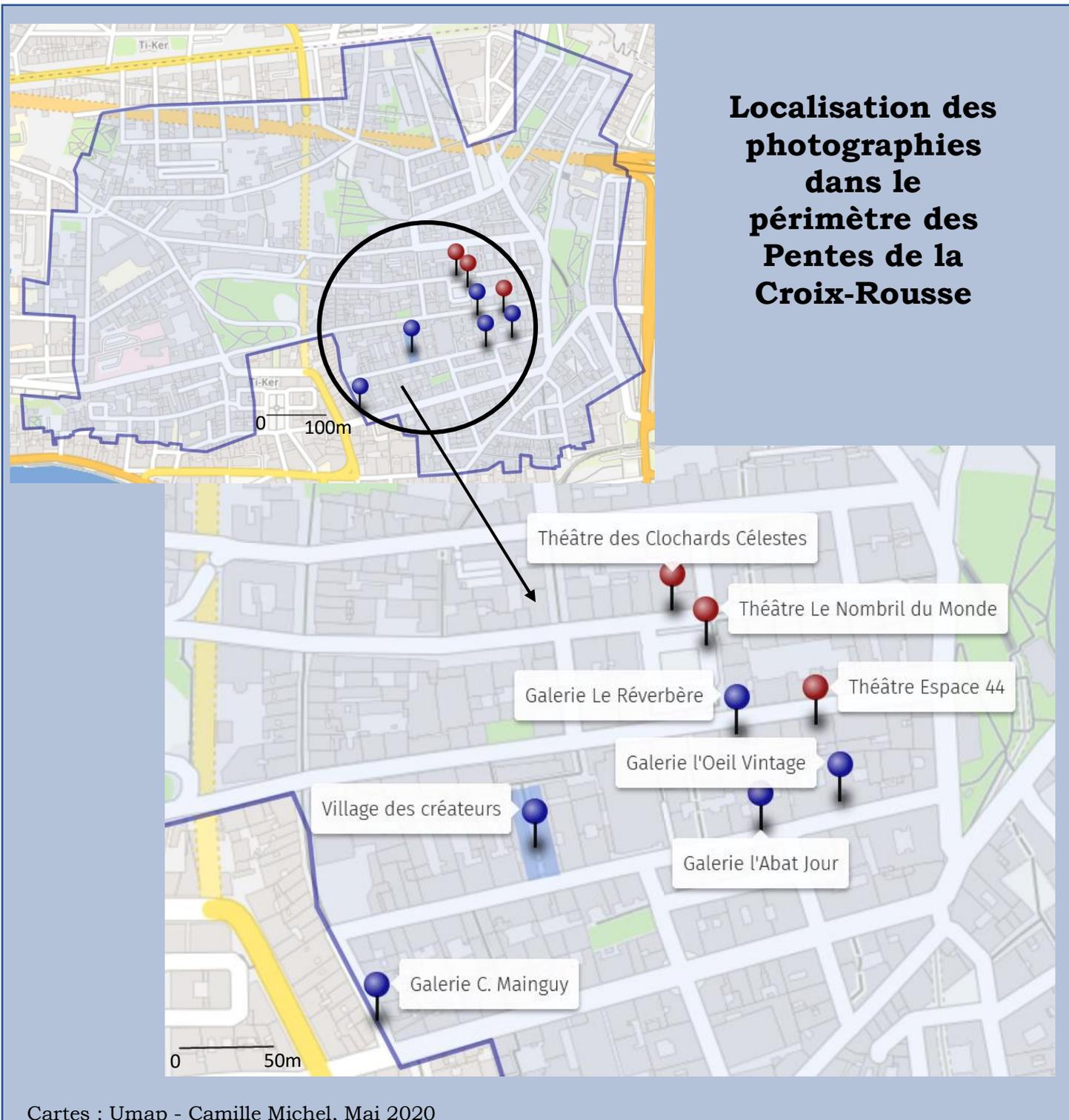
1 place Chardonnet



51 Rue des Tables Claudiennes

44 rue Burdeau





Encadré 12 : Localisation des photographies dans le périmètre des Pentes de la Croix-Rousse

2.2. Les effets de ces interventions : une gentrification très active

Les interventions publiques ont donc conduit à de nombreuses opérations sur l'habitat, le cadre de vie ou encore l'aménagement urbain. Toutes ces actions ont eu de nombreuses conséquences sur ces quartiers. Dans le cadre des OPAH, des conventionnements ont été établis entre les propriétaires et la commune pour financer les travaux de réhabilitation en échange de loyers modérés, garantissant le maintien sur place de la population à faible ressource. Ces OPAH ont constitué le principal dispositif pour agir sur l'habitat dans les quartiers anciens relevant de la politique de la ville :

« Le dispositif OPAH était orienté dans le projet de territoire des Pentès de la Croix-Rousse comme l'outil de construction de logements sociaux⁷⁵ »

Néanmoins, ces conventionnements ne sont établis qu'à court terme puisqu'ils sont limités dans le temps pour une durée de 9 ans (Authier, 1995). De ce fait, lorsqu'ils se sont terminés, d'importantes reventes de logement ou augmentations de loyer ont eu lieu, modifiant de facto la sociologie de la population résidente, et favorisant ainsi la spéculation immobilière sur ces quartiers. *« La réhabilitation immobilière a permis le maintien sur place d'une partie importante des populations modestes grâce à un taux de conventionnement moyen de près de 70%, cette situation s'est ensuite inversée lorsque les prix immobiliers et les loyers ont sensiblement augmenté »* (Bonneville, 1997, p.157).

Ces interventions publiques, très centrées sur l'habitat, ont manqué d'anticipation concernant leurs conséquences à long terme. L'urgence à intervenir sur l'insalubrité des logements a consisté en une *« réponse urgente à court terme sans appréhender les résultats à plus long terme⁷⁶ »*. Elles ont en effet permis dans un premier temps de maintenir une population modeste grâce aux conventionnements (*ibid.*), mais ces derniers étant limités dans le temps, ce maintien n'a pas pu être durable. Pourtant, le maintien et le développement de l'offre de logement public pour maintenir une population modeste et garantir la mixité sociale étaient un enjeu transversal des projets de territoire. Beaucoup d'argent public a ainsi été investi, qui a finalement favorisé la spéculation immobilière. Aussi, aucun dispositif pérenne n'a été pensé afin de maintenir l'ensemble de cette population modeste dans ces quartiers sur le long terme, ce qui pose alors la question de la durabilité des dispositifs mis en place.

⁷⁵ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

⁷⁶ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

Ces profondes mutations qu'ont connues les quartiers anciens de Lyon à des temporalités et des degrés différents ont eu tendance à exclure les populations les plus précaires, initialement présentes dans ces espaces. Une partie des habitants d'origine n'a pu faire face à l'augmentation des prix des loyers et a été « remplacée » par des ménages plus aisés⁷⁷. Aussi, la gentrification y est présente depuis longtemps. Par exemple, dans le quartier de Saint-Georges, le processus de gentrification a débuté dès la fin des années 1970 et s'est amplifié à la suite des OPAH menées entre 1982 et 1985 (Authier, 1998). Dans nos quartiers d'études, c'est particulièrement dans les Pentes de la Croix-Rousse qui sont considérées comme un « laboratoire » de la gentrification (Maury et Gilbert 2016) que le phénomène a été intense. « *Le cas des pentes de la Croix-Rousse est à cet égard exemplaire. L'importance des investissements publics y a profondément modifié l'image du quartier, attirant des marchands de biens et des investisseurs professionnels intéressés par des réhabilitations privées et provoquant de fortes hausses des prix immobiliers à caractère spéculatif. Il s'en est suivi un renouvellement important des populations et un phénomène accentué de "gentrification" » » (Bonneville, 1997, p.157). Une première vague de « gentrifieurs » investit le quartier dès les années 1970 en raison des faibles loyers de l'époque, et une seconde génération arrive dans les années 2000 (Collet, 2015). Si dans les années 1980, le secteur des Pentes de la Croix-Rousse est l'un des moins chers de Lyon, il devient dans les années 2000 l'un des plus chers (ibid.). Ce sont les initiatives privées couplées aux interventions publiques qui ont conduit à ces évolutions dans le quartier. Les photographies présentes dans les encadrés 9, 10 et 11 (voir ci-dessus) sont des marqueurs de ces évolutions, le quartier étant désormais tourné vers les animations culturelles, le design et la mode. Aujourd'hui encore, les actions vont vers un renforcement de la gentrification, la municipalité ne s'en cachant pas : « *La gentrification, c'est un peu le revers de la médaille du travail réalisé par les différentes équipes en place et qui cache des disparités importantes, mais c'est une évolution nécessaire [...] dans les années quatre-vingt, personne ne voulait habiter sur les Pentes* » (Grégory Clément, 1er adjoint de la mairie du 1er arrondissement de 2008 à 2014, Tribune de Lyon⁷⁸). Ce phénomène n'a pas la même ancienneté à Moncey - Voltaire - La Guillotière, mais est également très présent et visible. On observe aujourd'hui une certaine diversité dans le quartier, qui se repère parfois à l'échelle d'une rue (voir encadré 13 et 14 ci-après). L'arrivée de nouveaux commerces, l'apparition de nouveaux immeubles d'un autre standing témoignent de ce processus de gentrification.*

⁷⁷ Nous faisons l'hypothèse que les habitants ne pouvant pas rester dans leur logement d'origine sont partis soit dans d'autres quartiers de Lyon plus abordables, soit dans d'autres communes environnantes de Lyon.

⁷⁸ <https://tribunedelyon.fr/2015/09/10/bas-des-pentes-le-quartier-de-lyon-qui-monte/>

Les commerces rue Sébastien Gryphe : entre vacance, de proximité et d'un nouveau type

N°61 : Local à louer



N°59 : Local vacant

N°34 : Local vacant

N°61 : Atelier de peinture



N°31 : Boucherie

N°33 : Boutique d'habits



Photos : Camille Michel, Mai 2020

Différentes façades d'immeubles rue Sébastien Gryphe

N°41



N°57



N°31



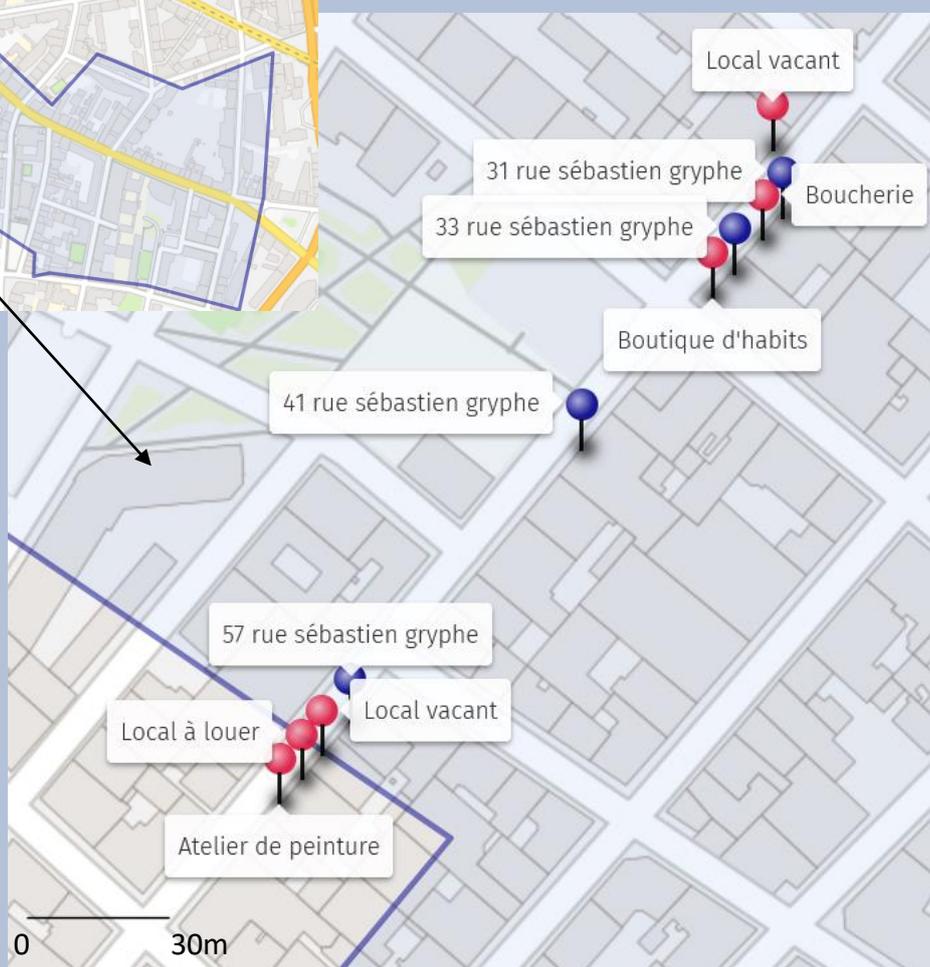
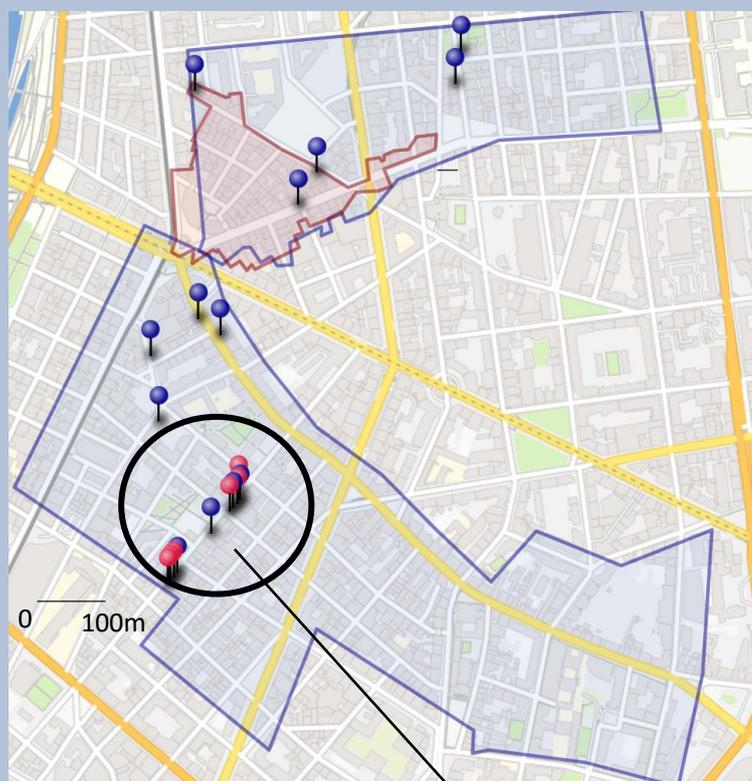
N°33



Photos : Camille Michel, Mai 2020

Encadré 14 : Variété de façades d'immeubles rue Sébastien Gryphe

Localisation des commerces et façades photographiés rue Sébastien Gryphe



Cartes : Umap - Camille Michel, Mai 2020

Encadré 15 : Localisation des commerces et façades photographiés rue Sébastien Gryphe

Les quartiers de Verdun-Suchet et Sainte-Blandine connaissent eux aussi de nombreuses transformations. Ils sont confrontés à une forte mutation urbaine, beaucoup plus récente et rapide, liée au projet de Confluence. La forte dynamique aujourd'hui en place risque de mettre à l'écart les anciens habitants initialement populaires : l'attractivité du secteur, les projets de réhabilitation, et l'augmentation des prix du foncier vont inéluctablement vers une transformation sociale de ces quartiers.

L'ensemble des différentes mesures menées conjointement avait pour enjeu le principal objectif de la politique de la ville, à savoir la lutte contre les inégalités sociales et contre les écarts de développement entre les quartiers (Miot, 2013). L'objectif initial dans ces quartiers était alors double : éradiquer les logements insalubres et développer la mixité sociale. Si on peut dire que les objectifs ont été atteints, il résulte aujourd'hui de ces interventions publiques des effets pervers dans la mesure où cette mixité est de plus en plus compromise et tend peu à peu à se dissoudre dans un contexte de pression immobilière. Cet objectif de mixité sociale s'est accompagné d'un important renouvellement de la population et le manque d'actions permettant de maintenir à long terme les populations populaires, voire les classes moyennes basses montrent que celle-ci s'établit de façon sélective « vers le haut ». Il existe un lien fort entre les interventions dans le cadre de la politique de la ville, les politiques de mixité sociale, et le processus de gentrification.

Les transformations dans les quartiers anciens ont donc été favorisées par deux facteurs : une gentrification « spontanée » liée à des initiatives privées de ménages souhaitant vivre dans des lieux centraux et une gentrification accélérée par les interventions publiques. Nous avons donc souhaité mettre en exergue certains de ces changements.

2.3.Des changements à différentes temporalités

Nous avons vu dans le chapitre 3 les nombreuses transformations urbaines et sociales qu'a connues la ville de Lyon au cours du temps, en lien avec les processus de désindustrialisation et de métropolisation. Avec le développement de plus en plus important d'activités tertiaires et le départ des usines en périphérie de la ville, le profil social des habitants de Lyon s'est profondément modifié. Ces mutations économiques se sont en effet répercutées dans la population : la population ouvrière a fortement diminué et celle des cadres supérieurs et professions libérales s'est considérablement accrue.

Dans les quartiers anciens, les évolutions ont connu un rythme très soutenu. C'est par exemple le cas du 1^{er} arrondissement (où sont localisées les Pentès de la Croix-Rousse, ainsi que de cinq autres Iris dont un d'activité) qui était autrefois très populaire et ouvrier et dont le profil a été profondément bouleversé. Le graphique ci-dessous illustre ces évolutions.

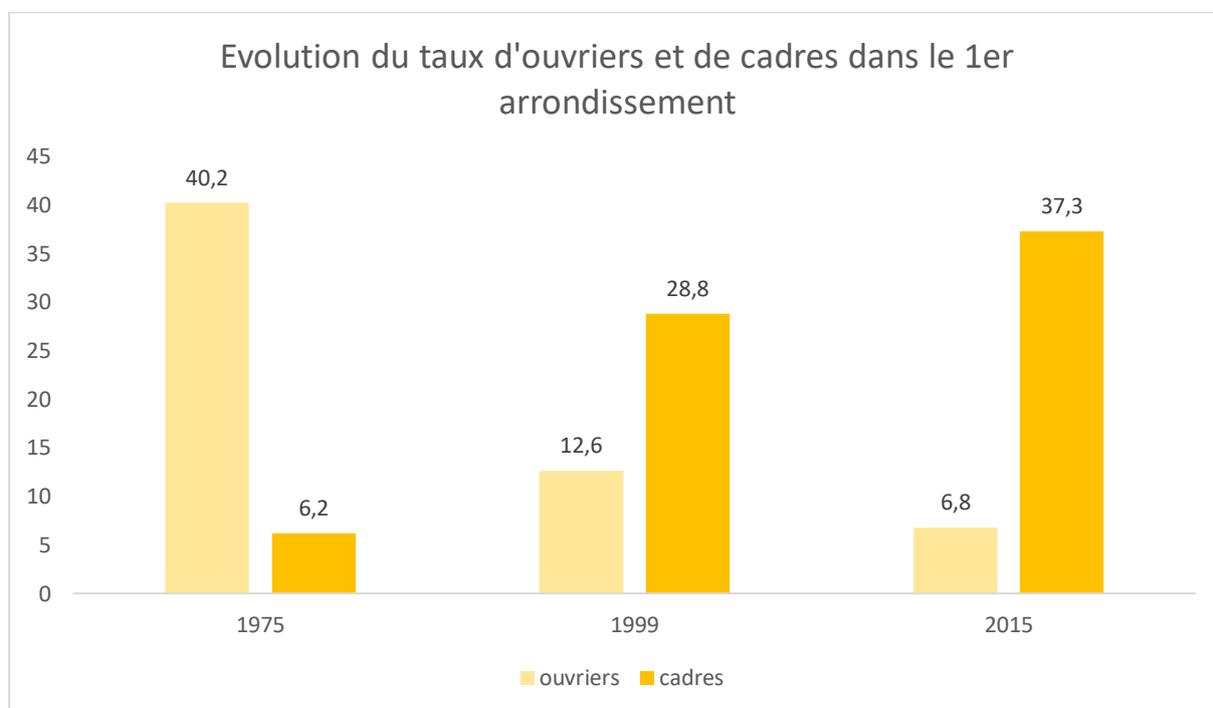


Figure 54 : Les taux de cadres et d'ouvriers dans la population active entre 1975 et 2015
 Auteur : Camille Michel, 2020, d'après Maury et Gilbert, 2016
 Sources : Insee RP 1975, 1999, 2015

Entre 1975 et 2015, les taux d'ouvriers et de cadres sont respectivement divisés et multipliés par 6 dans le 1^{er} arrondissement, tandis que le rapport est de trois à l'échelle de la ville. Dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements où les taux de cadres et d'ouvriers étaient en 1975 quasiment similaires à ceux du 1^{er} arrondissement, les évolutions sont beaucoup moins importantes.

Nous avons poursuivi cette analyse au sein même de nos quartiers d'étude en regardant les évolutions des cadres et des ouvriers parmi la population active entre 1990 et 2015 :

	Taux d'évolution des cadres entre 1990 et 2015	Taux d'évolution des ouvriers entre 1990 et 2015
Pentes de la Croix-Rousse	+ 124,1	- 48,5
Moncey - Voltaire - La Guillotière	+ 153,8	- 38,5
Verdun-Suchet - Sainte-Blandine	+ 155,9	- 41,0
Lyon	+ 113,8	- 28,8

Tableau 8 : Taux d'évolution des cadres et ouvriers dans la population active entre 1990 et 2015
 Auteur : Camille Michel, 2020
 Sources : Insee RP 1990 et 2015

En comparant les taux d'évolution calculés entre 1990 et 2015, nous pouvons voir que les variations pour les cadres sont beaucoup plus importantes dans les trois quartiers anciens qu'à l'échelle de la ville. Concernant les ouvriers, les évolutions se rapprochent davantage de celle de la ville. Les transformations dans les quartiers anciens suivent les mêmes dynamiques que celles de la ville, mais on peut constater qu'elles sont plus intenses et rapides. C'est ce que confirme le graphique ci-dessous. Sont représentés les taux de cadres et d'ouvriers dans le temps dans chacun de nos Iris. On observe ainsi des trajectoires qui diffèrent entre les deux PCS et entre les Iris.

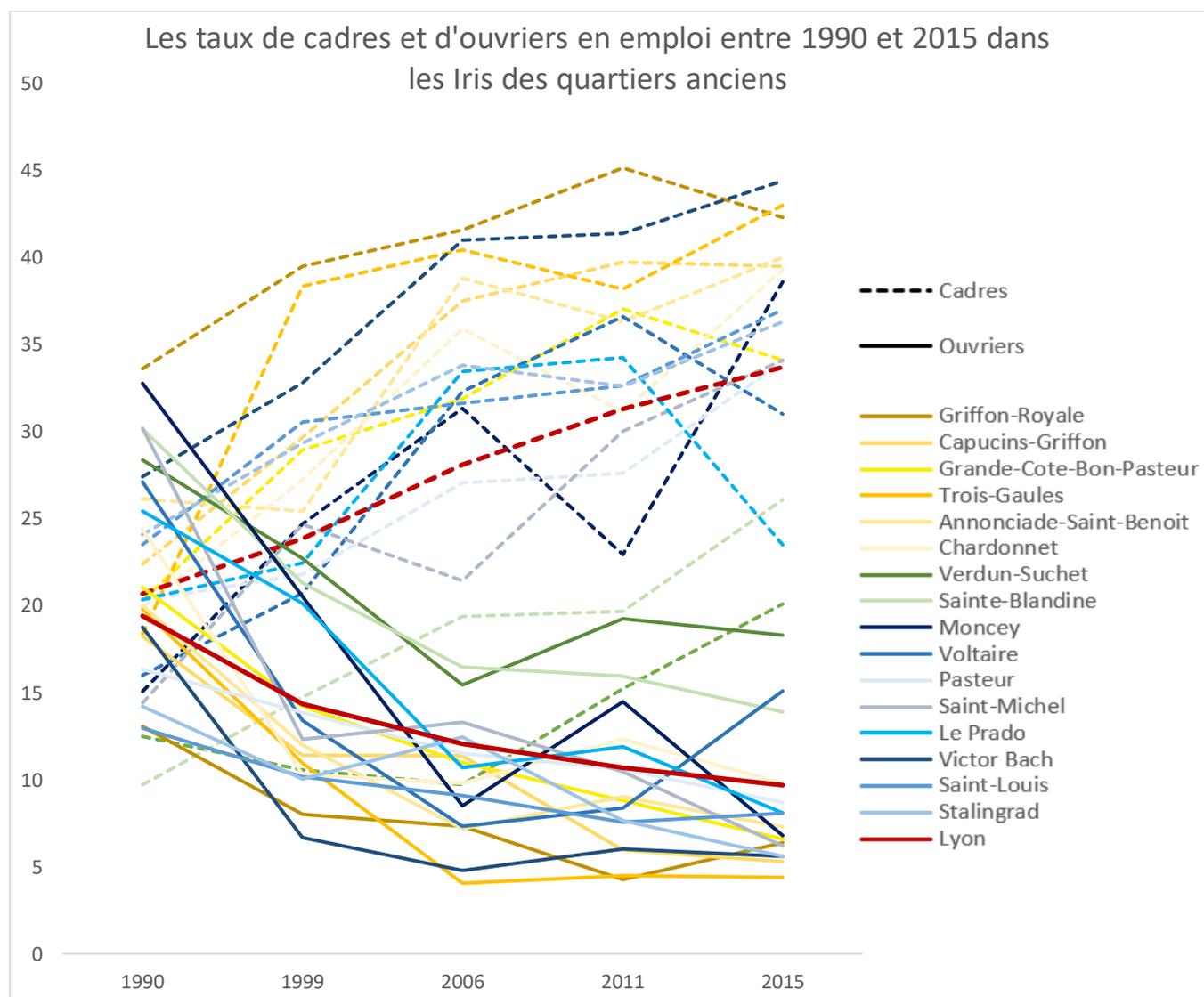


Figure 55 : Taux de cadres et d'ouvriers entre 1990 et 2015 dans les Iris des quartiers anciens

Auteur : Camille Michel, 2020

Sources : Insee RP 1990,1999,2006,2011 et 2015

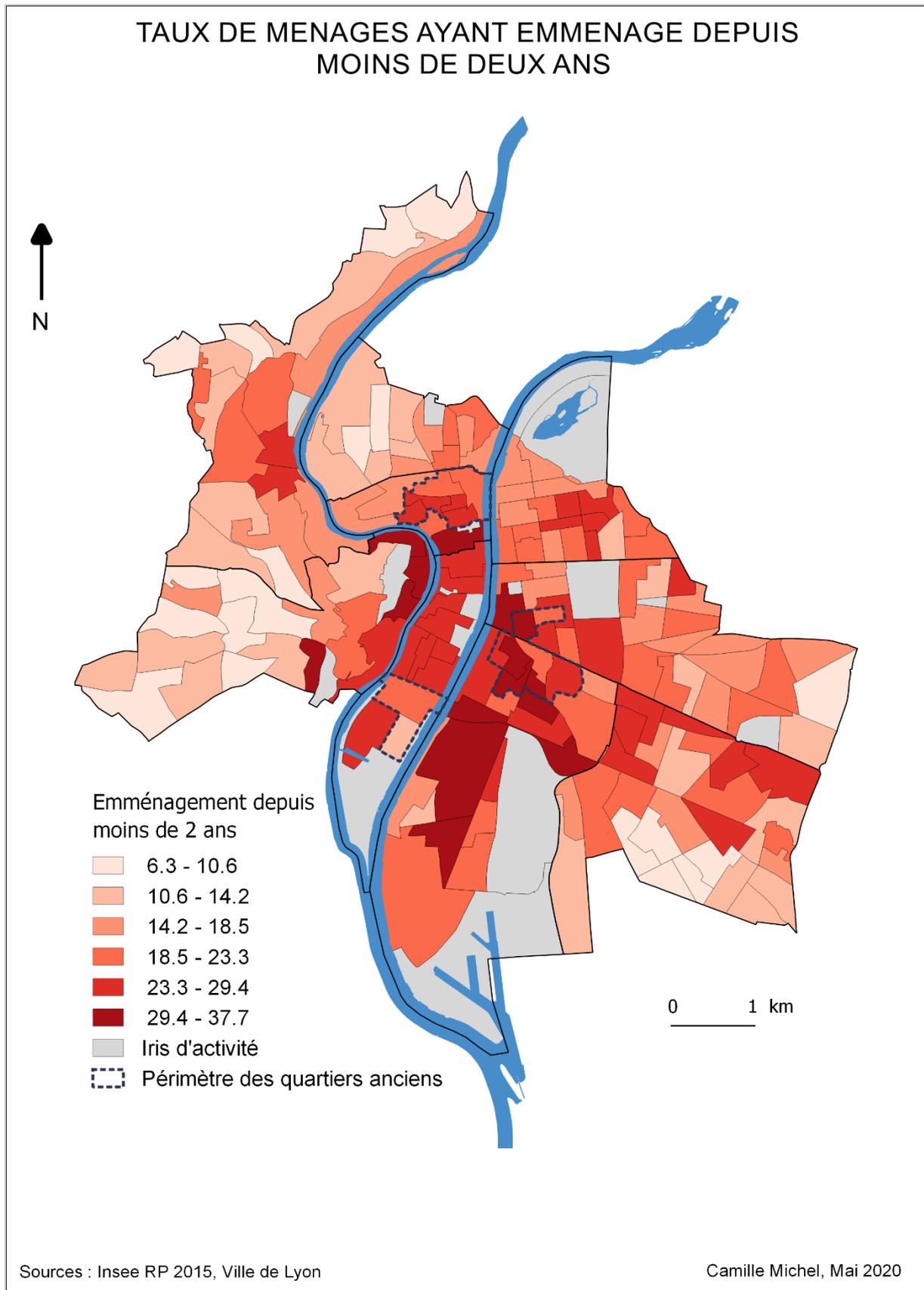
Les taux de cadres se situent majoritairement au-dessus de la moyenne de la ville (en rouge) et suivent une trajectoire ascendante depuis 1990. On remarque toutefois des Iris pour lesquels les évolutions sont moins linéaires. C'est par exemple le cas de Trois-Gaules, Victor Bach, Annonciade-Saint-Benoît, Chardonnet ou encore Voltaire, qui connaissent en 2006 ou en 2011 une baisse du taux de cadres qui réaugmente par la suite. Deux Iris attirent notre attention : Moncey et Le Prado. À Moncey, on observe une forte augmentation du taux de cadres entre 1990 et 2006, puis ce taux chute fortement entre 2006 et 2011 ; il réaugmente très fortement depuis (entre 2010 et 2015, il s'agit de l'Iris qui connaît la plus forte augmentation de cadres à l'échelle de la ville). L'Iris du Prado, quant à lui, connaît une importante chute de cadres entre 2011 et 2015. De façon générale, on observe que l'augmentation du taux de cadres est beaucoup plus rapide dans les Iris des quartiers anciens qu'à l'échelle de la ville.

À l'inverse du taux de cadres, on remarque que les taux d'ouvriers se situent en 2015 en dessous de la moyenne lyonnaise (excepté pour 4 Iris). De la même façon, on observe que la baisse des ouvriers est nettement plus forte dans ces Iris qu'à l'échelle de la ville. Les fluctuations semblent moins importantes que pour les cadres, hormis sur quelques Iris : à Moncey, le taux d'ouvriers augmente entre 2006 et 2011, c'est également le cas de Sainte-Blandine. On remarque aussi une forte hausse à Voltaire depuis 2011.

Les variations très importantes que l'on constate sur certains Iris nous interpellent. Elles viennent illustrer le phénomène de gentrification présent dans ces quartiers et qui tend à s'intensifier à Moncey - Voltaire - La Guillotière. De nombreuses ventes et rénovations de logements ont eu lieu ces dernières années et ont en effet favorisé la mobilité locative dans le parc privé. Cependant, nous restons prudents quant aux évolutions repérées dans l'Iris de Moncey. En effet, bien que la gentrification soit également présente dans cet Iris, l'ampleur des variations est surprenante. Lorsque l'on regarde plusieurs années de recensement, il apparaît que le taux de cadres connaît d'abord une diminution entre 2008 et 2010, puis une augmentation jusqu'en 2015. Le niveau de premier décile de revenu reste quant à lui parmi les plus bas de Lyon. De plus, le quartier de Moncey est le seul parmi les quartiers anciens à être resté dans la géographie prioritaire. Le QPV est formé principalement de logements sociaux, mais son périmètre est légèrement plus petit que celui de l'Iris. Ces données sont éventuellement à relativiser en fonction des méthodes de recensement qui n'englobent pas l'ensemble des habitants de l'Iris. C'est pourquoi il semble intéressant de regarder à nouveau ces variations lors de la mise en ligne des prochaines données du recensement.

Indépendamment du cas de l'Iris de Moncey, ces évolutions sont également à mettre en relation avec l'important renouvellement de la population à Lyon et dans les quartiers étudiés. Cette question du renouvellement peut être appréhendée en regardant l'ancienneté d'emménagement des habitants dans leur logement. La carte qui suit nous permet de visualiser cet indicateur sur l'ensemble des Iris de la ville.

Nous apercevons ainsi que de nombreux Iris des quartiers anciens font partie des secteurs où les taux sont parmi les plus importants de la ville, notamment à Moncey - Voltaire - La Guillotière (4 des Iris ont plus de 33% de ménages ayant emménagé récemment). Dès 2006, ces taux étaient déjà élevés sur l'ensemble des quartiers anciens (excepté à Sainte-Blandine).



Carte 40 : Les taux de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans

Concernant le profil de ces nouveaux arrivants, nous avons distingué dans le graphique ci-dessous la population globale hors étudiants et la population étudiante⁷⁹, afin de mesurer le poids des étudiants dans le renouvellement de la population. Effectivement, ils sont très présents dans les quartiers anciens, ce qui pourrait entraîner un biais dans notre approche. Or, d'après notre analyse illustrée par le graphique ci-dessous, nous pouvons apercevoir que dans les Pentès de la Croix-Rousse et à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine, il s'agit principalement d'une population non étudiante qui a emménagé récemment, leur profil étant très proche de celui de la ville. En revanche, à Moncey - Voltaire - La Guillotière on peut apercevoir que le profil est différent, les deux groupes étant très proches, mais restant légèrement majoritaires pour la population hors étudiants.

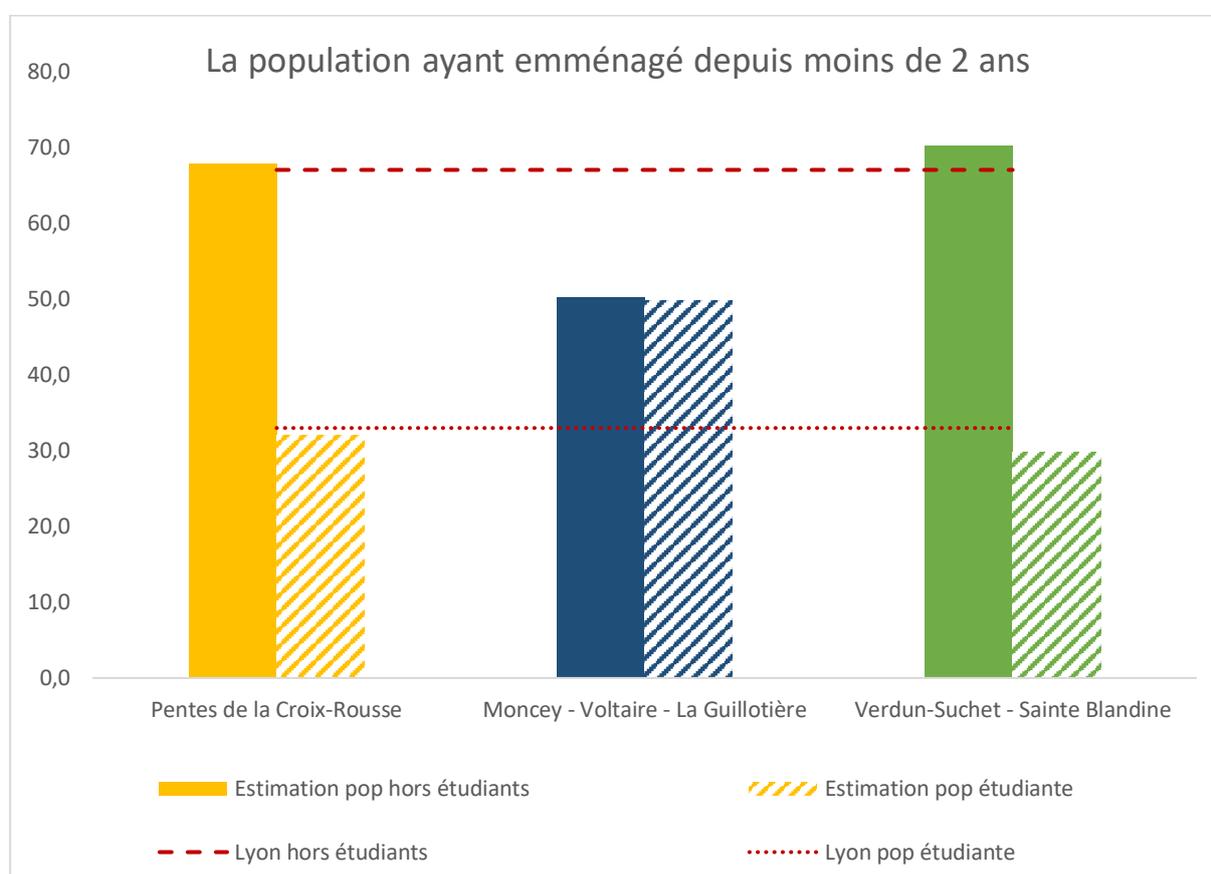


Figure 56 : Le profil de la population résidant depuis moins de 2 ans dans leur logement

Auteur : Camille Michel, 2020

Source : Insee fichier détail 2015

⁷⁹ La population étudiante est estimée à partir du fichier détail de l'Insee datant de 2015, en sélectionnant la population de plus de 18 ans inscrite dans un établissement d'études, dont le niveau de diplôme est au minimum le baccalauréat.

Ces différents points présentés nous permettent d'avancer plusieurs éléments. Les transformations dans ces quartiers sont anciennes mais continuent à se poursuivre. Elles sont dues à la conjugaison de plusieurs facteurs : le renouvellement de la population assez important dans ces espaces, mais également les interventions des pouvoirs publics qui par leurs actions ont favorisé la gentrification. Le processus, bien qu'il soit ancien – particulièrement dans les Pentes de la Croix-Rousse – continue à s'établir dans ces territoires centraux. Des projets récents menés par la municipalité attestent de la continuité de cette dynamique. Un exemple frappant est le projet de vente de l'ancienne école des Beaux-Arts au profit du Crédit Agricole en vue de réaliser majoritairement des logements de haut standing⁸⁰.

Il existe alors un lien fort entre les politiques publiques mises en œuvre dans ces quartiers dans le cadre de la politique de la ville, les politiques de mixité sociale, et le processus de gentrification ; lien que nous souhaitons à présent étudier.

3. Articulation entre politiques publiques, mixité sociale et gentrification dans les quartiers anciens

Si l'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités et d'apporter de la mixité sociale dans les territoires, on peut questionner ces deux principes au regard de la situation dans les quartiers anciens de Lyon. Cela nous amène à interroger la place de la mixité sociale dans les politiques publiques et de son corollaire en centre ancien : la gentrification. Seule une politique de logement véritablement à destination des populations modestes peut garantir leur maintien dans leur quartier. Il importe aussi de regarder dans le détail ce que recouvre l'offre de logement social.

3.1. La mixité sociale : un idéal politique efficace ?

3.1.1. *La mixité : éléments de définition et mise en place dans les politiques publiques*

La mixité sociale est une notion floue et polysémique. Il existe en effet plusieurs usages du mot : mixité de genre, mixité de classes, mixité urbaine, mixité fonctionnelle, ou encore mixité sociale. Celle-ci désigne « *l'objectif d'une politique sociale visant, par l'élaboration des*

⁸⁰ <https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2019/06/19/ancienne-ecole-des-beaux-arts-ils-poussent-le-cri-du-faou-pour-dire-non-au-projet-de-reconversion>
<https://www.lyoncapitale.fr/Actualite/L-ancienne-Ecole-des-Beaux-Arts-rehabilitee-en-logements-et-commerces/>

programmes de logement notamment, à faire exister différentes classes sociales au sein d'une même unité urbaine (quartier ou commune) » (Segaud et al., 2002, p.297). Elle fait référence au mélange de différentes populations et s'est développée dans le registre des politiques urbaines à partir des années 1980 (Lelévrier, 2006). Il ne s'agit pas d'une notion scientifique, mais d'une formule utilisée dans l'action publique. Elle recouvre une dimension territoriale, se situant et se mesurant dans un espace (Lelévrier, 2005) ; trois lieux faisant objet et instrument des politiques publiques : la ville, le logement et l'école.

La mixité sociale fait l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires. Historiquement, le développement de la thématique dans la sphère politique s'est fait à partir de la situation des grands quartiers d'habitat social dans le cadre de la politique de la ville. Dès les années 1970, la mixité devient un référentiel des politiques de logement (Lelévrier, 2010) et dans les années 1980, des expérimentations locales de peuplement sont menées pour un rééquilibrage social dans les grands ensembles (Epstein et Kirszbaum, 2003). Ces pratiques sont ensuite légiférées avec la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, et avec la mise en place de Protocoles d'Occupation du Patrimoine Social (POPS) qui ont des objectifs en termes d'accueil de populations défavorisées et de diversité de la composition sociale des quartiers⁸¹. Ces POPS ont ensuite été remplacés par des Accords Collectifs Départementaux dans le cadre de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Afin de garantir une meilleure répartition spatiale des logements sociaux, la loi Besson a été complétée par la loi d'Orientation pour la Ville (LOV) du 31 juillet 1991. Celle-ci met en œuvre la mixité sociale en assurant « *entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements*⁸² ». Dans la pratique, elle a imposé aux communes situées dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants un taux de 20% de logements sociaux. La loi Solidarité Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a élargi ce quota de 20% à d'autres communes : celles peuplées au moins de 1 500 habitants en Ile-de-France et 3 500 habitants en province ; elles doivent être comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. De plus, elle a instauré un système de sanction auprès des communes ne respectant pas le dispositif. La loi dite Duflo I du 18 janvier 2013 a quant à elle fait porter ce taux à 25%. Cependant, la loi SRU n'a pas connu le succès espéré (contournement de la loi, objectifs fixés non réalisés) (Bilek et al., 2005 ; Vermeersch, 2018).

⁸¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159413&categorieLien=id>

⁸² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000353814&categorieLien=id>

La mixité est constamment mobilisée dans les politiques urbaines. Son usage dans le discours politique se réfère à différents modèles de justice sociale ; le manque de mixité dans les territoires étant considéré comme une injustice (Genestier, 2010). Dans ces discours, la mixité est devenue une injonction constante ; un impératif catégorique des politiques publiques (Vermeersch, 2018) et est invoquée comme un véritable principe organisateur de l'urbanisation en favorisant la diversité de l'habitat et une répartition plus équilibrée des logements sociaux (Jaillet-Roman, 2005). « *Face au risque d'une fracture sociale [...] et à celui [...] d'une fragmentation de la société induite pour partie par l'accentuation des polarisations sociales dans les espaces urbanisés, la mixité est censée favoriser, par la proximité, le mélange ou le brassage social. Elle contribuerait ainsi à "retisser un lien social" que l'évolution des villes et des sociétés contemporaines distendrait et fragiliserait* » (ibid., p.99-100). Cependant, cet objectif est depuis longtemps critiqué.

3.1.2. *La mixité sociale, un principe très critiqué*

Pour lutter contre les inégalités et tendre vers davantage de justice sociale et spatiale, les politiques urbaines prônent donc le principe de mixité sociale. Dans la politique de la ville, ce principe est devenu un impératif de plus en plus fort (Jaillet, 2017). Cependant, il existe de nombreuses critiques de la mixité, et ce, depuis longtemps. Elle est en effet très contestée par les spécialistes de l'urbain (Charmes, 2009). « *Pourquoi brandir si orgueilleusement la volonté d'imposer la mixité sociale quand celle-ci se traduit surtout par une dispersion des plus pauvres et une offre améliorée pour les mieux favorisés ? Ne vaut-il pas mieux faciliter la mobilité qu'imposer la mixité ?* » (Donzelot, 2005, p.136). Bien que les quartiers aisés soient socialement très homogènes, la mixité sociale est principalement introduite dans les quartiers populaires, témoignant d'une certaine sélectivité. Cette mixité sociale se manifeste par une diversification de la population dans les quartiers. Cependant, « *il ne suffit pas d'imposer la cohabitation sur un même espace à des catégories sociales hétérogènes. Il faut aussi se soucier de la qualité des échanges sociaux, ce qui est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre et à apprécier* » (Blanc, 2012, p.14). De fait, l'intégration de population issue des quartiers populaires dans des quartiers de classes moyennes peut également entraîner une difficulté d'intégration, en raison d'un environnement inconnu, d'une absence de repère et de nouvelles normes (Charmes, 2009).

Par ailleurs, la polysémie du terme a pour conséquence de légitimer des politiques très différentes : au nom de la mixité sociale, il est possible de construire de l'habitat social dans les

beaux quartiers, de favoriser la démolition des grands ensembles, mais aussi d'accélérer la gentrification dans les quartiers anciens populaires (Charmes et Bacqué, 2016). De plus, si on peut faire le constat d'une certaine mixité dans une ville avec la présence de quartiers très hétérogènes, cela ne signifie pas qu'il existe une réelle mixité sociale des populations au sein de ces quartiers (Caubel, 2005). Effectivement, il a été démontré que la proximité spatiale ne garantit pas une proximité sociale (Chamboredon et Lemaire, 1970). Par exemple, les classes moyennes et supérieures investissent les quartiers anciens populaires et défendent l'idée d'une mixité imposée, mais ont des pratiques sociales valorisant l'entre-soi (Vermeersch, 2006 et 2011) et ont tendance à déroger à la carte scolaire en inscrivant leurs enfants hors zone ou dans le secteur privé (Fijalkow et Préteceille, 2006 ; Charmes, 2009). De plus, la diversification de la population dans les quartiers ne s'est pas obligatoirement accompagnée d'un accroissement de la mixité sociale (Jaillet, 2017) et ne permet pas nécessairement une augmentation des échanges de la population ; elle peut même aggraver les polarisations sociales au sein de ces quartiers (Jaillet-Roman, 2005). Malgré une cohabitation entre plusieurs groupes sociaux, il existe donc des frontières qui restent difficile à franchir. « *Chaque fraction de classe sociale évite activement de se mélanger à celle qui se trouve immédiatement au-dessous ou à côté d'elle dans l'échelle des difficultés* » (Maurin, 2004, p.12). En faisant référence à des travaux menés dans les années 1960 dans les grands ensembles, Catherine Rhein (2002) évoque même le terme d'utopie concernant la mixité sociale.

Des études prennent ainsi le contre-pied des postulats initiaux. Par exemple François Madoré (1997) met en avant l'importance d'une certaine homogénéité sociodémographique et sociale dans la vie sociale. De nombreux auteurs montrent également l'importance du regroupement entre pairs et des communautés ethniques comme ressource sociale et culturelle génératrice de solidarité (Jaillet, 1999 et 2005 ; Blanc, 2004 et 2012 ; Avenel, 2005 ; Charmes 2009 ; Charmes et Bacqué, 2016). « *La segmentation socio-spatiale n'est pas synonyme de dysfonctionnement global de la société urbaine, à condition sans doute que cette segmentation ne soit pas trop poussée, ce qui renvoie à la question sur le niveau souhaitable de mixité sociale à l'intérieur d'une ville et de ses différents territoires* » (Madoré, 1997, p.520).

Cette injonction à la mixité sociale en vue de favoriser l'intégration sociale et la réduction des inégalités (Charmes, 2009), suscite de nombreux questionnements, notamment lorsque celle-ci accentue la gentrification dans les quartiers anciens et limite peu à peu leur accès aux populations les plus modestes. Cela conduit à s'interroger sur le lien entre mixité sociale et justice spatiale (Charmes et Bacqué, 2016).

3.2. L'offre de logement à destination des populations modestes : quel discours politique ?

3.2.1. Le logement social : quelle population concernée ?

Le développement de la mixité sociale se traduit par une diversification sociale de la population dans les quartiers. En parallèle de cette diversification, l'objectif de maintenir les populations initiales demeure souvent dans les projets. Cet objectif repose sur la production d'une offre de logement abordable. Cependant, un double problème se pose. Tout d'abord, la programmation de logements sociaux reste souvent faible, notamment du fait que les quartiers de centre ancien ont peu de foncier disponible et que les coûts immobiliers pour les collectivités sont très élevés. De plus, parallèlement à cette offre sociale, les municipalités mettent en place des conventionnements dans l'offre privée, permettant des loyers bas. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, ces conventionnements sont temporaires. De ce fait, le maintien de la population initiale n'est pas garanti. De plus, le coût du logement représente une part importante du budget des ménages, ce qui entraîne des difficultés à se loger pour une partie de la population. De fait, « avec la métropolisation, la concurrence pour les quartiers centraux s'accroît et ceux-ci deviennent de plus en plus inaccessibles aux classes populaires » (Charmes et Bacqué, 2016, p.9).

Par ailleurs, un autre point doit être souligné. Les logements sociaux sont censés permettre de loger les ménages qui rencontrent des difficultés. Cependant, la désignation « logement social » doit être interprétée avec précaution. En effet, il existe plusieurs catégories de logements sociaux, qui dépendent des prêts et subventions qui sont accordés au moment de la construction d'un immeuble. Ainsi, on comptabilise trois types de logements sociaux qui diffèrent selon les plafonds de revenus :

- PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : il s'agit de l'offre réservée aux personnes aux ressources les plus faibles.
- PLUS (prêt locatif à usage social) : il correspond au logement social classique qui est à destination des populations modestes et moyennes. Plus de 80 % des logements sociaux sont régis par ce plafond de loyer et de ressources⁸³ et près de deux tiers de la population y est éligible (Damon, 2015).
- PLS (prêt locatif social) : il permet le financement de logements situés en priorité dans les zones tendues. Il est à destination des populations dont les ressources excèdent le

⁸³ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/logement-social-hlm-definition-categories-financement-attribution-acteurs>

plafond du PLUS. Les logements étudiants et résidences pour personnes âgées sont considérés comme des logements sociaux PLS.

À titre d'exemple, l'Union sociale pour l'habitat propose le graphique ci-dessous avec les plafonds de ressource pour chaque catégorie de logement social, exprimés en revenu mensuel.

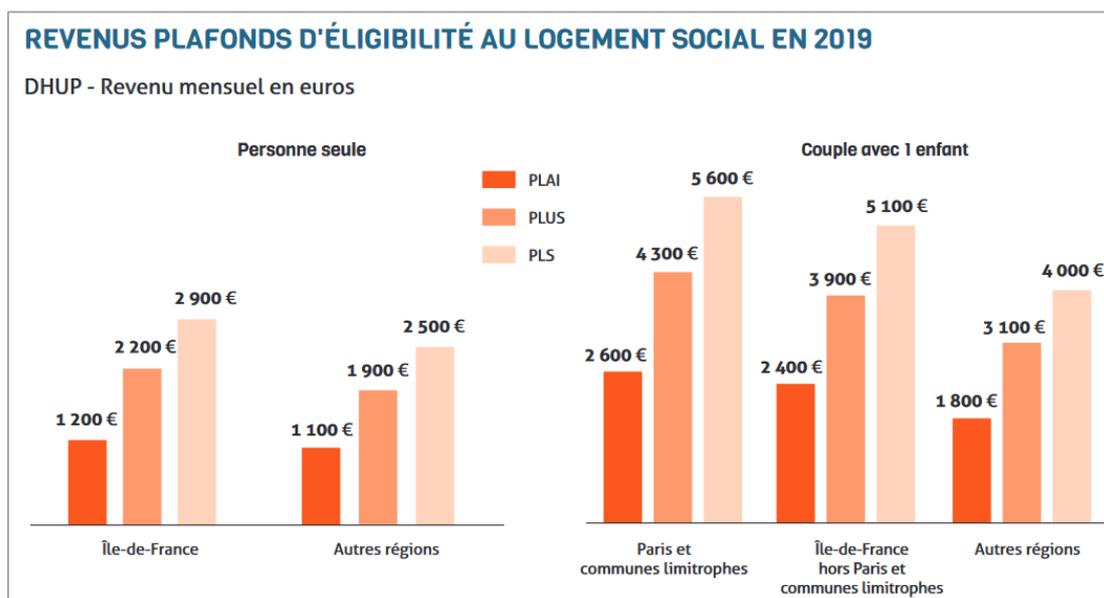


Figure 57 : Les plafonds de ressource pour les différents types de logements sociaux
Source : Union sociale pour l'habitat

Ce graphique permet de nous rendre compte que les plafonds de revenus éligibles au logement social sont très divers et ne concernent pas le même public, ni le même type de difficultés. Si on regarde dans le détail, on se rend compte qu'un type de logement social, le PLS, peut être à destination des classes moyennes supérieures, voire d'une population aisée. Si on met en parallèle ces données avec celles répertoriant les niveaux de vie selon le type de famille (graphique ci-après), on peut voir qu'avec un revenu plafond de 2 500€ pour une personne seule, on se situe dans la tranche des catégories aisées.

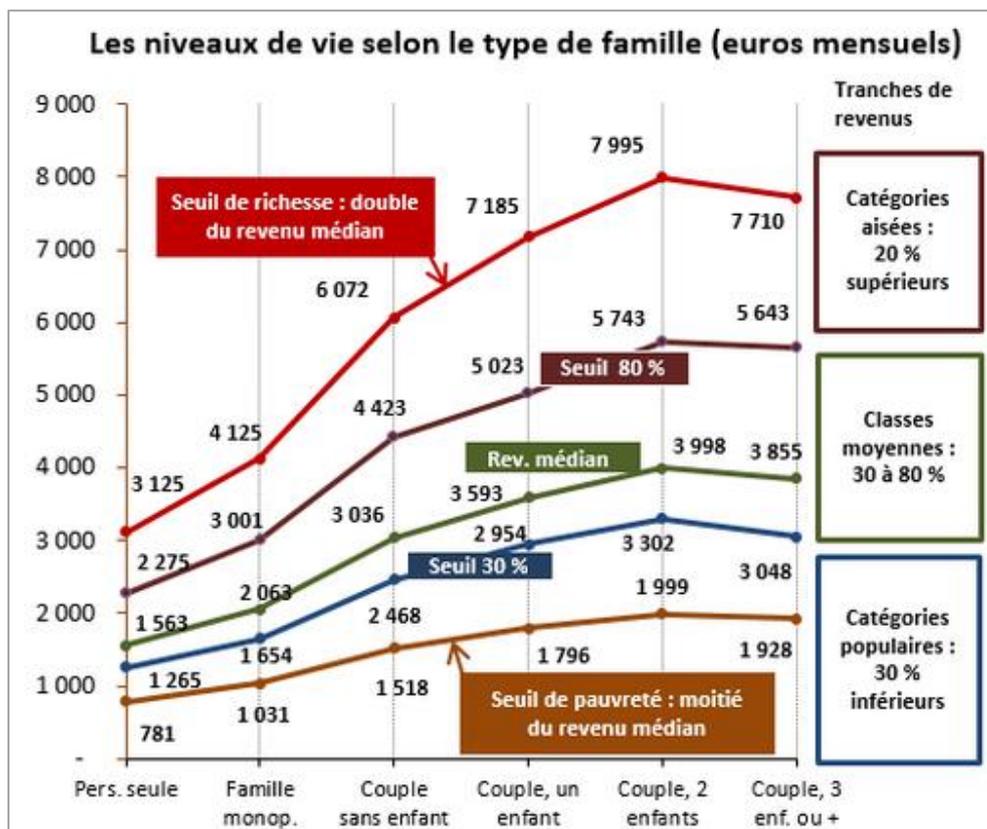


Figure 58 : Classement des types de familles selon les niveaux de vie
 Source : Observatoire des inégalités, d'après Insee. Données 2016

Tous les logements sociaux ne sont donc pas à destination des populations les plus modestes. La production de nouveaux logements sociaux sert davantage à attirer les classes moyennes qu'à loger ceux qui ont le plus besoin (Bouillon et al., 2017) ; les politiques de logement ayant favorisées l'accroissement des logement sociaux aux loyers les plus élevés (Raad, 2017). On observe ainsi une diminution de l'offre de logements neufs destinés aux ménages à faibles revenus : « Les logements HLM classiques [...] qui visent la clientèle traditionnelle du parc social, représentaient 30% de la construction neuve au début des années 1990. Ils ne pèsent plus qu'environ 13% du total en 2005 » (Subra, 2006, p.139). Ce constat est toujours valide et s'est même accentué avec la rénovation urbaine dans les quartiers de grands ensembles. Comme l'indique Sylvie Fol (2013), la démolition des logements à bas loyer n'est pas remplacée par la même offre, les PLAI représentant moins de 9% des reconstructions.

Par exemple, depuis 2001 à Paris près de 30% des logements sociaux sont des PLS (Clerval et Fleury, 2009). « Cela peut être lu comme une volonté de réorientation partielle du parc social au profit des classes moyennes, alors même que les classes populaires ont de plus en plus de mal à se loger à Paris, que ce soit dans le parc privé ou le parc social » (ibid., p.7). En comparant les deux graphiques, on s'aperçoit même que la catégorie visée par le PLS à Paris

concerne davantage les classes moyennes supérieures, et même les classes aisées. Selon Yoan Miot (2013), dans le cas de Mulhouse un tiers des logements sociaux financé en PLS sont des logements avec des plafonds de loyers équivalents ou supérieurs au prix du marché. L'offre sociale développée n'est donc pas à destination de la population locale (*ibid.*). « *Dans ce cadre, et au regard des instruments mobilisés en faveur du maintien de la population en place, se pose la question de politique de substitution des destinataires (De Certeau, 1994) de la « Politique de la Ville » au profit des classes moyennes » (ibid., p.23).*

À Lyon, le taux légal de logements sociaux (taux SRU), fixé à 25% par la loi, n'a pas encore été atteint, mais a dépassé les 20% en 2016 et continue progressivement à augmenter. À la fin de l'année 2019 il était de 21,5%⁸⁴. Cependant, si on regarde dans le détail le nombre de logements sociaux au titre du financement d'État mis en service depuis le 1er janvier 2002⁸⁵, on remarque que l'offre proposée n'est pas à destination des populations les plus modestes : 1 875 logements en PLAI, 5 427 en PLUS et 3 014 en PLS. Par ailleurs, en termes de localisation, plus d'un tiers du parc de logement est constitué de logements HLM situés dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissement (Maury et Gilbert, 2016).

« Il faut une politique très forte et volontariste avec un budget élevé pour les logements sociaux en centre-ville pour maintenir la population précaire en centre-ville⁸⁶ ».

On voit bien ici que sous couvert de mixité sociale, les populations modestes, qu'elles habitent en centre ancien ou dans les cités d'habitat social, sont exclues peu à peu de leur quartier de résidence. Aussi, le droit au logement et à la ville instauré au début des années 1990 par les lois Besson et LOV, est aujourd'hui fragilisé. « *C'est aussi au nom de la mixité sociale que le droit au logement se trouve mis en cause par les récentes mesures visant à limiter l'accès des ménages en difficulté au parc social dans les quartiers labellisés par la politique de la ville » (Charmes et Bacqué, 2016, p.12).* Les discours politiques prônant le logement social comme moyen de loger les populations les plus modestes dans les villes peuvent donc parfois être trompeurs et dépendent des contextes locaux.

⁸⁴ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

⁸⁵ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sru/?ville=Lyon&code=69123>

⁸⁶ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

3.2.2. Comment maintenir un accès équitable au logement dans les quartiers anciens

Le maintien dans les quartiers anciens des populations modestes dépend de l'offre de logement proposée par les pouvoirs publics. Comme nous venons de le voir, malgré le dénominateur de logement social, celui-ci n'est pas nécessairement à destination de ce type de population. De plus, les dispositifs utilisés ne sont pas durables dans le temps. Face à ce constat d'absence de d'outils permettant de garantir sur la durée le caractère abordable d'un logement (revente au prix du marché, spéculation immobilière...), notamment dans les zones où les prix du foncier sont très élevés, a été créé un outil d'accession sociale à la propriété. Celui-ci permet de dissocier la propriété du foncier et celle du bâti, ainsi que d'encadrer les prix de vente des logements sur une très longue durée. Ce dispositif repose sur deux axes : l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) et le Bail Réel Solidaire (BRS). Ils sont inspirés du modèle des Community Land Trust anglo-saxons et visent à réguler l'inflation des prix de l'immobilier en dissociant donc le foncier (propriété de l'OFS) et le bâti (détenu par le ménage)⁸⁷.

L'Organisme de Foncier Solidaire a été créé en 2014 par la Loi ALUR⁸⁸, et a été complété par un dispositif législatif et réglementaire opérationnel depuis mai 2017. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui a pour objet d'acquérir et de gérer des terrains sur lesquels des logements sont bâtis, afin que ceux-ci restent indéfiniment abordables et inférieurs au prix du marché. Le bail réel solidaire créé en 2015⁸⁹ a vu ses modalités fixées en 2016⁹⁰. En couplant l'OFS à un bail réel solidaire, la démarche permet d'éviter la spéculation immobilière et d'assurer la continuité du caractère abordable des logements (voir annexe 19 pour le fonctionnement du dispositif), qui sont accessibles sous plafond de ressource. Le ménage est propriétaire des murs mais locataire du terrain, pour lequel il paie une redevance. En cas de revente du logement, l'OFS vérifie l'éligibilité du preneur et le respect du plafond de prix de cession pour limiter la plus-value.

La figure ci-après présente les différences de coût entre une vente sur le marché libre et une vente sous bail réel solidaire dans le cas d'un prix de vente de 5 330 €/m² (sur les Pentes de la Croix-Rousse, le prix au m² est actuellement de 5 683€/m²⁹¹).

⁸⁷ Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère chargé de la ville et du logement.

⁸⁸ LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Article 164.

⁸⁹ LOI n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, Article 94.

⁹⁰ Ordonnance n° 2016-985 du 20 juillet 2016 relative au bail réel solidaire.

⁹¹ Estimations de prix MeilleursAgents.com au 1 juin 2020.

UNE ÉCONOMIE MAJEURE SUR LE PRIX D'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER :
 exemple de calcul théorique pour un ménage en zone A, où le prix moyen de vente sur le marché libre est de 5330€ / m²

		T2 D'UNE SHAB* MOYENNE DE 45 M ²	T3 D'UNE SHAB* MOYENNE DE 65 M ²	T4 D'UNE SHAB* MOYENNE DE 80 M ²
VENTE SUR LE MARCHÉ LIBRE	Prix de vente	239 850 €	346 450 €	426 400 €
	Montant des mensualités pour un crédit sur 20 ans	999 €	1 444 €	1 777 €
VENTE SOUS BAIL RÉEL SOLIDAIRE	Prix de vente des droits réels, avec portage foncier et TVA à 5,5 %	109 197 €	148 197 €	185 167 €
	Montant des mensualités pour un crédit sur 20 ans (1)	455 €	617 €	772 €
	Redevance foncière (4€/m ² /mois) (2)	180 €	260 €	320 €
	Total des mensualités (1+2)	635 €	877 €	1 092 €

*Surface habitable

Figure 59 : Accession dans le cadre de l'OFS
 Source : Ministère de la Cohésion des territoires

Au 1^{er} septembre 2019, dix-sept OFS ont été agréés et une vingtaine sont en projet. Les premiers logements livrés en France par un organisme foncier solidaire ont été inaugurés le 19 décembre 2019 à Espelette en Pyrénées-Atlantiques. Le dispositif peut également être utilisé dans le cadre d'une opération locative sociale, avec un prix de location également sous plafond de ressources et de loyers. Bien que ce dispositif puisse permettre aux ménages modestes de se loger dans des secteurs en tension, il ne permet pas à lui seul de maintenir une offre suffisante. La combinaison de plusieurs dispositifs est donc nécessaire.

À Lyon, tout un travail a été mené par le service de la mairie en charge de la politique de la ville en centre ancien pour porter un projet de création d'OFS dans les quartiers anciens. C'est au niveau de la métropole que ce dispositif a été mis en place. Une délibération a eu lieu en septembre 2019 pour développer ce dispositif à l'échelle de la métropole. Il a déjà été acté que

des immeubles sur le secteur de Moncey seront concerné par cette mesure. Cependant, la mise en place de ce dispositif ne suffira pas à lui seul à maintenir une certaine partie de la population dans les quartiers anciens.

« L'OFS n'est pas une politique, c'est un dispositif. Rien n'empêche une politique de décliner ce dispositif avec une politique de préemption, de réhabilitation, de mobilisation du patrimoine foncier métropolitain pour maintenir les populations vulnérables. Cela dépend des choix politiques qui sont faits. La seule limite est budgétaire⁹² ».

Par ailleurs, ce dispositif est davantage orienté vers les classes moyennes basses que vers les populations pauvres.

3.3. Quel droit au logement et à la ville ?

3.3.1. La gentrification dans les quartiers de la politique de la ville

Les politiques publiques qui ont comme effet la gentrification s'appuient donc sur la mixité sociale pour transformer l'offre de logement (cf. chapitre 2. 1.2.2). Il s'agit souvent d'un moyen de reconquête des centres-villes (Donzelot, 2005). Dans le cas de la politique de la ville, nous avons vu que la mixité sociale constitue un objectif clairement défini et défendu. Cependant, les effets de cette mixité n'ont pas les mêmes conséquences selon le type de quartier concerné, particulièrement s'il s'agit de quartiers de centre ancien ou bien des quartiers situés en périphérie des villes. D'après l'étude de Yoan Miot (2013) portant sur les villes de Mulhouse, Roubaix et Saint-Étienne, il existe en France des politiques publiques favorisant la gentrification dans les quartiers anciens populaires, et ce, malgré leur inscription en politique de la ville. Les projets menés dans les quartiers anciens au titre de la politique de la ville favorisent la gentrification, notamment à travers la transformation de l'offre de logements et le changement de l'image de ces quartiers. En effet, les politiques à visée gentrificatrice se traduisent à la fois par une transformation de l'offre de logement (amélioration de l'habitat ancien) et par une valorisation sociale, économique et symbolique du quartier (embellissement, réaménagement, activités touristiques...). Par ces actions, les municipalités misent sur l'attractivité du quartier pour faire venir à la fois des nouveaux ménages plus aisés et des investisseurs immobiliers.

⁹² Communication personnelle agent Ville de Lyon.

Qu'il s'agisse des actions dans le cadre de la politique de la ville ou non, il est avéré dans de nombreux travaux l'existence d'un renforcement du lien entre politiques publiques de réhabilitation en centre ancien et la gentrification (Smith, 2002 ; Fijalkow et Préteceille, 2006 ; Lees et Ley, 2008 ; Clerval et Fleury, 2009 ; Van Criekingen, 2013). Neil Smith montre que « *le développement de processus de gentrification apparaît désormais indissociable du soutien public en leur faveur* » (Van Criekingen, 2013, p.3). La gentrification peut ainsi être assimilée à une stratégie politique à part entière (Clerval et Fleury, 2009).

Il est également intéressant de souligner que ces phénomènes de gentrification ne concernent désormais pas uniquement les quartiers de centre ancien. Les grands quartiers prioritaires situés en dehors des centres-villes peuvent eux aussi être concernés. Par exemple, à Lyon, la politique de rénovation urbaine du quartier de la Duchère – grand quartier prioritaire situé dans le 9^{ème} arrondissement – peut s'apparenter à un processus de gentrification du quartier (Hamard, 2013). La construction d'un écoquartier et l'arrivée de financeurs privés a pour vocation de faire venir des classes plus aisées. Ces projets de rénovation urbaine dans les quartiers de la politique de la ville suscitent également des critiques. Selon Marie-Christine Jaillet-Roman (2005), ils visent à modifier le peuplement de ces quartiers et non pas à développer la cohésion sociale et le vivre-ensemble entre les habitants. « *Les opérations de rénovation urbaine bénéficient davantage aux catégories aisées, quand le rattrapage au titre du volet solidarité de la loi SRU ne profite guère aux catégories populaires* » (Desponds, 2010, p.55). La mixité sociale apparaît donc favoriser une catégorie sociale, au détriment d'une autre.

Dans les quartiers anciens de Lyon, nous avons montré comment l'intervention des politiques publiques a contribué à leur gentrification, avec la volonté d'instaurer davantage de mixité. Le processus de transformation qui a lieu a été synthétisé dans la figure suivante :

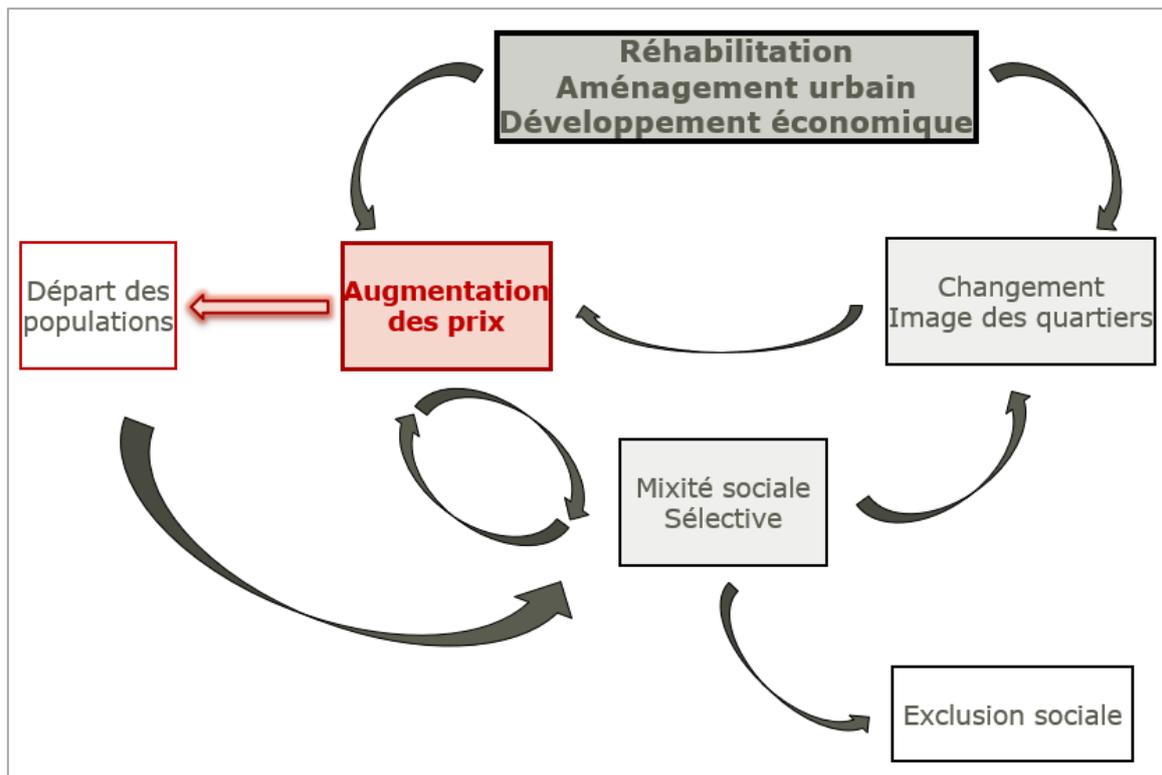


Figure 60 : Schématisation du processus de transformation dans les quartiers anciens de Lyon
Auteur : Camille Michel, 2020

Les politiques publiques, par leurs actions de réhabilitation de l’habitat, d’aménagement urbain et de développement économique ont contribué à la revalorisation urbaine des quartiers anciens. Cela a eu deux conséquences : une modification de leur image, les rendant plus attractifs et une augmentation des prix des loyers, celle-ci étant en partie liée à ce changement d’image. Cette augmentation des prix immobiliers a favorisé le départ des populations populaires, qui ne peuvent plus se loger dans le quartier, ce qui a renforcé et accéléré la gentrification. De fait, l’objectif visé par les pouvoirs publics de mixité sociale est atteint, mais celle-ci tend à être sélective. De plus, cette mixité sociale sélective contribue également à changer l’image des quartiers et à augmenter les prix. L’augmentation des prix favorise encore cette mixité sélective. Elle tend donc à exclure certaines populations. Le constat aujourd’hui est celui d’une nouvelle dynamique d’exclusion : celle des classes moyennes basses. L’accès à la propriété dans ces quartiers n’est possible que pour les classes moyennes supérieures, proches des populations aisées, en raison des prix immobiliers dans les secteurs anciens. De même, les prix à la location tendent vers une hausse systématique. On assiste alors à un nouveau basculement social. Les phénomènes de gentrification se sont diffusés et diversifiés au cours du temps. L’installation dans les quartiers anciens aujourd’hui n’est plus accessible aux mêmes populations qu’auparavant (Collet, 2015).

« La gentrification présente dans les quartiers anciens et l’explosion du marché immobilier font l’objet d’une prise de conscience politique qui date d’il y a 5 ans environ⁹³ ».

Avec cette prise en compte tardive, on peut se demander quelle sera l’orientation de ces quartiers à l’avenir.

3.3.2. *Quel devenir des quartiers anciens ?*

Face à la transformation des quartiers anciens à Lyon, les revendications citoyennes sont présentes dès le début des années 1970, notamment dans les Pentes de la Croix-Rousse. À l’époque, les habitants s’opposaient à la politique urbanistique du maire – Louis Pradel – et aux projets de démolition du quartier. Ces revendications demeurent toujours présentes aujourd’hui dans ces quartiers. Les habitants dénoncent les effets des transformations de leur quartier (voir encadré 16 ci-après). Un collectif d’habitants créé en novembre 2018, « La Guillotière n’est pas à vendre », lutte contre la gentrification de ce quartier et dénonce la hausse des prix de l’immobilier⁹⁴. Lors de l’une de ses assemblées en janvier 2019, les habitants témoignent de l’évolution du quartier et de la pression immobilière grandissante : *« Beaucoup de petits cafés ouvriers ont disparu, maintenant on voit des magasins bio à 3 euros le kilo de carottes et des bars branchés. [...] Les petits commerces sont remplacés par des agences de pub, des cabinets d’architecte et de designers en rez-de-chaussée. [...] On détruit des ateliers, des petites maisons un peu délabrées. [...] Si j’ai un coup dur, je vais devoir quitter le quartier. J’ai des collègues qui ont dû s’en aller au moment de partir à la retraite »*. *« Il y a des gens qui se font expulser car ils ne peuvent plus payer leur loyer, on voit des avis d’huissier dans les cages d’escalier⁹⁵ »*. Un autre collectif, « La Guillotière en colère » créée durant l’été 2019, lutte quant à lui contre les incivilités et l’insécurité du quartier et dénonce la dégradation de la qualité de vie. Ces deux collectifs aux revendications et objectifs très différents illustrent les tensions présentes sur le quartier⁹⁶. Le quartier de la Guillotière, initialement très populaire et cosmopolite, voit donc s’affronter deux franges de sa population, l’une d’elles se renforçant du fait de la progression de la gentrification dans le quartier. Cela pose la question de savoir si les populations initiales et précaires du secteur de la Guillotière vont, à terme, pouvoir rester dans leur quartier.

⁹³ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

⁹⁴ <https://www.rue89lyon.fr/2019/01/14/a-la-guillotiere-des-habitants-relancent-la-lutte-contre-la-gentrification/>

⁹⁵ Témoignages d’habitants : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/la-guillotiere-nest-pas-a-vendre-une-assemblee-contre-les-bobos/>

⁹⁶ <https://www.rue89lyon.fr/2019/12/03/contre-la-ghettoisation-ou-lembourgeoisement-de-la-guillotiere-deux-collectifs-de-riverains-sopposent/>

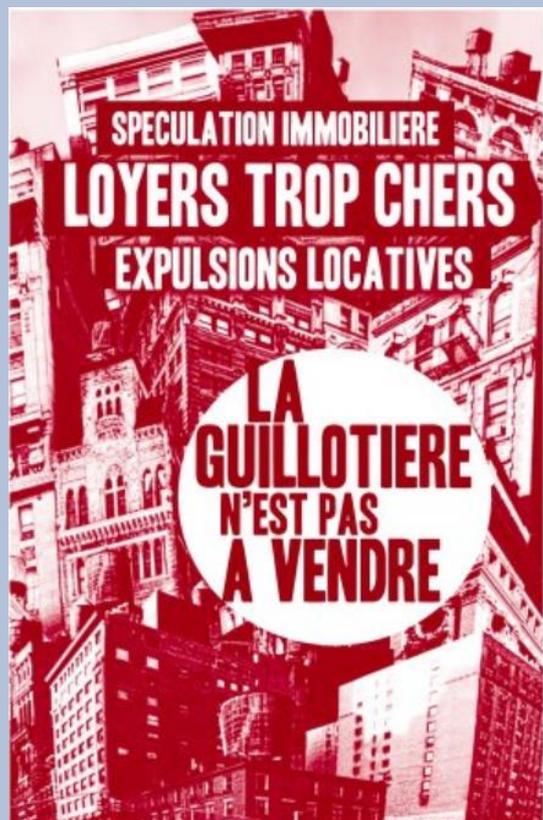
Mobilisations citoyennes

Affiche du Comité populaire de défense du quartier de la Croix-Rousse



Auteur : PapyArt, 1975
Source : Bibliothèque municipale de Lyon

Affiche de l'assemblée de quartier de la Guillotière (Janvier 2019)



Source : <https://rebellyon.info>

Photos : Camille Michel, Mai 2018



Graffiti à l'entrée d'un bar restaurant dans le quartier de la Guillotière.
L'inscription a été retiré dès la semaine suivante

Les transformations qu'ont connues les quartiers anciens ont donc exclu une partie des populations les plus précaires, qui ont pu pendant un temps rester dans leur quartier grâce à l'offre sociale permise par les conventionnements. L'accentuation de la gentrification dans ces quartiers accélère les évolutions et le renouvellement de la population. Il est alors important d'identifier les marches de manœuvre possible afin d'éviter que ce processus n'atteigne son paroxysme, afin de permettre un accès égal à la ville à l'ensemble des citoyens. La dynamique peut néanmoins difficilement être enrayée, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'initiatives privées, c'est à dire de « gentrificateurs » qui viennent se loger ou acheter au prix fort un logement dans ces quartiers. En revanche, le pouvoir politique peut agir pour limiter un renouvellement total de la population en maintenant une offre de logement en faveur des populations les plus précaires :

« Il faut dépasser la contrainte de temps : avoir le foncier pour maintenir la mixité sociale, préempter des immeubles pour les rétrocéder à des bailleurs sociaux [...] et une coordination de tous les outils (PIG, OFS, maîtrise foncière...) »⁹⁷.

Par ailleurs, il peut également agir sur les commerces en maintenant une offre permettant aux commerces de proximité de pouvoir rester dans ces quartiers. C'est pourquoi les dispositifs mis en place pour tenter de maintenir certaines catégories de population dans les quartiers anciens ne peuvent être pensés indépendamment les uns des autres.

« Les opérations de requalification, si elles ne sont pas couplées par la maîtrise foncière ou la promotion immobilière avec des bailleurs sociaux, amènent la gentrification [...] Tout cela renvoie à la politique de façon globale et pas à des dispositifs. La question est que veut-on faire d'une ville. Tout est interdépendant »⁹⁸.

Si les différentes interventions publiques menées dans les quartiers anciens agissent sur la valorisation immobilière, de façon plus générale, c'est l'ensemble du centre-ville de Lyon qui connaît un renforcement de son attractivité dans un contexte de forte concurrence interurbaine. « L'attractivité lyonnaise se fait de plus en plus sélective, avec une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures s'installant dans l'aire » (Cusin, 2016, p.115). Les pouvoirs publics se tournent aujourd'hui vers le marketing territorial, la ville étant un cas

⁹⁷ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

⁹⁸ Communication personnelle agent Ville de Lyon.

emblématique d'« entrepreneurialisme urbain » (*ibid*). Déjà en 1997 Marc Bonneville alertait sur l'accentuation des processus de fragmentation sociale dans l'espace : « *la promotion des activités technologiques ou de services de haut niveau pour les entreprises, le choix de privilégier une stratégie internationale, comportent en effet le risque de favoriser un élitisme économique et social difficilement compatible avec le maintien de la cohésion sociale* » (Bonneville, 1997, p.5). Par conséquent, il existe un réel enjeu à Lyon – notamment dans les quartiers anciens où l'attractivité liée à la position de centre-ville est très forte – de développer une offre de logement à prix abordable en faveur des classes populaires et moyennes, afin de garantir un accès équitable à la ville et de maintenir un équilibre social dans les quartiers. On retrouve ici l'idée de justice spatiale afférente aux politiques publiques, en vue d'intervenir le plus équitablement possible dans les territoires. « *La question du logement ne peut être traitée indépendamment d'un projet politique plus large de justice sociale* » (Bouillon et al., 2017, p.14). Cette question de la justice renvoie également à la liberté de choisir son lieu de résidence (Bacqué et al., 2010), liberté que l'impératif de mixité sociale ne semble pas prendre en compte, et qui interroge également *le droit à la ville*. En faisant référence au concept d'Henri Lefebvre (Lefebvre, 1968), des auteurs questionnent ainsi l'accessibilité des espaces centraux aux populations défavorisées (Bonard et Thomann, 2009). Le droit au logement et à la ville devrait être équitable pour l'ensemble des ménages et ne pas se faire au détriment des habitants des quartiers prioritaires et des ménages modestes. S'il existe des actions possibles pour maintenir les classes populaires et moyennes dans les quartiers anciens, tout dépend de la volonté politique à ce sujet.

Conclusion du chapitre 6

Les trois quartiers anciens étudiés ici au titre de la politique de la ville relèvent d'une construction politico-administrative ; le quartier constituant un échelon de territorialisation des politiques publiques. Entre les premières opérations d'amélioration de l'habitat et l'entrée en politique de la Ville, les quartiers anciens de Lyon ont fait l'objet depuis plus de 40 ans d'opérations publiques concernant à la fois le logement, le développement économique, l'aménagement urbain et l'aide sociale en faveur des habitants. L'ensemble de ces actions a provoqué une transformation de la sociologie du quartier.

Si une réelle mixité sociale a été présente dans le quartier, avec la présence de populations au profil socio-économique varié, cette mixité est aujourd'hui menacée, et ce, malgré la volonté initialement défendue de la municipalité de maintenir les groupes sociaux les plus modestes. Les prix immobiliers en augmentation régulière, l'offre limitée de logements sociaux et l'absence de dispositif pérenne permettant de maintenir classes populaires et classes moyennes basses entraînent une polarisation sociale de ces quartiers. Une nouvelle dynamique d'éviction se développe incidemment dans ces quartiers : celle d'une partie des classes moyennes. Dans l'hétérogénéité des situations que recouvre ce terme, il apparaît que la partie la plus pauvre de cette catégorie ne peut plus se loger dans ces quartiers en raison des prix du foncier. Ce sont les classes moyennes supérieures, proches des catégories aisées, qui viennent y acquérir des biens. On assiste alors à une accentuation du processus de sélection sociale qui écarte dorénavant les classes moyennes.

La prise en compte récente des problématiques temporelles en matière de logement et des actions à mener pour maintenir les populations modestes dans les espaces centraux témoigne de la lente évolution des politiques publiques en matière d'habitat. La mise en place de certains dispositifs, que ce soient des PIG, OPAH, OFS ne suffit pas à maintenir les populations modestes dans ces espaces centraux. C'est seulement à travers une politique globale fixant des objectifs clairs et permettant une véritable coordination de tous les outils existants, qu'il est possible de garantir un accès équitable à ces quartiers. Il s'agit là d'arbitrages politiques.

Conclusion générale

Dans cette thèse, nous avons analysé les inégalités présentes à Lyon et le processus de transformation urbaine, tant du point de vue spatial que social. Il s'agissait d'interroger la place qu'occupent les quartiers anciens dans ces dynamiques. L'étude de ces quartiers, envisagés comme une catégorie particulière de l'action publique dans les politiques urbaines et principalement dans la politique de la ville, nous a également conduit à nous questionner sur le rôle des politiques publiques dans ces évolutions. En effet, les transformations dans les quartiers anciens de Lyon résultent de l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie des habitants, en partie liées aux interventions publiques, et du départ des populations ayant le moins de ressources. Une mutation s'opère donc à partir des actions politiques et des stratégies individuelles de mobilité.

Les principaux enseignements sur les quartiers anciens de Lyon

L'étude empirique menée dans la deuxième partie à l'aide de différentes méthodes statistiques nous a permis de valider la première hypothèse : les quartiers anciens constituent un type de quartier spécifique à l'échelle de la ville.

Concernant la seconde hypothèse relative à la gentrification, l'analyse des effets des interventions publiques dans les quartiers anciens ainsi que les différentes données statistiques présentées, permettent d'avancer que les actions publiques ont contribué au développement de celle-ci. Cependant, cette affirmation doit être nuancée en prenant en compte les différentes temporalités de mise en place des politiques publiques. Les premières interventions menées dans le cadre de la politique de la ville dans les Pentes de la Croix-Rousse avaient pour principal objectif de mettre aux normes les logements en état d'insalubrité, tout en maintenant la mixité sociale. C'est le manque d'anticipation sur le long terme des conséquences des réhabilitations et de l'aménagement urbain qui a favorisé les transformations dans ces territoires centraux. L'absence de dispositif pérenne en termes de logements économiquement accessibles n'a pas permis aux classes populaires de se maintenir dans ces quartiers. À l'époque il n'y avait pas de volonté d'écarter une partie des habitants du quartier, les OPAH menées s'apparentaient réellement à une politique de logement social. Aujourd'hui, l'analyse est différente. Bien qu'il n'y ait pas de discours explicite en faveur de la gentrification dans ces quartiers, les opérations menées au cours des dernières années ne s'orientent pas vers un ralentissement de ces

transformations, et ce, malgré le recul désormais pris sur les effets des premières interventions. Des actions sont mises en place, mais elles restent insuffisantes pour maintenir en nombre les populations les plus modestes.

Concernant les inégalités, on peut adopter deux lectures. La première voit leur renforcement sous l'effet de l'arrivée d'une population qui ne se cantonne plus aujourd'hui aux classes moyennes, mais davantage aux classes moyennes supérieures, voire aux classes aisées. De fait, les écarts de niveaux de vie sont importants entre les groupes de population résidant dans ces espaces. La seconde constate leur relative rétractation, liée à la disparition progressive des ménages les plus modestes. Avec leur départ, les inégalités internes tendent aussi à se réduire progressivement. C'est alors qu'il faut les considérer dans une autre dimension. On peut s'interroger en effet sur les inégalités en ville à travers une approche de la justice spatiale. L'explosion⁹⁹ récente du marché immobilier exclut les groupes sociaux les plus fragiles des secteurs urbains centraux, qui sont aujourd'hui les plus convoités, accentuant l'inégalité d'accès à la ville.

Les interventions publiques peuvent jouer un rôle dans ces processus par le biais des décisions politiques. Le terme de justice spatiale est alors intéressant à mobiliser pour s'orienter vers une intervention équitable des politiques publiques en matière d'accès à la ville. Néanmoins, cela suppose une volonté politique forte, une politique en matière d'habitat qui propose des logements abordables aux populations les plus modestes sur l'ensemble des secteurs de la ville. Ce travail sur les quartiers anciens de Lyon et les éléments détaillés ci-dessous nous invite donc à questionner de façon plus générale les politiques publiques et leur temporalité.

Vers une réflexion sur la temporalité des politiques publiques

Les enjeux définis dans le cadre de la politique de la ville dépendent de sa temporalité, souvent établie sur une période triennale ou sur la durée du contrat de ville. Or, l'échelle de l'intervention publique ne peut être envisagée à court terme. Cela questionne ainsi la coordination entre le temps court lié aux mandats politiques et le temps long qui rythme l'évolution de l'espace urbain (Collectif, 1999). Il existe en effet un enjeu important d'anticipation des politiques publiques, de prise en compte des processus d'évolution de la ville sur le temps long (Driant, 2006).

⁹⁹ Entre 1997 et 2017, les prix dans les appartements anciens ont en effet progressé de plus 200% dans la métropole de Lyon, la faisant passer de la 17^{ème} à la 3^{ème} place dans le classement réalisé en février 2018 par les notaires de France dans 17 métropoles de France hors Paris (données issues du rapport *L'immobilier dans les métropoles 20 ans d'évolution des prix*, Notaires de France, 2018).

L'injonction à la mixité sociale dans les politiques urbaines trouve précisément une importante limite au regard de cette question de la temporalité. Il est en effet rare de trouver des villes où une réelle mixité sociale est établie (Epstein et Kirszbaum, 2003). Les situations de mixité sont en réalité temporaires, car difficiles à maintenir dans le temps (Bonard et Thomann, 2009). Cela est notamment dû aux logiques de mobilité résidentielle des ménages. En effet, la différenciation sociale de l'espace découle aussi de mobilités résidentielles sélectives (Maurin, 2007). Selon Éric Maurin, les groupes sociaux s'évitent mutuellement : il existe une stratégie d'évitement, une fuite des groupes entre eux (Maurin, 2004). Ainsi, la division sociale de l'espace résulte en partie des stratégies individuelles des ménages – bien souvent des groupes sociaux favorisés – qui dans leur choix de mobilité favorisent certains lieux selon leur composition sociale. Les caractéristiques des espaces influencent les mobilités, car elles attirent ou éloignent certains groupes sociaux (Le Roux et *al.*, 2020). De ce fait, faire face aux problématiques induites par les regroupements des groupes sociaux nécessite d'amener un changement dans les logiques à l'œuvre dans ces stratégies d'évitement (Maurin, 2007). La prise en compte des mobilités des individus et des mécanismes de reproduction sociale sont des éléments essentiels à prendre en considération pour lutter contre les inégalités.

Les politiques publiques qui traitent de la question des inégalités, comme la politique de la ville, ne sont donc pas temporaires et doivent s'établir de façon pérenne. Effectivement, les inégalités et la pauvreté sont des éléments permanents et structurels de nos sociétés (Kirszbaum, 2015), alimentées par les phénomènes de reproduction sociale, de déclassement et de mouvements migratoires (Davezies et Estèbe, 2012). Aussi, les problèmes auxquels répond la politique de la ville sont structurels et liés au fonctionnement inégalitaire de la société (*ibid.* ; Fol, 2013). Or les actions menées dans le cadre de la politique de la ville ne semblent pas prendre en compte ces éléments. La politique de logement social, telle qu'elle est menée dans les quartiers prioritaires en limitant le regroupement de population en difficulté, s'apparente davantage à une logique de dispersion des populations pauvres (Maurin, 2007), que de résolution des phénomènes de pauvreté.

S'interroger sur la territorialisation des politiques publiques

La réduction des inégalités ne peut se limiter à une intervention très ciblée sur certains territoires et réinterroge un élément fondamental de la politique de la ville : son zonage. On peut ainsi questionner l'approche très territorialisée de la politique de la ville. En effet, cibler de cette façon les territoires peut entraîner la mise à l'écart d'une partie des populations défavorisées

non situées dans les quartiers prioritaires. On a pu voir dans ce travail que la réforme de la politique de la ville a conduit au retrait des quartiers anciens de la géographie prioritaire. Cependant, les phénomènes de pauvreté sont toujours présents. Les quartiers de la géographie prioritaire ne rassemblent pas l'ensemble des populations pauvres et fragiles d'un point de vue social et économique ; ces populations étant dispersées sur l'ensemble du territoire (Renaud et Sémécurbe, 2016). Ce ciblage très strict des territoires de la politique de la ville selon un indicateur unique ne permet pas d'envisager la pauvreté et les inégalités dans leur ensemble au sein d'une ville. « *Ce nouveau zonage ne peut constituer, compte tenu de l'existence de divergences territoriales trop importantes, le seul outil de résorption de la « fracture sociale » française* » (Madec et Rifflart, 2016, p.443).

La définition des zonages dans l'aménagement du territoire et leurs évolutions tient compte des différentes conceptions de la justice spatiale, orientée dans un premier temps vers « l'égalité des places » puis dans un second temps vers « l'égalité des chances » (Béhar, 2013). De nombreux débats ont existé sur les périmètres de la géographie prioritaire. Daniel Béhar invite ainsi à requestionner le zonage selon une autre conception de la justice qui tient compte d'une approche différente de l'égalité considérant les dynamiques territoriales contemporaines et ce qu'il nomme les « capacités des territoires » (*ibid.*). Éric Maurin, quant à lui, va jusqu'à remettre en question l'approche territoriale de la politique de la ville : « *la principale limite des politiques ciblées sur des territoires particuliers ne tenant pas au ciblage, mais au fait d'avoir des territoires pour cible* » (Maurin, 2007, p.632). Sans pour autant délaisser l'approche territoriale, il préconise davantage une entrée sur les publics défavorisés afin de mieux identifier et réduire la pauvreté individuelle (*ibid.*). De fait, il faut davantage mobiliser les politiques sociales et les politiques de redistribution et de façon plus générale le droit commun qui a tendance à être sous-utilisé. Dans un rapport de 2012, la Cour des comptes évoque en effet la faible mobilisation des politiques de droit commun dans les quartiers de la politique de la ville (Houard, 2012).

Limites et perspectives de recherche

À travers ce travail sur les quartiers anciens de Lyon, de nombreuses interrogations sont apparues sur les politiques publiques et plus particulièrement sur la politique de la ville. Les débats et critiques sur cette politique, bien qu'anciens, continuent d'être d'actualité. Si l'on entend beaucoup parler d'un « échec de la politique de la ville », c'est généralement pour le mettre en perspective (Lelévrier, 2004 ; Epstein, 2011 et 2013 ; Jaillet, 2017 ; Mas,

2017b ; Epstein et Kirszbaum, 2019). Les évaluations qui sont menées en regardant l'évolution de différents indicateurs ne montrent pas une diminution des inégalités entre les territoires, ni même une diminution de la pauvreté. C'est même l'inverse qui est « dénoncé » ; une augmentation de celle-ci. Notre analyse comme de nombreuses autres, s'intéresse aux caractéristiques des habitants à un instant précis, mais ne traite pas des questions de mobilité. Or il est important de s'intéresser aux flux d'entrée et de sortie dans ces quartiers, aux mouvements des ménages (Houard 2012). En effet, les auteurs cités précédemment intègrent la question des mobilités et démontrent que les populations qui déménagent le plus de ces quartiers sont celles ayant le moins de difficultés et sont remplacés par des ménages plus pauvres. De ce fait, les quartiers de la politique de la ville ont un rôle d'accueil et de passage des populations pauvres (Jaillet, 2017).

Cependant, il existe également quelques limites sur les analyses de mobilité. Les nombreuses rénovations urbaines dans les quartiers prioritaires ont de fait entraîné un départ des ménages relogés souvent dans d'autres secteurs de la ville. De plus, ces mobilités sont influencées par les conditions d'attribution des logements sociaux (Geymond et Labosse, 2019). Par ailleurs, les mobilités dont il est question sont principalement effectives dans les quartiers situés dans les banlieues éloignées, et non pas dans les centres anciens où la tendance est davantage orientée vers l'arrivée de population au niveau de vie supérieur à celui des résidents (Mas, 2017b). On voit bien là que les enjeux de la politique de la ville diffèrent considérablement selon le type de quartier. Les quartiers de la politique de la ville situés en centre ancien, par leur situation centrale, sont davantage concernés par l'attractivité résidentielle. L'arrivée de ménages plus aisés ne dépend pas de la mise en place de quotas en leur faveur, comme cela est dorénavant le cas dans les autres quartiers.

Une autre critique de ce travail se trouve dans le manque de portée comparative. Il est essentiellement centré sur la ville de Lyon : la situation des autres villes françaises n'est pas abordée, et les perspectives internationales sont absentes. Néanmoins, de nombreuses références bibliographiques font part d'études menées dans d'autres communes, permettant ainsi d'avoir connaissance des processus de transformation qui y ont cours, en lien avec les politiques publiques menées. C'est le cas notamment de Paris, Nantes, Mulhouse, Roubaix, Saint-Étienne ou encore Bruxelles (Madoré, 1997 ; Bacqué, 2006 ; Clerval, 2008 ; Clerval et Fleury, 2009 ; Miot, 2012 et 2013 ; Van Criekingen, 2013 ; Raad, 2015 ; Le Roux et *al.*, 2020).

Il apparaît également intéressant d'évoquer un sujet qui a fait l'actualité de l'année 2019 et qui remet en cause une nouvelle fois la politique de la ville : la crise des gilets jaunes. À ce sujet,

Renaud Epstein et Thomas Kirszbaum ont écrit un article dont le titre est éloquent « *Ces quartiers dont on préfère ne plus parler* » (Epstein et Kirszbaum, 2019). Ils soulèvent en effet l'existence d'un nouveau débat portant sur la légitimité même de la politique de la ville. Cette nouvelle remise en cause prend naissance dans l'apparition d'une fracture entre les territoires de la politique de la ville et les territoires dits « périphériques » où les populations seraient « délaissées ». Cette tension rend compte d'une délégitimation de cette politique publique qui tend aujourd'hui à se faire discrète. Malgré les nombreuses critiques, cette politique publique perdure mais devient moins prioritaire aux yeux de l'État.

Or, comment lutter contre les inégalités et la pauvreté sans que cela soit une priorité des pouvoirs publics et sans donner les moyens suffisants pour le faire ? En effet, les budgets alloués à la politique de la ville sont en réalité modestes. Les crédits du programme 147 « politique de la ville » représentent moins de 0,2 % du budget de l'État dans la loi de finances de 2019 (Epstein et Kirszbaum, 2019). Déjà en 2009 cette politique représentait moins de 1 % de ce budget (Kirszbaum, 2012). De plus, dans le projet de loi de finances pour 2020, il a même été annoncé une diminution des crédits¹⁰⁰. « *Dans ce contexte, le budget de la politique de la ville n'apparaît pas à la hauteur de l'enjeu*¹⁰¹ ». Il semble alors peu réaliste que cette politique parvienne véritablement à répondre à ses objectifs. Par ailleurs, il apparaît que le discours sur la politique de la ville porte moins sur la lutte des « *effets sociaux de la pauvreté concentrée* » mais davantage sur la lutte « *contre les méfaits politiques des concentrations ethniques* » (Kirszbaum, 2012, p.229). La question sous-jacente est celle de l'intégration des immigrés et de leurs descendants dans la ville et plus largement dans la société (*ibid.*). Les objectifs mêmes de la politique de la ville ne sont donc pas explicitement exposés.

Pour répondre à ses objectifs, la politique de la ville doit changer de direction et de dimension. Elle doit s'inscrire dans la durée et prendre en compte la durabilité des phénomènes de pauvreté. Elle doit être une politique réellement prioritaire et dotée d'un budget conséquent. Elle ne peut se cantonner qu'à des quartiers choisis sur la base d'un indicateur unique de pauvreté et les dissocier du reste de la ville. Celle-ci doit être considérée dans toute sa globalité, car son fonctionnement doit être pensé comme un système. Cette politique de la ville doit donc accentuer les moyens en faveur des habitants vivant dans des espaces où se cumulent les

¹⁰⁰ « *Les crédits du programme 147 « Politique de la ville » sont en diminution de 195,5 millions d'euros, soit 29,2 %, en autorisations d'engagement, et de 10,5 millions d'euros, soit 2,1 %, en crédits de paiement* » <https://www.senat.fr/rap/119-140-36-1/119-140-36-113.html>

¹⁰¹ Avis n° 141 (2019-2020) de la sénatrice Annie Guillemot fait au nom de la commission des affaires économiques déposé le 21 novembre 2019.

fragilités sociales. Elle doit tendre vers une égalité de tous dans l'accès à la ville en vue d'une véritable justice sociale et spatiale. Selon la philosophe Iris Marion Young (1990), un des principes de la ville juste est celui d'une « différenciation sociale sans exclusion ». La ville juste ne serait donc ni entièrement ségréguée ni totalement mixte (Lehman-Frisch, 2009).

Face à la complexité de ces questions, il ne peut y avoir de réponse simple.

Bibliographie

Abbott A., (1999), *Department and Discipline: Chicago Sociology at One Hundred*, University of Chicago Press, 249 p.

Adair P., (1991), « La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme », *Revue française de science politique*, n°1, p. 81-96.

DOI : 10.3406/rfsp.1991.394540

Aldeghi I., (2001), *Les aspects territoriaux de la pauvreté et de la précarité dans la société française contemporaine*, Dossiers d'études n°26 de la CNAF, 207 p.

Alvaredo F., Chancel L., Piketty T., Saez E., Zucman G., Deniard C., et al., (2018), *Rapport sur les inégalités mondiales*, Paris : Éditions du Seuil, 480 p.

Angleraud B., (2008), « L'aventure industrielle dans l'identité de l'agglomération lyonnaise », *Millénaire 3 : le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon*, Dossier Lyon, le génie de la technique, 9 p.

Antoni J-P., (2009), *Lexique de la ville*, Ellipses, 192 p.

Apparicio P., (2000), « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 134, p. 1-20.

Apparicio P., Seguin A-M. et Leloup X., (2007), « Modélisation spatiale de la pauvreté à Montréal : apport méthodologique de la régression géographiquement pondérée », *Le Géographe canadien* 51, N° 4, p. 412-427.

Arnsperger C. et Van Parijs P., (2003), *Éthique économique et sociale*, Paris : La Découverte, 128 p.

Arrignon M., (2019), *Justice et injustices sociales*, Bréal, 160 p.

Atkinson A B., (2016), *Inégalités*, Éditions du Seuil, 448 p. (traduction de Atkinson A B., (2015), *Inequality. What can be done ?*, Harvard University Press).

Authier J-Y., (1995), « Formes et processus de ségrégation dans les quartiers anciens centraux réhabilités. L'exemple du quartier Saint-Georges à Lyon », *Sociétés contemporaines*, n°22/23, p. 107-126.

Authier J-Y., (1998), « Mobilités et processus de gentrification dans un quartier réhabilité du centre historique de Lyon », In Dansereau, F. et Grafmeyer Y. (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 335-352.

Authier J-Y., (2008), « Les citadins et leur quartier : Enquêtes auprès d'habitants de quartiers anciens centraux en France », *L'Année sociologique*, vol. 58, p. 21-46.

DOI : 10.3917/anso.081.0021.

Authier J-Y. et Bidou-Zachariassen C., (2008), « La question de la gentrification urbaine », *Espaces et sociétés*, n°132-133, p. 13-21.

Authier J-Y., Bacqué M-H. et Guérin-Pace F., (2007), « Introduction », In Authier J-Y., Bacqué M. et Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, p. 7-11.

Authier J-Y., Fijalkow Y. et Philibert P., (2007), « Introduction », In Authier J-Y., Bacqué M. et Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, p. 15-19.

Authier J-Y., Grafmeyer Y., Mallon I. et Vogel M. (2010), *Sociologie de Lyon*, Paris : la Découverte, 126 p.

Avenel C., (2005), « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, n° 125, p. 62-71.

Avenel C., (2007), *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris : Armand Colin, 125 p.

Bacqué M-H., (2006), « En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, n°63, p. 63-83.

DOI : 10.3917/soco.063.0063

Bacqué M-H., Fijalkow Y., Flamand A. et Vermeersch S., (2010), « "Comment nous sommes devenus hlm". Les opérations de mixité sociale à Paris dans les années 2000 », *Espaces et sociétés*, vol. 140-141, p. 93-109.

Bailly A., (1978), « À propos de "Social justice and the city " de David Harvey », *L'Espace géographique*, tome 7, n°4, p. 305-307.

Bailly A., et al., (1983), « La marginalité : réflexions conceptuelles et perspectives en géographie, sociologie et économie », *Géotopiques*, n°1, p. 73-115.

Bailly A., (2014), *Géographie du bien-être*, Paris : Anthropos-Economica, 152 p.

- Bailly A., Ferras R. et Scariati R., (2018), *Éléments d'épistémologie de la géographie*, Paris : Armand Colin, 224 p.
- Balouzat B., Geymond J. et Bertrand P., (2019), « Quartiers de Lyon : de profondes mutations en 30 ans, avec une forte dynamique à l'est », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n°83, p. 1-4.
- Barre J., (2001), *La colline de la Croix-Rousse*, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 196 p.
- Baud P., Bourgeat S. et Bras, C., (2008), *Dictionnaire de géographie*, Hatier, 608 p.
- Baujard A., (2003), L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être !, Document de travail, Centre de Recherche en Économie et Management, Université de Caen Basse-Normandie, 52 p.
- Bavoux J., (2009), *La géographie : Objet, Méthodes, Débats*, Paris : Armand Colin, 312 p.
- Bayard F., (1997), *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 352 p.
- Beauregard R.A., (1986), « The chaos and complexity of gentrification », In Smith N. et Williams P. (dir.), *Gentrification of the city*, London, Allen and Unwin. p. 35-55.
- Begué J., Thelot C. et Fouquet A., (1982), « La mesure des inégalités. Un point de vue de statisticiens », *Économie rurale*, n°152, p. 14-25.
DOI : 10.3406/ecoru.1982.2911
- Behaghel L., (2008), « La dynamique des écarts de revenu sur le territoire métropolitain (1984-2002) », *Economie et statistique*, n°415-416, p. 97-120.
DOI : 10.3406/estat.2008.7022
- Béhar D., (2013), « Les inégalités territoriales sont-elles solubles dans le zonage ? », In Laurent E. (dir.), *Vers l'égalité des territoires – Dynamiques, mesures, politiques*, Rapport pour le Ministère de l'égalité des territoires et du logement, La Documentation française, p. 398-417.
- Béhar D., (2019), « De l'égalité à la cohésion des territoires : Le modèle français à l'épreuve de la métropolisation », *Géographie, économie, société*, vol. 21, n° 3, p. 251-267.
- Béhar D., Harburger S., Madelin B., Masurel H., Tellier T., Jazouli A. et Loubière A., (2011), « Table ronde : Histoire et devenir de la politique de la ville ? », *Revue Urbanisme*, N°380, dossier Questions à la politique de la Ville, p.35-43.
- Benoit B., (2013), *Le roman de Lyon*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 159 p.

Benoit B., (2014), Lyon, bastion de la centralité politique (1789-2009), In Dubasque F. et Kocher-Marboeuf E. (Eds.), *Terres d'élections : Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, p.27-36.

Bensoussan B., (1982), « Le recours au quartier. Enjeux et changement social en milieu urbain (le quartier de la Croix-Rousse à Lyon) », *Cahiers de l'Observation du Changement Social*, Volume XVI, Paris, CNRS, p. 181-227.

Berry B.J.L., (1971), « The Logic and Limitations of Comparative Factorial Ecology », *Economic Geography*, vol. 47, p. 209-219.

Berthelot A., (2007), « Aire urbaine de Lyon : densification au centre et attractivité à la périphérie », *Insee Analyses*, n°79, p. 1-4.

Berthet J-M., (1999a), « Préambule. Le quartier Moncey à l'épreuve de l'agglomération », *Les Cahiers Millénaire 3*, n°14, p. 3-4.

Berthet J-M., (1999b), « Quartier Moncey, Quelques repères commerciaux », *Les Cahiers Millénaire 3*, n°14, p. 27-28.

Bertrand M.J. et Metton A., (1974), « Les espaces vécus dans une grande agglomération », *L'Espace géographique*, tome 3, n°2, p. 137-146.

Bey M., (1999), « Recherches sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique », *Tiers-Monde*, tome 40, n°160, p. 871-895.

DOI : 10.3406/tiers.1999.5349

Bezes P., (2008), « Chapitre 8 : Le tournant néomanagérial de l'administration française », In Borraz O. (dir.), *Politiques publiques 1 : La France dans la gouvernance européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 215-254.

Bidou-Zachariasen C., (2004), « Encadré : Gentrification : le tabou français », *Esprit*, n°303, p.62-64.

Bienfait J., (1968), « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux (1911-1936). Premier article : les données du problème », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 43, n°1, p. 63-94.

DOI: 10.3406/geoca.1968.2625

Bihl A. et Pfefferkorn R., (2008), *Le système des inégalités*, Paris : La Découverte, 128 p.

Bilek A., Costes N. et Monmousseau F., (2007), « La loi SRU incite-t-elle les maires à construire du logement social ? Les enseignements d'une analyse principal-agent », *Économie publique*, n°20, p. 207-237.

DOI : 10.4000/economiepublique.6442

Bisiaux R., (2011), « Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls ? », *L'Économie Politique*, n° 49, p. 6-23.

Blanc N., (1998), « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *Espace géographique*, tome 27, n°4, p. 289-299.

DOI : 10.3406/spgeo.1998.1185

Blanc M., (2004), « Attribution des logements sociaux et discrimination raciale », In Schneider B. et A. Flye Ste-Marie (dir.), *Penser/Agir. Dynamiques interculturelles au cœur de la ville*, Paris : L'Harmattan, 312 p.

Blanc M., (2007), « La "politique de la ville" : une "exception française" ? », *Espaces et sociétés*, n°128-129, p. 71-86.

Blanc M., (2012), « Espace, inégalité et transaction sociale », *SociologieS, Débats, Penser les inégalités*, p. 1-19.

Boino P., (2009), *Lyon, la production de la ville*, Parenthèse, 261 p.

Bonard Y. et Thomann M., (2009), « Requalification urbaine et justice environnementale : Quelle compatibilité ? Débats autour de la métamorphose de Lausanne », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n°2, p.1-13.

DOI : 10.4000/vertigo.8728

Bonneval L. et Robert F., (2012), « Peuplement du centre-ville et mobilité des locataires. Lyon, 1891-1968 », *Le Mouvement Social*, n° 239, p. 91-112.

DOI : 10.3917/lms.239.0091

Bonneville M., (1985), « Politiques et pratiques d'intervention publique dans les vieux quartiers de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 60, n°3, p. 259-293.

Bonneville M., (1997), *Lyon : métropole régionale ou Euro-Cité ?*, Paris : Economica Anthropos, 202 p.

Bonnewitz P., (2009), *Pierre Bourdieu : vie, œuvres, concepts*, 2e édition, Paris : Ellipses, 124p.

Bonnewitz P., (2015), *Classes sociales et inégalités : stratification et mobilité*, Breal, 135 p.

Boquet M., (2009), « Ségrégation et transformation urbaine : quelle évolution de l'espace havrais? », *M@ppemonde*, n°95, p.1-15.

Bouillon F., Clerval A. et Vermeersch S., (2017), « Logement et inégalités », *Espaces et sociétés*, n°170, p. 7-14.

DOI : 10.3917/esp.170.0007

Boulineau E. et Bonerandi-Richard E., (2014), *La pauvreté en Europe : une approche géographique*, Presses Universitaires de Rennes, 259 p.

Bourdeau-Lepage L. et Huriot J-M., (2005), « Chapitre 3. La métropolisation : thème et variations », In Buisson M-A. et Mignot D. (dir.), *Concentration économique et ségrégation spatiale*, De Boeck Université « Économie, Société, Région », p. 39-64.

Bourdeau-Lepage L. et Tovar E., (2013), « Quelle fracture socio-spatiale à l'heure du Grand Paris ? Le cœur de l'Île-de-France à la dérive », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, p.491-521.

DOI : 10.3917/reru.133.0491

Bourdieu P. et Passeron J-C., (1964), *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris : les Editions de Minuit, 189 p.

Bourdin A., (2003), « Urbanisme et quartier », *Terrain Anthropologie & sciences humaines*, n°41, p. 1-16.

DOI : 10.4000/terrain.1681

Bouzouina L., (2007), « Concentrations spatiales des populations à faible revenu, entre polarisation et mixité : une analyse de trois grandes aires urbaines françaises », *Pensée plurielle*, n°16, p. 59-72.

Bouzouina L., (2008), *Polycentrisme et ségrégation intra- urbaine : résultats exploratoires à partir d'une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille*, ASRDLF, CRDT, Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional 45e colloque de l'ASRDLF, Rimouski, Canada, p. 1-18.

Brennetot A., (2011), « Les géographes et la justice spatiale : généalogie d'une relation compliquée », *Annales de géographie*, n°678, p. 115-134.

DOI : 10.3917/ag.678.0115

Brennetot A., (2012), Justice spatiale, *Hypergeo*

URL : <http://hypergeo.eu/spip.php?article535>

Bret B., (2001), « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement », *L'information géographique*, vol. 65, n°3, p. 193-218.

DOI : 10.3406/ingeo.2001.2759

Bret B., (2006), « Pour une approche Rawlsienne des inégalités socio-spatiales », *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, vol. 32, n°125-126, p. 21-31.

DOI : 10.3406/tigr.2006.1508

Bret B., (2009), « Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la Théorie de la Justice de John Rawls », *Annales de géographie*, n° 665-666, p. 16-34.

DOI : 10.3917/ag.665.0016

Brown L.A. et Horton F.E., (1970), « Social Area Change: an Empirical Analysis », *Urban Studies*, vol. 7, p. 271-288.

Brun J., (1981), « Écologie urbaine et géographie sociale », *Villes en parallèle*, n°4, p. 8-40.

DOI : 10.3406/vilpa.1981.930

Brun J., (1994), « Essai critique sur la notion de ségrégation et son usage en géographie urbaine », In Brun J. et Rhein C. (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, p. 21-57.

Brun J., (1998), « Préface », In Haumont N. et Levy J-P. (dir.), *La ville éclatée : quartiers et peuplement*, Paris : L'Harmattan, p. 9-13.

Brun J. et Chauviré Y., (1983), « La ségrégation sociale : questions de terminologie et de méthode », *Espace populations sociétés*, Objectifs et champs d'étude, p. 75-85.

DOI : 10.3406/espos.1983.906

Brun J. et Rhein C., (1994), *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, 258 p.

Brunet R., Théry H., et Ferras R., (1993), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 3^e édition, Montpellier Paris : RECLUS la Documentation française, 518 p.

Brunner A. et Maurin L., (2017), *Rapport sur les inégalités en France*, Observatoire des inégalités, 176 p.

Buisson M-A., Mignot D. et Aguilera A., (2001), « Métropolisation et polarités intra-urbaines. Le cas de Lyon », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. avril, n°2 p. 271-296.

DOI : 10.3917/reru.012.0271

Buisson M-A., Mignot D. et Bouzouina L., (2005), « Chapitre 18. Métropolisation et ségrégation », In Buisson M-A. et Mignot D., *Concentration économique et ségrégation spatiale*, De Boeck Université « Économie, Société, Région », p. 337-353.

Cary P. et Fol S., (2012), « Introduction. Les métropoles face aux dynamiques de ségrégation et de fragmentation », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n°2, p. 113-126.

Caubel D., (2005), *Disparités Territoriales Infra-communales (IRIS-2000) selon les niveaux de vie et les positions sociales sur les aires urbaines de Lyon, Bordeaux, Paris, Toulouse, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône*, XLI^{ème} Colloque de l'ASRDLF "Villes et territoires face aux défis de la mondialisation", p. 1-20.

Caubel D., (2006), *Politique de transports et accès à la ville pour tous ? Une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise*, Doctorat de Sciences Economiques mention Economie des Transports, Université Lumière - Lyon II, 447 p.

Cauchi-Duval N., Béal V. et Rousseau M., (2016), « La décroissance urbaine en France : des villes sans politique », *Espace populations sociétés*, 2015/3-2016/1, p.1-30.

DOI : 10.4000/eps.6112

CES ANRU, (2011), « Les Quartiers en mouvement : pour un acte 2 de la rénovation urbaine », *Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine*, La Documentation Française, 200 p.

Chabrol M., Collet A., Giroud M., Launay L., Rousseau M. et al., (2016), *Gentrifications*, Paris, Amsterdam, 357 p.

Chaline C., (2007), *Les nouvelles politiques urbaines. Une géographie des villes*, Ellipses, Carrefours De Géographie, 156 p.

Chamboredon J-C. et Lemaire M., (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. 11, p. 3-33.

Champion J-B et Marpsat M., (1996), « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville », *Economie et statistique*, n°294-295, p. 47-65.

- Chapoulie J-M., (2001), *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*, Paris : Éditions du Seuil, 486 p.
- Charmes E., (2009), « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? », *La vie des idées*, 10/03/2009.
URL : <https://laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la-mixite-sociale.html>
- Charmes E. et Bacqué M-H., (2016), *Mixité sociale, et après ?* Puf-Vie des idées, 112 p.
- Chatelain A., (1954), « La formation de la population lyonnaise : l'apport d'origine montagnarde (XVIIIe-XXe siècles) », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 29, n°2, p. 91-115.
- Chauvel L., (2001), « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, n° 79, p. 315-359.
- CISS/IDS/UNESCO, (2016), *Rapport mondial sur les sciences sociales 2016, Lutter contre les inégalités : pistes vers un monde juste*. Éditions UNESCO, Paris, 18 p.
- Claval P., (1978), « Espace et justice sociale », *L'Espace géographique*, tome 7, n°4, p. 303-304.
- Clerval A., (2008), *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, Doctorat de géographie, aménagement et urbanisme, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 612 p.
- Clerval A. et Fleury A., (2009), « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique*, p. 1-16.
- Coing H., (1966), *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot 4 (Paris XIIIème)*, Les éditions ouvrières, Paris, 302 p.
- Colenutt B., (1970), « Poverty and inequality in American cities », *Antipode*, vol 2, n°2, p. 55-60.
- Collectif, (1999), « Le séminaire "Mutations politiques et mutations urbaines" », *Rives nord-méditerranéennes*, n°2, p. 11-37.
DOI : 10.4000/rives.146
- Collet A. (2010), *Génération de classes moyennes et travail de gentrification. Changement social et changement urbain dans le Bas Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, Doctorat de sociologie, Université Lumière - Lyon II, 658 p.
- Collet A., (2015), *Rester bourgeois : les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris : La Découverte, 283 p.

Coulon A., (1992), *L'École de Chicago*, Presses universitaires de France, Paris, 127 p.

Cusin F., (2016), « Y a-t-il un modèle de la ville française ? Structures urbaines et marchés immobiliers », *Revue française de sociologie*, vol. 57, p. 97-129.

DOI : 10.3917/rfs.571.0097

Dansereau F., (1985), « La réanimation urbaine et la reconquête des quartiers anciens par les couches moyennes : tour d'horizon de la littérature nord-américaine » *Sociologie du travail*, vol. 27, n°2, p. 191-205.

DOI : 10.3406/sotra.1985.2009

Damon J., (2015), « Le logement des classes moyennes en France : un déclassement objectif, subjectif et politique », *Environnement Urbain*, vol. 9, p. 1-33.

Damon J., (2016), « Pauvreté et précarité en chiffres », *Les Cahiers Français*, n°390, p. 8-14.

Dasré A., (2012), *Les mesures du regroupement spatial des populations. Aspects méthodologiques et applications aux grandes aires urbaines françaises*, Doctorat de Démographie, Université Montesquieu – Bordeaux IV, 703 p.

Davezies L. et Estèbe P., (2012), « Quelle solidarité pour les quartiers populaires ? », In Houard N. (dir.), *Politique de la ville, Perspectives françaises et ouvertures internationales*, Centre d'analyse stratégique, La documentation française, n°52, p.53-67.

Davezies L. et Veltz P., (2006), « Les nouvelles inégalités territoriales : une polarisation accentuée », In Lelévrier C. (dir.), *Les mixités sociales*, Paris : la Documentation française, n°929, p.24-26.

De Beauvoir S., (1978), *Tout compte fait*, Gallimard, 663 p.

De Rogalski Landrot B., (2020), « Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville, Musées Gadagne, éditions Libel, Lyon, 2017, 157 p. », *Histoire urbaine*, vol. 57, n°1, p. 190-193.

Debonneuil X. et Gollac M., (1978), « Structure sociale des villes », *Economie et statistique*, n°98, p. 51-65.

DOI : 10.3406/estat.1978.3079

Décamps A., (2011), « La dynamique de la ségrégation urbaine à travers l'évolution des profils de quartiers : étude sur l'agglomération bordelaise », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. février, n°1 p. 151-183.

Dejean F., (2013), « État de littérature. La "justice spatiale" : revue des savoirs francophones et anglophones », *Critique internationale*, vol. 61, n°4, p.171-183.

DOI : 10.3917/crii.061.0171.

Delas B., (2016), *Lyon, ville historique, ville projet : site historique de Lyon, patrimoine mondial-UNESCO*, Genouilleux : la Passe du vent, 76 p.

Desponds D., (2010), « Effets paradoxaux de la loi Solidarité et renouvellement urbains (sru) et profil des acquéreurs de biens immobiliers en Île-de-France », *Espaces et sociétés*, n°140-141, p. 37-58.

DOI : 10.3917/esp.140.0037

Di Méo G., (1994), « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de Géographie*, n°577, p. 255-275.

Dittgen A., (2005), « Paris, une démographie atypique », *Population & Avenir*, n° 671, p. 4-8.

DOI : 10.3917/popav.671.0004

Dollé M., (2011), « Égalité, vous avez dit égalité ? », *L'Économie politique*, vol.50, n°2, p.71-83.

DOI : 10.3917/leco.050.0071

Donzelot J., (2004a), « La Ville à Trois Vitesses : Relégation, Périurbanisation, Gentrification », *Esprit*, n°303, p. 14-39.

Donzelot J., (2004b), « Préface », In Estèbe P., *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*, L'Harmattan, Logiques Politiques, 264 p.

Donzelot J., (2005), « Une politique pour la ville », *Esprit*, n°318, p. 135-156.

Donzelot J., (2014), « Quand la politique de la ville s'estompe », *Tous urbains*, n° 5, p. 10-11.

DOI : 10.3917/tu.005.0010.

Donzelot J., (2016), « Face aux populismes : le double échec de la politique de la ville », *Tous urbains*, n° 16, p. 42-44.

DOI : 10.3917/tu.016.0042.

Donzelot J., (2018), « Macron contre Borloo : people vs place », *Tous urbains*, n° 23, p. 10-11.

DOI : 10.3917/tu.023.0010.

Donzelot J., Mével M. et Wyvekens A., (2003), *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, 2003, 363 p.

Driant J-C., (2006), « Quelques enjeux urbains des politiques de l'habitat face aux marchés du logement », *Revue d'économie financière*, n°86, p. 199-212.

DOI : 10.3406/ecofi.2006.4208

Driant J-C., (2009), *Les politiques du logement en France*, La Documentation française, 183 p.

Dubet F., (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, La République des idées / Seuil, 124 p.

Dubet F., (2011), « Régimes d'inégalité et injustices sociales », *SociologieS*, p.1-20.

Dubief J., (2012), Réalisation de l'exposition "Le quartier Moncey : 250 ans d'urbanisme" en collaboration avec le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Moncey et le Centre Social Bonefoi.

Dubost C-L., Pollak C. et Rey S., (2020), *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives*, Les Dossiers de la DREES, n°62, 40 p.

Dufaux F. et Philifert P., (2013), « Des politiques sous l'éclairage de la Justice spatiale », In Dufaux F. et Philifert P. *Justice spatiale et politiques territoriales*, Presses Universitaires de Paris Ouest, p.9-20.

Dumolard P., (2011), *Données géographiques. Analyse statistique multivariée*, Lavoisier, 208 p.

Duncan O.D. et Duncan B., (1955), « A Methodological Analysis of Segregation Indexes », *American Sociological Review*, vol. 20, n°2, p. 210-217.

Dunlop J., (2009), *Les 100 mots de la géographie*, Presses Universitaires de France, 128 p.

Duru-Bellat M., (2018), « Olivier Galland, Yannick Lemel, Sociologie des inégalités », *Lectures*, Les comptes rendus, p. 1-5.

Elbaum M., (1995), « La lutte contre les inégalités sociales : Après la mise entre parenthèses, une nouvelle exigence », *Esprit*, n° 217, p. 65-96.

Elbaum M., (2017), « "Inégalités". L'apport majeur du livre d'Anthony Atkinson », *Regards*, n° 51, p. 213-232.

DOI : 10.3917/regar.051.0213.

Epstein R., (2011), « Politiques de la ville : bilan et (absence de) perspectives », *Regards croisés sur l'économie*, n°9, p. 203-211.

- Epstein R., (2013), *La Rénovation urbaine*, Paris : Presses de Sciences Po, 378 p.
- Epstein R. et Kirszbaum T., (2003), « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines », *Regards sur l'actualité*, n°292, Paris, La Documentation française, p. 66-73.
- Epstein R. et Kirszbaum T., (2019), « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler... » *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, Presses universitaires de Rennes, p.1-24.
- Esping-Andersen G., (2004), « Untying the Gordian Knot of Social Inheritance », *Research in Social Stratification and Mobility*, 21, p.115-138.
- Estèbe P., (2004), *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*, L'Harmattan, Logiques Politiques, 264 p.
- Estèbe P., (2017), « La géographie prioritaire entre l'entonnoir et l'accordéon », *Revue Urbanisme*, Hors-série n° 62, 40 ans de politique de la ville, p.16-17.
- Ferrand N., (2010), *Approche morphologique de l'urbanisation : Lyon et son agglomération de 1945 à 2005, données, outils et méthode*, Doctorat de géographie et aménagement, Université Jean Moulin - Lyon III, 524 p.
- Ferrand N., (2012), « Étude du développement de l'agglomération lyonnaise depuis 1950. Le SIG, un outil au service de l'expertise territoriale », *Projets de paysage*, n°8, p.1-15.
- Ferrandon B., (2015), « Les inégalités territoriales en France », *Les inégalités. Un phénomène à plusieurs dimensions*, Cahiers Français n°386, p.37-43.
- Figeat D., Donzelot J. et Jaillot M-C., (2004), « La politique de la ville : un bilan en demi-teinte », *Esprit*, n° 303, p. 78-81.
- Fijalkow Y. et Préteceille E., (2006) « Introduction. Gentrification : discours et politiques urbaines (France, Royaume- Uni, Canada) », *Sociétés Contemporaines*, n°63, p. 5-13.
DOI :10.3917/soco.063.0005
- Fitoussi J-P. et Rosanvallon P., (1998), *Le nouvel âge des inégalités*, Paris : Editions du Seuil, 232 p.
- Floch J-M., (2017), « Niveaux de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises », *Economie et Statistique*, n°497-498, p. 73-97.
- Florence Sargant P., (1948), *Investment, Location, and Size of Plant*, Cambridge University Press, 215 p.

Fol S., (2013), « La politique de la ville, un outil pour lutter contre la ségrégation ? », *L'Information géographique*, vol. 77, p. 6-28.

DOI : 10.3917/lig.773.0006

Four P-A., (2007), « L'âge d'or de la soierie lyonnaise », *Millénaire 3 : le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon*, Dossier Lyon, le génie de la technique, 10 p.

François J-C., Ribardièrre A., Fleury A., Mathian H., Pavard A. et al., (2011), *Les disparités de revenus des ménages franciliens. Analyse de l'évolution 1990-1999-2007*, Paris : UMR Géographie-cités/DREIA Île-de-France, 96 p.

Frémont A., (1976), *La région espace vécu*, Paris : Presses universitaires de France, 223 p.

Gainot B., (2001), « L'identité politique de Lyon. Entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°323, p. 146-148.

Gajdos T., (2001), « Les fondements axiomatiques de la mesure des inégalités », *Revue d'économie politique*, vol. 111, p. 683-719.

Galbraith J K., (2019), *Inégalité. Ce que chacun doit savoir*, Paris, Seuil, 287 p.

Galland O., Lemel Y., (2018), *Sociologie des inégalités*, Paris : Armand Colin, 347 p.

Gamel C., (2010), JUSTICE DE RESULTAT : De "l'économie du bien-être" à "l'égalitarisme libéral", Document de Travail n°2010-22, GREQAM, 12 p.

Gamel C., (2012), « Les Théories de la Justice Vues par un Économiste. De "l'Économie du Bien-Être" au "Post-Welfarisme" Contemporain », *Jurisprudence - Revue critique*, n°3, p.47-62.

Gamel C., (2015), « Essai sur l'économie de "l'égalitarisme libéral". Une combinaison sélective des travaux de Rawls, Sen et Kolm », *Revue d'économie politique*, vol. 125, n°3, p. 347-392.

DOI :10.3917/redp.253.0347.

Garden M., (1975), *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris : Flammarion, 374 p.

Genestier P., (2010), « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés*, vol. 140-141, n°1, p. 21-35.

DOI : 10.3917/esp.140.0021

George P., (1978), « Géographie et inégalité : B.-E Coates, R.-J Johnston, P.-L Knox, *Geography and Inequality* », *Annales de Géographie*, t. 87, n°479, p. 83-85.

- George P., (1981), *Géographie des inégalités*, Presse universitaire de France, 127 p.
- Gervais-Lambony P. et Dufaux F., (2009), « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie*, n° 665-666, p. 3-15.
DOI : 10.3917/ag.665.0003.
- Geymond J. et Labosse A., (2019), « Logement social et pauvreté : deux facteurs de mobilité des quartiers politique de la ville », *Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes*, n°90, 4 p.
- Giroud M., (2015), « Mixité, contrôle social et gentrification », *La Vie des idées*, 3/11/2015.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/Mixite-contrôle-social-et-gentrification.html>
- Godoye Q., (2017), *Les modèles de Chicago à l'épreuve de quatre métropoles françaises : Lille, Paris, Lyon, Marseille*, Mémoire de Master 1, Aix-Marseille Université, 202 p.
- Godoye Q. et Oliveau S., (2019), « Explorer les inégalités sociales dans l'espace et le temps. Analyse diachronique des aires urbaines de Paris, Lyon et Marseille (1999-2013) », *Espace populations sociétés*, 2019/2, p. 1-31.
DOI : 10.4000/eps.8914
- Goudineau C., (1998), *Regards sur la Gaule*, Paris, Editions Errance, 237 p.
- Goulard F. et Pupponi F., (2010), *Rapport d'information fait au nom du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés*, Rapport d'information à l'Assemblée nationale, 300 p.
- Grafmeyer Y., (1991), *Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 219 p.
- Grafmeyer Y., (2007), « 1. Le quartier des sociologues », In Authier J-Y., Bacqué M. et Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, p. 21-31.
- Grolée J., (2011), *La requalification du quartier de la Croix-Rousse, des années 1970 à nos jours*, Rapport de stage pour le compte de la Mission Quartiers Anciens, Grand Lyon, 115 p.
- Groupe Chadule (1997), *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris, Armand Colin, 200 p.
- Guillemot A., (2019), *Avis n° 141 (2019-2020) fait au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2020, Tome VII cohésion des territoires (politique de la ville)*, 35 p.

Hamard D., (2013), « L'appel à la gentrification : nouvelle politique de développement local ? », *Working papers du Programme Cities are back in town*, Paris, Sciences Po, p. 1-17.

Hammouche A., (2012), *Politique de la ville et autorité d'intervention : Contribution à la sociologie des dispositifs d'action publique*, Presses universitaires du Septentrion, 326 p.

DOI : 10.4000/books.septentrion.16206

Hamnett C., (1997), « Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification », *Strates*, n°9, p.1-26.

DOI : 10.4000/strates.611

Harvey D., (1973), *Social Justice and the City*, University of Georgia Press, 356 p.

Hellec F., (2014), « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE : Du désenchantement à la distanciation », *Sociologies pratiques*, vol.28, n°1, p.101-109.

DOI : 10.3917/sopr.028.0101

Henrio Y., (2015), « Anaïs Collet, Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°121, p. 137-138.

Herrera J. et Roubaud F., (2003), Dynamique de la pauvreté urbaine au Pérou et à Madagascar 1997-1999 : Une Analyse sur données de panel, Document de travail DIAL, 50 p.

Hoover E., (1936), « The Measurement of Industrial Localization », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 18, n°4, p. 162-171.

Houard N., (2012), « Introduction », In Houard N. (dir.), *Politique de la ville, Perspectives françaises et ouvertures internationales*, Centre d'analyse stratégique, La documentation française, n°52, p.7-16.

Humain-Lamoure A-L., (2007), « 3. Le quartier comme objet en géographie », In Authier J-Y., Bacqué M. et Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, p. 41-51.

Hurtado J., (2010), « Jean-Jacques Rousseau : économie politique, philosophie économique et justice », *Revue de philosophie économique*, vol. 11, p. 69-101.

DOI : 10.3917/rpec.112.0069.

Isard W., (1960), *Methods of regional analysis: an introduction to regional science*, Cambridge, The Massachusetts Institute of Technology, 784 p.

Jaillet M-C., (1999), « A propos de la mixité », *Les Cahiers Millénaire 3*, n°14, p.55-62.

Jaillet-Roman M-C., (2005) « La mixité sociale : une chimère ? Son impact dans les politiques urbaines », *Informations sociales*, n° 123, p. 98-105.

DOI : 10.3917/inso.123.0098

Jaillet M-C., (2017), « Les quartiers de la politique de la ville dans leur contexte social et économique : dynamiques d’hier et d’aujourd’hui », In *Habiter, travailler, se déplacer. La politique de la ville au défi des inégalités*, Actes de la Rencontre régionale du 3 octobre 2016, p.11-26.

Johnston R.J., (1971), « Some Limitations of Factorial Ecologies and Social Area Analysis », *Economic Geography*, vol. 47, p. 314-323.

DOI : 10.2307/143213

Joseph I. et Grafmeyer Y., (2009), *L'École de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Editions Flammarion, 377 p.

Journal Officiel de la République Française, (1977), *Circulaire n°77-83 du 1er juin 1977 relative aux opérations d'amélioration de l'habitat*, 28 juillet 1977, p. 3950.

Jourdain A. et Naulin S., (2019), *La sociologie de Pierre Bourdieu*, 2e édition, Malakoff : Armand Colin, 191 p.

Jouve B. (2007), « Tissot Sylvie, L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique », *Métropoles*, 2 | 2007, p. 1-11.

DOI : 10.4000/metropoles.221

Kesteman N., (2014), « Point de repère - Le lexique du mal-logement », *Informations sociales*, vol. 184, n°4, p. 10-17.

Kirszbaum T., (2012), « La politique de la ville ici et ailleurs : la tentation d'en finir avec une question interminable », In Houard N. (dir.), *Politique de la ville, Perspectives françaises et ouvertures internationales*, Centre d'analyse stratégique, La documentation française, n°52, p. 217-232.

Kirszbaum T., (2015), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*, Editions de l'Aube, 256 p.

Kirszbaum T., (2017), « Politique de la ville », In Aubelle, V. et al., *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation*, Editions Berger-Levrault.

Kymlicka W., (2003), *Les théories de la justice : une introduction*, Paris : La Découverte, 362 p.

La Selle X., Coquery N., Coudroy de Lille L., Dufieux P., Frioux S., Halitim-Dubois N., Meillerand M-C. et Montès C., (2018), *Lyon sur le divan : les métamorphoses d'une ville*, Edition Libel, Lyon, 158 p.

Lambert A., Cayouette-Remblière J., Guéraud E., Bonvalet C., Girard V., et al., (2020), « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », *Note de Synthèse n°10, vague 6*, COCLONEL-INED., 16 p.

Laurent E., (2013), « Vers l'égalité des territoires : une introduction », In Laurent E., *Vers l'égalité des territoires – Dynamiques, mesures, politiques*, Rapport pour le Ministère de l'égalité des territoires et du logement, La Documentation française, p.6-24.

Le Petit Robert., (2019), *Dictionnaire de la langue française*, 2839 p.

Le Roux G., Imbert C., Bringé A. et Bonvalet C, (2020), « Transformations sociales de l'agglomération parisienne au cours du XXe siècle : une approche longitudinale et générationnelle des inégalités d'accès à la ville », *Population*, vol. 75, n°1, p.71-100.

DOI : 10.3917/popu.2001.007

Lebart L. et Tabard N., (1971), « La morphologie sociale des communes urbaines », *Consommation*, n°2, p.97-107.

Lees L. et Ley D., (2008) « Introduction to special issue on gentrification and public policy », *Urban Studies*, vol 45, n°12, p. 2379-2384.

Lefebvre H., (1967), « Quartier et vie de quartier », In *Le quartier et la ville*, Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, vol. 7.

Lefebvre H., (1968), *Le Droit à la ville*, Paris : Anthropos, 164 p.

Lehman-Frisch S., (2009), « La ségrégation : une injustice spatiale ? Questions de recherche », *Annales de géographie*, n° 665-666, p. 94-115.

DOI : 10.3917/ag.665.0094

Lelévrier C., (2004), « Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville ? », *Esprit*, n° 303, p. 65-77.

Lelévrier C., (2005), « Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines », *Urbanisme*, n°340, p.39-42.

Lelévrier C., (2006), *Les mixités sociales*, Paris : la Documentation française, n°929, 120 p.

Lelévrier C., (2010), « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration ? », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, p. 59-74.

DOI : 10.3917/esp.140.0059.

Levratto N., Amdaoud M. et Arcuri G., (2020), « Covid-19 : analyse spatiale de l'influence des facteurs socio-économiques sur la prévalence et les conséquences de l'épidémie dans les départements français », *EconomiX Working Papers 2020-4*, University of Paris Nanterre, EconomiX.

Levy A., (2007), « Jacques Donzelot, la politique de la ville revisitée », *Espaces et sociétés*, n°130, p. 175-180.

DOI : 10.3917/esp.130.0175

Lévy J. et Lussault M., (2003), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.

Loubière A., (2017), « Quelle histoire ? », *Revue Urbanisme*, Hors-série N° 62, 40 ans de politique de la ville, p.15.

Lynch K., (1969), *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 222 p.

Madec P. et Rifflart C. (2016), « Politique de la ville : le zonage comme outil d'identification de la fracture sociale », *Revue économique*, vol. 67, n°3, p.443-462.

DOI : 10.3917/reco.673.0443.

Madoré F., (1997), « Politique de la ville, structure sociale et habitat : l'exemple de Nantes », *Annales de Géographie*, n°597, p. 502-521.

DOI : 10.3406/geo.1997.20815

Madoré F., (2005), « La ségrégation sociale dans les villes françaises : réflexion épistémologique et méthodologique », *Cahiers de géographie du Québec*, n°136, p. 45-60.

Madoré F., (2015), « Approche comparative de la ségrégation socio-spatiale dans les aires urbaines françaises », *Annales de géographie*, n° 706, p. 653-680.

Mansuy M. et Marpsat M., (1991), « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », *Economie et statistique*, n°245, p. 33-47.

DOI : 10.3406/estat.1991.5593

- Marchesin L., (2013), *La requalification des centres anciens : entre situations, outils et volontés politiques*, Mémoire d'Ingénieur Géomètre Topographe au Conservatoire National des Arts et Métiers, Le Mans, 67 p.
- Marret A., (1976), « La population de la Région parisienne depuis 1962 », *Economie et statistique*, n°78, p. 48-52.
DOI : 10.3406/estat.1976.2330
- Mas S., (2017a), « Une nouvelle méthodologie », *Revue Urbanisme*, Hors-série N° 62, 40 ans de politique de la ville, 20 p.
- Mas S., (2017b), « Mobilité résidentielle en quartiers prioritaires de la politique de la ville », *ONPV, Rapport annuel de l'Observatoire national de la politique de la ville*, Paris, CGET, p.13-20.
- Massey D., (1984), *Spatial Divisions of Labor: Social Structures and the Geography of Production*, Basingstoke: Macmillan, 339 p.
- Maurin É., (2004), *Le Ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, La République des idées / Seuil, 95 p.
- Maurin É., (2007), « 31. La ségrégation urbaine, son intensité et ses causes », In Paugam S., (dir.), *Repenser la solidarité : L'apport des sciences sociales*, France : Presses Universitaires de France, p. 621-633.
DOI : 10.3917/puf.pauga.2007.02.0621
- Maury S. et Gilbert A., (2016), « Les arrondissements de Lyon : de profondes mutations socio-économiques en 40 ans », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n°29, p. 1-4.
- Meillerand M-C., (2006), « Lyon et son territoire des origines à nos jours », *Millénaire 3 : le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon*, p. 1-37.
- Michalski N., (2016), *Le quartier des pentes de la Croix-Rousse : un laboratoire inédit pour la politique de la ville (1989-1995)*, Mémoire Master d'Histoire moderne et contemporaine, Université Lumière - Lyon II, 170 p.
- Michel C., (2019), « Les quartiers anciens de Lyon : lieux de transformations urbaines et sociales » *Espace populations sociétés*, 2019/2, p. 1-30.

- Mignot D., Aguilera A., Bloy D., Caubel D., Madre J-L. et al., (2007), *Formes urbaines, mobilités et ségrégation : une comparaison Lille - Lyon - Marseille. Rapport final*, Rapport de recherche, 118 p.
- Milanovic B., (2019), *Inégalités mondiales. Le destin des classes moyennes, les ultras-riches et l'égalité des chances*, Paris, La Découverte, 288 p. (traduction de Milanovic B., (2016), *Global Inequality. A New Approach for the Age of Globalization*, Harvard University Press).
- Miot Y., (2012), *Face à la décroissance urbaine, l'attractivité résidentielle ? Le cas des villes de tradition industrielle de Mulhouse, Roubaix et Saint-Etienne*, Doctorat d'Aménagement et d'Urbanisme, Université de Lille 1, 442 p.
- Miot Y., (2013), « Renouveler l'habitat des quartiers anciens dans le cadre de la "Politique de la Ville" : la gentrification comme horizon ? – Les exemples de Mulhouse, Roubaix et Saint-Etienne », *Métropoles*, p. 1-28.
- Moiroux F., (2000), « Identité(s), Mémoire(s) et modernité(s) : le chantier du siècle ? », *Les Cahiers Millénaire 3*, n°20, p. 59-66.
- Moissonnier M.,(1999),« L'originalité du quartier de la Guillotière », *Les Cahiers Millénaire 3*, n°14, p. 5-6
- Monnet E., (2007), « La théorie des "capabilités" d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°12, p. 103-120.
DOI : 10.4000/traces.211
- Morin E., (1977), *La Méthode*, Tome 1, Paris : Editions Points, 399 p.
- Najib K., (2013), *Dynamiques socio-spatiales et modes d'habiter des espaces urbains : comparaison de Besançon, Mulhouse et Strasbourg*, Doctorat en Géographie, Université de Franche-Comté, 398 p.
- Najib K., (2017), « Inégalités socio-spatiales dans les villes et leurs évolutions récentes : comparaison de Besançon, Mulhouse et Strasbourg », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 808, p. 1-27.
- Neveu C., (2007), « 2. Le quartier des politistes », In Authier J-Y., Bacqué M. et Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, p. 32-40.

Nolan B., Salverda W. et Smeeding T., (2011), *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford University Press, 768 p.

Notaire de France (2018), *L'immobilier dans les métropoles 20 ans d'évolution des prix*, Études statistiques immobilières - Analyse détaillée, 8 p.

Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, (2006), « Les indicateurs commentés du Rapport 2006 », Délégation interministérielle à la ville, 11 p.

Oberti M., (1995), « L'analyse localisée de la ségrégation urbaine. Ville, quartiers et cités dans une commune de la banlieue parisienne », *Sociétés contemporaines*, n°22-23, p. 127-143.

Oliveau S., (2011), *L'espace compte ! Mesurer les structures spatiales du changement social*, HDR Volume 1, Aix Marseille Université, 132 p.

Paugam S., (1993), *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Presses Universitaires de France, 317 p.

Paugam S., (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, 277 p.

Payre R., (2013), *Lyon, Ville internationale. De la métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale*, Libel, Lyon, 288 p.

Peet R., (1975), « Inequality and Poverty: A Marxist-Geographic Theory », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 65, n°4, p. 564-571.

Pfefferkorn R., (2007), *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe*, Paris : La dispute, 416 p.

Piketty T., (2008), *L'économie des inégalités*, Paris : La Découverte, 128 p.

Piketty T., (2013), *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 945 p.

Piketty T., (2016), « Préface », In Atkinson A B., *Inégalités*, Éditions du Seuil, 448 p.

Préteceille E. (1995), « Ségrégations urbaines », *Sociétés contemporaines*, n°22, p. 5-14.

Préteceille E., (2006), « 7. La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », In Lagrange, H. (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Presses Universitaires de France, p. 195-246.

Pruvot M. et Weber-Klein C., (1984), « Écologie urbaine factorielle comparée : essai méthodologique et application à Strasbourg », *Espace géographique*, tome 13, n°2, p. 136-150.

Pumain D., (1976), « La composition socio-professionnelle des villes françaises : essai de typologie par analyse des correspondances et classification automatique », *L'Espace géographique*, tome 5, n°4, p. 227-238.

DOI : 10.3406/spgeo.1976.1663

Pumain D. et Robic M-C., (2002), « Le rôle des mathématiques dans une "révolution" théorique et quantitative : la géographie française depuis les années 1970 », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 6, n°1, p. 123-144.

Pumain D. et Saint-Julien T., (1995), *Atlas des villes de France. Volume 12, L'espace des villes*, Paris, La Documentation Française, 128 p.

Pumain D. et Saint-Julien T., (2001), *Les interactions spatiales*, Armand Colin, Paris, 191 p.

Pumain D., Paquot T. et Kleinschmager R., (2006), *Dictionnaire La ville et l'urbain*, Economica, 320 p.

Quentin A., Morange M., (2018), « Justice spatiale, pensée critique et normativité en sciences sociales », *Justice spatiale*, n°12, p. 1-24.

Raad L., (2017), « Pour qui produit-on du logement social ? Le cas de la banlieue rouge », *Espaces et sociétés*, n°170, p. 33-50.

DOI : 10.3917/esp.170.0033

Rawls J., (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil, 665 p. (traduction de Rawls J., (1971), *A Theory of Justice*, Cambridge (MA), Harvard University Press).

Raynaud P., (2015), « L'égalité, passion démocratique », *Les inégalités. Un phénomène à plusieurs dimensions*, Cahiers Français n°386, p. 2-7.

Rees P.H., (1971), « Factorial Ecology: An Extended Definition, Survey, and Critique of the Field », *Economic Geography*, vol. 47, p. 220-233.

DOI : 10.2307/143205

Renaud A. et Sémécurbe F., (2016), « Les habitants des quartiers de la politique de la ville. La pauvreté côtoie d'autres fragilités », *Insee première*, n°1593, 4 p.

Renaud A., (2015), « Existe-t-il des inégalités justes ? L'injustifiable, l'indécemment et l'extrême », *Les inégalités. Un phénomène à plusieurs dimensions*, Cahiers Français n°386, p. 8-14.

René-Bazin A., (2004), « Le renouvellement urbain dans les centres anciens. Évolution et pratique des outils juridiques », *Les Cahiers du GRIDAUH*, « Droit et politiques de renouvellement urbain », n°10, p. 181-208.

RésO Villes et Observatoire des inégalités, (2019), *Inégalités et discrimination : Panorama et enjeux*, 24 p.

URL : <https://www.resovilles.com/publication-inegalites-discriminations-panorama-enjeux/>

Reynaud A., (1979), « Le concept de classe socio-spatiale : la notion de région dans son contexte social », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 38, p. 17-21.

Reynaud A., (1981), *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Presses universitaires de France, 263 p.

Reynaud J-P. et Simon A., (2016), Lyon, une agglomération de dimension européenne, *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, N° 23, p. 1-4.

Rhein C., (1994a), « La ségrégation et ses mesures », In Brun J. et Rhein C. (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, p. 121-161.

Rhein C., (1994b), « La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975) », In Brun J. et Rhein C. (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, p. 229-257.

Rhein C., (2002), « Intégration sociale, intégration spatiale », *L'Espace géographique*, p.193-207

Rhein C. (2003), « Écologie humaine, discipline-chimère », *Sociétés contemporaines*, n°49-50, p.167-190

Riutort P., (2013), *Premières leçons de sociologie*, Presses Universitaires de France, 142 p.

Rivière J., (2008), « De l'étalement urbain à la fragmentation sociale ? Typologie des trajectoires d'évolution des aires urbaines françaises de 1968 à 1999 », In Zaninetti J-M et Maret I. (Ed.) *Étalement urbain et ville fragmentée à travers le monde*, Presses Universitaires d'Orléans, p. 23-36.

Robic M-C. et al., (2006), *Couvrir le monde. Un grand XXème siècle de géographie française*, ADPF association pour la diffusion de la pensée français, 215 p.

Robert F., (2006), « Administration municipale et marché du travail : modalités et enjeux - Lyon au XIXe siècle », *La ville sans borne, la ville et ses bornes - Actes du colloque de Villetaneuse, 17 et 18 mars 2005*, Nolin, p.170.

Rocheffort R., (1978), « Espace et justice sociale », *L'Espace géographique*, tome 7, n°4, p. 307-309.

Roncayolo M., (1972), « La division sociale de l'espace urbain : méthodes et procédés d'analyse », *Bulletin de l'Association de géographes français*, n°395-396, p. 5-20.

DOI : 10.3406/bagf.1972.7680

Roncayolo M., (1994), « Préface », In Brun J. et Rhein C. (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris : L'Harmattan, p. 13-17.

Rouchi C., (2017), « Réflexivité et recherche-action en contrat CIFRE, quand les contraintes du terrain deviennent opportunités », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 13, n°1, p.211-224.

DOI : 10.7202/1044016ar

Rousseau J.-J., (1762), « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », In *Collection complète des œuvres*, Genève, vol. 1.

Rosales-Montano S., Aguilera-Belanger A., Mignot D., Terral L. et Collomb G., (2015), *L'expérience métropolitaine lyonnaise*. Paris : FNAU éditions Gallimard, 143 p.

Safi M., (2009). « La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999 », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n°3, p. 521-552.

DOI : 10.3917/rfs.503.0521

Saint-Arnaud J., (1984), « Les définitions aristotéliennes de la justice : leurs rapports à la notion d'égalité », *Philosophiques*, vol 11, n°1, p. 157–173.

Sanders L., (1989), *L'analyse des données appliquée à la géographie*, Montpellier, Groupement d'intérêt public RECLUS, 267 p.

Saunier P.-Y., (1992), *Lyon au XIX siècle : les espaces d'une cité*, Doctorat d'Histoire, Université Lumière - Lyon II, 1278 p.

Schwabe M., (2007), « La ségrégation résidentielle dans les plus grandes villes françaises (1968-1999) : quel modèle urbain ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, p. 1-25.

DOI : 10.4000/cybergeo.10182

Séchet R., (1996), *Espaces et pauvretés : la géographie interrogée*, Paris : l'Harmattan, 213 p.

Séchet R., David O. et Keerle R., (2013), « Penser la justice pour penser les politiques territorialisées. Une application à partir des cas du sport et de la petite enfance », In Dufaux F. et Philifert P., *Justice spatiale et politiques territoriales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, p. 65-81.

Segaud M., Brun J. et Driant J-C., (2002), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 451 p.

Séguin A-M., Apparicio P. et Negron P., (2013), « La répartition de la population âgée dans huit métropoles canadiennes de 1981 à 2006 : un groupe de moins en moins ségrégué », *Cybergeo : European Journal of Geography*, p. 1-27.

DOI : 10.4000/cybergeo.25860

Sen A., (1983), « Poor, relatively speaking », *Oxford Economic Papers*, vol.35, n°2, p.153-69.

Sen A., (2000), *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil, 286 p. (traduction de Sen A., (1992), *Inequality Reexamined*, Harvard University Press).

Simmel G., Chokrane B., Paugam S. et Schultheis F., (1998), *Les pauvres*, Presses universitaires de France, 102 p.

Simon P., (1995), « La politique de la ville contre la ségrégation. Ou l'idéal d'une ville sans divisions », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°68-69, p. 26-33.

DOI : 10.3406/aru.1995.1895

Slater T., (2006), « The Eviction of critical perspectives from gentrification research », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 30, n° 4, p. 737-757.

Smith N., (1986), « Gentrification, the frontier, and the restructuring of urban space », In Smith N. et Williams P., *Gentrification of the city*, London, Allen and Unwin, p. 15-35.

Smith N., (1987), « Gentrification and the Rent Gap », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 77, p. 462-465.

Smith N., (2002) « New urbanism, new globalism : gentrification as global urban strategy », *Antipode*, vol. 34, p. 427-450.

- Smith N., (2003), « La gentrification généralisée : d'une anomalie locale à la régénération urbaine comme stratégie urbaine globale » In Bidou-Zachariasen, C. (dir.), *Retours en ville : des processus de "gentrification" urbaine aux politiques de "revitalisation" des centres*, Paris, Descartes & Cie, p. 45-72.
- Soja E.W., (2009), « The city and spatial justice », *Justice spatiale*, n° 01, p. 1-7.
- Spire A., (2015), « Capital, reproduction sociale et fabrique des inégalités », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 70e année, n°1, p. 61-68.
- Stavenhagen R., (1968), « Classes sociales et stratification », *L'Homme et la société*, N. 8, p. 201-211.
DOI : 10.3406/homso.1968.3116
- Stiglitz J., (2020), « The US Response to Covid-19 », *The economic implications of COVID-19 : A webinar series from the Princeton Bendheim Center for Finance*
- Subra P., (2006), « Heurs et malheurs d'une loi antiségrégation, les enjeux géopolitiques de la loi Solidarité et renouvellement urbain », *Hérodote*, n°122, p. 138-171.
- Tabard N., (1990), « Une représentation de la structure socio-économique de la région Rhône-Alpes », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°3, p. 193-208.
DOI : 10.3406/geoca.1990.5732
- Tabard N., (1993), « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et statistique*, n°270, p. 5-22.
- Taugourdeau E., (2015), « Pourquoi les inégalités de revenus et de patrimoine s'accroissent-elles à nouveau ? », *Les inégalités. Un phénomène à plusieurs dimensions*, Cahiers Français n°386, p. 21-28.
- Thompson W., (1957), « The Coefficient of Localization : An Appraisal », *Southern Economic Journal*, vol. 23, n°3, p. 320-325.
- Tissot S., (2007a), « 5. Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil » », In Authier J-Y., Bacqué M. et Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, p. 65-74.
- Tissot S., (2007b), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 300 p.

Tissot S., et Poupeau F., (2005), « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, p. 4-9.

DOI 10.3917/arss.159.0004

Topalov C., (2003), « Écrire l'histoire des sociologues de Chicago », *Genèses*, n°51, p. 147-159.

Trenard L., (1976), « Garden (Maurice). Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 54, p. 571-578.

Van Criekingen M., (2013), « La gentrification mise en politiques », *Métropoles*, n°13, p. 1-21.

Vermeersch S., (2006), « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et sociétés*, n° 126, p. 53-68.

DOI :10.3917/esp.126.0053.

Vermeersch S., (2011), « Les "classes moyennes", du social au spatial : retour sur un glissement dans les catégories savantes » In Backouche I., Ripoll, F., Tissot, S. et Veschambre. (dir.), *La dimension spatiale des inégalités. Regards croisés des sciences sociales*, Presses Universitaires de Rennes, p. 19-34.

Vermeersch S., (2018), « La mixité sociale ne passe pas que par le logement », *La Gazette des Communes*, 18/05/2018.

URL : <https://www.lagazettedescommunes.com/562596/la-mixite-sociale-ne-passe-pas-que-par-le-logement-stephanie-vermeersch/>

Veschambre, V., (2010), « Appréhender la dimension spatiale des inégalités : l'accès au "conservatoire de l'espace" », *Justice et injustices spatiales*, Nanterre : Presses universitaires de Paris, p. 263-279.

DOI : 10.4000/books.pupo.444

Vial B., (2016), « Le non-recours chez les jeunes. Deux parcours de vie », *Journées d'études « Le non-recours des jeunes à l'aide publique »*, p. 1-18.

Young I.M., (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 288 p.

Zwarthoed D., (2009), *Comprendre la pauvreté. John Rawls, Amartya Sen*, Presses Universitaires de France, 160 p.

DOI : 10.3917/puf.zwart.2009.01

Annexes

Annexe 1. Ensemble des sources de données mobilisées dans la thèse	328
Annexe 2. Corine Land Cover - Métropole	329
Annexe 3. Nomenclature Corine Land Cover.....	330
Annexe 4. Répartition de la population dans les arrondissements de Lyon	331
Annexe 5. Le taux de croissance annuel moyen dans les arrondissements de Lyon	332
Annexe 6. Évolution de la population active des cadres et ouvriers entre 1975 et 2015	333
Annexe 7. Évolution des ouvriers entre 1975 et 2013 dans les arrondissements de Lyon.....	334
Annexe 8. Diagramme des composantes des deux premiers axes factoriels de la typologie temporelle	335
Annexe 9. Dictionnaire des données mobilisées dans la typologie temporelle	336
Annexe 10. Profil détaillé de chaque classe de la typologie temporelle	337
Annexe 11. Typologie temporelle sur quatre années	340
Annexe 12. Quotients de localisation.....	341
Annexe 13. Diagramme des composantes des deux premiers axes factoriels de la typologie de 2015	344
Annexe 14. Dictionnaire des données mobilisées dans la typologie de 2015	345
Annexe 15. Profil détaillé de chaque classe de la typologie de 2015	346
Annexe 16. Typologie des Iris de Lyon avec les données de 2011	349
Annexe 17. Le taux de pauvreté dans les Iris de Lyon.....	350
Annexe 18. Localisation des Iris des quartiers anciens	351
Annexe 19. Fonctionnement d'une opération d'accessions sociale en bail réel solidaire.....	354

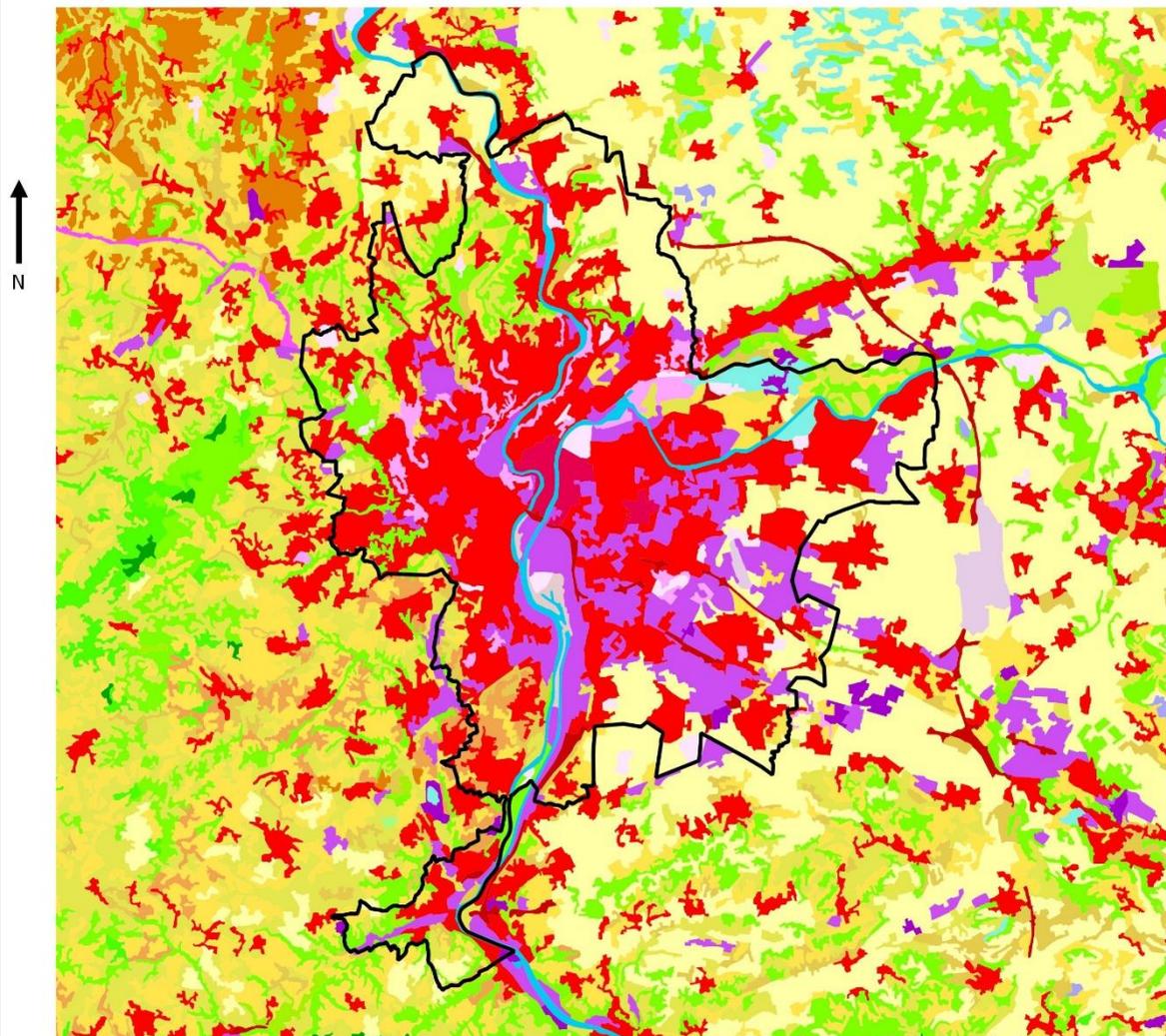
Annexe 1. Ensemble des sources de données mobilisées dans la thèse

Sources de données	Années	Citation bibliographique
Insee, Historique des populations légales	1965 - 1975 - 1982 - 1990 - 1999 - 2006 - 2010 - 2011 - 2015	Recensement de la population 1962-1999 : évolution démographique, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur) Recensement de la population 1968-2016 : chiffres clés de la série historique, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
Insee RP	1990	Recensement de la population 1990 : tableaux analyses, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
	1999	Recensement de la population 1999 : tableaux analyses, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
	2006	Recensement de la population 2006 : bases de données infra-communales - IRIS, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
	2011	Recensement de la population 2011 : bases de données infra-communales - IRIS, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
	2015	Recensement de la population 2015 : bases de données infra-communales - IRIS, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
Insee fichier détail	2015	Recensement de la population 2015 : fichier détail individus localisés au niveau du canton-ou-ville, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
Insee Filosofi	2014	Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) – 2014, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)
CNAF	2015	Bénéficiaires des prestations légales, 2015 : Données par IRIS – CNAF (producteur), INSEE (diffuseur)
CNAM	2015	Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, 2015 : Données par IRIS – CNAM (producteur), INSEE (diffuseur)
ARS-CPAM / Ville de Lyon	2017	Population affiliée à la CPAM : Données par IRIS – ARS-CPAM (producteur), Ville de Lyon (diffuseur)

Auteur : Camille Michel, 2019

Annexe 2. Corine Land Cover - Métropole

LES MODES D'OCCUPATION DES SOLS DANS LA METROPOLE DE LYON



0 2.5 km



Source : CORINE Land Cover - France métropolitaine - 2012

Camille Michel, Mai 2017

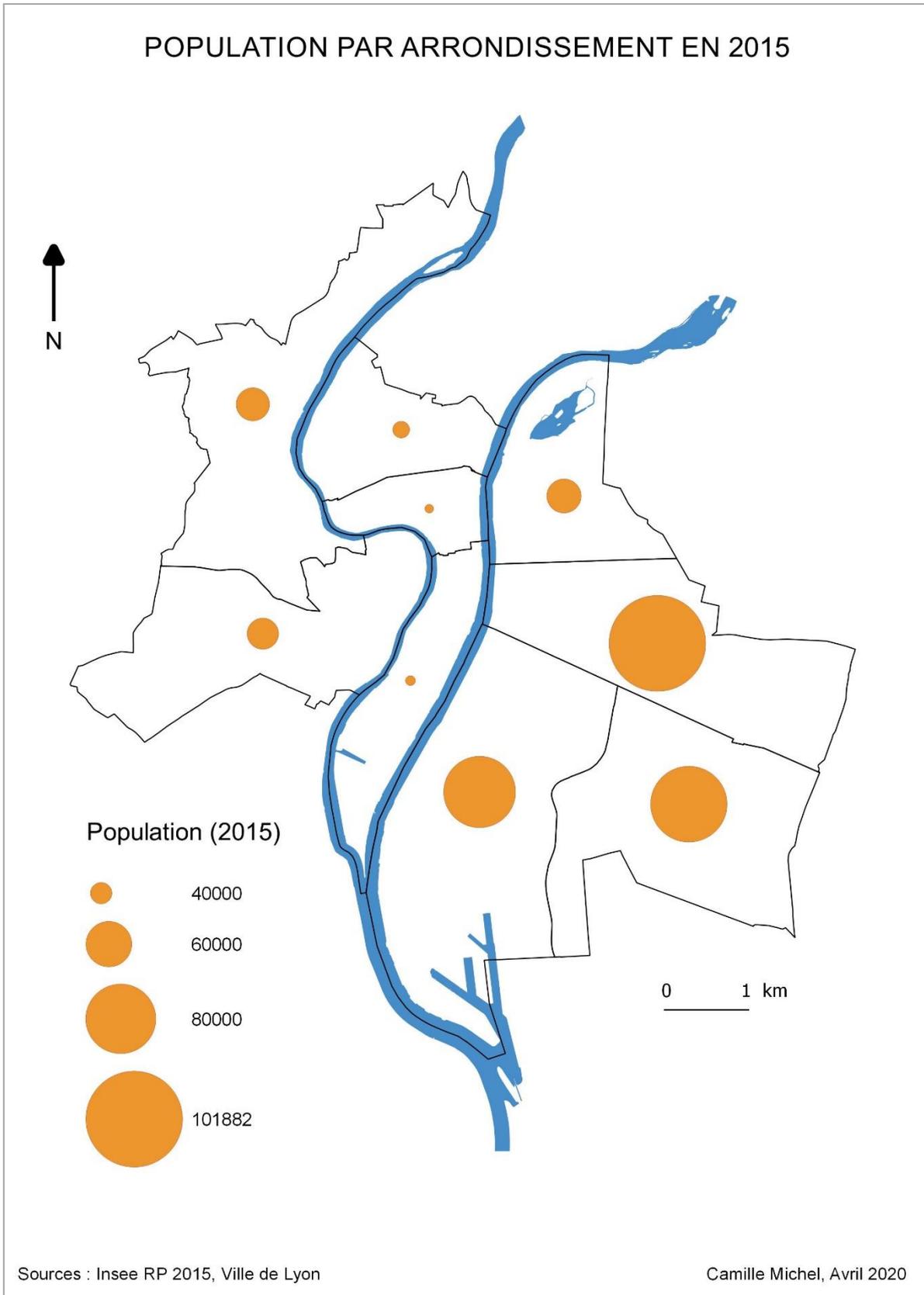
Annexe 3. Nomenclature Corine Land Cover

Nomenclature Corine Land Cover		
1. Territoires artificialisés		
11. Zones urbanisées		
111	Tissu urbain continu	
112	Tissu urbain discontinu	
12. Zones industrielles ou commerciales, réseaux de communication		
121	Zones industrielles et commerciales	
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
123	Zones portuaires	
124	Aéroports	
1.3. Mines, décharges et chantiers		
131	Extraction de matériaux	
132	Décharges	
133	Chantiers	
14. Espaces verts artificialisés, non agricoles		
141	Espaces verts urbains	
142	Equipements sportifs et de loisirs	
2. Territoires agricoles		
21. Terres arables		
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	
212	Périmètres irrigués en permanence	
213	Rizières	
22. Cultures permanentes		
221	Vignobles	
222	Vergers et petits fruits	
223	Oliveraies	
23. Prairies		
231	Prairies	
24. Zones agricoles hétérogènes		
241	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	
243	Surfaces essentiellement agricoles	
244	Territoires agro-forestiers	
3. Forêts et milieux semi-naturels		
31. Forêts		
311	Forêts de feuillus	
312	Forêts de conifères	
313	Forêts mélangées	
32. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée		
321	Pelouses et pâturages naturels	
322	Landes et broussailles	
323	Végétation sclérophylle	
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	
33. Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation		
331	Plages, dunes et sable	
332	Roches nues	
333	Végétation clairsemée	
334	Zones incendiées	
335	Glaciers et neiges éternelles	
4. Zones humides		
41. Zones humides intérieures		
411	Marais intérieurs	
412	Tourbières	
42. Zones humides maritimes		
421	Marais maritimes	
422	Marais salants	
423	Zones intertidales	
5. Surfaces en eau		
51. Eaux continentales		
511	Cours et voies d'eau	
512	Plans d'eau	
52. Eaux maritimes		
521	Lagunes littorales	
522	Estuaires	
523	Mers et océans	

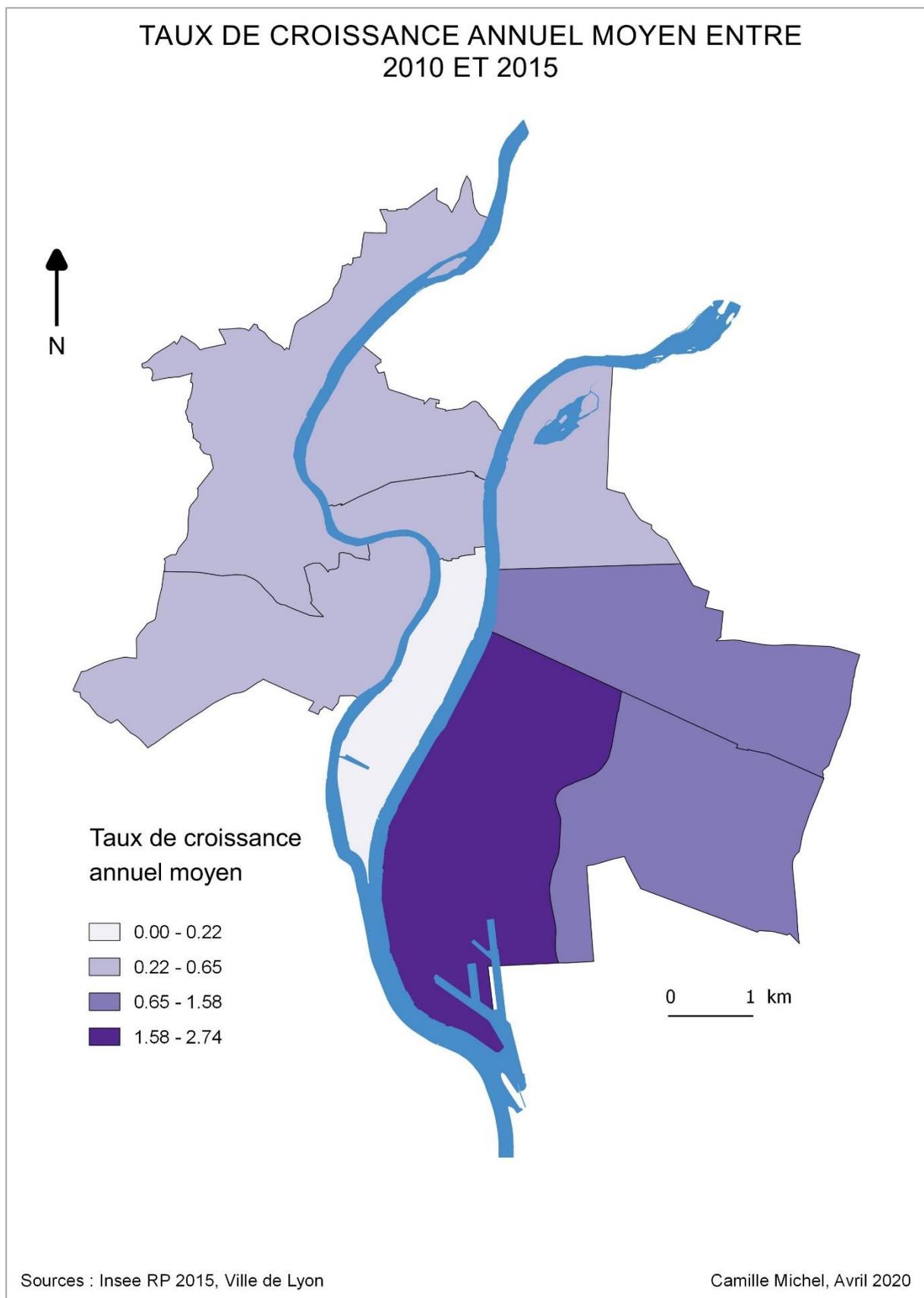
Source: <http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-des-sols-corine-land-cover/nomenclature.html>

Réalisation: Nicolas FERRAND, 2009

Annexe 4. Répartition de la population dans les arrondissements de Lyon



Annexe 5. Le taux de croissance annuel moyen dans les arrondissements de Lyon



Annexe 6. Évolution de la population active des cadres et ouvriers entre 1975 et 2015

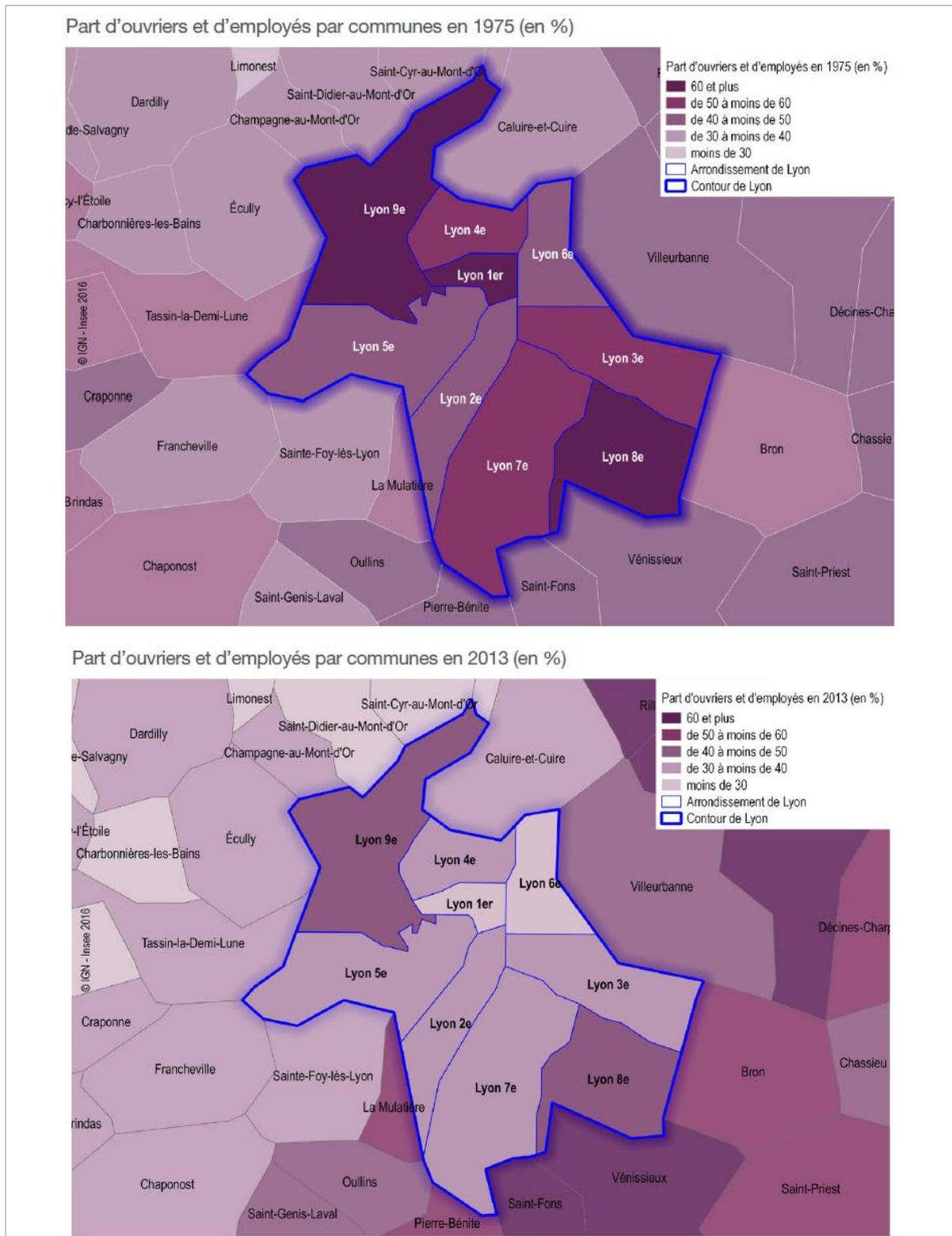
	1975		1999		2015	
	% d'ouvriers	% de cadres	% d'ouvriers	% de cadres	% d'ouvriers	% de cadres
1 ^{er} arrondissement	40,2	6,2	12,6	28,8	6,8	37,3
2 ^e arrondissement	24,2	11,9	9,6	30,2	7,8	35,2
3 ^e arrondissement	32,7	11,4	13,4	23,3	9,3	34,1
4 ^e arrondissement	33,8	10,2	11,7	27,2	8,9	32,8
5 ^e arrondissement	30,0	12,9	13,0	22,9	11,7	27,3
6 ^e arrondissement	24,5	17,7	8,0	34,3	5,4	44,2
7 ^e arrondissement	34,5	8,4	17,2	18,2	9,8	29,4
8 ^e arrondissement	40,7	6,9	24,0	12,5	16,8	20,6
9 ^e arrondissement	42,3	7,8	26,3	11,3	18,6	21,1
Lyon	34,1	10,3	15,9	21,8	11,0	30,6

Évolution de la population active des cadres et ouvriers entre 1975 et 2015

Auteur : Camille Michel, 2018, d'après Maury et Gilbert, 2016

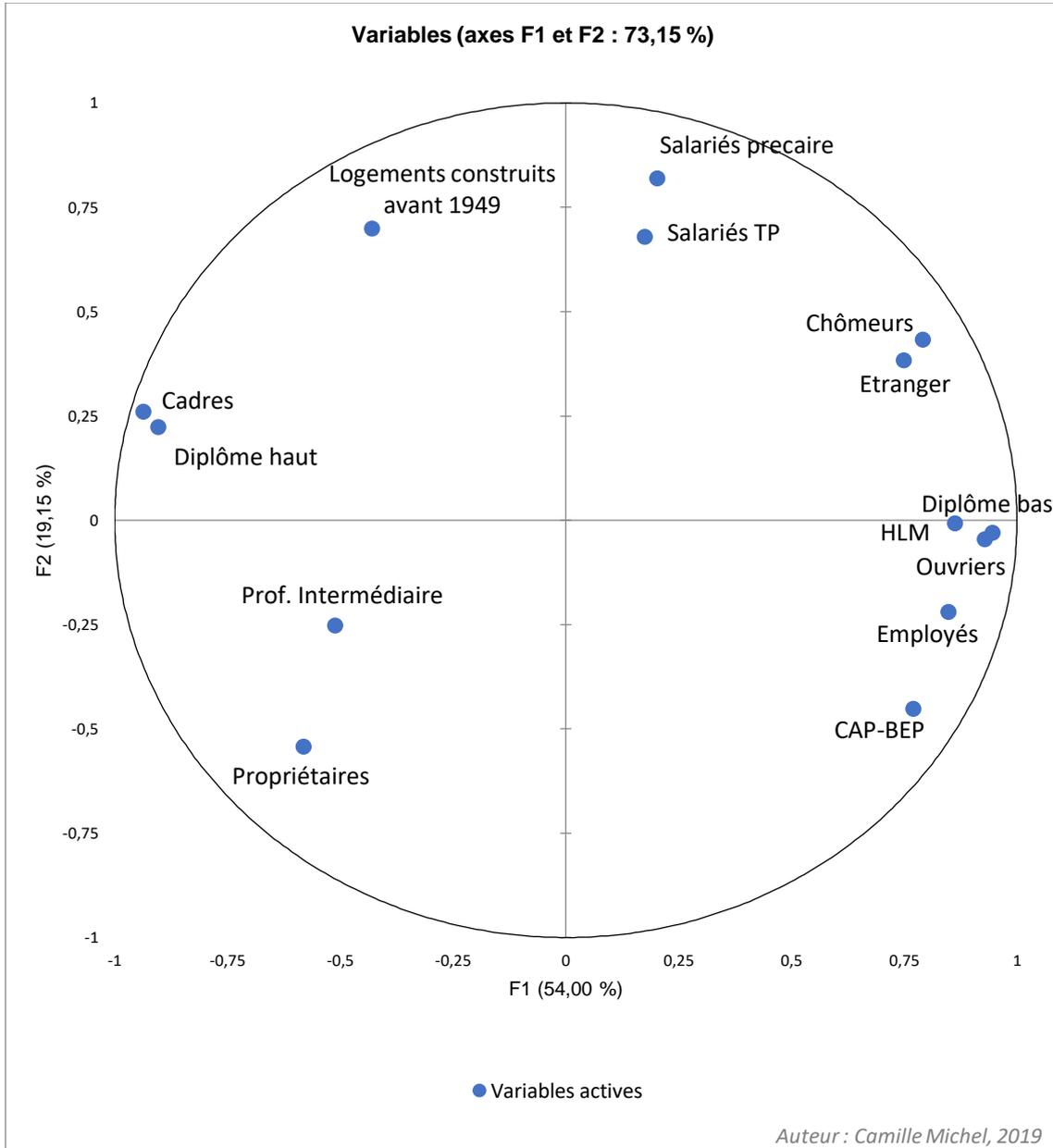
Source : Insee RP 1975, 1999, 2013

Annexe 7. Évolution des ouvriers entre 1975 et 2013 dans les arrondissements de Lyon



Source : Maury et Gilbert, 2016

Annexe 8. Diagramme des composantes des deux premiers axes factoriels de la typologie temporelle



Annexe 9. Dictionnaire des données mobilisées dans la typologie temporelle

Nom Variable	Calcul	Années	Source	Remarques
Etrangers	/ Population totale	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Logements construits avant 1948	/ Résidence principale	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Propriétaire	/ Résidence principale	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
HLM	/ Résidence principale	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Diplôme bas	/ Non scolarisées de 15 ans ou plus	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	Niveau de diplôme de niveau brevet ou moins
CAP-BEP	/ Non scolarisées de 15 ans ou plus	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Diplôme haut	/ Non scolarisées de 15 ans ou plus	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	Niveau de diplôme supérieur à bac + 2
Salariés en Temps Partiel	/ Salariés de 15 ans ou +	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Salariés en emploi précaire	/ Salariés de 15 ans ou +	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	Salarié en CDD ou en intérim
Chômage	/ Actifs de 15-64 ans	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	/ Actifs occupés de 15-64 ans	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Professions intermédiaires	/ Actifs occupés de 15-64 ans	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Employés	/ Actifs occupés de 15-64 ans	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	
Ouvriers	/ Actifs occupés de 15-64 ans	1990-1999-2006-2011-2015	Insee	

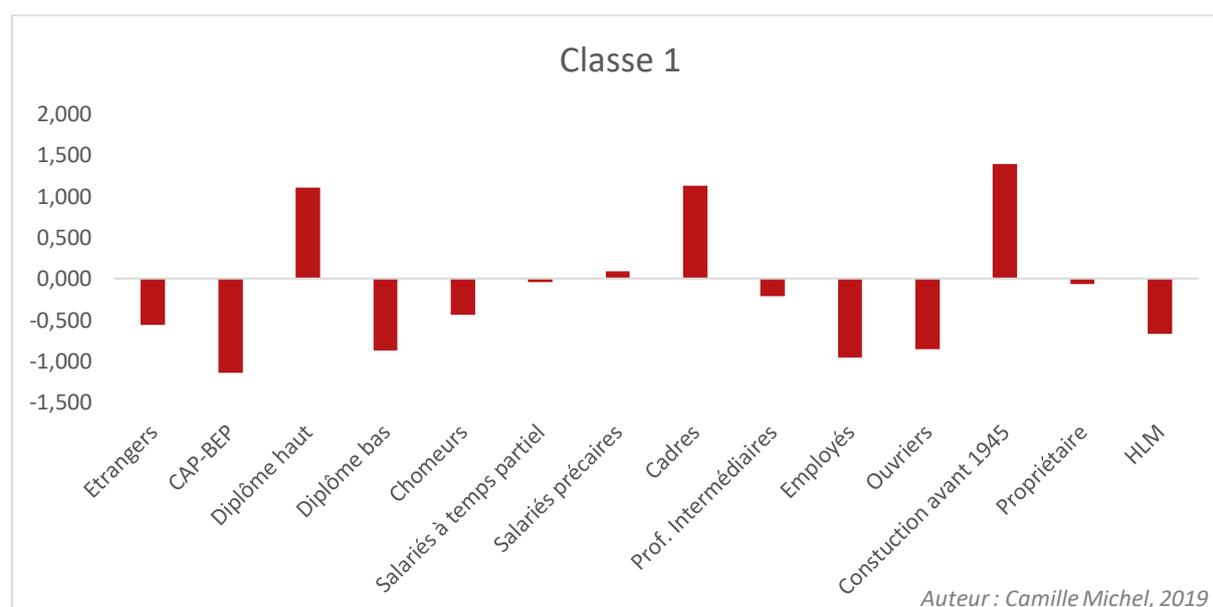
Auteur : Camille Michel, 2019

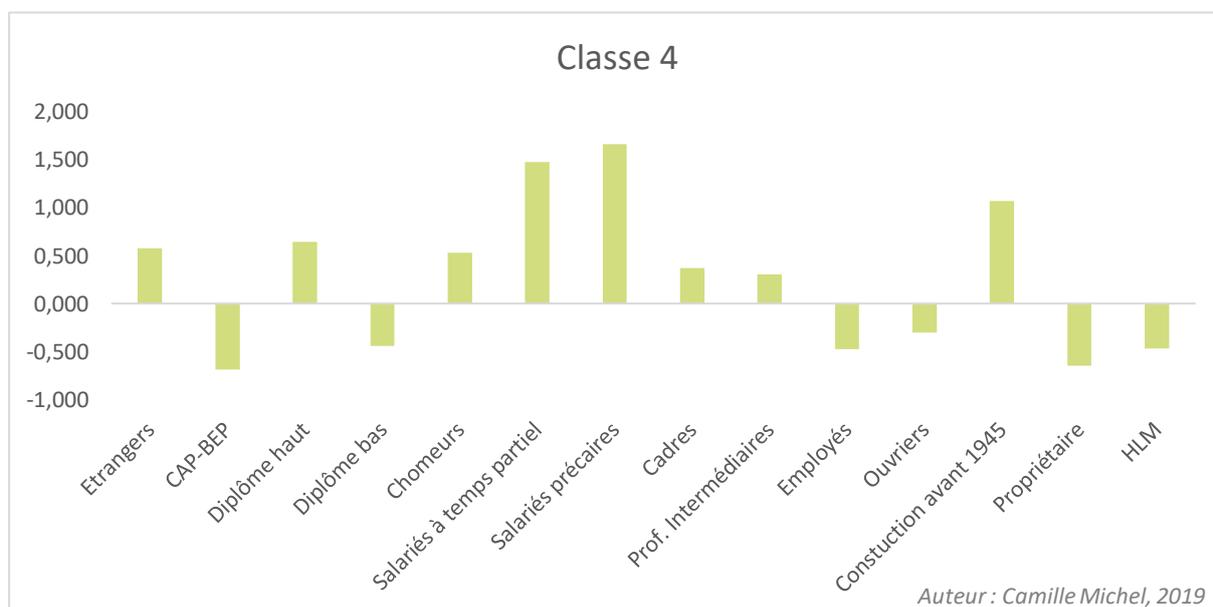
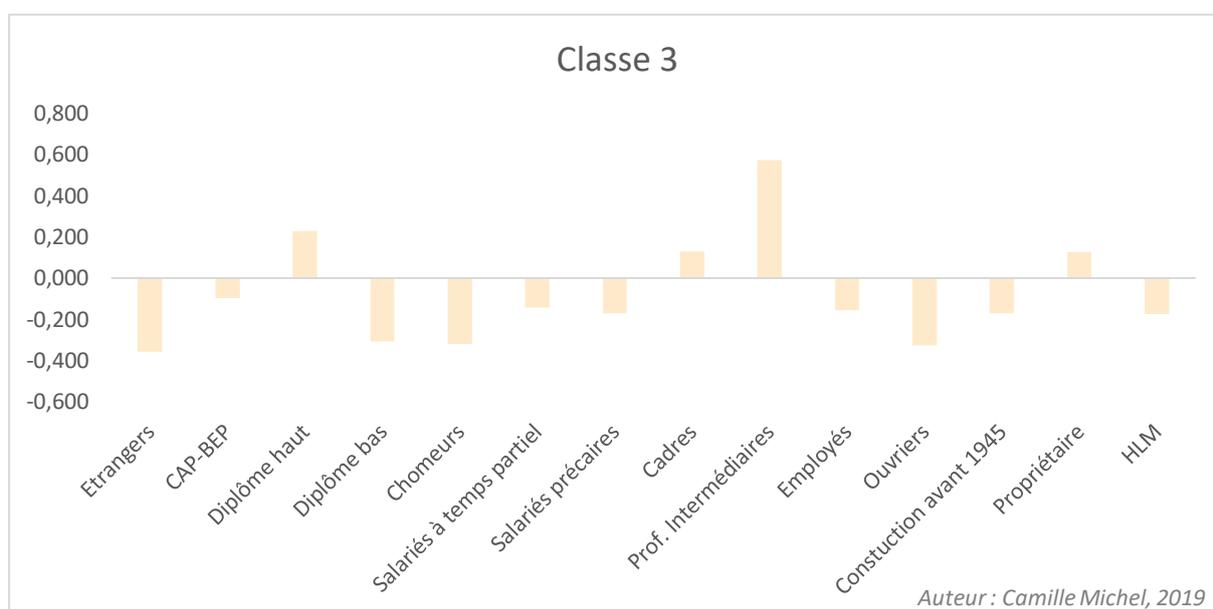
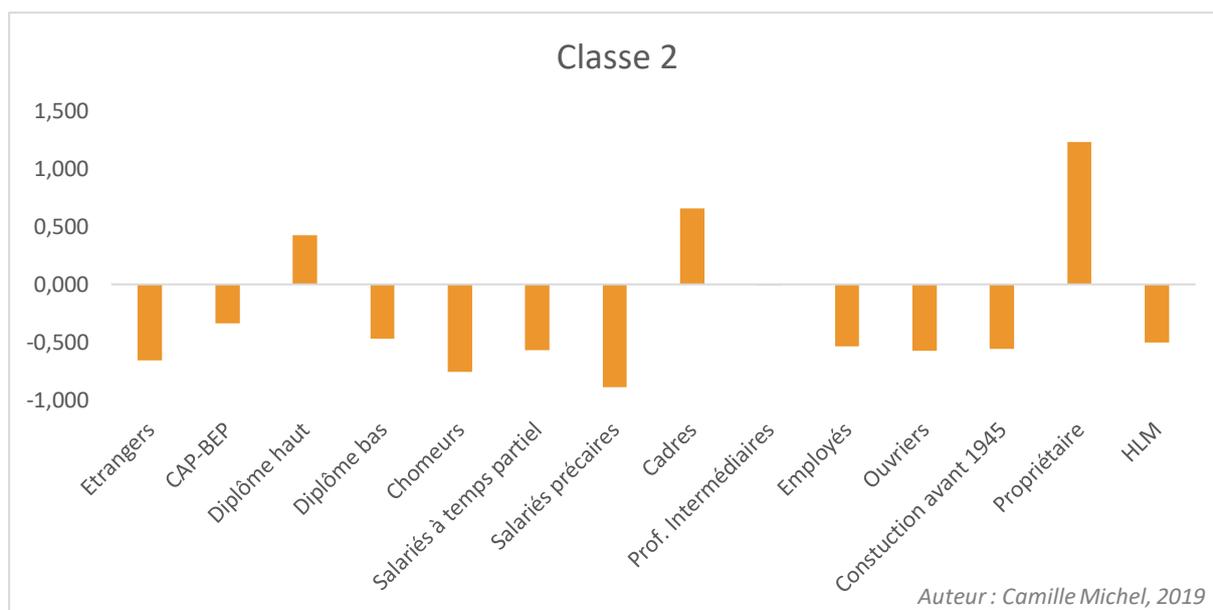
Annexe 10. Profil détaillé de chaque classe de la typologie temporelle

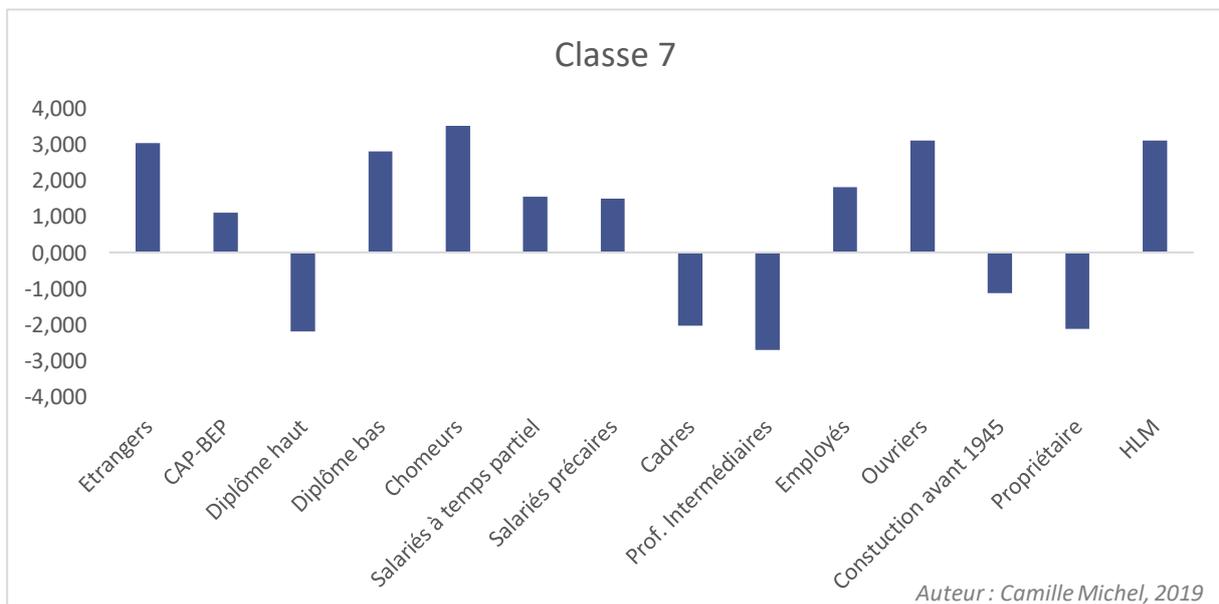
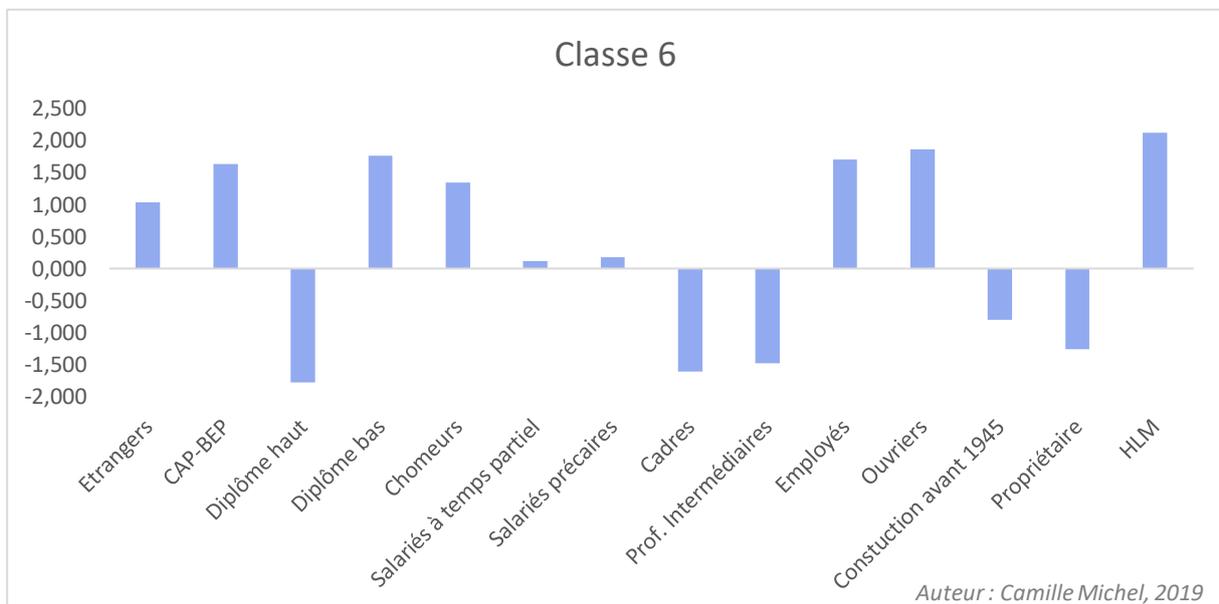
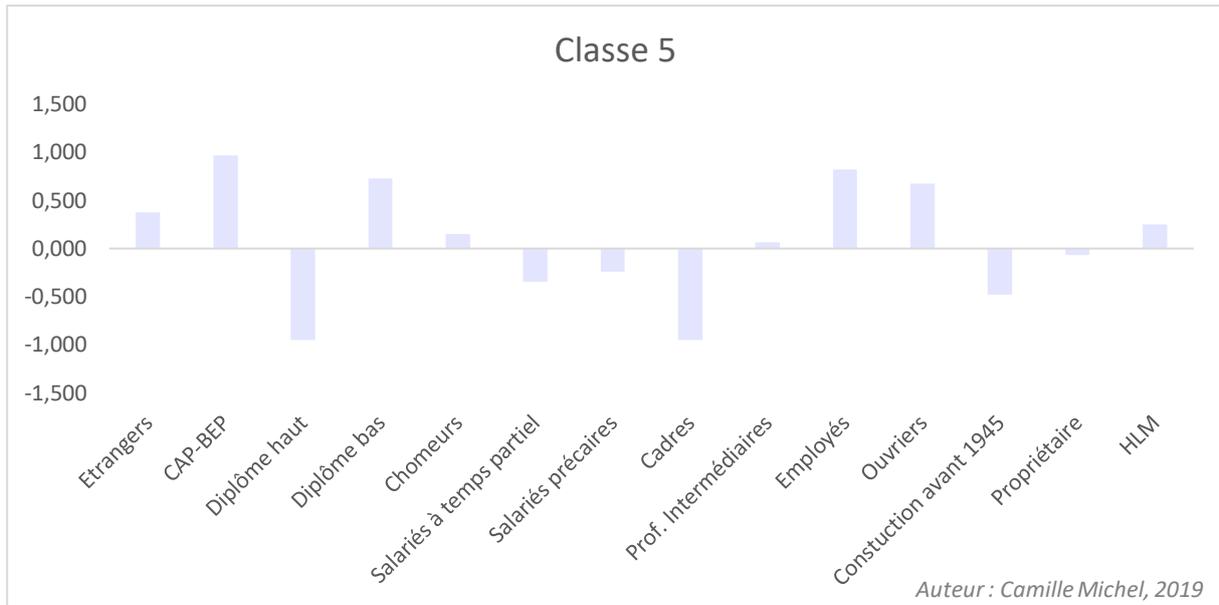
Ci-dessous, le profil détaillé de chacune des six classes de la typologie.

Pour rappel, les intitulés de chaque classe sont les suivants :

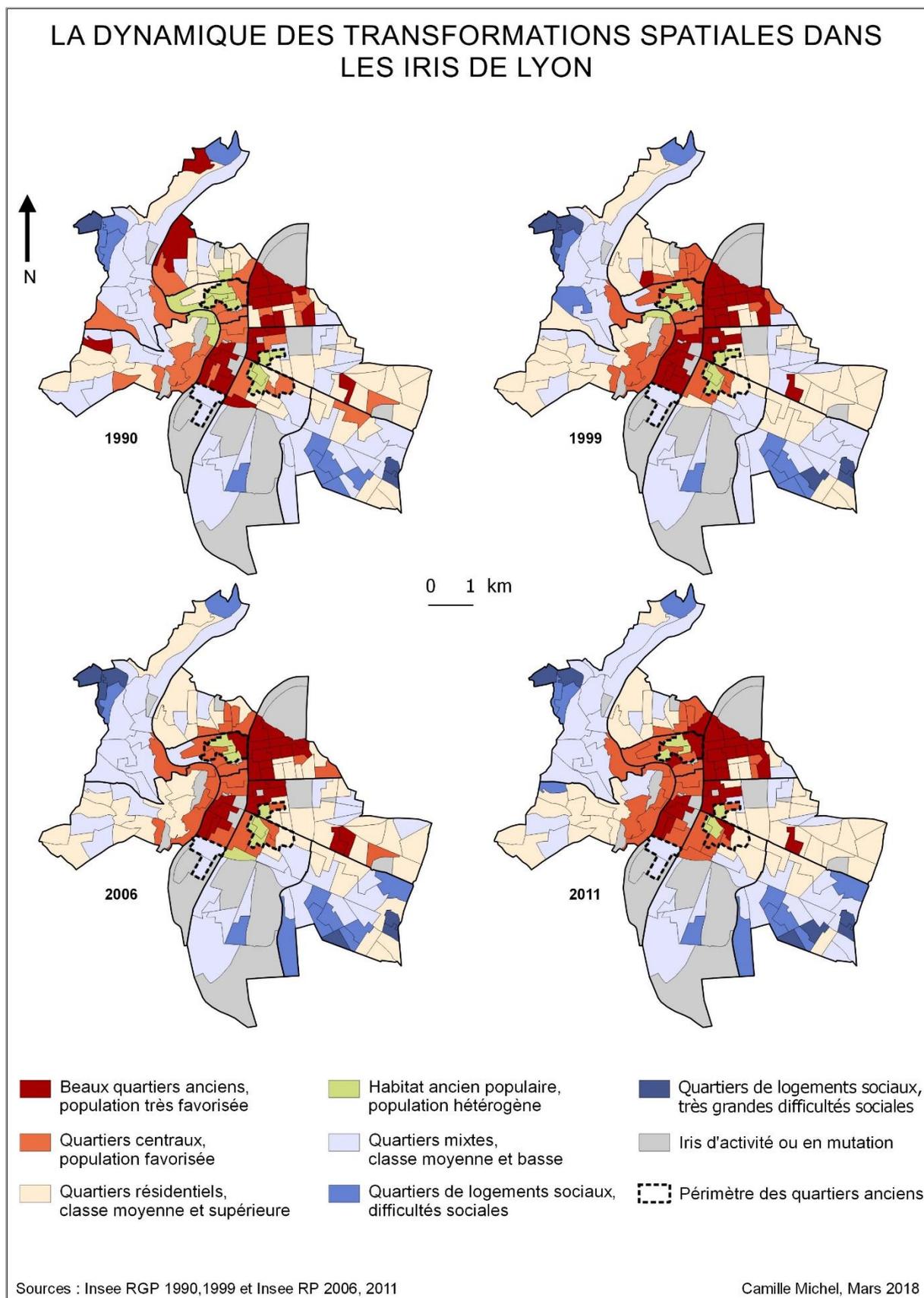
- Classe 1 : Iris d’habitat ancien, population très favorisée
- Classe 2 : Iris de classes favorisées et moyennes
- Classe 3 : Iris mixtes, classes moyennes et supérieures
- Classe 4 : Iris de type quartiers anciens, population hétérogène
- Classe 5 : Iris mixtes, classes moyennes et basses
- Classe 6 : Iris de logements HLM, grandes difficultés sociales
- Classe 7 : Iris de logements HLM, très grandes difficultés sociales



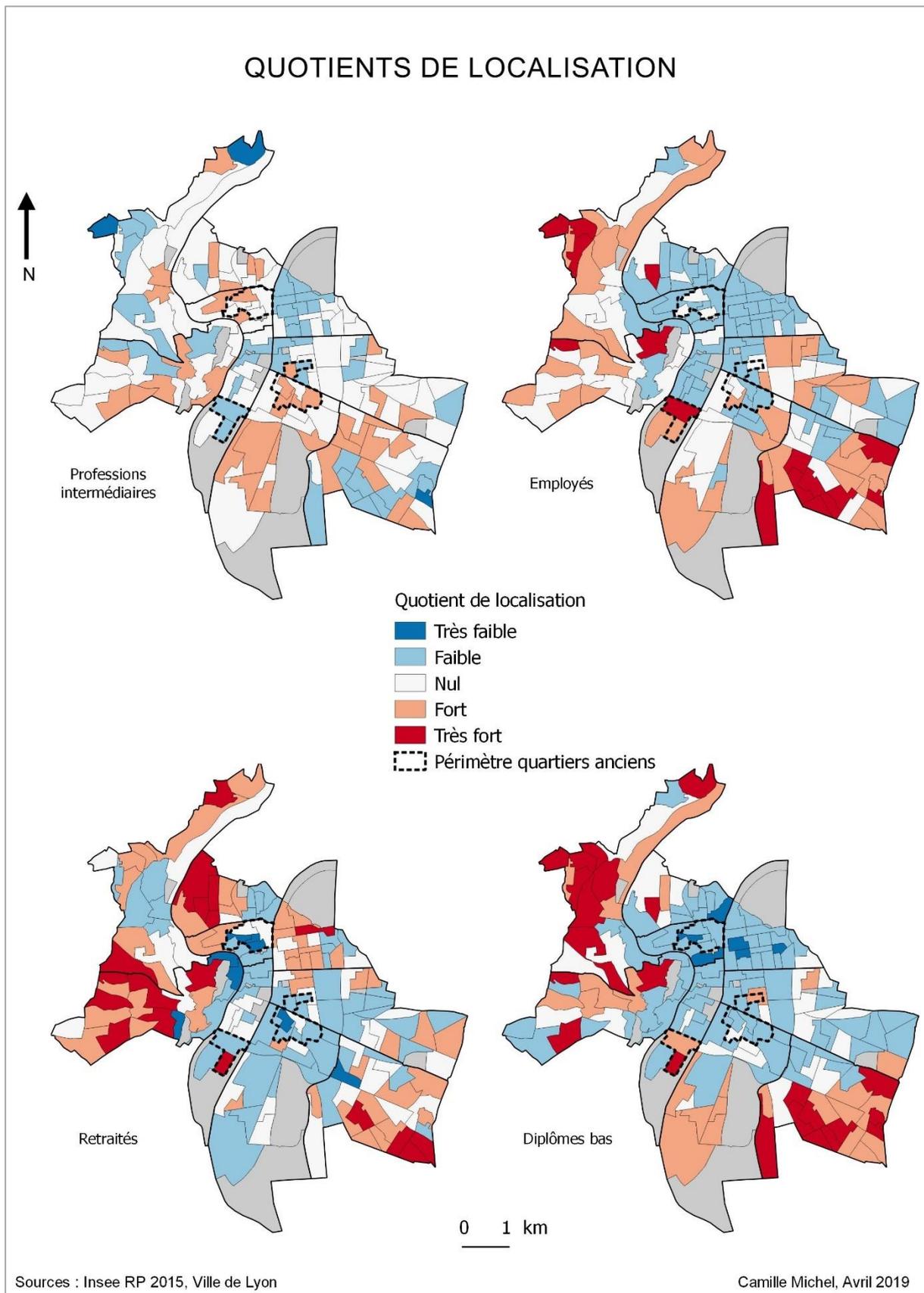




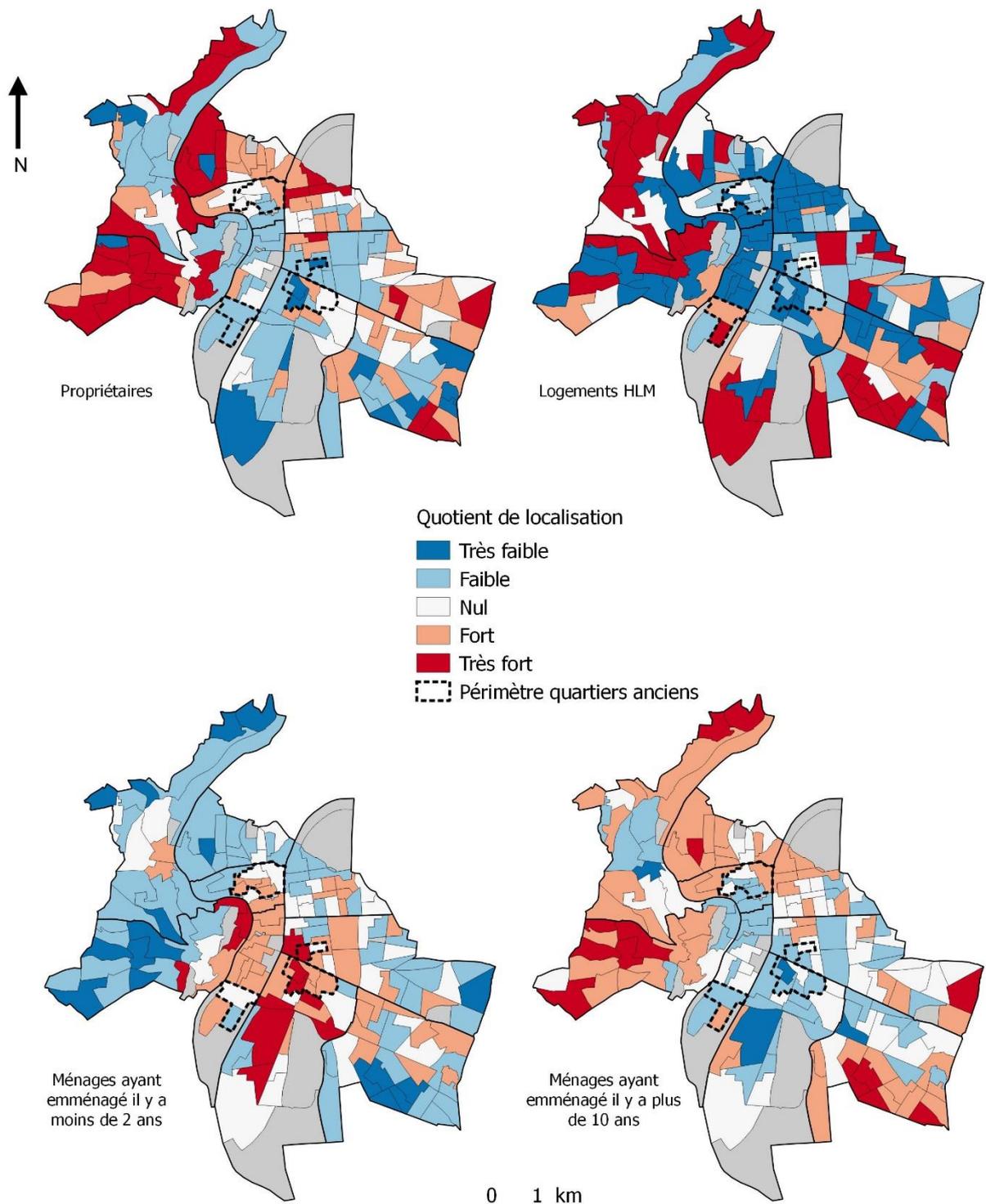
Annexe 11. Typologie temporelle sur quatre années



Annexe 12. Quotients de localisation



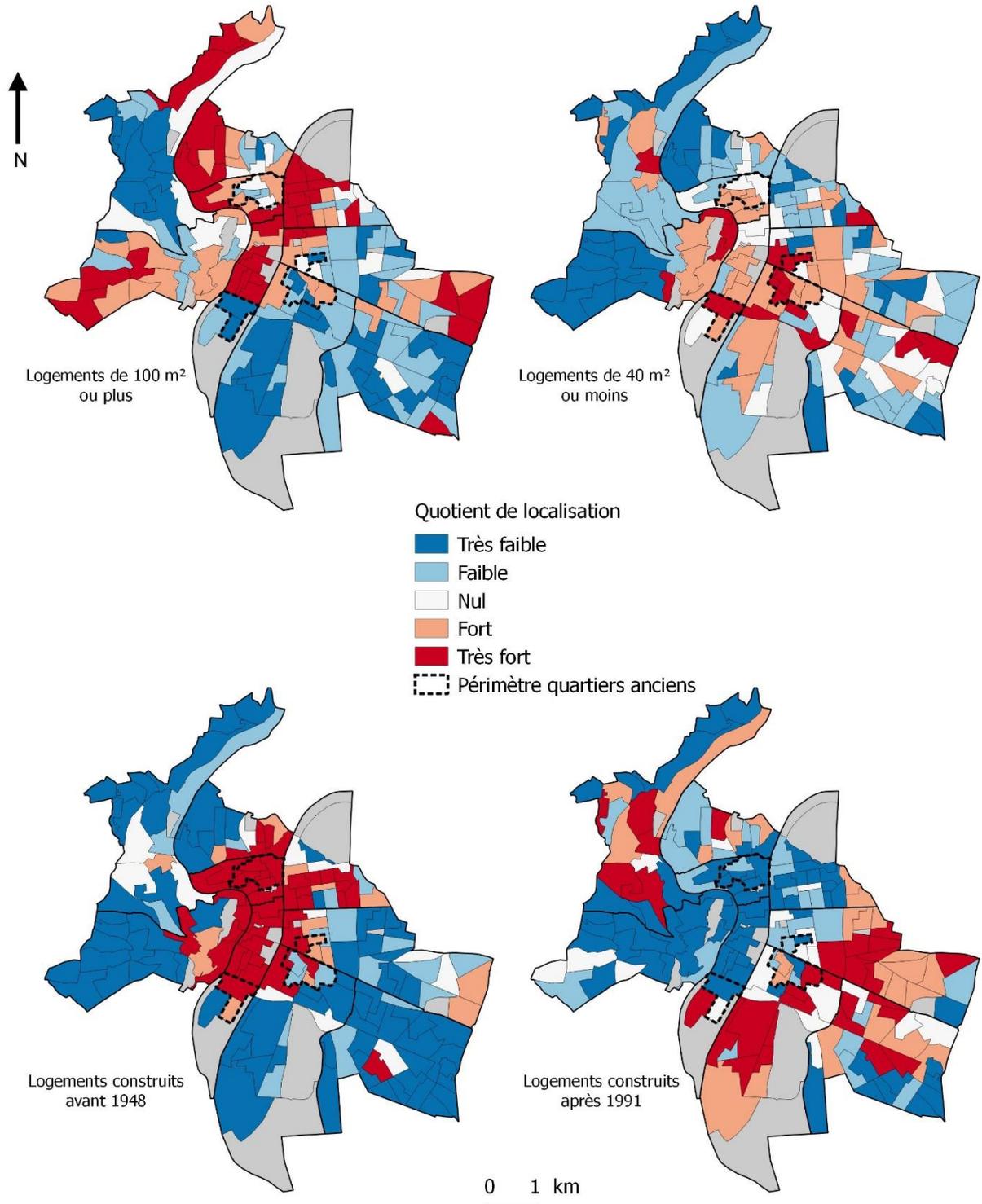
QUOTIENTS DE LOCALISATION



Sources : Insee RP 2015, Ville de Lyon

Camille Michel, Avril 2019

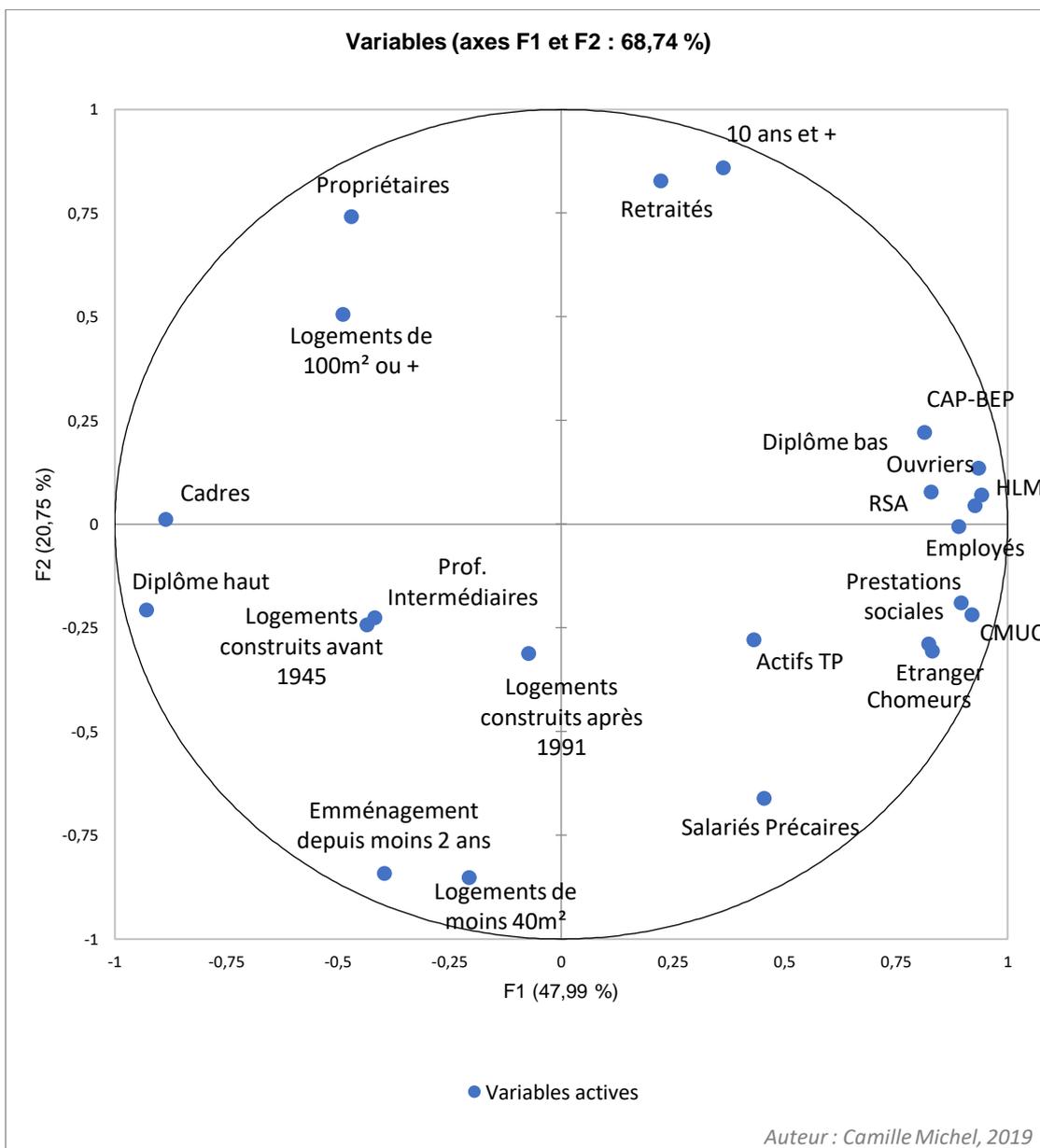
QUOTIENTS DE LOCALISATION



Sources : Insee RP 2015, Ville de Lyon

Camille Michel, Avril 2019

Annexe 13. Diagramme des composantes des deux premiers axes factoriels de la typologie de 2015



Annexe 14. Dictionnaire des données mobilisées dans la typologie de 2015

Nom Variable	Calcul	Années	Source	Remarque
Etrangers	/ Population totale	2015	Insee	
Logements construits avant 1948	/ Résidence principale	2015	Insee	
Logements construits après 1991	/ Résidence principale	2015	Insee	
Logements de 40m ² ou moins	/ Résidence principale	2015	Insee	
Logements de 100m ² ou plus	/ Résidence principale	2015	Insee	
Propriétaire	/ Résidence principale	2015	Insee	
HLM	/ Résidence principale	2015	Insee	
Ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans	/ Ménages	2015	Insee	
Ménages ayant emménagé il y a 10 ans ou plus	/ Ménages	2015	Insee	
Diplôme bas	/ Non scolarisées de 15 ans ou plus	2015	Insee	Niveau de diplôme de niveau brevet ou moins
CAP-BEP	/ Non scolarisées de 15 ans ou plus	2015	Insee	
Diplôme haut	/ Non scolarisées de 15 ans ou plus	2015	Insee	Niveau de diplôme supérieur à bac + 2
Actifs occupés à Temps Partiel	/ Actifs occupés de 15 ans ou +	2015	Insee	
Salariés en emploi précaire	/ Salariés de 15 ans ou +	2015	Insee	Salarié en CDD ou en intérim
Chômage	/ Actifs de 15-64 ans	2015	Insee	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	/ Actifs occupés de 15-64 ans	2015	Insee	
Professions intermédiaires	/ Actifs occupés de 15-64 ans	2015	Insee	
Employés	/ Actifs occupés de 15-64 ans	2015	Insee	
Ouvriers	/ Actifs occupés de 15-64 ans	2015	Insee	
Retraités	/ Population 15 ans ou plus	2015	Insee	
Bénéficiaires du RSA	/ Nombre d'allocataires de la CAF	2015	CNAF	
Bénéficiaires de la CMUC	/ Population couverte par la CNAM	2015	CNAM	
Prestations sociales		2014	Filosofi	Part de l'ensemble des prestations sociales

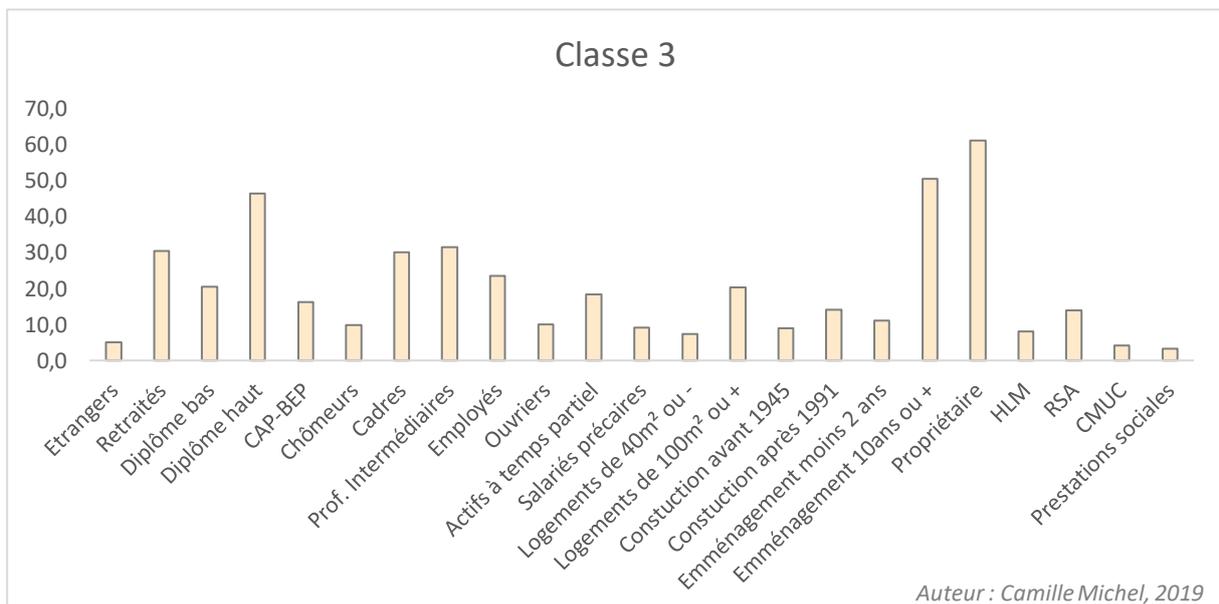
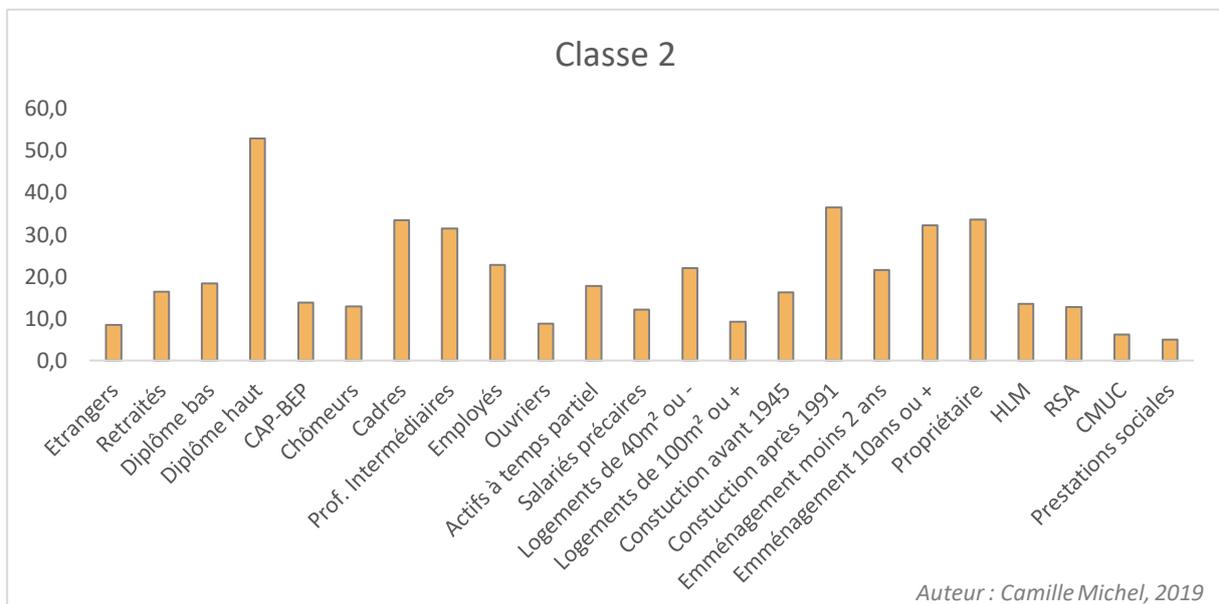
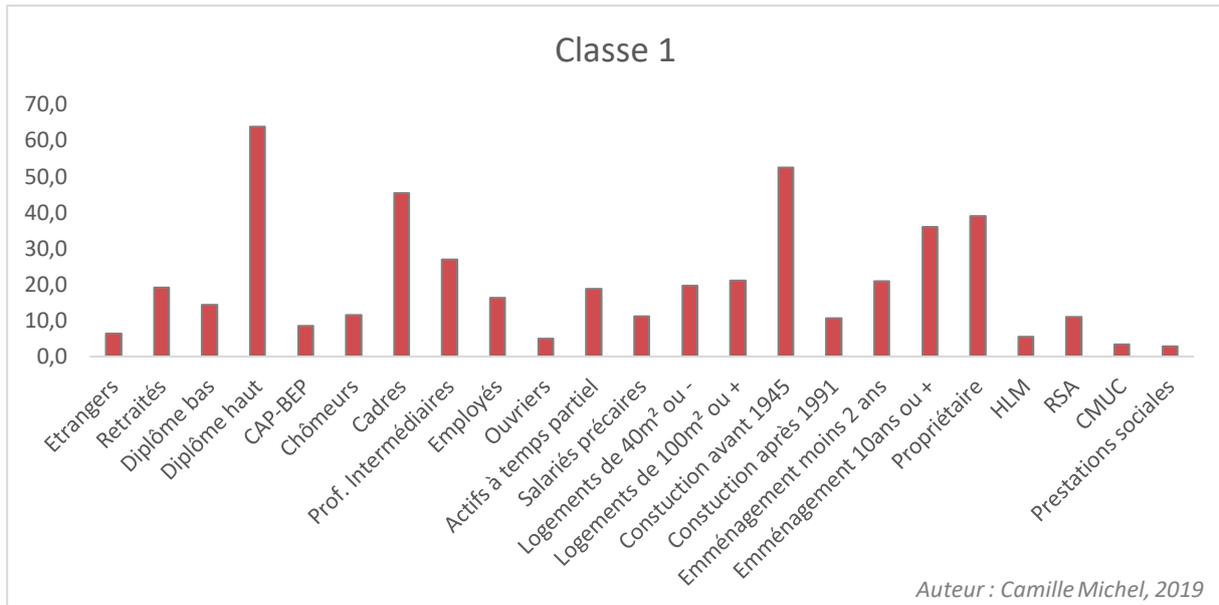
Auteur : Camille Michel, 2019

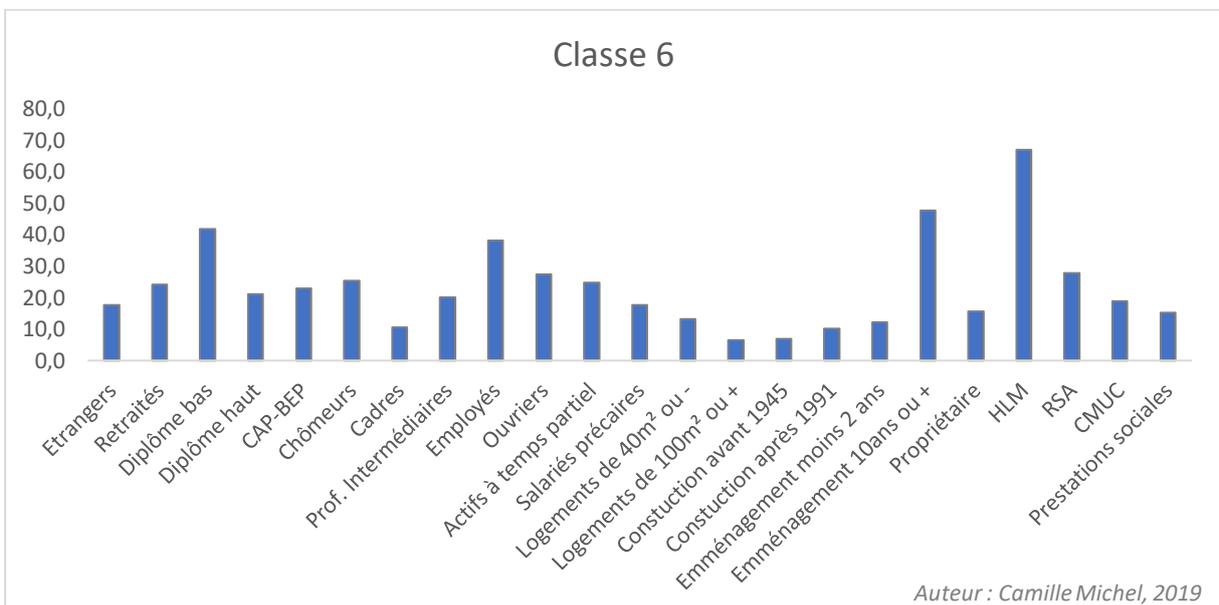
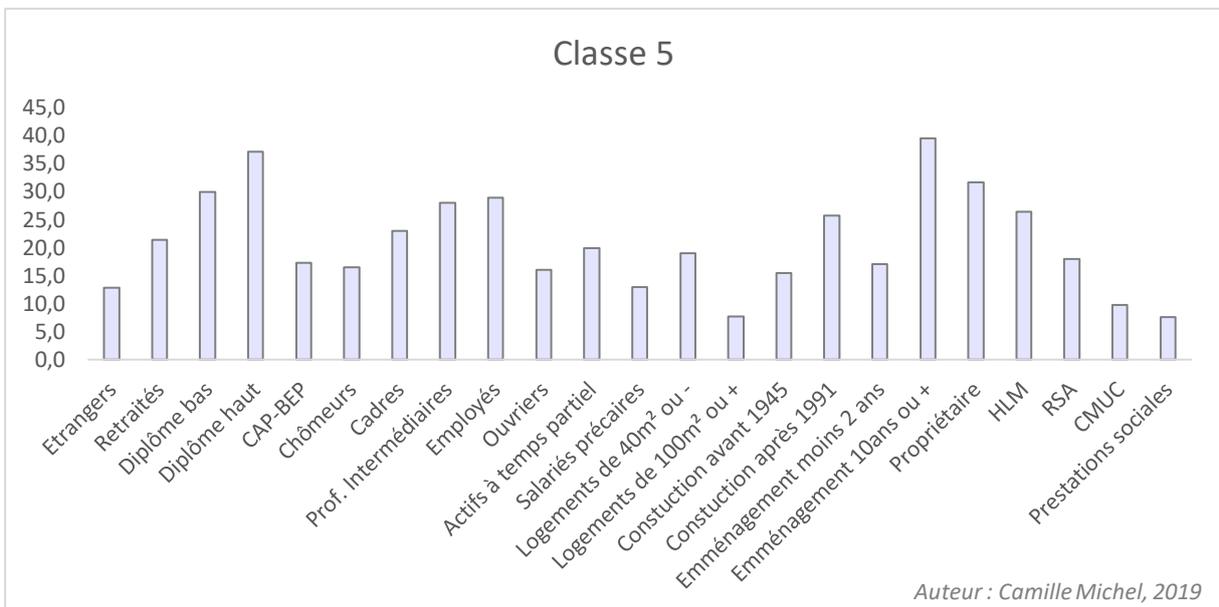
Annexe 15. Profil détaillé de chaque classe de la typologie de 2015

Ci-dessous, le profil détaillé de chacune des six classes de la typologie.

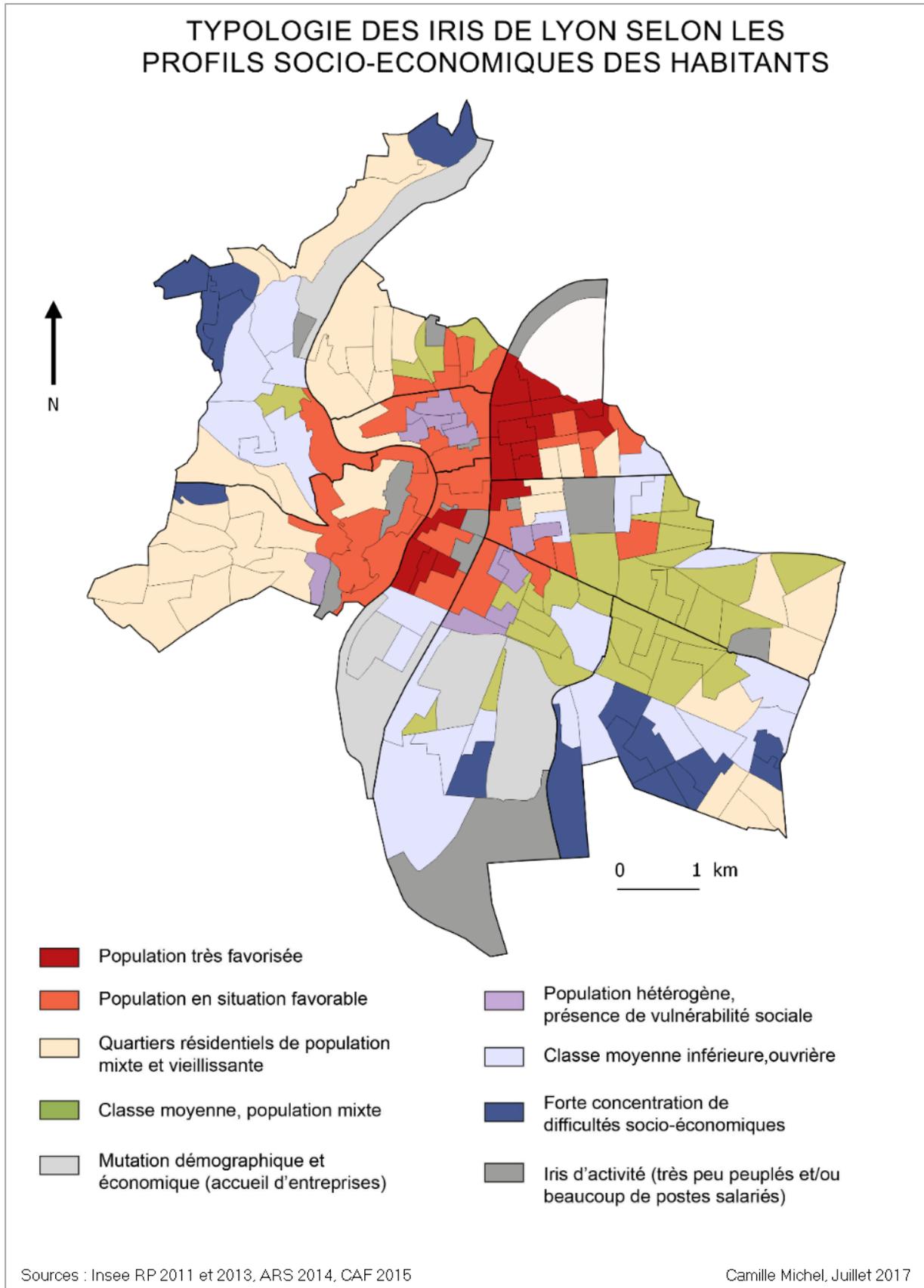
Pour rappel, les intitulés de chaque classe sont les suivants :

- Classe 1 : Iris d’habitat ancien, population très favorisée
- Classe 2 : Iris d’habitat récent, classes moyennes et supérieures
- Classe 3 : Iris résidentiels, population mixte et vieillissante
- Classe 4 : Iris de type quartiers anciens, population hétérogène et précarité économique
- Classe 5 : Iris de logements mixtes, classes moyennes basses et populaires
- Classe 6 : Iris d’habitat social, très grandes difficultés sociales

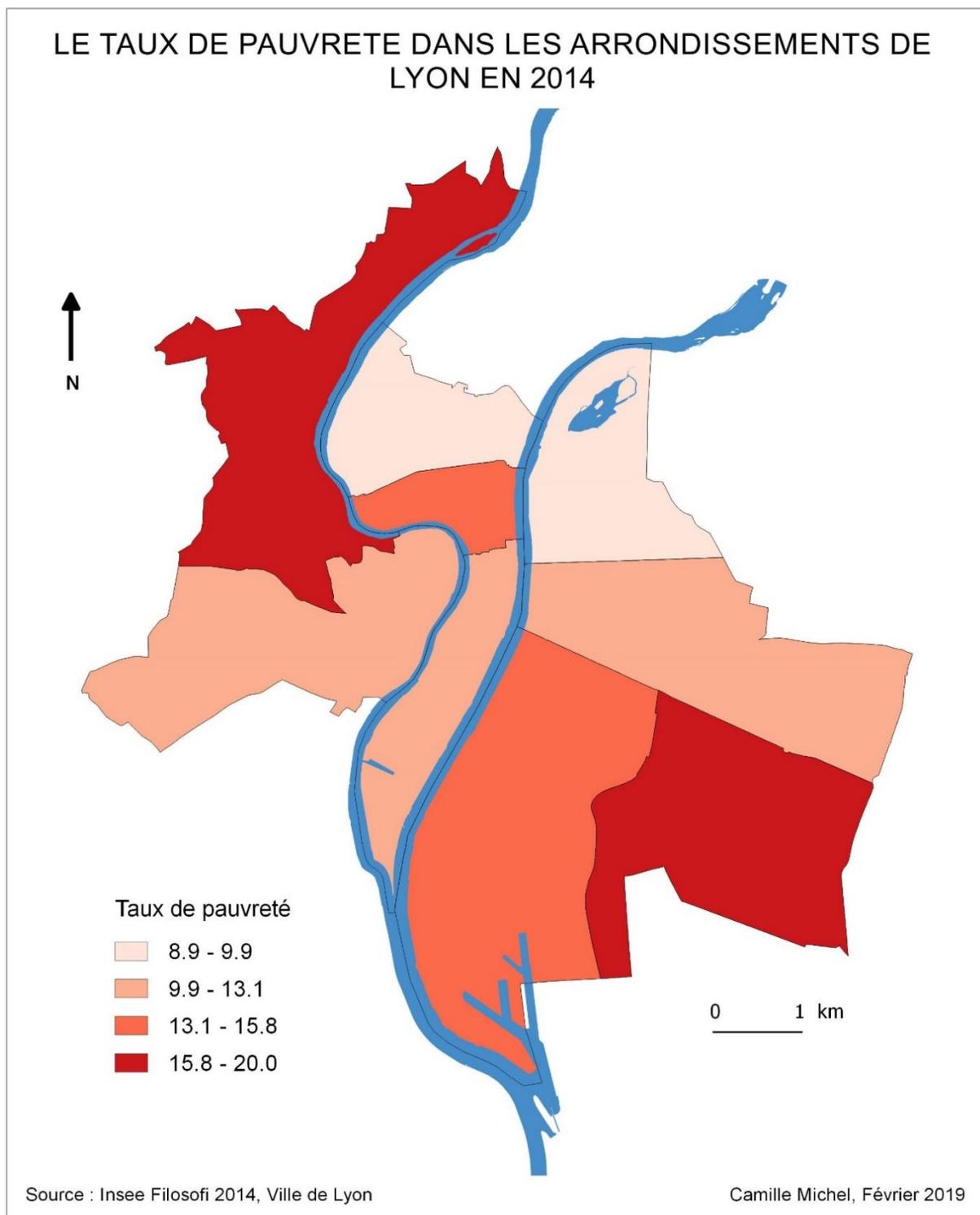




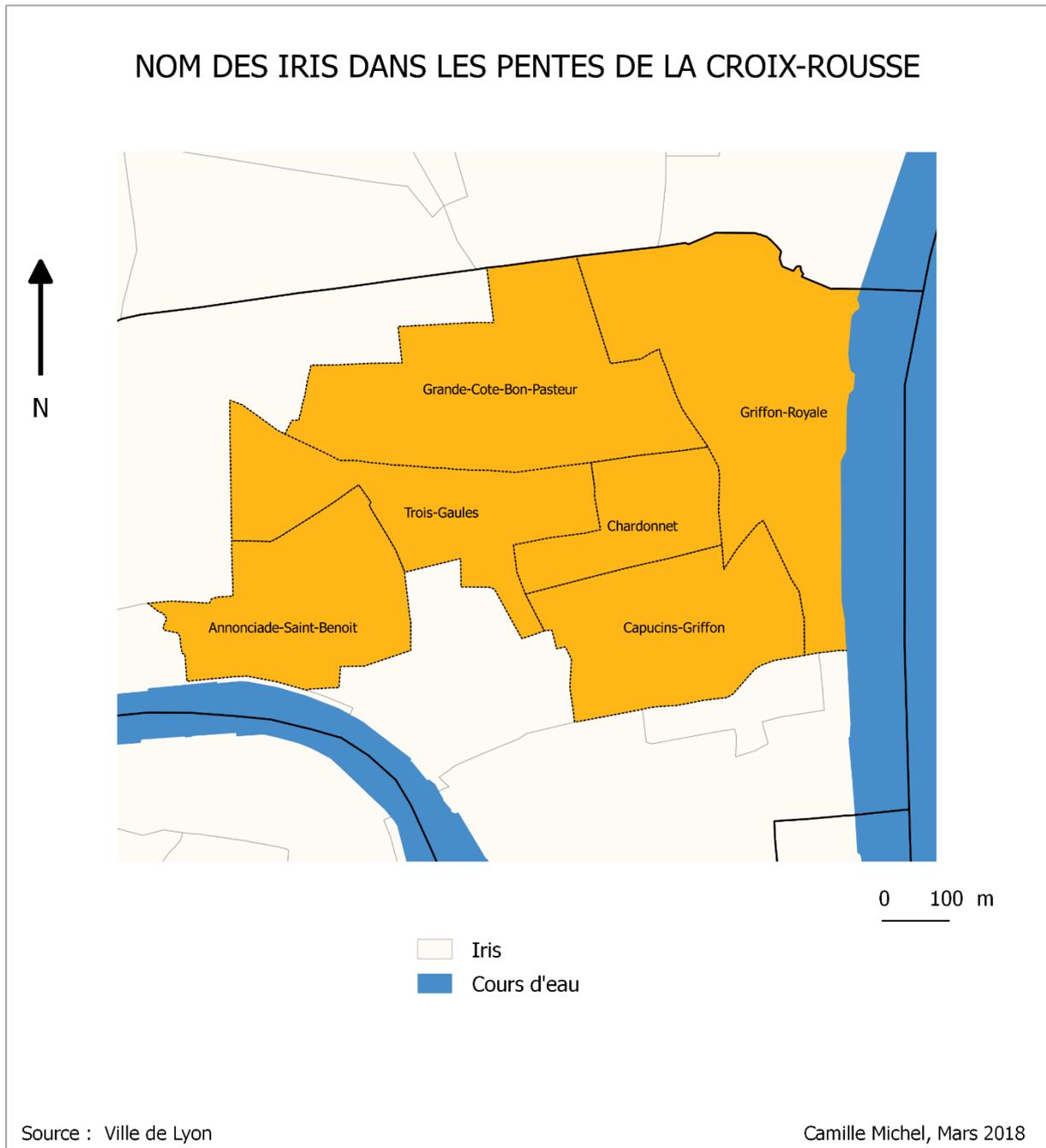
Annexe 16. Typologie des Iris de Lyon avec les données de 2011



Annexe 17. Le taux de pauvreté dans les Iris de Lyon



Annexe 18. Localisation des Iris des quartiers anciens



NOM DES IRIS A MONECY - VOLTAIRE - LA GUILLOTIERE



Source : Ville de Lyon

Camille Michel, Mars 2018

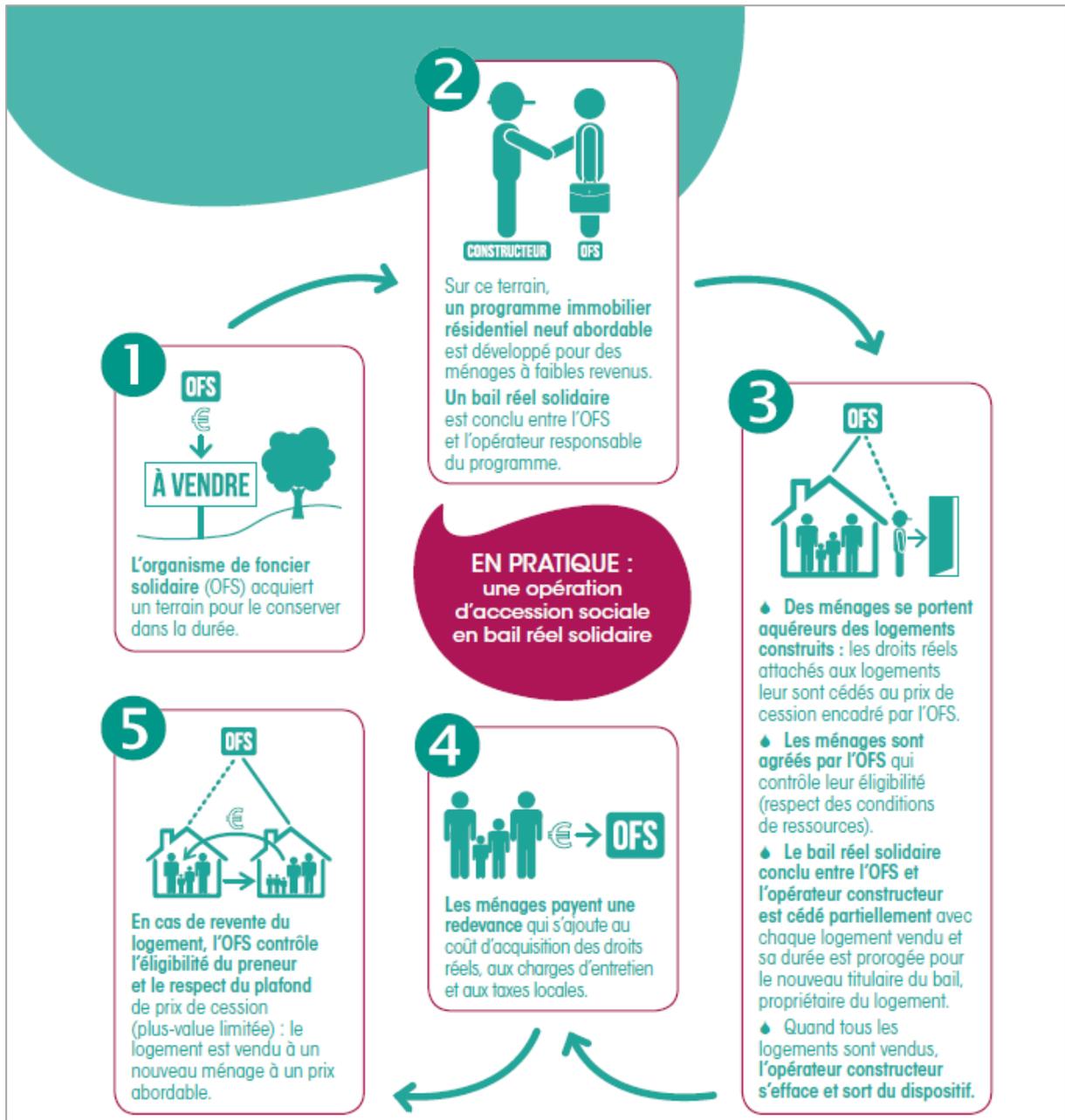
NOM DES IRIS A VERDUN-SUCHET - SAINTE-BLANDINE



Source : Ville de Lyon

Camille Michel, Mars 2018

Annexe 19. Fonctionnement d'une opération d'accessions sociale en bail réel solidaire



Source : Ministère de la cohésion des territoires

Table des figures

Figure 1 : Schéma synthétique des théories de la stratification et des inégalités.....	41
Figure 2 : « Inégalités mondiales et croissance : la courbe de l'éléphant, 1980-2016 »	61
Figure 3 : « Croissance du revenu total par fractile dans le monde, 1980-2016 : graduation selon la part de croissance obtenue ».....	61
Figure 4 : Parts du revenu national en France, 1900-2013 : croissance pour les classes inférieure et moyenne	63
Figure 5 : Croissance des inégalités au sommet de la distribution en France, 1983-2013	64
Figure 6 : Graphiques de l'évolution du rapport interdécile et de l'indice de Gini entre 1970 et 2017	65
Figure 7 : Le modèle théorique d'une structure urbaine, selon Robert A. Murdie.	71
Figure 8 : Les grandes étapes et dates clés de la politique de la ville	84
Figure 9 : Recensement d'études sur la répartition de la population en France	93
Figure 10 : Échelles d'analyse, méthodes et données	96
Figure 11 : Schéma des analyses menées au niveau des Iris	98
Figure 12 : Le Temple du Change.....	108
Figure 13 : Un canot de la Croix-Rousse vers 1910.....	110
Figure 14 : Lyon au début du XVIIIe siècle	112
Figure 15 : Rue Saint-Georges et montée du Gourguillon, Vieux-Lyon vers 1910 (en haut) La place Le Viste et l'entrée de la rue de la République, presque île vers 1910 (en bas)	113
Figure 16 : Les emplois dans les grands secteurs d'activité à Lyon et dans des villes européennes Auteur : Camille Michel, 2018 (d'après Reynaud et Simon, 2016).....	120
Figure 17 : Situation dans le schéma méthodologique	123
Figure 18 : Évolution de la population lyonnaise entre 1825 et 1968.....	124
Figure 19 : Historique de la population lyonnaise entre 1968 et 2015.....	125
Figure 20 : Historique de la population : Lyon - métropole - aire urbaine entre 1962 et 2015	126
Figure 21 : La pyramide des âges à Lyon.....	129
Figure 22 : Les catégories socioprofessionnelles de la population de plus de 15 ans.....	131
Figure 23 : L'évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2015	132
Figure 24 : L'évolution des emplois de la population active occupée entre 1999 et 2015.....	133

Figure 25 : Évolution de la population active des cadres et ouvriers entre 1975 et 2015	134
Figure 26 : Profil des 7 classes de la CAH	143
Figure 27 : Représentation graphique du plan factoriel de l'ACP sur les Iris.....	145
Figure 28 : Situation dans le schéma méthodologique.....	150
Figure 29 : Situation dans le schéma méthodologique.....	165
Figure 30 : Profil des 6 classes de la CAH	173
Figure 31 : Représentation graphique du plan factoriel de l'ACP sur les Iris	175
Figure 32 : Situation dans le schéma méthodologique.....	178
Figure 33 : Les taux de pauvreté dans les dix plus grandes villes de France	179
Figure 34 : Les taux de pauvreté dans les neuf arrondissements de Lyon	180
Figure 35 : Les taux de pauvreté dans Iris de Lyon	181
Figure 36 : Le profil des classes issu de la CAH sur les écarts moyens des déciles de revenu	189
Figure 37 : Les taux de logements construits avant 1919 et 1945 dans les Iris des quartiers anciens	201
Figure 38 : Le nombre d'habitants par Iris dans les quartiers anciens	202
Figure 39 : Les densités de population dans les Iris des quartiers anciens.....	204
Figure 40 : Photos d'immeubles situés dans les Pentes de la Croix-Rousse dans les années 2000	210
Figure 41 : Le Plan de Lyon, de ses environs et des forts en 1844, dressé par L. Dignoscyo	211
Figure 42 : Les constructions sur les secteurs de Verdun-Suchet - Sainte-Blandine.....	218
Figure 43 : Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans les quartiers anciens	224
Figure 44 : Le taux d'étudiants dans les iris des quartiers anciens	225
Figure 45 : Les 1 ^{es} déciles de revenus disponibles en 2014.....	229
Figure 46 : Les taux de cadres des actifs occupés de 16-64 ans	230
Figure 47 : Une discordance entre les cadres et les niveaux de revenus.....	231
Figure 48 : Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans les quartiers anciens	232
Figure 49 : Une situation de non-recours aux aides sociales	235
Figure 50 : La réhabilitation du quartier Martinière Tolozan / Pentes de la Croix-Rousse....	250
Figure 51 : Synthèse des opérations pour l'amélioration de l'habitat dans les Pentes de la Croix-Rousse des années 1970 à nos jours	251
Figure 52 : Synthèse des opérations pour l'amélioration de l'habitat à Moncey - Voltaire - La Guillotière des années 1970 à nos jours	252

Figure 53 : Photos d'immeubles situés à Moncey - Voltaire - La Guillotière dans les années 2010	253
Figure 54 : Les taux de cadres et d'ouvriers dans la population active entre 1975 et 2015 ...	267
Figure 55 : Taux de cadres et d'ouvriers entre 1990 et 2015 dans les Iris des quartiers anciens	268
Figure 56 : Le profil de la population résidant depuis moins de 2 ans dans leur logement ...	272
Figure 57 : Les plafonds de ressource pour les différents types de logements sociaux	278
Figure 58 : Classement des types de familles selon les niveaux de vie	279
Figure 59 : Accession dans le cadre de l'OFS	282
Figure 60 : Schématisation du processus de transformation dans les quartiers anciens de Lyon	285

Table des tableaux

Tableau 1 : Population et croissance démographique en France et dans les dix villes les plus peuplées	127
Tableau 2 : Population et croissance démographique dans les arrondissements de Lyon	128
Tableau 3 : Variables sélectionnées pour l'analyse temporelle des Iris de Lyon	142
Tableau 4 : Variables sélectionnées pour l'analyse temporelle des Iris de Lyon	172
Tableau 5 : La médiane, le 1 ^{er} décile et le 9 ^{ème} décile du revenu disponible à Lyon	187
Tableau 6 : Taux de consultation chez un médecin généraliste et spécialiste	234
Tableau 7 : Outils et procédures juridiques d'intervention en quartiers anciens	246
Tableau 8 : Taux d'évolution des cadres et ouvriers dans la population active entre 1990 et 2015	267

Table des cartes

Carte 1 : Éléments de repérage dans Lyon	101
Carte 2 : Expansion urbaine de l'époque romaine à aujourd'hui.....	115
Carte 3 : Expansion urbaine de l'agglomération lyonnaise de 1950 à 2010.....	116
Carte 4 : Carte d'occupation des sols à Lyon	117
Carte 5 : Évolution de la population des quartiers de Lyon entre 1982 et 2014.....	128
Carte 6 : Les évolutions des cadres et professions intellectuelles supérieures dans les Iris de Lyon 1990-2015	137
Carte 7 : Les évolutions des professions intermédiaires dans les Iris de Lyon 1990-2015	138
Carte 8 : Les évolutions des employés dans les Iris de Lyon 1990-2015.....	139
Carte 9 : Les évolutions des ouvriers dans les Iris de Lyon 1990-2015.....	140
Carte 10 : La dynamique des évolutions spatiales des Iris de Lyon.....	146
Carte 11 : Les résidences principales selon leur ancienneté de construction en 2015	151
Carte 12 : Les statuts d'occupation dans les résidences principales en 2015	152
Carte 13 : Les résidences principales selon la taille des logements en 2015.....	153
Carte 14 : Localisation de la population selon les groupes d'âge	154
Carte 15 : Les niveaux de bas et haut diplômés de la population non scolarisée en 2015	156
Carte 16 : Localisation de la population étrangère et des chômeurs en 2015.....	157
Carte 17 : Les bénéficiaires du RSA et de la CMUC en 2015.....	159
Carte 18 : Localisation des cadres et professions intermédiaires en 2015	161
Carte 19 : Localisation des employés et des ouvriers en 2015	162
Carte 20 : Localisation des actifs à temps partiel et des salariés en emploi précaire.....	164
Carte 21 : Quotient de localisation des niveaux de diplômes	168
Carte 22 : Quotient de localisation des ouvriers et cadres.....	169
Carte 23 : Quotient de localisation des bénéficiaires de minimas sociaux.....	170
Carte 24 : L'organisation sociale de l'espace lyonnais	176
Carte 25 : Les taux de pauvreté dans les Iris de Lyon.....	182
Carte 26 : Médiane du revenu disponible par unité de consommation dans les Iris de Lyon	184
Carte 27 : 1 ^{er} décile du revenu disponible par unité de consommation dans les Iris de Lyon.....	185

Carte 28 : 9 ^{ème} décile du revenu disponible par unité de consommation dans les Iris de Lyon	186
Carte 29 : Le profil des Iris selon l'écart moyen à la moyenne des revenus	191
Carte 30 : Localisation des quartiers anciens.....	200
Carte 31 : Les densités de population à Lyon.....	203
Carte 32 : Les structures accueillant un public de l'ensemble de l'agglomération.....	206
Carte 33 : La problématique de l'urgence sociale à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine	207
Carte 34 : Périmètre du quartier des Pentès de la Croix-Rousse	208
Carte 35 : Périmètre du quartier des Pentès de la Croix-Rousse	212
Carte 36 : Périmètre du quartier de Verdun-Suchet	216
Carte 37 : Les quotients de localisation des chômeurs, salariés précaires et étrangers dans les quartiers anciens.....	226
Carte 38 : Le 1 ^{er} décile de revenu dans les Iris de Lyon.....	228
Carte 39 : Les interventions publiques de réhabilitation et de rénovation des quartiers anciens	248
Carte 40 : Les taux de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans	271

Table des encadrés

Encadré 1 : Une diversité d'immeubles à Moncey - Voltaire - La Guillotière.....	214
Encadré 2 : Localisation des immeubles photographiés à la Guillotière.....	215
Encadré 3 : Verdun-Suchet - Sainte-Blandine : un quartier aux constructions modernes	219
Encadré 4 : Localisation des bâtiments photographiés à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine..	220
Encadré 5 : Des immeubles aux dates de construction très variées à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine	221
Encadré 6 : Localisation des immeubles photographiés à Verdun-Suchet - Sainte-Blandine	222
Encadré 7 : Etats des façades d'immeubles à Moncey - Voltaire - La Guillotière	254
Encadré 8 : Localisation des photographies des façades abîmées	255
Encadré 9 : Le Village des Créateurs dans les Pentes de la Croix-Rousse.....	257
Encadré 10 : Les galeries d'art dans les pentes de la Croix-Rousse	258
Encadré 11 : Les Pentes de la Croix-Rousse : le quartier des cafés théâtres	259
Encadré 12 : Localisation des photographies dans le périmètre des Pentes de la Croix-Rousse	260
Encadré 13 : Différents types de commerces rue Sébastien Gryphe.....	263
Encadré 14 : Variété de façades d'immeubles rue Sébastien Gryphe	264
Encadré 15 : Localisation des commerces et façades photographiés rue Sébastien Gryphe..	265
Encadré 16 : Illustrations de mobilisations citoyennes dans les Pentes de la Croix-Rousse et à Moncey - Voltaire - La Guillotière.....	287

Table des matières

Affidavit.....	2
Résumé	3
Abstract.....	4
Avant-propos	11
<i>Naissance du projet de recherche</i>	11
<i>Concilier le double positionnement issu de la thèse en CIFRE</i>	11
Remerciements.....	13
Sommaire	17
Sigles	19
Introduction générale.....	21
Les inégalités : une question au cœur des sociétés contemporaines	21
Lyon et ses quartiers anciens comme terrain, les inégalités socio-économiques comme objet de recherche	23
Comment appréhender la spatialité des inégalités socio-économiques ?.....	25
La ville, les inégalités, l’action publique.....	27
Première partie : La ville, analyse de la dimension spatiale de nos sociétés.....	29
Chapitre 1. Apprécier la multidimensionnalité des inégalités.....	31
1. Les inégalités et la justice : approche théorique et conceptuelle dans les sciences sociales.....	31
1.1. Les fondements théoriques en philosophie et en économie.....	32
1.1.1. Les réflexions philosophiques : libéralisme, égalitarisme et justice sociale	32
1.1.2. Les apports de l’approche économique : inégalités de revenus et justice ...	35
1.2. Les théories sociologiques de la stratification sociale.....	37
1.2.1. Les courants fondateurs.....	37

1.2.2.	Autres approches et débats actuels.....	39
1.3.	Les approches en géographie : inégalités et/ou injustices spatiales ?	42
1.3.1.	De la géographie des inégalités à l'émergence du concept de justice spatiale	42
1.3.2.	Les différentes approches de la notion de justice spatiale.....	44
2.	Définir les inégalités par leur caractère multidimensionnel	47
2.1.	La diversité des inégalités.....	47
2.1.1.	Les champs d'application de la notion d'inégalités dans les sciences sociales	47
2.1.2.	Le système des inégalités	49
2.1.3.	Une tentative de définition de l'inégalité en géographie.....	50
2.2.	La pauvreté : une dimension des inégalités	52
2.2.1.	Les évolutions de l'approche de la pauvreté et de son rapport à l'inégalité...	52
2.2.2.	Définir et mesurer la pauvreté	54
3.	La dynamique des inégalités.....	55
3.1.	Appréhender l'héritage des positions sociales et leurs évolutions historiques...56	
3.1.1.	La transmission des inégalités : le rôle de la reproduction.....	56
3.1.2.	Histoire et mesure des inégalités : approche économique.....	57
3.2.	Les tendances des évolutions des inégalités dans le monde et en France	59
3.2.1.	Tendances au niveau mondial.....	59
3.2.2.	Tendances en France	62
	Conclusion du chapitre 1	66
	Chapitre 2. Les inégalités dans l'espace urbain : division sociale de l'espace et politiques publiques	67
1.	Les inégalités dans l'espace urbain.....	67
1.1.	Un champ d'études vaste et ancien	68
1.1.1.	L'École de Chicago.....	68

1.1.2.	L'écologie urbaine factorielle pour déchiffrer les différenciations spatiales .	69
1.1.3.	La division sociale dans les villes : une approche très centrée sur la ségrégation.....	72
1.2.	La ville, un espace diversifié et changeant	74
1.2.1.	Croissance des inégalités et changements en milieu urbain	74
1.2.2.	La gentrification, un processus de transformation de l'espace en centre ancien	75
2.	Lutter contre les inégalités territoriales.....	77
2.1.	Le rôle de l'État et des politiques publiques.....	78
2.1.1.	Inégalités, justice et égalité.....	78
2.1.2.	Le rôle de l'action publique.....	80
2.2.	Réduire les inégalités entre les territoires : une politique spécifique, la politique de la ville	81
2.2.1.	La création de la politique de la ville	81
2.2.2.	Évolutions et résultats de la politique de la Ville	85
2.2.3.	Interrogation sur les choix des quartiers et sur l'approche de la pauvreté dans la politique de la Ville	88
3.	Déterminer les disparités sociales infracommunales : quelles approches et quelles méthodes ?	90
3.1.	Mesurer les inégalités : les différentes approches méthodologiques	91
3.1.1.	Étudier quantitativement la division sociale de l'espace.....	91
3.1.2.	La complémentarité des approches selon les niveaux de vie et les positions sociales	92
3.2.	Qualifier l'espace urbain lyonnais : une démarche statistique à une échelle fine..	94
3.2.1.	À Lyon, de nombreuses études sur l'aire urbaine, moins sur la commune à une échelle infracommunale.....	94

3.2.2. Données mobilisées et démarche méthodologique au niveau infracommunal	96
3.2.3. Contraintes et choix dans les recensements de la population étudiés	99
Conclusion du chapitre 2	102
Deuxième partie : Dynamiques spatiales des inégalités socio-économiques à Lyon	103
Chapitre 3. Les transformations urbaines et sociales à Lyon.....	105
1. Histoire de Lyon	105
1.1. Les grandes périodes emblématiques de l'histoire lyonnaise	105
1.2. Une grande cité commerçante et financière.....	107
1.3. La Fabrique de la soierie : Lyon, grande ville industrielle d'Europe.....	109
2. Les mutations urbaines de la ville.....	111
2.1. Expansion urbaine et organisation territoriale	111
2.2. Les mutations industrielles : vers de nouvelles dynamiques économiques	118
2.3. Une ville en mouvement.....	120
3. La dynamique des transformations sociales dans le temps et dans l'espace	122
3.1. Portrait démographique de la population lyonnaise	123
3.2. Les évolutions sociales dans la ville	131
3.3. Les transformations de l'espace au cours du temps	141
Conclusion du chapitre 3	148
Chapitre 4. La mesure des inégalités socio-économiques à Lyon.....	149
1. Analyse de la répartition de la population à Lyon : une inégale distribution des groupes sociaux	149
1.1. Caractéristiques des logements : ancienneté, statut d'occupation et taille	150
1.2. Caractéristiques de la population : âges, diplômes et profil social	154

1.3. Caractéristiques de l'activité : catégories socioprofessionnelles et types d'emplois	160
2. Analyse des disparités socio-économiques dans les Iris de Lyon	165
2.1. Quotient de localisation	166
2.2. L'organisation sociale de l'espace lyonnais	171
3. Des inégalités internes très fortes entre les espaces de la ville.....	177
3.1. Une inégale répartition des niveaux de revenu dans l'espace	178
3.2. Des îlots de pauvreté repérables dans la ville : une configuration spatiale très fragmentée	188
Conclusion du chapitre 4	193
Troisième partie : Le rôle des politiques publiques dans la dynamique de transformation des quartiers	195
Chapitre 5. Les quartiers anciens à Lyon : principales caractéristiques.....	197
1. Les quartiers anciens identifiés dans le territoire lyonnais.....	197
1.1. Des quartiers liés à la politique de la ville.....	198
1.2. Contours géographiques et éléments de démographie	199
1.3. Une fonction d'accueil de populations diverses	204
2. Historique de la construction des quartiers anciens à Lyon	208
2.1. L'emblématique quartier des Pentès de la Croix-Rousse.....	208
2.2. La Guillotière : la porte d'entrée dans la ville	211
2.3. « Derrière les voûtes » : les environs de la gare de Perrache	216
3. Un profil commun aux quartiers anciens : une grande hétérogénéité sociale marquée par la précarité.....	223
3.1. Le profil de la population résidente.....	223
3.2. Des phénomènes de pauvreté et de précarité visibles dans les territoires	227
3.3. Des phénomènes de non-recours très présents.....	233
Conclusion du chapitre 5	236

Chapitre 6. Les interventions publiques en quartiers anciens : un moteur de changement urbain	237
1. Les quartiers anciens comme catégorie de l'action publique	237
1.1. Un retour sur la notion de quartier	238
1.2. Le quartier dans les politiques publiques : un besoin de territorialisation	239
1.3. Les interventions dans les quartiers anciens : une multitude de procédures	241
2. Les conséquences des interventions publiques dans les quartiers anciens de Lyon	246
2.1. Plus de 40 ans d'intervention de l'action publique	247
2.1.1. Les interventions en centre ancien à Lyon	247
2.1.2. Les interventions dans les Pentes de la Croix-Rousse et à Moncey - Voltaire - La Guillotière.....	249
2.2. Les effets de ces interventions : une gentrification très active	261
2.3. Des changements à différentes temporalités.....	266
3. Articulation entre politiques publiques, mixité sociale et gentrification dans les quartiers anciens.....	273
3.1. La mixité sociale : un idéal politique efficace ?.....	273
3.1.1. La mixité : éléments de définition et mise en place dans les politiques publiques.....	273
3.1.2. La mixité sociale, un principe très critiqué.....	275
3.2. L'offre de logement à destination des populations modestes : quel discours politique ?.....	277
3.2.1. Le logement social : quelle population concernée ?.....	277
3.2.2. Comment maintenir un accès équitable au logement dans les quartiers anciens	281
3.3. Quel droit au logement et à la ville ?.....	283
3.3.1. La gentrification dans les quartiers de la politique de la ville	283
3.3.2. Quel devenir des quartiers anciens ?	286
Conclusion du chapitre 6	290

Conclusion générale	291
Les principaux enseignements sur les quartiers anciens de Lyon	291
Vers une réflexion sur la temporalité des politiques publiques	292
S’interroger sur la territorialisation des politiques publiques.....	293
Limites et perspectives de recherche.....	294
Bibliographie	299
Annexes	327
Table des figures	355
Table des tableaux.....	358
Table des cartes	359
Table des encadrés	361
Table des matières.....	362

Les quartiers anciens de Lyon, un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économiques des territoires

Les « quartiers anciens » de la ville de Lyon sont depuis longtemps des territoires d'intervention de l'action publique, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont connu au cours du temps de nombreuses transformations et depuis 2014 certains d'entre eux ne font plus partie de la géographie prioritaire. Les nombreuses actions menées ont favorisé le processus de gentrification et ont contribué à la modification du profil social des habitants de ces quartiers. Le contexte actuel de forte attractivité du centre-ville et de pression immobilière contribue également à leur transformation.

Les quartiers anciens constituent donc un terrain intéressant pour appréhender les dynamiques de transformation des territoires. A travers une analyse des transformations sociales de l'espace et une analyse des inégalités socio-économiques à l'échelle de la ville de Lyon, nous regardons la place qu'occupent ces quartiers dans ces dynamiques et nous interrogeons également le rôle des politiques publiques dans ces évolutions.

Mots-clés : Inégalités - Analyse quantitative - Politiques publiques - Politique de la ville - Mixité sociale - Gentrification - Quartiers anciens - Lyon

The old districts in Lyon, an example to study the dynamics of socio-economic inequalities of territories

The "old districts " of the French city of Lyon have long been territories characterized by a strong public action, particularly in the context of what is called "la politique de la ville" (literally, the urban policy). These districts have undergone many transformations over time and since 2014 some of them are no longer in the priority geography of the "politique de la ville". The many actions carried out within these districts have favoured gentrification processes and have contributed to change the social profile of their inhabitants. The strong downtown attractiveness and property pressure are also contributing to their transformation.

Old districts are therefore an interesting field for understanding the dynamics of change of territories. In this study we focus on the social transformations of the space and the socio-economic inequalities at the scale of the city of Lyon. Our analyses allow us to investigate how these districts are affected by these dynamics and to question the role of public policies in these evolutions.

Keywords : Inequalities - Quantitative analysis - Public policies - "Politique de la Ville" - Social diversity - Gentrification - Old districts - Lyon

Contacts : Camille Michel

camille.michel@gmx.com